

**Projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal  
1998-1999**

**Volume I**

**(Avant-propos, introduction et chapitres 1er à 15)**

**Assemblée générale  
Documents officiels • Cinquante-deuxième session  
Supplément No 6 (A/52/6/Rev.1)**



**Nations Unies • New York, 1997**

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent volume contient l'introduction et les chapitres 1er à 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Les chapitres 16 à 32 ainsi que les chapitres 1er à 3 des recettes figurent dans le volume II.

---

# Volume I



## Table des matières

### Volume I

	<i>Page</i>
<i>Sigles</i> . . . . .	xv
<i>Avant-propos</i> . . . . .	xvii

### Première partie

	<i>Paragraphes</i>	
Introduction . . . . .	1 - 181	3
<i>Annexe.</i> Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 et place à y faire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 . . . . .		49

#### *Tableaux*

1. Montant total du budget . . . . .	58
2. Postes par source de financement . . . . .	58
3. Tableau récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 . . . . .	59
4. Prévisions de dépenses, par objet de dépense . . . . .	62
5. Répartition des crédits ouverts pour 1996-1997 et des crédits demandés pour 1998-1999, par chapitre du budget et par objet de dépense . . . . .	64
6. Budget ordinaire : Répartition des postes (permanents et temporaires), par titre du budget-programme . . . . .	72
7. Budget ordinaire : Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1996-1997 et proposés pour l'exercice biennal 1998-1999 . . . . .	74
8. Exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 : Montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme . . . . .	84
9. Exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 : Montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme et par objet de dépense . . . . .	88
10. Exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 : Postes imputés sur des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et par classe ou rang . . . . .	94
11A. Taux de change et taux annuel d'inflation de 1996 à 1999, pour les principaux lieux d'affectation . . . . .	100
11B. Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 1996 à 1999, pour les principaux lieux d'affectation . . . . .	101
11C. Rapport (en pourcentage) entre les dépenses communes de personnel et les traitements nets, pour les principaux lieux d'affectation . . . . .	102

## Deuxième partie

### A. Prévisions de dépenses

#### Titre I

#### Politique, direction et coordination d'ensemble

1. Politique, direction et coordination d'ensemble	
Vue d'ensemble . . . . .	107
A. Organes directeurs . . . . .	110
1. Assemblée générale . . . . .	112
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) . . . . .	113
3. Comité des contributions . . . . .	116
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat) . . . . .	117
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse) . . . . .	120
6. Comité du programme et de la coordination . . . . .	122
B. Direction exécutive et administration . . . . .	123
1. Le Secrétaire général . . . . .	125
2. Cabinet du Secrétaire général . . . . .	127
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève . . . . .	130
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne . . . . .	133

#### Titre II

#### Affaires politiques

2. Affaires politiques	
(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
Vue d'ensemble . . . . .	139
A. Organes directeurs . . . . .	145
1. Assemblée générale . . . . .	146
2. Conseil de sécurité . . . . .	147
3. Conseil de tutelle . . . . .	148
4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux . . . . .	149
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien . . . . .	151
6. Conférence du désarmement . . . . .	152
B. Direction exécutive et administration . . . . .	153
C. Programme de travail . . . . .	155
1. Affaires politiques . . . . .	160
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres . . . . .	160
b) Assistance électorale . . . . .	166
c) Affaires du Conseil de sécurité . . . . .	170
d) Affaires de l'Assemblée générale . . . . .	174
e) Décolonisation . . . . .	179
f) Question de Palestine . . . . .	183
2. Désarmement . . . . .	189
D. Commission d'enquête internationale au Burundi . . . . .	200
E. Appui aux programmes . . . . .	201

<b>3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</b> (Programme 2 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
Vue d'ensemble . . . . .	205
A. Département des opérations de maintien de la paix . . . . .	208
B. Missions de maintien de la paix . . . . .	232
C. Autres opérations et missions ad hoc . . . . .	240
<b>4. Utilisations pacifiques de l'espace</b> (Programme 3 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
Vue d'ensemble . . . . .	253
Programme de travail . . . . .	255

### Titre III

#### Justice internationale et droit international

<b>5. Cour internationale de Justice</b>	
Vue d'ensemble . . . . .	263
A. Membres de la Cour . . . . .	265
B. Personnel du Greffe . . . . .	267
C. Appui aux programmes . . . . .	269
<b>6. Affaires juridiques</b> (Programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
Vue d'ensemble . . . . .	273
A. Organes directeurs . . . . .	279
1. Commission du droit international . . . . .	279
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international . . . . .	281
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat) . . . . .	282
B. Programme de travail . . . . .	285
1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseils et autres services juridiques assurés pour l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	285
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	290
3. Développement progressif et codification du droit international . . . . .	295
4. Droit de la mer et affaires maritimes . . . . .	301
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international . . . . .	308
6. Garde, enregistrement et publication des traités . . . . .	314
C. Appui aux programmes . . . . .	319

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

<b>7. Coordination des politiques et du développement durable</b> (Programme 5 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
Vue d'ensemble . . . . .	323
A. Organes directeurs . . . . .	329
B. Direction exécutive et administration . . . . .	332
C. Programme de travail . . . . .	334
1. Coordination des politiques et coopération interorganisations . . . . .	336
2. Promotion de la femme . . . . .	342
3. Développement social . . . . .	348
4. Développement durable . . . . .	353
5. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique . . . . .	359
D. Appui aux programmes . . . . .	364

<b>8.</b>	<b>Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</b> (Programme 6 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	369
	Programme de travail . . . . .	370
	1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale . . . . .	373
	2. Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique . . . . .	377
	3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique . . . . .	380
<b>9.</b>	<b>Information économique et sociale et analyse des politiques</b> (Programme 7 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	385
	A. Organes directeurs . . . . .	388
	1. Commission de statistique . . . . .	389
	2. Commission de la population et du développement . . . . .	389
	B. Direction exécutive et administration . . . . .	390
	C. Programme de travail . . . . .	392
	1. Statistiques . . . . .	393
	2. Population . . . . .	399
	3. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial . . . . .	404
	4. Approche mondiale de diverses questions et politiques sociales et micro- économiques . . . . .	408
	D. Appui aux programmes . . . . .	412
<b>10.</b>	<b>Services d'appui et de gestion pour le développement</b> (Programme 8 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	417
	A. Organes directeurs . . . . .	422
	1. Comité des ressources naturelles . . . . .	422
	2. Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	422
	3. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale . . . . .	423
	B. Direction exécutive et administration . . . . .	424
	C. Programme de travail . . . . .	425
	1. Administration publique, finances et développement . . . . .	426
	2. Environnement et gestion du développement social . . . . .	431
	D. Appui aux programmes . . . . .	436
	1. Service administratif . . . . .	436
	2. Gestion des activités de coopération technique . . . . .	438
<b>11A.</b>	<b>Commerce et développement</b> (Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	441
	A. Organes directeurs . . . . .	446
	1. Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . .	447
	2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes . . . . .	447
	3. Commission de la science et de la technique au service du développement . . . . .	447
	B. Direction exécutive et administration . . . . .	448
	C. Programme de travail . . . . .	452
	1. Mondialisation et développement . . . . .	454
	2. Investissement, développement des entreprises et technologie . . . . .	460



	3. Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base . . . . .	466
	4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale . . .	474
	5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires . . . . .	486
	D. Appui aux programmes . . . . .	486
<b>11B.</b>	<b>Centre du commerce international CNUCED/OMC</b> (Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001) . . . . .	493
<b>12.</b>	<b>Environnement</b> (Programme 10 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	497
	A. Organes directeurs . . . . .	500
	B. Direction exécutive et administration . . . . .	502
	1. Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale . . . . .	502
	2. Gestion du Fonds pour l'environnement . . . . .	505
	3. Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants . . . . .	506
	C. Programme de travail . . . . .	508
	1. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles . . . . .	512
	2. Production et consommation durables . . . . .	516
	3. Un environnement plus favorable à la santé et au bien-être des personnes . . .	519
	4. Mondialisation et environnement . . . . .	522
	5. Services et appui aux niveaux mondial et régional . . . . .	525
<b>13.</b>	<b>Établissements humains</b> (Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	531
	A. Organes directeurs . . . . .	534
	B. Direction exécutive et administration . . . . .	536
	C. Programme de travail . . . . .	538
	1. Logement et services sociaux . . . . .	540
	2. Gestion de l'habitat urbain . . . . .	544
	3. Environnement et équipements . . . . .	549
	4. Évaluation, observation et information . . . . .	553
<b>14.</b>	<b>Lutte contre la criminalité</b> (Programme 12 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	561
	A. Organes directeurs . . . . .	564
	B. Programme de travail . . . . .	566
<b>15.</b>	<b>Contrôle international des drogues</b> (Programme 13 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)	
	Vue d'ensemble . . . . .	577
	A. Organes directeurs . . . . .	581
	B. Direction exécutive et administration . . . . .	583
	C. Programme de travail . . . . .	586
	1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues . . . . .	588
	2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue .	592
	3. Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues . . . . .	600
	D. Appui aux programmes . . . . .	606



## Volume II

### *Sigles*

### **A. Prévisions de dépenses** *(suite)*

#### **Titre V**

#### **Coopération régionale pour le développement**

- 16. Développement économique et social en Afrique**
- 16A. Commission régionale**
  - Vue d'ensemble
  - A. Organes directeurs
  - B. Direction exécutive et administration
  - C. Programme de travail
  - D. Appui aux programmes
- 16B. Bureau des commissions régionales à New York**
- 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**
  - Vue d'ensemble
  - A. Organes directeurs
  - B. Direction exécutive et administration
  - C. Programme de travail
  - D. Appui aux programmes
- 18. Développement économique de l'Europe**
  - Vue d'ensemble
  - A. Organes directeurs
  - B. Direction exécutive et administration
  - C. Programme de travail
  - D. Appui aux programmes
- 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**
  - Vue d'ensemble
  - A. Organes directeurs
  - B. Direction exécutive et administration
  - C. Programme de travail
  - D. Appui aux programmes
- 20. Développement économique et social en Asie occidentale**
  - Vue d'ensemble
  - A. Organes directeurs
  - B. Direction exécutive et administration
  - C. Programme de travail
  - D. Appui aux programmes
- 21. Programme ordinaire de coopération technique**
  - Vue d'ensemble
  - A. Services consultatifs sectoriels
  - B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

## **Titre VI**

### **Droits de l'homme et affaires humanitaires**

- 22. Droits de l'homme**
  - Vue d'ensemble
  - A. Organes directeurs
  - B. Direction exécutive et administration
  - C. Programme de travail
  - D. Appui au programme
  - E. Comité des personnes disparues à Chypre
  
- 23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés**
  - Vue d'ensemble
  - Programme de travail
  
- 24. Réfugiés de Palestine**
  - Vue d'ensemble
  - Programme de travail
  
- 25. Aide humanitaire**
  - Vue d'ensemble
  - A. Direction exécutive et administration
  - B. Programme de travail
  - C. Appui aux programmes

## **Titre VII**

### **Information**

- 26. Information**
  - Vue d'ensemble
  - A. Programme de travail
    - 1. Services de promotion
    - 2. Services d'information
    - 3. Services de bibliothèque
    - 4. Services de publication
  - B. Ressources nécessaires
    - 1. Direction exécutive et administration : Bureau du Sous-Secrétaire général
    - 2. Programme de travail
    - 3. Appui aux programmes : Administration du Département

## **Titre VIII**

### **Services communs d'appui**

- 27. Services administratifs**
  - Vue d'ensemble
  
- 27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion**
  - Vue d'ensemble
  - A. Direction exécutive et administration
  - B. Programme de travail
    - 1. Administration de la justice
    - 2. Gestion financière, contributions et trésorerie
  - C. Appui aux programmes

- 27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**  
Vue d'ensemble  
A. Direction exécutive et administration  
B. Programme de travail  
    1. Comptabilité générale et information financière  
    2. Planification des programmes et budget  
    3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix
- 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines**  
Vue d'ensemble  
A. Direction exécutive et administration  
B. Programme de travail  
    1. Service de la planification et des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines  
    2. Services opérationnels  
    3. Services de spécialistes  
    4. Programmes de formation et de perfectionnement du personnel  
    5. Services médicaux
- 27D. Services d'appui**  
Vue d'ensemble  
A. Direction exécutive et administration  
B. Programme de travail  
    1. Sécurité et sûreté  
    2. Services informatiques  
    3. Système intégré de gestion  
    4. Achats et transports  
    5. Services des bâtiments  
    6. Gestion des archives et des dossiers
- 27E. Services de conférence**  
Vue d'ensemble  
A. Services de conférence, New York  
B. Services de conférence et bibliothèque, Genève  
C. Services de conférence et bibliothèque, Vienne
- 27F. Administration (Genève)**  
Vue d'ensemble  
A. Direction exécutive et administration  
B. Programme de travail  
    1. Service de la gestion des ressources financières et électroniques  
    2. Service du personnel  
    3. Services généraux
- 27G. Administration (Vienne)**  
Vue d'ensemble  
A. Direction exécutive et administration  
B. Programme de travail  
    1. Finances et budget  
    2. Gestion des ressources humaines  
    3. Services d'appui  
    4. Service d'appui électronique  
    5. Services de la sécurité et de sûreté

- 27H. Administration (Nairobi)**  
Vue d'ensemble
- A. Direction exécutive et administration
  - B. Programme de travail
    - 1. Gestion des ressources financières
    - 2. Gestion des ressources humaines
    - 3. Services d'appui
    - 4. Services électroniques
    - 5. Services de conférence

## **Titre IX**

### **Contrôle interne**

- 28. Contrôle interne**  
Vue d'ensemble
- A. Direction exécutive et administration
  - B. Programme de travail
    - 1. Évaluation centrale
    - 2. Audit et conseils de gestion
    - 3. Contrôle et inspection centraux
    - 4. Investigations

## **Titre X**

### **Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales**

- 29. Activités administratives financées en commun**  
Vue d'ensemble
- A. Commission de la fonction publique internationale
  - B. Corps commun d'inspection
  - C. Comité de coordination des systèmes d'information  
(Part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)
  - D. Comité consultatif pour les questions administratives  
(Part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)
  - E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes  
et aux opérations (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)
  - F. Centre international de calcul (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)
- 30. Dépenses spéciales**  
Vue d'ensemble
- A. Assurance maladie après la cessation de service
  - B. Indemnisation
  - C. Assurances générales
  - D. Frais bancaires
  - E. Mesures de sécurité interorganisations
  - F. Pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux

## **Titre XI**

### **Dépenses d'équipement**

- 31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**
  - Vue d'ensemble
  - A. Construction
  - B. Transformation et amélioration des locaux
  - C. Gros travaux d'entretien

## **Titre XII**

### **Contributions du personnel**

- 32. Contributions du personnel**
  - Contributions du personnel

## **B. Prévisions de recettes**

- 1. Recettes provenant des contributions du personnel**
- 2. Recettes générales**
  - A. Recettes provenant des loyers
  - B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes
  - C. Intérêts bancaires
  - D. Vente de matériel usagé
  - E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs
  - F. Contributions d'États non membres
  - G. Services de télévision et services analogues
  - H. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge
  - I. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge
  - J. Recettes accessoires
- 3. Services destinés au public**
  - Vue d'ensemble
  - A. Activités placées sous la direction du Bureau des services de conférence et services d'appui
    - 1. Direction exécutive et administration
    - 2. Programme de travail
      - a) Vente d'articles philatéliques (New York, Genève et Vienne)
      - b) Articles-cadeaux (New York)
    - 3. Services d'appui aux programmes
      - a) Kiosque à journaux (New York)
      - b) Exploitation des garages (New York, Genève et Vienne)
  - B. Activités relevant du Département de l'information
    - Programme de travail
      - a) Vente des publications des Nations Unies (New York et Genève)
      - b) Services destinés aux visiteurs (New York, Genève et Vienne)
    - C. Section des comptes de recettes
    - D. Services statistiques





---

## Sigles

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APNU	Administration postale de l'Organisation des Nations Unies
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCI	Centre du commerce international (CNUCED/OMC)
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDDC	Comité de développement et de coopération des Caraïbes
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désarmement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ISO	Organisation internationale de normalisation
LEA	Ligue des États arabes
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUAS	Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUP	Mission des Nations Unies à Prevlaka

MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la Conférence islamique
OEA	Organisation des États américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SELA	Système économique latino-américain
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

---

## Avant-propos

1. J'ai l'honneur de présenter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Ce projet est le premier qui s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il s'agit également du premier projet de budget-programme établi dans le cadre d'un plan général dans lequel l'Assemblée générale a envisagé un niveau de ressources, en valeur réelle, bien en deçà de celui du budget-programme de l'exercice en cours, qui avait fait lui-même l'objet d'importantes réductions décidées par l'Assemblée générale.
2. Pour formuler des propositions dans le cadre des paramètres définis ci-dessus, il a fallu, plus que jamais, rechercher des moyens d'exécuter les programmes de façon plus efficace et mettre en place les modalités les plus rentables d'exécution des produits et de prestation des services. Il ne s'agit pas là d'une démarche que je ne compte suivre qu'une fois tous les deux ans lors de l'établissement du projet de budget, mais d'une démarche qui sera appliquée de façon systématique et continue.
3. Le présent projet de budget-programme est également le premier que je présente à l'Assemblée générale depuis que je suis devenu Secrétaire général. Comme je m'y étais engagé lorsque j'ai pris mes fonctions, je procède actuellement à un examen approfondi et de vaste portée des activités de l'Organisation des Nations Unies et de la manière dont celles-ci sont menées en vue de restructurer l'Organisation de façon qu'elle puisse répondre à l'évolution des besoins de la communauté internationale au moment où elle s'achemine vers le prochain millénaire. Dans la lettre que j'ai adressée le 17 mars au Président de l'Assemblée générale (A/51/829), je portais à l'attention des États Membres les premières mesures que j'avais commencé à prendre sur le plan de la gestion et de la réorganisation et leur faisais part de mon intention d'achever en juillet, pour le présenter à l'Assemblée, un panorama de l'ensemble du processus de réforme. Il n'a pas été tenu compte de ces initiatives dans le présent projet de budget-programme. Elles seront présentées séparément à l'Assemblée à sa cinquante-deuxième session.
4. J'ai le ferme espoir qu'une fois qu'ils auront approuvé le budget-programme, les États Membres s'emploieront, sans exception, à acquitter intégralement leurs contributions conformément à la Charte.
5. Je recommande à l'Assemblée générale d'approuver le présent projet de budget-programme.

Le Secrétaire général



Kofi A. ANNAN



---

## Première partie



---

## Introduction

1. Le projet de budget-programme repose sur deux documents essentiels : le plan à moyen terme et le plan général du projet de budget-programme. Le plan à moyen terme, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale, est le cadre dans lequel s'inscrit le budget-programme. Le plan général, qui a lui aussi été adopté par l'Assemblée, fournit au Secrétaire général des indications sur le niveau de ressources à prévoir dans le budget-programme et sur les priorités à respecter.
2. Le programme d'activités proposé a été élaboré dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés par les États Membres et d'appliquer leurs directives; tout a été mis en oeuvre pour que le Secrétariat se conforme à ces objectifs et directives de la façon la plus économique possible. Il a fallu pour cela procéder à un examen approfondi des propositions avec les directeurs du programme et poursuivre les efforts visant à améliorer la productivité.
3. On est ainsi parvenu à un projet de budget-programme dans lequel le niveau de ressources, avant réévaluation des coûts, est conforme aux directives données par l'Assemblée générale en ce qui concerne le plan général, l'enveloppe budgétaire totale est inférieure au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours et le nombre de postes a été considérablement réduit.
4. Faute de disposer de renseignements suffisamment détaillés sur les résultats des réformes en cours, on n'a pas tenu compte, dans l'établissement du projet de budget-programme, de la réorganisation de certains départements dans les domaines économique et social, de la rationalisation des services d'appui aux processus intergouvernementaux et de la réorientation des activités d'information dont il est question dans la lettre que le Secrétaire général a adressée le 17 mars au Président de l'Assemblée générale (A/51/829). Ces résultats seront pris en considération dans les prévisions révisées qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. On s'attend à ce qu'ils se traduisent par des économies d'échelle qui devraient donner lieu à de nouvelles propositions de réduction des ressources et du nombre de postes.

### Ressources

(En millions de dollars des États-Unis)

		<i>Réduction par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1996-1997</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 1996-1997 . . . . .	2 603,3 <sup>a</sup>	
Plan général du budget pour 1998-1999 . . . . .	2 480,0	(123,3)
Montant proposé pour 1998-1999 (avant réévaluation des coûts) . . . . .	2 479,3	(124,0)
Montant proposé pour 1998-1999 (après réévaluation préliminaire des coûts) . . . . .	2 583,0	(20,3)

<sup>a</sup> Montant initial des crédits ouverts pour 1996-1997 : 2 608 millions de dollars.

5. Les propositions formulées dans le projet de budget-programme sont récapitulées ci-dessus.

6. Le montant de 2 583 millions de dollars indiqué dans le tableau ci-dessus résulte d'une réévaluation préliminaire des coûts fondée sur les taux d'inflation prévus pour 1998 et 1999 et sur les taux de change en vigueur en décembre 1996. Le dollar s'est fortement apprécié depuis lors. S'il se maintenait à son niveau actuel, la réévaluation des coûts à laquelle il faudra procéder en décembre 1997 avant que l'Assemblée n'adopte le budget-programme entraînerait une nouvelle réduction d'environ 50 millions de dollars.

	<i>Nombre de postes</i>
Effectifs approuvés pour 1996-1997 . . . . .	10 021
Effectifs proposés pour 1998-1999 . . . . .	8 839
<b>Réduction</b>	<b>(1 182)</b>

7. En ce qui concerne les postes, les effectifs ci-dessus sont proposés.

<i>Exercice biennal</i>	<i>Ressources (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Postes</i>
1994-1995 (montant définitif du crédit ouvert)	2 632,0 <sup>a</sup>	10 115
1996-1997	2 603,3	10 021
1998-1999	2 583,0	8 839

<sup>a</sup> Y compris un montant de 24 millions approuvé dans le cadre de l'ouverture de crédit définitive.

8. Les propositions ci-dessus font apparaître une tendance continue à la baisse tant de l'enveloppe budgétaire globale que des effectifs.



Titre	Augmentation (réduction)			1998-1999 (avant réévaluation)	Résultat de la réévaluation	1998-1999
	1996-1997	Montant	Pourcentage			
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	35,9	1,0	2,8	36,9	1,7	38,6
II. Affaires politiques	199,4	(47,7)	(23,9)	151,7	13,2	164,9
III. Justice internationale et droit international	50,2	3,1	6,1	53,3	2,2	55,5
IV. Coopération internationale pour le développement	294,3	0,5	0,2	294,8	7,5	302,3
V. Coopération régionale pour le développement	351,8	11,6	3,3	363,4	36,0	399,4
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	134,3	3,7	2,7	138,1	0,6	138,6
VII. Information	134,3	(2,5)	(1,9)	131,8	8,5	140,3
VIII. Services communs d'appui	938,2	(62,1)	(6,6)	876,0	28,2	904,2
IX. Services de contrôle interne	15,0	2,5	16,9	17,5	1,1	18,6
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	68,8	(15,3)	(22,2)	53,5	6,4	60,0
XI. Dépenses d'équipement	28,6	5,4	18,9	34,1	1,8	35,9
XII. Contributions du personnel	348,3	(20,1)	(5,7)	328,2	(3,6)	324,6
XIII. Autorité internationale des fonds marins	4,0	(4,0)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>2 603,3</b>	<b>(124,0)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>2 479,3</b>	<b>103,7</b>	<b>2 583,0</b>

9. On trouvera dans le tableau ci-dessus une comparaison entre les exercices 1996-1997 et 1998-1999 pour ce qui est de la répartition des ressources par grand titre du budget.
10. La réévaluation des coûts est, à ce stade, fondée sur les taux de change retenus pour 1997 dans le premier rapport sur l'exécution du budget, approuvé par l'Assemblée générale en décembre 1996 (A/C.5/51/38), et sur une estimation des taux d'inflation pour 1998 et 1999. Conformément à la pratique établie, les coûts seront à nouveau réévalués avant que l'Assemblée générale n'adopte le projet de budget-programme en décembre 1997. Les données les plus récentes sur l'inflation, les résultats des enquêtes sur les conditions d'emploi et l'évolution de l'indice des ajustements en 1997 seront alors pris en considération; on tiendra également compte de l'évolution des taux de change opérationnels.
11. Il n'est pas prévu, dans le projet de budget-programme, de ressources au titre des missions spéciales non prescrites pour 1998-1999. Dans les estimations préliminaires qu'il a présentées pour le plan général, le Secrétaire général avait prévu un montant de 70 millions de dollars au titre du financement des missions spéciales existantes dont le mandat pourrait être prorogé pour tout ou partie de l'exercice biennal 1998-1999, ainsi que de missions qui pourraient être mises sur pied, mais l'Assemblée générale n'a pas retenu sa proposition. Les crédits actuellement ouverts comprennent un montant de 56,8 millions de dollars au titre des missions spéciales dont les mandats ne vont pas au-delà de la fin 1997. Ces ressources ne sont pas demandées dans le projet de budget-programme, à l'exception d'un montant de 7,8 millions de dollars pour la MINUGUA, dont l'Assemblée générale a approuvé le financement jusqu'au 31 mars 1998.
12. Le projet de budget-programme prévoit des ressources correspondant au montant net de la contribution de l'ONU aux dépenses afférentes à la Commission de la fonction publique internationale et à son secrétariat, au Corps commun d'inspection et à son secrétariat et aux services fournis par l'ONU au Centre

international de Vienne. Jusqu'à présent, on inscrivait le montant brut des dépenses dans les chapitres pertinents des dépenses et les recettes correspondantes au chapitre 2 des recettes. À compter de l'exercice 1998-1999, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le plan général, les dépenses sont comptabilisées en chiffres nets qui correspondent à la part de ces dépenses qui sont à la charge de l'ONU. Les budgets détaillés continueront d'être présentés à l'Assemblée pour examen et approbation. Cette nouvelle présentation s'est traduite par une réduction de 35,2 millions de dollars, ainsi que par l'élimination du tableau d'effectifs de 356 postes dont 39 correspondent à des postes qu'il est proposé de supprimer.

13. Le projet de budget-programme fait apparaître une réduction de 4,8 % de l'enveloppe totale avant réévaluation des coûts. Les taux de réduction ou de croissance pour la plupart des titres et chapitres du budget-programme ne sont guère révélateurs en eux-mêmes. En effet, pour l'exercice biennal 1996-1997, on avait dû se soustraire aux normes qui régissent normalement l'établissement du budget-programme pour parvenir en un temps relativement court à une enveloppe budgétaire d'un montant considérablement réduit. L'Assemblée générale, tout en notant que les dépenses prévues se chiffraient à un montant total provisoire de 2 milliards 712 millions de dollars, avait décidé que le montant total des dépenses pour l'exercice biennal s'élèverait à 2 milliards 608 millions de dollars.
14. Pour réaliser des réductions aussi considérables en un court laps de temps, il avait fallu adopter un certain nombre de mesures spéciales, la plus importante ayant trait au pourcentage de postes vacants. Par conséquent, le montant révisé des crédits pour l'exercice 1996-1997 ne traduit pas un taux de vacance de postes uniforme aux fins de l'évaluation des coûts comme c'est normalement le cas, mais bien des taux différents d'un chapitre à l'autre et dans chaque chapitre, lesquels correspondent au nombre de postes vacants (définis en mois de travail) sur lequel comptait chaque directeur de programme pour réaliser les économies requises. Pour l'exercice 1998-1999, des taux de vacance uniformes sont prévus tant pour les postes d'administrateur que pour les postes d'agent des services généraux. La différence entre ces taux uniformes et les taux variables de l'exercice précédent influe sur le montant des ressources avant réévaluation des coûts, ce qui fait qu'il n'est pas possible de comparer valablement les variations.
15. Pour l'exercice 1998-1999, on a prévu des taux de vacance de postes de 5 % pour les administrateurs et de 2,5 % pour les agents des services généraux. En effet, on s'attend, compte tenu de la réduction du nombre de postes en 1998-1999, des vacances de poste résultant du processus d'érosion naturelle des effectifs et d'autres facteurs imprévus, à ce que le nombre de postes vacants soit moins élevé que lors des exercices biennaux précédents. Le nombre de postes vacants est actuellement de 1 089.
16. Le montant estimatif des recettes pour l'exercice 1998-1999 s'élève à 40,4 millions de dollars, contre 84,2 millions de dollars en 1996-1997, soit une réduction de 43,8 millions de dollars, dont 35,2 millions s'expliquent par le fait que, comme il est expliqué plus haut au paragraphe 12, les dépenses au titre de la Commission de la fonction publique internationale et de son secrétariat, du Corps commun d'inspection et de son secrétariat et des services fournis par l'ONU au Centre international de Vienne ont été inscrites en montant net dans les chapitres pertinents du budget.

	<i>Nombre de postes</i>
Postes approuvés pour 1996	10 021
Postes proposés pour 1998-1999	8 839
<b>Variation</b>	<b>(1 182)</b>

Dont :

Postes supprimés	(904)
Réduction à la fin 1996	(9)
Postes qu'il est proposé de supprimer en 1998-1999	(856)
Budgétisation nette : postes qu'il est proposé de supprimer	(39)
Transferts	(288)
Budgétisation nette : postes qui ne sont plus inscrits au budget	(317)
Conversions : postes liés au SIG	29
Postes nouveaux	10

17. Le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 1998-1999 comprend 8 839 postes, ce qui représente, comme il est indiqué ci-dessus, une réduction de 1 182 postes par rapport à l'exercice biennal précédent.
18. Dans sa lettre au Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait part de sa décision de proposer une réduction d'environ 1 000 postes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 qui serait finalement soumis à l'examen des États Membres. Dans l'état actuel des propositions, non compris les postes qui ne sont plus inscrits au budget du fait de la comptabilisation des dépenses en chiffres nets, une réduction de 904 postes est prévue. Le nombre de 1 000 devrait être atteint dans les prévisions révisées mentionnées au paragraphe 4.

<i>Classe</i>	<i>1996-1997</i>		<i>1998-1999</i>	
	<i>Nombre de postes</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Pourcentage</i>
SGA/SSG	40	1,0	40	1,1
D-2	83	2,1	79	2,2
D-1	270	6,8	250	6,8
P-5	719	18,1	673	18,4
P-4	1 185	29,9	1 109	30,4
P-3/1	1 667	42,1	1 496	41,0
<b>Total</b>	<b>3 964</b>	<b>100,0</b>	<b>3 647</b>	<b>100,0</b>

19. La structure par classe des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur restera pour l'essentiel inchangée.
20. Il est également prévu de réduire la proportion de postes d'agent des services généraux par rapport aux postes d'administrateur. Dans le budget-programme de l'exercice 1996-1997, les postes d'agent des services généraux représentaient 60,4 % du nombre total de postes; en 1998-1999, ce pourcentage serait ramené à 58,7.

## Introduction

Titre	1996-1997	Augmentation (réduction)		1998-1999
		Postes	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	122	(5)	(4,1)	117
II. Affaires politiques	729	(88)	(12,1)	641
III. Justice internationale et droit international	202	(3)	(1,5)	199
IV. Coopération internationale pour le développement	1 324	(115)	(8,7)	1 209
V. Coopération régionale pour le développement	2 165	(183)	(8,5)	1 982
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	570	(48)	(8,4)	522
VII. Information	822	(82)	(10,0)	740
VIII. Services communs d'appui	3 933	(586)	(14,9)	3 347
IX. Services de contrôle interne	81	1	1,2	82
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	64	(64)	(100,0)	—
<b>Total</b>	<b>10 012</b>	<b>(1 173)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>8 839</b>

21. La répartition des postes par grand titre du budget est présentée au tableau ci-dessus.
22. Le nombre de postes nouveaux a été maintenu au minimum. La répartition de ceux qu'il est proposé de créer est la suivante:

Cabinet du Secrétaire général	1 P-3
UNMOGIP	1 P-4
Bureau des affaires juridiques	1 P-3
Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme	1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux
Département des affaires humanitaires	4 P-5

23. Les reclassements suivants sont proposés :

Cabinet du Secrétaire général	2 D-1 à D-2
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	1 P-5 à D-1
Bureau du Directeur général à Genève	1 P-5 à D-1 et 1 P-3 à P-4
ONUST	1 P-2 à P-3
Affaires politiques	1 poste d'agent des services généraux (autres classes) à agent local
Bureau des affaires juridiques	1 D-1 à D-2 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes) à agent des services généraux (1re classe)

CNUCED	1 D-2 à SSG
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	1 P-5 à P-4 et 3 P-2 à P-3
Bureau des services de contrôle interne	1 poste d'agent des services généraux (1re classe) à agent des services généraux (autres classes)
CEE	1 P-4 à P-5 et 2 P-2 à P-3
Transports	1 P-4 à P-5
Environnement	1 P-3 à P-4 1 P-2 à P-3
Facilitation du commerce	1 P-4 à P-3
Développement du commerce international	1 P-5 à P-4
Agriculture et bois	1 P-4 à P-5
CEPALC	2 P-2 à P-3
CESAO	1 P-4 à P-5
Centre pour les droits de l'homme	2 P-4 à P-3
Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	1 P-5 à D-1
Bureau de la gestion des ressources humaines	1 P-4 à P-5, 2 P-3 à P-4, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) à P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) à agent des services généraux (1re classe)
Bureau des services d'appui	1 D-1 à D-2
Office des Nations Unies à Nairobi	2 postes d'agent du Service mobile à P-3
Bureau des services de contrôle interne	1 poste d'agent des services généraux (1re classe) à agent des services généraux (autres classes)

24. L'Assemblée générale a arrêté les priorités suivantes pour l'exercice biennal 1998-1999 : maintien de la paix et de la sécurité internationales, promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément à ses résolutions pertinentes et aux recommandations des conférences des Nations Unies tenues récemment, développement de l'Afrique, promotion des droits de l'homme, coordination efficace de l'aide humanitaire, promotion de la justice internationale et du droit international,

- désarmement, lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le budget a été établi en fonction de ces priorités.
25. Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire ayant été considérablement réduite, on a dû mettre l'accent sur le maintien de tous les programmes prescrits tout en poursuivant les efforts visant à comprimer les dépenses d'administration.
  26. Dans sa lettre au Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également fait part de son intention de réduire progressivement d'au moins un tiers, au cours des deux prochains exercices biennaux, la part des ressources du budget ordinaire consacrée aux dépenses d'administration et autres dépenses ne se rapportant pas aux programmes. Il a également indiqué que les ressources ainsi libérées seraient réaffectées à des programmes de fond dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes. Un plan à cet effet sera présenté ultérieurement. Dans le projet de budget-programme, il est prévu, tout en réduisant l'enveloppe budgétaire totale, d'augmenter considérablement les ressources consacrées au programme ordinaire de coopération technique, c'est-à-dire de transférer des ressources vers les domaines économique et social.
  27. Par ailleurs, deux questions ont particulièrement retenu l'attention : la nécessité d'entretenir et de perfectionner les compétences du personnel et la nécessité d'assurer l'entretien des bâtiments de l'Organisation. En ce qui concerne la formation du personnel, une augmentation de 25 % des ressources est prévue afin de favoriser l'évolution des méthodes de gestion et d'accroître l'efficacité du personnel. Pour ce qui est des locaux, il est prévu de ramener les ressources à un niveau plus proche de celui qu'elles avaient atteint avant que l'Assemblée générale ne les réduise considérablement dans le budget de l'exercice biennal en cours.

## Aperçu des chapitres

### Chapitre 1er

#### Politique, direction et coordination d'ensemble

##### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	35 890,2	38 622,8	2 732,6
Postes . . . . .	122	117	(5)

28. Ce chapitre concerne les coûts directs liés aux sessions de l'Assemblée générale, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et la part revenant à l'Organisation des coûts du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il concerne également les ressources demandées pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son Cabinet, et les cabinets des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne.

##### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	60,1	57,1
Autres dépenses . . . . .	39,9	42,9
Total . . . . .	100,0	100,0

29. Pour 1998-1999, des ressources accrues sont demandées pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à cause de l'augmentation progressive du nombre des membres du Comité qui ne sont pas basés à New York. Des ressources accrues sont prévues aussi au titre du remboursement à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies du coût des services administratifs qu'elle fournit au Comité mixte de la Caisse. Un tiers des frais du secrétariat de la Caisse est inscrit au budget ordinaire, et l'accroissement résulte de l'augmentation du nombre de postes approuvés par l'Assemblée générale au secrétariat de la Caisse. Il est prévu en outre de reclasser de P-5 à D-1 le poste de Secrétaire exécutif du Comité des commissaires aux comptes.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	35,9	37,1
Direction exécutive et administration . . . . .	64,1	62,9
Total . . . . .	100,0	100,0

30. En ce qui concerne le Cabinet du Secrétaire général, les changements demandés concernent le reclassement de deux postes D-1 à D-2 et la création d'un nouveau poste P-3 de rédacteur de discours destiné à remplacer celui, de la classe P-4, réaffecté au Bureau des relations extérieures. Il est proposé, en échange du transfert d'un poste de classe D-2, de transférer au Département de la coordination des politiques et du développement durable un poste de Sous-Secrétaire général pour la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. L'organigramme du Cabinet a été allégé, sept postes ayant été transférés au Bureau des relations extérieures nouvellement créé. Au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, la rationalisation des attributions aurait pour résultat net une diminution d'un poste d'administrateur (10 % des dépenses de personnel de ce bureau), et le reclassement proposé à D-1 d'un poste P-5, pour le chef de Cabinet, et d'un poste P-3 à la classe P-4, pour le fonctionnaire chargé de liaison avec les ONG. Au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, on a réexaminé le rapport entre postes d'administrateur et postes d'agent des services généraux, et il est prévu de réduire de 25 % l'effectif du personnel d'appui (qui passerait de 8 à 6 postes). Il est proposé de transférer un poste de classe D-1 et un poste P-5 à la Division de la prévention du crime et de la justice pénale en échange d'un poste P-4 et d'un poste P-3.

## Chapitre 2

### Affaires politiques

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	59 679,7	69 965,4	3 424,4
Postes . . . . .	281	264	(17)

31. Le Département des affaires politiques est chargé des programmes 1, Affaires politiques, et 26, Désarmement, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1). Au titre du programme 1, le Département fournit l'appui nécessaire au Secrétaire général dans l'exercice des fonctions qui lui sont imparties pour ce qui est de prévenir, d'enrayer et de régler les conflits; pour les aspects politiques de ses relations avec les États Membres; pour assurer une aide électorale lorsqu'un État Membre la demande; et assure les services voulus à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi qu'à certains de leurs organes subsidiaires. Le Département assure également des services fonctionnels et techniques au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et aide le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. S'agissant du programme 26, c'est le Centre pour

les affaires de désarmement qui assurera l'appui administratif et les services fonctionnels de secrétariat aux organes multilatéraux chargés de débattre et de négocier sur les problèmes de désarmement, ainsi qu'aux conférences d'examen et aux autres réunions internationales liées aux accords multilatéraux de désarmement; le Centre est chargé en outre de suivre et d'évaluer les tendances qui se dessinent en matière de désarmement et de sécurité.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	80,8	82,3
Autres dépenses . . . . .	19,2	17,7
Total . . . . .	100,0	100,0

32. Pour l'exercice biennal 1998-1999, on prévoit une diminution de 17 postes, dont deux postes de classe D-2 (dont le nombre passerait ainsi de 10 à 8), à l'issue d'un réexamen, demandé par l'Assemblée générale, de la structure par classe au Département. Une part substantielle des ressources demandées pour le Département est destinée aux divisions régionales. L'organigramme du Département ayant été revu, on compte restructurer les divisions régionales, qui ne seraient plus que quatre au lieu de six. On instituera une fonction de liaison à Addis-Abeba pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales qui s'occupent de prévenir, d'enrayer et de régler les conflits en Afrique.
33. On renforcera la fonction d'assistance électorale, essentiellement en étoffant les effectifs d'un poste transféré, ce qui est dans la logique de la résolution 50/185 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995, le nombre des demandes d'assistance électorale des États Membres demeurant élevé. La Division des affaires de l'Assemblée générale devra faire face à un accroissement continu de la demande de services, surtout du fait des différents groupes de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée. Pour ce qui est du Conseil de sécurité, la réduction du nombre des comités des sanctions et de leurs activités laisse envisager que le volume des ressources nécessaire sera moins important que pour l'exercice biennal en cours.

#### Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	2,3	1,7
Direction exécutive et administration . . . . .	6,8	7,6
Programme de travail . . . . .	83,6	83,2
Appui aux programmes . . . . .	7,3	7,5
Total . . . . .	100,0	100,0

34. Grâce à un recours accru aux services internes dont on dispose pour la reproduction des documents de l'Assemblée générale comme du Conseil de sécurité, on compte réduire de 80 % (soit l'équivalent de 0,6 million de dollars) les ressources nécessaires pour les travaux contractuels d'imprimerie. Des réductions apparaissent également au titre des dépenses non récurrentes de la Commission d'enquête internationale au Burundi, et du matériel de bureautique, auquel des montants notables avaient été consacrés en 1996-1997.



### Chapitre 3

#### Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

##### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	135 505,3	99 478,9	(35 767,4)
Postes . . . . .	429	359	(70)

35. Le Département des opérations de maintien de la paix est chargé du programme 2 du plan à moyen terme, Opérations de maintien de la paix. Il est responsable de la gestion et de la direction des opérations de maintien de la paix; de la fourniture d'un appui administratif et logistique d'ensemble à toutes les missions hors siège; du développement, du maintien et du renforcement de la capacité des Nations Unies à lancer rapidement et en souplesse des opérations de maintien de la paix et autres missions hors siège. L'ONUST et l'UNMOGIP, créés respectivement en 1948 et 1949, sont inclus à ce chapitre, et sont toujours financés sur le budget ordinaire; il en va de même pour le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et de la MINUGUA pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mars 1998, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/198 B du 27 mars 1997.

##### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	44,6	56,2
Autres dépenses . . . . .	55,4	43,8
Total . . . . .	100,0	100,0

36. La réduction des ressources demandées résulte du fait qu'on n'a pas eu à renouveler des demandes présentées en 1996-1997 pour des missions spéciales dont le mandat ne va pas au-delà de 1997. Le montant global demandé comprend 13,6 millions de dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix, 55,1 millions et 16,1 millions de dollars respectivement pour l'ONUST et l'UNMOGIP; 6,6 millions de dollars pour le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés; et 8,4 millions de dollars pour la MINUGUA.
37. Les effectifs envisagés font apparaître une diminution de 70 postes, dont 33 postes temporaires approuvés par l'Assemblée générale, année par année, à ses cinquantième et cinquante et unième sessions pour l'application de ses résolutions relatives au processus de paix en Amérique centrale et à la situation en Afghanistan; huit postes au Département des opérations de maintien de la paix (fermeture du dépôt de Pise), et 29 postes au total pour l'ensemble de l'ONUST et de l'UNMOGIP. Le tableau d'effectifs proposé pour 1998-1999 comprend la création d'un poste de spécialiste des affaires politiques de classe P-4 à l'UNMOGIP, et le reclassement de P-2 à P-3 d'un fonctionnaire du budget à l'ONUST.
38. Le montant total des ressources demandées au titre du budget ordinaire ne rend pas compte intégralement des besoins correspondant aux activités inscrites à ce chapitre. Pour le Département des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général cherchera comme précédemment à lui assurer des effectifs complémentaires par le biais du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Pour les missions spéciales répondant à une demande du Conseil de sécurité et/ou de l'Assemblée générale, ou entreprises à l'initiative du Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, des ressources seront encore demandées au cours de l'exercice biennal 1998-1999 selon les termes des résolutions exécutoires.

## Chapitre 4

## Utilisations pacifiques de l'espace

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	4 176,4	4 428,9	252,5
Postes . . . . .	19	18	(1)

39. Le Bureau des affaires spatiales est chargé de la réalisation du programme 3 du plan à moyen terme, Utilisations pacifiques de l'espace. Il fournit les services nécessaires au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'à ses sous-comités juridique et scientifique et technique et à leurs organes subsidiaires, ainsi qu'au Groupe de travail plénier chargé des questions spatiales renvoyées à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale; il aide ces organes à formuler et adopter des instruments juridiques visant les activités spatiales; il met en oeuvre les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, et sert de centre de coordination des activités spatiales menées par les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	88,7	84,2
Autres dépenses . . . . .	11,3	15,8
Total . . . . .	100,0	100,0

40. Les activités du Bureau des affaires spatiales ont pour but d'assurer à tous les pays l'accès aux avantages des activités spatiales, surtout aux pays en développement, par le renforcement des moyens nationaux dont ils disposent pour mettre les applications spatiales au service de leur développement socio-économique. Le Bureau s'emploiera au cours de l'exercice biennal aux travaux préparatoires de fond de la session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et organisera des activités régionales poursuivant les objectifs qui lui sont fixés.
41. Des ressources supplémentaires sont demandées pour des stages de formation et des ateliers relevant du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le tableau d'effectifs proposé pour 1998-1999 résulte de la suppression d'un poste d'agent des services généraux.

## Chapitre 5

## Cour internationale de Justice

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	19 985,9	22 077,0	2 091,1
Postes . . . . .	57	57	—

42. La Cour internationale de Justice, dont le siège est à La Haye, est l'un des six grands organes de l'ONU et son organe judiciaire principal. Elle a pour fonctions, conformément à son Statut qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies, de statuer conformément au droit international sur des différends qui lui sont soumis par les États; elle peut rendre des avis consultatifs sur toute question juridique à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte des Nations Unies ou conformément à ses dispositions.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Cour internationale de Justice . . . . .	36,4	31,8
Greffe . . . . .	47,1	48,1
Services communs . . . . .	16,5	20,1
Total . . . . .	100,0	100,0

43. Les ressources demandées comprennent des fonds supplémentaires au titre du personnel temporaire pour les réunions, qui doivent permettre à la Cour de pourvoir à ses besoins en matière de traduction, ainsi que de travaux contractuels de traduction et d'impression. Elles comprennent également l'intégralité des montants correspondant à l'agrandissement des locaux que la Fondation Carnegie a mis à la disposition de la Cour à compter du 1er janvier 1997, montants dont une partie avait été inscrite au budget de l'exercice biennal 1996-1997. Les ressources proposées pour la Cour internationale de Justice doivent également être complétées, selon que de besoin, par des engagements prévus conformément aux dispositions de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires devant être adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

## Chapitre 6

### Affaires juridiques

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	30 254,5	33 478,8	3 224,3
Postes . . . . .	145	142	(3)

44. Le Bureau des affaires juridiques est chargé de la réalisation du programme 4 du plan à moyen terme, Affaires juridiques, dont les objectifs consistent à fournir au Secrétariat, ainsi qu'aux principaux organes et aux autres organes de l'Organisation des Nations Unies des services juridiques unifiés et centralisés; à prendre les dispositions juridiques voulues pour appuyer les activités des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales; à contribuer au développement progressif et à la codification du droit international public et du droit commercial international; à oeuvrer en faveur du renforcement, du développement et de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans; à enregistrer et publier les traités et exercer les fonctions de dépositaire du Secrétaire général. Le programme de travail du Bureau, conformément aux orientations fondamentales qui lui sont fixées, a pour composantes principales la fourniture de services juridiques au Siège, et aux organes et bureaux des Nations Unies, aux missions hors siège et aux missions de maintien de la paix, et d'assurer la liaison entre ces entités ainsi que l'examen de questions et l'élaboration d'avis juridiques portant sur l'interprétation de la Charte, de résolutions, de décisions, de statuts et de règlements des Nations Unies, sur des traités et des questions de droit international public.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	76,8	78,1
Autres dépenses . . . . .	23,2	21,9
Total . . . . .	100,0	100,0

45. Le Bureau a aussi pour objectif de fournir une assistance juridique concernant l'élaboration et l'application du Statut et du Règlement du personnel, du règlement financier et des règles de gestion financières, les activités d'achat, les dispositions relatives aux biens et d'autres activités commerciales appuyant l'oeuvre de l'Organisation sous tous ses aspects, notamment la fourniture de personnel et de matériel pour les missions de maintien de la paix et autres missions. De plus, c'est du Bureau que relève au premier chef la recherche de solutions aux différends juridiques devant les instances judiciaires et arbitrales, en particulier le Tribunal administratif des Nations Unies, ainsi que lors de négociations et d'autres procédures où l'Organisation est mise en cause, notamment les différends commerciaux et les demandes d'indemnisation de tiers, ainsi que le maintien du respect des privilèges et immunités de l'Organisation et de son statut juridique. Le Bureau est également responsable de l'élaboration de projets de convention et accords internationaux, de règlements intérieurs d'organes et de conférences des Nations Unies et d'autres instruments, de publications et d'articles sur des questions juridiques, et d'études destinées à soutenir le développement progressif et la codification du droit international et du droit commercial international. C'est à ce titre que le Bureau assure le secrétariat de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, de la Commission du droit international, de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, des organes intergouvernementaux pertinents créés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organes des Nations Unies traitant de questions juridiques. Il permet également de fournir renseignements, avis et assistance aux États, notamment pour le suivi et les rapports, en ce qui concerne l'évolution du droit de la mer et des affaires maritimes, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Des modifications importantes feront suite à l'entrée en vigueur de la Convention. Le Bureau est chargé d'exercer les fonctions de dépositaire du Secrétaire général, les responsabilités confiées au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte des Nations Unies pour ce qui est de l'enregistrement et de la publication des traités, et les responsabilités imparties au Secrétaire général en vertu du Statut de la Cour internationale de Justice, à l'exception de celles qui portent un caractère budgétaire.
46. Pour 1998-1999, les effectifs proposés comprennent le reclassement à D-2 d'un poste de classe D-1, pour l'adjoint du Secrétaire général adjoint, et la création d'un nouveau poste d'administrateur (P-3) pour un analyste systèmes qui serait chargé des systèmes informatiques, de la conception et de l'installation de bases de données et de la bureautique.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	10,3	9,9
Programme de travail . . . . .	86,2	85,7
Appui aux programmes . . . . .	3,5	4,4
Total . . . . .	100,0	100,0

47. La rationalisation des travaux de la Section des traités a entraîné des modifications radicales. Le programme d'informatisation de la Section est bien entamé. On s'emploie par des mesures de plusieurs ordres d'éliminer les années de retard accumulé pour la publication du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au Répertoire du Secrétariat* (15 mois), du *Recueil des Traités* (8 ans) et de l'*Index cumulatif du Recueil des traités* (14 ans), et on compte que ce sera chose faite en 1999. C'est dans ce but qu'on propose le transfert à la Section des traités de quatre postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves du Département de la gestion, ainsi que le reclassement à la 1re classe de cinq postes d'agent des services généraux.
48. On s'efforcera tout particulièrement, par ailleurs, de rendre plus rapides l'élaboration et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.
49. Pour ce qui est du droit de la mer et des affaires maritimes, à la suite de la restructuration du programme de travail, on prévoit la suppression de six postes d'administrateur et de six postes d'agent des services

généraux. La situation a si fortement évolué dans ce domaine qu'on a dû redéfinir en partie les attributions de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui a été réorganisée en fonction des besoins actuels. On a pris en compte en particulier l'institution de deux organes de suivi de traités qui, bien qu'autonomes, ont néanmoins des liens avec l'Organisation des Nations Unies : il s'agit du Tribunal international du droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins. La Division sera désormais axée sur le nouveau mandat que lui a confié l'Assemblée générale, qui consiste notamment à aider les États et les organisations internationales à faire en sorte que les instruments juridiques et les programmes ayant trait aux mers et aux océans restent conformes aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des accords connexes, ainsi qu'à fournir à l'Assemblée un aperçu des faits nouveaux et des questions se faisant jour en matière de droit de la mer et d'affaires maritimes.

## Chapitre 7

### Coordination des politiques et développement durable

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	41 938,3	45 694,1	3 755,8
Postes . . . . .	211	196	(15)

50. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable est responsable de l'exécution du programme 7 du plan à moyen terme, Coordination des politiques et développement durable. Sa mission consistera principalement à apporter un appui intégré aux fonctions centrales de coordination et d'élaboration des politiques qui incombent au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à la Deuxième et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, et à faciliter et promouvoir un renforcement de la coordination des politiques, de la coopération et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies actifs dans les domaines économique et social, en particulier par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires. Ses activités sont centrées sur les tâches suivantes : élaborer des politiques intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que ceux qui ont trait à la parité entre les sexes, des grandes questions de politique générale qui se posent dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté; suivre la mise en oeuvre d'Action 21; aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités de coordination à l'échelle du système et, avec d'autres entités administratives, à assurer la cohérence des politiques, la coordination et la gestion efficace des activités de l'Organisation elle-même dans les domaines économique et social; apporter un appui technique au suivi de conférences et d'initiatives telles que les programmes en faveur des pays les moins avancés, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; et assurer le secrétariat technique d'organes intergouvernementaux s'occupant de questions économiques et sociales.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	82,6	83,6
Autres dépenses . . . . .	17,4	16,4
Total . . . . .	100,0	100,0

51. Le Département continuera de promouvoir une conception intégrée des différentes dimensions développement (aspects sociaux, économiques et environnementaux, parité entre les sexes) et de mettre

au point des démarches propres à assurer un développement durable, équitable et participatif. Il s'emploiera à élaborer et promouvoir une approche coordonnée des principales questions qui se posent en matière de développement durable et de développement social, et qui incluent la lutte contre la pauvreté, la promotion de la femme et la participation de tous les groupes sociaux au processus de développement. Toutes les activités relatives à la parité entre les sexes et à la promotion de la femme ont été regroupées dans le présent chapitre et placées sous la responsabilité de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Le Département apportera son concours aux mécanismes intergouvernementaux chargés de surveiller l'application des programmes d'action adoptés par les conférences mondiales pertinentes, ainsi que l'exécution des programmes d'activité intéressant l'Afrique et les pays les moins avancés, l'objectif général étant d'assurer un suivi coordonné et intégré de l'action menée. Il fournira un appui de fond et des services de secrétariat technique à la Commission du développement durable, au Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable, à la Commission du développement social qui, conformément à la décision 1996/7 du Conseil économique et social, siègera une fois par an avec un nombre de membres accru, à la Commission de la condition de la femme, au Comité de la planification du développement, au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, au Comité des ressources naturelles et, à l'échelon interorganisations, au Comité administratif de coordination et à son comité d'organisation, au Comité interinstitutions du développement durable et aux autres organes subsidiaires du CAC chargés des questions opérationnelles et des questions de programmes. En 1998, conformément à la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1996, le Département continuera d'assumer la responsabilité fonctionnelle de l'aide à apporter au Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique.

52. Le Département s'attachera plus particulièrement à améliorer les services fournis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui, conformément à la résolution 51/68 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1996, doit tenir deux sessions ordinaires par an à partir de 1997, et à suivre de plus près la situation des femmes pour déterminer si leurs droits fondamentaux sont respectés et si les violations de ces droits sont prises en compte par tous les mécanismes relatifs aux droits de l'homme.
53. À la suite du regroupement au sein du Département de toutes les attributions de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, qui incluent celles de la responsable des questions relatives aux femmes, il est proposé de transférer un poste de sous-secrétaire général du Cabinet du Secrétaire général au Département et de transférer en sens inverse un poste de la classe D-2. Il est également proposé de créer un poste P-5, un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux.

#### Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs .....	5,8	6,6
Direction exécutive et administration .....	7,5	7,1
Programme de travail .....	78,5	79,4
Appui aux programmes .....	8,2	6,9
Total .....	100,0	100,0

54. Des ressources additionnelles sont demandées pour couvrir l'augmentation des frais de voyage des représentants qu'entraîneront l'élargissement de la composition de la Commission du développement social, l'annualisation de ses sessions et le doublement du nombre de sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes décidés par l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social. En revanche, du fait de l'entrée en vigueur de la Convention sur la désertification et de la création d'un secrétariat et d'un mécanisme de financement distincts pour son application, il ne sera pas nécessaire

de maintenir au-delà du 31 décembre 1998 les ressources prévues à ce titre au budget ordinaire, notamment les postes (1 poste D-2, 1 poste D-1, 1 poste P-5, 3 postes P-4/3 et 5 postes d'agent des services généraux). Il est également proposé de supprimer sept postes d'agent des services généraux (un à la rubrique Direction exécutive et administration, trois à la rubrique Programme de travail et trois à la rubrique Appui aux programmes).

## Chapitre 8

### Afrique: nouvel Ordre du jour pour le développement

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	4 365,8	5 443,0	1 077,2
Postes . . . . .	18	19	1

55. L'objectif général du programme est de mobiliser l'aide de la communauté internationale et de donner un nouvel élan à son action en faveur du développement de l'Afrique, qui doit rester l'une de ses priorités, de promouvoir la mise en place d'un cadre propre à appuyer les efforts que déploie l'Afrique en vue de son développement et d'encourager les organismes des Nations Unies à répondre de manière coordonnée et efficace aux besoins de l'Afrique en matière d'appui au développement, tant en ce qui concerne le choix des politiques qu'au niveau opérationnel.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	69,6	71,8
Autres dépenses . . . . .	30,4	28,2
Total . . . . .	100,0	100,0

56. Les activités prévues à ce chapitre découlent des résolutions de l'Assemblée générale 46/151 du 18 décembre 1991, dont l'annexe II contient le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et de la résolution 51/32 de l'Assemblée, du 6 décembre 1996, relative à l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Elles sont au nombre des priorités globales définies dans le plan à moyen terme et seront axées sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et les initiatives connexes.
57. L'exécution du programme est la responsabilité conjointe du Département de la coordination des politiques et du développement durable, de la CEA et du Département de l'information. Par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, le Département de la coordination des politiques et du développement durable assure la coordination et la direction d'ensemble. La CEA joue le rôle de chef d'équipe et, par l'intermédiaire notamment de l'Équipe spéciale interorganisations sur la situation économique critique et le développement de l'Afrique, assure la coordination et la coopération au niveau régional pour ce qui est de la mise en oeuvre du programme. Le Département de l'information est chargé d'un programme spécial visant à mettre en lumière les préoccupations économiques de l'Afrique.
58. Pour appuyer plus efficacement les activités prévues dans le cadre de ce programme, conformément au rang de priorité que lui attribue le plan à moyen terme et aux dispositions de la résolution 51/32, il est proposé d'ajouter au tableau d'effectifs un poste P-4 provenant du Département de l'information et de prévoir des crédits plus importants pour les réunions des groupes spéciaux d'experts et autres réunions, et les frais de voyage et frais généraux connexes.

## Chapitre 9

### Information économique et sociale et analyse des politiques

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	47 276,2	51 547,8	4 271,6
Postes . . . . .	278	258	(20)

59. Le principal objectif des activités inscrites au chapitre 9 est de promouvoir une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement, en diffusant des informations sur les mécanismes de développement afin de les faire mieux connaître et mieux comprendre. Ce programme relève du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Le Département rassemble, évalue et diffuse des données, analyse des politiques et expériences de développement et exécute des activités de coopération technique pour aider les gouvernements, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales à déterminer des priorités en matière de développement et à élaborer des politiques et mesures qui permettent de les mettre en oeuvre aux niveaux international, national et local. Les programmes d'action adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont été pris en compte dans le programme.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	92,2	91,5
Autres dépenses . . . . .	7,8	8,5
Total . . . . .	100,0	100,0

60. Le programme d'activité se compose de quatre sous-programmes. Chacun d'eux porte sur un secteur ou un thème précis et vise à présenter aux organes intergouvernementaux et à la communauté internationale une perspective mondiale sur les tendances observées dans le domaine considéré. Les quatre sous-programmes se complètent et se renforcent de diverses manières. À l'intérieur de chacun, la synergie est de plus en plus forte entre les activités d'analyse, d'information et de coopération technique. La somme de connaissances et de compétences accumulées par le Département est particulièrement utile pour les activités de coopération technique, notamment dans les domaines des statistiques et de la population.

#### Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	0,3	0,3
Direction exécutive et administration . . . . .	3,9	2,4
Programme de travail . . . . .	90,6	92,1
Appui aux programmes . . . . .	5,2	5,2
Total . . . . .	100,0	100,0



61. Le Département poursuivra la mise au point d'UNESIS (système de gestion de l'information économique et sociale), qui a pour fonctions la collecte, le traitement, le stockage, l'échange et la diffusion d'informations. Des ressources sont demandées à cette fin. Il est proposé par ailleurs de supprimer 6 postes d'administrateur et 14 postes d'agent des services généraux.

## Chapitre 10

### Services d'appui et de gestion pour le développement

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	26 811,4	27 631,9	820,5
Postes . . . . .	158	148	(10)

62. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement joue, selon que de besoin, le rôle d'agent d'exécution de programmes ou de projets intéressant soit le développement des institutions, soit la mise en valeur des ressources humaines. Son principal objectif est d'aider, sur leur demande, les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ainsi que les pays en transition, à renforcer leurs capacités dans des domaines interdépendants tels que l'administration publique et les finances, la gestion du développement économique et social, ou la planification et la gestion des ressources naturelles et énergétiques. Le Département fournit un appui technique à des organes intergouvernementaux et organes d'experts dans les domaines de l'administration publique et des finances, et des ressources naturelles et énergétiques.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	90,6	90,5
Autres dépenses . . . . .	9,4	9,5
Total . . . . .	100,0	100,0

63. Le programme tient compte des résultats obtenus et des engagements pris à l'issue des grandes conférences mondiales tenues récemment sous l'égide de l'ONU, notamment la Conférence sur l'environnement et le développement, le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que des décisions concernant l'administration publique et le développement adoptées par l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquantième session, à laquelle le Département a apporté une contribution de fond. La mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique recevra une attention particulière, de même que l'octroi d'une assistance aux pays les moins avancés et aux petits pays insulaires en développement. Parce qu'il prévoit une participation active à des programmes et projets concrets qui seront exécutés aux niveaux national et local pour appliquer des mesures sectorielles intégrées dans des stratégies multisectorielles cohérentes, le programme est un moyen de traduire dans les faits, à l'échelon national, le consensus qui s'est formé sur le développement mondial.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs .....	1,5	1,6
Direction exécutive et administration .....	5,5	5,2
Programme de travail .....	83,4	83,9
Appui aux programmes .....	9,8	8,8
Total .....	100,0	100,0

64. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le Département s'attachera en priorité à apporter un appui technique à l'échelon national. À la suite de la réorganisation du Département, il est proposé de supprimer 10 postes (1 poste P-3 et 9 postes d'agent des services généraux, dont 2 de 1re classe).

## Chapitre 11A

## Commerce et développement

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) .....	110 226,3	105 657,9	(4 568,4)
Postes .....	448	394	(54)

65. À sa neuvième session, qui s'est tenue à Midrand (Afrique du Sud) en avril 1996, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté des réformes de grande envergure et a notamment resserré son programme de travail, en particulier dans les domaines où elle a un avantage comparatif, rationalisé son mécanisme intergouvernemental, amélioré ses méthodes de travail, réduit le nombre de ses réunions et restructuré son secrétariat.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes .....	88,7	86,3
Autres dépenses .....	11,3	13,7
Total .....	100,0	100,0

66. La Conférence a noté que le double phénomène de la mondialisation de la production et de la libéralisation du commerce ouvrait de nouvelles perspectives mais soulevait également des problèmes. Les mutations rapides auxquelles on assistait, conjuguées à la conclusion des Accords du Cycle d'Uruguay, avaient radicalement transformé la situation. Partant de ces constatations, la Conférence a décidé d'axer ses efforts sur quatre domaines : mondialisation et développement; investissement, développement des entreprises et technologie; commerce international des biens et des services et produits de base; infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale. Les activités consisteront principalement à examiner des problèmes de développement particuliers et à analyser des expériences de développement réussies, afin d'en tirer les enseignements; à évaluer les enjeux et à aider les pays à tirer parti des perspectives de développement des entreprises qui découlent des nouvelles conditions économiques; à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à améliorer leurs conditions générales d'investissement; à faciliter l'intégration effective des pays en développement dans le système commercial international; et à aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place des services d'appui au commerce. La Conférence a également décidé que les problèmes des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, le développement durable, la lutte contre la pauvreté, l'autonomisation des femmes

et la coopération entre pays en développement seraient des thèmes intersectoriels dont toutes les activités de la CNUCED devraient tenir compte. La CNUCED continuera de suivre l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et, si l'Assemblée générale donne son accord à sa cinquante-deuxième session, elle préparera l'examen global et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme. Par ailleurs, elle renforcera sa contribution à l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

67. À la neuvième session de la Conférence, les États Membres ont reconnu que la CNUCED avait beaucoup contribué à la réforme de l'ONU en apportant d'importantes modifications à son programme de travail, son mécanisme intergouvernemental et son secrétariat. Les propositions budgétaires tiennent compte de ces changements. Il est prévu de supprimer 25 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur (2 postes D-2, 7 postes D-1, 5 postes P-5, 6 postes P-4/3 et 5 postes P-2/1) et 18 postes d'agent des services généraux, réductions rendues possibles par l'allègement des structures résultant de la réorganisation du secrétariat, et par la rationalisation du programme de travail qui a permis de ramener de neuf à quatre le nombre de divisions. La Division des pays les moins avancés fait partie de celles qui ont été supprimées, car depuis la neuvième session, les questions dont elle était chargée sont coordonnées, en tant que questions intersectorielles, par le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Compte tenu des responsabilités accrues que la planification et la gestion stratégiques de la nouvelle structure imposent au Secrétaire général adjoint de la Conférence, il est proposé de reclasser un poste D-2 au rang de sous-secrétaire général.
68. Les ressources (dont 11 postes) allouées aux groupes communs CNUCED/commissions régionales seront transférées aux commissions intéressées.

## Chapitre 11B

### Centre du commerce international CNUCED/OMC

#### Évolution générale des ressources

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	22 326,6	21 973,4	(353,2)

69. Le Centre du commerce international est dirigé conjointement par l'OMC et l'ONU, celle-ci agissant par l'intermédiaire de la CNUCED. Le Groupe consultatif commun composé des États membres de l'OMC et de la CNUCED définit l'orientation de son programme de travail. Le principal objectif du Centre est de promouvoir les échanges et les exportations des pays en développement et d'améliorer l'organisation et la gestion de leurs importations, afin que leurs activités de commerce international soient plus rentables et plus efficaces. Conformément à la résolution 1819 (LV) du Conseil économique et social, le Centre continuera de coordonner toutes les activités de coopération technique menées par des organismes des Nations Unies pour promouvoir le commerce et les exportations des pays en développement, ces activités devant être axées sur l'élaboration de projets de pays qui seront liés, chaque fois que possible, à des projets régionaux et interrégionaux afin d'en accroître l'efficacité.
70. Depuis 1968, année de la création du Centre, le budget de celui-ci est financé à parts égales par le GATT/OMC et l'ONU. L'OMC ayant un cycle budgétaire annuel, il est proposé de modifier en conséquence la procédure budgétaire du Centre. Le programme de travail et le budget de celui-ci seraient établis sur une base annuelle et examinés et approuvés chaque année par l'Assemblée générale et par l'organe directeur de l'OMC.
71. En attendant que le budget du Centre ait été examiné, il est proposé d'inscrire un montant de 21 973 400 dollars à ce titre dans le projet de budget-programme de l'ONU.

## Chapitre 12

### Environnement

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	8 231,1	9 304,4	1 073,3
Postes . . . . .	43	39	(4)

72. Le secrétariat du PNUE est chargé de la mise en oeuvre du programme 10, Environnement, du plan à moyen terme. Le PNUE tire son mandat de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, dans laquelle l'Assemblée a décidé de créer le Conseil d'administration du PNUE en tant qu'organe directeur, un petit secrétariat qui centraliserait l'action en matière d'environnement et réaliserait la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies et le Fonds pour l'environnement. Le coût des services fournis au Conseil d'administration et au petit secrétariat est imputé sur le budget ordinaire. Le coût des programmes opérationnels, les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses administratives du Fonds pour l'environnement sont financés par le Fonds. Le Directeur exécutif du PNUE est responsable de la gestion du Fonds pour l'environnement, sous la direction du Conseil d'administration qui élabore les grandes orientations.
73. Le programme Action 21 a souligné que le PNUE et son Conseil d'administration devaient jouer un rôle accru et renforcé et il a défini les mesures que le PNUE devait prendre pour contribuer à sa mise en oeuvre. Le PNUE fait également office de secrétariat pour divers instruments mondiaux et régionaux qui ont été élaborés dans des domaines se rapportant à ses activités de programme.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	373,6	71,6
Autres dépenses . . . . .	26,3	23,4
Total . . . . .	100,0	100,0

74. Le PNUE a entrepris un examen approfondi de son programme de travail en vue de mieux intégrer ses activités. Son programme intégré pour l'exercice biennal vise, premièrement, à développer et encourager des évaluations scientifiques qui font le point de la question; deuxièmement, à formuler des orientations pour renforcer la gestion de l'environnement; troisièmement, à mobiliser les connaissances pour forger un consensus sur des problèmes et des questions critiques en matière d'environnement; quatrièmement, à aider les gouvernements, aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, à formuler des stratégies de gestion de l'environnement; et, cinquièmement, à promouvoir une coopération et une coordination plus efficaces dans le domaine de l'environnement avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.
75. Le programme pour 1998-1999 servira de base à la nouvelle stratégie à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement pour la période 1998-2001. Cette stratégie intégrera les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1997 consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble du suivi du programme Action 21, lesquels seront présentés au Conseil d'administration à sa vingtième session.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	18,7	15,5
Direction exécutive et administration . . . . .	49,0	47,4
Programme de travail . . . . .	32,3	37,1
Total . . . . .	100,0	100,0

76. En février 1997, le Directeur exécutif du PNUE a présenté au Conseil d'administration à sa dix-neuvième session trois scénarios concernant le niveau des ressources du budget-programme du Fonds pour 1998-1999. Le scénario minimum prévoyait un budget-programme de 80 millions de dollars et un budget au titre de la gestion et des dépenses d'appui administratif de 32,4 millions de dollars. Le Conseil d'administration a approuvé un budget-programme de 75 millions de dollars pour le Fonds, soit 17 % de moins que celui qui avait été initialement approuvé pour 1996-1997 (90 millions de dollars), et un budget au titre de la gestion et des dépenses d'appui administratif de 28,5 millions de dollars.
77. Le secrétariat révisé actuellement les projets de budget au titre du programme pour l'environnement et des dépenses de gestion et d'appui administratif pour 1998-1999 afin de les ramener au niveau fixé par le Conseil d'administration. En conséquence, les chiffres extrabudgétaires indiqués dans le chapitre 12 sont provisoires et seront révisés conformément à la décision 19/22 du Conseil d'administration et à toute décision que pourrait prendre le Conseil d'administration du PNUE pendant sa session extraordinaire de novembre 1997.
78. En ce qui concerne le budget ordinaire, il est proposé de supprimer un poste P-5 et trois postes d'agent local, en raison d'une meilleure intégration des activités du PNUE.

### Chapitre 13

#### Établissements humains

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	11 731,7	13 206,6	1 474,9
Postes . . . . .	73	66	(7)

79. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) est chargé de la mise en oeuvre du programme 11, Établissements humains, du plan à moyen terme. Il centralise les activités des organismes des Nations Unies en matière d'établissements humains et fournit une assistance technique aux États Membres dans ce domaine.
80. Le programme de travail de 1998-1999 reflète des changements importants par rapport à celui de l'exercice précédent. Ces changements sont dus à l'intégration des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue en juin 1996.
81. Le programme de travail a pour objectif d'ensemble de contribuer et d'aider à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, plan d'action mondial adopté par Habitat II. Il est axé sur quatre activités de programme prioritaires : a) logement et services sociaux; b) gestion de l'habitat urbain; c) environnement et équipements; et d) évaluation, observation et information.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes .....	79,4	81,5
Autres dépenses .....	20,6	18,5
Total .....	100,0	100,0

82. Le Centre, travaillant en partenariat avec les gouvernements, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, les aidera à faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de l'urbanisation rapide et à faire en sorte que les établissements humains, quelle que soit leur taille, puissent remplir dans le développement la fonction essentielle qui est la leur et répondre aux besoins fondamentaux des populations qui y vivent. Ses efforts devraient aider les pays à se doter, aux échelons national et local, de moyens techniques et institutionnels leur permettant d'élaborer, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les programmes en matière de logement et d'établissements humains durables, en vue de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et, ce faisant, de réaliser au niveau local les objectifs d'Action 21. À cette fin, le Centre adoptera une approche intégrée associant la fourniture de conseils touchant les politiques à adopter, une coopération technique ciblée et l'échange de connaissances et de données d'expérience quant aux meilleures pratiques, dans le cadre de nouveaux réseaux et partenariats aux niveaux international, national et local.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs .....	16,3	9,3
Direction exécutive et administration .....	17,8	20,3
Programme de travail .....	65,9	70,4
Total .....	100,0	100,0

83. Du fait de la restructuration du Centre et du programme de travail, il est proposé de supprimer deux postes P-3 et cinq postes d'agent local, actuellement vacants.

## Chapitre 14

## Lutte contre la criminalité

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) .....	5 194,9	5 507,0	312,1
Postes .....	22	21	(1)

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes .....	78,4	82,1
Autres dépenses .....	21,6	17,9
Total .....	100,0	100,0

84. La Division de la prévention du crime et de la justice pénale de l'Office des Nations Unies à Vienne est chargée de la mise en oeuvre du programme 12, Prévention du crime et justice pénale, du plan à moyen terme. Ce programme vise à accroître l'efficacité de la coopération internationale concernant la prévention

du crime et la justice pénale grâce à l'élaboration de stratégies permettant de répondre aux problèmes mondiaux et d'aider les gouvernements dans leurs efforts nationaux et multilatéraux à faire face aux nouvelles tendances de la criminalité ainsi qu'à créer les mécanismes nécessaires pour que le système de prévention et de répression du crime soit plus responsable, plus transparent, plus efficace et plus juste. Pour ce faire, la Division encouragera le respect des principes fondamentaux du maintien de la légalité et renforcera la capacité des gouvernements d'améliorer leur législation et leur système de justice pénale ainsi que de combattre les diverses formes de criminalité transnationale et de mettre en oeuvre des mesures et des stratégies de prévention et de répression du crime, elle fera mieux connaître les règles et normes des Nations Unies et mobilisera des ressources accrues pour les activités de coopération technique. Le programme tend en outre à favoriser la diffusion de connaissances spécialisées en vue d'un traitement efficace et humain des délinquants.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	2,5	2,7
Programme de travail . . . . .	97,5	94,3
Total . . . . .	100,0	100,0

85. Afin de commencer à préparer le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit avoir lieu en l'an 2000, des ressources supplémentaires sont nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), des frais de voyage et des services contractuels. Pour renforcer le programme, il est proposé de transférer un poste D-2 et un poste P-5 du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne à la Division, en échange de deux postes de la Division, un P-3 et un P-4. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux.

## Chapitre 15

## Contrôle international des drogues

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	16 195,0	16 372,0	177,0
Postes . . . . .	73	68	(5)

86. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) oriente et coordonne toutes les activités de lutte contre la drogue de l'ensemble du système des Nations Unies. Il est chargé de la mise en oeuvre du programme 13, Contrôle international des drogues, du plan à moyen terme.
87. Les fonctions normatives du Programme découlent des instruments internationaux en matière de lutte contre la drogue et concernent la fourniture de services de secrétariat et de services fonctionnels à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à la Commission des stupéfiants. Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues fournit un appui extrabudgétaire aux activités opérationnelles du Programme.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes .....	78,9	79,6
Autres dépenses .....	21,1	20,4
Total .....	100,0	100,0

88. Les orientations stratégiques du Programme en 1998-1999 demeureront les mêmes que pendant l'exercice biennal précédent au cours duquel, vu le caractère transnational du problème de la drogue, la priorité a été donnée à la coopération internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour épauler les gouvernements, le Programme continuera de centraliser les connaissances et compétences sur des questions telles que le contrôle des précurseurs chimiques, l'établissement de normes pour l'analyse chimique et le contrôle de la qualité, les mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent, la législation antidrogue, les cultures ou activités de remplacement et certains aspects de la prévention de la toxicomanie. Il continuera également de veiller à ce que les résultats de la recherche soient systématiquement mis en forme et diffusés auprès des États Membres et à ce que de nouvelles méthodes soient portées à la connaissance de ces derniers. Les progrès de l'informatique faciliteront cette tâche de diffusion de l'information. Le Programme appuiera les préparatifs d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au contrôle international des drogues qui doit avoir lieu en 1998 pour élaborer au niveau international un nouveau programme d'action collective et contribuer à établir le programme du contrôle international des drogues pendant la décennie à venir.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs .....	5,6	5,6
Direction exécutive et administration .....	14,7	11,8
Programme de travail .....	79,5	82,6
Total .....	100,0	100,0

89. Des crédits supplémentaires sont demandés au titre de services de consultants et d'experts mais il est proposé de supprimer un poste de P-4 et quatre poste d'agent des services généraux.

## Chapitre 16

## Développement économique et social en Afrique

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) .....	82 360,9	90 771,6	8 410,7
Postes .....	614	562	(52)

90. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de la mise en oeuvre du programme 14, Développement économique et social en Afrique, du plan à moyen terme. Elle a pour principal objectif de susciter et de faciliter une action concertée en faveur du développement économique et social des pays africains.



## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	78,9	77,0
Autres dépenses . . . . .	21,1	23,0
Total . . . . .	100,0	100,0

91. Les dernières années ont été marquées par une modeste reprise de la croissance économique en Afrique due essentiellement aux réformes économiques entreprises par les pays africains. Le programme de travail visera essentiellement à aider les pays de la région à poursuivre ces réformes et à accélérer le taux de croissance, ce qui est crucial pour atténuer la pauvreté dans la région. Un élément majeur du programme est d'aider les États Membres à mettre en oeuvre ce type de stratégie. L'appui fourni au titre de chacun des sous-programmes variera de par sa nature et sa portée mais les modalités en seront généralement analogues. Le programme de la Commission a été restructuré pendant l'exercice biennal en cours et il en a résulté cinq sous-programmes : facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales; action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable; renforcement de la gestion du développement; utilisation de l'information aux fins du développement et promotion de la coopération et de l'intégration régionales. Deux objectifs généraux — participation accrue des femmes au développement et renforcement des capacités — se grefferont sur les cinq objectifs énumérés plus haut.

## Répartition des ressources, par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	0,9	0,8
Direction exécutive et administration . . . . .	4,8	4,1
Programme de travail . . . . .	54,5	55,0
Appui aux programmes . . . . .	39,8	40,1
Total . . . . .	100,0	100,0

92. L'action menée par la Commission pour aider les pays de la région à parvenir à une croissance économique durable et à atténuer la pauvreté consistera essentiellement à diffuser les meilleures pratiques auprès des États Membres, à amener les décideurs — dans les secteurs public et privé ainsi qu'au sein des organisations non gouvernementales — à partager les données d'expérience, à fournir des services techniques consultatifs et à entreprendre des études comparatives pour tirer les leçons de l'expérience dans divers domaines.
93. Les centres sous-régionaux de développement, anciennement appelés comités intergouvernementaux d'experts des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) — lesquels font partie intégrante de la CEA et opèrent dans les diverses sous-régions — seront les vecteurs qui permettront la fourniture d'un appui technique efficace aux États membres à l'échelon sous-régional. Les centres jouent un rôle catalyseur essentiel dans leurs sous-régions respectives par la constitution de réseaux et l'échange d'informations, ainsi qu'en permettant au secteur public, à la société civile et au secteur privé de partager leurs données d'expérience.
94. La région prend de plus en plus conscience que la lutte contre la pauvreté exige que l'on prenne les devants. La Commission compte que d'ici à la fin de l'exercice biennal, la nécessité de mettre en oeuvre des politiques pour atténuer la pauvreté dans le contexte de la croissance sera mieux et plus largement comprise en Afrique. En 1994-1995, les efforts ont surtout porté sur le renforcement des capacités — ressources humaines, moyens institutionnels et infrastructures — en tant qu'éléments clefs d'une croissance accélérée. Il s'agit maintenant d'aller plus loin en aidant les États Membres à développer ces capacités et à les mettre au service d'une croissance qui atténue la pauvreté.

95. L'aptitude de la Commission à répondre avec imagination à l'évolution des besoins des États membres dépend avant tout de trois facteurs — excellence du personnel, partenariat et coût-efficacité — qui ont guidé l'action de réforme et de rénovation en son sein. Un bon rapport coût-efficacité exige une répartition différente des ressources. Un changement important dans la structure du budget est donc la réduction des postes et l'augmentation des crédits au titre des services de consultants et des réunions de groupes ad hoc d'experts, afin de mieux équilibrer le recours à des services d'experts internes ou externes, selon que de besoin.
96. Conformément aux changements susmentionnés, le projet de budget-programme prévoit la suppression de 15 postes d'administrateur et de 40 postes d'agent local et une augmentation sensible des ressources au titre des services de consultants et du matériel informatique. Des crédits supplémentaires sont également demandés au titre de l'entretien des installations de conférence récemment achevées. Trois postes seront transférés du Groupe commun des sociétés transnationales CNUCED-CEA.

## Chapitre 17

### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	67 487,3	73 408,1	5 920,8
Postes . . . . .	515	468	(47)

97. La CESAP est chargée de mettre en oeuvre le programme 15 — développement économique et social en Asie et dans le Pacifique — du plan à moyen terme. Pour atteindre les objectifs énoncés dans les 10 sous-programmes que comprend ce programme au cours de l'exercice biennal la Commission portera essentiellement son attention sur trois grands thèmes : a) la promotion de la coopération économique régionale dans des secteurs fondamentaux comme le commerce, les investissements, la mise en place de capacités techniques, les transports et l'amélioration des infrastructures; b) l'environnement et le développement durable; et c) la formulation et de la mise en oeuvre de politiques, plans d'action et programmes sociaux efficaces visant à atténuer la pauvreté et à améliorer la qualité de la vie de tous les groupes sociaux et la poursuite des efforts soutenus de mise en valeur des ressources humaines dans la région.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	85,0	84,6
Autres dépenses . . . . .	15,0	15,4
Total . . . . .	100,0	100,0

98. La Commission continuera également de faciliter l'échange de données d'expérience entre pays et de jouer pleinement son rôle de centre de recherche, d'analyse et d'information au profit de ses membres. Dans le cadre du programme de travail de l'exercice biennal, la Commission intensifiera ses activités de suivi des conférences mondiales au niveau régional afin d'appuyer les efforts déployés aux échelons national et sous-régional. Elle portera une plus grande attention à l'amélioration des capacités des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des petits pays insulaires en développement et des pays en transition afin de favoriser une meilleure intégration de ces pays dans le processus dynamique de développement de la région et dans le développement économique et social à l'échelle internationale.

## Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	1,5	1,4
Direction exécutive et administration . . . . .	2,6	2,5
Programme de travail . . . . .	43,5	44,9
Appui au programme . . . . .	52,4	51,2
Total . . . . .	100,0	100,0

99. Les ressources ont été allouées de façon à renforcer le programme de travail. Il est proposé de supprimer 18 postes d'administrateur, 30 postes d'agent des services généraux et 2 postes d'agent du service mobile; 29 postes relèvent des services administratifs. Trois postes du Groupe commun CNUCED/CESAP des sociétés transnationales feront l'objet d'une réaffectation. Une augmentation de 8,1 % est proposée au titre des consultants et experts dont la Commission aura besoins pour mener à bien son programme de travail. L'augmentation de 37,7 % au titre des autres dépenses de personnel devrait donner à la Commission une souplesse accrue dans l'utilisation des ressources allouées aux services administratifs. Il est également proposé d'augmenter de 13,5 % les ressources consacrées aux voyages; 81,6 % de ces ressources servent à financer le fonctionnement de la Commission et la mise en oeuvre de son programme de travail.

## Chapitre 18

## Développement économique de l'Europe

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	47 951,7	49 310,8	1 359,1
Postes . . . . .	211	195	(16)

100. La CEE est chargée de mettre en oeuvre le programme 16 — Développement économique de l'Europe — du plan à moyen terme. La Commission a pour principal objectif d'élaborer des principes et de mettre au point des systèmes et outils d'information de nature à favoriser une meilleure compréhension et des relations économiques plus harmonieuses entre tous les pays de la région, aussi différents soient-ils. Les activités de la Commission complètent celles qui sont menées par les autres organes intergouvernementaux actifs en Europe. Y participent les principaux acteurs non gouvernementaux, en particulier les entreprises, les autorités locales et les organisations non gouvernementales. La CEE porte une attention particulière aux groupes de pays dont la transition vers l'économie de marché est la moins avancée ou dont l'économie a été dévastée par un conflit.
101. Pour atteindre ces objectifs, la CEE continuera de produire des données statistiques, études et analyses relatives à tous les pays de la région et à leur interdépendance croissante. Elle continuera également de mettre au point, en collaboration avec les acteurs économiques concernés, des conventions, normes et règles. La CEE coopérera avec les principaux organes intergouvernementaux qui travaillent dans les mêmes domaines d'activité qu'elle en Europe et examinera les relations de complémentarité afin de supprimer les doubles emplois et d'accroître l'efficacité de son action.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	94,9	91,8
Autres dépenses . . . . .	5,1	8,2
Total . . . . .	100,0	100,0

102. Le programme de travail de l'exercice biennal 1998-1999 devrait permettre une meilleure compréhension mutuelle entre les pays de la région, grâce à la diffusion d'informations plus exactes sur tous les États. Il devrait aussi déboucher sur l'adoption de nouvelles conventions, règles et normes et sur une application plus large des instruments précédemment mis au point par la Commission. On prévoit aussi que l'écart entre les pays de la région sur le plan des institutions se réduira.
103. Dans le cadre du processus global de réforme, auquel ont pleinement participé ses États membres, ses organes subsidiaires principaux et son secrétariat, la CEE a recentré ses activités sur les domaines stratégiques dans lesquels elle dispose d'un avantage avéré et possède des compétences reconnues dans l'ensemble de la région et qui sont viables à long terme. Elle a ainsi rationalisé son programme de travail et réduit le nombre de ses organes subsidiaires — on n'en compte plus que 7 actuellement contre 14 lors de l'exercice biennal précédent.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Direction exécutive et administration .....	6,3	7,8
Programme de travail .....	85,0	80,6
Appui au programme .....	8,7	11,6 <sup>a</sup>
Total .....	100,0	100,0

<sup>a</sup> Y compris les ressources destinées à l'utilisation du Centre international de calcul, qui figuraient à un autre chapitre dans les budgets précédentes.

104. La Commission prévoit également de mettre en place deux mécanismes qui donneront une plus grande souplesse à ses méthodes de travail et lui permettront de s'adapter aux mutations présentes et à venir. Le premier mécanisme consiste à demander aux organes subsidiaires principaux de définir un programme de travail et un calendrier précis pour tout nouvel organe qui leur est rattaché et dont la durée est limitée par une clause d'extinction. Toute nouvelle activité devra par ailleurs être compensée par l'achèvement d'autres activités ayant un niveau de ressources équivalent. Dans le cas où ce mécanisme ne permettrait pas de satisfaire des demandes supplémentaires émanant d'organes subsidiaires principaux, le Groupe d'experts du programme de travail donnerait son avis à la Commission d'arbitrage au sujet des demandes supplémentaires concurrentes présentées par ces organes, lorsqu'elles impliquent une importante redistribution des ressources entre ces programmes.
105. Le deuxième mécanisme de nature à assouplir les méthodes de travail de la Commission consiste à mettre en place une unité de coordination des activités opérationnelles qui sera chargée d'examiner les questions à résoudre et les activités à mener à bien pour répondre, dans le cadre du mandat de la CEE, aux besoins de groupes de pays donnés. Cette unité coordonnera ou organisera des séminaires et des ateliers dans tous les secteurs, en particulier dans ceux qui ne sont plus couverts par les organes subsidiaires. Son programme fera régulièrement l'objet d'aménagements qui seront adoptés en cours d'année par la Commission.
106. Les activités prévues pour l'exercice biennal 1998-1999 sont conformes aux objectifs globaux du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 tels qu'ils ont été définis par les États Membres. Dans le domaine de l'industrie et de l'énergie, les activités ont été regroupées et réduites, et tous les organes subsidiaires principaux s'occupant de ce secteur ont été supprimés. Les activités retenues seront désormais menées par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise ou par l'Unité susmentionnée.
107. Dans le cadre du processus global de réforme et de rationalisation du programme de travail et de la structure intergouvernementale, il est prévu de supprimer quatre postes d'administrateur et 12 postes d'agent des services généraux en 1998-1999.

**Chapitre 19**  
**Développement économique et social en**  
**Amérique latine et dans les Caraïbes**

**Évolution générale des ressources et des effectifs**

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	82 515,4	90 245,4	7 730,0
Postes . . . . .	532	491	(41)

108. La CEPALC est chargée de la mise en oeuvre du programme 17 — développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes — du plan à moyen terme. Ce programme vise essentiellement à promouvoir le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes grâce à une collaboration avec les gouvernements des pays membres portant sur une analyse des processus de développement et sur la prestation de services opérationnels. La Commission axe ses travaux d'analyse sur l'élaboration de politiques gouvernementales dont elle facilite l'application en offrant des services opérationnels tels que la production d'informations spécialisées, la prestation de services consultatifs, la formation et l'appui à la coopération régionale et internationale.

**Répartition des ressources, en pourcentage**

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	81,2	80,1
Autres dépenses . . . . .	18,8	19,9
Total . . . . .	100,0	100,0

109. Le programme d'activités a été réduit et ne comprend plus que 11 sous-programmes qui correspondent à des domaines d'étude clairement définis, ce qui permet d'éviter les doubles emplois. En outre, la CEPALC s'est employée à mettre en place un secrétariat plus efficace grâce à une organisation plus rationnelle, à l'établissement de priorités, à une programmation plus rigoureuse, à l'organisation d'activités de formation et à des mesures d'économie.

**Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage**

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	1,6	1,4
Direction exécutive et administration . . . . .	4,9	4,7
Programme de travail . . . . .	44,3	46,1
Appui au programme . . . . .	49,2	47,8
Total . . . . .	100,0	100,0

110. En vue d'assurer une exécution plus efficace du programme de travail, des mesures sont également proposées concernant le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), les consultants, les services contractuels et le matériel et les services de traitement des données. Il est aussi envisagé de supprimer 14 postes d'administrateur et 30 postes d'agent local, et de réaffecter 2 postes d'administrateur et un poste d'agent local du Groupe commun CNUCED/CEPALC des sociétés transnationales.

## Chapitre 20

### Développement économique et social en Asie occidentale

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	34 143,3	49 704,8	15 561,5
Postes . . . . .	293	266	(27)

111. Le programme de travail de la CESAO pour l'exercice biennal 1998-1999 découle du programme 18 — développement économique et social en Asie occidentale — du plan à moyen terme. Celui-ci est divisé en cinq sous-programmes thématiques. L'objectif général du programme de travail est de promouvoir le développement durable dans les États membres de la CESAO ainsi que la coopération régionale et la coordination des politiques entre ces pays. Pour ce faire, il met en lumière les relations qui existent entre les différentes composantes — économique, sociale, culturelle, technique et environnementale — du développement.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	79,7	83,3
Autres dépenses . . . . .	20,3	16,7
Total . . . . .	100,0	100,0

112. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la CESAO s'emploiera à suivre et à étudier les tendances du développement économique et social dans ses États membres; à renforcer la coopération économique entre ses États membres grâce à l'harmonisation des règles, normes et instruments législatifs pertinents afin de les aider à faire face aux répercussions des réformes économiques et des politiques de libéralisation sur les différents secteurs du développement; à renforcer la coordination et l'harmonisation des règles, normes et instruments législatifs entre les États membres dans le domaine du développement social grâce au suivi de l'application des recommandations des conférences mondiales; à renforcer la coopération entre les États membres dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et à aider les États membres à renforcer leurs capacités dans le domaine des ressources humaines et des institutions.

#### Répartition des ressources par grande rubrique en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	0,3	0,2
Direction exécutive et administration . . . . .	7,7	6,2
Programme de travail . . . . .	44,1	46,1
Appui au programme . . . . .	48,0	47,5
Total . . . . .	100,0	100,0

113. La Commission a adopté une approche pluridisciplinaire et interdivisions de la formulation et de l'exécution du programme, qui lui permet de proposer la suppression de 27 postes. Il est prévu que les services de la CESAO s'installeront à leur nouveau siège à Beyrouth vers la fin de 1997. Le niveau total des ressources pour 1998-1999 correspond aux dépenses de fonctionnement de la Commission à Beyrouth.

## Chapitre 21

### Programme ordinaire de coopération technique

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	37 375,9	45 921,8	8 545,9
Postes . . . . .	—	—	—

114. Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies complète l'assistance offerte aux pays en développement dans le cadre d'autres programmes. Les procédures d'établissement du programme ordinaire de coopération technique ont été fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 29 novembre 1969.
115. Les grandes orientations et les directives relatives aux activités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique sont énoncées dans le plan à moyen terme et dans le budget-programme de l'exercice biennal, ainsi que dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les activités spécifiques menées au titre du programme ordinaire sont fonction des demandes reçues de pays en développement.
116. Le programme, qui comporte des activités dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement et du développement social, des établissements humains, de l'atténuation de la pauvreté, de l'énergie, du développement économique, du commerce international et du financement du développement, de la population, de l'administration, des finances publiques et du développement, de la prévention du crime et de la justice pénale, du contrôle international des drogues, des statistiques, des transports et de l'atténuation des effets des catastrophes et de l'aide humanitaire d'urgence, comprend les éléments suivants : a) des services consultatifs sectoriels qui sont fournis, suivant le cas, par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département des affaires humanitaires, le secrétariat de la CNUCED, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Centre pour les droits de l'homme, la Division de la prévention du crime et de la justice pénale et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; et b) des services consultatifs régionaux et sous-régionaux qui sont fournis par les secrétariats de la CEE, de la CEA, de la CEPALC, de la CESAO et de la CESAP.
117. Les activités de coopération technique sont de trois types principaux : services consultatifs à court terme, projets sur le terrain et formation.
118. Pour l'exercice biennal 1998-1999, il est envisagé d'augmenter le niveau des ressources allouées au programme ordinaire de coopération technique, conformément à la proposition du Secrétaire général relative à l'accroissement des ressources dans les domaines économique, social et domaines connexes.

## Chapitre 22

### Droits de l'homme

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	48 000,6	46 448,5	(1 552,1)
Postes . . . . .	159	143	(16)

119. Le programme 19 du plan à moyen terme — droits de l'homme — est exécuté par le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Le Haut Commissaire a notamment pour mandat de jouer un rôle de chef de file dans le domaine des droits de l'homme et de veiller à ce que les questions qui s'y rapportent figurent en

bonne place parmi les préoccupations internationales et nationales. En outre, le programme vise à développer la coopération internationale, à améliorer la coordination et l'efficacité des mécanismes s'occupant des droits de l'homme, à concevoir des méthodes plus efficaces de prévention des violations des droits de l'homme et à supprimer les obstacles au plein exercice des droits de l'homme, grâce à l'adoption d'une approche globale et intégrée par les organismes des Nations Unies.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	72,4	68,7
Autres dépenses . . . . .	27,6	31,3
Total . . . . .	100,0	100,0

120. Les objectifs du programme sont notamment l'adoption d'une stratégie multiforme concernant le droit au développement, un renforcement sensible de l'appui apporté par les organes compétents des Nations Unies à cette fin, et une plus grande reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels, au moyen d'activités visant à protéger ces droits et à les intégrer dans les programmes des organismes internationaux de développement et des institutions financières internationales. Le programme vise aussi à intégrer pleinement les droits fondamentaux des femmes et des fillettes dans les activités de l'Organisation des Nations Unies, à faire adopter des mesures plus efficaces visant à promouvoir l'égalité, la dignité et la tolérance, à combattre le racisme et la xénophobie et à protéger les minorités, les populations autochtones, les travailleurs migrants, les handicapés et autres groupes vulnérables.
121. Le programme a également pour objet de renforcer, par le biais de l'appui qu'elle donne aux institutions et organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que seule instance mondiale dans laquelle sont débattues et réglées les questions relatives aux droits de l'homme qui intéressent la communauté internationale, de veiller au bon fonctionnement du système de suivi des traités et à son amélioration progressive, et d'apporter un appui aux procédures d'établissement des faits.
122. Un autre objectif du programme consiste à aider les États qui en font la demande à élaborer et à mettre en oeuvre des plans d'action nationaux dans le domaine des droits de l'homme, en vue notamment de renforcer les structures nationales de nature à influencer sur la démocratie et sur l'état de droit, de créer des institutions nationales, de traduire dans les faits le droit au développement et les droits économiques, sociaux et culturels. Pour ce faire, le programme prévoit la mise au point d'un programme global à l'échelle du système. Il est également prévu de mettre en oeuvre des programmes efficaces d'éducation et d'information et de faire davantage participer les organisations non gouvernementales, les organismes communautaires et la société civile aux activités des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Le programme comprend en outre des activités et projets sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme et l'appui à la mise en oeuvre d'un système renforcé de procédures spéciales fondé sur l'harmonisation et la rationalisation des tâches.
123. Le programme d'activité comprend trois sous-programmes. Chacun d'entre eux porte sur un domaine de compétence particulier et utilise des méthodes spécifiques, l'objectif étant d'éviter les doubles emplois et de mieux utiliser les ressources disponibles, tout en assurant l'exécution de toutes les activités prescrites.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Organes directeurs . . . . .	10,0	11,9
Direction exécutive et administration . . . . .	7,7	12,9
Programme de travail . . . . .	78,7	72,0
Appui au programme . . . . .	3,6	3,9
Total . . . . .	100,0	100,0



124. En 1996-1997, une réorganisation du Haut Commissariat a été entreprise et a abouti à la mise en place d'une nouvelle structure conforme aux dispositions du plan à moyen terme. Celle-ci comprend trois services — le service de la recherche et du droit au développement, le service des services d'appui et le service des activités et programmes — placés sous la supervision du Haut Commissaire aux droits de l'homme qui est responsable de l'exécution du programme dans le domaine des droits de l'homme.
125. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure allégée du Centre pour les droits de l'homme, il est prévu de supprimer 16 postes d'administrateur (2 D-2, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1) et 5 postes d'agent des services généraux. Parallèlement, des mesures complémentaires sont proposées en ce qui concerne le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et les voyages, afin essentiellement de permettre l'exécution des activités prescrites par le Conseil économique et social et de renforcer la capacité du Centre dans le domaine des techniques d'information.

## Chapitre 23

### Opérations de protection et d'assistance aux réfugiés

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	50 139,1	50 568,7	429,6
Postes . . . . .	244	220	(24)

126. Le HCR est chargé du programme 21, Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés, du plan à moyen terme. Les objectifs d'ensemble de ce programme sont définis dans le statut du HCR, qui a pour mission d'assurer la protection internationale des réfugiés et de rechercher des solutions permanentes au problème qu'ils posent (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, par. 1). À cette protection internationale est étroitement liée l'aide humanitaire destinée aux populations qui relèvent du HCR. L'Assemblée générale a également demandé au Haut Commissaire d'aider les réfugiés de retour et de veiller à leur sécurité et à leur bien-être (résolution 40/118). De plus, sur demande du Secrétaire général ou des organes principaux des Nations Unies compétents et avec l'assentiment de l'État concerné, le HCR offre aide et protection aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (résolution 48/116). Pour ce qui est de ses activités d'assistance, les dispositions fondamentales du statut du HCR ont été élargies par l'Assemblée générale dans sa résolution 832 (IX) en date du 21 octobre 1954. Dans les situations d'urgence humanitaire complexes, outre ses fonctions de protection internationale, le HCR participe à l'action humanitaire dirigée par le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991.
127. Ce programme est directement touché par l'effort d'adaptation au changement que le HCR a entrepris à la fin de 1995, sous le nom de projet Delphes. Il s'agit de réaménager profondément les méthodes de travail du HCR et d'améliorer ses résultats et ses prestations et la manière dont il en rend compte. Le plan d'action présenté à la quatrième session du Comité permanent du HCR en 1996 offre une série d'objectifs détaillés qui auront une incidence directe sur les résultats qu'obtiendra le HCR dans la réalisation de son programme pendant l'exercice biennal 1998-1999.
128. Selon l'article 20 du statut, aucune dépense autre que les dépenses d'administration motivées par le fonctionnement du HCR n'est imputée sur le budget de l'ONU, et toutes les dépenses afférentes à l'activité du Haut Commissaire sont financées par des contributions volontaires.
129. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire représentent environ 2,2 % de celles dont le HCR disposera vraisemblablement en 1998-1999 et marquent une réduction de 24 postes assortie d'une augmentation des crédits prévus pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales. Sont également prévus l'entretien et la location d'une partie des locaux que le HCR occupe à Genève. Jusqu'au présent exercice biennal, ces frais étaient inscrits sous la rubrique de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève.

## Chapitre 24

### Réfugiés palestiniens

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	17 304,9	19 375,0	2 070,1
Postes . . . . .	92	84	(8)

130. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est chargé du programme 22, Réfugiés palestiniens, du plan à moyen terme. Comme l'Assemblée générale l'a souhaité, les émoluments du personnel international au service de l'Office, qui auraient été autrement financés par des contributions volontaires, sont imputés sur le budget ordinaire pour la durée du mandat de l'Office. Le mandat actuel court jusqu'au mois de juin 1999. On s'attend que le programme se poursuivra au cours de l'exercice biennal 1998-1999.
131. Le montant prévu correspond au maintien des 75 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux émergeant au budget ordinaire. Il tient compte de la suppression de sept postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux imputés sur ce budget.

## Chapitre 25

### Assistance humanitaire

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	18 955,5	22 254,2	3 298,7
Postes . . . . .	75	75	—

132. Le Département des affaires humanitaires est chargé du programme 20, Affaires humanitaires, du plan à moyen terme. L'orientation générale de son travail a été fixée dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991, par laquelle celle-ci a institué son mandat et élargi ses fonctions de coordination en matière d'aide humanitaire. Le Département a donc pour mission de veiller à la qualité des préparatifs et à la rapidité et à la cohérence des réactions en cas d'urgence humanitaire, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine, de favoriser la prévention et la planification préalable et d'assurer le passage sans heurts de la phase des secours à celle du relèvement et du développement à long terme. Le programme est essentiellement financé à l'aide de ressources extrabudgétaires.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	74,2	75,3
Autres dépenses . . . . .	25,8	24,7
Total . . . . .	100,0	100,0

133. Pendant l'exercice biennal 1998-1999, le Département s'efforcera encore d'améliorer les opérations de secours de la communauté internationale, et, à cette fin, de progresser dans certains domaines qui régissent l'action humanitaire. S'inspirant de l'expérience acquise, le Département favorisera les mesures de prévention et d'alerte précoce en ce qui concerne les situations d'urgence humanitaire entraînées par les catastrophes naturelles ou les accidents industriels. Il veillera à la cohérence et à l'efficacité des interventions en cas de catastrophe et de situation d'urgence, en procédant en temps utile à des

consultations avec ses partenaires, au déploiement rapide des missions d'évaluation interinstitutions, à l'élaboration de stratégies humanitaires, à la mise en place de structures de coordination, au partage des responsabilités entre organismes et à l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux populations dans le besoin. Il continuera de renforcer les mécanismes sur lesquels s'appuie son effort de coordination — notamment le Comité permanent interorganisations dont il est le chef de file, le Fonds central autorenouvelable de secours d'urgence qu'il administre, et le système des appels globaux — et de plaider énergiquement la cause humanitaire, en formulant et en affinant les politiques et les principes à suivre et en faisant valoir surtout la dimension humaine des situations de crise, tout en secondant l'effort général de paix de l'Organisation des Nations Unies. Le Département intensifiera et renforcera la coordination des programmes de déminage des Nations Unies et veillera à la réalisation effective des programmes d'atténuation des conséquences des catastrophes qui concrétisent les résultats de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

## Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Direction exécutive et administration . . . . .	15,3	11,7
Programme de travail . . . . .	61,1	68,0
Appui aux programmes . . . . .	23,6	20,3
Total . . . . .	100,0	100,0

134. Le montant demandé pour 1998-1999 traduit le renforcement des moyens dont dispose le Département pour faire face aux situations d'urgence, notamment les situations complexes, par la réorganisation de ses fonctions de coordination et la rationalisation de ses attributions, qui permettent de réduire les dépenses d'administration. Il est proposé d'ajouter quatre postes d'administrateur à l'effectif et d'en radier quatre postes d'agent des services généraux.

## Chapitre 26

### Information

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	134 323,9	140 327,6	6 003,7
Postes . . . . .	822	740	(82)

135. Le Département de l'information est responsable du programme 23, Information, du plan à moyen terme. Il s'efforce de favoriser chez tous les peuples du monde la compréhension de l'oeuvre et des buts de l'Organisation par l'intermédiaire des médias, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement et d'autres moyens d'information.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	74,2	73,0
Autres dépenses . . . . .	25,8	27,0
Total . . . . .	100,0	100,0

136. Le Département renforcera et élargira son audience mondiale, notamment auprès des milieux qui décident des politiques et façonnent l'opinion, dont les nouveaux médias qui exercent une influence de plus en plus

décisive partout dans le monde. Cet effort en direction du public sera réalisé par le renforcement des réseaux entre le Département et ses divers partenaires, par la mise en oeuvre de technologies avancées et par l'amélioration des moyens de communication traditionnels.

#### Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Direction exécutive et administration . . . . .	2,3	3,5
Programme de travail . . . . .	93,9	92,6
Appui aux programmes . . . . .	3,8	3,9
Total . . . . .	100,0	100,0

137. Le Département continuera de suivre et de couvrir l'actualité par la voix du porte-parole du Secrétaire général, par ses communiqués de presse, par la radio et la télévision et par ses reportages en images (vidéo et photo).
138. Les ressources demandées pour 1998-1999 correspondent à une réduction de 82 postes. Comme on l'a vu plus haut, des prévisions de dépenses révisées seront présentées pour le Département.

## Chapitre 27

### Services administratifs

#### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	938 164,3	904 193,6	(33 970,7)
Postes . . . . .	3 933	3 347	(586)

139. Le Département de l'administration et de la gestion, qui deviendra le Département de la gestion, prendra la tête de l'effort de réorientation et de transformation de la gestion de l'ONU que le Secrétaire général se propose de lancer. Il donnera la priorité à l'exercice efficace et rationnel de la fonction gestion et à la mise en place et à l'utilisation de voies hiérarchiques et de structures de responsabilité plus claires. Sera également prioritaire la mise en oeuvre d'améliorations visant à rendre le Secrétariat plus rapidement adaptable à l'évolution et à l'accroissement des besoins de l'Organisation.

#### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	65,8	63,7
Autres dépenses . . . . .	34,2	36,3
Total . . . . .	100,0	100,0

140. Le Département est responsable du programme 24, Services administratifs, du plan à moyen terme. En relèvent actuellement le Bureau du Secrétaire général adjoint, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des services de conférence et services d'appui ainsi que les services administratifs de Genève, Vienne et Nairobi. L'intégration des services de conférence au nouveau Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence donnera lieu à une révision des prévisions de dépenses.
141. La baisse des ressources et des effectifs correspond à l'effort de rationalisation et d'amélioration du Département et à la réduction des exigences du Système intégré de gestion. Dans le domaine des finances,

il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de Trésorier et de supprimer un poste P-4 et deux postes d'agent des services généraux.

142. Pour ce qui est du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, l'effectif proposé est diminué de 16 postes (5 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux), à savoir : 4 postes (1 poste d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) rendus inutiles par l'élargissement du SIG; 5 postes (2 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) supprimés parce que les dépenses et les ressources humaines consacrées au remboursement des impôts nationaux sur le revenu sont désormais imputées sur le fonds de péréquation des impôts; 4 postes chargés de la comptabilité des activités productrices de recettes (1 poste d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) qui seront inscrits en 1998-1999 au chapitre 3 des recettes; 2 postes (1 poste d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) qui disparaissent de la Division de la planification des programmes et du budget; 1 poste d'agent des services généraux supprimé au Bureau du Contrôleur. Deux postes seront affectés à l'équipe d'entretien du SIG pour les opérations de suivi liées aux phases 3 et 4 de celui-ci, et 5 postes d'agent des services généraux de la Division des achats et des transports à la Division de la comptabilité, afin de rationaliser les procédures de règlement des factures. L'élaboration d'un nouveau système d'information budgétaire devant être mise en train, des ressources sont prévues à ce titre.
143. Les structures du Bureau de la gestion des ressources humaines ont été modifiées en 1996-1997, avec le regroupement en un seul point de fonctions intéressant plusieurs services, qui permet de fournir aux départements et aux bureaux des services intégrés en matière de personnel, et avec le renforcement et la rationalisation du Bureau du Sous-Secrétaire général. Avec la création du Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, la responsable des questions relatives aux femmes a quitté le Bureau de la gestion des ressources humaines, ce qui permettra d'intégrer les unités administratives qui s'occupent de la condition de la femme.
144. On insistera encore davantage sur l'amélioration des perspectives de formation et de perfectionnement des fonctionnaires de toutes les classes. Il est proposé d'augmenter de 25 % les moyens de formation, de sorte que les fonctionnaires puissent réaliser leurs potentialités au maximum grâce à la formation et s'adapter utilement à l'évolution rapide des besoins de l'Organisation. La mise en valeur des ressources humaines est un investissement fondamental dans la capacité qu'a l'institution de s'améliorer, d'évoluer et de s'adapter à l'avenir.
145. Il est proposé de réduire l'effectif de 16 postes (6 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux) à mesure que se font sentir les effets de la réforme de la gestion, qui consiste notamment en un élargissement des délégations de pouvoir dans le cadre d'un dispositif administratif intégré et en la mise en oeuvre du SIG à l'échelle mondiale et, à mesure que se renforce la coordination entre les trois divisions. Un poste d'agent des services généraux (1re classe) est également affecté à l'équipe du SIG.
146. Les Services d'appui sont chargés de la sécurité et de la sûreté, de l'information de gestion, de l'informatique des achats et des transports, des bâtiments et des archives et des dossiers, activités qui viennent à l'appui des programmes de fond de l'Organisation, en matière notamment de maintien de la paix, d'opérations humanitaires ou d'intervention dans d'autres domaines, de conférences et d'autres services communs.
147. En 1998-1999, le système à disques optiques et le SIG, qui figuraient auparavant sous la rubrique des innovations technologiques, passeront au chapitre 27D, Services d'appui. En plus, huit postes des services de conférence attachés au système à disques optiques seront affectés aux services d'appui. Pour ce qui est du SIG, le présent budget est le premier à prévoir les équipes chargées de faire fonctionner le nouveau système. Il est proposé à cet égard d'inscrire au tableau d'effectif, 29 postes de personnel temporaire et de transférer au SIG 5 postes d'autres services du Département. Il est aussi proposé de classer à D-2 le poste de chef du SIG, en considération des responsabilités qu'il comporte.
148. Il est prévu de supprimer 48 postes en 1998-1999, par suite de l'externalisation plus poussée de certaines fonctions et de l'abandon de certaines autres, auxquels a abouti la recherche de méthodes de travail

- nouvelles et moins coûteuses. Il est également prévu de reclasser de D-1 à D-2 le poste de chef de la Division des achats et des transports, afin que celle-ci soit dirigée et gérée au niveau hiérarchique voulu.
149. Pour ce qui est des services de conférence, l'objectif essentiel reste de fournir aux organes intergouvernementaux et aux organes spécialisés des Nations Unies les services de documentation et de réunion de haute qualité que leurs travaux exigent, en utilisant de la manière la plus économique les ressources et les installations de conférence disponibles dans le monde.
150. En 1998-1999, les services de conférence s'attacheront à fournir ponctuellement des services de grande qualité, en mettant en oeuvre des méthodes et des techniques de gestion améliorées, de sorte que leurs ressources seront utilisées plus efficacement. Les fonctions de gestion seront consolidées et rationalisées, et les applications informatiques développées pour suivre l'intégration de la planification des séances et de la documentation entre New York, Genève et Vienne. Les services de conférence continueront de collaborer avec les unités organiques en vue d'utiliser au mieux les moyens disponibles et de réduire le volume de la documentation tout en s'assurant qu'elle reste de qualité et publiée en temps utile et simultanément dans toutes les langues officielles.
151. On recourra davantage à la traduction assistée par ordinateur ou élaborée sur écran; la télétraduction, devenue courante pour les réunions qui se tiennent en dehors des villes sièges, permettra aussi de répartir le travail en période de pointe entre New York, Genève et Vienne. On prendra des dispositions pour créer un réseau de rédacteurs de procès-verbaux extérieurs et on mettra à l'essai un système de téléinterprétation. Les ressources terminologiques seront mises en commun sous forme d'une base de données à laquelle pourront accéder traducteurs, interprètes, éditeurs et rédacteurs de procès-verbaux.

## Répartition des ressources des services de conférence

	1996-1997	1998-1999
New York .....	229,4	242,7
Genève .....	181,9	167,4
Vienne (brut) .....	47,9	44,4

152. Il est proposé de supprimer 80 postes à New York, 90 postes à Genève et, à Vienne, 27 postes inscrits au budget global. Ces suppressions, qui touchent principalement le domaine de la documentation, sont surtout rendues possibles par la rationalisation des méthodes de travail et les investissements dans les innovations technologiques qu'on avait faits dans le passé. Les capacités d'interprétation et de traduction seront maintenues au même niveau. Les prévisions tiennent compte d'une nouvelle répartition des ressources entre New York, Genève et Vienne, qui correspond à la structure des dépenses et la manière dont la charge de travail tend à se partager. Pour ce qui est de New York, les réductions proposées visent aussi le transfert au Bureau des affaires juridiques du Groupe de la préparation de copie du *Recueil des Traités*.
153. Pour ce qui est de Vienne, les services de conférence intéressaient jusqu'ici les autres institutions présentes dans cette ville, pour lesquelles l'ONU administrait des services unifiés. Comme c'est le cas pour les autres activités financées en commun, si le budget global continue d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, les crédits demandés ne visent que la part de ce budget qui revient à l'ONU. Cela explique la disparition de 196 postes du tableau d'effectifs.
154. À l'Office des Nations Unies à Genève, la Division de l'administration continuera de fournir des services généraux et plus spécialisés (budget, personnel, finances et gestion) à l'ONU et aux autres unités administratives relevant de ses compétences. Elle fournira également l'appui administratif et les services généraux nécessaires aux réunions des Nations Unies qui se tiennent à Genève, et aussi aux institutions spécialisées, sous le couvert d'arrangements ad hoc ou permanents conclus entre l'ONU et ces institutions.
155. En 1998-1999, l'attention continuera de se concentrer sur la rationalisation et l'intégration des procédures et des fonctions, l'automatisation des opérations courantes et la promotion des innovations technologiques applicables aux postes de travail individuels qui conduiraient au bureau «sans papier». Avec les phases 1

et 2 du SIG, certaines opérations relevant des services du personnel devraient être sensiblement modifiées, et les ressources libérées pourront être consacrées à des tâches plus fondamentales touchant aux relations avec les autorités locales et aux procédures qu'elles supposent.

156. Les dépenses de personnel et les frais généraux de fonctionnement devraient se réduire sensiblement avec la suppression de 51 postes et la réduction de certains chefs de dépenses comme la location et l'entretien des locaux ou les communications.
157. À l'Office des Nations Unies à Vienne, la Division des services administratifs et des services communs continuera d'assurer le soutien administratif (en matière notamment de gestion des ressources humaines, de gestion financière, d'assistance électronique, d'activités générales d'appui et de sécurité) aux départements organiques, aux autres entités du Secrétariat et aux institutions internationales logées au Centre international. La Division continuera de rationaliser les procédures administratives et recourra davantage à l'informatique.
158. Il est prévu de supprimer huit postes en 1998-1999. En outre, avec l'introduction d'un budget établi en termes nets pour les Services de sécurité — qui sont fournis à toutes les institutions du Centre international et sont financés par elles —, la totalité des 96 postes de la section compétente a été retirée du budget; 11 de ces postes devraient être supprimés. La Section de la gestion des ressources humaines prendra en charge le nouveau service de l'enseignement des langues en juillet 1997, après la disparition du service commun auparavant géré par l'ONUDI.
159. L'Office des Nations Unies à Nairobi, qui a été créé en 1996 pour succéder à la Division de l'administration du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et aux Services communs, assure des services administratifs et des services d'appui communs (personnel, finances, services généraux, télécommunications, informatique, conférences). Il n'est pas prévu de modifier son effectif pendant l'exercice 1998-1999.

## Chapitre 28 Contrôle interne

### Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	15 011,5	18 637,3	3 625,8
Postes . . . . .	81	82	1

160. Le Bureau des services de contrôle interne est chargé de l'exécution du programme 25, Contrôle interne, du plan à moyen terme. Il procède à des opérations d'audit en matière de finances et de gestion, supervise le système de contrôle interne de l'Organisation, évalue les résultats de l'exécution des programmes et aide les administrateurs de programme à pratiquer l'autocontrôle et l'auto-évaluation, examine l'efficacité des responsables de la gestion et effectue des enquêtes.
161. Le Bureau a été créé en septembre 1994. Par ses fonctions de surveillance, d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête, il vise à assurer l'exécution plus efficace des programmes et à améliorer le contrôle interne au sein de l'Organisation.

### Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	90,2	89,3
Autres dépenses . . . . .	9,8	10,7
Total . . . . .	100,0	100,0

162. Les activités du Bureau comprennent les tâches suivantes : a) examiner, suivre et évaluer l'utilisation des ressources financières, veiller au respect des règles et directives financières et administratives, procéder à des opérations d'audit de gestion et vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'Organisation; b) suivre l'exécution des programmes sur la base des rapports émanant des administrateurs de programme et en tirer des conclusions quant aux résultats obtenus par les différents départements et bureaux, et aider les administrateurs de programme en ce qui concerne la pratique de l'autocontrôle; c) évaluer l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes et des tâches confiées à l'Organisation par les organes délibérants et examiner les méthodes d'exécution, la pertinence des procédures administratives et la concordance entre activités et mandats; d) procéder, selon les besoins, à l'examen de l'efficacité et de la rentabilité de la gestion d'un département ou bureau pour déterminer si le programme de travail est exécuté de façon satisfaisante; et e) enquêter sur les allégations faisant état de violations des règles, directives et instructions administratives de l'Organisation et formuler des recommandations quant aux décisions d'ordre juridictionnel ou disciplinaire à prendre.
163. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau établira l'ordre de priorité de ses travaux compte tenu des besoins des départements organiques et de l'Organisation tout entière. On continuera de mettre l'accent sur l'autocontrôle et l'auto-évaluation par les administrateurs de programme, qui bénéficieront des conseils du Bureau à cet égard. Pour renforcer la fonction d'enquête, on définira un mandat et des procédures établies pour les investigations et on exploitera l'expérience acquise par le personnel. On veillera de façon systématique à ce que les recommandations du Bureau soient suivies d'effet.

## Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Direction exécutive et administration . . . . .	10,3	11,7
Programme de travail . . . . .	89,7	88,3
Total . . . . .	100,0	100,0

164. Les crédits demandés correspondent au coût intégral pour l'exercice biennal des 12 postes qui avaient été approuvés pour l'exercice biennal 1996-1997. On prévoit en outre un accroissement des ressources au titre des voyages et des communications de sorte que le Bureau dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités. Sur le montant total des crédits demandés pour l'exercice 1998-1999, il est prévu 1,8 million de dollars pour les activités d'évaluation, 8,6 millions de dollars pour les opérations d'audit et les conseils de gestion, 2 millions de dollars pour les activités de contrôle et d'inspection et 4 millions de dollars pour les investigations.
165. Le tableau d'effectifs proposé comporte un poste d'agent des services généraux supplémentaire, réaffecté du Département de l'administration et de la gestion, qui correspond à des services d'appui administratif précédemment fournis au Bureau par ce département. En outre, 7 postes temporaires dont dispose actuellement le Bureau seront transformés en postes permanents et un poste d'agent des services généraux sera reclassé à la première classe.

## Chapitre 29

## Activités administratives financées en commun

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	27 483,8	6 228,8	(21 255,0)
Postes . . . . .	64	0	(64)



166. Les crédits demandés à ce chapitre correspondent à la part incombant à l'ONU du budget de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection, ainsi que du budget interinstitutions des secrétariats des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination, à savoir le Comité consultatif pour les questions administratives, le Comité pour la coordination des systèmes d'information et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations.

## Répartition des ressources, en pourcentage

	1996-1997	1998-1999
Postes . . . . .	56,6	0,0
Autres dépenses . . . . .	43,4	100,0
Total . . . . .	100,0	100,0

167. Le coût des autres activités financées en commun est réparti selon des formules convenues entre les institutions participantes. Les ressources demandées pour la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection, qui étaient précédemment exprimées en chiffres bruts, sont désormais exprimées en chiffres nets. Le budget intégral pour ces activités est néanmoins présenté à l'Assemblée générale pour examen et approbation, mais les crédits demandés pour l'exercice biennal 1998-1999 ne représentent que la part des dépenses incombant à l'ONU.
168. Les ressources demandées se répartissent comme suit : Commission de la fonction publique internationale : 3,1 millions de dollars; Corps commun d'inspection : 1,9 million de dollars; Comité consultatif pour les questions administratives : 0,5 million de dollars; Comité pour la coordination des systèmes d'information : 0,4 million de dollars et Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations : 0,2 million de dollars. Les ressources précédemment prévues au présent chapitre pour le Centre international de calcul sont désormais demandées par les diverses unités administratives qui ont recours aux services du Centre.
169. Une réduction de deux postes est prévue pour la Commission de la fonction publique internationale. En ce qui concerne le Corps commun d'inspection, l'Assemblée générale ayant demandé qu'il soit renforcé, on propose de créer deux postes d'attaché de recherche et un poste d'informaticien, la création de ces postes étant contrebalancée par la suppression de deux autres postes. La mise en place d'un nouveau système d'allocation des crédits au titre des voyages en fonction du programme de travail du Corps commun se traduit par des économies.

## Chapitre 30

## Dépenses spéciales

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	41 350,4	53 720,8	12 370,4
Postes . . . . .	—	—	—

170. Les ressources demandées au chapitre 28 doivent couvrir certaines dépenses liées à l'assurance maladie après la cessation de service, aux indemnités, aux assurances générales, aux frais bancaires, aux mesures de sécurité interorganisations et aux pensions de retraite des anciens secrétaires généraux. L'augmentation est essentiellement imputable, comme pour l'exercice biennal précédent, à l'accroissement prévu du nombre des bénéficiaires de l'assurance maladie après la cessation de service pendant l'exercice biennal 1998-1999.

**Chapitre 31**  
**Travaux de construction, transformation**  
**et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

## Évolution générale des ressources et des effectifs

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)
Ressources (en milliers de dollars) . . . . .	28 648,8	35 893,4	7 244,6
Postes . . . . .	—	—	—

171. Les crédits demandés à ce chapitre concernent les travaux de transformation et d'amélioration des locaux qu'occupe l'Organisation, ainsi que les gros travaux d'entretien. Le dernier projet de construction, qui concernait les installations de conférence à Addis-Abeba, ayant été achevé pendant l'exercice biennal 1996-1997, il n'est demandé aucun crédit au titre des travaux de construction pour l'exercice biennal 1998-1999. Pour ce qui est des travaux de transformation et d'amélioration des locaux, des crédits sont expressément demandés pour l'exercice biennal 1998-1999 pour l'Office des Nations Unies à Vienne, conformément aux arrangements de partage des coûts conclus concernant le Centre international de Vienne, pour la réalisation d'un plan de travaux à long terme. Contrairement aux années précédentes, tous les bureaux mettent l'accent sur un programme de gros travaux d'entretien dans les locaux de l'Organisation pour remédier aux problèmes qui se posent en matière de santé et de sécurité ainsi qu'à la détérioration progressive des bâtiments qu'occupe l'Organisation.
172. L'accroissement des ressources demandées pour l'exercice 1998-1999 doit être envisagé compte tenu des réductions sensibles effectuées à ce chapitre au cours de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/6/Rev.1), ainsi que des autres réductions imposées, dont détail dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/C.5/50/57 et Add.1.

**Présentation et méthode suivie**

173. Le budget est présenté sur la base des éléments ci-après :
- Dépenses de 1994-1995;
  - Montant révisé des crédits ouverts pour 1996-1997;
  - Modifications proposées pour 1998-1999 par rapport aux crédits ouverts en 1996-1997 (en valeur absolue et en pourcentage);
  - Montant total des crédits prévus pour 1998-1999 avant réévaluation des coûts;
  - Réévaluation des coûts;
  - Crédits demandés pour 1998-1999.
174. La liste type des objets de dépense a encore été affinée. Comme l'a demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les crédits demandés au titre des dépenses de représentation sont indiqués.
175. La méthode suivie pour établir le budget-programme est la même qui a été utilisée pour l'exercice biennal précédent, qui avait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992. En application de cette méthode, les crédits ouverts pour l'exercice en cours sont utilisés comme point de départ et servent de base de ressources à partir de laquelle les variations sont calculées.
176. Les augmentations et diminutions proposées sont mesurées par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 1996-1997. Les changements proposés par rapport au budget en cours sont indiqués; pour faciliter les comparaisons, ils sont présentés sur la même base que le montant révisé des crédits ouverts.

177. Les crédits ouverts et les changements proposés (augmentations/diminutions) sont ensuite réévalués, pour tenir compte des effets de l'inflation et ajuster le taux de change utilisé pour 1996 en fonction de celui de 1997.
178. Comme le budget est libellé en dollars des États-Unis, les variations des taux de change du dollar par rapport aux autres monnaies peuvent avoir des répercussions considérables sur les dépenses faites dans d'autres monnaies. Lors de la réévaluation des coûts, on n'a pas essayé de faire de prévisions concernant ces variations, qui seront traitées conformément aux méthodes en vigueur. Le seul ajustement effectué au stade présent consiste à appliquer à la partie des crédits correspondant à 1996 les taux de change prévus pour 1997, tels que l'Assemblée générale les a approuvés lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/51/38).
179. Pour tenir compte de l'inflation, le montant des crédits ouverts et des augmentations et diminutions devra être ajusté en fonction des prix de 1998-1999.
180. En ce qui concerne le personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les modifications apportées sont liées aux prévisions relatives au mouvement de l'indice des ajustements en 1998 et 1999.
181. Quant aux traitements des agents des services généraux, les montants prévus ont été réévalués sur la base des prévisions relatives à l'ajustement au titre du coût de la vie en 1998 et 1999, en fonction des taux d'inflation prévus.



---

**Annexe**  
**Produits reportés, différés ou réduits**  
**en 1996-1997 et place à y faire dans**  
**le projet de budget-programme pour**  
**l'exercice biennal 1998-1999**

1. Dans sa résolution 51/220 du 18 décembre 1996 relative au plan général du projet du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de présenter des éléments d'information sur les produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 et la place à y faire dans le projet du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1). À ce sujet, il est fait référence au rapport du Secrétaire général sur les propositions qu'il a faites aux fins de réduire de 154 millions de dollars le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1) et au deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/7/Add.1). Ces rapports contiennent une liste des produits à reporter, différer ou réduire.
2. Les activités et les produits, dont la liste figurait dans les rapports susmentionnés comme annulés ou diminués, n'ont pas été cités dans la présente annexe. N'y sont pas non plus cités les produits qui devaient être différés d'après ces listes, mais qui, au moment de l'établissement du présent document, semblent devoir être exécutés durant l'exercice biennal en cours.
3. Le tableau ci-après présente, dans la première colonne, les produits qu'il était proposé de reporter ou différer, d'après les listes figurant dans les rapports susmentionnés, et qui, au moment de l'établissement de la présente annexe, ne seront pas exécutés ou achevés durant l'exercice biennal en cours. La seconde colonne indique quelle place sera faite à ces produits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

## Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 et place à y faire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999

*Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1 et A/51/7/Add.1)*

*Place à faire à ces produits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)*

### Affaires politiques

#### Désarmement

##### *Suivi, analyse et études*

Conseil consultatif pour les questions de désarmement : nombre de réunions ramené de 4 à 2.

#### Département des opérations de maintien de la paix

#### Utilisations pacifiques de l'espace

Différées : de publications en série — deux études techniques et juridiques sur 6, relatives à l'évolution des techniques spatiales et leurs applications économiques et sociales.

#### Cour internationale de Justice

Il n'a été proposé de différer ou reporter aucun produit.

#### Activités juridiques

##### *Harmonisation et unification progressives du droit commercial international*

Différée : publication en série — CNUDCI, 2e édition.

Différée : publication isolée sur les matériaux recommandés pour l'enseignement du droit commercial

#### Département de la coordination des politiques et du développement durable

##### *Développement social*

Différé : l'établissement du rapport à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante et unième session, sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans l'application du Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées.

##### *Promotion de la femme*

Réduites : les activités promotionnelles relatives à la ratification et à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Réduits : les travaux sur la violence contre les femmes, contribution à l'activité du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes.

Réduites : les activités de liaison avec les organisations non gouvernementales, surtout à Vienne et à Genève, concernant la mise en oeuvre des Stratégies prospectives de Nairobi.

Réduites : les contributions des aspects relatifs à l'égalité des sexes que comportent les activités des équipes de travail compétentes instituées par le Comité administratif de coordination sur le suivi des grandes conférences.

#### Afrique : situation économique critique, redressement et développement

Pas de réductions budgétaires.

### Affaires politiques

#### Désarmement

##### *Suivi, analyse et études*

Conseil consultatif pour les questions de désarmement : 4 réunions.

#### Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

#### Utilisations pacifiques de l'espace

Les deux études techniques et juridiques ont été annulées.

#### Cour internationale de Justice

#### Activités juridiques

##### *Harmonisation et unification progressives du droit commercial international*

Aucune des deux publications n'est reportée.

#### Coordination des périodiques et développement durable

##### *Développement social*

Pas de report, car le rapport sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session.

##### *Promotion de la femme*

Les activités promotionnelles seront au même niveau que durant l'exercice 1996-1997.

Les activités seront au même niveau que durant l'exercice 1996-1997.

Les activités seront au même niveau que durant l'exercice 1996-1997.

Les activités sont reprogrammées suite à la création du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes du Comité administratif de coordination.

#### Afrique : nouvel Agenda pour le développement

## Introduction

*Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1 et A/51/7/Add.1)*

*Place à faire à ces produits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/S2/6/Rev.1)*

### Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

*Direction exécutive et administration*

Retardée : la mise au point d'UNISIS.

*Problèmes et perspectives du développement intégré*

Retardée : une publication isolée. Supplément au *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997*.

*Population*

Retardées : deux publications isolées — Composition des populations urbaines et rurales par sexe et par âge, et développement et migrations internationales : faits et théories.

Retardée : la publication de matériel technique — Base de données sur la population, les ressources, l'environnement et le développement.

### Département des services d'appui et de gestion pour le développement

*Administration et finances publiques*

Reportées : les publications isolées — Formation et administration de la fonction publique.

### CNUCED

À la suite de la neuvième session de la Conférence, tenue en 1996, dont les recommandations ont été entérinées par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/167, le programme a été restructuré, comme le montre le plan à moyen terme pour 1998-2001. La question du report est sans objet.

### Centre du commerce international

Aucun produit n'a été reporté ou réduit.

### Programme des Nations Unies pour l'environnement

Aucun produit n'a été reporté ou réduit.

### Établissements humains

*Politiques et instruments nationaux*

Différées : des publications isolées — document directif sur les politiques et instruments nationaux; rapport technique sur l'application d'indicateurs urbains ou suivi de l'exécution du Plan d'action mondial d'Habitat II.

*Gestion du développement des établissements humains, notamment des ressources financières et foncières*

Différées : les publications isolées — document directif sur la gestion du développement durable des établissements humains, et bilan de l'expérience de la coordination interinstitutions pour la planification et la mise en oeuvre du développement humain durable.

*Amélioration des infrastructures et du cadre de vie*

Différées : les publications isolées — examen des données d'expérience enregistrées lors de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux d'Habitat II en ce qui concerne la modernisation des infrastructures et des services municipaux.

*Gestion des opérations visant à atténuer les effets des catastrophes et des activités de reconstruction et de développement*

Différée : une publication isolée — examen des efforts déployés par les pouvoirs publics pour gérer la situation après les catastrophes.

### Information économique et sociale et analyse des politiques

*Direction exécutive et administration*

La mise au point d'UNISIS sera poursuivie en 1998-1999.

*Problèmes et perspectives du développement intégré*

Le supplément au *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997* sera publié en 1998-1999.

*Population*

Les deux publications isolées sont annulées. Matériel technique — l'établissement de la base de données sur la population, les ressources, l'environnement et le développement sera poursuivi en 1998-1999.

### Services d'appui et de gestion pour le développement

*Administration et finances publiques*

Une publication isolée, formation et administration de la fonction publique, figure dans le projet de budget-programme pour 1998-1999.

### Commerce et développement

Le programme de travail est restructuré.

### Centre du commerce international

### Environnement

### Établissements humains

*Politiques et instruments nationaux*

Les publications isolées n'ont pas été reportées — leurs sujets ont été fondus avec deux des publications des nouveaux sous-programmes 2 et 4.

*Gestion du développement des établissements humains, notamment des ressources financières et foncières*

Le document directif n'a pas été reporté, mais son sujet est fondu avec celui d'une publication isolée prévue au titre du nouveau sous-programme 2. Une autre publication isolée sera comprise dans les rapports annuels sur l'exécution du Programme pour l'habitat.

*Amélioration des infrastructures et du cadre de vie*

Englobé dans les rapports et publications prévus au titre des nouveaux sous-programmes 3 et 4.

*Gestion des opérations visant à atténuer les effets des catastrophes et des activités de reconstruction et de développement*

Englobés dans les rapports annuels sur l'exécution du Programme pour l'habitat au titre du nouveau sous-programme 4.

*Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1 et A/51/7/Add.1)*

**Réduction de la pauvreté et promotion de l'égalité**

Différée : une publication isolée — réduction de la pauvreté et promotion de l'égalité.

**Lutte contre la criminalité**

Certains produits ont été annulés, mais il n'a été proposé d'en reporter ou différer aucun autre.

**Contrôle international des drogues**

*Application des traités, services de secrétariat et d'appui*

Reportée : la réunion d'experts chargés de conseiller l'IOCS sur les critères d'application de l'article 12 de la Convention de 1988.

*Recherche scientifique appliquée, réduction de l'offre et de la demande*

Reportées : mise au point et analyse critique des questionnaires adressés tous les ans aux gouvernements au sujet de la réduction de la demande, et notamment des stratégies et programmes de prévention primaire, de traitement et de réinsertion relevant du Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues.

Reportée : une publication isolée, le manuel d'évaluation rapide de l'ampleur des problèmes liés à l'abus des drogues.

**Commission économique pour l'Afrique**

*Organes directeurs*

Réduction de la durée des réunions des organes intergouvernementaux de 8 à 6 jours; réduction de la durée des réunions des comités intergouvernementaux de cinq à quatre jours.

*Mise en valeur des ressources humaines et transformation sociale*

Reportés: 4 publications isolées — perspectives et nouvelles méthodes de formation de formateurs d'enseignants pour la paix et la réconciliation; méthodes et techniques d'enseignement non scolaire visant à favoriser la paix, la réconciliation et la cohésion nationales; vers un rôle actif des jeunes dans les efforts nationaux de reconstruction et de relèvement après les conflits; l'inégalité entre les sexes dans le domaine de la santé : obstacles, avantages et politiques de certains pays africains.

*Mise au point de systèmes statistiques et d'information*

Reportée : publication isolée — expériences nationales en matière d'élaboration de plans de développement des statistiques.

*Mise en valeur des ressources naturelles et de l'énergie*

Reporté : matériaux techniques sur la première phase de l'atlas des ressources naturelles et de l'énergie en Afrique.

*Transformations infrastructurales et structurelles*

Reporté : réunion d'un groupe spécial d'experts sur les mesures permettant de renforcer l'aptitude des entreprises à tirer profit des sciences et des techniques.

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

*Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social*

Reporté : base de données régionale sur la participation des femmes au développement

*Place à faire à ces produits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)*

**Réduction de la pauvreté et promotion de l'égalité**

Englobée dans les rapports annuels sur l'exécution du Programme pour l'habitat au titre du nouveau sous-programme 4.

**Lutte contre la criminalité**

**Contrôle international des drogues**

*Application des traités, services de secrétariat et d'appui*

La réunion d'experts chargés de conseiller l'IOCS sur les critères d'application de l'article 12 de la Convention de 1988 aura lieu en 1998-1999.

*Recherche scientifique appliquée, réduction de l'offre et de la demande*

Des informations seront obtenues en 1998-1999, par l'entremise de questionnaire sur le rapport annuel.

**Développement économique et social en Afrique**

Le programme de la CEA a été réorienté en application de la résolution 809 (XXX) sur les nouvelles orientations pour la CEA.

*Organes directeurs*

Plan des réunions maintenu en 1998-1999.

*Mise en valeur des ressources humaines et transformation sociale*

Les 4 publications isolées ont été annulées compte tenu de la réorientation du programme d'ensemble de la CEA.

*Mise au point de systèmes statistiques et d'information*

La publication isolée a été annulée compte tenu de la réorientation du programme d'ensemble de la CEA.

*Mise en valeur des ressources naturelles et de l'énergie*

Les matériaux techniques ont été annulés en tenant compte de la réorientation du programme d'ensemble de la CEA.

*Transformations infrastructurales et structurelles*

La réunion du groupe spécial d'experts a été annulée en tenant compte de la réorientation du programme d'ensemble de la CEA.

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

*Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social*

Base de données non reportée



*Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1 et A/51/7/Add.1)*

*Place à faire à ces produits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)*

*Statistiques*

Reportés : mise au point et tenue à jour du système d'information statistique de la CESAP; services d'information statistiques ponctuels par les moyens traditionnels ou directement par serveurs; diffusion de données et ce sur disquettes et/ou disques optiques compacts.

*Statistiques*

Reporté à 1998-1999.

**Commission économique pour l'Europe**

**Commission économique pour l'Europe**

*Transports*

*Transports*

Différé : contribution à l'élaboration de 4 nouveaux instruments juridiques et à la révision d'instruments et dispositions juridiques existants; 18 rapports et autres documents au Comité des transports intérieurs, sur un total de 139 rapports et documents

Les produits non exécutés à la fin de 1997 seront différés jusqu'en 1998-1999 et présentés au Comité des transports afin qu'il se prononce sur la place qu'il faut leur faire.

Différé : 2 publications en série — information sur les transports; répertoire des autoroutes transeuropéennes E, 1 des 83 supports techniques.

Différé : 8 publications isolées.

Différé : supports techniques — réglementations techniques pour les véhicules routiers et amendements correspondants; informatisation des règlements techniques.

*Facilitation du commerce*

*Facilitation du commerce*

Retardé : base de données à l'appui d'EDIFACT.

Reporté à 1998-1999.

*Énergie*

*Énergie*

Différé : publication isolée — compte rendu des séminaires sur les aspects écologiques et l'acceptation par l'opinion de la production d'énergie à partir du charbon.

Non reporté à 1998-1999.

*Développement du commerce international*

*Développement du commerce international*

Retardé : publication isolée — guide à l'intention des investisseurs étrangers sur la législation de la propriété dans les pays en transition.

Non reporté à 1998-1999.

Retardé : séminaire sur la promotion de l'investissement étranger direct dans les pays en transition; séminaire sur le financement des échanges extérieurs.

Non reporté à 1998-1999.

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

**Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Certains produits ont été annulés, mais il n'a pas été proposé de reporter ou de différer des produits.

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

**Développement économique et social en Asie occidentale**

Certains produits ont été annulés, mais il n'a pas été proposé de reporter ou de différer des produits.

**Programme ordinaire de coopération technique**

**Programme ordinaire de coopération technique**

La portée des activités a été réduite, mais aucun produit n'a été différé ou reporté.

**Droits de l'homme**

**Droits de l'homme**

Dans le cadre de certains produits, la portée a été réduite ou l'exécution retardée, mais il n'a pas été proposé de reporter ou de différer des produits.

**Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

**Protection et assistance aux réfugiés**

Aucun produit n'a été reporté ou différé.

**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Réfugiés de Palestine**

Aucun produit n'a été reporté ou différé.

## Introduction

*Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1 et A/51/7/Add.1)*

### Département des affaires humanitaires

#### *Planification et élaboration des politiques*

Reporté : études d'évaluation des opérations de secours d'urgence.

#### *Prévention des catastrophes et planification préalable*

Différé : atelier sur la prévention des catastrophes et la sécurité sismique dans les zones urbaines.

### Information

#### *Services de promotion*

Différé : mise à jour des expositions et de la documentation visuelle présentées dans le cadre des visites guidées.

### Administration et gestion

D'une manière générale, il y a eu des retards dans la fourniture des services. Dans quelques cas, il a été proposé de reporter les produits comme précisé ci-après :

#### *Services commerciaux, achats et transports*

Différé : programme de remplacement des véhicules.

#### *Exploitation et entretien des installations et travaux de construction*

Différé : programme de remplacement de mobilier et de matériel.

#### *Gestion des archives et des dossiers*

Différé : étude sur la constitution et la description de dossiers d'archives répondant à des normes internationales; travaux de conservation des dossiers sur microfilm.

#### *Services d'information des bibliothèques à Genève et à Vienne*

Réduit : choix, acquisition et conservation des collections, catalogage, indexage et traitement de l'information.

### Activités administratives financées en commun

Aucun produit n'a été reporté ou différé.

### Dépenses spéciales

Aucun produit n'a été reporté ou différé

### Bureau des services de contrôle interne

#### *Contrôle et inspection*

Retardé : opérations de contrôle.

#### *Investigations*

Reporté : investigations

### Innovations technologiques

Aucun produit n'a été reporté ou différé.

*Place à faire à ces produits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)*

### Assistance humanitaire

#### *Politique et analyse*

Incorporé dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

#### *Prévention des catastrophes naturelles*

Les ateliers qui n'auront pas lieu seront reportés au et incorporés dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

### Information

#### *Services de promotion*

Reportés à 1998-1999.

### Services administratifs

#### *Services commerciaux, achats et transports*

Le programme de remplacement des véhicules est incorporé dans l'exercice biennal 1998-1999.

#### *Exploitation et entretien des installations et travaux de construction*

Le programme de remplacement de mobilier et de matériel est incorporé dans l'exercice biennal 1998-1999.

#### *Gestion des archives et des dossiers*

L'étude est incorporée dans l'exercice biennal 1998-1999.

### Activités administratives financées en commun

### Dépenses spéciales

### Contrôle interne

#### *Contrôle et inspection*

Les opérations qui ne seront pas achevées d'ici la fin de 1997 seront reportées à 1998-1999.

#### *Investigations*

Les investigations qui ne seront pas achevées d'ici la fin de 1997 seront reportées à 1998-1999.

### Services administratifs

Les activités seront incorporées dans le chapitre 27.

## Introduction

---

*Produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1 et A/51/7/Add.1)*

**Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

Voir annexe I du rapport du CCQAB.

*Place à faire à ces produits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1)*

**Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

*Transformations et améliorations des locaux*

Une partie des travaux de transformation et d'amélioration auront été partiellement exécutés à la fin de 1997 et se poursuivront en 1998-1999, compte tenu du fait que la plupart sont des projets pluriannuels.

*Gros travaux d'entretien*

La plupart des projets de gros travaux d'entretien qui n'auront pas été achevés à la fin de 1997 seront reportés en 1998-1999 car ils font partie intégrante du programme d'entretien ordinaire.

---



---

## Tableaux

Tableau 1

**Montant total du budget**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
<b>a) Budget ordinaire</b>				
Dépenses	2 603 280,9	2 582 999,8	(20 281,1)	(0,8)
Recettes générales	84 241,0	40 407,2	(43 833,8)	(52,0)
<b>Total partiel</b>	<b>2 519 039,9</b>	<b>2 542 592,6</b>	<b>23 552,7</b>	<b>0,9</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	363 496,6	329 104,9	(34 391,7)	(9,5)
<b>Montant net du budget ordinaire</b>	<b>2 155 543,3</b>	<b>2 213 487,7</b>	<b>57 944,4</b>	<b>2,7</b>
<b>b) Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	381 366,4	361 444,0	(19 922,4)	(5,2)
Activités de fond	323 852,7	306 921,7	(16 931,0)	(5,2)
Activités opérationnelles	3 805 695,5	3 681 763,8	(123 931,7)	(3,3)
<b>Montant total des fonds extrabudgétaires</b>	<b>4 510 914,6</b>	<b>4 350 129,5</b>	<b>(160 785,1)</b>	<b>(3,6)</b>
<b>Montant total net du budget</b>	<b>6 666 457,9</b>	<b>6 563 617,2</b>	<b>(102 840,7)</b>	<b>(1,5)</b>

Tableau 2

**Postes par source de financement**

	1996-1997	1998-1999	Augmentation (diminution)	
			Postes	Pourcentage
<b>a) Budget ordinaire</b>				
Chapitre des dépenses	10 012	8 839	(1 173)	(11,7)
Chapitre des recettes	138	134	(4)	(2,9)
<b>Total partiel</b>	<b>10 150</b>	<b>8 973</b>	<b>(1 177)</b>	<b>(11,6)</b>
<b>b) Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	2 033	2 008	(25)	(1,2)
Activités de fond	918	841	(77)	(8,4)
Activités opérationnelles	5 252	4 773	(479)	(9,1)
<b>Total partiel</b>	<b>8 203</b>	<b>7 622</b>	<b>(581)</b>	<b>(7,1)</b>
<b>Total général</b>	<b>18 353</b>	<b>16 595</b>	<b>(1 758)</b>	<b>(9,6)</b>

Tableau 3

**Tableau récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

*Fonds général — Budget ordinaire*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts <sup>a</sup>	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
<b>Titre I.</b>							
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>							
	33 179,0	35 890,2	1 001,1	2,7	36 891,3	1 731,5	38 622,8
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	33 179,0	35 890,2	1 001,1	2,7	36 891,3	1 731,5	38 622,8
<b>Titre II.</b>							
<b>Affaires politiques</b>							
	214 435,4	199 361,4	(47 736,5)	(23,9)	151 624,9	13 248,3	164 873,2
2. <i>Affaires politiques</i>	60 445,1	59 679,7	(2 138,7)	(3,5)	57 541,0	3 424,4	60 965,4
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>	149 643,7	135 505,3	(45 801,8)	(33,8)	89 703,5	9 775,4	99 478,9
4. <i>Utilisations pacifiques de l'espace</i>	4 346,6	4 176,4	204,0	4,8	4 380,4	48,5	4 428,9
<b>Titre III.</b>							
<b>Justice internationale et droit international</b>							
	51 560,0	50 240,4	3 067,8	6,1	53 308,2	2 247,6	55 555,8
5. <i>Cour internationale de Justice</i>	21 370,8	19 985,9	1 531,0	7,6	21 516,9	560,1	22 077,0
6. <i>Affaires juridiques</i>	30 189,2	30 254,5	1 536,8	5,0	31 791,3	1 687,5	33 478,8
<b>Titre IV.</b>							
<b>Coopération internationale pour le développement</b>							
	304 042,0	294 297,3	494,8	0,1	294 792,1	7 546,0	302 338,1
7. <i>Coordination des politiques et développement durable</i>	45 578,5	41 938,3	1 198,9	2,8	43 137,2	2 556,9	45 694,1
8. <i>Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</i>	2 517,8	4 365,8	721,2	16,5	5 087,0	356,0	5 443,0
9. <i>Information économique et sociale et analyse des politiques</i>	47 325,2	47 276,2	1 426,5	3,0	48 702,7	2 845,1	51 547,8
10. <i>Services d'appui et de gestion pour le développement</i>	28 462,3	26 811,4	(736,4)	(2,7)	26 075,0	1 556,9	27 631,9
11. <i>Commerce et développement</i>	135 708,3	132 552,9	(2 755,4)	(2,0)	129 797,5	(2 166,2)	127 631,3
12. <i>Environnement</i>	11 809,8	8 231,1	351,4	4,2	8 582,5	721,9	9 304,4
13. <i>Établissements humains</i>	13 177,2	11 731,7	63,9	0,5	11 795,6	1 411,0	13 206,6

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert d'un montant de 3 459 000 dollars du chapitre 1er aux chapitres 2 (743 300 dollars), 26 (1 933 100 dollars) et 27 (782 600 dollars), ainsi que du transfert de 21 300 200 dollars de l'ancien chapitre 30 (Innovations techniques) au chapitre 27.

## Introduction

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts <sup>a</sup>	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
14. <i>Lutte contre la criminalité</i>	4 662,1	5 194,9	216,4	4,1	5 411,3	95,7	5 507,0
15. <i>Contrôle international des drogues</i>	14 800,8	16 195,0	8,3	L	16 203,3	168,7	16 372,0
<b>Titre V. Coopération régionale pour le développement</b>	317 994,6	351 834,5	11 571,7	3,2	363 406,2	35 956,4	399 362,6
16. <i>Développement économique et social en Afrique</i>	68 425,2	82 360,9	1 561,9	1,8	83 922,8	6 848,8	90 771,6
17. <i>Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>	58 709,1	67 487,3	424,6	0,6	67 911,9	5 496,2	73 408,1
18. <i>Développement économique de l'Europe</i>	47 991,6	47 951,7	2 269,1	4,7	50 220,8	(910,0)	49 310,8
19. <i>Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>	75 346,2	82 515,4	134,1	0,1	82 649,5	7 596,0	90 245,5
20. <i>Développement économique et social en Asie occidentale</i>	30 146,6	34 143,3	538,0	1,5	34 681,3	15 023,5	49 704,8
21. <i>Programme ordinaire de coopération technique</i>	37 375,9	37 375,9	6 644,0	17,7	44 019,9	1 901,9	45 921,8
<b>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>	130 758,9	134 400,1	3 653,1	2,7	138 053,2	593,2	138 646,4
22. <i>Droits de l'homme</i>	39 959,5	48 000,6	(838,0)	(1,7)	47 162,6	(714,1)	46 448,5
23. <i>Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</i>	51 561,3	50 139,1	1 320,7	2,6	51 459,8	(891,1)	50 568,7
24. <i>Réfugiés de Palestine</i>	21 343,2	17 304,9	240,9	1,3	17 545,8	1 829,2	19 375,0
25. <i>Aide humanitaire</i>	17 894,9	18 955,5	2 929,5	15,4	21 885,0	369,2	22 254,2
<b>Titre VII. Information</b>	137 032,4	134 323,9	(2 497,8)	(1,8)	131 826,1	8 501,5	140 327,6
26. <i>Information</i>	137 032,4	134 323,9	(2 497,8)	(1,8)	131 826,1	8 501,5	140 327,6
<b>Titre VIII. Services communs d'appui</b>	940 877,6	938 164,3	(62 132,5)	(6,6)	876 031,8	28 161,1	904 192,9
27. <i>Services administratifs</i>	940 877,6	938 164,3	(62 132,5)	(6,6)	876 031,8	28 161,1	904 192,9
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	11 937,2	12 695,9	(1 017,2)	(8,0)	11 678,7	735,5	12 414,2



Introduction

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts <sup>a</sup>	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	18 831,3	20 156,1	(730,9)	(3,6)	19 425,2	1 128,2	20 553,4
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	39 118,1	40 782,1	2 308,2	5,6	43 090,3	2 712,5	45 802,8
D. Services d'appui	230 131,6	229 897,7	(18 676,0)	(8,1)	211 221,7	11 791,0	223 012,7
E. Services de conférence	465 373,6	459 263,2	(27 764,1)	(6,0)	431 499,1	11 743,6	443 242,7
F. Administration (Genève)	128 672,4	120 778,0	(5 963,9)	(4,9)	114 814,1	(1 954,0)	112 860,1
G. Administration (Vienne)	42 904,5	44 677,9	(10 540,7)	(23,5)	34 137,2	278,4	34 415,6
H. Administration (Nairobi)	3 908,9	9 913,4	252,1	2,5	10 165,5	1 725,9	11 891,4
<b>Titre IX.</b>							
<b>Contrôle interne</b>	10 999,6	15 011,5	2 537,3	16,9	17 548,8	1 088,5	18 637,3
28. <i>Contrôle interne</i>	10 999,6	15 011,5	2 537,3	16,9	17 548,8	1 088,5	18 637,3
<b>Titre X.</b>							
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>	59 898,8	68 834,2	(15 301,3)	(22,2)	53 532,9	6 416,7	59 949,6
29. <i>Activités administratives financées en commun</i>	25 588,2	27 483,8	(21 384,6)	(77,8)	6 099,2	129,6	6 228,8
30. <i>Dépenses spéciales</i>	34 310,6	41 350,4	6 083,3	14,7	47 433,7	6 287,1	53 720,8
<b>Titre XI.</b>							
<b>Dépenses d'équipement</b>	53 419,9	28 648,8	5 421,0	18,9	34 069,8	1 823,6	35 893,4
31. <i>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>	53 419,9	28 648,8	5 421,0	18,9	34 069,8	1 823,6	35 893,4
<b>Titre XII.</b>							
<b>Contributions du personnel</b>	377 433,9	348 280,6	(20 067,3)	(5,7)	328 213,3	(3 613,2)	324 600,1
32. <i>Contributions du personnel</i>	377 433,9	348 280,6	(20 067,3)	(5,7)	328 213,3	(3 613,2)	324 600,1
<b>Titre XIII.</b>							
<b>Autorité internationale des fonds marins</b>	384,4	3 993,7	(3 993,7)	(100,0)	—	—	—
33. <i>Autorité internationale des fonds marins</i>	384,4	3 993,7	(3 993,7)	(100,0)	—	—	—
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 632 016,5</b>	<b>2 603 280,9</b>	<b>(123 982,3)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>2 479 298,6</b>	<b>103 701,2</b>	<b>2 582 999,8</b>

Tableau 4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

*Fonds général — Budget ordinaire*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 520 608,9	1 525 508,5	(89 184,1)	(5,8)	1 436 324,4	72 306,3	1 508 630,7
Autres dépenses de personnel	167 334,6	184 722,0	(34 839,7)	(18,8)	149 882,3	11 397,4	161 279,7
Émoluments de non-fonctionnaires	8 022,3	9 248,8	(663,0)	(7,1)	8 585,8	69,6	8 655,4
Consultants et experts	12 480,5	15 009,7	99,8	0,6	15 109,5	784,6	15 894,1
Voyages	50 679,3	47 642,6	(2 713,3)	(5,6)	44 929,3	1 784,8	46 714,1
Services contractuels	57 200,9	58 663,9	6 350,0	10,8	65 013,9	3 412,6	68 426,5
Frais généraux de fonctionnement	209 720,1	224 187,9	(20 707,5)	(9,2)	203 480,4	9 976,7	213 457,1
Dépenses de représentation	595,7	1 031,0	(156,0)	(15,1)	875,0	48,2	923,2
Fournitures et accessoires	32 997,0	31 902,6	(2 723,3)	(8,5)	29 179,3	1 432,9	30 612,2
Mobilier et matériel	35 357,2	26 195,2	3 479,0	13,2	29 674,2	1 533,0	31 207,2
Amélioration des locaux	53 868,9	28 648,8	5 421,0	18,9	34 069,8	1 823,6	35 893,4
Subventions et contributions	47 506,8	42 536,8	25 078,1	58,9	67 614,9	1 196,0	68 810,9
Dépenses diverses	435 644,3	407 983,1	(13 423,3)	(3,2)	394 559,8	(2 064,5)	392 495,3
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 632 016,5</b>	<b>2 603 280,9</b>	<b>(123 982,3)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>2 479 298,6</b>	<b>103 701,2</b>	<b>2 582 999,8</b>



Tableau 5

**Répartition des crédits ouverts pour 1996-1997 et des crédits demandés pour 1998-1999 par chapitre du budget et par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>					
1996-1997	21 565,7	746,1	139,9	6 120,3	3 103,6
1998-1999	22 034,5	1 044,2	191,7	7 062,0	3 296,6
<b>2. Affaires politiques</b>					
1996-1997	48 212,3	2 296,3	1 433,8	2 624,6	973,5
1998-1999	50 154,5	1 657,6	1 591,0	3 008,7	666,3
<b>3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</b>					
1996-1997	60 492,2	45 397,8	800,1	5 822,4	738,6
1998-1999	55 829,2	20 244,6	272,2	4 678,8	147,4
<b>4. Utilisations pacifiques de l'espace</b>					
1996-1997	3 703,9	6,6	18,6	91,4	—
1998-1999	3 729,4	52,9	18,9	102,2	—
<b>5. Cour internationale de Justice</b>					
1996-1997	8 090,2	1 215,9	47,3	105,9	456,8
1998-1999	8 545,1	1 969,6	48,6	108,6	930,8
<b>6. Affaires juridiques</b>					
1996-1997	23 789,5	381,7	610,4	2 589,4	1 129,7
1998-1999	26 134,2	400,2	557,9	2 537,6	2 396,8
<b>7. Coordination des politiques et développement durable</b>					
1996-1997	34 659,7	351,9	1 466,9	3 468,6	185,4
1998-1999	38 206,6	395,9	1 284,6	3 849,4	121,2
<b>8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</b>					
1996-1997	3 038,2	316,0	451,6	211,2	311,6
1998-1999	3 909,6	327,0	575,5	244,7	333,6
<b>9. Information économique et sociale et analyse des politiques</b>					
1996-1997	43 611,6	272,7	773,1	576,9	591,9
1998-1999	47 177,2	533,6	802,1	517,9	591,3
<b>10. Services d'appui et de gestion pour le développement</b>					
1996-1997	24 298,5	321,8	475,4	958,1	23,8
1998-1999	24 999,8	246,1	517,6	1 018,7	55,6
<b>11. Commerce et développement</b>					
1996-1997	97 806,4	1 121,4	2 515,3	2 348,6	820,2
1998-1999	91 202,1	1 275,3	2 677,9	2 159,0	647,1
<b>12. Environnement</b>					
1996-1997	6 060,6	1 389,7	238,3	296,8	34,0
1998-1999	7 127,7	1 297,0	225,9	294,1	41,1

**Introduction**

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Émoluments des non-fonctionnaires</i>	<i>Dépenses de représentation</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
598,3	72,0	42,7	318,0	264,0	2 919,6	—	35 890,2
825,9	90,5	188,5	318,0	281,1	3 289,8	—	38 622,8
1 509,8	181,7	923,1	—	80,9	1 443,7	—	59 679,7
1 488,3	201,7	673,6	—	90,9	1 432,8	—	60 965,4
14 987,3	3 597,3	3 602,4	—	67,2	—	—	135 505,3
10 226,0	2 682,7	5 347,8	—	39,5	10,7	—	99 478,9
—	—	9,5	—	1,8	344,6	—	4 176,4
11,1	—	22,8	—	3,4	488,2	—	4 428,9
2 094,1	312,6	442,3	7 209,9	10,9	—	—	19 985,9
2 787,1	320,8	403,3	6 946,1	17,0	—	—	22 077,0
270,3	47,2	827,4	278,0	6,6	324,3	—	30 254,5
381,1	76,1	353,5	278,0	6,4	357,0	—	33 478,8
728,9	98,5	298,9	142,0	12,3	525,2	—	41 938,3
746,0	95,7	305,2	142,0	12,2	535,3	—	45 694,1
16,0	21,2	—	—	—	—	—	4 365,8
41,4	11,2	—	—	—	—	—	5 443,0
831,8	59,4	554,1	—	4,7	—	—	47 276,2
848,1	62,9	385,3	—	5,0	624,4	—	51 547,8
554,8	34,4	138,7	—	5,9	—	—	26 811,4
604,1	36,5	147,2	—	6,3	—	—	27 631,9
3 387,3	1 627,0	540,3	—	59,8	—	22 326,6	132 552,9
3 241,1	1 557,2	773,1	—	42,6	2 082,5	21 973,4	127 631,3
156,5	47,4	2,7	—	5,1	—	—	8 231,1
232,4	57,3	22,7	—	6,2	—	—	9 304,4

## Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>13. Établissements humains</b>					
1996-1997	9 314,2	1 596,7	335,5	218,1	71,0
1998-1999	10 766,6	1 379,3	427,2	117,0	86,3
<b>14. Lutte contre la criminalité</b>					
1996-1997	4 071,2	299,0	573,5	181,4	48,1
1998-1999	4 519,8	365,4	218,0	233,4	66,5
<b>15. Contrôle international des drogues</b>					
1996-1997	12 770,3	945,4	542,7	1 139,3	364,5
1998-1999	13 028,1	452,9	678,2	1 155,7	458,8
<b>16. Développement économique et social en Afrique</b>					
1996-1997	64 989,2	2 851,7	1 000,6	2 431,2	784,5
1998-1999	69 864,8	2 599,0	1 567,3	2 305,2	1 011,5
<b>17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>					
1996-1997	57 388,2	974,6	496,2	1 124,9	571,0
1998-1999	62 114,3	1 446,7	577,5	1 375,2	602,6
<b>18. Développement économique de l'Europe</b>					
1996-1997	45 496,5	162,1	384,0	688,4	214,8
1998-1999	45 276,6	210,8	429,7	711,8	427,5
<b>19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>					
1996-1997	66 991,3	1 261,8	706,5	1 592,7	998,5
1998-1999	72 242,0	2 036,3	1 124,4	1 753,6	1 791,4
<b>20. Développement économique et social en Asie occidentale</b>					
1996-1997	27 217,0	202,1	794,0	530,3	489,4
1998-1999	41 446,1	502,5	1 022,3	496,0	427,7
<b>21. Programme ordinaire de coopération technique</b>					
1996-1997	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	—	—	—
<b>22. Droits de l'homme</b>					
1996-1997	34 738,6	2 966,8	126,1	8 447,4	338,0
1998-1999	31 892,2	3 887,6	115,2	8 596,7	307,8
<b>23. Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b>					
1996-1997	50 073,4	65,7	—	—	—
1998-1999	47 335,6	2 008,6	—	—	—
<b>24. Réfugiés de Palestine</b>					
1996-1997	17 282,3	22,6	—	—	—
1998-1999	19 351,1	23,9	—	—	—
<b>25. Affaires humanitaires</b>					
1996-1997	14 058,1	625,0	243,2	1 215,6	447,9
1998-1999	16 753,4	480,6	249,9	1 135,3	251,5
<b>26. Information</b>					
1996-1997	99 635,5	3 774,1	—	1 205,6	13 096,9
1998-1999	102 377,5	4 463,3	—	1 265,9	14 652,1

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Émoluments des non-fonctionnaires</i>	<i>Dépenses de représentation</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
139,6	29,6	5,0	—	22,0	—	—	11 731,7
177,6	92,6	154,4	—	5,6	—	—	13 206,6
3,0	—	18,7	—	—	—	—	5 194,9
18,9	—	81,6	—	3,4	—	—	5 507,0
62,7	176,2	104,8	86,0	3,1	—	—	16 195,0
179,0	156,0	174,2	86,0	3,1	—	—	16 372,0
5 456,4	2 201,8	1 473,7	—	24,6	1 147,2	—	82 360,9
7 257,0	2 067,6	2 845,7	—	26,0	1 227,5	—	90 771,6
4 648,4	752,9	1 510,8	—	20,3	—	—	67 487,3
5 069,1	881,6	1 319,4	—	21,7	—	—	73 408,1
371,5	99,0	517,5	—	17,9	—	—	47 951,7
180,9	132,1	554,9	—	17,8	1 368,7	—	49 310,8
8 521,5	1 215,8	1 194,8	—	32,5	—	—	82 515,4
8 568,3	1 237,0	1 462,0	—	30,5	—	—	90 245,5
3 428,4	600,3	865,9	—	15,9	—	—	34 143,3
4 176,0	661,7	955,0	—	17,5	—	—	49 704,8
—	—	—	—	—	—	37 375,9	37 375,9
—	—	—	—	—	—	45 921,8	45 921,8
831,9	99,7	192,3	176,0	16,1	67,7	—	48 000,6
846,2	132,3	384,6	224,0	15,5	46,4	—	46 448,5
—	—	—	—	—	—	—	50 139,1
1 136,2	88,3	—	—	—	—	—	50 568,7
—	—	—	—	—	—	—	17 304,9
—	—	—	—	—	—	—	19 375,0
748,2	92,8	313,4	—	11,3	1 200,0	—	18 955,5
764,2	95,6	252,0	—	11,2	2 260,5	—	22 254,2
9 452,6	3 791,5	2 740,8	—	298,7	328,2	—	134 323,9
9 711,7	3 734,3	3 589,7	—	227,6	305,5	—	140 327,6

## Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>27. Services administratifs</b>					
1996-1997	617 053,8	76 207,4	349,7	1 431,8	32 797,4
1998-1999	575 968,2	62 087,5	508,5	1 159,1	39 068,7
<b>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</b>					
1996-1997	11 908,7	352,3	—	189,3	16,5
1998-1999	11 823,6	157,7	—	70,8	83,4
<b>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b>					
1996-1997	18 564,8	431,4	30,5	36,8	345,6
1998-1999	18 262,8	695,3	21,2	26,8	666,3
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>					
1996-1997	27 426,6	1 076,6	76,5	547,0	10 527,7
1998-1999	28 183,1	1 244,5	63,2	596,0	14 691,4
<b>D. Service d'appui</b>					
1996-1997	75 100,3	11 541,3	223,4	283,2	12 310,8
1998-1999	85 653,4	9 229,7	383,3	275,3	10 246,1
<b>E. Services de conférence</b>					
1996-1997	377 625,2	56 051,2	—	247,2	5 965,1
1998-1999	341 542,9	44 650,7	—	65,9	9 318,4
<b>F. Administration (Genève)</b>					
1996-1997	76 458,4	4 853,5	—	71,7	3 533,8
1998-1999	70 794,2	5 201,4	—	65,6	3 541,4
<b>G. Administration (Vienne)</b>					
1996-1997	24 101,3	1 321,7	—	28,1	—
1998-1999	12 336,4	522,6	18,9	28,0	455,5
<b>H. Administration (Nairobi)</b>					
1996-1997	5 868,5	579,4	19,3	28,5	97,9
1998-1999	7 371,8	385,6	21,9	30,7	66,2
<b>28. Contrôle interne</b>					
1996-1997	13 546,5	116,2	186,9	544,4	31,7
1998-1999	16 644,5	146,7	212,0	827,5	46,3
<b>29. Activités administratives financées en commun</b>					
1996-1997	15 553,6	282,8	300,1	1 677,3	41,1
1998-1999	—	—	—	—	—
<b>30. Dépenses spéciales</b>					
1996-1997	—	38 550,1	—	—	—
1998-1999	—	49 744,6	—	—	—



**Introduction**

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Émoluments des non-fonctionnaires</i>	<i>Dépenses de représentation</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
162 126,1	16 585,4	9 384,4	—	40,7	22 187,6	—	938 164,3
151 227,2	16 013,8	10 478,4	—	28,3	47 653,2	—	904 192,9
141,1	—	87,2	—	0,8	—	—	12 695,9
153,9	—	124,0	—	0,8	—	—	12 414,2
445,6	23,6	273,6	—	4,2	—	—	20 156,1
456,2	24,9	399,9	—	—	—	—	20 553,4
406,6	314,6	398,3	—	8,2	—	—	40 782,1
300,2	365,4	351,4	—	7,6	—	—	45 802,8
113 331,1	3 760,6	1 894,5	—	10,6	11 441,9	—	229 897,7
106 442,2	3 909,6	4 059,0	—	11,2	2 802,9	—	223 012,7
4 679,6	9 317,0	3 354,2	—	2,9	2 020,8	—	459 263,2
4 678,0	9 117,7	1 955,1	—	3,9	31 910,1	—	443 242,7
29 918,3	1 945,6	1 144,3	—	4,1	2 848,3	—	120 778,0
25 237,9	1 650,5	1 656,5	—	2,5	4 710,1	—	112 860,1
10 638,0	893,9	1 816,0	—	2,3	5 876,6	—	44 677,9
10 861,0	534,3	1 426,5	—	2,3	8 230,1	—	34 415,6
2 565,8	330,1	416,3	—	7,6	—	—	9 913,4
3 097,8	411,4	506,0	—	—	—	—	11 891,4
152,9	80,3	348,3	—	4,3	—	—	15 011,5
296,9	126,7	332,3	—	4,4	—	—	18 637,3
1 743,2	78,6	142,7	618,4	4,4	7 041,6	—	27 483,8
—	—	—	—	—	6 228,8	—	—
1 366,4	—	—	420,5	—	1 013,4	—	41 350,4
2 415,3	—	—	661,3	—	899,6	—	53 720,8

## Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>					
1996-1997	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	—	—	—
<b>32. Contributions du personnel</b>					
1996-1997	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	—	—	—
<b>33. Autorité internationale des fonds marins</b>					
1996-1997	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	—	—	—
<b>Total</b>					
1996-1997	1 525 508,5	184 722,0	15 009,7	47 642,6	58 663,9
1998-1999	1 508 630,7	161 279,7	15 894,1	46 714,1	68 426,5
	-1,1 %	-12,7 %	5,9 %	-2,0 %	16,6 %

**Introduction**

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Émoluments des non-fonctionnaires</i>	<i>Dépenses de représentation</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
—	—	—	—	—	—	28 648,8	28 648,8
—	—	—	—	—	—	35 893,4	35 893,4
—	—	—	—	—	—	348 280,6	348 280,6
—	—	—	—	—	—	324 600,1	324 600,1
—	—	—	—	—	3 993,7	—	3 993,7
—	—	—	—	—	—	—	—
224 187,9	31 902,6	26 195,2	9 248,8	1 031,0	42 536,8	436 631,9	2 603 280,9
213 457,1	30 612,2	31 207,2	8 655,4	923,2	68 810,9	428 388,7	2 582 999,8
-4,8 %	-4,1 %	19,1 %	-6,4 %	-10,5 %	61,8 %	-1,9 %	-0,8 %

Tableau 6

**Budget ordinaire : Répartition des postes (permanents et temporaires), par titre du budget-programme**

	1996-1997			Modifications proposées					1998-1999		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Transformations	Reclassements et réaffectations	Suppressions	Effet net	Postes permanents	Postes temporaires	Total
<b>Titre I.</b>											
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>											
Administrateurs	49	—	49	1	—	(1)	(2)	(2)	47	—	47
Agents des services généraux	73	—	73	—	—	—	(3)	(3)	70	—	70
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>—</b>	<b>122</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>117</b>	<b>—</b>	<b>117</b>
<b>Titre II.</b>											
<b>Affaires politiques</b>											
Administrateurs	205	18	223	1	—	—	(18)	(17)	188	18	206
Agents des services généraux	473	33	506	e	—	—	(71)	(71)	402	33	435
<b>Total</b>	<b>678</b>	<b>51</b>	<b>729</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(89)</b>	<b>(88)</b>	<b>590</b>	<b>51</b>	<b>641</b>
<b>Titre III.</b>											
<b>Justice internationale et droit international</b>											
Administrateurs	102	—	102	1	—	4	(6)	(1)	101	—	101
Agents des services généraux	97	3	100	—	—	1	(3)	(2)	95	3	98
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>3</b>	<b>202</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>(9)</b>	<b>(3)</b>	<b>196</b>	<b>3</b>	<b>199</b>
<b>Titre IV.</b>											
<b>Coopération internationale pour le développement</b>											
Administrateurs	723	1	724	2	—	(6)	(42)	(46)	677	1	678
Agents des services généraux	600	—	600	1	—	(4)	(66)	(69)	531	—	531
<b>Total</b>	<b>1 323</b>	<b>1</b>	<b>1 324</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>(10)</b>	<b>(108)</b>	<b>(115)</b>	<b>1 208</b>	<b>1</b>	<b>1 209</b>
<b>Titre V.</b>											
<b>Coopération régionale pour le développement</b>											
Administrateurs	829	—	829	—	—	7	(54)	(47)	782	—	782
Agents des services généraux	1 336	—	1 336	—	—	4	(140)	(136)	1 200	—	1 200
<b>Total</b>	<b>2 165</b>	<b>—</b>	<b>2 165</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>(194)</b>	<b>(183)</b>	<b>1 982</b>	<b>—</b>	<b>1 982</b>
<b>Titre VI.</b>											
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>											
Administrateurs	303	13	316	4	—	—	(18)	(14)	289	13	302
Agents des services généraux	250	4	254	—	—	—	(34)	(34)	216	4	220
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>17</b>	<b>570</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(52)</b>	<b>(48)</b>	<b>505</b>	<b>17</b>	<b>522</b>
<b>Titre VII.</b>											
<b>Information</b>											
Administrateurs	290	—	290	—	—	(1)	(28)	(29)	261	—	261
Agents des services généraux	532	—	532	—	—	—	(53)	(53)	479	—	479
<b>Total</b>	<b>822</b>	<b>—</b>	<b>822</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(1)</b>	<b>(81)</b>	<b>(82)</b>	<b>740</b>	<b>—</b>	<b>740</b>
<b>Titre VIII.</b>											
<b>Services communs d'appui</b>											
Administrateurs	1 345	1	1 346	—	25	0	(157)	(132)	1 213	1	1 214
Agents des services généraux	2 580	7	2 587	—	4	(5)	(453)	(454)	2 126	7	2 133
<b>Total</b>	<b>3 925</b>	<b>8</b>	<b>3 933</b>	<b>—</b>	<b>29</b>	<b>(5)</b>	<b>(610)</b>	<b>(586)</b>	<b>3 339</b>	<b>8</b>	<b>3 347</b>
<b>Titre IX.</b>											
<b>Bureau des services de contrôle interne</b>											
Administrateurs	50	6	56	—	—	—	—	—	50	6	56
Agents des services généraux	24	1	25	—	—	1	—	1	25	1	26

Introduction

Total	74	7	81	—	—	1	—	1	75	7	82
	1996-1997			Modifications proposées					1998-1999		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Transformations	Reclassements et réaffectations	Suppressions	Effet net	Postes permanents	Postes temporaires	Total
<b>Titre X.</b>											
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>											
Administrateurs	29	—	29	—	—	—	(29)	(29)	—	—	—
Agents des services généraux	35	—	35	—	—	—	(35)	(35)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>—</b>	<b>64</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(64)</b>	<b>(64)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total, budget ordinaire</b>											
Administrateurs	3 925	39	3 964	9	25	3	(354)	(317)	3 608	39	3 647
Agents des services généraux	6 000	48	6 048	1	4	(3)	(858)	(856)	5 144	48	5 192
<b>Total</b>	<b>9 925</b>	<b>87</b>	<b>10 012</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>—</b>	<b>(1 212)</b>	<b>(1 173)</b>	<b>8 752</b>	<b>87</b>	<b>8 839</b>
<b>Chapitre 3 des recettes</b>											
<b>Services destinés au public</b>											
Administrateurs	25	—	25	1	—	—	(2)	(1)	24	—	24
Agents des services généraux	113	—	113	3	—	—	(6)	(3)	110	—	110
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>—</b>	<b>138</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(8)</b>	<b>(4)</b>	<b>134</b>	<b>—</b>	<b>134</b>
<b>Total général</b>											
Administrateurs	3 950	39	3 989	10	25	3	(356)	(318)	3 632	39	3 671
Agents des services généraux	6 113	48	6 161	4	4	(3)	(864)	(859)	5 254	48	5 302
<b>Total</b>	<b>10 063</b>	<b>87</b>	<b>10 150</b>	<b>14</b>	<b>29</b>	<b>—</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(1 177)</b>	<b>8 886</b>	<b>87</b>	<b>8 973</b>

Tableau 7

**Budget ordinaire : Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1996-1997 et proposés pour l'exercice biennal 1998-1999**

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/I	
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>									
1996-1997	2	2	3	8	14	10	6	4	49
Créations	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Reclassements	—	—	2	—	(2)	1	(1)	—	—
Réaffectations	—	(1)	1	(1)	(1)	—	1	—	(1)
Suppressions	—	—	—	—	(1)	(1)	—	—	(2)
1998-1999	2	1	6	7	10	10	7	4	47
<b>2. Affaires politiques</b>									
1996-1997	1	2	10	18	41	41	29	13	155
Reclassements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suppressions	—	—	(2)	—	(6)	—	(1)	—	(9)
1998-1999	1	2	8	18	35	41	28	13	146
<b>3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</b>									
1996-1997	2	4	6	8	14	9	4	8	55
Créations	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Reclassements	—	—	—	—	—	—	1	(1)	—
Suppressions	—	(1)	(1)	—	(6)	(1)	—	—	(9)
1998-1999	2	3	5	8	8	9	5	7	47
<b>4. Utilisations pacifiques de l'espace</b>									
1996-1997	—	—	1	1	2	4	4	1	13
Suppressions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	1	1	2	4	4	1	13
<b>5. Cour internationale de Justice</b>									
1996-1997	—	1	1	1	3	6	7	3	22
1998-1999	—	1	1	1	3	6	7	3	22
<b>6. Affaires juridiques</b>									
1996-1997	1	—	3	9	19	16	19	13	80
Créations	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Reclassements	—	—	1	(1)	—	—	—	—	—
Réaffectations	—	—	—	—	—	1	2	1	4
Suppressions	—	—	—	(1)	(2)	—	(1)	(2)	(6)
1998-1999	1	—	4	7	17	17	21	12	79
<b>7. Coordination des politiques et développement durable</b>									
1996-1997	1	—	5	14	28	34	19	16	117
Créations	—	—	—	—	1	1	—	—	2
Réaffectations	—	1	(1)	—	—	—	—	—	—
Suppressions	—	—	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	—	(6)
1998-1999	1	1	3	13	28	33	18	16	113

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
10	62	1	—	—	—	73	122
—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	(1)
(1)	(1)	(1)	—	—	—	(3)	(5)
9	61	—	—	—	—	70	117
12	114	—	—	—	—	126	281
—	(1)	—	—	—	1	—	—
(1)	(7)	—	—	—	—	(8)	(17)
11	106	—	—	—	1	118	264
1	26	—	152	—	195	374	429
—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—
—	(3)	—	(18)	—	(41)	(62)	(71)
1	23	—	134	—	154	312	359
—	6	—	—	—	—	6	19
—	(1)	—	—	—	—	(1)	(1)
—	5	—	—	—	—	5	18
6	29	—	—	—	—	35	57
6	29	—	—	—	—	35	57
7	58	—	—	—	—	65	145
—	—	—	—	—	—	—	1
5	(5)	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—	1	5
—	(3)	—	—	—	—	(3)	(9)
12	51	—	—	—	—	63	142
8	86	—	—	—	—	94	211
—	1	—	—	—	—	1	3
—	—	—	—	—	—	—	—
—	(12)	—	—	—	—	(12)	(18)
8	75	—	—	—	—	83	196

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</b>									
1996-1997	—	—	1	1	4	1	4	—	11
Réaffectations	—	—	—	—	—	1	—	—	1
1998-1999	—	—	1	1	4	2	4	—	12
<b>9. Information économique et sociale et analyse des politiques</b>									
1996-1997	1	—	4	13	28	40	36	26	148
Reclassements	—	—	—	—	(1)	1	3	(3)	—
Suppressions	—	—	—	(1)	—	—	(1)	(4)	(6)
1998-1999	1	—	4	12	27	41	38	19	142
<b>10. Services d'appui et de gestion pour le développement</b>									
1996-1997	1	—	2	7	14	19	14	4	61
Suppressions	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)
1998-1999	1	—	2	7	14	19	13	4	60
<b>11. Commerce et développement</b>									
1996-1997	1	—	8	25	55	59	74	37	259
Reclassements	—	1	(1)	—	—	—	—	—	—
Réaffectations	—	—	—	—	(4)	(2)	(1)	—	(7)
Suppressions	—	—	(2)	(7)	(5)	(4)	(2)	(5)	(25)
1998-1999	1	1	5	18	46	53	71	32	227
<b>12. Environnement</b>									
1996-1997	1	—	3	1	7	8	2	1	23
Suppressions	—	—	—	—	(1)	—	—	—	(1)
1998-1999	1	—	3	1	6	8	2	1	22
<b>13. Établissements humains</b>									
1996-1997	1	—	1	3	6	14	14	5	44
Suppressions	—	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
1998-1999	1	—	1	3	6	14	12	5	42
<b>14. Lutte contre la criminalité</b>									
1996-1997	—	—	1	—	2	6	6	1	16
Réaffectations	—	—	—	1	1	(1)	(1)	—	—
Suppressions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	1	1	3	5	5	1	16
<b>15. Contrôle international des drogues</b>									
1996-1997	1	—	1	2	6	13	13	9	45
Suppressions	—	—	—	—	—	(1)	—	—	(1)
1998-1999	1	—	1	2	6	12	13	9	44



**Introduction**

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
1	6	—	—	—	—	7	18
—	—	—	—	—	—	—	1
1	6	—	—	—	—	7	19
29	101	—	—	—	—	130	278
—	—	—	—	—	—	—	—
(3)	(11)	—	—	—	—	(14)	(20)
26	90	—	—	—	—	116	258
6	91	—	—	—	—	97	158
(2)	(7)	—	—	—	—	(9)	(10)
4	84	—	—	—	—	88	148
12	173	—	—	—	4	189	448
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	(4)	(4)	(11)
—	(18)	—	—	—	—	(18)	(43)
12	155	—	—	—	—	167	394
1	5	—	—	—	14	20	43
—	—	—	—	—	(3)	(3)	(4)
1	5	—	—	—	11	17	39
—	2	—	—	—	27	29	73
—	—	—	—	—	(5)	(5)	(7)
—	2	—	—	—	22	24	66
1	5	—	—	—	—	6	22
—	—	—	—	—	—	—	—
—	(1)	—	—	—	—	(1)	(1)
1	4	—	—	—	—	5	21
3	25	—	—	—	—	28	73
—	(4)	—	—	—	—	(4)	(5)
3	21	—	—	—	—	24	68

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>16. Développement économique et social en Afrique</b>									
1996-1997	1	—	1	18	42	59	78	30	229
Réaffectations	—	—	—	—	1	1	—	—	2
Suppressions	—	—	—	(2)	(2)	(3)	(7)	(1)	(15)
1998-1999	1	—	1	16	41	57	71	29	216
<b>17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>									
1996-1997	1	—	1	12	27	59	56	31	187
Réaffectations	—	—	—	—	1	—	1	—	2
Suppressions	—	—	—	(1)	—	(6)	(9)	(2)	(18)
1998-1999	1	—	1	11	28	53	48	29	171
<b>18. Développement économique de l'Europe</b>									
1996-1997	1	—	1	9	21	30	34	22	118
Reclassements	—	—	—	—	1	(1)	2	(2)	—
Suppressions	—	—	—	—	(1)	(1)	—	(2)	(4)
1998-1999	1	—	1	9	21	28	36	18	114
<b>19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>									
1996-1997	1	—	1	13	30	57	49	39	190
Reclassements	—	—	—	—	—	—	2	(2)	—
Réaffectations	—	—	—	—	1	1	—	—	2
Suppressions	—	—	—	—	(3)	(2)	(6)	(3)	(14)
1998-1999	1	—	1	13	28	56	45	34	178
<b>20. Développement économique et social en Asie occidentale</b>									
1996-1997	1	—	1	8	19	33	27	16	105
Reclassements	—	—	—	—	1	(1)	—	—	—
Réaffectations	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Suppressions	—	—	—	(1)	—	(1)	—	(1)	(3)
1998-1999	1	—	1	7	21	31	27	15	103
<b>22. Droits de l'homme</b>									
1996-1997	1	1	—	6	13	29	35	15	100
Suppressions	—	—	—	(2)	—	(5)	(3)	(1)	(11)
1998-1999	1	1	—	4	13	24	32	14	89
<b>23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b>									
1996-1997	1	1	2	10	19	14	27	15	89
Suppressions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1998-1999	1	1	2	10	19	14	27	15	89

**Introduction**

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	3	—	3	—	379	385	614
—	—	—	—	—	1	1	3
—	—	—	—	—	(40)	(40)	(55)
—	3	—	3	—	340	346	562
—	—	—	3	—	325	328	515
—	—	—	—	—	1	1	3
—	—	—	(2)	—	(30)	(32)	(50)
—	—	—	1	—	296	297	468
7	86	—	—	—	—	93	211
—	—	—	—	—	—	—	—
(1)	(11)	—	—	—	—	(12)	(16)
6	75	—	—	—	—	81	195
—	—	—	3	—	339	342	532
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	1	3
—	—	—	(2)	—	(28)	(30)	(44)
—	—	—	1	—	312	313	491
—	—	—	3	—	185	188	293
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	1	2
—	—	—	—	—	(26)	(26)	(29)
—	—	—	3	—	160	163	266
1	58	—	—	—	—	59	159
—	(5)	—	—	—	—	(5)	(16)
1	53	—	—	—	—	54	143
4	151	—	—	—	—	155	244
—	(24)	—	—	—	—	(24)	(24)
4	127	—	—	—	—	131	220

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>24. Réfugiés de Palestine</b>									
1996-1997	1	1	1	10	16	36	15	2	82
Suppressions	—	—	—	—	(1)	(1)	(5)	—	(7)
1998-1999	1	1	1	10	15	35	10	2	75
<b>25. Aide humanitaire</b>									
1996-1997	1	—	4	5	10	10	9	6	45
Créations	—	—	—	—	4	—	—	—	4
Suppressions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1998-1999	1	—	4	5	14	10	9	6	49
<b>26. Information</b>									
1996-1997	—	1	4	20	46	73	86	60	290
Réaffectations	—	—	—	—	—	(1)	—	—	(1)
Suppressions	—	—	—	—	(8)	(3)	(11)	(6)	(28)
1998-1999	—	1	4	20	38	69	75	54	261
<b>27. Services administratifs</b>									
1996-1997	1	3	14	41	215	479	465	128	1 346
Reclassements	—	—	1	—	—	1	—	1	3
Transformations	—	—	1	1	4	7	11	1	25
Réaffectations	—	—	—	—	—	—	(2)	(1)	(3)
Suppressions	—	—	—	(1)	(11)	(46)	(62)	(37)	(157)
1998-1999	1	3	16	41	208	441	412	92	1 214
<b>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</b>									
1996-1997	1	—	1	4	8	8	3	3	28
Reclassements	—	—	—	1	(1)	—	—	—	—
Réaffectations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suppressions	—	—	—	—	—	(1)	(1)	—	(2)
1998-1999	1	—	1	5	7	7	2	3	26
<b>B. Bureau de planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b>									
1996-1997	—	1	2	4	6	14	16	9	52
Réaffectations	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)
Suppressions	—	—	—	—	—	(2)	(2)	(1)	(5)
1998-1999	—	1	2	4	6	12	13	8	46
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>									
1996-1997	—	1	3	5	15	19	21	11	75
Reclassements	—	—	—	—	1	1	(2)	1	1
Réaffectations	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Suppressions	—	—	—	—	—	(2)	(4)	(2)	(8)
1998-1999	—	1	3	5	16	19	15	10	69

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	10	—	—	—	—	10	92
—	(1)	—	—	—	—	(1)	(8)
—	9	—	—	—	—	9	84
3	27	—	—	—	—	30	75
—	—	—	—	—	—	—	4
—	(4)	—	—	—	—	(4)	(4)
3	23	—	—	—	—	26	75
10	258	—	50	—	214	532	822
—	—	—	—	—	—	—	(1)
(1)	(23)	—	(6)	—	(23)	(53)	(81)
9	235	—	44	—	191	479	740
161	1 934	176	4	223	89	2 587	3 933
(1)	—	—	(2)	—	—	(3)	—
—	4	—	—	—	—	4	29
—	(2)	—	—	—	—	(2)	(5)
(10)	(400)	(5)	(1)	(37)	—	(453)	(610)
150	1 536	171	1	186	89	2 133	3 347
6	45	—	—	—	—	51	79
—	—	—	—	—	—	—	—
—	(1)	—	—	—	—	(1)	(1)
—	(6)	—	—	—	—	(6)	(8)
6	38	—	—	—	—	44	70
8	65	—	—	—	—	73	125
—	4	—	—	—	—	4	3
—	(11)	—	—	—	—	(11)	(16)
8	58	—	—	—	—	66	112
14	93	—	—	—	—	107	182
—	(1)	—	—	—	—	(1)	—
(1)	—	—	—	—	—	(1)	—
—	(9)	—	—	—	—	(9)	(17)
13	83	—	—	—	—	96	165

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>D. Services d'appui</b>									
1996-1997	—	1	2	6	14	18	19	16	76
Reclassements	—	—	1	(1)	—	—	—	—	—
Transformations	—	—	1	1	4	7	11	1	25
Réaffectations	—	—	—	1	1	3	2	—	7
Suppressions	—	—	—	—	(1)	—	—	(1)	(2)
1998-1999	—	1	4	7	18	28	32	16	106
<b>E. Services de conférence</b>									
1996-1997	—	—	4	17	156	399	380	66	1 022
Réaffectations	—	—	—	(1)	(1)	(4)	(3)	(1)	(10)
Suppressions	—	—	—	(1)	(9)	(40)	(53)	(29)	(132)
1998-1999	—	—	4	15	146	355	324	36	880
<b>F. Administration (Genève)</b>									
1996-1997	—	—	1	3	9	11	13	19	56
Suppressions	—	—	—	—	—	(1)	(1)	(4)	(6)
1998-1999	—	—	1	3	9	10	12	15	50
<b>G. Administration (Vienne)</b>									
1996-1997	—	—	1	1	4	5	7	1	19
Reclassements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suppressions	—	—	—	—	(1)	—	(1)	—	(2)
1998-1999	—	—	1	1	3	5	6	1	17
<b>H. Administration (Nairobi)</b>									
1996-1997	—	—	—	1	3	5	6	3	18
Reclassements	—	—	—	—	—	—	2	—	2
1998-1999	—	—	—	1	3	5	8	3	20
<b>28. Contrôle interne</b>									
1996-1997	1	—	1	4	12	17	13	8	56
Reclassements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réaffectations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1998-1999	1	—	1	4	12	17	13	8	56
<b>29. Activités administratives financées en commun</b>									
1996-1997	—	—	2	3	6	9	5	4	29
Suppressions	—	—	(2)	(3)	(6)	(9)	(5)	(4)	(29)
1998-1999	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total, budget ordinaire</b>									
1996-1997	24	16	83	270	719	1 185	1 150	517	3 964
Créations	—	—	—	—	5	2	2	—	9
Reclassements	—	1	3	(1)	(1)	1	7	(7)	3
Transformations	—	—	1	1	4	7	11	1	25
Réaffectations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suppressions	—	(1)	(8)	(20)	(54)	(86)	(117)	(68)	(354)
1998-1999	24	16	79	250	673	1 109	1 053	443	3 647

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
17	250	176	—	123	—	566	642
—	—	—	—	—	—	—	—
—	4	—	—	—	—	4	29
2	(3)	—	—	—	—	(1)	6
—	(18)	(5)	—	(23)	—	(46)	(48)
19	233	171	—	100	—	523	629
91	965	—	—	100	—	1 156	2 178
(1)	(2)	—	—	—	—	(3)	(13)
(10)	(210)	—	—	(14)	—	(234)	(366)
80	753	—	—	86	—	919	1 799
20	350	—	1	—	—	371	427
—	(44)	—	(1)	—	—	(45)	(51)
20	306	—	—	—	—	326	376
5	166	—	—	—	—	171	190
(1)	1	—	—	—	—	—	—
—	(102)	—	—	—	—	(102)	(104)
4	65	—	—	—	—	69	86
—	—	—	3	—	89	92	110
—	—	—	(2)	—	—	(2)	—
—	—	—	1	—	89	90	110
10	15	—	—	—	—	25	81
(1)	1	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—	1	1
9	17	—	—	—	—	26	82
4	31	—	—	—	—	35	64
(4)	(31)	—	—	—	—	(35)	(64)
—	—	—	—	—	—	—	—
297	3 362	177	218	223	1 771	6 048	10 012
—	1	—	—	—	—	1	10
3	(5)	—	(2)	—	1	(3)	—
—	4	—	—	—	—	4	29
—	—	—	—	—	—	—	—
(23)	(567)	(6)	(29)	(37)	(196)	(858)	(1 212)
277	2 795	171	187	186	1 576	5 192	8 839

Tableau 8

**Exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 : Montant estimatif  
des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>Titre I.</b>				
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>				
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>				
1996-1997	5 694,7	493,9	3 447,5	9 636,1
1998-1999	5 898,1	425,1	3 807,3	10 130,5
<b>Titre II.</b>				
<b>Affaires politiques</b>				
2. <i>Affaires politiques</i>				
1996-1997	142,3	3 035,7	2 502,5	5 680,5
1998-1999	147,5	2 361,8	2 535,6	5 044,9
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>				
1996-1997	37 722,0	12 281,8	1 180,0	51 183,8
1998-1999	42 783,8	—	11 409,4	54 193,2
4. <i>Utilisations pacifiques de l'espace</i>				
1996-1997	—	709,2	—	709,2
1998-1999	—	460,0	—	460,0
<b>Titre III.</b>				
<b>Justice internationale et droit international</b>				
6. <i>Affaires juridiques</i>				
1996-1997	3 166,3	941,0	—	4 107,3
1998-1999	3 498,3	459,0	—	3 957,3
<b>Titre IV.</b>				
<b>Coopération internationale pour le développement</b>				
7. <i>Coordination des politiques et développement durable</i>				
1996-1997	706,4	18 673,3	229,5	19 609,2
1998-1999	650,6	12 087,4	—	12 738,0
8. <i>Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</i>				
1996-1997	—	1 666,2	249,3	1 915,5
1998-1999	—	2 478,9	412,0	2 890,9
9. <i>Information économique et sociale et analyse des politiques</i>				
1996-1997	401,2	3 068,3	3 212,0	6 681,5
1998-1999	404,6	3 201,6	3 920,0	7 526,2
10. <i>Services d'appui et de gestion pour le développement</i>				
1996-1997	14 653,9	—	150 000,0	164 653,9
1998-1999	13 770,7	—	150 000,0	163 770,7
11. <i>Commerce et développement</i>				
1996-1997	4 748,2	63,1	34 697,0	39 508,3
1998-1999	4 003,6	47,5	40 037,0	44 088,1
12. <i>Environnement</i>				
1996-1997	5 550,8	88 037,7	131 021,3	224 609,8
1998-1999	6 000,0	89 256,6	140 652,3	235 908,9
13. <i>Établissements humains (Habitat)</i>				
1996-1997	2 517,3	13 861,0	62 544,0	78 922,3
1998-1999	2 886,5	11 564,4	66 500,0	80 950,9
14. <i>Lutte contre la criminalité</i>				
1996-1997	—	1 000,2	521,1	1 521,3
1998-1999	—	1 100,0	500,0	1 600,0
15. <i>Contrôle international des drogues</i>				
1996-1997	5 609,1	26 513,6	109 112,4	141 235,1
1998-1999	5 770,6	29 342,6	127 184,8	162 298,0



	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total
<b>Titre V.</b>				
<b>Coopération régionale pour le développement</b>				
16. <i>Développement économique et social en Afrique</i>				
1996-1997	2 610,8	—	13 765,9	16 376,7
1998-1999	3 106,8	—	12 733,8	15 840,6
17. <i>Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>				
1996-1997	1 912,7	—	26 055,2	27 967,9
1998-1999	1 783,3	—	29 570,5	31 353,8
18. <i>Développement économique de l'Europe</i>				
1996-1997	367,5	5 030,5	6 215,6	11 613,6
1998-1999	524,2	5 939,4	3 701,9	10 165,5
19. <i>Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>				
1996-1997	971,0	17 621,2	—	18 592,2
1998-1999	1 040,0	14 880,1	—	15 920,1
20. <i>Développement économique et social en Asie occidentale</i>				
1996-1997	104,6	—	2 416,9	2 521,5
1998-1999	16,3	—	358,0	374,3
<b>Titre VI.</b>				
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>				
22. <i>Droits de l'homme</i>				
1996-1997	3 462,6	24 943,8	16 467,6	44 874,0
1998-1999	4 604,6	27 248,8	17 026,0	48 879,4
23. <i>Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</i>				
1996-1997	201 551,9	11 727,7	2 333 770,5	2 547 050,1
1998-1999	162 784,6	10 625,8	2 114 481,4	2 287 891,8
24. <i>Réfugiés de Palestine</i>				
1996-1997	—	—	808 614,0	808 614,0
1998-1999	—	—	843 900,0	843 900,0
25. <i>Affaires humanitaires</i>				
1996-1997	8 701,8	166 481,4	99 673,2	274 856,4
1998-1999	10 853,5	191 666,3	113 033,8	315 553,6
<b>Titre VII.</b>				
<b>Information</b>				
26. <i>Information</i>				
1996-1997	—	5 747,6	—	5 747,6
1998-1999	—	6 345,8	—	6 345,8
<b>Titre VIII.</b>				
<b>Services communs d'appui</b>				
27. <i>Services administratifs</i>				
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion				
1996-1997	2 555,0	672,0	—	3 227,0
1998-1999	2 863,5	—	—	2 863,5
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				
1996-1997	17 373,4	725,9	—	18 099,3
1998-1999	18 834,4	807,3	—	19 641,7
C. Bureau de la gestion des ressources humaines				
1996-1997	4 196,0	173,7	—	4 369,7
1998-1999	4 062,6	172,2	—	4 234,8
D. Services d'appui				
1996-1997	16 675,9	—	—	16 675,9
1998-1999	16 953,9	—	—	16 953,9
E. Services de conférence				
1996-1997	1 642,3	5 051,0	—	6 693,3
1998-1999	1 658,5	7 566,6	—	9 225,1

## Introduction

	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>F. Administration (Genève)</b>				
1996-1997	15 148,9	—	—	15 148,9
1998-1999	15 378,5	—	—	15 378,5
<b>G. Administration (Vienne)</b>				
1996-1997	1 364,6	—	—	1 364,6
1998-1999	1 364,6	—	—	1 364,6
<b>H. Administration (Nairobi)</b>				
1996-1997	11 208,6	—	—	11 208,6
1998-1999	16 754,4	—	—	16 754,4
<b>Titre IX.</b>				
<b>Contrôle interne</b>				
<b>28. Contrôle interne</b>				
1996-1997	6 553,8	—	—	6 553,8
1998-1999	7 839,2	—	—	7 839,2
<b>Titre X.</b>				
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>				
<b>29. Activités administratives financées en commun</b>				
1996-1997	40,7	—	—	40,7
1998-1999	28,8	—	—	28,8
<b>30. Dépenses spéciales</b>				
1996-1997	4 012,1	—	—	4 012,1
1998-1999	5 178,0	—	—	5 178,0
<b>Total général</b>				
1996-1997	381 366,4	323 852,7	3 805 695,5	4 510 914,6
1998-1999	361 444,0	306 921,7	3 681 763,8	4 350 129,5



Tableau 9

**Exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 : Montant estimatif  
des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme  
et par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>Titre I.</b>					
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>					
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>					
1996-1997	1 361,6	23,0	—	95,4	6 283,8
1998-1999	707,1	683,5	—	—	6 226,8
<b>Titre II.</b>					
<b>Affaires politiques</b>					
<b>2. Affaires politiques</b>					
1996-1997	195,2	1 831,5	1 092,2	2 143,6	42,4
1998-1999	261,0	1 869,1	645,6	1 814,3	47,1
<b>3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</b>					
1996-1997	36 180,5	3 789,1	2 978,3	334,2	4 739,0
1998-1999	37 392,0	5 171,1	1 604,8	559,2	5 242,6
<b>4. Utilisations pacifiques de l'espace</b>					
1996-1997	—	2,0	9,8	106,4	—
1998-1999	—	16,0	12,0	80,0	—
<b>Titre III.</b>					
<b>Justice internationale et droit international</b>					
<b>6. Affaires juridiques</b>					
1996-1997	3 140,0	—	438,3	262,4	50,0
1998-1999	3 418,4	—	75,0	240,0	3,0
<b>Titre IV.</b>					
<b>Coopération internationale pour le développement</b>					
<b>7. Coordination des politiques et développement durable</b>					
1996-1997	751,5	3 927,5	2 996,7	6 094,2	742,2
1998-1999	2 585,4	1 205,9	2 530,0	2 236,0	304,4
<b>8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</b>					
1996-1997	230,5	—	757,1	201,6	81,8
1998-1999	450,0	—	1 287,9	237,5	73,5
<b>9. Information économique et sociale et analyse des politiques</b>					
1996-1997	5 034,6	—	564,5	464,5	184,0
1998-1999	5 713,6	—	530,9	550,5	130,0
<b>10. Services d'appui et de gestion pour le développement</b>					
1996-1997	8 070,7	4 012,7	1 127,3	185,0	1,1
1998-1999	7 800,1	3 904,1	777,3	65,0	1,1
<b>11. Commerce et développement</b>					
1996-1997	3 258,1	2 718,1	20 083,6	4 440,8	1 506,5
1998-1999	3 551,1	2 946,0	22 010,0	5 216,0	1 740,0
<b>12. Environnement</b>					
1996-1997	97 876,2	11 875,4	10 996,3	12 803,2	14 108,6
1998-1999	101 804,7	12 582,1	11 735,0	13 270,2	14 282,6
<b>13. Établissements humains</b>					
1996-1997	18 210,1	30,0	2 584,8	1 770,2	4 858,4
1998-1999	17 607,4	33,0	3 071,0	2 073,1	5 546,8

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
49,0	0,8	—	—	1 822,5	9 636,1
1,4	—	2,0	—	2 509,7	10 130,5
180,6	60,0	8,5	126,5	—	5 680,5
185,8	65,0	10,0	147,0	—	5 044,9
501,8	30,9	472,5	1 180,0	977,5	51 183,8
1 530,7	114,2	1 150,0	—	1 428,6	54 193,2
—	3,0	3,0	585,0	—	709,2
—	2,0	—	350,0	—	460,0
13,6	40,0	—	163,0	—	4 107,3
40,4	4,2	6,3	170,0	—	3 957,3
238,8	36,6	159,0	4 646,1	16,6	19 609,2
162,6	17,6	91,0	3 535,1	70,0	12 738,0
41,0	—	354,2	—	249,3	1 915,5
—	—	430,0	—	412,0	2 890,9
51,5	23,8	98,7	108,0	151,9	6 681,5
69,0	26,8	111,3	110,0	284,1	7 526,2
462,6	27,0	7,5	760,0	150 000,0	164 653,9
430,6	25,0	7,5	760,0	150 000,0	163 770,7
379,5	582,5	1 828,0	4 711,2	—	39 508,3
567,5	774,0	2 145,5	5 138,0	—	44 088,1
21 337,4	2 077,2	821,7	55,0	52 658,8	224 609,8
22 051,7	2 135,6	869,6	59,4	57 118,0	235 908,9
3 926,3	182,9	605,2	1 754,4	45 000,0	78 922,3
4 512,9	215,1	741,6	2 150,0	45 000,0	80 950,9

## Introduction

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>14. Lutte contre la criminalité</b>					
1996-1997	132,1	289,1	359,1	147,1	62,8
1998-1999	430,0	240,0	230,0	125,0	65,0
<b>15. Contrôle international des drogues</b>					
1996-1997	48 652,0	305,4	5 438,0	4 619,2	25 080,7
1998-1999	54 871,3	158,5	6 234,6	5 239,0	29 244,5
<b>Titre V.</b>					
<b>Coopération régionale pour le développement</b>					
<b>16. Développement économique et social en Afrique</b>					
1996-1997	6 927,3	39,0	3 275,9	1 690,2	98,6
1998-1999	7 565,0	35,2	2 554,5	1 296,8	197,2
<b>17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>					
1996-1997	4 245,8	350,0	7 647,0	2 057,0	2 422,6
1998-1999	3 382,5	2 121,8	7 242,7	4 154,9	1 899,5
<b>18. Développement économique de l'Europe</b>					
1996-1997	2 949,0	1 013,4	643,7	854,4	454,0
1998-1999	1 922,8	1 030,0	497,0	609,5	85,5
<b>19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>					
1996-1997	6 245,3	693,5	6 658,6	1 153,2	595,8
1998-1999	5 899,2	418,8	5 716,4	893,6	563,0
<b>20. Développement économique et social en Asie occidentale</b>					
1996-1997	1 349,0	11,0	313,0	133,1	90,0
1998-1999	—	—	334,3	40,0	—
<b>Titre VI.</b>					
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>					
<b>22. Droits de l'homme</b>					
1996-1997	4 374,8	19 024,2	2 851,6	1 696,3	528,4
1998-1999	5 876,3	20 138,8	2 190,7	2 124,1	462,7
<b>23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b>					
1996-1997	512 095,3	17 206,4	1 870,5	34 748,9	16 845,5
1998-1999	439 516,5	18 432,3	1 888,8	40 826,4	9 300,0
<b>24. Réfugiés de Palestine</b>					
1996-1997	461 750,0	8 811,0	9 452,0	3 492,0	26 048,0
1998-1999	481 900,0	9 196,0	9 864,0	3 644,0	27 185,0
<b>25. Aide humanitaire</b>					
1996-1997	38 514,7	30 379,9	22 346,0	8 686,6	4 559,2
1998-1999	44 716,0	26 366,3	22 633,8	9 344,9	5 236,7
<b>Titre VII.</b>					
<b>Information</b>					
<b>26. Information</b>					
1996-1997	2 304,0	214,7	—	97,1	215,6
1998-1999	2 332,0	336,0	5,0	45,0	730,0
<b>Titre VIII.</b>					
<b>Services communs d'appui</b>					
<b>27. Services administratifs</b>					
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion					
1996-1997	2 555,0	110,8	429,5	48,8	—
1998-1999	2 863,5	—	—	—	—
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité					
1996-1997	17 665,2	414,1	—	20,0	—
1998-1999	19 326,4	295,3	—	20,0	—

Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
—	—	10,0	521,1	—	1 521,3
—	—	10,0	500,0	—	1 600,0
6 928,3	4 229,4	16 221,1	20 301,1	9 459,9	141 235,1
8 123,9	5 098,8	18 535,5	22 115,7	12 676,2	162 298,0
154,5	368,3	942,5	—	2 880,4	16 376,7
183,5	382,0	1 051,0	—	2 575,4	15 840,6
1 153,5	259,0	363,0	8 643,0	827,0	27 967,9
1 230,3	459,4	206,0	8 936,8	1 719,9	31 353,8
130,6	12,0	166,1	4 599,6	790,8	11 613,6
141,7	12,0	126,5	5 172,5	568,0	10 165,5
242,0	23,5	255,3	664,0	2 061,0	18 592,2
273,0	15,0	108,1	438,8	1 594,2	15 920,1
53,5	10,4	98,5	445,7	17,3	2 521,5
—	—	—	—	—	374,3
2 861,8	1 096,6	3 119,7	8 502,6	818,0	44 874,0
3 176,9	1 169,0	3 382,8	9 487,1	871,0	48 879,4
88 640,3	15 528,4	27 029,4	—	1 833 085,4	2 547 050,1
91 953,3	16 613,9	28 229,3	—	1 641 131,3	2 287 891,8
—	105 182,0	21 804,0	31 426,0	140 649,0	808 614,0
—	109 772,0	22 756,0	32 797,0	146 786,0	843 900,0
18 619,0	6 571,1	5 990,4	50 165,3	4 357,1	190 189,3
18 103,0	6 396,1	5 696,5	61 695,0	4 247,8	204 438,1
2 755,3	14,1	58,0	88,8	—	5 747,6
2 662,4	64,0	171,4	—	—	6 345,8
39,9	1,0	—	42,0	—	3 227,0
—	—	—	—	—	2 863,5
—	—	—	—	—	18 099,3
—	—	—	—	—	19 641,7

## Introduction

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>					
	1996-1997	4 190,2	94,1	26,1	—
	1998-1999	4 056,6	110,6	—	22,3
<b>D. Services d'appui</b>					
	1996-1997	11 070,5	62,5	—	—
	1998-1999	11 262,3	33,9	—	—
<b>E. Services de conférence</b>					
	1996-1997	3 358,0	3 130,7	—	—
	1998-1999	3 716,3	4 894,6	—	20,0
<b>F. Administration (Genève)</b>					
	1996-1997	12 083,5	2 933,7	10,2	—
	1998-1999	12 582,8	2 754,3	—	6,1
<b>G. Administration (Vienne)</b>					
	1996-1997	—	1 364,6	—	—
	1998-1999	—	1 364,6	—	—
<b>H. Administration (Nairobi)</b>					
	1996-1997	10 938,6	270,0	—	—
	1998-1999	14 367,4	288,0	82,9	32,9
<b>Titre IX.</b>					
<b>Contrôle interne</b>					
<b>28. Bureau des services de contrôle interne</b>					
	1996-1997	6 149,8	327,5	—	76,5
	1998-1999	7 270,6	336,2	—	208,0
<b>Titre X.</b>					
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>					
<b>29. Activités administratives financées en commun</b>					
	1996-1997	—	—	—	—
	1998-1999	—	—	—	—
<b>30. Dépenses spéciales</b>					
	1996-1997	260,3	3 751,8	—	—
	1998-1999	298,0	4 880,0	—	—
<b>Total général</b>					
	1996-1997	1 332 119,4	119 006,7	104 950,1	88 428,0
	1998-1999	1 305 446,3	121 842,0	103 754,2	94 945,9



**Introduction**

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
13,4	4,3	19,3	—	—	4 369,7
16,0	5,7	19,2	—	—	4 234,8
5 343,9	138,0	61,0	—	—	16 675,9
5 519,7	138,0	—	—	—	16 953,9
13,5	144,1	27,0	—	—	6 693,3
31,2	139,3	254,2	—	—	9 225,1
—	37,7	77,7	—	—	15 148,9
—	41,4	—	—	—	15 378,5
—	—	—	—	—	1 364,6
—	—	—	—	—	1 364,6
—	—	—	—	—	11 208,6
1 338,9	162,3	454,1	—	—	16 754,4
—	—	—	—	—	6 553,8
15,4	—	9,0	—	—	7 839,2
—	—	—	40,7	—	40,7
—	—	—	28,8	—	28,8
—	—	—	—	—	4 012,1
—	—	—	—	—	5 178,0
<b>154 131,6</b>	<b>136 684,6</b>	<b>80 601,3</b>	<b>139 529,1</b>	<b>2 245 822,5</b>	<b>4 510 914,6</b>
<b>162 321,8</b>	<b>143 850,4</b>	<b>86 574,4</b>	<b>153 591,2</b>	<b>2 068 992,2</b>	<b>4 350 129,5</b>

Tableau 10

**Exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 : Postes imputés sur des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et par classe ou rang**

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4/3	P-2/1	
<b>Titre I.</b>								
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>								
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>								
1996-1997	1	—	1	—	2	1	—	5
1998-1999	—	—	1	—	2	1	—	4
<b>Titre II.</b>								
<b>Affaires politiques</b>								
2. <i>Affaires politiques</i>								
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	—	—	—	—	—	—
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>								
1996-1997	—	—	—	7	17	69	3	96
1998-1999	—	—	—	7	17	67	3	94
4. <i>Utilisations pacifiques de l'espace</i>								
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
1998-1999	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Titre III.</b>								
<b>Justice internationale et droit international</b>								
6. <i>Affaires juridiques</i>								
1996-1997	—	—	1	1	2	5	2	11
1998-1999	—	—	—	2	2	4	2	10
<b>Titre IV.</b>								
<b>Coopération internationale pour le développement</b>								
7. <i>Coordination des politiques et développement durable</i>								
1996-1997	—	—	—	2	2	2	11	17
1998-1999	—	—	—	3	2	2	11	18
8. <i>Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</i>								
1996-1997	—	—	—	—	1	4	—	5
1998-1999	—	—	—	—	1	3	—	4
9. <i>Information économique et sociale et analyse des politiques</i>								
1996-1997	—	—	—	2	7	7	4	20
1998-1999	—	—	—	2	9	6	4	21
10. <i>Services d'appui et de gestion pour le développement</i>								
1996-1997	—	—	—	7	14	14	9	44
1998-1999	—	—	—	7	14	13	9	43
11. <i>Commerce et développement</i>								
1996-1997	—	—	—	2	6	1	4	13
1998-1999	—	—	—	2	5	2	4	13
12. <i>Environnement</i>								
1996-1997	—	1	17	36	78	172	63	367
1998-1999	—	1	14	25	51	158	47	296
13. <i>Établissements humains</i>								
1996-1997	—	1	1	6	15	34	11	68
1998-1999	—	1	1	7	15	35	11	70

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	3	—	—	—	—	3	8
—	4	—	—	—	—	4	8
—	2	—	—	—	—	2	2
—	2	—	—	—	—	2	2
7	123	—	—	—	—	130	226
7	123	—	—	—	—	130	224
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	7	—	—	—	—	7	18
—	6	—	—	—	—	6	16
—	5	—	—	—	—	5	22
1	5	—	—	—	—	6	24
—	2	—	—	—	1	3	8
—	2	—	—	—	1	3	7
—	9	—	—	—	—	9	29
—	9	—	—	—	—	9	30
5	9	—	—	—	—	14	58
5	9	—	—	—	—	14	57
—	16	—	—	—	—	16	29
—	19	—	—	—	—	19	32
7	128	—	—	—	289	424	791
7	91	—	—	—	206	304	600
—	—	—	—	—	73	73	141
—	—	—	—	—	81	81	151

## Introduction

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4/3	P-2/1	
<b>14. Lutte contre la criminalité</b>								
1996-1997	—	—	—	—	—	1	9	10
1998-1999	—	—	—	—	—	2	9	11
<b>15. Contrôle international des drogues</b>								
1996-1997	—	—	5	8	30	45	27	115
1998-1999	—	—	5	8	30	45	7	95
<b>Titre V.</b>								
<b>Coopération régionale pour le développement</b>								
<b>16. Développement économique et social en Afrique</b>								
1996-1997	—	—	—	1	15	4	2	22
1998-1999	—	—	—	1	14	4	2	21
<b>17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>								
1996-1997	—	—	—	—	14	15	—	29
1998-1999	—	—	—	—	14	13	—	27
<b>18. Développement économique de l'Europe</b>								
1996-1997	—	—	—	—	4	6	2	12
1998-1999	—	—	—	—	1	6	—	7
<b>19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>								
1996-1997	—	—	—	—	13	25	6	44
1998-1999	—	—	—	—	12	22	4	38
<b>20. Développement économique et social en Asie occidentale</b>								
1996-1997	—	—	—	—	5	2	3	10
1998-1999	—	—	—	—	1	—	—	1
<b>Titre VI.</b>								
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>								
<b>22. Droits de l'homme</b>								
1996-1997	—	—	—	—	3	22	17	42
1998-1999	—	—	—	—	3	22	19	44
<b>23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b>								
1996-1997	—	1	18	48	138	970	197	1 372
1998-1999	—	1	18	48	134	951	121	1 273
<b>24. Réfugiés de Palestine</b>								
1996-1997	—	—	3	—	11	41	17	72
1998-1999	—	—	3	—	11	34	6	54
<b>25. Aide humanitaire</b>								
1996-1997	—	—	2	4	28	64	26	124
1998-1999	—	1	2	2	23	61	21	109
<b>Titre VII.</b>								
<b>Information</b>								
<b>26. Information</b>								
1996-1997	—	—	—	—	—	2	—	2
1998-1999	—	—	—	—	—	2	—	2

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	—	—	—	—	—	—	10
—	—	—	—	—	—	—	11
22	120	—	—	—	—	142	257
22	120	—	—	—	—	142	237
—	—	—	—	—	38	38	60
—	—	—	—	—	41	41	62
—	—	—	—	—	49	49	78
—	—	—	—	—	43	43	70
—	2	—	—	—	—	2	14
—	2	—	—	—	—	2	9
—	—	—	—	—	18	18	62
—	—	—	—	—	18	18	56
—	—	—	—	—	31	31	41
—	—	—	—	—	—	—	1
—	6	—	—	—	—	6	48
—	8	—	—	—	—	8	52
48	273	—	—	79	3 551	3 951	5 323
47	259	—	—	77	3 400	3 783	5 056
—	7	—	—	—	—	7	79
—	6	—	—	—	—	6	60
—	110	3	—	2	53	168	292
1	94	3	—	2	46	146	255
—	10	—	—	—	20	30	32
—	10	—	—	—	15	25	27

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4/3	P-2/1		
<b>Titre VIII.</b>									
<b>Services communs d'appui</b>									
<b>27. Services administratifs</b>									
A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion								
	1996-1997	—	—	—	—	1	6	1	8
	1998-1999	—	—	—	—	1	6	1	8
B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité								
	1996-1997	—	—	1	2	7	36	3	49
	1998-1999	—	—	1	2	7	36	3	49
C.	Bureau de la gestion des ressources humaines								
	1996-1997	—	—	—	1	2	7	1	11
	1998-1999	—	—	—	—	2	6	1	9
D.	Services d'appui								
	1996-1997	—	—	—	—	1	19	1	21
	1998-1999	—	—	—	—	1	18	1	20
E.	Services de conférence								
	1996-1997	—	—	—	—	2	4	—	6
	1998-1999	—	—	—	—	2	4	—	6
F.	Administration (Genève)								
	1996-1996	—	—	—	—	1	6	1	8
	1998-1999	—	—	—	—	—	8	1	9
G.	Administration (Vienne)								
	1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
	1998-1998	—	—	—	—	—	—	—	—
H.	Administration (Nairobi)								
	1996-1997	—	—	—	—	3	36	6	45
	1998-1999	—	—	—	—	3	36	6	45
<b>Titre IX.</b>									
<b>Contrôle interne</b>									
<b>28. Bureau des services de contrôle interne</b>									
	1996-1997	—	—	—	—	3	17	1	21
	1998-1999	—	—	—	—	2	21	1	24
<b>Titre X.</b>									
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>									
<b>30. Dépenses spéciales</b>									
	1996-1997	—	—	—	—	1	2	—	3
	1998-1999	—	—	—	—	1	2	—	3
<b>Total général</b>									
	1996-1997	1	3	49	127	426	1 639	427	2 672
	1998-1999	—	3	45	116	380	1 590	294	2 428

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	8	—	—	—	—	8	16
—	8	—	—	—	—	8	16
8	53	—	—	—	—	61	110
8	53	—	—	—	—	61	110
3	14	—	—	—	—	17	28
3	12	—	—	—	—	15	24
3	38	9	4	—	—	54	75
3	38	9	4	—	—	54	74
1	14	—	—	—	—	15	21
—	14	—	—	—	—	15	21
—	64	—	—	—	—	64	72
—	64	—	—	—	—	64	73
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	174	174	219
—	—	—	—	—	174	174	219
1	7	—	—	—	1	9	30
1	8	—	—	—	1	10	34
—	1	—	—	—	—	1	4
—	1	—	—	—	—	1	4
<b>105</b>	<b>1 031</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>81</b>	<b>4 298</b>	<b>5 531</b>	<b>8 203</b>
<b>106</b>	<b>967</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>79</b>	<b>4 026</b>	<b>5 194</b>	<b>7 622</b>

Tableau 11A

**Taux de change et taux annuel d'inflation de 1996 à 1999,  
pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation (monnaie)</i>	<i>Taux de change</i>			<i>Taux annuel moyen d'inflation (pourcentage)</i>		
	<i>1996<sup>a</sup></i>	<i>1997<sup>a</sup></i>	<i>1998 et 1999</i>	<i>1996<sup>a</sup></i>	<i>1997<sup>a</sup></i>	<i>1998 et 1999</i>
New York (dollar des États-Unis)	—	—	—	2,8	2,8	3,0
Genève (franc suisse)	1,22	1,29	1,29	0,8	1,1	1,1
Vienne (schilling)	10,51	10,80	10,80	1,5	1,5	1,5
La Haye (florin néerlandais)	1,68	1,72	1,72	1,9	1,9	1,9
Bangkok (baht)	25,18	25,40	25,40	5,1	4,0	4,0
Santiago (peso chilien)	407,75	417,00	417,00	7,7	7,3	5,0
Mexico (nouveau peso mexicain)	7,54	7,80	7,80	30,0	20,0	10,0
Addis-Abeba (birr)	6,32	6,32	6,32	5,0	5,0	5,0
Nairobi (shilling kényen)	57,29	56,50	56,50	10,0	10,0	10,0
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	5,87	6,06	6,06	3,5	3,5	3,5
Amman (dinar jordanien)	0,71	0,71	0,71	6,6	5,0	5,0
Beyrouth (livre libanaise)	1 580,00	1 560,00	1 560,00	10,0	7,5	5,0
Gaza (Israël) (nouveau shekel)	3,14	3,22	3,22	12,0	10,0	7,5
ONUST (Israël) (nouveau shekel)	3,14	3,22	3,22	12,0	10,0	7,5
UNMOGIP (Inde) (roupie)	35,08	35,50	35,50	8,4	8,4	8,0
UNRWA (Gaza) (nouveau shekel)	3,14	3,22	3,22	12,0	10,0	7,5
Centres d'information des Nations Unies <sup>b</sup>	—	—	—	2,8	2,8	3,0

<sup>a</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1996-1997.

<sup>b</sup> Effet combiné des fluctuations du taux de change et de l'inflation.



Tableau 11B

**Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie,  
de 1996 à 1999, pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Administrateurs</i> <i>Coefficient d'ajustement<sup>a</sup></i>				<i>Agents des services généraux</i> <i>Ajustement au coût de la vie</i>			
	<i>1996<sup>b</sup></i>	<i>1997<sup>b</sup></i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>1996<sup>b</sup></i>	<i>1997<sup>b</sup></i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
New York	147,5	145,0	148,5	152,9	2,7	2,5	2,7	2,7
Genève	197,5	178,1	178,1	178,1	—	—	—	—
Vienne	168,6	156,3	157,9	159,4	—	—	—	—
La Haye	154,6	147,5	148,0	150,0	0,5	1,3	1,3	1,3
Bangkok	135,5	130,1	133,7	139,0	—	—	3,6	3,6
Santiago	142,7	137,8	143,0	149,6	4,4	8,6	5,5	4,5
Mexico	128,6	126,5	135,4	144,9	12,3	19,4	9,3	9,0
Addis-Abeba	139,1	135,9	138,7	144,0	2,3	4,5	4,5	4,5
Nairobi	120,1	117,4	122,4	130,5	3,2	7,2	7,8	8,9
Port of Spain	129,0	124,3	125,7	130,2	2,3	3,0	3,1	3,2
Amman	121,0	118,3	121,3	127,0	1,9	6,7	4,5	4,5
Beyrouth	158,9	152,8	155,0	160,6	7,5	5,0	4,3	4,5
Gaza	134,4	131,3	135,8	138,3	8,8	7,5	5,8	6,3
ONUST (Israël)	134,4	131,3	135,8	138,3	8,8	7,5	5,8	6,3
UNMOGIP (Inde)	126,6	127,0	131,6	139,1	1,9	7,5	7,3	6,8
UNRWA, lieux d'affectation hors Siège	134,4	131,3	135,8	138,3	8,8	7,5	5,8	6,3
Centres d'information des Nations Unies	144,9	144,2	145,4	146,7	5,0	5,0	4,5	4,5

<sup>a</sup> Les coefficients d'ajustement pour 1997 et les années suivantes tiennent compte de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalant à 5,26 points d'ajustement, qui a pris effet le 1er janvier 1997.

<sup>b</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1996-1997.

Tableau 11C

**Rapport (en pourcentage) entre les dépenses communes de personnel  
et les traitements nets, pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Principaux lieux d'affectation</i>	<i>1994-1995 Dépenses effectives</i>	<i>1996-1997 Crédits révisés</i>	<i>1998-1999 Prévisions</i>
New York	41,0	40,1	40,1
Genève	32,3	32,0	32,0
Vienne	34,1	35,0	35,0
La Haye	30,9	33,4	33,4
Bangkok	40,5	42,1	42,1
Santiago	41,4	37,3	37,3
Mexico	38,2	38,8	38,8
Addis-Abeba	74,4	73,0	73,0
Nairobi	58,2	65,4	65,4
Port of Spain	37,7	38,6	38,6
Amman	70,9	70,0	70,0
Beyrouth	58,6	58,6	58,6
Gaza	56,7	62,9	62,9
ONUST (Israël)	69,2	89,3	89,3
UNMOGIP (Inde)	80,9	99,6	99,6
Centres d'information des Nations Unies	41,1	42,2	42,2

---

## Deuxième partie



---

## **A. Prévisions de dépenses**



# Titre I

## Politique, direction et coordination d'ensemble

### Chapitre 1er

#### Politique, direction et coordination d'ensemble

#### Vue d'ensemble

- 1.1 Des ressources sont demandées dans la partie A du chapitre premier pour couvrir les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants de chaque État Membre classé dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de l'Organisation dans son ensemble, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse).
- 1.2 Dans la partie B du chapitre premier, des ressources sont également demandées pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son cabinet et les bureaux des Directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les activités à financer au titre de la partie B ne sont pas encore programmées.

Tableau 1.1

#### Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	10 773,4	12 879,2	660,3	5,1	13 539,5	799,2	14 338,7
B. Direction exécutive et administration	22 405,6	23 011,0	340,8	1,4	23 351,8	932,3	24 284,1
<b>Total</b>	<b>33 179,0</b>	<b>35 890,2*</b>	<b>1 001,1</b>	<b>2,7</b>	<b>36 891,3</b>	<b>1 731,5</b>	<b>38 622,8</b>

\* Compte tenu d'un transfert de ressources d'un montant de 3 459 000 dollars au titre du service de l'Assemblée générale aux chapitres suivants : 2. Affaires politiques (743 300 dollars), 26. Information (1 933 100 dollars), 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines (80 500 dollars), et 27D. Services d'appui (702 100 dollars).

Tableau 1.1 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	1 997,8	2 080,9	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	2 757,3
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	—	—	Activités de fond financées par des	
			fonds extrabudgétaires	—
	306,5	306,5	Ressources provenant du rembourse-	259,1
	3 721,8	3 307,3	ment des dépenses de coopéra-	
			tion technique	
			Opérations de maintien de la paix	2 881,7
			b) Activités de fond :	
			Remboursement par des fonds d'affecta-	
			tion spéciale du coût de la vérification	
	225,5	225,5	externe des comptes	225,5
			Fonds d'affectation spéciale des Nations	
			Unies pour les biens personnels et les	
	198,9	268,4	biens immobiliers légués à l'Organisa-	199,6
			tion des Nations Unies	
	3 062,7	3 447,5	c) Projets opérationnels	3 807,3
<b>Total</b>	<b>9 513,2</b>	<b>9 636,1</b>		<b>10 130,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>42 692,2</b>	<b>45 526,3</b>		<b>48 753,3</b>

Tableau 1.2

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	19 535,0	21 565,7	(368,3)	(1,7)	21 197,4	837,1	22 034,5
Autres dépenses de personnel	1 343,9	746,1	244,7	32,7	990,8	53,4	1 044,2
Émoluments de non- fonctionnaires	353,3	318,0	—	—	318,0	—	318,0
Consultants et experts	191,8	139,9	41,1	29,3	181,0	10,7	191,7
Voyages	5 181,6	6 120,3	551,9	9,0	6 672,2	389,8	7 062,0
Services contractuels	3 228,6	3 103,6	6,6	0,2	3 110,2	186,4	3 296,6
Frais généraux de fonctionnement	639,0	598,3	184,0	30,7	782,3	43,6	825,9
Dépenses de représentation	151,5	264,0	3,3	1,2	267,3	13,8	281,1
Fournitures et accessoires	47,4	72,0	15,7	21,8	87,7	2,8	90,5
Mobilier et matériel	357,8	42,7	137,8	322,7	180,5	8,0	188,5
Subventions et contributions	2 149,1	2 919,6	184,3	6,3	3 103,9	185,9	3 289,8
<b>Total</b>	<b>33 179,0</b>	<b>35 890,2</b>	<b>1 001,1</b>	<b>2,7</b>	<b>36 891,3</b>	<b>1 731,5</b>	<b>38 622,8</b>



Tableau 1.2 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	1 528,5	1 361,6	Postes	1 390,6
	636,0	23,0	Autres dépenses de personnel	—
	—	95,4	Voyages	—
	5 596,2	6 283,8	Services contractuels	6 226,8
	—	49,0	Frais généraux de fonctionnement	1,4
	—	0,8	Fournitures et accessoires	—
	—	—	Mobilier et matériel	2,0
	1 752,5	1 822,5	Dépenses diverses	2 509,7
<b>Total</b>	<b>9 513,2</b>	<b>9 636,1</b>		<b>10 130,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>42 692,2</b>	<b>45 526,3</b>		<b>48 753,3</b>

Tableau 1.3

## Postes nécessaires

## Programme : Politique, direction et coordination d'ensemble

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	2	2	—	—	1	—	3	2
SSG	2	1	—	—	—	—	2	1
D-2	3	6	—	—	1	1	4	7
D-1	8	7	—	—	—	—	8	7
P-5	14	10	—	—	2	2	16	12
P-4/3	16	17	—	—	1	1	17	18
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>54</b>	<b>51</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	10	9	—	—	—	—	10	9
Autres classes	62	61	—	—	3	4	65	65
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>75</b>	<b>74</b>
<b>Autres catégories</b>								
Service de sécurité	1	—	—	—	—	—	1	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>122</b>	<b>117</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>130</b>	<b>125</b>

## A. Organes directeurs

- 1.3 La présente section traite des dépenses afférentes à l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des contributions, au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Comité du programme et de la coordination. Le montant total des ressources demandées s'élève à 13 539 500 dollars, dont 1 302 600 dollars au titre des frais de voyage des représentants à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale; 3 987 100 dollars au titre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de son secrétariat; 346 770 dollars au titre des contributions; 3 864 000 dollars au titre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de son secrétariat; 3 246 200 dollars au titre de la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; et 792 900 dollars au titre du Comité du programme et de la coordination.

Tableau 1.4

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
<b>A. Organes directeurs</b>							
1. Assemblée générale	946,4	1 302,6	—	—	1 302,6	78,1	1 380,7
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	2 914,2	3 562,4	424,7	11,9	3 987,1	225,2	4 212,3
3. Comité des contributions	260,2	346,7	—	—	346,7	20,8	367,5
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	3 648,7	3 841,4	22,6	0,5	3 864,0	233,1	4 097,1
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2 345,9	3 033,2	213,0	7,0	3 246,2	194,4	3 440,6
6. Comité du programme et de la coordination	658,0	792,9	—	—	792,9	47,6	840,5
<b>Total</b>	<b>10 773,4</b>	<b>12 879,2</b>	<b>660,3</b>	<b>5,1</b>	<b>13 539,5</b>	<b>799,2</b>	<b>14 338,7</b>

Tableau 1.4 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	1 997,8	2 080,9	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	2 757,3
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	306,5	306,5	Ressources provenant du	
	2 460,0	2 688,1	remboursement des dépenses de	259,1
			coopération technique	
			Opérations de maintien de la paix	2 397,8
			b) Activités de fond	
	225,5	225,5	Remboursement par des fonds	
			d'affectation spéciale du coût de	
			la vérification externe des comptes	225,5
	3 062,7	3 447,5	c) Projets opérationnels	3 807,3
<b>Total</b>	<b>8 052,5</b>	<b>8 748,5</b>		<b>9 447,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>18 825,9</b>	<b>21 627,7</b>		<b>23 785,7</b>

Tableau 1.5

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 937,2	2 236,1	(42,6)	(1,9)	2 193,5	138,2	2 331,7
Autres dépenses de personnel	16,6	23,9	16,1	67,3	40,0	2,3	42,3
Émoluments de non- fonctionnaires	—	318,0	—	—	318,0	—	318,0
Voyages	3 338,2	4 242,9	486,7	11,4	4 729,6	283,8	5 013,4
Services contractuels	3 199,1	3 069,3	6,6	0,2	3 075,9	184,3	3 260,2
Frais généraux de fonctionnement	126,2	57,0	(2,2)	(3,8)	54,8	3,1	57,9
Fournitures et accessoires	1,8	3,1	—	—	3,1	0,1	3,2
Mobilier et matériel	45,5	9,3	11,4	122,5	20,7	1,5	22,2
Subventions et contributions	2 108,8	2 919,6	184,3	6,3	3 103,9	185,9	3 289,8
<b>Total</b>	<b>10 773,4</b>	<b>12 879,2</b>	<b>660,3</b>	<b>5,1</b>	<b>13 539,5</b>	<b>799,2</b>	<b>14 338,7</b>

Tableau 1.5 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	703,8	742,4	Postes	707,1
	5 596,2	6 133,8	Services contractuels	6 226,8
	—	49,0	Frais généraux de fonctionnement	1,4
	—	0,8	Fournitures et accessoires	—
	—	—	Mobilier et matériel	2,0
	1 752,5	1 822,5	Dépenses diverses	2 509,7
<b>Total</b>	<b>8 052,5</b>	<b>8 748,5</b>		<b>9 447,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>18 825,9</b>	<b>21 627,7</b>		<b>23 785,7</b>

Tableau 1.6

## Postes nécessaires

## Unité administrative : Organes directeurs

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	3	2	—	—	1	1	4	3
P-4/3	1	1	—	—	1	1	2	2
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	7	7	—	—	2	2	9	9
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

## 1. Assemblée générale

- 1.4 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de couvrir les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants de chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de l'Assemblée générale.
- 1.5 Pour l'exercice biennal 1998-1999, les ressources prévues pour couvrir certaines dépenses liées au service des sessions de l'Assemblée générale, qui étaient précédemment inscrites au présent chapitre, figurent maintenant aux chapitres correspondant aux bureaux responsables des activités en question, à savoir :
- a) les dépenses au titre du personnel temporaire et des heures supplémentaires pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale au titre du Cabinet du Secrétaire général, du Bureau du service des

conférences et services d'appui, du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Département de l'information et du Département des affaires politiques; b) les travaux contractuels d'impression des suppléments dans les six langues officielles, des comptes rendus de séance, des annexes et résolutions, de la documentation de présession et de session de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et les comptes rendus de séance provisoires; et c) les réceptions officielles données par le Président de l'Assemblée générale au cours des sessions.

Tableau 1.7

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	946,4	1 302,6	—	—	1 302,6	78,1	1 380,7
<b>Total</b>	<b>946,4</b>	<b>1 302,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 302,6</b>	<b>78,1</b>	<b>1 380,7</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Voyages*

- 1.6 Conformément aux résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962 et du 19 décembre 1986 respectivement, les 48 États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés ont droit chacun au paiement par l'Organisation des frais de voyage d'un maximum de cinq représentants à l'occasion de la session ordinaire de l'Assemblée — mais non au versement d'indemnités de subsistance — ainsi que d'un représentant ou d'un représentant suppléant à l'occasion des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée. Les frais de voyage à l'occasion des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de l'Assemblée d'un maximum de cinq représentants pour chacun de ces 48 États sont estimés à 1 302 600 dollars.

**2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)**

- 1.7 Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, est composé de 16 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions et responsabilités ainsi que sa composition sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 155, 156 et 157 du règlement intérieur de l'Assemblée. Les ressources budgétaires prévues à cette rubrique sont destinées à financer le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance au Président et aux membres du Comité lorsqu'ils assistent aux sessions de ce dernier, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, 32/198 du 21 décembre 1977, 41/176 du 5 décembre 1986, 42/414 et 42/225 (sect. VI) du 21 décembre 1987, ainsi que 47/219 (sect. XV) du 23 décembre 1992. Les conditions d'emploi et la rémunération du Président du Comité consultatif ont été déterminées conformément aux résolutions 35/221, 40/256 et 45/249 de l'Assemblée, en date, respectivement, du 17 décembre 1980, du 18 décembre 1985 et du 21 décembre 1990, et les cotisations correspondantes versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies l'ont été conformément à la résolution 37/131 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1982. Les ressources demandées doivent aussi permettre de financer les traitements dus au personnel du secrétariat du Comité consultatif et les dépenses communes

de personnel y afférentes, ainsi que d'autres dépenses d'appui, dont les frais de voyage et les indemnités de subsistance du personnel affecté au service des réunions hors Siège du Comité.

Tableau 1.8

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**1) Budget ordinaire**

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 234,5	1 541,6	(48,4)	(3,1)	1 493,2	94,6	1 587,8
Autres dépenses de personnel	9,7	8,1	6,2	76,5	14,3	0,8	15,1
Émoluments de non-fonctionnaires	—	318,0	—	—	318,0	—	318,0
Voyages	1 387,8	1 676,6	451,4	26,9	2 128,0	127,8	2 255,8
Services contractuels	257,5	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	0,1	10,8	3,3	30,5	14,1	0,8	14,9
Fournitures et accessoires	1,8	3,1	—	—	3,1	0,1	3,2
Mobilier et matériel	22,8	4,2	12,2	290,4	16,4	1,1	17,5
<b>Total</b>	<b>2 914,2</b>	<b>3 562,4</b>	<b>424,7</b>	<b>11,9</b>	<b>3 987,1</b>	<b>225,2</b>	<b>4 212,3</b>

**2) Fonds extrabudgétaires**

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
	122,3	155,7	a) Services d'appui à :		
			i) Des organismes des Nations Unies		142,7
	458,5	533,8	ii) Des activités extrabudgétaires		
			Opérations de maintien de la paix		462,9
	—	—	b) Activités de fond		—
	—	—	c) Projets opérationnels		—
<b>Total</b>	<b>580,8</b>	<b>689,5</b>			<b>605,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 495,0</b>	<b>4 251,9</b>			<b>4 817,9</b>

Tableau 1.9

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	2	2	—	—	1	1	3	3
P-4/3	1	1	—	—	1	1	2	2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	3	3	—	—	1	1	4	4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.8 Les ressources demandées doivent permettre de financer les postes inscrits au tableau 1.9 ci-dessus, ce qui correspond au maintien en 1998-1999 de la structure actuelle des effectifs du secrétariat du Comité, à savoir un poste D-2, deux postes P-5, un poste P-4, un poste d'agent des services généraux (1re classe) et trois postes d'agent des services généraux (autres classes). Outre les postes permanents, il est proposé de conserver le poste extra-budgétaire d'administrateur de la classe P-5 financé à la fois par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et par un remboursement au titre des services d'appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires, ainsi que deux postes (un poste de la classe P-4 et un poste d'agent des services généraux) imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.9 Le montant de 14 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel doit permettre de financer les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (6 200 dollars) et les heures supplémentaires (8 100 dollars). Les ressources demandées au titre du personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions doivent permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie et celles demandées au titre des heures supplémentaires d'engager le personnel d'appui nécessaire pendant les périodes de pointe des réunions du Comité.

*Voyages*

- 1.10 Le montant de 2 128 000 dollars prévu à ce titre se répartit de la façon suivante :
- a) 2 073 900 dollars au titre des frais de voyage des membres. Pour déterminer ce montant, on est parti de l'hypothèse qu'au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le Comité tiendrait six sessions d'une durée totale de 70 semaines (33 en 1998 et 37 en 1999), dont 66 semaines au Siège et 4 semaines (3 en 1998 et 1 en 1999) hors Siège. On est également parti de l'hypothèse que 12 membres, qui ne

sont pas en poste à New York, ont droit au paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance, alors que dans le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 on avait supposé que neuf membres auraient droit au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance. Les ressources effectivement nécessaires au cours de l'exercice biennal 1998-1999 dépendront toutefois du programme de travail détaillé de 1998-1999, qui, lui, sera fonction des besoins de l'Assemblée générale et des autres organes délibérants. Conformément aux dispositions de la résolution 47/219 A (sect. XV) de l'Assemblée en date du 23 décembre 1992, un montant de 80 300 dollars est également prévu pour le remboursement des frais de voyage par avion auxquels ont droit les conjoints des 12 membres susmentionnés du Comité consultatif lorsque celui-ci s'est réuni pendant au moins six mois au cours de l'année précédente;

- b) 54 100 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assureront le secrétariat du Comité consultatif pendant les sessions qu'il tiendra hors Siège.

*Émoluments de non-fonctionnaires*

- 1.11 Un montant de 318 000 dollars est prévu au titre des émoluments (274 600 dollars) du Président du Comité consultatif et au titre de sa participation à la Caisse des pensions (43 400 dollars). Ces montants ont été déterminés compte tenu des résolutions pertinentes et en appliquant les procédures connexes.

*Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires*

- 1.12 Des ressources sont prévues au titre des frais généraux de fonctionnement (14 100 dollars) et des fournitures et accessoires (3 100 dollars). Le premier montant doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique et le second de financer l'achat de fournitures de traitement de l'information.

*Mobilier et matériel*

- 1.13 Un montant de 16 400 dollars est prévu pour remplacer du matériel de bureautique.

### 3. Comité des contributions

- 1.14 Le Comité des contributions est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale composé de 18 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions, sa nature, sa composition et la durée du mandat de ses membres sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 158, 159 et 160 du règlement intérieur de l'Assemblée.

Tableau 1.10

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	260,2	346,7	—	—	346,7	20,8	367,5
<b>Total</b>	<b>260,2</b>	<b>346,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>346,7</b>	<b>20,8</b>	<b>367,5</b>



## Ressources nécessaires (aux taux courants)

### *Voyages*

- 1.15 Les ressources prévues (346 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres participant aux sessions du Comité ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président pour une période de quatre semaines au cours de chacune des sessions de l'Assemblée générale. On prévoit que le Comité se réunira pendant quatre semaines en 1998 et pendant trois semaines en 1999. Les ressources effectivement nécessaires dépendront des modifications qui pourront être apportées à la composition du Comité et à la durée de ses sessions.

## **4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)**

- 1.16 Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, composé des vérificateurs généraux des comptes (ou des fonctionnaires de titre équivalent) de trois États Membres, nommés par l'Assemblée générale, sous réserve des conditions énoncées dans les articles 12.1 à 12.3 du règlement financier de l'ONU, vérifie les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports de vérification pertinents à l'Assemblée pour examen. Pour l'essentiel, le mandat du Comité est défini dans les articles 12.4 à 12.12 du règlement financier et il est exposé de façon plus détaillée dans une annexe audit règlement. Le Comité des commissaires aux comptes, outre qu'il exprime une opinion sur les états financiers, est tenu de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion de l'ONU.
- 1.17 La coordination avec les autres activités de vérification des comptes dans le cadre du système des Nations Unies est assurée par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA, qui a été créé par la résolution 1438 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959.
- 1.18 Le secrétariat du Comité assure la liaison entre le Comité et le Groupe de vérificateurs externes des comptes et fournit un appui administratif et fonctionnel au Comité, à son Comité des opérations de vérification des comptes et au Groupe. Il prend les dispositions voulues pour organiser chaque année les deux sessions du Comité et la session du Groupe, rédige les documents de travail et les rapports nécessaires pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions, établit les comptes rendus analytiques des séances du Comité, du Groupe et du Comité des opérations de vérification des comptes et assure la liaison entre les organes qu'il dessert et d'autres organes de l'ONU.
- 1.19 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le Comité des commissaires aux comptes exécutera le programme de travail relatif aux activités autres que les opérations de maintien de la paix imputées au budget ordinaire avec des ressources qui seront sensiblement les mêmes que celles dont il a disposé au cours de l'exercice 1996-1997.
- 1.20 Les dépenses de vérification externe des comptes des opérations de maintien de la paix financées par des quotes-parts et celles d'autres programmes extrabudgétaires sont imputées directement au budget de ces opérations et programmes.

Tableau 1.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	662,4	694,5	5,8	0,8	700,3	43,6	743,9
Autres dépenses de personnel	6,9	15,8	9,9	62,6	25,7	1,5	27,2
Voyages	6,1	10,5	6,6	62,8	17,1	1,0	18,1
Services contractuels	2 941,6	3 069,3	6,6	0,2	3 075,9	184,3	3 260,2
Frais généraux de fonctionnement	9,0	46,2	(5,5)	(11,9)	40,7	2,3	43,0
Mobilier et matériel	22,7	5,1	(0,8)	(15,6)	4,3	0,4	4,7
<b>Total</b>	<b>3 648,7</b>	<b>3 841,4</b>	<b>22,6</b>	<b>0,5</b>	<b>3 864,0</b>	<b>233,1</b>	<b>4 097,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	123,0	102,7	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	104,9
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	306,5	306,5	Remboursement de dépenses de coopération technique	259,1
	2 001,5	2 154,3	Opérations de maintien de la paix	1 934,9
			b) Activités de fond	
			Remboursement par des fonds d'affectation spéciale du coût de la vérification externe des comptes	225,5
	225,5	225,5		
	3 062,7	3 447,5	c) Projets opérationnels	3 807,3
<b>Total</b>	<b>5 719,2</b>	<b>6 236,5</b>		<b>6 331,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>9 367,9</b>	<b>10 077,9</b>		<b>10 428,8</b>

Tableau 1.12

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	—	1	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	4	4	—	—	1	1	5	5
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

- 1.21 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal doivent permettre de couvrir, outre les dépenses du secrétariat du Comité, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité, ainsi que les dépenses afférentes aux fonctionnaires nationaux qui les aident dans leur tâche. Les dépenses prévues, à l'exclusion de celles du secrétariat du Comité, sont calculées par le Comité sur la base des vérifications qu'il doit faire pendant chacune des années de l'exercice biennal, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sont imputées en partie sur le budget ordinaire et en partie sur des fonds extrabudgétaires.

*Postes*

- 1.22 Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux traitements et dépenses communes du personnel du secrétariat du Comité, composé d'un fonctionnaire de la classe P-5 et de quatre agents des services généraux (autres classes). L'augmentation de 5 800 dollars résulte de l'effet combiné de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes et du reclassement d'un poste P-5 à la classe D-1. Conformément aux dispositions de la résolution 50/214 du 23 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé de garder à l'étude la classe du poste de Secrétaire exécutif du Comité des commissaires aux comptes, et des résolutions 48/218 A et B du 23 décembre 1993 relatives au renforcement des organes de contrôle externe, et compte tenu des responsabilités accrues du Secrétaire exécutif et de l'augmentation du volume de travail du Comité, il est proposé de reclasser le poste de Secrétaire exécutif de P-5 à D-1.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.23 Les ressources prévues (25 700 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (15 700 dollars) et aux heures supplémentaires (10 000 dollars) pendant les période de pointe.

*Voyages*

- 1.24 Le montant de 17 100 dollars prévu doit permettre d'assurer le service des réunions des vérificateurs externes et des sessions extraordinaires du Comité des commissaires aux comptes tenues hors Siège.

*Services contractuels*

- 1.25 Le montant prévu (3 075 900 dollars) doit permettre de couvrir la part imputée au budget ordinaire des traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance des collaborateurs des membres du Comité des commissaires aux comptes ainsi que les dépenses liées à leur participation aux côtés des membres du Comité aux réunions ordinaires du Comité et du Groupe des vérificateurs externes des comptes.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.26 Le montant prévu (40 700 dollars) doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique qui comprend 11 ordinateurs personnels (15 400 dollars) et les dépenses de communications (25 300 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 1.27 Le montant prévu (4 300 dollars) doit permettre de mettre à niveau les 11 ordinateurs personnels existants (y compris les dépenses, non renouvelables, d'installation) et de remplacer une imprimante de bureau.

**5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)**

- 1.28 La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Le Comité mixte a établi un comité permanent habilité à agir en son nom lorsqu'il n'est pas en session. L'Assemblée générale ayant demandé, à sa quarante-sixième session, que ses organes subsidiaires alignent leur programme de travail sur le programme de travail biennal de la Cinquième Commission, on compte que le Comité mixte ne tiendra qu'une session ordinaire pendant l'exercice biennal (c'est-à-dire en 1998) et que son Comité permanent se réunira à New York en 1999. L'Assemblée exerce les pouvoirs de décision au nom de toutes les organisations affiliées.

Tableau 1.13

**Prévision de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	79,7	113,6	28,7	25,2	142,3	8,5	150,8
Frais généraux de fonctionnement	117,1	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	2 149,1	2 919,6	184,3	6,3	3 103,9	185,9	3 289,8
<b>Total</b>	<b>2 345,9</b>	<b>3 033,2</b>	<b>213,0</b>	<b>7,0</b>	<b>3 246,2</b>	<b>194,4</b>	<b>3 440,6</b>

Tableau 1.13 (suite)

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	1 752,5	1 822,5	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	2 509,7
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>1 752,5</b>	<b>1 822,5</b>		<b>2 509,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 098,4</b>	<b>4 855,7</b>		<b>5 950,3</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

- 1.29 Les ressources demandées ci-après tiennent compte des arrangements actuels entre l'Organisation des Nations Unies et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Au moment de la rédaction du présent projet de budget-programme, une étude était en cours sur les services fournis par la Caisse au Comité des pensions du personnel de l'ONU. Les propositions à cet égard seront soumises à l'approbation du Comité permanent de la Caisse à sa réunion de 1997. Les incidences sur le budget ordinaire de la décision qui sera prise par le Comité permanent et de celle qui sera prise par l'Assemblée générale à propos des recommandations de la Caisse feront l'objet d'un état des incidences sur le budget-programme qui sera présenté à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le rapport de la Caisse.

*Voyages*

- 1.30 Les ressources prévues (142 300 dollars) ont été calculées en partant de l'hypothèse que le Comité mixte se réunirait une fois en 1998, très probablement en Europe, et qu'il y aurait au moins une réunion du Comité permanent en 1999. On a également pris pour hypothèse que les 20 membres et suppléants assisteraient tous à la session du Comité mixte et que seuls 12 d'entre eux assisteraient à la réunion du Comité permanent.

*Dépenses diverses*

- 1.31 Le montant prévu (3 103 900 dollars) représente la part des dépenses du secrétariat de la Caisse que l'ONU prend en charge en raison des services qu'il fournit au Comité des pensions du personnel de l'ONU ainsi que la part qui lui revient dans le financement du coût des sessions du Comité mixte. La part des dépenses du secrétariat de la Caisse imputées sur le budget ordinaire de l'ONU correspond au tiers des dépenses totales de personnel et à une contribution aux frais de communication identifiables (appels téléphoniques longue distance), mais il est déduit de cette part les contributions respectives du PNUD et de l'UNICEF, calculées en fonction de la proportion de fonctionnaires de ces organisations affiliés à la Caisse. Les dépenses du secrétariat central de la Caisse prises en charge par l'ONU correspondant au tiers des dépenses totales de personnel devraient être financées à hauteur de 61 % par le budget ordinaire. Pour calculer les dépenses de personnel du secrétariat de la Caisse, on s'est fondé sur les tableaux d'effectifs pour l'exercice biennal 1996-1997 (1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 11 P-4, 14 P-3, 1 P-2 et 72 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1<sup>re</sup> classe). Sur ces 106 postes, 95 sont à New York et 11 à Genève, et par rapport au nombre de postes prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, on enregistre une augmentation nette (3) des postes approuvés (1 poste d'administrateur et 2 postes d'agents des services généraux).

## 6. Comité du programme et de la coordination

- 1.32 Par sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Comité du programme et de la coordination se composerait de 34 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus pour un mandat de trois ans, sur la base d'une répartition géographique équitable. Au paragraphe 12 de sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, l'Assemblée générale a autorisé, à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, le paiement aux membres du Comité de leurs frais de voyage (en classe économique) et d'une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat majoré de 15 %). Cet arrangement a été approuvé pour une période d'essai commençant en 1978 et devait être réexaminé par l'Assemblée à sa trente-quatrième session. On a présumé que la durée des sessions du Comité resterait de six semaines l'année de présentation du plan et de quatre semaines l'année de présentation du budget. Au paragraphe 18 de sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987, l'Assemblée a décidé de fixer au 15 août de l'année où il n'est pas soumis de budget la date à laquelle le plan général du budget-programme devra être présenté. Par ailleurs, dans sa résolution 46/185 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a notamment décidé que, à compter de 1992, les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité du programme et de la coordination à l'occasion de leur participation aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination seraient imputés au budget ordinaire. Le montant prévu à la présente rubrique résulte du maintien en vigueur des dispositions des résolutions susmentionnées de l'Assemblée.

Tableau 1.14

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	658,0	792,9	—	—	792,9	47,6	840,5
<b>Total</b>	<b>658,0</b>	<b>792,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>792,9</b>	<b>47,6</b>	<b>840,5</b>

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Voyages

- 1.33 Le montant prévu (792 000 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité participant aux sessions et aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président du Comité lorsqu'il assiste aux sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. On est parti de l'hypothèse que le Comité du programme et de la coordination se réunirait pendant six semaines en 1998 et quatre semaines en 1999. On a considéré par ailleurs que le Comité devrait reprendre sa session en 1998 pour examiner le plan général du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

## B. Direction exécutive et administration

- 1.34 Les ressources demandées au titre de la rubrique Direction exécutive et administration permettront de couvrir les besoins du Secrétaire général, du Bureau exécutif du Secrétaire général, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Pour l'exercice biennal 1998-1999, le montant total des ressources demandées s'élève à 23 351 800 dollars.

Tableau 1.15

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
<b>B. Direction exécutive et administration</b>							
1. Le Secrétaire général	1 840,8	1 774,9	24,1	1,3	1 799,0	75,9	1 874,9
2. Cabinet du Secrétaire général	13 509,0	14 210,3	491,4	3,4	14 701,7	918,8	15 620,5
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	4 871,1	4 845,6	78,3	1,6	4 923,9	(94,5)	4 829,4
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	2 184,7	2 180,2	(253,0)	(11,6)	1 927,2	32,1	1 959,3
<b>Total</b>	<b>22 405,6</b>	<b>23 011,0</b>	<b>340,8</b>	<b>1,4</b>	<b>23 351,8</b>	<b>932,3</b>	<b>24 284,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
			i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	1 261,8	619,2	Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	199,6
			Opérations de maintien de la paix	483,9
			b) Activités de fond :	—
			Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	—
	198,9	268,4		—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
<b>Total</b>	<b>1 460,7</b>	<b>887,6</b>		<b>683,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>23 866,3</b>	<b>23 898,6</b>		<b>24 967,6</b>

Tableau 1.16

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	17 638,1	19 329,6	(325,7)	(1,6)	19 003,9	698,9	19 702,8
Autres dépenses de personnel	1 327,3	722,2	228,6	31,6	950,8	51,1	1 001,9
Émoluments de non- fonctionnaires	353,3	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	191,8	139,9	41,1	29,3	181,0	10,7	191,7
Voyages	1 843,4	1 877,4	65,2	3,4	1 942,6	106,0	2 048,6
Services contractuels	29,5	34,3	—	—	34,3	2,1	36,4
Frais généraux de fonctionnement	512,8	541,3	186,2	34,3	727,5	40,5	768,0
Dépenses de représentation	151,5	264,0	3,3	1,2	267,3	13,8	281,1
Fournitures et accessoires	45,6	68,9	15,7	22,7	84,6	2,7	87,3
Mobilier et matériel	312,3	33,4	126,4	378,4	159,8	6,5	166,3
<b>Total</b>	<b>22 405,6</b>	<b>23 011,0</b>	<b>340,8</b>	<b>1,4</b>	<b>23 351,8</b>	<b>932,3</b>	<b>24 284,1</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	824,7	619,2	Postes	683,5
	636,0	23,0	Autres dépenses de personnel	—
	—	95,4	Voyages	—
	—	150,0	Services contractuels	—
<b>Total</b>	<b>1 460,7</b>	<b>887,6</b>		<b>683,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>23 866,3</b>	<b>23 898,6</b>		<b>24 967,6</b>



Tableau 1.17

## Postes nécessaires

## Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	2	2	—	—	1	—	3	2
SSG	2	1	—	—	—	—	2	1
D-2	2	5	—	—	1	1	3	6
D-1	8	6	—	—	—	—	8	6
P-5	11	8	—	—	1	1	12	9
P-4/3	15	16	—	—	—	—	15	16
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>44</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	9	8	—	—	—	—	9	8
Autres classes	55	54	—	—	1	2	56	56
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>62</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>65</b>	<b>64</b>
<b>Autres catégories</b>								
Service de sécurité	1	—	—	—	—	—	1	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>109</b>	<b>104</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>113</b>	<b>108</b>

## 1. Le Secrétaire général

- 1.35 Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et la Charte lui confère un grand nombre de responsabilités diverses. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend des décisions de sa propre initiative sur toutes sortes de questions politiques, économiques, sociales et humanitaires. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États et il peut porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui risque, à son avis, de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue un rôle clef dans les efforts déployés pour garantir le respect des droits de l'homme. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des directives sur la politique à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres éléments de l'Organisation et en assure la coordination. Le Secrétaire général s'acquitte également des fonctions dont il est chargé par les organes principaux autres que le Secrétariat. En outre, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, il joue un rôle de coordination en ce qui concerne toutes les organisations du système des Nations Unies.

Tableau I.18

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	426,3	530,2	—	—	530,2	—	530,2
Émoluments de non-fonctionnaires	353,3	—	—	—	—	—	—
Voyages	642,6	736,8	—	—	736,8	44,1	780,9
Frais généraux de fonctionnement	289,4	282,7	(21,1)	(7,4)	261,6	15,7	277,3
Dépenses de représentation	129,2	225,2	—	—	225,2	13,5	238,7
Mobilier et matériel	—	—	45,2	—	45,2	2,6	47,8
<b>Total</b>	<b>1 840,8</b>	<b>1 774,9</b>	<b>24,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1 799,0</b>	<b>75,9</b>	<b>1 874,9</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.36 Les ressources de 530 200 dollars prévues à cette rubrique correspondent aux traitements et aux indemnités du Secrétaire général.

*Voyages*

- 1.37 On ne peut prévoir avec exactitude le montant effectif des frais de voyage du Secrétaire général mais, sur la base des dépenses les plus récentes, il est proposé de prévoir un montant de 736 800 dollars.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.38 Un montant de 261 600 dollars est demandé pour l'entretien de la résidence officielle du Secrétaire général. Les ressources prévues correspondent aux frais fixes de fonctionnement (éclairage, chauffage, énergie et eau, impôt sur les biens immobiliers, services contractuels et services d'entretien divers).

*Dépenses de représentation*

- 1.39 Un montant de 225 200 dollars est demandé pour couvrir les dépenses prévues au titre des réceptions officielles. Le Secrétaire général engage des dépenses de représentation à l'occasion des visites au Siège de chefs d'État et d'autres dignitaires et à l'occasion d'autres réceptions officielles.

*Mobilier et matériel*

- 1.40 Le montant de 45 200 dollars correspond au remplacement d'une voiture officielle. Dans le passé, les ressources prévues à cette rubrique n'ont pas été utilisées du fait que les véhicules nécessaires ont été prêtés par des organismes extérieurs. On ne peut continuer à compter sur ces prêts de véhicules en 1998-1999. C'est la raison pour laquelle il est prévu dans la présente rubrique de remplacer un véhicule acheté en 1989.

## 2. Cabinet du Secrétaire général

- 1.41 Le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompt exécution des travaux du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Cette unité administrative est aussi responsable du protocole de la liaison et de la représentation. Les ressources prévues pour le Bureau des relations extérieurs figurent sous cette rubrique.

Tableau 1.19

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) *Objet de dépense*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	10 466,8	12 118,7	(22,1)	(0,1)	12 096,6	763,0	12 859,6
Autres dépenses de personnel	1 266,8	636,0	208,7	32,8	844,7	50,7	895,4
Consultants et experts	191,8	139,9	41,1	29,3	181,0	10,7	191,7
Voyages	1 043,5	979,7	50,3	5,1	1 030,0	61,7	1 091,7
Services contractuels	29,5	34,3	—	—	34,3	2,1	36,4
Frais généraux de fonctionnement	223,4	251,7	148,7	59,0	400,4	23,8	424,2
Dépenses de représentation	—	4,5	—	—	4,5	0,3	4,8
Fournitures et accessoires	43,5	45,5	—	—	45,5	2,7	48,2
Mobilier et matériel	243,7	—	64,7	—	64,7	3,8	68,5
<b>Total</b>	<b>13 509,0</b>	<b>14 210,3</b>	<b>491,4</b>	<b>3,4</b>	<b>14 701,7</b>	<b>918,8</b>	<b>15 620,5</b>

#### 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	—
	1 261,8	619,2	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	483,9
			b) Activités de fond :	
	198,9	268,4	Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
<b>Total</b>	<b>1 460,7</b>	<b>887,6</b>		<b>483,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>14 969,7</b>	<b>15 097,9</b>		<b>16 104,4</b>

Tableau 1.20

## Postes nécessaires

## Unité administrative : Cabinet du Secrétaire général

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	1	—	2	1
SSG	2	1	—	—	—	—	2	1
D-2	2	5	—	—	1	1	3	6
D-1	6	4	—	—	—	—	6	4
P-5	4	4	—	—	1	1	5	5
P-4/3	12	11	—	—	—	—	12	11
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>33</b>	<b>31</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	41	41	—	—	1	1	42	42
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>47</b>	<b>47</b>
<b>Autres catégories</b>								
Service de sécurité	1	—	—	—	—	—	1	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>81</b>	<b>78</b>

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

## Postes

- 1.42 Les ressources demandées (12 096 600 dollars), qui accusent une réduction de 22 100 dollars, doivent permettre de financer 75 postes au lieu des 77 existants. La réduction résulte de l'effet combiné de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes, d'échange de postes, de reclassements et de la suppression de deux postes. Le montant demandé tient compte des ressources nécessaires pour la création du Bureau des relations extérieures, qui comprend un Sous-Secrétaire général secondé par sept fonctionnaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 4 agents des services généraux). Les effectifs du nouveau Bureau occuperont des postes transférés du Cabinet du Secrétaire général. Pour l'exercice biennal 1998-1999, les changements ci-après sont proposés : a) transfert d'un poste de sous-secrétaire général au Département de la coordination des politiques et du développement durable afin d'appuyer la consolidation des fonctions de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, en échange d'un poste de la classe D-2; b) le transfert d'un poste P-4 au Bureau de la gestion des ressources humaines; c) le reclassement de D-1 à D-2 de deux postes d'assistant exécutif du Secrétaire général; d) la création d'un poste P-3 de rédacteur de discours pour remplacer un poste P-4 transféré au Bureau des relations extérieures; et e) la suppression de deux postes (1 poste P-4 et 1 poste d'agent du Service de sécurité).

*Autres dépenses de personnel*

- 1.43 Les ressources demandées (844 700 dollars) correspondent au montant prévu pour le personnel temporaire (267 300 dollars) et les heures supplémentaires (577 400 dollars). Les ressources demandées pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) permettront de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie et d'engager le personnel supplémentaire nécessaire pendant les périodes de pointe. Les ressources demandées comprennent le montant prévu pour recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pendant les cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de l'Assemblée générale. Les ressources demandées pour les heures supplémentaires reposent sur les dépenses effectives des derniers exercices biennaux.

*Consultants et experts*

- 1.44 Le montant de 181 000 dollars doit permettre de financer les concours extérieurs dont le Secrétaire général a besoin pour obtenir des avis et des évaluations indépendants et analyser les options qui s'offrent dans un certain nombre de domaines, y compris la diplomatie préventive et le maintien de la paix, la reconstruction, le relèvement et le développement, les communications et la réforme administrative et financière.

*Voyages*

- 1.45 Les ressources demandées (1 030 000 dollars) correspondent au coût des déplacements effectués par des fonctionnaires à la demande du Secrétaire général et aux frais de voyage du personnel du Cabinet composant la suite du Secrétaire général et des personnes chargées d'assurer sa sécurité et de lui fournir un appui administratif pendant ses voyages officiels.

*Services contractuels*

- 1.46 Le montant demandé (34 300 dollars) doit servir à financer des frais d'impression d'articles de papeterie destinés au Secrétaire général ainsi que d'autres articles (invitations, menus, etc.) utilisés par le Service du protocole et de la liaison à l'occasion des réceptions officielles données par le Secrétaire général. Ce montant devrait également permettre de financer l'impression de divers types de cartes et d'articles de papeterie utilisés par le Service du protocole et de la liaison et le Cabinet du Secrétaire général ainsi que des cartes d'invitation à des concerts et autres spectacles.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.47 Le montant prévu (400 400 dollars) doit permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique (194 200 dollars) et des communications (206 200 dollars). Ce montant correspond au rétablissement de l'ouverture de crédit initiale d'un montant de 358 000 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997 et au coût de l'entretien des ordinateurs personnels au titre duquel un montant insuffisant avait été prévu pour l'exercice biennal précédent.

*Dépenses de représentation*

- 1.48 Un montant de 4 500 dollars est proposé pour rembourser les fonctionnaires qui n'ont pas droit à une indemnité de représentation mais qui sont appelés à engager des dépenses de représentation dans le cadre de leurs relations avec des membres de délégations, des représentants de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales ou encore des représentants d'organisations intergouvernementales autres que des organismes des Nations Unies.

*Fournitures et accessoires*

- 1.49 Le montant demandé (45 500 dollars) doit servir à financer le coût des fournitures de bureautique et autres et les cadeaux offerts par le Secrétaire général à des chefs d'État et d'autres dignitaires, notamment lors de ses visites officielles.

*Mobilier et matériel*

- 1.50 Le montant prévu au titre du matériel (64 700 dollars) est destiné à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique. Ce montant correspond au rétablissement partiel de l'ouverture de crédit initiale d'un montant de 294 000 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997.

**3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève**

- 1.51 Le Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève remplit les fonctions décrites dans le Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organization, Section S). Compte tenu des priorités que le Secrétaire général a fixées pour l'Organisation, le Directeur général, en accord avec le Secrétaire général, continuera de renforcer le rôle de l'Office des Nations Unies à Genève en tant que centre de diplomatie multilatérale et forum international de consultation.
- 1.52 Vu les faits nouveaux survenus ces dernières années, y compris les responsabilités qui ont été confiées au Directeur général en ce qui concerne la Conférence du désarmement, le renforcement du rôle de l'Office en ce qui concerne les mécanismes régionaux en Europe, le renforcement des activités concernant les milieux universitaires, les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales, ainsi que la tendance à la compression des effectifs de l'Organisation, il a fallu ajuster et réaménager les priorités, en particulier celles des activités liées au suivi des besoins technologiques de la communauté diplomatique, à l'échange informatisé d'informations avec les mécanismes régionaux ainsi qu'aux relations et à la coordination interorganisations.
- 1.53 Afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, les responsabilités supplémentaires ont été réparties entre les effectifs existants, qui les assument en sus des tâches dont ils s'acquittent déjà. À cette fin :
- a) Les fonctions du Conseiller politique principal (classe D-1) ont été élargies de manière à lui confier des responsabilités relatives à la gestion d'ensemble des affaires interorganisations résultant de la suppression actuellement proposée du poste de chef des affaires interorganisations (classe P-5). Le Conseiller politique principal est secondé par un spécialiste des affaires interorganisations (classe P-3) qui est responsable de toutes les activités des institutions spécialisées et des organes de l'ONU et assure notamment, à ce titre, des fonctions d'analyse, d'établissement de rapports et de représentation;
  - b) Le spécialiste des affaires politiques (classe P-4) continuera, en coopération avec le Conseiller politique principal, de s'acquitter de tâches intéressant les questions politiques et de fonctions de représentation auprès des organisations régionales. En outre, le spécialiste des affaires politiques s'est vu confier la responsabilité de projets relatifs à la présence de l'Office sur Internet ainsi que de l'échange informatisé d'informations entre organisations de la région et du suivi des besoins en matière d'information électronique des missions permanentes;
  - c) Compte tenu du rôle accru confié à l'Office des Nations Unies à Genève, les fonctions du Chef de cabinet seront élargies. Il est proposé de reclasser son poste à D-1;
  - d) Le poste P-3 d'Assistant spécial du Directeur général a entre-temps été réservé à un attaché de liaison avec les ONG. L'attaché de liaison continue d'assurer la liaison entre l'Office des Nations Unies à Genève et plus de 950 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et d'autres organes délibérants ou bureaux. En outre, l'attaché de liaison avec les ONG s'est vu confier des responsabilités supplémentaires relatives à la coordination des questions de fond concernant les activités économiques, sociales, humanitaires et techniques. Vu les responsabilités accrues rattachées à ce poste, il est proposé de reclasser le poste d'attaché de liaison P-4 dans le tableau d'effectifs pour 1998-1999;

- e) L'Assistant spécial du Directeur général, dont les fonctions comprennent l'établissement de compte rendus des réunions, l'élaboration de projets de documents ainsi que toutes autres tâches généralement confiées au titulaire d'un poste de ce type, a également été chargé de rédiger, selon que de besoin, des déclarations de politique générale. Le poste P-2 précédemment occupé par l'attaché de liaison a été transféré et sera occupé par l'Assistant spécial;
- f) Le Chef du protocole et le juriste continueront de remplir leurs fonctions à la classe P-5.

Tableau 1.21

**Prévisions de dépenses, par objet de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 676,4	4 607,1	41,5	0,9	4 648,6	(92,8)	4 555,8
Autres dépenses de personnel	30,7	57,2	5,4	9,4	62,6	(0,2)	62,4
Voyages	99,7	102,2	9,1	8,9	111,3	(0,7)	110,6
Frais généraux de fonctionnement	—	6,9	1,5	21,7	8,4	(0,1)	8,3
Dépenses de représentation	11,8	24,5	2,4	9,7	26,9	(0,3)	26,6
Fournitures et accessoires	2,1	23,4	5,7	24,3	29,1	(0,2)	28,9
Mobilier et matériel	50,4	24,3	12,7	52,2	37,0	(0,2)	36,8
<b>Total</b>	<b>4 871,1</b>	<b>4 845,6</b>	<b>78,3</b>	<b>1,6</b>	<b>4 923,9</b>	<b>(94,5)</b>	<b>4 829,4</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	—	—	Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	199,6
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		<b>199,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 871,1</b>	<b>4 845,6</b>		<b>5 029,0</b>

Tableau 1.22

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	2	—	—	—	—	1	2
P-5	4	2	—	—	—	—	4	2
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	8	8	—	—	—	1	8	9
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 1.54 Les ressources prévues à cette rubrique concernent les postes inscrits au tableau 1.22. Il est proposé de ramener le nombre total de postes de 20 à 19 pour tenir compte de la redistribution des responsabilités entre les fonctionnaires. Le reclassement de P-5 à D-1 du poste de Chef de cabinet est proposé parallèlement à la suppression d'un poste P-5 (voir alinéa a) du paragraphe 1.53 ci-dessus).

*Autres dépenses de personnel*

- 1.55 Les dépenses prévues à ce titre (62 600 dollars) correspondent au personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (55 100 dollars) et aux heures supplémentaires (7 500 dollars). Ces ressources sont nécessaires pour faire face au surcroît de travail pendant les périodes de pointe, pour remplacer des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et pour recruter le personnel supplémentaire nécessaire à l'occasion des visites du Secrétaire général et de chefs d'État ou de gouvernement pendant les conférences spéciales.

*Voyages*

- 1.56 Les ressources prévues (111 300 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des voyages que le Directeur général effectuerait à la demande du Secrétaire général ainsi que les frais de voyage des fonctionnaires dans le cadre des relations extérieures et de la représentation aux réunions sur les questions interorganisations, dans le cadre de la liaison avec les organisations non gouvernementales et du renforcement de la coopération et du dialogue avec les institutions régionales et des organismes des Nations Unies.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.57 Les ressources prévues (8 400 dollars) devraient permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique.



*Dépenses de représentation*

- 1.58 Les ressources prévues (26 900 dollars) devraient permettre de couvrir le coût des réceptions officielles et autres dépenses de représentation de nature protocolaire, telles que les activités organisées à l'occasion de la session du Conseil économique et social, de la Journée des Nations Unies, de réunions communes avec des organisations régionales, de la célébration de journées internationales en collaboration avec des établissements universitaires et des organismes publics, ainsi qu'à l'occasion de visites de chefs d'État ou de gouvernement, de représentants d'organismes officiels et autres à Genève.

*Fournitures et accessoires*

- 1.59 Les ressources prévues (29 100 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures et accessoires destinés au matériel de bureautique.

*Mobilier et matériel*

- 1.60 Les ressources prévues (37 000 dollars) doivent permettre de remplacer 11 ordinateurs personnels et 4 imprimantes qui ne sont plus à niveau et qui auront plus de cinq ans avant la fin de l'exercice biennal 1998-1999; d'acheter un ordinateur bloc-notes pour le personnel accompagnant le Directeur général à l'occasion de ses déplacements officiels et pour les membres de la suite du Secrétaire général lorsque celui-ci se rend à Genève; ainsi que le logiciel de base et d'application pour le nouveau matériel, le logiciel d'aide à la création de sites Web à l'Office.

#### **4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne**

- 1.61 Les fonctions du Bureau du Directeur général sont décrites dans le document ST/SGB/Organization du 6 juin 1996. Les fonctions du Directeur général portent notamment sur la direction exécutive et l'administration du programme relatif à la prévention du crime et la justice pénale, les activités liées aux utilisations pacifiques de l'espace, ainsi que la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes et les autres organismes des Nations Unies sis à Vienne. L'Office des Nations Unies à Vienne est également un important lieu de réunion et un centre d'appui pour le développement et les opérations de maintien de la paix dans la région. À ce propos, l'Office fournit également un appui à l'OSCE et au Centre européen de recherche en politique sociale sis à Vienne. Les fonctions du Bureau du Directeur général consistent à :
- a) Assister le Directeur général dans toutes ses fonctions, y compris les tâches spéciales que lui confie le Secrétaire général;
  - b) Coopérer avec le gouvernement du pays hôte et assurer les services de protocole pour l'Office des Nations Unies à Vienne, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et les conférences de l'Organisation des Nations Unies tenues à Vienne;
  - c) Assurer les services juridiques pour l'Office des Nations Unies à Vienne, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les conférences de l'ONU tenues dans cette ville;
  - d) Assurer la liaison entre l'Office des Nations Unies à Vienne et les organisations gouvernementales et non gouvernementales;
  - e) Assurer la coordination avec l'ONUDI et l'AIEA concernant les grandes orientations des programmes intéressant la coopération interorganisations au Centre international de Vienne et les questions intéressant le personnel en poste à Vienne;
  - f) Veiller à la représentation aux réunions internationales et examiner les demandes de voyage présentées à ce titre;
  - g) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les services du Secrétariat au Siège.

Tableau 1.23

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 068,6	2 073,6	(345,1)	(16,6)	1 728,5	28,7	1 757,2
Autres dépenses de personnel	29,8	29,0	14,5	50,0	43,5	0,6	44,1
Voyages	57,6	58,7	5,8	9,8	64,5	0,9	65,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	57,1	—	57,1	1,1	58,2
Dépenses de représentation	10,5	9,8	0,9	9,1	10,7	0,3	11,0
Fournitures et accessoires	—	—	10,0	—	10,0	0,2	10,2
Matériel	18,2	9,1	3,8	41,7	12,9	0,3	13,2
<b>Total</b>	<b>2 184,7</b>	<b>2 180,2</b>	<b>(253,0)</b>	<b>(11,6)</b>	<b>1 927,2</b>	<b>32,1</b>	<b>1 959,3</b>

Tableau 1.24

**Postes nécessaires**

 Unité administrative : Bureau du Directeur général  
de l'Office des Nations Unies à Vienne

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	3	2	—	—	—	—	3	2
P-4/3	—	2	—	—	—	—	—	2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	1	—	—	—	—	2	1
Autres classes	6	5	—	—	—	—	6	5
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>10</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.62 Les ressources prévues (1 728 500 dollars), qui accusent une réduction de 345 100 dollars, doivent permettre de financer 10 postes au lieu de 12. Cette réduction résulte de l'effet combiné de l'application de nouveaux taux standard de vacance de poste, d'un échange de postes et de la suppression de deux postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer au chapitre 4 (Lutte contre la criminalité) les postes D-1 et P-5 actuellement occupés par l'Assistant spécial du Directeur général et le fonctionnaire du protocole et attaché de liaison avec les ONG respectivement. En échange, il est proposé de transférer du Bureau du Directeur général deux postes (1 P-4 et 1 P-3) du chapitre 4. Le titulaire du poste P-4 assumera les fonctions d'Assistant spécial du Directeur général et le titulaire du poste P-3 assumera les fonctions de fonctionnaire du protocole et attaché de liaison avec les ONG. En vertu de la nouvelle structure administrative, aussi bien l'Assistant spécial du Directeur général que le fonctionnaire du protocole et attaché de liaison avec les ONG rendront compte directement à l'Adjoint du Directeur général. La suppression des postes de secrétaire et d'assistant personnel est conforme à la recommandation du CCQAB, qui avait estimé qu'il fallait tenir à l'étude le rapport entre le nombre de postes d'agent des services généraux et le nombre de postes d'administrateur.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.63 Les ressources prévues (43 500 dollars) doivent permettre de recruter du personnel temporaire (28 100 dollars) et de couvrir le coût des heures supplémentaires (15 400 dollars). Elles doivent permettre de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité, d'engager du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe et de recruter le personnel supplémentaire nécessaire à l'occasion des visites du Secrétaire général, de chefs d'État ou de gouvernement, et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que pendant les conférences spéciales et autres réunions extraordinaires dont la responsabilité est confiée au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

*Voyages*

- 1.64 Les ressources demandées (64 500 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur général et de ses collaborateurs notamment a) à l'occasion de réunions officielles au Siège et dans d'autres lieux d'affectation; b) à l'occasion de missions auprès de gouvernements à l'appui d'activités liées à des programmes de fond exécuté à Vienne; c) lorsqu'il représente le Secrétaire général à l'occasion de manifestations spéciales, en particulier celles qui ont lieu en Europe; d) à l'occasion de campagnes de collecte de fonds; e) à l'occasion de réunions de conseillers juridiques; et f) à l'occasion de réunions de coordination des organisations non gouvernementales.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.65 Les ressources prévues (57 100 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique ainsi que du matériel et du logiciel nécessaires pour des fonctions de planification, de gestion et de coordination assurées par le Bureau du Directeur général.

*Dépenses de représentation*

- 1.66 Un montant de 10 700 dollars est prévu pour les dépenses engagées à ce titre à l'occasion des visites annuelles de chefs d'État ou de gouvernement, du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires des institutions spécialisées, ainsi que pour les réceptions que donne le Directeur général à l'occasion de grandes conférences et réunions tenues à Vienne.

*Fournitures et accessoires*

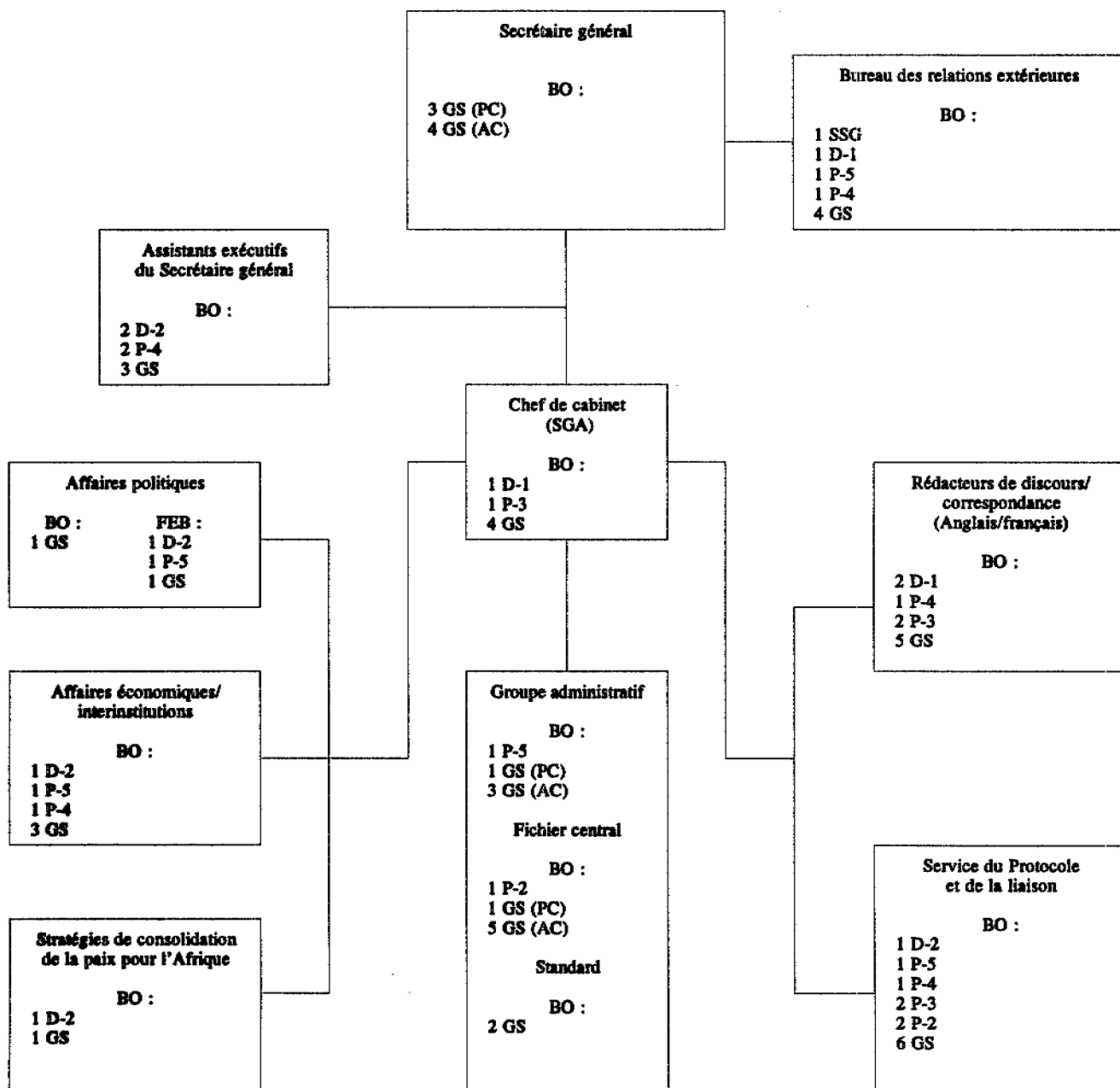
- 1.67 Les ressources prévues à ce titre (10 000 dollars) doivent permettre d'acheter des fournitures et des accessoires à des fins protocolaires, notamment du matériel photographique et des fournitures diverses.

*Mobilier et matériel*

- 1.68 Les ressources prévues (12 900 dollars) doivent permettre de mettre à niveau les logiciels existants, et d'acheter un CD-ROM pour aider le personnel du Bureau à rechercher des données.

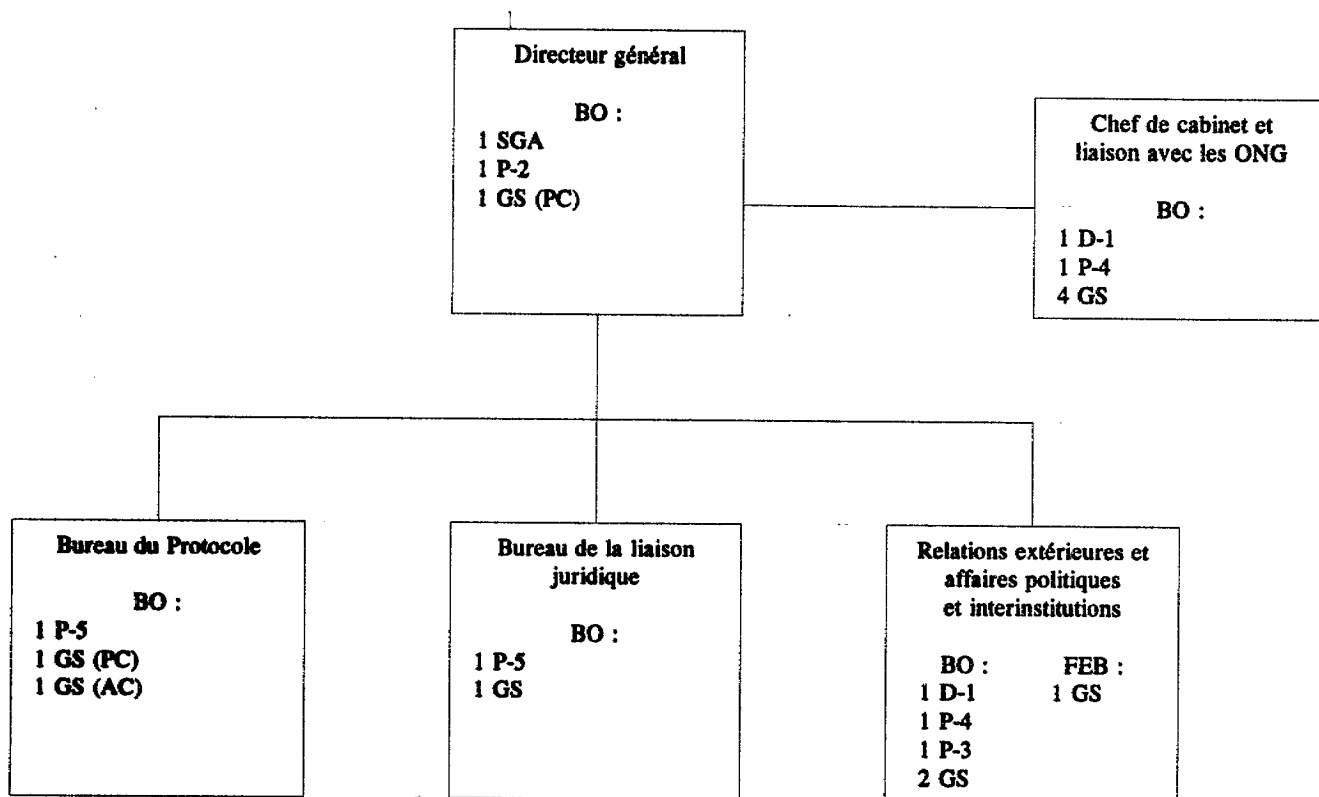
## Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999

### A. Cabinet du Secrétaire général



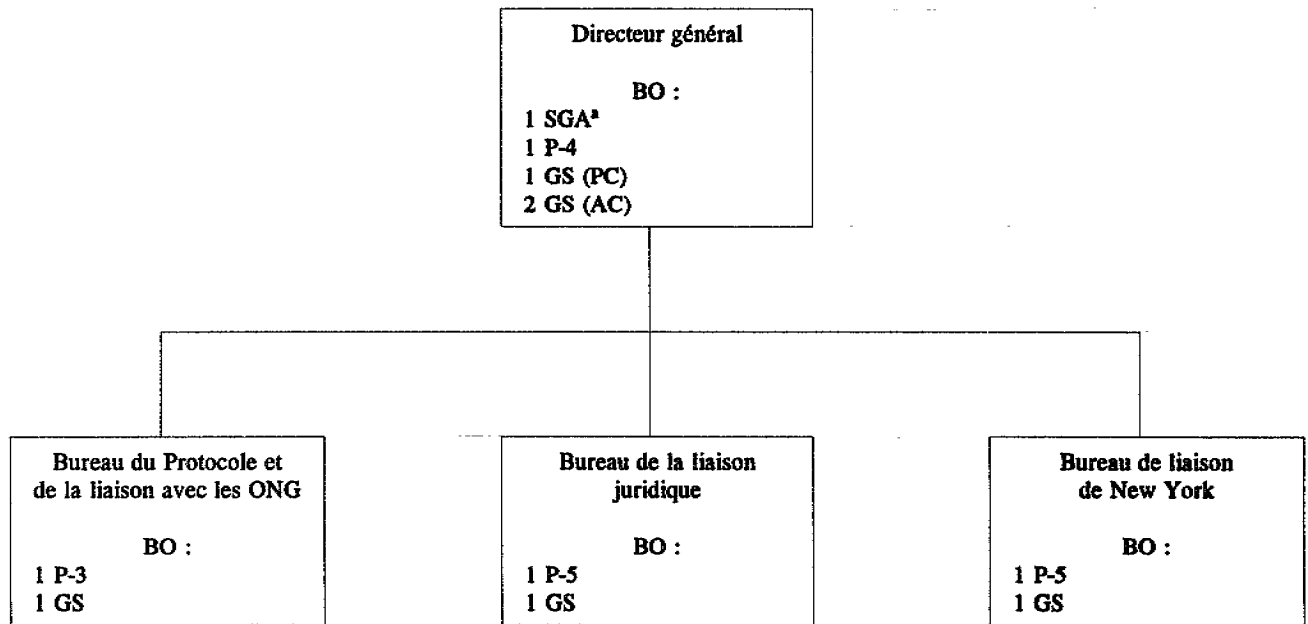
Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires

## B. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires

### C. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne



\* Le poste de Secrétaire général adjoint est imputé au chapitre 15, Contrôle international des drogues.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire

# Titre II

## Affaires politiques

---

### Chapitre 2

#### Affaires politiques

(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 2.1 Le Département des affaires politiques a été créé par le Secrétaire général en mars 1992 en vue de renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son rôle en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits. Le Département a par la suite été restructuré en plusieurs phases. Ses effectifs, qui étaient initialement de 279 postes approuvés au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 1992-1993 (à l'exclusion du programme relatif aux utilisations pacifiques de l'espace), ont été portés à 308 postes en 1994-1995. Pour l'exercice biennal 1996-1997, 281 postes ont été approuvés, la réduction par rapport à l'exercice biennal 1994-1995 étant imputable en partie à la suppression des activités liées à l'apartheid. Une nouvelle réduction de 17 postes est proposée pour l'exercice biennal 1998-1999, ce qui ramènerait les effectifs du Département à 264 postes. Le Département a cinq fonctions principales.
- 2.2 La première fonction consiste à conseiller et appuyer le Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités générales qui lui incombent en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et en vertu des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cette fonction comprend la collecte d'informations sur les différends et conflits réels et potentiels et l'analyse de ces informations aux fins du recensement des situations dans lesquelles l'Organisation pourrait utilement intervenir; elle consiste aussi à conseiller le Secrétaire général sur les formes que pourraient revêtir ces interventions, à préparer les rapports voulus à présenter aux organes intergouvernementaux pertinents et à mettre en oeuvre la politique approuvée ou à en superviser l'application si les mesures à prendre relèvent du domaine de compétence d'un autre organe des Nations Unies.
- 2.3 La deuxième fonction du Département consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui en ce qui concerne les aspects politiques de ses relations avec les États Membres et diverses organisations intergouvernementales, en particulier les organisations régionales avec lesquelles coopère l'Organisation, notamment en vertu du Chapitre VIII de la Charte, en rédigeant des échanges de correspondance, en établissant les notes d'information dont il a besoin lors de ses entretiens avec les représentants des États Membres et en établissant le compte rendu de ces entretiens.
- 2.4 La responsabilité de ces deux fonctions est dévolue aux divisions régionales du Département. Il est proposé que la structure existante, à savoir six divisions régionales, soit ramenée à quatre divisions, dont deux pour l'Afrique, une pour l'Asie par suite de la fusion de la Division pour l'Asie de l'Est et de la Division pour le Pacifique et l'Asie occidentale, et une pour les Amériques et l'Europe par suite de la fusion de la Division pour les Amériques et de la Division pour l'Europe. Ces fusions permettraient de rationaliser le fonctionnement des divisions de manière à en améliorer l'efficacité ainsi que de donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214, du 23 décembre 1995, de revoir la structure hiérarchique du Département. Une autre modification concerne la création à Addis-Abeba d'un bureau de liaison de manière à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales qui exercent des activités en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits en Afrique.

- 2.5 La troisième fonction du Département consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui pour l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et à fournir des services de secrétariat à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement et à la Première Commission de l'Assemblée générale. Cette fonction incombe au Centre pour les affaires de désarmement, dont le Directeur relève directement du Secrétaire général adjoint.
- 2.6 La quatrième fonction consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui au sujet des questions ayant trait à l'assistance électorale et à veiller à ce que les demandes d'assistance présentées par les États Membres dans ce domaine soient dûment examinées et qu'il y soit donné suite. Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1991, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été désigné Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale. Il bénéficie pour ce faire du concours de la Division de l'assistance électorale, dont le Directeur relève directement de lui.
- 2.7 La cinquième fonction consiste à fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à un certain nombre d'organes intergouvernementaux connexes, ainsi qu'au Conseil de tutelle s'il se réunit. Cette fonction est confiée à deux divisions, dont l'une est chargée de l'Assemblée générale et de divers organes subsidiaires de celle-ci, en particulier ceux qui s'occupent de la décolonisation et de la question de Palestine, ainsi que du Conseil de tutelle, et l'autre du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires.
- 2.8 Les textes portant autorisation des programmes relevant du présent chapitre sont la Charte des Nations Unies, le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1) et les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 47/120 A, du 18 décembre 1992, et 47/120 B, du 20 septembre 1993. Les activités inscrites au présent chapitre sont exécutées dans le cadre des différents sous-programmes du programme 1 (Affaires politiques), à savoir le sous-programme 1.1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), le sous-programme 1.2 (Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres), le sous-programme 1.3 (Assistance électorale), le sous-programme 1.4 (Affaires du Conseil de sécurité), le sous-programme 1.5 (Affaires de l'Assemblée générale), le sous-programme 1.6 (Décolonisation), et le sous-programme 1.7 (Question de Palestine), ainsi que du programme 26 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.
- 2.9 Le Secrétaire général est convaincu que la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, au sens où ces termes sont définis dans «Agenda pour la paix» (A/47/277-S/24111), c'est-à-dire l'utilisation de moyens pacifiques en vue de rapprocher des parties hostiles, sont les moyens les plus efficaces grâce auxquels l'Organisation peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et prévenir de la sorte les souffrances et destructions qui ne manquent pas de se produire lorsque des différends dégénèrent en un conflit armé. L'exercice biennal à venir démontrera de nouveau dans quelle mesure l'Organisation est capable de relever ce défi.
- 2.10 Les ressources demandées au présent chapitre tiennent compte des facteurs suivants : la demande adressée au Secrétaire général par l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/214, de revoir la structure hiérarchique du Département, comme le recommande le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe II.4 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/50/7); la nécessité de renforcer la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales avec lesquelles celle-ci coopère le plus étroitement pour ce qui touche aux questions relatives à la paix et à la sécurité; et la nécessité particulièrement pressante pour l'Organisation de contribuer à prévenir, maîtriser et régler les conflits en Afrique.
- 2.11 En conséquence, il est proposé de supprimer 17 postes (9 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 8 postes d'agent des services généraux) par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour le Département en 1996-1997. Des réductions sont par ailleurs proposées au titre des ressources autres que le personnel.



2.12 Les ressources affectées au chapitre II du budget en 1998-1999 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
<b>A. Organes directeurs</b>		
1. Assemblée générale	0,7	—
2. Conseil de sécurité	0,1	—
3. Conseil de tutelle	—	—
4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	0,8	—
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	0,1	—
6. Conférence du désarmement	0,1	—
<b>Total partiel A</b>	<b>1,8</b>	<b>—</b>
<b>B. Direction exécutive et administration</b>	<b>7,5</b>	<b>—</b>
<b>C. Programme de travail</b>		
1. Affaires politiques		
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits et fourniture d'une assistance et d'un	27,9	0,6
b) Assistance électorale	4,4	15,0
c) Affaires du Conseil de sécurité	14,5	—
d) Affaires de l'Assemblée générale	5,6	—
e) Décolonisation	2,4	—
f) Question de Palestine	7,4	—
<b>Total partiel C.1</b>	<b>62,2</b>	<b>15,6</b>
2. Désarmement	21,0	84,4
<b>Total partiel C</b>	<b>83,2</b>	<b>100,0</b>
<b>D. Commission d'enquête internationale au Burundi</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>E. Appui au programme</b>	<b>7,5</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	986,9	1 405,7	(406,6)	(28,9)	999,1	56,9	1 056,0
B. Direction exécutive et administration	4 181,6	4 028,4	347,0	8,6	4 375,4	271,5	4 646,9
C. Programme de travail							
1. Affaires politiques	36 565,9	37 306,3	(1 669,5)	(4,5)	35 636,8	2 290,1	37 926,9
2. Désarmement	12 596,8	12 609,8	(380,3)	(3,0)	12 229,5	541,5	12 771,0
<b>Total partiel</b>	<b>49 162,7</b>	<b>49 916,1</b>	<b>(2 049,8)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>47 866,3</b>	<b>2 831,6</b>	<b>50 697,9</b>
D. Commission d'enquête internationale au Burundi	978,2	1 137,4	(1 137,4)	(100,0)	—	—	—
E. Appui au programme	5 135,7	3 192,1	1 108,1	34,7	4 300,2	264,4	4 564,6
<b>Total</b>	<b>60 445,1</b>	<b>59 679,7<sup>a</sup></b>	<b>(2 138,7)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>57 541,0</b>	<b>3 424,4</b>	<b>60 965,4</b>

<sup>a</sup> Y compris un montant de 743 300 dollars viré du chapitre premier.

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	142,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des programmes extrabudgétaires	147,5
<b>Total a)</b>	<b>—</b>	<b>142,3</b>		<b>147,5</b>
			b) Activités de fond :	
	189,4	339,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	391,0
	260,7	416,4	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	313,0
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour les intérêts perçus sur la contribution au Compte spécial des Nations Unies	—
	159,2	266,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	309,0
	4 277,5	654,6	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	756,0
	—	901,6	Fonds d'affectation spéciale pour la Commission d'enquête internationale au Burundi	—
	—	429,6	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale	561,0
	—	27,0	Fonds d'affectation spéciale d'appui aux missions spéciales et autres activités ayant trait à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix	31,8
<b>Total b)</b>	<b>4 886,8</b>	<b>3 035,7</b>		<b>2 361,8</b>

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			c) Projets opérationnels :	
	125,0	109,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	125,8
	72,8	29,5	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—
	13,5	303,2	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	349,0
	2 221,1	2 060,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 060,8
<b>Total</b>	<b>2 432,4</b>	<b>2 502,5</b>		<b>2 535,6</b>
<b>Total a) et b)</b>	<b>7 319,2</b>	<b>5 680,5</b>		<b>5 044,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>67 764,3</b>	<b>65 360,2</b>		<b>66 010,3</b>

Tableau 2.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	47 853,8	48 212,3	(900,0)	(1,8)	47 312,3	2 842,2	50 154,5
Autres dépenses de personnel	2 809,1	2 296,3	(730,4)	(31,8)	1 565,9	91,7	1 657,8
Consultants et experts	1 490,2	1 433,8	67,3	4,6	1 501,1	89,9	1 591,0
Voyages	2 421,8	2 624,6	216,1	8,2	2 840,7	168,0	3 008,7
Services contractuels	267,5	973,5	(344,3)	(35,3)	629,2	37,1	666,3
Frais généraux de fonctionnement	2 094,1	1 509,8	(105,6)	(6,9)	1 404,2	84,1	1 488,3
Dépenses de représentation	68,2	80,9	4,9	6,0	85,8	5,1	90,9
Fournitures et accessoires	265,4	181,7	8,5	4,6	190,2	11,5	201,7
Mobilier et matériel	1 453,6	923,1	(287,5)	(31,1)	635,6	38,0	673,6
Subventions et contributions	1 721,4	1 443,7	(67,7)	(4,6)	1 376,0	56,8	1 432,8
<b>Total</b>	<b>60 445,1</b>	<b>59 679,7</b>	<b>(2 138,7)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>57 541,0</b>	<b>3 424,4</b>	<b>60 965,4</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	177,1	195,2	Postes	261,0
	2 777,5	1 831,5	Autres dépenses de personnel	1 869,1
	12,3	1 092,2	Consultants et experts	645,6
	774,0	2 143,6	Voyages	1 814,3
	2 847,0	42,4	Services contractuels	47,1
	243,0	180,6	Frais généraux de fonctionnement	185,8
	0,0	60,0	Fournitures et accessoires	65,0
	190,8	8,5	Mobilier et matériel	10,0
	297,5	126,5	Subventions et contributions	147,0
<b>Total</b>	<b>7 319,2</b>	<b>5 680,5</b>		<b>5 044,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>67 764,3</b>	<b>65 360,2</b>		<b>66 010,3</b>

Tableau 2.3

## Postes nécessaires

 Unité administrative : Département des affaires politiques<sup>a</sup>

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	10	8	—	—	—	—	10	8
D-1	17	17	1	1	—	—	18	18
P-5	38	34	3	1	—	—	41	35
P-4/3	68	69	2	—	—	—	70	69
P-2/1	13	13	—	—	—	—	13	13
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>144</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>155</b>	<b>146</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	12	11	—	—	—	—	12	11
Autres classes	106	104	8	2	2	2	116	108
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>115</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>128</b>	<b>119</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	1	—	—	—	—	—	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>267</b>	<b>260</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>283</b>	<b>266</b>

<sup>a</sup> En outre, deux personnes ont été détachées à titre gracieux pendant l'exercice biennal 1996-1997. On compte que le même dispositif sera reconduit durant l'exercice biennal 1998-1999.

## A. Organes directeurs

### Vue d'ensemble

- 2.13 Des ressources sont prévues à la présente grande rubrique pour financer les dépenses afférentes aux organes directeurs dont le Département des affaires politiques assure le secrétariat et qui nécessitent des crédits spécifiques.

Tableau 2.4

#### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Par programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Assemblée générale	338,3	743,3	(330,4)	(44,4)	412,9	24,4	437,3
2. Conseil de sécurité	55,5	304,5	(244,5)	(80,2)	60,0	3,6	63,6
3. Conseil de tutelle	1,1	—	—	—	—	—	—
4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	153,0	269,2	168,3	62,5	437,5	26,0	463,5
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	45,3	51,0	—	—	51,0	3,0	54,0
6. Conférence du désarmement	23,5	37,7	—	—	37,7	(0,1)	37,6
7. Programmes supprimés							
a) Comité spécial contre l'apartheid	122,3	—	—	—	—	—	—
b) Promotion de la campagne inter- nationale contre l'apartheid	121,0	—	—	—	—	—	—
c) Congrès national africain de l'Afrique du Sud	65,1	—	—	—	—	—	—
d) Congrès panafricain d'Azanie	61,8	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>986,9</b>	<b>1 405,7</b>	<b>(406,6)</b>	<b>(28,9)</b>	<b>999,1</b>	<b>56,9</b>	<b>1 056,0</b>

Tableau 2.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	256,3	270,0	44,5	16,4	314,5	18,7	333,2
Voyages	323,2	313,9	177,1	56,4	491,0	26,8	517,8
Services contractuels	140,4	773,6	(623,5)	(80,5)	150,1	8,8	158,9
Frais généraux de fonctionnement	7,8	30,7	—	—	30,7	1,6	32,3
Dépenses de représentation	11,3	13,0	(2,2)	(16,9)	10,8	0,7	11,5
Fournitures et accessoires	—	4,5	(2,5)	(55,5)	2,0	0,3	2,3
Subventions et contributions	247,9	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>986,9</b>	<b>1 405,7</b>	<b>(406,6)</b>	<b>(28,9)</b>	<b>999,1</b>	<b>56,9</b>	<b>1 056,0</b>

**1. Assemblée générale**

Tableau 2.6

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	246,1	263,7	50,8	19,2	314,5	18,7	333,2
Services contractuels	84,2	469,1	(379,0)	(80,7)	90,1	5,2	95,3
Dépenses de représentation	8,0	10,5	(2,2)	(20,9)	8,3	0,5	8,8
<b>Total</b>	<b>338,3</b>	<b>743,3</b>	<b>(330,4)</b>	<b>(44,4)</b>	<b>412,9</b>	<b>24,4</b>	<b>437,3</b>

- 2.14 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de couvrir certains coûts directs afférents aux cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de l'Assemblée générale. Il est proposé de virer au présent chapitre les crédits précédemment inscrits au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble). Le Département des affaires politiques fournit des services techniques et fonctionnels à divers organes subsidiaires et groupes de travail de l'Assemblée, dont le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité, le Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et ses quatre sous-groupes, le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies et le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Ces organes, auxquels l'Assemblée générale a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Autres dépenses de personnel*

2.15 Depuis quelques années, le calendrier des réunions de l'Assemblée générale a connu de profondes modifications. Bien que la majeure partie de ses séances se tiennent entre septembre et décembre, l'Assemblée se réunit désormais de plus en plus fréquemment tout au long de l'année. Durant sa cinquantième session, l'Assemblée générale a tenu 22 % de ses séances entre janvier et septembre 1995. On prévoit que cette tendance se renforcera durant les années à venir, ce qui entraînera pour le Secrétariat un certain nombre de besoins entièrement nouveaux, comme en témoignent par ailleurs la nécessité pour les présidents de l'Assemblée générale de disposer des services de deux secrétaires et le fait que, durant la session ordinaire de l'Assemblée générale de septembre à décembre, il faut recruter au titre du personnel temporaire au moins huit agents de la catégorie des services généraux. Le crédit de 314 500 dollars demandé à la présente rubrique (montant viré du chapitre premier) serait donc destiné à couvrir le coût du personnel temporaire (289 800 dollars) et des heures supplémentaires (24 700 dollars).

*Services contractuels*

2.16 Les ressources prévues (90 100 dollars) doivent permettre de financer les frais d'impression des articles de papeterie, invitations et cartes de visite destinées au Bureau du Président. Ces ressources doivent également permettre de financer les dépenses d'impression à l'extérieur des documents suivants : suppléments en six langues, comptes rendus de séance, annexes et résolutions, documentation à publier avant et pendant les sessions de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et comptes rendus analytiques provisoires. L'emploi de postes de travail informatisés et de logiciels de traitement de texte et la publication assistée par ordinateur permettent au Secrétariat de produire lui-même certains documents de l'Assemblée générale, ce qui explique la diminution de 379 000 dollars enregistrée à cette rubrique.

*Dépenses de représentation*

2.17 Le montant prévu (8 300 dollars), qui accuse une diminution de 2 200 dollars, doit permettre de couvrir le coût des réceptions qui seront données pendant les sessions par le Président de l'Assemblée générale.

**2. Conseil de sécurité**

Tableau 2.7

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Services contractuels	55,5	304,5	(244,5)	(80,2)	60,0	3,6	63,6
<b>Total</b>	<b>55,5</b>	<b>304,5</b>	<b>(244,5)</b>	<b>(80,2)</b>	<b>60,0</b>	<b>3,6</b>	<b>63,6</b>

2.18 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes sont actuellement au nombre de neuf, à savoir : le Comité d'experts du Conseil de sécurité; le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990)

concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, y compris les activités d'appui à l'opération «du pétrole pour des vivres» exécutée en application de la résolution 986 (1995); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria. Ces organes, auxquels le Conseil de sécurité a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Services contractuels

- 2.19 Les ressources prévues (60 000 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie pour l'impression des *Documents officiels du Conseil de sécurité* et des rapports de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant accuse une diminution de 244 500 dollars imputable à l'utilisation accrue de postes de travail informatisés et de logiciels de traitement de texte, ce qui permet d'imprimer dans les ateliers du Secrétariat les rapports du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires.

## 3. Conseil de tutelle

Tableau 2.8

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	0,4	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	0,7	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

- 2.20 Le Conseil de tutelle, composé de cinq États Membres, est l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, institué en application de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies pour aider l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne le régime international de tutelle. Par sa résolution 956 (1994), du 2 novembre 1994, le Conseil de sécurité a constaté que l'Accord de tutelle avait cessé d'être applicable au dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (Palaos). En conséquence, il n'est pas prévu de ressources pour le Conseil.
- 2.21 Conformément à son règlement intérieur modifié, le Conseil de tutelle se réunit où et quand il y a lieu, sur sa propre décision ou sur décision de son président, ou à la demande de la majorité de ses membres, ou à la demande de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, agissant en conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Si des réunions du Conseil de tutelle s'avéraient nécessaires à l'avenir, le Département des affaires politiques assurerait les services fonctionnels nécessaires. On prévoit à l'heure actuelle que ces services seraient financés dans les limites des ressources qui seront mises à la disposition du Département.



#### 4. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Tableau 2.9

##### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	10,2	6,3	(6,3)	(100,0)	—	—	—
Voyages	133,6	225,2	177,1	78,6	402,3	23,9	426,2
Frais généraux de fonctionnement	7,7	30,7	—	—	30,7	1,6	32,3
Dépenses de représentation	1,5	2,5	—	—	2,5	0,2	2,7
Fournitures et accessoires	—	4,5	(2,5)	(55,5)	2,0	0,3	2,3
<b>Total</b>	<b>153,0</b>	<b>269,2</b>	<b>168,3</b>	<b>62,5</b>	<b>437,5</b>	<b>26,0</b>	<b>463,5</b>

2.22 Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est composé de 25 membres, est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé d'examiner l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, du 14 décembre 1960. Il a un bureau à composition non limitée.

2.23 Le mandat du Comité est le suivant :

- a) Rechercher les moyens d'appliquer immédiatement et intégralement la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et formuler des propositions spécifiques à cette fin;
- b) Faire des propositions concrètes au Conseil de sécurité concernant les faits nouveaux intervenus dans les territoires coloniaux qui risquent de menacer la paix et la sécurité internationales;
- c) Examiner si les États Membres respectent la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes;
- d) Étudier la situation dans tous les territoires autonomes qui subsistent, notamment en y envoyant des missions de visite, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale;
- e) Mobiliser un appui mondial en faveur de la réalisation des objectifs de la Déclaration;
- f) Revoir la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration et faire à cette fin des propositions spécifiques à l'Assemblée générale.

2.24 Dans l'exercice de son mandat, le Comité spécial peut tenir des réunions, dont certaines hors Siège, pour examiner l'application de la Déclaration, envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes et tenir les consultations et avoir les contacts voulus avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ses membres peuvent aussi participer aux conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de la décolonisation qu'organisent les organisations non gouvernementales et les organismes intéressés des Nations Unies. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Comité spécial lance une campagne internationale de diffusion d'informations sur la décolonisation et de publicité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et fait rapport à ce sujet à l'Assemblée.

- 2.25 À l'heure actuelle, il y a encore 17 territoires non autonomes. Le programme de travail du Comité spécial est arrêté tous les ans, compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Eu égard à l'étendue des responsabilités du Comité spécial et à son programme de travail approuvé par l'Assemblée pour 1997, on prévoit que le Comité mènera les activités suivantes durant l'exercice biennal 1998-1999 :
- a) Envoyer dans les territoires trois missions de visite au maximum;
  - b) Envoyer des missions de représentation à des conférences, tenir des consultations et avoir des contacts portant sur la question de la décolonisation avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées, et les institutions internationales associées aux Nations Unies (plusieurs missions de consultation chaque année); le Conseil économique et social lors de ses sessions ordinaires; la CARICOM; et le Forum du Pacifique Sud et les réunions des pays non alignés;
  - c) Participer chaque année aux conférences, séminaires et autres manifestations spéciales traitant de la décolonisation, réunis sur l'initiative d'organisations non gouvernementales ainsi que par des organismes des Nations Unies intéressés, et assister aux séminaires régionaux qui se tiendront dans les régions des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
  - d) Prendre, en consultation avec les puissances administrantes et les organisations régionales intéressées, les dispositions nécessaires pour que des représentants des territoires non autonomes soient entendus par le Comité; par ailleurs, compte tenu des vues exprimées par lesdits représentants lors des séminaires régionaux qui ont été organisés par le Comité depuis 1990, ainsi que des recommandations énoncées dans le Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, le Comité continuera d'examiner les moyens de renforcer et d'améliorer la participation de ces représentants aux travaux du Comité dans les limites des ressources disponibles.
- 2.26 C'est le Département des affaires politiques qui est chargé de fournir les services fonctionnels et l'appui nécessaires au Comité spécial, à ses organes subsidiaires et à ses missions de visite et autres, selon les besoins. Des ressources sont prévues à cet effet à la rubrique C.1 e) ci-dessous.
- 2.27 Sans préjudice des décisions que prendra l'Assemblée générale à ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial pour 1998 et 1999, les prévisions de dépenses ont été établies en fonction du volume des activités approuvées pour l'année 1997.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Autres dépenses de personnel*

- 2.28 Compte tenu des données d'expérience récentes, il n'est pas prévu de devoir utiliser durant l'exercice biennal 1998-1999 le montant de 6 300 dollars correspondant au coût des services d'un interprète pour les missions du Comité. En conséquence, il se pourrait que le montant total des ressources prévues à cette rubrique soit annulé.

##### *Voyages*

- 2.29 Le montant prévu (402 300 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage des représentants (205 000 dollars) appelés à se déplacer dans le cadre des activités décrites au paragraphe 2.25, ainsi qu'à participer à deux séminaires régionaux (un par an) devant se tenir dans les régions des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme; les frais de voyage des représentants d'organismes nationaux et autres (38 500 dollars) qui participeront à ces travaux et qui assisteront aux séminaires régionaux; et les frais de voyage du personnel (158 800 dollars) qui aidera le Comité à mener les activités décrites au paragraphe 2.25 et assurera le secrétariat des deux séminaires régionaux. L'accroissement des ressources (177 100 dollars) est imputable à la restitution partielle des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.30 Le montant prévu (30 700 dollars) est destiné à couvrir le coût de la location des locaux (4 800 dollars), de la location du mobilier et du matériel (12 800 dollars), des communications (4 200 dollars) et des services divers (8 900 dollars) nécessaires lors des missions du Comité et des séminaires régionaux dont il est fait mention au paragraphe 2.25.

*Dépenses de représentation*

- 2.31 Le montant prévu (2 500 dollars) est destiné à couvrir les dépenses de représentation que sera amené à engager le Comité lors des missions et des séminaires régionaux.

*Fournitures et accessoires*

- 2.32 Le montant prévu (2 000 dollars) est destiné à couvrir le coût des diverses fournitures nécessaires pour les missions du Comité et les séminaires régionaux.

## 5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Tableau 2.10

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	45,3	51,0	—	—	51,0	3,0	54,0
<b>Total</b>	<b>45,3</b>	<b>51,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>51,0</b>	<b>3,0</b>	<b>54,0</b>

- 2.33 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le Comité se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions et conférences internationales, envoie des délégations en mission et invite des personnalités ou des experts à l'occasion de manifestations spéciales. L'Assemblée générale a porté le nombre de ses membres de 20 à 23 à sa trente et unième session. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé par l'Assemblée dans sa résolution 51/23 du 4 décembre 1996. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

*Voyages*

- 2.34 Les ressources prévues (51 000 dollars) couvriront les frais de voyage des représentants du Comité appelés à participer aux conférences et réunions internationales auxquelles le Comité jugera utile de se faire représenter, et des membres des délégations qui participeront aux autres missions et activités de sensibilisation que le Comité pourra entreprendre dans l'exercice de son mandat. Elles permettront également de couvrir les frais de voyage des personnalités, experts et autres personnes que le Comité décidera d'inviter à participer à des manifestations spéciales concernant la question de Palestine ou à se rendre auprès de lui pour consultation, lorsque cela sera jugé nécessaire.

## 6. Conférence du désarmement

Tableau 2.11

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	23,5	37,7	—	—	37,7	(0,1)	37,6
<b>Total</b>	<b>23,5</b>	<b>37,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>37,7</b>	<b>(0,1)</b>	<b>37,6</b>

- 2.35 La Conférence du désarmement, sise à Genève, est ouverte à la participation des 5 États dotés d'armes nucléaires et de 56 autres États. En outre, 37 États non membres sont invités périodiquement à participer à ses travaux, de même qu'à ceux de ses organes subsidiaires. La Conférence divise sa session annuelle en trois parties et poursuit ses négociations sur les questions prioritaires pendant les périodes intersessions. C'est pourquoi elle se réunit de sept à neuf mois par an.
- 2.36 En application du paragraphe 120 c) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, tout en étant en même temps son représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et son président à organiser les travaux de la Conférence. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L du 11 décembre 1979, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que le concours et les services dont la Conférence du désarmement et tous organes subsidiaires qu'elle pourrait établir peuvent avoir besoin, conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Le secrétariat de la Conférence se compose de fonctionnaires du Service du Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques de Genève.
- 2.37 La Conférence du désarmement a mené à bon terme en 1992 les négociations relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et en 1996 celles concernant le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, avec la participation des cinq États dotés de l'arme nucléaire et d'autres grandes puissances militaires. La Conférence a entrepris de réexaminer son ordre du jour pour l'adapter à la nouvelle situation internationale en matière de politique et de sécurité. Elle s'efforce actuellement de lancer des négociations sur une convention multilatérale interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Elle étudie également les moyens d'aborder la question du désarmement nucléaire. Enfin, elle devrait poursuivre les pourparlers en cours sur les garanties négatives de sécurité et la transparence dans le domaine des armements, y compris l'interdiction des mines terrestres.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Voyages

- 2.38 Les ressources demandées à cette rubrique (37 700 dollars) serviront à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Secrétaire général de la Conférence et du Représentant spécial du Secrétaire général, et des fonctionnaires du Centre pour les affaires de désarmement en poste à Genève qui devront se rendre à New York pour assister aux réunions consultatives concernant les activités de la Conférence du désarmement.

## B. Direction exécutive et administration

### Vue d'ensemble

2.39 Le montant prévu correspond aux ressources nécessaires pour le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et les bureaux des deux sous-secrétaires généraux.

Tableau 2.12

#### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Direction exécutive et	4 181,6	4 028,4	347,0	8,6	4 375,4	271,5	4 646,9
<b>Total</b>	<b>4 181,6</b>	<b>4 028,4</b>	<b>347,0</b>	<b>8,6</b>	<b>4 375,4</b>	<b>271,5</b>	<b>4 646,9</b>

Tableau 2.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 343,3	3 679,0	376,0	10,2	4 055,9	252,0	4 307,9
Autres dépenses de personnel	193,8	36,9	78,1	211,6	115,0	7,1	122,1
Consultants et experts	171,6	—	—	—	—	—	—
Voyages	222,1	202,0	—	—	202,0	12,4	214,4
Services contractuels	0,7	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	249,8	108,2	(108,2)	(100,0)	—	—	—
Dépenses de représentation	0,3	1,4	1,1	78,5	2,5	—	2,5
<b>Total</b>	<b>4 181,6</b>	<b>4 028,4</b>	<b>347,0</b>	<b>8,6</b>	<b>4 375,4</b>	<b>271,5</b>	<b>4 646,9</b>

Tableau 2.14

**Postes nécessaires**

*Programme : Direction exécutive et administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	3	—	—	—	—	2	3
P-4/3	4	4	—	—	—	—	4	4
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	11	11	—	—	—	—	11	11
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>22</b>

- 2.40 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint assume auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre, au nom du Secrétaire général, des missions de bons offices ou d'établissement des faits et autres missions politiques spéciales; il engage, au nom du Secrétaire général, des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il conseille le Secrétaire général sur des questions relatives au désarmement et la limitation des armements; enfin, il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral.
- 2.41 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux et deux directeurs. L'un des sous-secrétaires généraux supervise la Division des affaires de l'Assemblée générale, qui comprend la Division des droits des Palestiniens, ainsi que deux des divisions régionales (Divisions des Amériques et de l'Europe et de l'Asie). L'autre Sous-Secrétaire général supervise la Division des affaires du Conseil de sécurité et les deux autres divisions régionales (Division de l'Afrique I et Division de l'Afrique II). Le Centre pour les affaires de désarmement et la Division de l'assistance électorale sont supervisés chacun par un directeur qui relève directement du Secrétaire général adjoint.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 2.42 Les ressources prévues (4 055 900 dollars) permettront de financer les postes affectés au Bureau du Secrétaire général adjoint, soit un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4, un poste P-3 et cinq postes d'agent des services généraux (autres classes); et, pour chacun des bureaux des deux sous-secrétaires généraux, un poste de sous-secrétaire général, un poste P-5, un poste P-3 et trois postes d'agent des services généraux (autres classes). L'accroissement de 376 000 dollars est le résultat net de l'application des taux standard de vacance de postes et de l'addition, par transfert, d'un poste P-5.

- 2.43 Dans le cadre de la rationalisation des activités, et pour renforcer la coordination à l'intérieur du Département et avec d'autres départements, en particulier le Département des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix, il est proposé de transférer au Bureau du Secrétaire général adjoint un poste P-5 actuellement affecté aux sous-programmes 1 et 2.

*Autres dépenses de personnel*

- 2.44 Le montant prévu (115 000 dollars) comprend 40 300 dollars pour le personnel temporaire et 74 700 dollars pour les heures supplémentaires, soit un accroissement de 28 400 dollars et 49 700 dollars respectivement. Il permettra de recruter du personnel temporaire pour remplacer les agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour renforcer les effectifs des bureaux du Secrétaire général adjoint et des deux sous-secrétaires généraux pendant les périodes de pointe. Les accroissements prévus sont proposés au vu des dépenses effectives des exercices antérieurs.

*Voyages*

- 2.45 Le montant demandé (202 000 dollars) servira à financer les déplacements qui devront être effectués dans le cadre des activités de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits. On estime que le Secrétaire général adjoint devra effectuer environ huit déplacements par an et chacun des Sous-Secrétaires généraux et leurs collaborateurs cinq déplacements par an pour participer à des négociations ou à des missions d'établissement des faits et autres missions, et pour accompagner le Secrétaire général, ainsi que pour assister à des réunions d'organisations régionales et participer à des conférences et séminaires pendant l'exercice biennal.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.46 La diminution de 108 200 dollars prévue à cette rubrique s'explique par le transfert des frais de communication au Service administratif du Département (voir sect. E).

*Dépenses de représentation*

- 2.47 Le montant demandé (2 500 dollars, soit un accroissement de 1 100 dollars) servira à financer les dépenses de représentation.

## C. Programme de travail

### Vue d'ensemble

- 2.48 Les activités qui devraient être exécutées au cours de l'exercice 1998-1999 visent à atteindre les objectifs des programmes 1 (Affaires politiques) et 26 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Corr.1), et à donner effet aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 47/120 A de l'Assemblée. Le programme de travail a été établi sur cette base, en tenant compte de divers facteurs ayant une incidence sur les propositions budgétaires, notamment l'obligation de revoir la structure hiérarchique du Département conformément à la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, la nécessité de renforcer la coordination entre l'ONU et les organisations régionales qui collaborent le plus étroitement avec elle dans le domaine de la paix et de la sécurité, et les demandes particulièrement pressantes adressées à l'Organisation pour qu'elle contribue à prévenir, maîtriser et résoudre les conflits en Afrique. Le programme de travail consistera essentiellement à :
- Secondar le Conseil de sécurité et le Secrétaire général dans la conduite des activités qui leur sont confiées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Charte dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix, ou de la consolidation de la paix après les conflits;
  - Suivre, analyser et évaluer l'évolution de la situation politique dans le monde;

- c) Recenser les conflits, potentiels ou en cours, qui menacent la paix et la sécurité internationales, dans la maîtrise ou le règlement desquels l'ONU pourrait utilement intervenir et formuler des recommandations à ce sujet;
- d) Fournir au Secrétaire général des analyses, des évaluations et des conseils touchant toutes les questions de désarmement, et exécuter les mandats confiés au Secrétariat dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement;
- e) Fournir au Secrétaire général un appui concernant les aspects politiques de ses relations avec les États Membres;
- f) Fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à leurs organes subsidiaires, et seconder le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans l'accomplissement de son mandat;
- g) Conseiller le Secrétaire général en cas de demandes d'assistance pour la tenue d'élections et exécuter ces programmes ou en coordonner l'exécution.

2.49 Les ressources prévues pour l'exercice 1998-1999 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Affaires politiques		
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et appui au Secrétaire général concernant	33,5	0,6
b) Assistance électorale . . . . .	5,3	15,0
c) Affaires du Conseil de sécurité . . . . .	17,4	—
d) Affaires de l'Assemblée générale . . . . .	6,8	—
e) Décolonisation . . . . .	2,8	—
f) Questions de Palestine	9,0	—
<b>Total partiel</b>	<b>74,8</b>	<b>15,6</b>
2. Désarmement . . . . .	25,2	84,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



Tableau 2.15

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Affaires politiques							
a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et appui au Secrétaire général concernant les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	14 676,2	17 815,2	(1 926,4)	(10,8)	15 888,8	1 032,0	16 920,8
b) Assistance électorale	1 780,2	2 121,1	417,0	19,6	2 538,1	162,4	2 700,5
c) Affaires du Conseil de sécurité	7 760,3	9 078,8	(615,8)	(6,7)	8 463,0	541,8	9 004,8
d) Affaires de l'Assemblée générale	3 073,6	2 719,3	655,1	24,0	3 374,4	215,2	3 589,6
e) Décolonisation	2 189,5	1 249,1	(210,4)	(16,8)	1 038,7	66,2	1 104,9
f) Question de Palestine	3 781,6	4 322,8	11,0	0,2	4 333,8	272,5	4 606,3
<b>Total partiel</b>	<b>33 261,4</b>	<b>37 306,3</b>	<b>(1 669,5)</b>	<b>(4,5)</b>	<b>35 636,8</b>	<b>2 290,1</b>	<b>37 926,9</b>
2. Désarmement	12 596,8	12 609,8	(380,3)	(3,0)	12 229,5	541,5	12 771,0
3. Programmes terminés	3 304,5	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>49 162,7</b>	<b>49 916,1</b>	<b>(2 049,8)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>47 866,3</b>	<b>2 831,6</b>	<b>50 697,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	142,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des programmes extrabudgétaires	147,5
<b>Total a)</b>	<b>—</b>	<b>142,3</b>		<b>147,5</b>
			b) Activités de fond :	
	189,4	339,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	391,0
	260,7	416,4	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	313,0
	159,2	266,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	309,0
	—	—	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	—
	4 277,5	654,6	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	756,0

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	429,6	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	561,0
	—	27,0	Fonds d'affectation spéciale pour les missions spéciales et autres activités concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix	31,8
<b>Total b)</b>	<b>4 886,8</b>	<b>2 134,1</b>		<b>2 361,8</b>
			c) Projets opérationnels :	
	125,0	109,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	125,8
	72,8	29,5	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—
	13,5	303,2	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	349,0
	2 221,1	2 060,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 060,8
<b>Total c)</b>	<b>2 432,4</b>	<b>2 502,5</b>		<b>2 535,6</b>
<b>Total a), b) et c)</b>	<b>7 319,2</b>	<b>4 778,9</b>		<b>5 044,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>56 481,9</b>	<b>54 695,0</b>		<b>55 742,8</b>

Tableau 2.16

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	41 517,9	42 453,0	(1 428,7)	(3,3)	41 024,3	2 449,4	43 473,7
Autres dépenses de personnel	1 702,4	1 259,6	(257,9)	(20,4)	1 001,7	57,9	1 059,6
Consultants et experts	1 194,6	1 205,3	295,8	24,5	1 501,1	89,9	1 591,0
Voyages	1 801,6	2 018,2	129,5	6,4	2 147,7	128,8	2 276,5
Services contractuels	120,2	83,4	88,1	105,6	171,5	10,1	181,6
Frais généraux de fonctionnement	881,8	715,1	(303,1)	(42,3)	412,0	24,8	436,8
Dépenses de représentation	56,3	66,5	6,0	9,0	72,5	4,4	76,9
Fournitures et accessoires	66,6	87,0	(54,5)	(62,6)	32,5	1,9	34,4
Mobilier et matériel	347,8	584,3	(457,3)	(78,2)	127,0	7,6	134,6
Subventions et contributions	1 473,5	1 443,7	(67,7)	(4,6)	1 376,0	56,8	1 432,8
<b>Total</b>	<b>49 162,7</b>	<b>49 916,1</b>	<b>(2 049,8)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>47 866,3</b>	<b>2 831,6</b>	<b>50 697,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	177,1	195,2	Postes	261,0
	2 777,5	1 831,5	Autres dépenses de personnel	1 869,1
	12,3	615,2	Consultants et experts	645,6
	774,0	1 719,0	Voyages	1 814,3
	2 847,0	42,4	Services contractuels	47,1
	243,0	180,6	Frais généraux de fonctionnement	185,8
	0,0	60,0	Fournitures et accessoires	65,0
	190,8	8,5	Mobilier et matériel	10,0
	297,5	126,5	Subventions et contributions	147,0
<b>Total</b>	<b>7 319,2</b>	<b>4 778,9</b>		<b>5 044,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>56 481,9</b>	<b>54 695,0</b>		<b>55 742,8</b>

Tableau 2.17

**Postes nécessaires**

*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	10	8	—	—	—	—	10	8
D-1	16	16	1	1	—	—	17	17
P-5	35	30	3	1	—	—	38	31
P-4/3	62	63	2	—	—	—	64	63
P-2/1	12	12	—	—	—	—	12	12
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>129</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>141</b>	<b>131</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	9	8	—	—	—	—	9	8
Autres classes	88	84	8	2	2	2	98	88
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>92</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>107</b>	<b>96</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	1	—	—	—	—	—	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>232</b>	<b>222</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>248</b>	<b>228</b>

## 1. Affaires politiques

- a) Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

Tableau 2.18

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	14 143,9	16 752,5	(1 555,1)	(9,2)	15 197,4	990,6	16 188,0
Autres dépenses de personnel	165,5	226,4	(19,2)	(8,4)	207,2	12,3	219,5
Voyages	363,3	484,2	—	—	484,2	29,1	513,3
Frais généraux de fonctionnement	3,5	201,2	(201,2)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	—	150,9	(150,9)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>14 676,2</b>	<b>17 815,2</b>	<b>(1 926,4)</b>	<b>(10,8)</b>	<b>15 888,8</b>	<b>1 032,0</b>	<b>16 920,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
Dépenses générales de fonctionnement	—	2,0	2,1
Mobilier et matériel	—	1,0	1,5
Fournitures et accessoires	—	24,0	28,2
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>27,0</b>	<b>31,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>14 676,2</b>	<b>17 842,2</b>	<b>16 952,6</b>

Tableau 2.19

**Postes nécessaires**

*Sous-programme 1 : Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	6	4	—	—	—	—	6	4
D-1	7	7	—	—	—	—	7	7
P-5	13	12	2	—	—	—	15	12
P-4/3	25	25	1	—	—	—	26	25
P-2/1	5	5	—	—	—	—	5	5
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>59</b>	<b>53</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	32	28	—	—	—	—	32	28
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	1	—	—	—	—	—	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>88</b>	<b>82</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>91</b>	<b>82</b>

- 2.50 Les activités entreprises relèvent des sous-programmes 1.1, Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et 1.2, Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres, du programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1). Elles seront exécutées par les quatre divisions régionales, y compris par un bureau de liaison qu'il est proposé de créer à Addis-Abeba. Ces divisions seront les suivantes : Afrique I, Afrique II, Amériques et Europe (regroupant les anciennes divisions des Amériques et de l'Europe) et Asie (regroupant les anciennes divisions de l'Asie de l'Est et du Pacifique et de l'Asie occidentale). Ces fusions viseraient à modifier la structure des effectifs du Département, qui sont pléthoriques au sommet, à accroître l'efficacité et à répondre aux souhaits de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 50/214, a demandé la réorganisation du Département, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

**Sous-programme 1  
Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

- 2.51 Ce sous-programme vise essentiellement à aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits dans le monde, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et aux mandats que lui ont confiés l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

- 2.52 Pendant l'exercice 1998-1999, les activités entreprises viseront essentiellement à renforcer la capacité des divisions de suivre les événements politiques qui affectent la paix et la sécurité dans le monde; à formuler des recommandations sur les mesures que l'ONU pourrait prendre, avec le consentement des gouvernements intéressés, pour prévenir les conflits ou maîtriser et régler ceux qui sont en cours; à encourager les négociations politiques et à en appuyer le déroulement; à assurer la direction des missions hors Siège (autres que les opérations de maintien de la paix) autorisées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; à renforcer les moyens d'identifier les situations dans lesquelles l'Organisation peut entreprendre des activités de consolidation de la paix, avec l'assentiment des gouvernements concernés et après discussions avec eux et avec d'autres organismes des Nations Unies; et à suivre les effets politiques de ces activités.
- 2.53 Les quatre divisions réaliseront les objectifs de ce sous-programme en suivant, dans les régions qui relèvent de leur responsabilité, les faits qui affectent la paix et la sécurité.

### Activités

- 2.54 Les activités ci-après seront entreprises pendant l'exercice biennal :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
    - i) *Assemblée générale*

*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports du Secrétaire général sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une vingtaine de rapports en 1998 et 1999);

*Services fonctionnels.* Fourniture de renseignements généraux et d'avis au Président de l'Assemblée générale, selon les besoins;
    - ii) *Conseil de sécurité*
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports du Secrétaire général sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une centaine de rapports en 1998 et 1999);
      - b. *Services fonctionnels.* Fourniture de renseignements généraux et d'avis aux représentants du Secrétaire général auprès du Conseil de sécurité, selon les besoins;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Fourniture d'un appui de fond aux initiatives de négociation et de bons offices prises par l'Organisation pour régler des conflits dans le monde entier, préparation de missions de bons offices et participation à ces missions;
    - ii) Fourniture de conseils politiques aux représentants spéciaux et aux envoyés spéciaux du Secrétaire général, et participation aux missions spéciales que ceux-ci entreprennent;
    - iii) Planification et organisation de missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général, et participation à ces missions;
    - iv) Identification et surveillance des zones de conflit potentiel, évaluation de l'information et rédaction de notes et de documents d'information pour donner l'alerte rapidement, présenter des options et formuler des recommandations en matière d'action préventive;
  - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
    - i) Liaison, consultations et, le cas échéant, négociations avec les missions permanentes des États Membres;
    - ii) Fourniture de services fonctionnels et techniques pour les réunions entre l'ONU et diverses organisations régionales, notamment l'OUA, l'OEA, l'OSCE, la LEA, l'OCI et la SADC, et participation à ces réunions;

- iii) Participation à des réunions régionales et des instances de donateurs en relation avec des domaines d'activité politique, y compris la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie qui sera organisée au Kazakhstan par l'Organisation de coopération économique;
- iv) Coordination et liaison avec d'autres départements et programmes, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires humanitaires, le Département de l'administration et de la gestion, le Bureau des affaires juridiques, le Centre pour les droits de l'homme, le PNUD et le HCR;
- v) Participation aux activités des fonds, programmes et organismes du système des Nations Unies, tels que le HCR, le PNUD, la Banque mondiale et autres organismes pertinents;
- vi) Participation aux activités des organisations non gouvernementales.

### Sous-programme 2

#### **Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres**

- 2.55 L'objectif essentiel de ce sous-programme est de fournir constamment au Secrétaire général des informations, des analyses et des conseils de nature à faciliter, dans leurs aspects politiques, ses relations avec les États Membres et avec les représentants d'accords et d'organismes régionaux et d'organisations non gouvernementales.
- 2.56 À cette fin, les divisions régionales rédigeront la correspondance que le Secrétaire général adresse pour des questions politiques précises aux gouvernements des États Membres, aux organisations régionales, aux organisations non gouvernementales et à de hautes personnalités. Elles fourniront aussi au Secrétaire général des documents et des informations de base pour ses contacts avec les représentants des États Membres au Siège ou lorsqu'il voyage. Elles continueront de mettre au point, à l'intention du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires, une base de données sur des questions relatives à la paix et à la sécurité et établiront des profils de pays qu'elles mettront à jour.
- 2.57 À cet égard, et aux fins de l'exécution du sous-programme 2, les quatre divisions maintiendront des contacts ou concluront des arrangements avec les organisations régionales, les organisations non gouvernementales concernées et les instituts universitaires et de recherche qui ont une connaissance approfondie des régions dont elles s'occupent. Elles serviront de centres de liaison et de coordination pour la coopération d'ensemble entre le système des Nations Unies et les secrétariats des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'OUA, la SADC, l'OCI, la LEA, l'OEA, la CARICOM et l'OSCE.
- 2.58 Outre les responsabilités qui lui incombent au titre du sous-programme 1, le bureau de liaison d'Addis-Abeba appuierait d'autres activités des deux divisions régionales de l'Afrique dans le cadre de ce sous-programme.

#### Activités

- 2.59 Les activités suivantes seront entreprises pendant l'exercice biennal :
  - a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux/d'experts*
    - i) *Assemblée générale*

*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports du Secrétaire général sur les questions suivantes : coopération entre l'ONU et l'OSCE; zone de paix et de coopération de l'Atlantique-Sud; renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne; coopération entre l'ONU et la LEA et réunions générales et sectorielles entre les organisations des Nations Unies, la LEA et ses organisations spécialisées; coopération entre

l'ONU et l'OCI; réunions générales et sectorielles entre l'ONU et l'OCI et ses institutions spécialisées; réunion des centres de liaison des organismes chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI et ses institutions spécialisées; coopération entre l'ONU et l'OEA et réunions générales et sectorielles entre ces deux organisations; coopération entre l'ONU et l'OUA; la SADC; et toute autre question qui pourrait se poser;

- b) *Autres activités de fond*
  - i) Établissement de dossiers d'information, de documents de base, de listes de questions à examiner et de profils pour les réunions du Secrétaire général avec les représentants des États Membres, à New York et hors Siège;
  - ii) Établissement des projets de correspondance du Secrétaire général avec les États, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales sur les questions politiques;
  - iii) Tenue d'une base de données sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales à l'intention du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires, et perfectionnement de cette base;
  - iv) Contacts avec les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, le public, des particuliers et des experts sur les questions régionales;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
  - i) Participation à des séminaires et des groupes de réflexion concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix;
  - ii) Liaison avec les départements chargés des questions politiques, humanitaires, de maintien de la paix et de coopération économique internationale, ainsi qu'avec les délégations;
  - iii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch, the International Studies Association, the Academic Council on the United Nations System et autres groupes analogues;
  - iv) Coordination des activités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies, notamment le HCR, le PNUD, la Banque mondiale et autres organismes pertinents, et participation à leurs activités, ces organismes contribuant souvent, dans leurs domaines de compétence respectifs, à des projets de coopération avec les organisations régionales;
  - v) Coopération et contact étroits avec les organisations, associations et conférences régionales, interrégionales et sous-régionales dotées du statut d'observateur ou de tout autre statut officiel auprès de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'OUA, la SADC, l'OSCE, la LEA et les organisations qui y sont associées, l'OCI et l'OEA, ainsi qu'avec les organisations de la région des Caraïbes, dont la CARICOM et le CDCC, le Forum du Pacifique Sud et la Commission du Pacifique Sud ainsi que les organisations apparentées, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth, pour les questions qui intéressent l'ONU, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. La coopération s'opérera au moyen de réunions communes, de consultations et autres formes de liaison avec les secrétariats des organisations concernées; participation aux réunions annuelles des ministres des affaires étrangères et à des réunions au sommet, le cas échéant;
- d) *Services fonctionnels et techniques de secrétariat*
  - i) Une réunion générale et deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées;
  - ii) Une réunion des centres de liaison des organismes chefs de file et une réunion générale, ainsi que deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées;
  - iii) Réunion générale entre l'ONU et l'OEA.



**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

2.60 Les ressources demandées, soit 15 197 400 dollars, correspondent au coût des postes indiqués au tableau 2.19. Les effectifs sont prévus pour les quatre divisions régionales, y compris le bureau de liaison d'Addis-Abeba. Ces services sont responsables de l'exécution des sous-programmes 1.1, Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et 1.2, Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres, du programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Le tableau d'effectifs comprendrait 53 postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (4 D-2, 7 D-1, 12 P-5, 14 P-4, 11 P-3 et 5 P-2), 28 postes d'agent des services généraux (autres que de 1re classe) et un poste d'agent local. Il est proposé a) de supprimer deux postes de D-2, dont l'un dans la Division des Amériques et l'autre dans la Division de l'Asie occidentale, celles-ci fusionnant avec la Division de l'Europe et la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique, respectivement; b) d'abolir un poste de P-5 et trois postes d'agents des services généraux (autres que de 1re classe), du fait de la rationalisation du travail au sein des divisions; c) de transférer un poste permanent de P-5 au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, un poste temporaire de P-5 au sous-programme 3, Assistance électorale, et un poste de P-4, dont le titulaire exerce les fonctions de secrétaire des groupes de travail de l'Assemblée générale, au sous-programme 5, Affaires de l'Assemblée générale, conformément à la restructuration du Département; d) de transformer en postes permanents deux postes temporaires (1 P-5 et 1 P-4) en raison du caractère durable des activités qui s'y rattachent; et e) de transformer un poste d'agent des services généraux (autre que de 1re classe) en poste d'agent local pour le bureau de liaison d'Addis-Abeba. La répartition des postes affectés aux sous-programmes 1 et 2 pendant l'exercice biennal 1998-1999, telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessous, pourrait être ajustée au cours de l'exercice en fonction de l'évolution du volume de travail de chaque division, qui augmente ou diminue selon que de nouvelles crises surgissent ou que d'autres se règlent ou que se présentent des possibilités d'entreprendre utilement des activités de diplomatie préventive et de maintien de la paix :

	<i>Division de l'Afrique I<sup>u</sup></i>	<i>Division de l'Afrique II</i>	<i>Division des Amériques et de l'Europe</i>	<i>Division de l'Asie</i>	<i>Total</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
D-2	1	1	1	1	4
D-1	2	1	2	2	7
P-5	2	2	4	4	12
P-4/3	5	6	7	7	25
P-2/1	1	1	2	1	5
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>53</b>
<b>Agents des services généraux et autres catégories de personnel</b>					
Autres classes	6	6	8	8	28
Agents locaux	1	—	—	—	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>29</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>82</b>

<sup>a</sup> Y compris un poste D-1 et un poste d'agent local pour le bureau de liaison d'Addis-Abeba.

*Autres dépenses de personnel*

- 2.61 Les ressources demandées (207 200 dollars) doivent permettre de financer les heures supplémentaires (120 700 dollars), les activités des divisions amenant souvent le personnel à travailler au-delà des heures normales, et le recrutement de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (86 500 dollars), pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et étoffer les effectifs en période de pointe.

*Voyages*

- 2.62 Les ressources demandées (484 200 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui assistent aux réunions des organisations régionales, participent aux conférences et séminaires portant sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, entreprennent des missions d'établissement des faits et autres missions et accompagnent les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.63 Les ressources demandées (201 200 dollars), qui se rapportent aux communications, vont être centralisées. Il est donc proposé d'affecter à l'appui au programme les crédits prévus à cette rubrique.

*Mobilier et matériel*

- 2.64 Des ressources d'un montant de 150 900 dollars ont été demandées pendant l'exercice biennal 1996-1997 pour financer l'achat de matériel bureautique. Ces achats ayant été faits en 1996-1997, il n'est pas demandé de crédits à ce titre pour l'exercice 1998-1999.

## b) Assistance électorale

Tableau 2.20

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	1 722,8	1 994,7	410,2	20,5	2 404,9	154,3	2 559,2
Autres dépenses de personnel	—	12,6	—	—	12,6	0,8	13,4
Consultants et experts	22,0	48,6	—	—	48,6	3,0	51,6
Voyages	35,3	40,2	31,8	79,1	72,0	4,3	76,3
Mobilier et matériel	0,1	25,0	(25,0)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 780,2</b>	<b>2 121,1</b>	<b>417,0</b>	<b>19,6</b>	<b>2 538,1</b>	<b>162,4</b>	<b>2 700,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	846,0	101,7	Autres dépenses de personnel	117,0
	—	173,9	Consultants et experts	201,0
	296,5	221,7	Voyages	257,0
	2 820,4	—	Services contractuels	—
	134,2	30,8	Frais généraux de fonctionnement	35,0
	—	—	Fournitures et accessoires	—
	110,6	—	Mobilier et matériel	—
	69,8	126,5	Subventions et contributions	146,0
<b>Total</b>	<b>4 277,5</b>	<b>654,6</b>		<b>756,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>6 057,7</b>	<b>2 775,7</b>		<b>3 456,5</b>

Tableau 2.21

## Postes nécessaires

*Sous-programme 3 : Assistance électorale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	2	2	—	1	—	—	2	3
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	1	—	—	—	5	4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

### Sous-programme 3

#### Assistance électorale

- 2.65 Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1991 et aux résolutions ultérieures sur la question de l'assistance électorale, le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 fixe les objectifs du présent sous-programme, qui sera exécuté par la Division de l'assistance électorale. La Division apporte au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, que le Secrétaire général a désigné comme Coordonnateur des activités des Nations Unies en matière d'assistance électorale, l'appui nécessaire pour que les pays qui en font la demande puissent bénéficier d'une assistance électorale de la part de l'ONU.

- 2.66 Depuis 1992, les États Membres ont adressé à l'ONU 125 demandes d'assistance électorale, dont 22 en 1995 et 25 en 1996. On a cependant pu constater ces derniers temps que l'aide fournie par l'Organisation dans ce domaine prenait de plus en plus la forme de missions de taille limitée, qui apportaient aux autorités électorales de l'État Membre une assistance technique portant sur la coordination de l'appui fourni par d'autres organismes ou qui assuraient une présence symbolique, par opposition aux missions de plus grande envergure des années précédentes, où l'ONU avait organisé des élections et en avait dirigé le déroulement (au Cambodge, par exemple), ou bien assuré l'observation des élections (par exemple en Afrique du Sud, en Angola, en El Salvador, en Namibie ou au Nicaragua).
- 2.67 Dans le cadre de l'exécution de ce sous-programme, la Division évaluera donc les demandes formulées par les États Membres, en concertation avec la division régionale concernée, afin de vérifier qu'elles remplissent les conditions établies pour justifier de la fourniture d'une assistance électorale par l'ONU; elle présentera les recommandations voulues au Coordonnateur et, par son intermédiaire, au Secrétaire général. La décision de donner une suite favorable à une demande ne peut être prise que lorsqu'une mission d'analyse des besoins a été organisée, a reçu des instructions, s'est rendue sur place et a formulé, en concertation avec le gouvernement et les autorités électorales concernés, des recommandations sur la forme et les modalités de l'assistance à fournir. Sur la base du rapport de cette mission, un plan est établi et une fois qu'il a été approuvé les dispositions sont prises pour son exécution, en étroite coordination avec les autres organes des Nations Unies, par exemple le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Centre pour les droits de l'homme ou le PNUD, ainsi que des organisations régionales, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales. On s'emploiera également à tenir un répertoire des experts des questions électorales et une liste d'autres entités intervenant dans le domaine électoral avec lesquelles on se tiendra constamment en rapport, et à analyser l'expérience issue des activités d'assistance électorale afin de redéfinir les modalités appliquées par l'ONU et d'actualiser sans cesse les directives permanentes régissant ses activités en la matière. Le programme de travail comprend également les activités suivantes : conception de la composante électorale des opérations de maintien de la paix, établissement de documents techniques en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et organisations, également avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, de séminaires et de colloques sur certaines questions ayant trait aux élections. Il est certain que le volume d'activités dépendra en partie du niveau des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral.

## Activités

- 2.68 Les activités ci-après seront entreprises au cours de l'exercice biennal :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
    - i) *Assemblée générale*

*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités menées par l'Organisation en vue de donner plus de force au principe d'élections régulières et périodiques (1998 et 1999);
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
    - i) *Missions d'assistance électorale.* Réalisation, pour donner suite à des demandes d'évaluation, de missions préliminaires ou d'évaluation des besoins dont le résultat suppose l'établissement d'un plan dont il faut ensuite assurer le suivi de l'exécution, notamment en coordonnant les activités des observateurs internationaux et en leur apportant un appui; missions d'assistance technique, de suivi et de compte rendu, et organisation et réalisation de missions de supervision et de vérification;

- ii) *Supports techniques*
  - a. Enrichissement de la mémoire institutionnelle, de façon à assurer l'homogénéité de la planification de l'assistance technique, grâce à : i) la recherche d'information; ii) l'évaluation de l'information; iii) l'établissement de directives et de supports de formation sur différents aspects de l'assistance électorale, aux fins de leur diffusion; iv) des visites sur le terrain;
  - b. Réalisation, en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, d'études techniques sur des questions concrètes concernant l'administration ou l'observation d'élections;
  - c. Tenue et développement du répertoire des experts internationaux capables de fournir une assistance technique, notamment pour des projets relatifs à l'organisation d'élections, à leur déroulement, à leur supervision ou à leur vérification;
  - d. Définition de la composante électorale des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de l'élaboration de stratégies opérationnelles et continues;
- c) *Coopération internationale et coordination interinstitutions (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
  - i) Entretien de contacts avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales exerçant des activités d'ordre général ou particulier dans le domaine de l'assistance électorale, afin d'organiser de façon plus rationnelle l'assistance conjointe et d'éviter tout chevauchement des activités;
  - ii) Mise en place de réseaux régionaux d'entités s'occupant d'élections et échange d'experts au sein des régions. Au cours du prochain exercice biennal, l'accent sera mis sur l'ensemble de l'Afrique, sur le Caucase et sur l'Asie, en particulier l'Asie centrale;
  - iii) Participation, avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, à des séminaires et colloques sur certaines questions concernant les élections;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs assurés à la demande de gouvernements. Examen des demandes formulées par les États Membres concernant la fourniture d'une assistance électorale par l'ONU, information des demandeurs sur la question de savoir si leur demande remplit les conditions fixées. Lorsqu'il est décidé de donner suite à la demande, l'État Membre est informé des modalités appliquées par l'Organisation;
  - ii) Formation de groupe (séminaires, stages et colloques). Deux stages sur différents aspects de l'assistance électorale, qui pourraient se tenir l'un en Afrique et l'autre en Asie;
  - iii) Projets opérationnels. Projets menés en collaboration avec des organisations internationales et d'autres organismes des Nations Unies et financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 2.69 Le tableau d'effectifs proposé pour la Division de l'assistance électorale se compose de huit postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (postes permanents : 1 D-2, 2 P-5 et 3 P-4/P-3; postes temporaires : 1 D-1 et 1 P-5) et de quatre postes permanents d'agent des services généraux (autres classes). L'augmentation de 410 200 dollars est due à l'effet global de l'application des nouveaux taux de vacance standard, du transfert, en vue du renforcement de la Division, d'un poste temporaire d'administrateur P-5 provenant des sous-programmes 1 et 2 — conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/185 — et du transfert d'un poste temporaire d'agent des services généraux (autres classes) pour répondre au besoin d'appui technique qui se fait sentir dans les activités du département en matière d'innovation technologique.

*Autres dépenses de personnel*

- 2.70 Les autres dépenses de personnel (12 600 dollars) sont prévues pour permettre à la Division de faire face à ses besoins en heures supplémentaires.

*Consultants et experts*

- 2.71 Le montant des crédits demandés, soit 48 600 dollars, est destiné à permettre d'avoir recours à des spécialistes de l'extérieur pour l'élaboration de supports de formation à l'intention des observateurs électoraux et pour les missions de vérification électorale.

*Voyages*

- 2.72 Une cinquantaine de missions d'assistance électorale sont prévues au cours de l'exercice biennal. Compte tenu de l'expérience acquise dans le financement de ce type de mission, un crédit de 72 000 dollars est demandé, ce qui représente une augmentation de 31 800 dollars. Ce montant permettrait de financer une douzaine de missions d'évaluation des besoins. Les dépenses relatives à environ 38 missions seront financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral et par le PNUD.

*Mobilier et matériel*

- 2.73 Pour l'exercice biennal 1996-1997, un montant de 25 000 dollars était prévu pour remplacer du matériel de bureautique appartenant à la Division. Étant donné que le programme de remplacement du matériel de bureautique doit être, pour l'exercice biennal 1998-1999, regroupé sous la rubrique appui aux programmes, aucun crédit n'est demandé ici.

c) Affaires du Conseil de sécurité

Tableau 2.22

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	7 417,0	8 739,8	(547,3)	(6,2)	8 192,5	525,6	8 718,1
Autres dépenses de personnel	326,4	186,1	—	—	186,1	11,2	197,3
Consultants et experts	—	10,0	26,1	261,0	36,1	2,2	38,3
Voyages	16,8	8,8	3,2	36,3	12,0	0,7	12,7
Services contractuels	0,1	—	36,3	—	36,3	2,1	38,4
Frais généraux de fonctionnement	—	29,0	(29,0)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	—	105,1	(105,1)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>7 760,3</b>	<b>9 078,8</b>	<b>(615,8)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>8 463,0</b>	<b>541,8</b>	<b>9 004,8</b>

Tableau 2.23

## Postes nécessaires

## Sous-programme 4 : Affaires du Conseil de sécurité

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	6	6	1	—	—	—	7	6
P-4/3	11	11	1	—	—	—	12	11
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>26</b>	<b>24</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	18	20	7	2	—	—	25	22
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28</b>	<b>25</b>
<b>Total général</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>54</b>	<b>49</b>

 Sous-programme 4  
 Affaires du Conseil de sécurité

- 2.74 Ce sous-programme concerne les activités visées par le sous-programme 1.4 (Affaires du Conseil de sécurité) du programme 1 (Affaires politiques) du plan à moyen terme de la période 1998-2001, activités qui seront entreprises par la Division des affaires du Conseil de sécurité; celle-ci se compose des unités administratives suivantes : le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat du Conseil de sécurité, le Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, le service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte et le Secrétariat du Comité d'état-major.
- 2.75 Le Conseil de sécurité, qui est un des principaux organes de l'ONU, a été créé en vertu de l'Article 7 de la Charte et assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, il est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29, il peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes, auxquels il a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.
- 2.76 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division des affaires du Conseil de sécurité continuera à assurer les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses organes subsidiaires, y compris, le cas échéant, les services fonctionnels nécessaires pour les missions et pour les réunions hors Siège du Conseil; elle maintiendra la liaison nécessaire avec les délégations, les autres organes des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux; elle établira le *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, ainsi que les autres rapports et études prescrits par les organes délibérants concernés.

## Activités

2.77 Les activités ci-après seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire)*
  - i) *Assemblée générale*  
*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (1998 et 1999);
  - ii) *Conseil de sécurité*
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général en application des décisions des organes délibérants, selon les besoins, et rapports aux organes subsidiaires du Conseil, également selon les besoins;
    - b. *Services fonctionnels.* Séances et consultations du Conseil siégeant en plénière, réunions de groupes de travail officiels du Conseil, consultations bilatérales et de groupes, selon les besoins, leur fréquence étant déterminée par le Conseil lui-même (environ 240 réunions et 450 consultations); et séances des organes subsidiaires du Conseil, selon les besoins. Ces organes sont actuellement au nombre de neuf, à savoir : le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres (deux séances officielles et une officieuse); le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, y compris les activités relatives à la procédure concernant la vente de pétrole contre l'achat de vivres en vertu de la résolution 986 (1995) (37 séances officielles et 60 officieuses); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne (18 séances officielles et 7 officieuses); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (5 séances officielles); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola (6 séances officielles); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda (6 séances officielles); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria (4 séances officielles);
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire)*
  - i) *Publications en série.* Achèvement de la rédaction du onzième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* (1989-1992) et lancement des travaux concernant le douzième supplément (1993-1996); et contributions au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;
  - ii) *Supports techniques.* Tenue et développement d'une grosse base de données très utilisée, qui facilite les recherches en texte intégral dans la documentation du Conseil. Les utilisateurs peuvent ainsi apporter une réponse rapide aux besoins d'information relatifs aux travaux du Conseil; et conversion des textes existants des résolutions du Conseil et des déclarations du Président en langage de balisage hypertexte (HTML), ce qui permet de créer des liens entre différents documents et de les placer sur la page d'accueil de l'ONU, sur Internet. La possibilité d'y placer d'autres documents du Conseil est également prévue.

## Ressources nécessaires

### *Postes*

- 2.78 L'effectif proposé pour le sous-programme 4 (Affaires du Conseil de sécurité), pour l'exercice biennal 1998-1999, compte 47 postes permanents et deux postes temporaires, comme on le voit au tableau 2.23. Cet effectif résulte des mesures suivantes : a) suppression de quatre postes temporaires (1 P-5 et 3 postes d'agent des services généraux) affectés aux services requis par les comités des sanctions du Conseil de



sécurité; b) transfert d'un poste permanent P-4 au programme relatif au désarmement, afin de renforcer les activités touchant les problèmes régionaux de l'Afrique; c) transformation de deux postes temporaires — 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) — en postes permanents. La répartition des postes entre les différents services de la Division des affaires du Conseil de sécurité serait la suivante :

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat du Conseil de sécurité	Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte	Secrétariat du Comité d'état-major	Total
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
D-2	1	—	—	—	—	1
D-1	—	1	1	1	—	3
P-5	—	2	3	1	—	6
P-4/3	—	4	3	3	1	11
P-2/1	—	1	1	1	—	3
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>24</b>
<b>Agents des services généraux</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>25</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>49</b>

*Autres dépenses de personnel*

- 2.79 Le montant des ressources prévues, soit 186 100 dollars, doit servir à rémunérer le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (86 500 dollars) et à régler les heures supplémentaires (99 600 dollars). Le montant demandé au titre des heures supplémentaires tient compte des aléas inhérents à l'activité du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne les services requis par les comités des sanctions. Le montant qui concerne le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) se rapporte à la résorption du retard accumulé dans l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, pour les années écoulées depuis 1989, et du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, pour les années écoulées depuis 1979 : le financement d'au moins une douzaine de mois de travail à la classe P-4 est demandé à cet effet.

*Consultants et experts*

- 2.80 Un crédit de 36 100 dollars, marquant une augmentation de 26 100 dollars, est demandé pour les services spécialisés nécessaires à la mise en oeuvre de certaines recommandations relatives à la publication des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*.

*Voyages*

- 2.81 Les ressources prévues, soit 12 000 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations concernant les travaux du Conseil de sécurité ou à des séminaires, stages et réunions d'information à l'extérieur sur les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Le montant prévu correspond à une augmentation de 3 200 dollars.

*Services contractuels*

- 2.82 Les dépenses prévues, qui s'élèvent à 36 300 dollars, doivent permettre de recourir à des services spécialisés pour l'indexation de l'édition française du huitième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, qui est pratiquement prête à être publiée, et celle du neuvième supplément, dès qu'il aura été traduit.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.83 Le crédit de 29 000 dollars ouvert pour l'exercice biennal 1996-1997 correspondait à des frais de communication (téléphone interurbain et international, télécopie) liés aux activités du Conseil. Ces

dépenses devant être regroupées avec les autres dépenses d'appui aux programmes, aucun crédit n'est demandé au titre du présent programme.

*Mobilier et matériel*

2.84 Le programme de remplacement du mobilier et du matériel étant regroupé avec les autres dépenses d'appui aux programmes, aucun crédit n'est demandé à cette rubrique au titre du présent sous-programme.

d) Affaires de l'Assemblée générale

Tableau 2.24

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 810,6	2 426,3	767,3	31,6	3 193,6	204,4	3 398,0
Autres dépenses de personnel	259,6	168,8	—	—	168,8	10,1	178,9
Voyages	—	8,8	3,2	36,3	12,0	0,7	12,7
Services contractuels	3,4	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	29,0	(29,0)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	—	86,4	(86,4)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>3 073,6</b>	<b>2 719,3</b>	<b>655,1</b>	<b>24,0</b>	<b>3 374,4</b>	<b>215,2</b>	<b>3 589,6</b>

Tableau 2.25

**Postes nécessaires**

*Sous-programme 5 : Affaires de l'Assemblée générale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	3	5	—	—	—	—	3	5
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	7	8	—	—	—	—	7	8
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16</b>	<b>19</b>

- 2.85 Le présent sous-programme porte sur les activités du sous-programme 1.5, Affaires de l'Assemblée générale, du programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, qui sont exécutées par la Division des affaires de l'Assemblée générale. Au sein de la Division, les ressources allouées au titre de ce sous-programme seront réparties entre trois unités administratives : le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat de l'Assemblée générale et le Service des organes subsidiaires de l'Assemblée générale. Le Bureau du Directeur de la Division assure l'encadrement et la supervision des activités du sous-programme 6, Décolonisation, exécuté par le Groupe de la décolonisation et du sous-programme 7, Question de Palestine, exécuté par la Division des droits des Palestiniens, qui font l'objet de sections distinctes ci-dessous.
- 2.86 Ce sous-programme a pour objectif principal de faire en sorte que, grâce aux services consultatifs et aux services fonctionnels assurés, les séances et les travaux de l'Assemblée générale et de son bureau se déroulent de façon harmonieuse et dans le respect de la procédure, conformément à la Charte des Nations Unies, au règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie par celle-ci. Les activités consisteront donc à préparer des analyses sur le règlement intérieur de l'Assemblée et à mener des consultations avec son Président, les présidents des grandes commissions, les États Membres et les organes intergouvernementaux afin d'assurer le bon déroulement des travaux, y compris une planification efficace des séances.

### **Sous-programme 5**

#### **Affaires de l'Assemblée générale**

- 2.87 Pour faciliter l'organisation et le déroulement des séances de l'Assemblée générale, la Division se chargera d'établir les documents de conférence nécessaires, en veillant à ce que les rapports et communications qui constitueront les documents officiels de l'Assemblée générale soient présentés en bonne et due forme et distribués en temps voulu, conformément à la pratique établie, au programme de travail et au calendrier de l'Assemblée.
- 2.88 Un autre objectif de ce sous-programme est de fournir des conseils techniques et des services fonctionnels aux organes subsidiaires de l'Assemblée, comprenant actuellement le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité, et aux différents groupes de travail informels pléniers, notamment le Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda sur la paix et ses quatre sous-groupes chargés des questions relatives à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix; aux sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies; à la consolidation de la paix après les conflits et à la coordination. Un appui technique est également fourni au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le renforcement du système des Nations Unies, à son sous-groupe sur la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'Organisation des Nations Unies et au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
- 2.89 D'autres activités prévues ont trait à la coopération avec les pays qui accueillent des conférences internationales sur les démocraties nouvelles ou rétablies, comme le prescrit la résolution 51/31, et à la liaison avec les représentants des organismes des Nations Unies, des universités et des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à cette question.

#### **Activités**

- 2.90 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
    - i) *Assemblée générale*
      - a. *Documentation délibératoire*. Rapport du Secrétaire général sur les démocraties nouvelles ou rétablies (1998 et 1999); préparation et présentation pour publication de tous les

- documents concernant l'organisation de la session de l'Assemblée générale : liste préliminaire des questions à examiner, ordres du jour provisoire et définitif, liste des questions supplémentaires, liste des questions additionnelles, mémoire du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de l'Assemblée; rapport du Bureau à l'Assemblée, état de la documentation de l'Assemblée, liste préliminaire annotée avec son additif, liste des résolutions et texte des décisions adoptées par l'Assemblée (1998 et 1999);
- b. *Appui/services fonctionnels*. Fourniture de services de secrétariat et de services d'appui à l'Assemblée générale et à son Bureau, et de services fonctionnels à ses organes subsidiaires et groupes de travail, à l'exception de ceux qui relèvent des domaines économique et social; planification et organisation des activités et services concernant l'organisation des sessions de l'Assemblée générale; assistance au Président de l'Assemblée pour tout ce qui a trait à la conduite des travaux, y compris ceux des grandes commissions et des organes subsidiaires; conseils au Président de l'Assemblée générale, aux États Membres et aux observateurs, ainsi qu'aux responsables du Secrétariat et d'autres entités du système des Nations Unies sur les travaux de l'Assemblée; établissement de notes de procédure à l'usage du Président de l'Assemblée générale et du Président du Bureau; planification, établissement et coordination des listes d'orateurs pour le débat général et l'examen par l'Assemblée des points inscrits à son ordre du jour; conseils aux responsables de la documentation requise pour l'Assemblée, notamment pour ce qui a trait aux *Documents officiels de l'Assemblée générale*; édition de documents destinés à l'Assemblée émanant du Secrétariat, des organes intergouvernementaux ou des organes subsidiaires de l'Assemblée de façon qu'ils soient clairs, compréhensibles et exacts; approbation des documents avant publication, conformément aux directives pertinentes des organes délibérants; conseils aux missions permanentes s'agissant des documentations distribuées en tant que documents officiels d'organes délibérants; fourniture de services de secrétariat aux organes subsidiaires et aux groupes de travail de l'Assemblée ainsi qu'aux conférences et réunions spéciales; et détermination des services du Secrétariat et des programmes de l'ONU auxquels il incombe d'appliquer les résolutions et décisions de l'Assemblée;
- c. *Services fonctionnels*. Séances plénières de l'Assemblée générale à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions (environ 140 par session, 1998 et 1999); séances du Bureau de l'Assemblée générale au cours des cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions (environ 10 par session, 1998 et 1999); session extraordinaire consacrée à la lutte contre la drogue (6 séances plénières, 1998); session extraordinaire consacrée au désarmement (10 séances plénières, 1999); Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale (10 réunions par an); et réunions de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales (4 par an) :
- d. *Services techniques*. Séances plénières de l'Assemblée générale (140); réunions du Bureau (10); réunions du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale (10) et réunions de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales (4 par an) (1998 et 1999); et séances plénières des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale (6 en 1998 et 10 en 1999);
- ii) *Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité*
- a. *Documentation délibératoire*. Rapport annuel du Groupe de travail à composition non limitée et annexes (1998 et 1999);
- b. *Services fonctionnels*. Séances officielles, séances officieuses et réunions du bureau (80 par an); notes techniques et projets à soumettre au bureau du Groupe de travail non limité (300 pages par an); notes de session et autres documents à établir en vue des réunions du Groupe de travail (100 pages par an); et documents de séance du Groupe de travail (50 pages par an);

- c. *Services techniques*. Fourniture de services techniques pour 30 séances officielles, 20 séances officieuses et 30 réunions du bureau par an;
    - iii) *Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies*
      - a. *Documentation délibératoire*. Rapport du Groupe de travail et annexes (1998 et 1999);
      - b. *Services fonctionnels*. Réunions du Groupe de travail (30 par an); notes techniques à soumettre au bureau du Groupe de travail (200 pages par an); et documents de travail pour les réunions du Groupe de travail (200 pages par an);
      - c. *Services techniques*. Séances officielles du Groupe de travail (30, 1998 et 1999);
    - iv) *Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies et son Sous-Groupe sur la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'Organisation des Nations Unies*
      - a. *Documentation délibératoire*. Rapports du Groupe de travail et/ou du Sous-Groupe (1998 et 1999);
      - b. *Services fonctionnels*. Organisation des réunions du Groupe de travail et planification, en coordination avec les services de conférence et d'autres départements du Secrétariat, de toutes les activités connexes; fourniture d'une assistance et de conseils aux Vice-Présidents du Groupe de travail sur toutes les questions liées à la conduite des travaux; et préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant l'organisation de la session de l'Assemblée générale et des ordres du jour provisoire et définitif s'y rapportant;
      - c. *Services techniques*. Fourniture des services techniques nécessaires pour les séances officielles, les séances officieuses et les réunions du bureau (75 par an);
    - v) *Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et ses quatre sous-groupes : Sous-groupe sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, Sous-groupe sur la question des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies, Sous-groupe sur la consolidation de la paix après les conflits et Sous-groupe de coordination;*
      - a. *Documentation délibératoire*. Rapports du Groupe de travail et/ou de ses sous-groupes (1998 et 1999);
      - b. *Services fonctionnels*. Réunions du Groupe de travail : séances officielles, séances officieuses et réunions du bureau (80 par an); notes techniques et projets à soumettre au bureau du Groupe de travail (300 pages par an); notes de session et autres documents destinés au Groupe de travail (100 pages par an); et documents de séance du Groupe de travail (50 pages par an);
      - c. *Services techniques*. Vingt séances officielles, 25 séances officieuses et 30 réunions du bureau par an;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) *Publications en série. Renseignements à l'usage des délégations* (1998 et 1999);
    - ii) *Publications isolées*. Chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (1998 et 1999);
    - iii) Gestion d'une bibliothèque de référence, y compris d'une base de données informatisée;
    - iv) Tenue à jour d'un fichier électronique de référence concernant la pratique et les précédents établis par l'Assemblée générale, son règlement intérieur et ses organes subsidiaires;
  - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
    - i) Participation de responsables du Secrétariat aux conférences internationales sur les démocraties nouvelles ou rétablies, à des séminaires et à d'autres réunions organisées par des organisations

non gouvernementales, liaison et coopération avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, et participation aux travaux du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires concernant l'établissement de deux rapports du Secrétaire général sur les démocraties nouvelles ou rétablies;

- ii) Coordination des activités et services du Secrétariat concernant l'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale, notamment avec le Bureau des services de conférence et services d'appui, ainsi qu'entre le Secrétariat et les délégations, les organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux; coordination avec les services organiques et les secrétariats des grandes commissions pour les questions concernant le service de l'Assemblée, y compris le calendrier des séances; coordination avec les services organiques pour l'établissement du mémoire sur l'application des résolutions de l'Assemblée; coordination avec les services organiques pour l'élaboration de la liste des candidats et la nomination des membres des organes subsidiaires de l'Assemblée; coordination de la production des documents de l'Assemblée émanant du Secrétariat, notamment établissement et mise à jour du calendrier de la documentation pour les sessions en cours et les sessions futures; et coordination avec les départements et bureaux chargés de la rédaction des documents et avec le Bureau des services de conférence et services d'appui pour assurer la soumission, la reproduction et la publication des documents en temps voulu;
- iii) Coordination des activités et des services visant l'organisation des réunions des groupes de travail de l'Assemblée générale et des conférences;
- iv) Coordination et liaison avec des institutions internationales, des organisations régionales, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des universitaires, relativement à des questions relevant de la compétence de la Division, et participation aux séminaires et autres activités qu'ils organisent;
- v) Liaison avec les missions permanentes des États Membres et les missions d'observation.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

2.91 Les ressources en personnel allouées à la Division des affaires de l'Assemblée générale pour les activités relevant du sous-programme 5, Affaires de l'Assemblée générale, qui sont indiquées dans le tableau 2.25, seraient réparties comme suit au cours de l'exercice biennal 1998-1999 :

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat de l'Assemblée générale	Service des organes subsidiaires de l'Assemblée générale	Total
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>				
D-2	1	—	—	1
D-1	—	1	—	1
P-5	—	1	—	1
P-4/3	—	3	2	5
P-2/1	—	1	—	1
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Agents des services généraux</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>19</b>

2.92 Les effectifs indiqués dans le tableau 2.25 font apparaître une augmentation de trois postes par rapport à 1996-1997. Cette augmentation serait assurée par le transfert de deux postes (d'un poste d'administrateur P-4 et un poste d'agent des services généraux) provenant du sous-programme 6, Décolonisation, dont les activités étaient précédemment rattachées au présent sous-programme (services de secrétariat fournis à la Quatrième Commission) et le transfert d'un poste P-4 provenant des sous-programmes 1 et 2, pour couvrir la fonction de secrétaire de l'un des groupes de travail de l'Assemblée générale. L'accroissement des ressources (767 300 dollars) résulte de l'effet combiné de ces transferts et de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes.

*Autres dépenses de personnel*

2.93 Le montant prévu (168 800 dollars) servirait à rémunérer du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (86 500 dollars) pour assurer la coordination et le service des réunions et des heures supplémentaires (82 300 dollars) pendant les périodes de pointe.

*Voyages*

2.94 Les ressources demandées (12 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations ainsi qu'à des séminaires et conférences sur des questions intéressant l'Assemblée générale.

*Frais généraux de fonctionnement*

2.95 Au cours de l'exercice biennal de 1998-1999, les ressources afférentes aux communications seraient centralisées sous la rubrique «Appui aux programmes». En conséquence, il n'est pas demandé de crédit à ce titre dans le présent sous-programme.

*Mobilier et matériel*

2.96 Les ressources afférentes au remplacement du matériel de bureautique seraient également centralisées sous la rubrique «Appui aux programmes». En conséquence, il n'est pas demandé de crédit à ce titre dans le présent sous-programme.

e) Décolonisation

Tableau 2.26

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 172,3	1 249,1	(210,4)	(16,8)	1 038,7	66,2	1 104,9
Autres dépenses de personnel	14,9	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	2,3	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>2 189,5</b>	<b>1 249,1</b>	<b>(210,4)</b>	<b>(16,8)</b>	<b>1 038,7</b>	<b>66,2</b>	<b>1 104,9</b>

Tableau 2.27

**Postes nécessaires**

*Sous-programme 6 : Décolonisation*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	1	—	—	—	—	2	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	3	—	—	—	—	4	3
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

**Sous-programme 6  
Décolonisation**

- 2.97 Les activités du sous-programme 6 seront exécutées par le Groupe de la décolonisation (Service des organes subsidiaires de l'Assemblée générale de la Division des affaires de l'Assemblée générale). Les responsabilités de la Division concernant le sous-programme 5, Affaires de l'Assemblée générale, ont été décrites ci-dessus. Conformément au plan à moyen terme pour la période 1998-2001, le Groupe de la décolonisation fournira des services fonctionnels et techniques au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et suivra la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée. Ces activités sont fonction du programme de travail du Comité spécial et de ses organes subsidiaires, qui sont approuvées chaque année par l'Assemblée générale et sont donc subordonnées aux directives que l'Assemblée donnera éventuellement à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial.
- 2.98 En outre, les activités exécutées par le Groupe de la décolonisation assureront la fourniture de services fonctionnels et techniques et, dans le respect des procédures, la conduite des tâches de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), conformément à la Charte des Nations Unies ainsi qu'au règlement intérieur et à la pratique établie de l'Assemblée générale.
- 2.99 Les activités du sous-programme comporteraient aussi la fourniture de services fonctionnels et techniques au Conseil de tutelle s'il venait à se réunir pour traiter de questions soulevées au titre du Chapitre XIII de la Charte.



**Activités**

2.100 Durant l'exercice biennal, les activités suivantes seront entreprises :

a) *Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts*

i) *Conseil de tutelle*

*Services fonctionnels.* Si le Conseil de tutelle devait se réunir, les services fonctionnels nécessaires lui seraient assurés. Il est prévu que les besoins requis par ces services pourraient être couverts grâce aux ressources mises à la disposition du Département;

ii) *Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)*

a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels à l'Assemblée générale sur les questions suivantes : directives à l'intention du séminaire régional et règlement intérieur de celui-ci (un par an); rapport du séminaire régional (un par an); une vingtaine de documents de séance et documents d'information par séminaire régional (1998 et 1999); documentation à établir avant et pendant la session pour chaque séminaire régional (1998 et 1999); application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; informations provenant des territoires non autonomes, transmises en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale; application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies; moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (1998 et 1999); effets des rayonnements ionisants (1998 et 1999); coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (1998 et 1999); étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (1998 et 1999); questions relatives à l'information (1998 et 1999); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (1998 et 1999); rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (1998 et 1999); la situation dans les territoires occupés de la Croatie (1998 et 1999); demandes d'audition sur les questions relatives à la décolonisation (10 à 15); documentation à établir avant et pendant la session de la Quatrième Commission sur l'organisation de ses travaux (y compris une liste des délégations participant aux travaux de la Commission);

b. *Services fonctionnels.* Séances plénières de la Commission (25 séances par an) et consultations officieuses (5 réunions par an);

iii) *Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux*

a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels du Comité spécial à l'Assemblée générale sur les conditions politiques, économiques et sociales régnant dans chacun des territoires non autonomes suivants : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines, Timor oriental et Tokélaou; sur les activités des intérêts économiques étrangers et autres activités entravant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires sous domination coloniale ci-après : Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines et Montserrat; et sur les activités militaires et les mesures mises en oeuvre par les puissances coloniales dans les territoires ci-après placés sous leur administration : Bermudes, Guam et Îles Vierges américaines; et documents sur

- l'organisation des travaux, en série limitée : i) rapport du Président sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies (1998 et 1999); ii) rapport du Président sur l'envoi d'une mission de visite dans les territoires; iii) établissement d'une quinzaine d'aide-mémoires pour chaque session du Comité spécial (1998 et 1999); et iv) un rapport annuel en 8 parties et 12 chapitres adressé à l'Assemblée générale (1998 et 1999);
- b. *Services fonctionnels*. Séances plénières (20 séances par an) et consultations officieuses (5 réunions par an);
  - c. *Services techniques*. Traitement chaque année d'une centaine de communications et demandes d'auditions relatives aux territoires non autonomes, émanant d'individus et d'ONG.
- iv) *Bureau à composition non limitée du Comité spécial*
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport annuel (1998 et 1999);
    - b. *Services fonctionnels*. Deux séances plénières par an (1998-1999);
  - v) *Missions de visite du Comité spécial dans les territoires non autonomes*. Les représentants du Comité spécial et les membres de son personnel peuvent effectuer au maximum trois missions de visite dans les territoires non autonomes, visites précédées ou suivies de deux journées de consultation avec la Puissance administrante intéressée dans la capitale de celle-ci;
- b) *Autres activités fonctionnelles*. Organisation et service fonctionnel d'un séminaire régional par an dans les régions des Caraïbes et du Pacifique, respectivement, conformément au Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
    - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Directives à l'intention du séminaire régional et règlement intérieur de celui-ci (un par an); rapport du séminaire régional (un par an); une vingtaine de documents de séance et documents d'information pour chaque séminaire régional; documentation à établir chaque année avant et pendant la session à l'intention des séminaires régionaux (liste des participants, ordre du jour, etc.);
    - ii) *Services fonctionnels*. Séances plénières (8 par an); réunions du bureau (1 par an);
    - iii) *Services techniques*. Traitement d'une centaine de communications relatives à l'organisation et au service du séminaire régional;
    - iv) *Publications en série*. Élaboration et publication d'études et de monographies sur la décolonisation dans une série intitulée *Décolonisation*;
    - v) *Supports et services d'information*. Appui technique au Département de l'information, et organisation, en coopération avec lui, de divers projets d'information et de publications sur la décolonisation. Ces services se répartissent comme suit : brochures, plaquettes, résumés analytiques, cartes murales, pochettes de documentation — réunions d'information sur la décolonisation à l'intention de délégations et d'organisations; expositions et documentation visuelle — expositions périodiques de documents visuels et d'affiches sur la décolonisation; production de documentaires et de séries de diapositives; et émissions radiophoniques sur la décolonisation;
  - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
    - i) Coopération avec le Département de l'information pour la diffusion d'informations sur la décolonisation des territoires non autonomes;
    - ii) Liaison tout au long de l'exercice biennal avec les missions permanentes des puissances administrantes, pour les questions relatives aux territoires placés sous leur administration, notamment en ce qui concerne la présentation des documents visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

- iii) Liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour les questions relatives à la décolonisation;
- iv) Coordination, le cas échéant, de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux populations des territoires non autonomes;
- v) Consultations et échange d'informations entre l'ONU, l'OUA, l'OEA, des organisations de la CARICOM (notamment le CDCC), la Commission du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique Sud et organisations connexes, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth sur les questions relatives à l'application de diverses résolutions sur la décolonisation; et liaison avec des organisations non gouvernementales dans le domaine de la décolonisation.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

2.101 Le tableau des effectifs du sous-programme 6, Décolonisation, proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 figure au tableau 2.27. Il reflète la réaffectation de deux postes (1 P-4 et 1 agent des services généraux) qui sont mis à la disposition de la Division des affaires de l'Assemblée générale. En outre, les fonctions attribuées au poste D-1 assureraient, parallèlement aux tâches du Secrétaire de la Quatrième Commission, la supervision des activités relatives au sous-programme 6 et le service des divers groupes de travail créés par le Président de l'Assemblée générale. La diminution du budget correspondant (210 400 dollars) reflète l'effet combiné de ces réaffectations et l'entrée en vigueur des nouveaux taux normalisés de vacance de postes.

f) Question de Palestine

Tableau 2.28

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 691,4	2 745,9	(156,2)	(5,6)	2 589,7	168,2	2 757,9
Autres dépenses de personnel	84,2	93,6	—	—	93,6	5,6	99,2
Consultants et experts	—	8,2	21,9	267,0	30,1	1,8	31,9
Voyages	695,5	1 036,3	138,8	13,3	1 175,1	70,4	1 245,5
Services contractuels	4,6	13,5	51,8	383,7	65,3	3,8	69,1
Frais généraux de fonctionnement	197,9	287,2	(37,2)	(12,9)	250,0	15,0	265,0
Dépenses de représentation	45,5	60,5	—	—	60,5	3,6	64,1
Fournitures et accessoires	15,8	20,1	(8,1)	(40,2)	12,0	0,7	12,7
Mobilier et matériel	46,7	57,5	—	—	57,5	3,4	60,9
<b>Total</b>	<b>3 781,6</b>	<b>4 322,8</b>	<b>11,0</b>	<b>0,2</b>	<b>4 333,8</b>	<b>272,5</b>	<b>4 606,3</b>

Tableau 2.29

## Postes nécessaires

## Sous-programme 7 : Question de Palestine

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	8	7	—	—	—	—	8	7
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	6	—	—	—	—	7	6
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>15</b>

 Sous-programme 7  
 Question de Palestine

- 2.102 Le sous-programme sera exécuté par la Division des droits des Palestiniens qui relève de la Division des affaires de l'Assemblée générale. Un des principaux objectifs du sous-programme est d'aider le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à promouvoir la résolution de la question de Palestine, la solution étant fondée sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le mandat de la Division, défini dans la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977, a été progressivement élargi et récemment réaffirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/24 du 4 décembre 1996.
- 2.103 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division continuera de fournir des services techniques et fonctionnels au Comité et de prêter assistance au Président et à d'autres membres dans l'exercice de leurs fonctions de représentation; de suivre l'évolution de la situation grâce à des sources d'information électronique et imprimée et à un vaste réseau de contacts; d'informer de manière continue les membres du Comité et d'organiser chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, y compris une exposition culturelle sur la Palestine, comme prescrit par l'Assemblée générale.
- 2.104 Les activités relevant du sous-programme consisteront aussi à aider le Comité à promouvoir l'application effective des accords conclus entre Israël et l'OLP et à mobiliser l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.
- 2.105 Le sous-programme visera à faire mieux connaître tous les aspects de la question de Palestine en organisant des manifestations qui puissent faciliter l'examen des questions en jeu et encourager le dialogue entre les parties concernées, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les personnalités influentes, parmi lesquelles des Palestiniens et des Israéliens. Afin de réaliser ces objectifs, le Comité a décidé de poursuivre son programme de séminaires, de colloques et de réunions d'ONG internationales mais de le simplifier et de le réorienter, compte tenu de l'évolution de la situation politique, afin de parvenir à une efficacité maximale. Au cours de l'exercice biennal, il est prévu d'organiser un total de 13 réunions, ce qui représente une diminution par rapport aux exercices

précédents : 2 réunions consultatives avec les comités de coordination des ONG; 2 séminaires consacrés à l'aide au peuple palestinien; 2 séminaires et/ou colloques d'ONG pour l'Europe; 2 colloques d'ONG pour l'Amérique du Nord; 2 réunions d'ONG internationales; et 3 séminaires et colloques d'ONG pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique.

- 2.106 À la demande du Comité, la Division des droits des Palestiniens mettra en place un programme annuel de formation à l'intention des membres de l'Autorité palestinienne afin de leur faire connaître les travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il est prévu d'inviter chaque année deux personnes à passer trois mois au Siège de l'ONU pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale.
- 2.107 La Division continuera de fournir des informations sur la question de Palestine en élaborant des études et des publications et de perfectionner le système de traitement électronique de l'information sur la question de Palestine (UNISPAL), en collaboration avec les départements compétents du Secrétariat, notamment le Département de l'information, les organes, organismes et institutions spécialisées concernés des Nations Unies, ainsi que les ONG. Le Comité accorde la priorité absolue à l'intégration dans le système UNISPAL de tous les documents des Nations Unies importants ayant trait à la question de Palestine et au conflit du Moyen-Orient depuis 1947. Compte tenu du volume que représentent ces documents, la Division sous-traitera le traitement électronique des documents dont ne peut pas s'occuper le personnel de la Division.
- 2.108 Enfin, la Division continuera de coopérer avec tous les bureaux et organismes des Nations Unies concernés et de maintenir des relations et de partager des informations avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question de Palestine.

## Activités

- 2.109 Au cours de l'exercice biennal, on entreprendra les activités suivantes :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
- i) *Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels du Comité à l'Assemblée générale; documents de séance contenant le projet de programme de travail (annuel); lettres adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité concernant les questions d'actualité; notes, documents d'information et projets de déclaration pour les réunions du Comité, de son bureau et de son groupe de travail; et élaboration d'une chronologie des événements relatifs à la question de Palestine à partir de l'exploitation des informations dont il est fait état dans la presse, sur Internet et dans diverses publications (chronologie mensuelle);
- b. *Services fonctionnels.* Réunions du Comité, de son groupe de travail et de son bureau (20, 2 et 25 réunions respectivement);
- ii) *Autres services fonctionnels*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Notes, ordres du jour, projets de déclaration, projets de documents finals et rapports à l'intention des 13 séminaires intergouvernementaux et colloques et réunions d'ONG organisés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- b. *Services fonctionnels.* Consultations annuelles avec les comités de coordination des ONG à New York; séminaires consacrés à l'aide au peuple palestinien en Europe ou au Moyen-Orient; et trois séminaires et colloques d'ONG pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie et le Pacifique, y compris des arrangements logistiques (3);
- iii) *Autres services fournis.* Notes d'information, documentation et projets de déclaration à l'intention du Secrétaire général et des fonctionnaires de rang supérieur du Département des affaires

politiques et réponses aux demandes de contribution et d'assistance formulées par d'autres départements, bureaux, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;

b) *Autres activités de fond*

- i) *Publications en série.* Bulletin mensuel consacré à l'action menée au niveau intergouvernemental et au niveau de l'ONU concernant la question de Palestine; chronologies des événements relatifs au processus de paix au Moyen-Orient (12); compilation annuelle des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ayant trait à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient; bulletin annuel consacré à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien; et rapports de séminaires, de colloques et de réunions d'ONG convoqués par le Comité (11);
- ii) *Publications isolées.* Études et notes d'information (10);
- iii) *Services et support d'information, y compris sous forme électronique.* Fourniture d'informations sur la question de Palestine au Comité, aux États Membres, aux ONG, à des experts, etc., et diffusion des publications de la Division des droits des Palestiniens; mise à jour continue des bases de données UNISPAL accessibles au public; sélection de documents et téléchargement sur la page d'accueil Internet; et fourniture d'informations, de conseils et d'une aide aux usagers d'UNISPAL à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;
- iv) *Expositions et conférences.* Organisation de l'exposition culturelle annuelle sur la Palestine à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre au Siège, y compris la projection de films; réunions d'information à l'intention de hauts fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs, d'ONG et d'autres organisations;
- v) *Manifestations spéciales.* Célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre au Siège et organisation de manifestations parallèles à Genève et à Vienne;
- vi) *Supports techniques.* Fonctionnement et perfectionnement technique du système UNISPAL, notamment par le recensement, le traitement et le téléchargement continus des documents des Nations Unies disponibles en version électronique; identification, traitement, conversion électronique et téléchargement des documents anciens disponibles uniquement sous forme imprimée; perfectionnement et mise à jour des bases de données connexes sur les ONG, les experts et les documents autres que ceux des Nations Unies; et participation aux activités d'actualisation des registres fonciers de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine;

c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*

- i) Consultations et liaison avec quelque 1 000 ONG accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; promotion de la coopération entre les ONG par la collecte et la diffusion d'informations sur leurs activités; et recensement des autres ONG actives dans des domaines connexes et établissement de relations avec celles-ci;
- ii) Séminaires et/ou colloques d'ONG pour l'Europe (2); colloques d'ONG pour l'Amérique du Nord (1 colloque au Siège, 1 au Canada); réunions d'ONG internationales en Europe ou au Moyen-Orient (2);
- iii) Aide à l'Autorité palestinienne par le biais d'un programme annuel de formation à l'intention de ses membres organisé par la Division des droits des Palestiniens;
- iv) Consultations et liaison avec divers organismes des Nations Unies à l'occasion de la préparation des séminaires et réunions d'ONG qui visent à développer le réseau d'ONG, à obtenir et à échanger des documents informatisés dans le cadre d'UNISPAL et à obtenir des informations qui seront exploitées dans le bulletin mensuel ainsi que dans les études et rapports élaborés par la Division.

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

### *Postes*

- 2.110 Les ressources prévues (2 589 700 dollars), qui accusent une diminution de 156 200 dollars, tiennent compte du transfert proposé d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à l'appui aux programmes afin de renforcer le programme d'innovations techniques du Département et de la suppression proposée d'un poste P-3 qui n'est pas nécessaire pour l'exécution du programme d'activité présenté au paragraphe 2.109. Comme suite à ces changements, la Division comprendrait 15 postes.

### *Autres dépenses de personnel*

- 2.111 Les ressources prévues (93 600 dollars) doivent permettre de recruter du personnel temporaire affecté aux réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens en dehors du Siège sans que les gouvernements hôtes prennent en charge les dépenses correspondantes (25 000 dollars), de recruter du personnel temporaire pour remplacer les agents des services généraux en congé de maternité et en congé de maladie prolongé (58 000 dollars) et de financer les heures supplémentaires, notamment à l'occasion des préparatifs de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (10 600 dollars).

### *Consultants et experts*

- 2.112 Les ressources prévues (30 100 dollars), qui font apparaître une augmentation de 21 900 dollars, doivent permettre de s'assurer les services de consultant nécessaires pour établir les études et publications demandées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui ont trait à des questions pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences requises ainsi que le concours d'experts pour le perfectionnement du système UNISPAL.

### *Voyages*

- 2.113 Le montant prévu (1 175 100 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 138 800 dollars, est destiné à couvrir les dépenses suivantes :
- a) Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité et des experts participant aux réunions organisées par la Division (815 500 dollars), soit une augmentation de 52 700 dollars qui s'explique par l'ampleur des activités envisagées. Il est prévu que cinq membres du Comité, dont le Président, participeront, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, à 10 réunions en dehors du Siège. Un certain nombre d'experts, en fonction des réunions, seront invités à prononcer des allocutions et à participer aux débats;
  - b) Les frais de voyage du personnel chargé d'assurer les services fonctionnels des séminaires, réunions et colloques d'ONG en dehors du Siège, d'accompagner des délégations du Comité, de participer à des réunions et conférences sur la question de Palestine et de planifier les prochaines réunions (279 600 dollars), soit une augmentation de 86 100 dollars;
  - c) Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres de l'Autorité palestinienne qui participeront au programme annuel de formation de la Division (80 000 dollars).

### *Services contractuels*

- 2.114 Les ressources prévues (65 300 dollars), qui font apparaître une augmentation de 51 800 dollars, doivent surtout servir à continuer de mettre au point le système UNISPAL, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 51/24. On fera appel à des entreprises extérieures pour la conversion électronique des milliers de pages de documents des Nations Unies depuis 1947, qui existent uniquement sous forme imprimée et qui ne sont pas facilement accessibles aux usagers. En outre, dans sa résolution 51/129, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures appropriées pour conserver et actualiser les registres existants concernant les biens, les avoirs et les droits de propriété des réfugiés de Palestine. Comme suite à ces résolutions, un montant de 50 300 dollars est prévu pour la lecture électronique, la révision et l'édition des documents, opérations pour lesquelles il faudra faire appel à des services informatiques extérieurs. Conformément à la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1981, certaines publications de la Division doivent être traduites dans des langues

autres que les langues officielles de l'ONU. Le Comité a demandé que, chaque année, trois publications soient traduites dans trois langues de son choix. Un montant de 5 000 dollars est prévu à cette fin. Le solde des ressources prévues (10 000 dollars) correspond à l'impression de divers documents liés au programme de séminaires, de colloques et de réunions internationales d'ONG organisés par la Division.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.115 Le coût des séminaires régionaux, colloques et réunions d'ONG n'est d'ordinaire pas pris en charge par les gouvernements hôtes. Les ressources prévues (131 700 dollars), soit une augmentation de 13 200 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de location de locaux et, le cas échéant, de matériel d'interprétation et de bureau ainsi que les communications et autres dépenses analogues découlant de la tenue de réunions en dehors d'un bureau de l'ONU. Le solde des ressources prévues à cette rubrique est destiné à couvrir le coût des services d'appui divers fournis sur place aux séminaires régionaux, colloques et réunions d'ONG et les dépenses occasionnées par l'exposition annuelle sur les droits des Palestiniens organisée à New York sous les auspices du Comité (30 300 dollars) et les dépenses d'entretien du matériel de bureautique, de transmission et de matériel divers pour le Siège (88 000 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 2.116 Les ressources prévues (60 500 dollars) doivent couvrir les dépenses de représentation des responsables locaux et de tous les participants aux réceptions données par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion des séminaires, colloques et réunions d'ONG organisés par la Division.

*Fournitures et accessoires*

- 2.117 Un montant de 12 000 dollars, qui fait apparaître une diminution de 8 100 dollars, est prévu pour couvrir le coût des fournitures et accessoires requis pour les séminaires, colloques et réunions d'ONG organisés par la Division (5 000 dollars) et celui des abonnements à des journaux et périodiques, et des services en ligne qui sont nécessaires pour suivre l'évolution de la situation politique et les événements qui influent sur les droits inaliénables du peuple palestinien (7 000 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 2.118 Les ressources prévues (57 500 dollars) doivent permettre de continuer à mettre au point le système UNISPAL (40 300 dollars) et de remplacer du matériel de bureautique (17 200 dollars).



## 2. Désarmement

Tableau 2.30

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	8 453,5	8 544,7	(137,2)	(1,6)	8 407,5	340,1	8 747,6
Autres dépenses de personnel	690,1	572,1	(238,7)	(41,7)	333,4	17,9	351,3
Consultants et experts	1 145,1	1 138,5	247,8	21,7	1 386,3	82,9	1 469,2
Voyages	239,6	439,9	(47,5)	(10,7)	392,4	23,6	416,0
Services contractuels	110,6	69,9	—	—	69,9	4,2	74,1
Frais généraux de fonctionnement	155,4	168,7	(6,7)	(3,9)	162,0	9,8	171,8
Dépenses de représentation	10,0	6,0	6,0	100,0	12,0	0,8	12,8
Fournitures et accessoires	32,5	66,9	(46,4)	(69,3)	20,5	1,2	21,7
Mobilier et matériel	286,5	159,4	(89,9)	(56,3)	69,5	4,2	73,7
Subventions et contributions	1 473,5	1 443,7	(67,7)	(4,6)	1 376,0	56,8	1 432,8
<b>Total</b>	<b>12 596,8</b>	<b>12 609,8</b>	<b>(380,3)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>12 229,5</b>	<b>541,5</b>	<b>12 771,0</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
		142,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	147,5
<b>Total a)</b>	<b>—</b>	<b>142,3</b>		<b>147,5</b>
			b) Activités de fond :	
	189,4	339,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	391,0
	260,7	416,4	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	313,0
	159,2	266,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	309,0
	—	—	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	—
	—	429,6	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	561,0
<b>Total b)</b>	<b>609,3</b>	<b>1 452,5</b>		<b>1 574,0</b>

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			c) Projets opérationnels :	
	125,0	109,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	125,8
	72,8	29,5	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—
	13,5	303,2	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	349,0
	2 221,1	2 060,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 060,8
<b>Total c)</b>	<b>2 432,4</b>	<b>2 502,5</b>		<b>2 535,6</b>
<b>Total a), b) et c)</b>	<b>3 041,7</b>	<b>4 097,3</b>		<b>4 257,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>15 638,5</b>	<b>16 707,1</b>		<b>17 028,1</b>

Tableau 2.31

## Postes nécessaires

## Programme : Désarmement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds ex:rabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	11	7	—	—	—	—	11	7
P-4/3	10	11	—	—	—	—	10	11
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28</b>	<b>25</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	4	3	—	—	—	—	4	3
Autres classes	16	15	—	—	2	2	18	17
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>45</b>

2.119 Les activités prévues, qui relèvent du programme 26, Désarmement, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, seront exécutées par le Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques.

2.120 Pendant les dernières années du siècle, la communauté internationale devrait chercher encore plus activement de nouveaux moyens de progresser dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, élaborant ainsi un calendrier de désarmement pour le siècle à venir. Depuis la fin de la

guerre froide, des progrès notables ont été réalisés dans un certain nombre de domaines importants, notamment pour ce qui est des armes de destruction massive, lesquels offrent de nouvelles possibilités de parvenir à un monde plus sûr et plus stable. Ces progrès ont également permis de mieux comprendre le rôle essentiel que le désarmement et la limitation des armements jouent dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et la nécessité de les intégrer davantage dans les efforts plus vastes déployés au niveau international pour accroître la paix et la sécurité.

- 2.121 Les activités menées au cours de l'exercice 1998-1999 seront essentiellement axées sur les armes de destruction massive, notamment sur les armes nucléaires, dont la réduction systématique et progressive, puis l'élimination totale, demeure une tâche prioritaire de la communauté internationale. En même temps, la prolifération inquiétante des conflits dans diverses sous-régions a appelé l'attention sur les effets déstabilisateurs et le pouvoir destructeur des armes classiques, notamment des armes individuelles dont la circulation et l'accumulation ne sont pas contrôlées. On a de plus en plus conscience de la nécessité de freiner la prolifération de ces armes et de promouvoir des mesures de confiance, d'ouverture et de transparence dans tous les aspects des activités militaires des États, aux niveaux mondial, régional et sous-régional.
- 2.122 En application de l'objectif général du programme, le Centre fournira un appui organisationnel et des services techniques de secrétariat aux organes multilatéraux qui délibèrent sur des questions de désarmement et les négocient, ainsi qu'aux conférences d'examen et autres réunions internationales portant sur des accords de désarmement multilatéraux.
- 2.123 Les services fonctionnels et l'appui organisationnel fournis à la Conférence du désarmement à Genève, et à ses organes subsidiaires, pour qu'elle puisse s'acquitter de son rôle en tant que seule instance internationale de négociations multilatérales sur les questions de désarmement, revêtent donc une importance exceptionnelle. La Conférence procède actuellement à un examen approfondi de son ordre du jour afin de l'adapter au nouvel environnement international dans le domaine politique et dans celui de la sécurité.
- 2.124 La promotion des initiatives et des efforts de désarmement régionaux en tant qu'élément essentiel de la paix et de la stabilité régionales sera également à l'ordre du jour et l'accent sera mis sur trois domaines différents mais interdépendants. Premièrement, l'appui nécessaire sera fourni, sur demande, aux organisations sous-régionales et régionales pour leur permettre d'appliquer au niveau régional les mesures, directives et principes adoptés à l'échelle mondiale et, à l'inverse, de renforcer par des démarches régionales les efforts déployés au niveau mondial pour consolider la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, le Centre pour les affaires de désarmement facilitera, au besoin, les initiatives individuelles ou collectives des États qui souhaitent accroître l'ouverture et la transparence pour ce qui touche aux questions militaires, promouvoir des mesures de confiance et conclure des accords de limitation des armements et de désarmement comme moyens de prévenir des crises et des conflits ou de renforcer les efforts de conciliation d'anciens adversaires aux niveaux national, sous-régional ou régional. Enfin, des conférences, des réunions et des séminaires régionaux seront organisés pour faciliter l'échange d'idées et l'adoption d'initiatives à un niveau élevé mais dans un cadre informel, en vue de trouver un terrain d'entente et d'identifier des domaines où les États intéressés pourraient à l'avenir négocier et conclure des accords de limitation des armements et de désarmement. Le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement servira à sensibiliser le public et à le mobiliser en faveur des efforts que font les gouvernements pour trouver des solutions régionales aux problèmes régionaux. La portée devrait en être élargie à un plus grand nombre de questions. Des informations impartiales et factuelles sur les activités de désarmement de l'ONU seront fournies aux États membres, aux parlementaires, aux instituts universitaires et de recherche et aux organisations non gouvernementales spécialisées. Par l'intermédiaire du Programme de bourses d'études sur le désarmement, une formation sera assurée à de jeunes diplomates, originaires notamment des pays en développement. Toutefois, les activités régionales dépendront dans une large mesure des contributions volontaires disponibles, comme en témoigne la situation du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui continue à manquer de fonds. Il est donc proposé de mettre fin à ses activités, qui ont été suspendues en juillet 1996, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport du 25 septembre 1996 (A/51/403).

- 2.125 Deux réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui se tiennent régulièrement pendant chaque exercice biennal, sont financées au titre du budget ordinaire. Le programme de travail du Comité pour 1998-1999 dépend des décisions politiques prises par les États qui en sont membres. La mise en oeuvre d'activités autres que les deux réunions ministérielles dans le cadre du programme de travail du Comité sera subordonnée aux contributions volontaires disponibles.
- 2.126 Le Centre suivra et évaluera les tendances dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale pour aider les États Membres à chercher un accord et permettre au Secrétaire général de s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées en vertu de la Charte des Nations Unies et des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Il contribuera à l'instauration de la confiance pour ce qui touche aux questions militaires, notamment en tenant et mettant à jour le Registre des armes classiques et en s'employant à renforcer le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, selon les décisions prises par les États Membres. Un autre aspect de son programme de travail consistera à suivre et à évaluer les tendances actuelles et futures dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale en tenant une base de données très complète sur les questions de désarmement.
- 2.127 En étroite collaboration avec les quatre divisions régionales du Département des affaires politiques, le Centre continuera à aider celui-ci, grâce à sa connaissance des mesures concrètes de désarmement, à mener à bien de manière intégrée sa tâche principale, qui est d'aider les États Membres à prévenir, maîtriser et régler les conflits.

### Activités

- 2.128 Les activités ci-après seront entreprises pendant l'exercice biennal :
- a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Assemblée générale*

*Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport du Secrétaire général sur le Registre des armes classiques (1998 et 1999) et rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999); rapport du Secrétaire général sur le lien entre désarmement et développement (1998 et 1999); rapport du Secrétaire général sur les dépenses militaires (1998 et 1999); rapport du Secrétaire général sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (1998) et rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999); rapport du Secrétaire général sur le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement (1998) et rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
    - ii) *Première Commission de l'Assemblée générale (budget ordinaire)*
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports ou notes du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le suivi et l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée et d'autres organes délibérants; rapports concernant des réponses reçues des États Membres (20, 1998 et 1999); rapports établis par le Secrétaire général conformément à une demande de l'Assemblée générale (50, 1998 et 1999); coordination et préparation de documents techniques sur les rapports présentés par d'autres organismes intergouvernementaux ou interinstitutions en liaison avec les travaux de la Première Commission (6, 1998 et 1999); documents de la Première Commission pendant les sessions de l'Assemblée générale (35, 1998 et 1999); préparation des rapports du Rapporteur de la Première Commission à l'Assemblée générale sur chacun des points de l'ordre du jour (une cinquantaine, 1998 et 1999);
      - b. *Services fonctionnels.* Première Commission (70 séances) et 10 réunions de consultations, si besoin est (1998 et 1999);

- iii) *Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et son Comité préparatoire (budget ordinaire)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports spéciaux et documents d'information nécessaires (20, 1998 et 1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Comité préparatoire (80 séances, 1998 et 1999); quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (120 séances, 1999);
- iv) *Commission du désarmement (budget ordinaire)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à l'Assemblée générale (2), rapports des organes subsidiaires de la Commission à la plénière (8) et autres documents pertinents (89, 1998 et 1999); rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Session d'organisation (10 séances), session de fond, y compris les sessions des organes subsidiaires et des groupes de consultation de la Commission (70 séances) et consultations tout au long de l'année, si besoin est (10, 1998 et 1999);
- v) *Comité spécial de l'océan Indien (budget ordinaire)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport à l'Assemblée générale (1998 et 1999); rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Session de fond (environ 5 séances, 1998 et 1999);
- vi) *Conférence du désarmement (budget ordinaire)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport annuel à l'Assemblée générale, documents officiels (150) et procès-verbaux (60) (1998 et 1999), rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et autres rapports, selon les besoins, conformément à l'article 43 du règlement intérieur de la Conférence (1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Séances plénières de la Conférence du désarmement (60) et réunions de consultations du Président (20) (1998 et 1999);
- vii) *Organes subsidiaires de la Conférence du désarmement (comités et groupes de travail spéciaux créés pendant chaque session annuelle, si besoin est) (budget ordinaire)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à la Conférence du désarmement (6) et documents de travail (120) (1998 et 1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Réunions des organes subsidiaires (186, 1998 et 1999);
- viii) *Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à l'Assemblée générale sur les travaux du Conseil consultatif et de l'UNIDIR (1998 et 1999) et rapports spéciaux sur ces deux questions à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Quatre sessions (32 séances, 1998 et 1999);
- ix) *Groupes spéciaux d'experts chargés d'aider le Secrétaire général à établir des études sur les questions se rapportant à la limitation des armements et au désarmement (conformément aux recommandations de l'Assemblée générale, un groupe chargé de mettre à jour le rapport de 1990 sur le rôle de la science et de la technologie — résolution 51/39 — et deux groupes chargés de l'étude de questions à déterminer)*

- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport des groupes spéciaux d'experts à l'Assemblée générale, documents de travail (10) et documents de séance (10) (1998 et 1999);
- b. *Services fonctionnels.* Deux sessions sur la science et la technologie (5 séances par an); six sessions sur des questions à déterminer (50 séances par an);
- x) *Groupe consultatif chargé de réviser le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport du Groupe (1998 et 1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Une session (6 séances, 1998);
- xi) *Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport à l'Assemblée générale (1998 et 1999); rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Quatre sessions plénières (1998 et 1999);
- xii) *Quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol et session de son comité préparatoire (fonds extrabudgétaires)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Documents d'information (4), rapport du Comité préparatoire et document final (1998);
  - b. *Services fonctionnels.* Comité préparatoire (10 séances) et Conférence d'examen (30 séances) (1998);
- xiii) *Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Documents d'information sur l'application des dispositions du Traité (7), documents de travail (20), documents de séance (20) (1998 et 1999) et rapports de la deuxième session (1998) et de la troisième session (1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Deuxième session du Comité (20 séances plénières et 10 séances d'organes subsidiaires, 1998); troisième session du Comité (20 séances plénières et 10 séances d'organes subsidiaires, 1999); Bureau du Comité (8 séances, 1998 et 1999);
- xiv) *Groupe spécial d'États parties chargé d'élaborer des mesures visant à renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (fonds extrabudgétaires)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport du Groupe spécial (1998 et 1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Cinq sessions de deux semaines chacune (100 séances, 1998 et 1999);
- xv) *Conférence spéciale des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, portant sur un protocole relatif à des mesures de vérification (fonds extrabudgétaires)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport spécial et documents d'information (8, 1998 et 1999); document final (1999);
  - b. *Services fonctionnels.* Comité préparatoire (20 séances, 1998 et 1999); Conférence spéciale (20 séances, 1999);

- xvi) *Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, se rapportant à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (fonds extrabudgétaires)*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport annuel; documents d'information (8, 1998 et 1999);
  - b. *Services fonctionnels*. Comité préparatoire (10 séances, 1998); conférences annuelles (40 séances, 1998 et 1999);
- xvii) *Conférence mondiale sur les armes légères et la violence*
  - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapports du Comité préparatoire (2) et documents d'information (4) (1998); rapport de la Conférence et documents d'information (4, 1998);
  - b. *Services fonctionnels*. Comité préparatoire (2 sessions, une vingtaine de séances, 1998); consultations intersessions du Bureau (une dizaine de séances, 1998); Conférence mondiale et ses organes subsidiaires (environ 18 séances, 1998);
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Tenue et exploitation de la base de données générales sur le désarmement dans UNDIS, y compris la collecte, le stockage et la recherche de données et d'informations sur divers aspects des armements, de la limitation des armements et du désarmement et de questions connexes se rapportant à la sécurité internationale;
  - ii) Analyses; évaluations politiques, documents de recherche et synthèses; rédaction de déclarations, de notes d'information et de dossiers pour le Secrétaire général;
  - iii) Fourniture régulière au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques d'analyses et d'évaluations faisant autorité sur l'évolution des négociations en cours au sein de la Conférence du désarmement;
  - iv) Tenue et exploitation du Registre des armes classiques, comprenant des données et des informations soumises chaque année par les gouvernements;
  - v) Suivi du rapport entre désarmement et développement dans les domaines de la démobilisation des anciens combattants et de leur réinsertion dans la société civile, de la destruction, de l'élimination et du rachat d'armes et de la réaffectation ou du transfert de ressources dans des secteurs non militaires : fourniture de services fonctionnels à une réunion d'un jour de l'équipe de travail interdépartementale (1998 et 1999);
  - vi) Surveillance des tendances des dépenses militaires et contribution au renforcement du système d'établissement de rapports normalisés;
  - vii) Mise en oeuvre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;  
Préparation et diffusion de matériel d'information
    - a. *Publications en série* (énumérées dans l'ordre de priorité) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* (vol. 22, 1997, et vol. 23, 1998); *Désarmement : revue périodique publiée par l'Organisation des Nations Unies* (vol. XXI, Nos 1 à 3, et vol. XXII, Nos 1 à 3); *Bulletin africain de la paix* (4 par an) (fonds extrabudgétaires);
    - b. *Publications isolées* (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Publications spéciales faisant suite à des faits nouveaux ou à des demandes (4 à 6 au total); publication, sous les auspices du Programme, de rapports sur les réunions d'ONG tenues à l'occasion de manifestations spéciales (voir ci-dessous) (4 à 6 au total); et actes de réunions régionales (2 par an) (fonds extrabudgétaires);

- viii) Liaison avec les dépositaires de divers accords de désarmement multilatéraux et suivi du processus de signature et de ratification de ces accords;
  - ix) Coordination avec d'autres organismes/institutions des Nations Unies sur le suivi des recommandations visant à ce que les groupes spéciaux d'experts créés par l'Assemblée générale établissent de nouvelles études;
  - x) Maintien de la coopération avec les instituts de recherche qui travaillent dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et, plus particulièrement, avec l'UNIDIR;
  - xi) Gestion et mise à jour de la bibliothèque de référence sur les questions de désarmement au Siège et de la Collection de référence à Genève à l'intention des États Membres, du Secrétariat, des instituts de recherche et du grand public;
  - xii) Matériel technique. Page d'accueil sur Internet du Centre pour les affaires de désarmement;
  - xiii) Manifestations spéciales. Débats, colloques et réunions sur des questions d'actualité ayant trait au désarmement, préparés en coopération avec le Comité des organisations non gouvernementales sur le désarmement et rassemblant des représentants des organisations non gouvernementales, des diplomates et des universitaires. Les principales activités ont lieu pendant la session de printemps de la Commission du désarmement et à l'automne, pendant la semaine de désarmement. Le nombre de ces manifestations augmentera à l'approche de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;
  - xiv) Liaison permanente avec les communautés diplomatiques et universitaires, les organisations non gouvernementales et le public, et réponse à leurs demandes; fourniture de matériels d'information; contributions de fond à des séminaires sur la limitation des armements et le désarmement et informations sur les questions qui font l'objet de négociations à la Conférence du désarmement;
  - xv) Rapport à l'Assemblée générale sur les activités régionales (1998 et 1999);
  - xvi) Rapport spécial sur les activités régionales, présenté à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1999);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coordination avec la Division des affaires de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques et le Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat, l'AIEA, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'OUA, l'ANASE, le Forum du Pacifique Sud, la Commission africaine de l'énergie atomique et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, en ce qui concerne l'application des décisions et recommandations contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement et la sécurité internationale;
  - ii) Liaison avec les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales qui exercent des activités dans le domaine du désarmement, en ce qui concerne les travaux des organes de délibération et de négociation, des conférences d'examen et d'autres conférences et réunions internationales;
  - iii) Fourniture de services d'experts sur les questions touchant la limitation des armements et le désarmement aux organes subsidiaires des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales, y compris l'AIEA pour ce qui a trait au transfert illicite de matières nucléaires, ainsi qu'au Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale établi dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient;



- iv) Coopération avec l'OIAC en vue de l'application des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, notamment dans les cas d'utilisation présumée d'armes chimiques, et échange d'informations, de données et de documents;
  - v) Fourniture d'avis et d'une assistance aux États Membres qui en font la demande pour promouvoir les initiatives qu'ils ont prises en matière de renforcement de la confiance, de limitation des armements et de désarmement à l'échelon régional;
  - vi) Consultations avec les États Membres sur les activités à court terme et à long terme devant être exécutées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - vii) Activités d'appels de fonds menées auprès des États Membres, des organisations non gouvernementales et des fondations;
  - viii) *Supports et services d'information*. Diffusion au niveau régional d'informations sur les approches mondiales et régionales du désarmement et de la sécurité; établissement et développement de bases de données et de documents de référence spécialisés pour des groupes régionaux spécialisés (fonds extrabudgétaires);
  - ix) *Manifestations spéciales (fonds extrabudgétaires)*. Organisation, dans différentes régions, de séminaires locaux, de tables rondes et d'expositions à l'occasion de la Semaine du désarmement, de la Journée des Nations Unies (24 octobre) et de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1998 et 1999);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement*
- a. Formation de groupe. Stages de formation d'une durée de neuf semaines pour 25 boursiers (un stage par an, en septembre-octobre) (conformément à la résolution S/10-2, contenue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et à la résolution 48/76 C);
  - b. Établissement et mise à jour de matériels de formation pour les boursiers;
  - c. Réunions régionales pour étudier des idées et des initiatives de nature à promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial (2 par an) (fonds extrabudgétaires);
  - d. Ateliers régionaux sur le Registre des armes classiques (1 par an) (fonds extrabudgétaires);
  - e. Atelier régional sur la paix et le désarmement à l'intention de journalistes dans la région de l'Asie et du Pacifique (1998) (fonds extrabudgétaires);
  - f. Ateliers sous-régionaux sur les mesures pratiques visant à freiner et combattre les transferts illicites d'armes (fonds extrabudgétaires). Un atelier de trois jours dans la région des Caraïbes, précédé par des consultations avec les États Membres de la sous-région et le pays hôte (1998), un atelier de trois jours dans la région de l'Asie centrale et de l'Asie de l'Est, précédé par des consultations avec les États Membres de la sous-région et le pays hôte (1999), et un atelier de trois jours dans la région de l'Asie du Sud-Ouest, précédé par des consultations avec les États Membres de la sous-région et le pays hôte (1999);
  - g. Autres projets. Assistance à un dialogue régional officieux dans la région de l'Asie du Nord-Est, dans le cadre de séminaires sur le désarmement et la sécurité (2 par an) (fonds extrabudgétaires); assistance au processus de consultations officieuses entre États Membres de la région de l'Asie centrale concernant le concept de zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (1 par an) (fonds extrabudgétaires); série d'études sur des questions précises de désarmement et de sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique (2 par an) (fonds extrabudgétaires).

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

### *Postes*

- 2.129 Le Centre pour les affaires de désarmement disposerait de 25 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 11 P-4/3 et 3 P-2) et de 18 postes d'agent des services généraux (dont 3 de 1re classe), postes permanents inscrits au budget ordinaire dont les titulaires seraient affectés à New York et Genève. À la suite des efforts entrepris pour rationaliser le Centre et accroître l'efficacité de ses travaux, il est proposé de supprimer les trois postes P-5 approuvés pour les trois centres régionaux de Katmandou, Lomé et Lima et deux postes d'agent des services généraux (dont un de 1re classe) à New York. Les trois postes P-5 considérés n'ont jamais été pourvus depuis leur création, et il n'a pas été reçu de contributions volontaires pour les opérations des centres. Il est également proposé de supprimer un autre poste P-5 qui n'est pas nécessaire pour le programme de travail. Il est proposé en outre de transférer un poste P-4 du sous-programme 4 (Affaires du Conseil de sécurité) pour renforcer les activités du Centre se rapportant aux questions régionales en Afrique. L'effet de l'application des nouveaux taux standard de vacance de postes et le transfert proposé d'un poste P-4 au Centre sont intégralement compensés par la suppression proposée de cinq postes au titre de ce programme. En plus des postes inscrits au budget ordinaire, deux postes d'agent des services généraux (autres classes) qui figurent au tableau d'effectifs sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement. Leurs titulaires sont chargés de fonctions liées à la production et à la diffusion de publications.

### *Autres dépenses de personnel*

- 2.130 Les ressources prévues à cette rubrique (333 400 dollars), en diminution de 238 700 dollars, serviront à couvrir les coûts ci-après : a) personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour effectuer six mois de travail à P-5 au titre de la préparation de documents d'information en vue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et fournir des services fonctionnels et de secrétariat à la session extraordinaire et à son Comité préparatoire (234 300 dollars); b) heures supplémentaires, en particulier pour appuyer la Première Commission, la Commission du désarmement, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence du désarmement et ses organes subsidiaires et différents groupes d'étude (99 100 dollars).

### *Consultants et experts*

- 2.131 Les ressources prévues à cette rubrique (1 386 300 dollars) font apparaître une augmentation de 247 800 dollars. Elles comprennent :
- Pour les consultants, un montant de 31 100 dollars destiné à financer l'établissement d'études et de rapports d'experts;
  - Pour les groupes spéciaux d'experts, un montant de 1 355 200 dollars destiné à couvrir les dépenses afférentes aux 22 experts du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement, aux 5 experts chargés de mettre à jour le rapport de 1990 sur le rôle de la science et de la technique et à 2 groupes de 20 experts sur des questions à déterminer ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 33 représentants et experts participant aux réunions ministérielles du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

### *Voyages*

- 2.132 Les ressources totales demandées à cette rubrique (392 400 dollars), en diminution de 47 500 dollars, serviront à couvrir les frais de voyage de fonctionnaires liés aux services fonctionnels à fournir au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement; au Programme de bourses d'études sur le désarmement; aux missions spéciales et missions d'enquête en rapport avec la limitation des armements et le désarmement, et aux activités organisées en collaboration avec des institutions spécialisées et des organisations régionales; les frais de voyage du Directeur, en sa qualité de Représentant du Secrétaire général; et les autres frais de voyage de fonctionnaires, en particulier à l'occasion de la participation à des séminaires, ateliers et conférences régionales sur le désarmement et pour la réalisation d'études sur le désarmement.

*Services contractuels*

- 2.133 Les dépenses prévues à cette rubrique (69 900 dollars) sont destinées à financer les travaux contractuels d'impression de publications dans le cadre du programme de publication du Centre.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.134 Les ressources prévues à cette rubrique (162 000 dollars), en diminution de 6 700 dollars, serviront à financer les coûts ci-après : location de locaux (12 000 dollars), location et entretien de matériel de bureau et de matériel de traitement des données (16 000 dollars), les communications (103 900 dollars) et services d'appui divers (30 100 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 2.135 Les ressources prévues à cette rubrique (12 000 dollars) font apparaître une augmentation de 6 000 dollars liée aux réceptions officielles organisées par le Centre pour les affaires de désarmement à l'occasion de séminaires et dans le cadre du Programme de bourses d'études sur le désarmement.

*Fournitures et accessoires*

- 2.136 Les ressources prévues (20 500 dollars) serviront à couvrir le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau (4 900 dollars) et à acheter des ouvrages et souscrire des abonnements à des revues pour la bibliothèque du désarmement (15 600 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 2.137 Les ressources prévues (69 500 dollars) font apparaître une diminution de 89 900 dollars qui s'explique par le fait que les machines, matériel, logiciels et autres éléments du matériel de traitement électronique de l'information nécessaires pour l'exploitation du Système d'information des Nations Unies sur le désarmement et du Registre des armes classiques ont été achetés en 1996-1997. Le montant demandé permettra de remplacer le matériel de traitement électronique de l'information actuel, de mettre à niveau le réseau informatique existant, notamment d'actualiser la base de données concernant le Registre et la base de données générales sur les questions de désarmement, et d'acheter deux ordinateurs portatifs et un télécopieur.

*Subventions et contributions*

- 2.138 Les ressources demandées à cette rubrique (1 376 000 dollars) comprennent : a) un montant de 950 000 dollars pour le Programme de bourses d'études sur le désarmement et b) la subvention de 426 000 dollars destinée à l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement. Les ressources prévues au titre du Programme de bourses d'études sur le désarmement se répartissent comme suit : honoraires et frais de voyage des conférenciers (1 500 dollars); frais de voyage et indemnités de fin de stage à verser à 25 boursiers (925 000 dollars); autres frais, notamment frais d'interprétation et de production de matériels pédagogiques et de manuels (23 500 dollars). La diminution de 67 700 dollars s'explique par la réduction du nombre d'ateliers de formation.

## D. Commission d'enquête internationale au Burundi

Tableau 2.32

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	178,2	10,4	(10,4)	(100,0)	—	—	—
Autres dépenses de personnel	375,8	591,7	(591,7)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	124,0	228,5	(228,5)	100,0	—	—	—
Voyages	74,9	90,5	(90,5)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	142,7	184,0	(184,0)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	7,6	11,2	(11,2)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	75,0	21,1	(21,1)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>978,2</b>	<b>1 137,4</b>	<b>(1 137,4)</b>	<b>(100,0)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	—	477,0	Consultants et experts	—
	—	424,6	Voyages	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>901,6</b>		<b>—</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>978,2</b>	<b>2 039,0</b>		<b>—</b>

2.139 Lors de la création de la Commission d'enquête internationale au Burundi, on a estimé, sur la base de son mandat, qu'il faudrait prévoir des ressources pour la période de six mois allant du 1er octobre 1995 au 31 mars 1996. La Commission a achevé ses travaux en juin 1996. Ses activités ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour la Commission d'enquête au Burundi, comme le montre le tableau 2.32.

## E. Appui aux programmes

Tableau 2.33

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 814,4	2 069,0	163,1	7,8	2 232,1	140,8	2 372,9
Autres dépenses de personnel	280,8	138,1	(3,4)	(2,4)	134,7	8,0	142,7
Services contractuels	6,2	116,5	191,1	164,0	307,6	18,2	325,8
Frais généraux de fonctionnement	812,0	471,8	489,7	103,7	961,5	57,7	1 019,2
Dépenses de représentation	0,3	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	191,2	79,0	76,7	97,0	155,7	9,3	165,0
Mobilier et matériel	1 030,8	317,7	190,9	60,0	508,6	30,4	539,0
<b>Total</b>	<b>5 135,7</b>	<b>3 192,1</b>	<b>1 108,1</b>	<b>34,7</b>	<b>4 300,2</b>	<b>264,4</b>	<b>4 564,6</b>

Tableau 2.34

### Postes nécessaires

#### Appui aux programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	7	9	—	—	—	—	7	9
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

- 2.140 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui aux programmes nécessaires pour l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le plan à moyen terme, à établir le budget-programme et à en suivre l'exécution, à assurer la gestion financière des fonds d'affectation spéciale et des fonds extrabudgétaires, à fournir les services d'appui nécessaires pour l'utilisation efficace des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources nécessaires pour l'administration générale.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 2.141 Il est proposé de maintenir au cours de l'exercice biennal 1998-1999 les effectifs actuels du Service d'administration, comme le montre le tableau 2.34. En plus, il est proposé de transférer des sous-programmes 3 (Assistance électorale) et 7 (Question de Palestine) deux postes d'agent des services généraux (autres classes) pour renforcer le programme d'innovations techniques du Département.

*Autres dépenses de personnel*

- 2.142 Les autres dépenses de personnel se décomposent comme suit :
- a) Personnel temporaire : 64 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 800 dollars, pour recruter le personnel temporaire nécessaire en période de pointe ou appelé à remplacer temporairement les fonctionnaires qui sont en congé de maladie ou en congé de maternité;
  - b) Heures supplémentaires : 70 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 15 200 dollars, pour les heures supplémentaires effectuées par le personnel du Département durant les périodes de pointe.

*Services contractuels*

- 2.143 Le montant prévu à cette rubrique (307 600 dollars), en augmentation de 191 100 dollars, servira à couvrir le coût des travaux d'impression effectués à l'extérieur (16 100 dollars) et les dépenses d'accès à des bases de données commerciales sur l'actualité mondiale (291 500 dollars). L'augmentation de 191 100 dollars s'explique par le recours accru aux dites bases.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 2.144 Un montant de 961 500 dollars, en augmentation de 489 700 dollars, est prévu à cette rubrique. L'augmentation s'explique presque entièrement par le transfert à cette rubrique des ressources destinées à couvrir le coût des communications dans le cadre du programme relatif au désarmement et des divers sous-programmes exécutés par le Département, à l'exclusion du sous-programme 7 (Question de Palestine). Les ressources prévues se répartissent comme suit : a) location et entretien de matériel de traitement des données (31 200 dollars); b) communications, désormais financées centralement au titre de cette rubrique (579 400 dollars); c) entretien du matériel de bureautique (300 700 dollars); d) services divers dont le Département peut avoir besoin dans le cadre de l'exécution des activités au titre du programme (50 200 dollars).

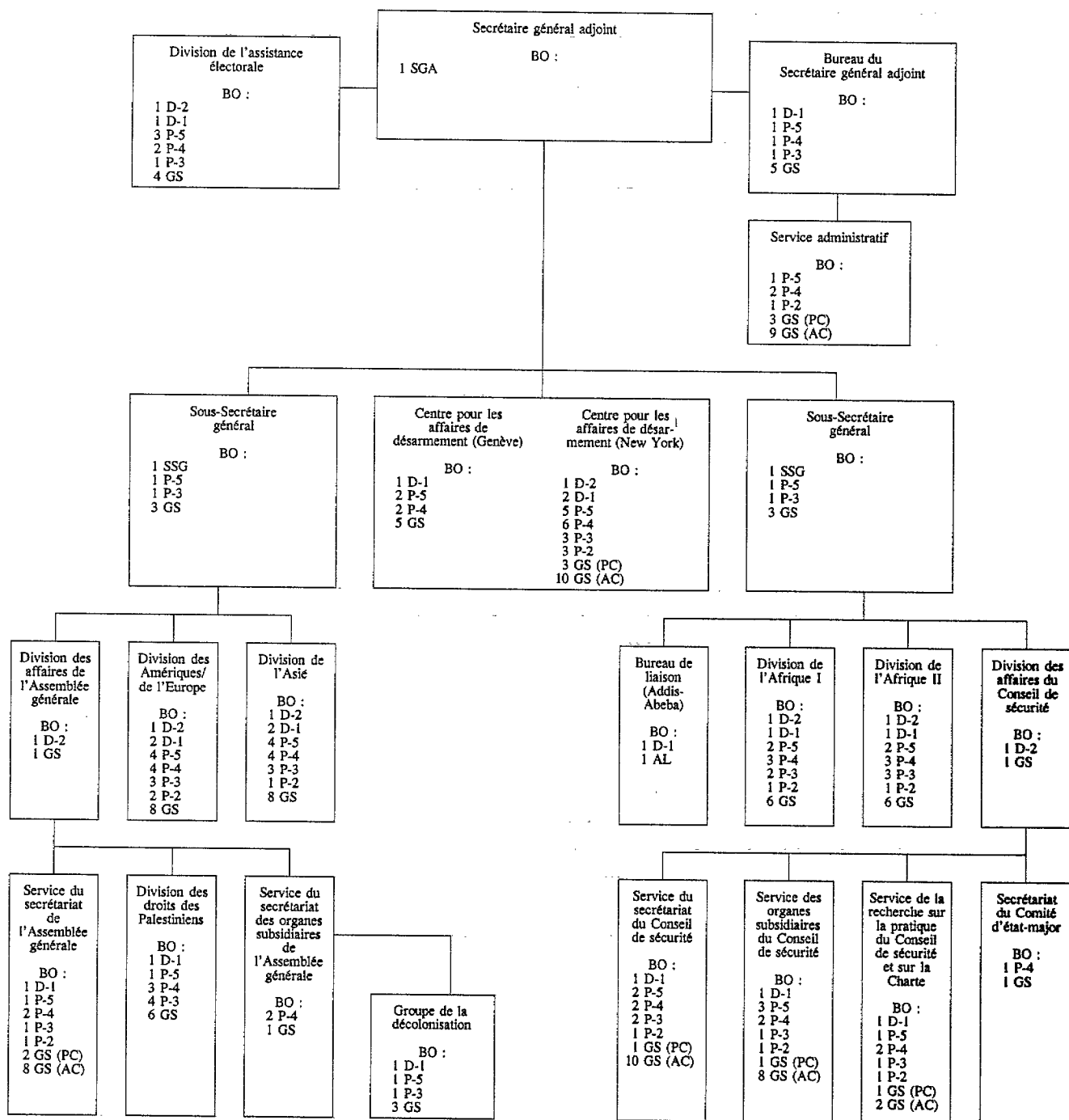
*Fournitures et accessoires*

- 2.145 Les ressources demandées (155 700 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures informatiques et de télécopie et autres fournitures de bureau (95 300 dollars) et des abonnements à des journaux, périodiques, revues, ouvrages de référence et autres publications (60 400 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 2.146 Le montant de 508 600 dollars prévu à cette rubrique permettra de remplacer le matériel de bureautique du Département, conformément à la politique de remplacement établie. Il permettra notamment a) d'acheter du matériel de bureautique (télécopieurs, déchiqueteuses, ordinateurs portatifs et ordinateurs individuels et logiciels correspondants) (167 400 dollars); b) de remplacer du matériel de bureautique (341 200 dollars). L'augmentation de 190 900 dollars s'explique par le regroupement, à cette rubrique, des ressources prévues au titre du remplacement du matériel de bureautique d'autres services du Département.

## Département des affaires politiques : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; AL : agent local; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire





---

## **Chapitre 3**

### **Opérations de maintien de la paix et missions spéciales**

(Programme 2 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 3.1 Les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix, qui comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Bureau des opérations et le Bureau de la planification et de l'appui, figurent dans la section A. La Division de l'administration et de la logistique des missions est placée sous l'autorité du Bureau de la planification et de l'appui. Les activités du Dépôt de Pise (dont les ressources étaient précédemment inscrites avec celles de la Division de l'administration et de la logistique des missions) ayant été fusionnées avec celles de la Base logistique de Brindisi, ne donnent lieu à aucune demande de ressources au titre du budget ordinaire pour 1998-1999.
- 3.2 Les ressources prévues au titre de deux missions de maintien de la paix financées par prélèvement sur le budget ordinaire, à savoir l'ONUST et l'UNMOGIP, figurent dans la section B.
- 3.3 Des ressources sont prévues dans la section C pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé l'ouverture de crédits au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 (A/48/6/Rev.1). Des ressources sont également prévues pour la MINUGUA, dont le mandat a été reconduit jusqu'au 31 mars 1998 par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/198 B du 27 mars 1997. Pour ce qui est des ressources nécessaires à la MINUGUA pour le reste de l'exercice biennal 1988-1999, le Secrétaire général a pris note des observations orales du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/51/SR.54), à savoir que la Mission pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'an 2000, et que le Comité comptait que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 comprendrait des ressources permettant de la financer au cours dudit exercice biennal. Pour diverses raisons, il n'a pas été possible d'établir le montant de ces ressources à temps pour pouvoir en inclure la demande dans le premier projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'Assemblée générale reviendra sur la question à sa cinquante-deuxième session.
- 3.4 La section C comprend en outre les missions ad hoc entreprises à la demande du Conseil de sécurité et/ou de l'Assemblée générale et de gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général quand il use de ses bons offices pour des missions de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix. Les activités relevant de cette section auront été achevées avant la fin de 1997 ou présentent un caractère extraordinaire, de sorte qu'il n'est pas possible pour le moment d'en prévoir la prorogation. Il n'est de ce fait pas demandé de crédit à ce stade.

Tableau 3.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**1) Budget ordinaire**

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Département des opérations de maintien de la paix	12 848,4	11 686,3	1 074,6	9,1	12 760,9	806,8	13 567,7
B. Missions de maintien de la paix	59 080,9	60 294,2	2 912,7	4,8	63 206,9	7 752,2	70 959,1
C. Autres opérations et missions ad hoc	77 714,4	63 524,8	(49 789,1)	(78,3)	13 735,7	1 216,4	14 952,1
<b>Total</b>	<b>149 643,7</b>	<b>135 505,3</b>	<b>(45 801,8)</b>	<b>(33,8)</b>	<b>89 703,5</b>	<b>9 775,4</b>	<b>99 478,9</b>

**2) Fonds extrabudgétaires**

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	26,6	894,4	i) Des organismes des Nations Unies	—
	32 497,1	36 827,6	ii) Des activités extrabudgétaires	963,2
			Fonds d'affectation spéciale	—
			Opérations de maintien de la paix	41 820,6
			b) Activités de fond :	—
	26,9	1 011,8	Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	—
	26,8	247,8	Fonds d'affectation spéciale pour le parrainage de militaires des pays en développement détachés à titre gracieux	—
	—	174,0	Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence internationale des Nations Unies sur le soutien médical des opérations de maintien de la paix	—
	963,0	10 123,2	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	11 409,4
	602,1	725,0	Autres fonds d'affectation spéciale	—
	44,4	1 180,0	c) Projets opérationnels : Sources bilatérales	—
<b>Total</b>	<b>34 186,9</b>	<b>51 183,8</b>		<b>54 193,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>183 830,6</b>	<b>186 689,1</b>		<b>153 672,1</b>

Tableau 3.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	90 596,8	60 492,2	(10 352,4)	(17,1)	50 139,8	5 689,4	55 829,2
Autres dépenses de personnel	17 770,7	45 397,8	(27 310,1)	(60,1)	18 087,7	2 156,9	20 244,6
Consultants et experts	1 048,8	800,1	(556,7)	(69,5)	243,4	28,8	272,2
Voyages	12 212,6	5 822,4	(1 407,9)	(24,1)	4 414,5	264,3	4 678,8
Services contractuels	392,6	738,6	(600,0)	(81,2)	138,6	8,8	147,4
Frais généraux de fonctionnement	16 828,8	14 987,3	(5 930,2)	(39,5)	9 057,1	1 168,9	10 226,0
Dépenses de représentation	83,5	67,2	(32,5)	(48,3)	34,7	4,8	39,5
Fournitures et accessoires	3 770,6	3 597,3	(1 066,3)	(29,6)	2 531,0	151,7	2 682,7
Mobilier et matériel	6 483,4	3 602,4	1 444,2	40,0	5 046,6	301,2	5 347,8
Transformation et amélioration des locaux	443,0	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	12,9	—	10,1	—	10,1	0,6	10,7
<b>Total</b>	<b>149 643,7</b>	<b>135 505,3</b>	<b>(45 801,8)</b>	<b>(33,8)</b>	<b>89 703,5</b>	<b>9 775,4</b>	<b>99 478,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	31 221,6	36 180,5	Postes	37 392,0
	657,7	3 789,1	Autres dépenses de personnel	5 171,1
	—	2 978,3	Consultants et experts	1 604,8
	199,0	334,2	Voyages	559,2
	928,3	4 739,0	Services contractuels	5 242,6
	744,8	501,8	Frais généraux de fonctionnement	1 530,7
	—	30,9	Fournitures et accessoires	114,2
	388,6	472,5	Matériel	1 150,0
	—	387,8	Transformation et amélioration des locaux	619,2
	44,4	1 180,0	Subventions et contributions	—
	2,5	589,7	Dépenses diverses	809,4
<b>Total</b>	<b>34 186,9</b>	<b>51 183,8</b>		<b>54 193,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>183 830,6</b>	<b>186 689,1</b>		<b>153 672,1</b>

Tableau 3.3

Postes nécessaires<sup>a</sup>

Programme : Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	1	1	—	—	2	2
SSG	3	3	1	—	—	—	4	3
D-2	5	5	1	—	—	—	6	5
D-1	7	7	1	1	7	7	15	15
P-5	7	7	7	1	17	17	31	25
P-4/3	12	14	1	—	69	67	82	81
P-2/1	8	7	—	—	3	3	11	10
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>96</b>	<b>94</b>	<b>151</b>	<b>141</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	7	7	8	8
Autres classes	22	22	4	1	123	123	149	146
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>157</b>	<b>154</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	178	154	17	—	—	—	195	154
Service mobile	148	134	4	—	—	—	152	134
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>288</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>347</b>	<b>288</b>
<b>Total général</b>	<b>392</b>	<b>355</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>226<sup>b</sup></b>	<b>224<sup>b</sup></b>	<b>655</b>	<b>583</b>

<sup>a</sup> En outre, 134 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 4 P-5, 51 P-4, 58 P-3, 10 P-2 et 11 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

<sup>b</sup> Y compris quatre postes (2 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux) financés en 1996-1997 par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix.

## A. Département des opérations de maintien de la paix

### Vue d'ensemble

3.5 Dans sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996, par laquelle elle a adopté le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1), l'Assemblée générale a noté que le maintien de la paix et de la sécurité internationales était l'un des domaines prioritaires. Le programme d'activités exécuté au titre de ce chapitre correspond au programme 2 (Opérations de maintien de la paix)

du plan à moyen terme. Les fonctions et l'organisation du Département sont exposées dans le Manuel de l'Organisation (ST/SGB/Organisation daté du 23 août 1995).

- 3.6 C'est le Département des opérations de maintien de la paix qui est chargé d'exécuter le programme de travail prévu à ce chapitre. Le Département est l'instrument opérationnel du Secrétaire général pour les missions hors siège et assume des responsabilités centrales pour ce qui est de gérer, diriger et appuyer toutes les opérations de maintien de la paix approuvées, ainsi que pour l'appui administratif et logistique à fournir selon que de besoin aux missions de bons offices, de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et d'aide humanitaire.
- 3.7 Dans l'accomplissement de ses tâches visant le maintien de la paix et de la sécurité, le Département continuera à assurer la direction exécutive et la gestion des opérations en cours, et l'appui administratif nécessaire à toutes les missions hors siège, ses activités comprenant de ce fait des fonctions logistiques, les communications, le traitement électronique de l'information, le recrutement, le déploiement et l'administration de personnel hors siège, la gestion financière, et la planification d'opérations nouvelles; il s'emploiera également à renforcer les moyens dont l'Organisation est dotée pour mener des opérations de maintien de la paix et d'autres missions, et son efficacité en la matière. Il continuera à développer, maintenir et renforcer la capacité d'entreprendre rapidement et en souplesse des opérations de maintien de la paix et d'autres missions hors siège.
- 3.8 Le programme de travail du Département a pour caractéristiques la complexité, la durée et le nombre des missions actuelles et futures, la multiplicité des tâches qu'elles comportent, la nécessité de renforcer les instances régionales dans le cadre de leur mandat, domaine de compétence et composition respectifs, afin de donner à la communauté internationale des moyens accrus de maintenir la paix et la sécurité; la nécessité enfin de renforcer la coopération entre les opérations de maintien de la paix et les autres activités des Nations Unies. L'Organisation conservera la responsabilité des opérations qui consistent à interposer des troupes pour contrôler un cessez-le-feu et/ou une zone tampon. Ce sera également à elle que l'on fera appel comme par le passé pour des opérations où elle peut avoir à s'occuper d'aspects très divers, militaires, civils et de police. Ces opérations peuvent souvent obliger à des tâches ardues du point de vue politique comme militaire, étant donné la complexité de la situation où elles sont déployées.
- 3.9 Ces dernières années, certaines opérations de maintien de la paix ont dû comporter les tâches suivantes, combinées de manière différente selon les cas : contrôle d'un cessez-le-feu et établissement d'une zone tampon, protection de convois humanitaires, désarmement et démobilisation de combattants une fois un conflit terminé, réforme de structures militaires, définition et création de forces de police, organisation ou contrôle d'élections, surveillance des droits de l'homme, promotion de réformes électorale et judiciaire, promotion de certains aspects de l'administration civile, coordination du relèvement économique.
- 3.10 Il faut que le Département demeure capable de mener à bien les tâches qui lui sont confiées, telles qu'elles sont définies conformément à la Charte, compte tenu de l'importance du concours que les instances et les organismes régionaux peuvent apporter au maintien de la paix.
- 3.11 Les activités du Département seront certes fonction des événements politiques et des mandats que lui confieront les organes intergouvernementaux à ce habilités, mais il se consacrera surtout, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, à établir des études, des plans opérationnels et des directives; à surveiller les opérations en cours et à en assurer la direction au jour le jour; à maintenir enfin la liaison avec les États Membres pour ce qui est de leur participation à ces opérations. De plus, le Département aura à coordonner le concours apporté par les autres départements participant aux opérations de maintien de la paix, à présenter des rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et à assurer l'appui voulu en matière d'administration, de logistique, de personnel, d'établissement des budgets et de gestion financière.

Tableau 3.4

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Bureau du Secrétaire général adjoint	6 405,6	3 315,1	714,3	21,5	4 029,4	246,7	4 276,1
2. Bureau des opérations	631,6	3 565,9	289,0	8,1	3 854,9	245,4	4 100,3
3. Appui aux opérations hors Siège	5 811,2	3 792,4	(4,7)	(0,1)	3 787,7	247,5	4 035,2
4. Bureau de la planification et de l'appui, y compris la Division de la planification	—	1 012,9	76,0	7,5	1 088,9	67,2	1 156,1
<b>Total</b>	<b>12 848,4</b>	<b>11 686,3</b>	<b>1 074,6</b>	<b>9,1</b>	<b>12 760,9</b>	<b>806,8</b>	<b>13 567,7</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	32 497,1	36 827,6	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	41 820,6
			Opérations de maintien de la paix	
			b) Activités de fond :	
	26,9	1 011,8	Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	—
	26,8	247,8	Fonds d'affectation spéciale pour le parrainage de militaires des pays en développement détachés à titre gracieux	—
	—	174,0	Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence internationale des Nations Unies sur le soutien médical des opérations de maintien de la paix	—
	—	—	Autres fonds d'affectation spéciale	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>32 550,8</b>	<b>38 261,2</b>		<b>41 820,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>45 399,2</b>	<b>49 947,5</b>		<b>55 388,3</b>

Tableau 3.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 736,2	9 659,2	734,0	7,5	10 393,2	665,3	11 058,5
Autres dépenses de personnel	189,5	476,0	(289,9)	(60,9)	186,1	11,2	197,3
Consultants et experts	—	—	93,3	—	93,3	5,6	98,9
Voyages	120,3	296,6	(123,0)	(41,4)	173,6	10,4	184,0
Services contractuels	—	7,9	44,8	567,0	52,7	3,1	55,8
Frais généraux de fonctionnement	1 461,1	953,0	316,5	33,2	1 269,5	75,7	1 345,2
Dépenses de représentation	7,8	9,5	(3,5)	(36,8)	6,0	0,3	6,3
Fournitures et accessoires	235,3	91,0	9,6	10,5	100,6	6,1	106,7
Mobilier et matériel	98,2	193,1	292,8	151,6	485,9	29,1	515,0
<b>Total</b>	<b>12 848,4</b>	<b>11 686,3</b>	<b>1 074,6</b>	<b>9,1</b>	<b>12 760,9</b>	<b>806,8</b>	<b>13 567,7</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	31 121,5	35 618,4	Postes	37 392,0
	26,8	439,2	Autres dépenses de personnel	233,0
	—	146,2	Consultants et experts	237,9
	199,0	264,9	Voyages	501,1
	295,2	1 026,0	Services contractuels	1 242,6
	563,7	—	Frais généraux de fonctionnement	1 302,8
	—	2,8	Fournitures et accessoires	114,2
	342,1	50,0	Mobilier et matériel	797,0
	2,5	166,6	Dépenses diverses	—
<b>Total</b>	<b>32 550,8</b>	<b>37 714,1</b>		<b>41 820,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>45 499,2</b>	<b>49 400,4</b>		<b>55 388,3</b>

Tableau 3.6

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

Unité administrative : Département des opérations de maintien de la paix

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	4	4	—	—	—	—	4	4
D-1	5	5	—	—	7	7	12	12
P-5	5	5	—	—	17	17	22	22
P-4/3	11	11	—	—	69	67	80	78
P-2/1	7	7	—	—	3	3	10	10
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>96</b>	<b>94</b>	<b>131</b>	<b>129</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	7	7	7	7
Autres classes	20	20	—	—	123	123	143	143
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	—	—	—	—	—	6	—
Service mobile	2	—	—	—	—	—	2	—
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>63</b>	<b>55</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>226</b>	<b>224</b>	<b>289</b>	<b>279</b>

<sup>a</sup> En outre, 134 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 4 P-5, 51 P-4, 58 P-3, 10 P-2 et 11 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

<sup>b</sup> Y compris quatre postes (2 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux) financés en 1996-1997 par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix.



## 1. Direction exécutive et politique

Tableau 3.7

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 324,8	1 607,1	54,6	3,3	1 661,7	105,2	1 766,9
Autres dépenses de personnel	168,1	445,2	(259,1)	(58,1)	186,1	11,2	197,3
Consultants et experts	—	—	93,3	—	93,3	5,6	98,9
Voyages	118,6	296,6	(123,0)	(41,4)	173,6	10,4	184,0
Services contractuels	—	7,9	44,8	567,0	52,7	3,1	55,8
Frais généraux de fonctionnement	487,8	754,1	515,4	68,3	1 269,5	75,7	1 345,2
Dépenses de représentation	7,2	4,9	1,1	22,4	6,0	0,3	6,3
Fournitures et accessoires	205,7	50,0	50,6	101,2	100,6	6,1	106,7
Mobilier et matériel	93,4	149,3	336,6	225,4	485,9	29,1	515,0
<b>Total</b>	<b>6 405,6</b>	<b>3 315,1</b>	<b>714,3</b>	<b>21,5</b>	<b>4 029,4</b>	<b>246,7</b>	<b>4 276,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	12 647,8	6 978,8	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	Opérations de maintien de la paix	10 291,2
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>12 647,8</b>	<b>6 978,8</b>		<b>10 291,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>19 053,4</b>	<b>10 293,9</b>		<b>14 567,3</b>

Tableau 3.8

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**

*Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris Bureau du Conseiller militaire, Groupe des politiques et de l'analyse, Centre de situation et Service administratif)*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	—	—	3	3	3	3
P-5	1	1	—	—	3	3	4	4
P-4/3	1	1	—	—	11	11	12	12
P-2/1	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	—	—	—	—	2	2	2	2
Autres classes	2	2	—	—	13	13	15	15
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>40</b>

<sup>a</sup> En outre, 29 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 1 P-5, 8 P-4, 12 P-3, 1 P-2 et 7 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

### Sous-programme 1 Direction exécutive et politique

- 3.12 Le sous-programme a pour objectif d'assumer et de consolider la responsabilité globale de toutes les politiques et décisions arrêtées à l'échelon du programme; de faciliter, de compléter et d'amplifier le courant d'information entre les opérations sur le terrain et le Département; d'étudier et d'analyser de façon approfondie les nouvelles questions de fond intéressant les activités du programme; de maintenir et, dans la mesure du possible, d'accroître la capacité opérationnelle de l'Organisation d'offrir des conseils de nature militaire pour la planification et la conduite des opérations de maintien de la paix.
- 3.13 C'est le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, (y compris le Bureau du Conseiller militaire, le Groupe des politiques et de l'analyse et le Centre de situation), qui est chargé de l'exécution de ce sous-programme.

#### Activités

- 3.14 Les activités suivantes seront menées durant l'exercice biennal :
- a) *Comité spécial des opérations de maintien de la paix.* i) Établissement de deux rapports et de 15 notes d'information par an environ sur des questions relatives aux opérations de maintien de la paix; ii) Fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

- b) *Autres activités de fond.* i) Recherche et analyse sur des questions de fond nouvelles, et formulation de politiques et de procédures; ii) Maintien de contacts de haut niveau avec les parties belligérantes, les membres du Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents, dans l'exercice des mandats confiés par le Conseil de sécurité; iii) Fourniture d'avis sur les incidences militaires des résolutions; établissement de projets de plan d'opérations sur le terrain et avis d'ordre militaire sur leur application aux commandants des forces des opérations de maintien de la paix; iv) diffusion de rapports de situation quotidiens et d'analyses sur les questions de maintien de la paix aux autres départements et aux États Membres. Le nombre estimatif de ces rapports et analyses s'établit à 500 par an.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 3.15 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire ne rendent pas compte intégralement des besoins correspondant aux activités que le Département est appelé à mener, de sorte que le Secrétaire général cherchera comme précédemment à lui assurer des effectifs complémentaires par le biais du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Cette méthode procède également du fait que la nature des activités à exécuter, pas plus que le nombre, l'ampleur et la portée des mandats confiés au Département ne peuvent être prévus longtemps à l'avance.
- 3.16 Toutes les ressources correspondant à des objets de dépenses autres que les postes, qui étaient précédemment indiquées aussi au sous-programme 3, Administration et logistique des missions, ont été transférées au sous-programme 1. Cela permettra de gérer plus sagement les ressources inscrites au budget ordinaire pour le Département.

#### *Postes*

- 3.17 Cinq bureaux et unités administratives relèvent du sous-programme 1, Direction exécutive et politique (y compris le Service administratif, qui, bien que considéré comme assurant l'appui au programme, est rattaché à ce sous-programme du fait qu'il ne compte qu'un poste inscrit au budget ordinaire, et le Centre de situation, qui n'en compte aucun). Les ressources prévues au budget ordinaire, soit huit postes, se répartissent comme suit :
- Bureau proprement dit du Secrétaire général adjoint : le poste du Secrétaire général adjoint, un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux;
  - Bureau du Conseiller militaire (un poste D-2, un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux);
  - Groupe des politiques et de l'analyse (un poste P-2);
  - Service administratif (un poste P-4);
  - Centre de situation, où tous les postes sont financés par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 3.18 Les ressources prévues à cette rubrique (186 100 dollars) se décomposent comme suit : 79 800 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), et 106 300 dollars au titre des heures supplémentaires. Le montant demandé pour le recrutement de personnel temporaire permettra de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (35 400 dollars) et de faire face aux besoins pendant les périodes de pointe (44 400 dollars). Les montants prévus pour les remplacements ont été calculés dans l'hypothèse de huit mois de travail d'un agent des services généraux pour l'exercice biennal; pour le personnel temporaire à recruter en période de pointe, on s'est basé sur le coût de 10 mois de travail environ d'un agent des services généraux. Le montant prévu au titre des heures supplémentaires correspond pour 1998-1999 à 2 416 heures au taux horaire de 22 dollars.

*Consultants et experts*

- 3.19 On a prévu un montant de 93 300 dollars pour des services spécialisés de consultant qu'on ne peut obtenir facilement au Secrétariat (informations sur des aspects précis du maintien de la paix, conception de bases de données, planification militaire spécialisée) :
- a) *Intégration de l'information.* Le Département a mis en place des liaisons particulières d'information et de communication avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques hors siège qu'il dirige ou qu'il administre. Il faut maintenant définir par une étude débouchant sur des recommandations les moyens les plus rentables d'intégrer les systèmes en place et d'évoluer, à plus long terme, vers des normes communes pour la communication, le stockage et la recherche d'information dans les missions au siège, et entre les deux. Cette étude viendrait compléter la réflexion déjà entamée ailleurs au Siège sur une stratégie commune de gestion de l'information. Elle devrait déboucher sur des recommandations concrètes — et chiffrées — de matériel, de logiciel et de formation, dans un délai de six mois pour la mise en service;
  - b) *Consultant en affaires politiques, spécialisé dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des membres des forces armées.* Ce consultant aurait à réaliser une étude sur les enseignements à tirer des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des membres des forces armées déjà réalisés, ainsi que des missions de maintien de la paix passées et en cours, et à recommander les moyens d'améliorer la formulation et la réalisation de programmes à venir. La durée en serait de quatre mois.

*Voyages*

- 3.20 Le montant prévu à cette rubrique (173 600 dollars), qui correspond aux frais de voyage du Secrétaire général adjoint, des sous-Secrétaires généraux, des Directeurs et des autres hauts fonctionnaires du Département, se décompose comme suit :
- a) 37 800 dollars pour les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et des Sous-Secrétaires généraux se rendant dans les pays fournissant des contingents, pour des réunions sur les opérations de maintien de la paix en cours et à venir, ainsi que dans les capitales d'États Membres pour débattre des problèmes du maintien de la paix. On a prévu huit voyages durant l'exercice biennal 1998-1999;
  - b) 69 200 dollars pour les voyages des directeurs du Département se rendant à des réunions de groupes régionaux de pays fournissant des contingents, ainsi qu'à des séminaires sur les politiques du maintien de la paix et l'évaluation. On envisage 16 de ces voyages pour l'exercice biennal;
  - c) 66 600 dollars pour les voyages accomplis par d'autres hauts fonctionnaires du Département, notamment des conseillers de police chargés de débattre et de faciliter le recrutement d'officiers de police civile pour des opérations des Nations Unies, ainsi que des fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions se rendant dans des zones autres que celles des missions pour débattre des besoins logistiques généraux des missions de maintien de la paix, afin de se tenir au courant des idées et des techniques nouvelles. On envisage 16 voyages durant l'exercice biennal 1998-1999.

*Services contractuels*

- 3.21 Dans le respect du principe du multilinguisme, on prévoit un montant de 52 700 dollars pour faire traduire dans cinq langues officielles (arabe, chinois, espagnol, français et russe) les documents émanant du Département (études sur le maintien de la paix, directives et procédures opérationnelles des missions, demandes de remboursement des États Membres).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 3.22 À la rubrique des frais généraux de fonctionnement, les ressources demandées (1 269 500 dollars) se répartissent comme suit :
- a) 260 100 dollars pour la location de photocopieuses. Le parc actuel du Département est de 21 photocopieuses. Les ressources demandées au budget ordinaire correspondent aux frais de location

de 13 photocopieuses au coût unitaire de 8 000 dollars par an, soit 208 000 dollars pour 13 machines pour l'exercice biennal 1998-1999, à quoi s'ajoutent 52 100 dollars pour le papier et les autres fournitures nécessaires;

- b) 784 100 dollars pour les communications par les circuits du commerce, dont le coût des liaisons (par téléphone, télécopie et câble) entre le Département, les missions hors siège, les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des États Membres. Un montant sera demandé à ce titre dans le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix;
- c) 28 200 dollars pour les frais d'entretien de 28 télécopieurs, soit le nombre total dont dispose actuellement le Département;
- d) 197 100 dollars pour les frais d'entretien du matériel de bureautique. Le Département dispose actuellement de 426 micro-ordinateurs, dont 26 d'un type dépassé. Les ressources demandées au budget ordinaire sont destinées à l'entretien et aux logiciels correspondant à 140 ordinateurs.

#### *Dépenses de représentation*

- 3.23 Un montant de 6 000 dollars est demandé à cette rubrique, pour les dépenses de représentation auprès de membres des délégations, de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales, de fonctionnaires d'organisations intergouvernementales autres que des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, et de personnes du secteur privé.

#### *Fournitures et accessoires*

- 3.24 Les montants nécessaires à cette rubrique (100 600 dollars) sont destinés aux fournitures de bureau et aux abonnements, et se répartissent comme suit : 56 000 dollars au titre des fournitures de bureau, à raison de 200 dollars par personne et par an pour 140 fonctionnaires; 33 900 dollars pour l'abonnement à de grands journaux quotidiens, revues hebdomadaires et journaux trimestriels, y compris la part supportée par le Département du coût des informations fournies sous forme électronique par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld; 10 700 dollars pour l'achat de manuels techniques et professionnels.

#### *Matériel*

- 3.25 Les montants demandés à cette rubrique (485 900 dollars) peuvent se ventiler comme suit :
- a) 56 500 dollars pour remplacer 2 télécopieurs et remplacer les meubles de 20 fonctionnaires logés dans le bâtiment de l'UNITAR;
  - b) 336 800 dollars pour la gestion de l'information; il s'agit notamment de remplacer et d'améliorer le matériel de traitement de données et l'infrastructure de réseau, par le remplacement de 55 micro-ordinateurs et imprimantes, avec le coût non récurrent de leur installation (225 500 dollars); d'acheter six imprimantes partagées en réseau (51 500 dollars), et de moderniser le câblage du réseau local dans le bâtiment de l'UNITAR (59 800 dollars);
  - c) 92 600 dollars pour les logiciels et la formation correspondants. Pour coordonner les opérations sur le terrain, avec les voyages que cela entraîne, on a besoin d'ordinateurs portables configurés pour bureau mobile. Pour accéder à des milliers de disquettes et de disques optiques contenant des documents scannés en provenance des missions, qui servent par la suite aux équipes chargées des demandes de remboursement et de la liquidation des missions, il faut des systèmes d'extraction. On a besoin également de logiciels spécialisés et de formation à des applications qui ne sont pas d'un usage courant, telles que systèmes d'information géographique utilisés pour le déminage, et logiciels statistiques pour l'analyse des données, avec les programmes utilitaires Internet et Intranet correspondants.

## 2. Opérations

Tableau 3.9

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	631,6	3 565,9	289,0	8,1	3 854,9	245,4	4 100,3
<b>Total</b>	<b>631,6</b>	<b>3 565,9</b>	<b>289,0</b>	<b>8,1</b>	<b>3 854,9</b>	<b>245,4</b>	<b>4 100,3</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	3 369,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	Opérations de maintien de la paix	3 523,1
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>3 369,3</b>		<b>3 523,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>631,6</b>	<b>6 935,2</b>		<b>7 623,4</b>

Tableau 3.10

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**
*Unité administrative : Bureau des opérations*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	3	3	—	—	1	1	4	4
P-5	2	2	—	—	2	2	4	4
P-4/3	5	5	—	—	7	7	12	12
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	5	5	—	—	9	9	14	14
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>37</b>	<b>37</b>

<sup>a</sup> En outre, quatre personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 3 P-4 et 1 P-3. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

**Sous-programme 2**  
**Opérations**

- 3.26 Ce sous-programme a pour fonction essentielle de servir d'instrument exécutif du Secrétaire général pour la direction et la maîtrise des opérations de maintien de la paix. Il comporte l'établissement des plans opérationnels correspondants, avec leurs composantes militaire, civile et de police; l'entretien de relations suivies avec les parties belligérantes, avec les membres du Conseil de sécurité et avec les pays fournissant des contingents, dans l'exercice des mandats définis par les organes directeurs; et le maintien de capacités techniques suffisantes pour les périodes où le maintien de la paix connaît des pointes imprévues du fait d'une crise internationale.
- 3.27 Les activités correspondant à ce sous-programme seront exécutées par le Bureau des opérations, dont la structure comporte trois divisions régionales (Division Afrique, Division Asie et Moyen-Orient, Division Europe et Amérique latine). Ces dernières assureront dans leur domaine de compétence respectif la direction exécutive des opérations en cours et à venir. Elles coordonneront étroitement leurs activités avec celles des autres organes et programmes des Nations Unies participant à l'action commune en faveur de la paix et de la sécurité, notamment du Département des affaires politiques et du Département des affaires humanitaires.

## Activités

3.28 Les activités au cours de l'exercice biennal seront les suivantes :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
  - i) *Assemblée générale*. Informations de base et avis à l'Assemblée générale sur les questions touchant au maintien de la paix; les notes d'information écrites sont au nombre d'environ 125 par an;
  - ii) *Conseil de sécurité*
    - a. Élaboration et présentation chaque année d'environ 75 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, sur diverses questions touchant aux opérations de maintien de la paix, et exposés oraux quotidiens;
    - b. Établissement chaque année, pour les réunions et les consultations officieuses suivies (notamment réunions de pays fournissant des contingents), de quelque 220 notes d'information et documents de séance sur des questions touchant au maintien de la paix;
    - c. Participation suivie à des réunions et à des consultations d'information sur des questions touchant aux opérations de maintien de la paix;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Surveillance et analyse des événements retentissant sur le mandat et les activités opérationnelles des missions, avis opérationnels sur les questions de principe selon que de besoin;
  - ii) Élaboration de directives et conseils de fond sur les questions opérationnelles, et suivi des décisions prises par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou le Secrétaire général;
  - iii) Surveillance et préservation de l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix, surveillance des activités des opérations, et recommandations de perfectionnements ou de modifications à apporter en fonction de la manière dont une situation évolue;
  - iv) Coordination avec les services du Département et d'autres départements, afin que les services techniques ou organiques compétents assurent effectivement aux missions l'appui voulu;
  - v) Suivi de l'activité du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, portée selon que de besoin à la connaissance des différents services du Département;
- c) *Coopération internationale, et coordination et liaison interinstitutions*. Participation à des réunions avec des organisations régionales et sous-régionales, des coalitions multinationales, les pays fournissant des contingents, d'autres programmes et organismes des Nations Unies, et des organisations non gouvernementales.

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

### Postes

3.29 Les ressources demandées à cette rubrique correspondent au coût des postes indiqués plus haut au tableau 3.10. Le chef du Bureau a rang de Sous-Secrétaire général, et a pour collaborateurs 12 fonctionnaires de la classe des administrateurs et de rang supérieur (2 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) et 5 agents des services généraux.



### 3. Administration et logistique des missions

Tableau 3.11

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 779,8	3 473,3	314,4	9,0	3 787,7	247,5	4 035,2
Autres dépenses de personnel	21,4	30,8	(30,8)	(100,0)	—	—	—
Voyages	1,7	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	973,3	198,9	(198,8)	(100,0)	—	—	—
Dépenses de représentation	0,6	4,6	(4,6)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	29,6	41,0	(41,0)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	4,8	43,8	(43,8)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>5 811,2</b>	<b>3 792,4</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>3 787,7</b>	<b>247,5</b>	<b>4 035,2</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
			i) Des organismes des Nations Unies	—
	19 849,3	22 866,5	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	23 631,6
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>19 849,3</b>	<b>22 866,5</b>		<b>23 631,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>25 660,5</b>	<b>26 658,9</b>		<b>27 666,8</b>

Tableau 3.12

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

Unité administrative : Division de l'administration et de la logistique des missions

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	3	3	4	4
P-5	1	1	—	—	9	9	10	10
P-4/3	5	5	—	—	40	41	45	46
P-2/1	5	5	—	—	3	3	8	8
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>68</b>	<b>69</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	5	5	5	5
Autres classes	11	11	—	—	91	92	102	103
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>96</b>	<b>97</b>	<b>107</b>	<b>108</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	—	—	—	—	—	6	—
Service mobile	2	—	—	—	—	—	2	—
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>151</b>	<b>153</b>	<b>183</b>	<b>177</b>

<sup>a</sup> En outre, 63 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 1 P-5, 17 P-4, 34 P-3, 9 P-2 et 2 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

### Sous-programme 3 Administration et logistique des missions

- 3.30 L'objectif de ce sous-programme est de fournir, sur le terrain, un appui administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux autres activités prescrites par l'ONU.
- 3.31 Les activités du sous-programme sont menées par la Division de l'administration et de la logistique des missions, qui, sur le plan administratif, relève directement du Sous-Secrétaire général au Bureau de la planification et de l'appui. La Division comprend le Bureau du Directeur, le Service de gestion financière, le Service de la logistique et des communications et le Service de la gestion du personnel.

#### Activités

- 3.32 Les activités suivantes seront menées pendant l'exercice biennal :
- a) *Soutien logistique et appui en matière de communication pour les missions sur le terrain*
    - i) *Coordination des politiques et renforcement des capacités*

- a. Élaborer, publier et tenir à jour des documents et des manuels relatifs à la procédure et à la politique appliquées en matière de logistique, notamment le Manuel de l'appui opérationnel, le Manuel de l'administration des missions sur le terrain, les directives concernant les missions d'enquête technique et les directives régissant les liquidations;
  - b. Intégrer les stratégies relatives aux données et les techniques de gestion des données dans les procédures de gestion des contrats et des moyens logistiques à l'échelle mondiale;
  - c. Établir une politique concernant la sécurité de l'aviation et le transport aérien à l'appui des missions de maintien de la paix et des autres missions sur le terrain;
  - d. Élaborer et appliquer une politique de gestion du parc de véhicules;
  - e. Établir et examiner les spécifications relatives aux lettres d'attribution concernant le matériel militaire et l'affrètement d'aéronefs à long terme;
  - f. Élaborer et tenir à jour des plans d'urgence en matière de soutien logistique;
  - g. Mettre au point un système de gestion des avoirs pour gérer le matériel de l'ONU à l'échelle mondiale, y compris les calendriers de liquidation;
  - h. Évaluer et planifier les besoins en technologie de l'information et installer des réseaux locaux et de grands réseaux à l'appui de divers types d'opérations des Nations Unies;
- ii) *Appui opérationnel*
- a. Déterminer les besoins en soutien logistique des nouvelles missions sur la base d'un concept d'opérations défini; et élaborer et coordonner des plans de soutien logistique pour les nouvelles missions, ainsi que pour les missions existantes qui sont renforcées, et donner des conseils en vue de leur inscription aux budgets des missions hors Siège;
  - b. Fournir un soutien logistique spécialisé ainsi que d'autres composantes techniques des missions d'enquête technique;
  - c. Planifier la fourniture des biens (vivres, eau, carburant) et des services nécessaires à la subsistance des missions;
  - d. Planifier toutes les opérations de transport aérien et maritime à l'appui des missions de maintien de la paix et des autres missions sur le terrain;
  - e. Planifier, coordonner et administrer le réseau de communications mondial sur lequel s'appuient toutes les missions sur le terrain et faire en sorte que les besoins spécifiques en communication des nouvelles missions et des missions renforcées soient satisfaits;
  - f. Créer et mettre en place des systèmes de communications en cas de déploiement rapide pour les opérations de maintien de la paix et, en coordination avec le Département de l'information, établir des systèmes de radiodiffusion sur le terrain;
  - g. Définir des spécifications génériques et des méthodes d'approvisionnement et formuler et examiner des spécifications techniques et contractuelles ainsi que des propositions relatives à la passation de marchés;
  - h. Examiner les demandes de fourniture de biens ou services puis les soumettre à la Division des achats et des transports pour qu'elle passe des commandes auprès d'entreprises privées; examiner les demandes de fourniture de biens et services adressées aux États Membres sous forme de lettre d'attribution; faire examiner, par des spécialistes de la logistique, les contrats et les dossiers soumis au Comité des contrats et au Comité de contrôle du matériel (Siège) par les missions sur le terrain;
  - i. Effectuer une étude de marché portant sur les articles qui sont couramment demandés, ainsi que les analyses coûts-avantages correspondantes;
  - j. Gérer les biens et les stocks des missions hors Siège, et tenir à jour un inventaire mondial;

- k. Surveiller l'utilisation des aéronefs (62 avions) de manière à assurer la sécurité de la flotte de l'ONU et faire en sorte que les appareils répondent aux normes internationales; et vérifier les titres des opérateurs auxquels l'Organisation s'adresse pour affréter des appareils à court ou à long terme;
- l. Donner des conseils en matière de logistique spécialisée en vue de conclure des accords avec des organisations privées ou publiques concernant la fourniture d'un soutien logistique aux missions sur le terrain, de répondre aux demandes d'information sur les moyens logistiques qui accompagnent les audits internes et externes, et de mettre en oeuvre les mesures correctives proposées;
- m. Fournir des conseils et un appui en matière de logistique spécialisée en vue de liquider des missions hors Siège ou d'en réduire les effectifs;
- n. Coordonner toutes les opérations de soutien logistique à l'appui des missions sur le terrain et, en particulier, fournir rapidement le soutien logistique d'importance critique; et coordonner, en collaboration avec les différents bureaux de secrétariat, les missions et la Division, les priorités des missions en matière de soutien logistique, l'exécution de fonctions logistiques particulières et le transfert de matériel entre les missions;
- o. Mettre au point un dispositif de soutien logistique autonome en collaboration avec les pays fournissant des contingents, conformément à l'accord sur le matériel appartenant aux contingents arrêté par l'ONU;
- p. Gérer, entretenir, surveiller et liquider le parc mondial de véhicules relevant des opérations de maintien de la paix (11 500 véhicules appartenant à l'Organisation et 10 000 véhicules appartenant aux contingents), notamment enregistrer et gérer les avoirs en véhicules;
- q. Déployer, relever et rapatrier les contingents; gérer tous les contrats de transport aérien et tous les affrètements d'aéronefs à l'appui des missions sur le terrain; et regrouper les déplacements de la police civile et des observateurs militaires ainsi que l'acheminement des marchandises destinées aux missions;
- r. Contrôler, coordonner, satisfaire et vérifier tous les besoins en matière de logistique (biens de première nécessité et fournitures d'entretien);
- s. Contrôler, coordonner, exécuter et vérifier les contrats relatifs aux services et à la logistique;
- t. Gérer et contrôler l'ensemble des programmes de génie civil des missions existantes, les installations des opérations de maintien de la paix appartenant à l'ONU, les contrats de génie civil et le matériel déployé à l'échelle mondiale;
- u. Mettre au point des systèmes d'administration informatisés destinés à être utilisés par les missions sur le terrain ainsi qu'au Siège;
- v. Gérer le réseau local installé dans le Département des opérations de maintien de la paix, un service d'assistance destiné à tous les interlocuteurs du Département, le système intégré de gestion (SIG), et un grand réseau reliant le Siège aux missions sur le terrain et appuyant le courrier électronique (e-mail), les notes Lotus et d'autres systèmes d'administration informatisés;
- w. Gérer et configurer tous les grands réseaux de communication, y compris les systèmes à satellite mondiaux et locaux utilisés par les missions;
- x. Gérer et surveiller toutes les installations de traitement électronique des données utilisées par les missions sur le terrain; mettre au point des programmes d'applications à l'appui des opérations en réseau des missions; courrier électronique; et programmes de relèvement après les catastrophes;
- y. Surveiller les programmes de gestion et de classement des dossiers des missions hors Siège;

- iii) *Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts.* Fournir des conseils de spécialistes concernant les demandes d'information sur les moyens logistiques émanant du Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission.
- b) *Gestion du personnel et appui aux missions sur le terrain*
  - i) *Coordination des politiques et renforcement des capacités*
    - a. Mettre au point une stratégie et un système mondial de dotation en effectifs en recourant, notamment à des organigrammes, à la formation des effectifs avant le déploiement et à la diversification des sources de personnel; effectuer des analyses coûts-avantages des différents services auprès desquels est recruté le personnel des missions;
    - b. Élaborer et appliquer des stratégies de formation pour renforcer la mobilité du personnel des missions et améliorer les perspectives de carrière des intéressés; renforcer la gestion des missions en formant les chefs de l'administration et d'autres hauts fonctionnaires responsables de la gestion;
    - c. Établir un fichier de candidats qualifiés et expérimentés pouvant participer aux missions de maintien de la paix ainsi qu'à d'autres missions sur le terrain, en mettant l'accent sur la rapidité avec laquelle ils peuvent être détachés;
    - d. Effectuer des recherches et des analyses et, au besoin, revoir les politiques, procédures, règles et règlements relatifs au personnel des missions, en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines;
    - e. Examiner et mettre à jour les volets des textes administratifs concernant le personnel des missions, notamment le Manuel de l'administration des missions sur le terrain, le Manuel des missions d'enquête et les directives régissant les liquidations;
    - f. Établir des définitions d'emploi types pour les postes à pourvoir dans le cadre de missions;
  - ii) *Appui opérationnel*
    - a. Déterminer les structures des missions hors Siège et leurs besoins en personnel civil;
    - b. Fournir des renseignements sur les perspectives d'emploi sur le terrain; évaluer et trier, en moyenne, 500 demandes par semaine; interviewer une cinquantaine de candidats par semaine; et rechercher dans le fichier de candidats les personnes possédant les qualifications et les qualités requises pour être affectées à une mission;
    - c. Choisir et recruter le personnel, puis l'affecter aux missions; et donner des avis concernant la sélection des hauts fonctionnaires qui seront envoyés sur le terrain;
    - d. Assurer la coordination avec les autres départements et bureaux, ainsi qu'avec les organismes et programmes du système des Nations Unies, en vue du détachement des fonctionnaires expérimentés pouvant occuper des postes clefs sur le terrain;
    - e. Fournir des renseignements sur les missions, ainsi que des instructions, au personnel des missions; et établir et tenir à jour des notes d'information sur les différentes missions;
    - f. Organiser les voyages des observateurs militaires, des contrôleurs de la police civile et du personnel fourni par les gouvernements qui seront envoyés en mission (6 500 en 1995) et des quelque 1 000 civils recrutés chaque année à l'échelle internationale;
    - g. Administrer le personnel international (environ 2 500 en 1996, dont 600 agents du Service mobile) affecté à des missions sur le terrain conformément aux séries 100 et 300 du Statut et du Règlement du personnel (prestations, indemnités, demandes de congé, prolongations de contrat, cessations de service, évacuations sanitaires et notations); et gérer l'état des effectifs et établir les documents analytiques correspondants;

- h. Fournir des directives, ainsi qu'une assistance administrative, aux quelque 5 000 personnes recrutées localement chaque année;
  - i. Définir les critères d'utilisation du personnel contractuel et revoir les moyens d'action s'y rapportant;
  - j. Déterminer les lieux d'affectation du personnel des missions en tenant compte de la matrice de calcul de la prime de mobilité et de sujétion;
  - k. Fournir régulièrement aux missions des directives en matière d'administration et de gestion, effectuer des visites périodiques pour s'assurer que les effectifs sont suffisants et tenter de régler les problèmes opérationnels;
  - l. Concevoir et mettre au point des systèmes automatisés de gestion du personnel, dotés de l'interface approprié avec le système intégré de gestion (SIG), afin de tenir à jour et de surveiller l'état des effectifs, les données qui s'y rapportent et le nombre de postes vacants sur le terrain;
  - m. Organiser des séances de compte rendu à la fin des missions;
  - n. Examiner les observations et les recommandations concernant le personnel formulées à l'issue d'audits et prendre des mesures correctives;
- iii) *Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts*
- a. Fournir des conseils de spécialistes concernant les demandes d'information sur le personnel émanant du Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission;
  - b. Contribuer à l'établissement des rapports relatifs au personnel établis par le Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale;
  - c. Donner des renseignements au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation afin de l'aider à traiter les demandes de pension d'invalidité et de capital décès se rapportant à certaines catégories de personnel, notamment les observateurs militaires, la police civile et le personnel civil local et international; et assurer la liaison avec les missions permanentes.
- c) *Gestion financière et appui aux missions sur le terrain*
- i) *Coordination des politiques et renforcement des capacités*
    - a. Réviser les instruments relatifs à la politique financière, en tenant compte des enseignements tirés des missions;
    - b. Tenir et mettre à jour le Manuel des coûts standard et participer à la mise à jour d'autres directives et manuels administratifs;
    - c. Participer à l'élaboration d'un manuel sur le budget des missions et d'un guide des procédures financières applicables aux missions;
    - d. Normaliser le système de notation;
    - e. Établir des directives et coordonner l'utilisation des fonctionnaires des finances itinérants et des spécialistes du contrôle de la gestion chargés d'apporter une aide aux missions, selon les besoins;
  - ii) *Appui opérationnel*
    - a. Coordonner, examiner et établir chaque année, pour les différentes missions sur le terrain, des projets de budget et des rapports d'évaluation en vue de les soumettre au Contrôleur avant de les présenter à l'Assemblée générale (48 rapports annuels sur les opérations de maintien de la paix et 26 rapports annuels sur d'autres missions hors Siège);

- b. Ouvrir des comptes budgétaires secondaires au titre des missions; surveiller et vérifier, tous les mois, les dépenses afférentes à chaque mission et examiner l'encaisse des missions ainsi que les montants à recevoir;
  - c. Gérer l'autorisation de financement anticipé au nom du Contrôleur, notamment l'autorisation d'engagement de dépenses, pour les nouvelles missions;
  - d. Gérer 24 fonds d'affectation spéciale et établir une base de données sur les fonds d'affectation spéciale qui permette d'obtenir rapidement les renseignements nécessaires à la gestion, notamment le détail des dépenses et les demandes d'allocation de crédits;
  - e. Établir chaque mois quelque 300 documents d'engagement de dépenses et examiner les soldes des engagements non réglés;
  - f. Contrôler la liquidation financière des missions sur le terrain : examen des rapports financiers établis par les missions de liquidation, rapprochement des comptes débiteurs et créanciers et établissement de rapports d'évaluation finals et de rapports finals sur la liquidation des avoirs;
  - g. Fournir un appui technique en matière de comptabilité, en particulier pour la liquidation des missions (suivi des dettes et des engagements non réglés, transferts interservices, rapprochements des comptes bancaires, mise au point définitive des comptes et archivage des registres financiers);
  - h. Examiner les dossiers destinés au Comité de contrôle du matériel et au Comité d'examen des réclamations;
  - i. Examiner, analyser et certifier les réclamations présentées par des pays fournissant des contingents concernant la fourniture de biens et de services (lettres d'attribution), le versement de pensions d'invalidité et de capitaux décès et les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, et tenir à jour une base de données sur toutes les réclamations reçues, examinées ou partiellement payées;
  - j. Participer aux négociations engagées avec les États Membres afin de conclure des accords sur le matériel appartenant aux contingents destiné aux missions de maintien de la paix et rendre compte de l'application des dispositions révisées à l'Assemblée générale;
  - k. Ordonnancer les paiements dus au titre de l'assurance mondiale pour les véhicules, des communications par satellite privé, du transit de marchandises, de l'exploitation d'aéronefs, et d'autres services demandés par le Siège;
  - l. Organiser des séances de formation et d'information sur la gestion financière des missions de maintien de la paix à l'intention des chefs de l'administration, des chefs des sections des finances et d'autres membres du personnel des missions;
  - m. Participer à la mise au point de systèmes informatisés pour l'administration des opérations de maintien de la paix et fournir un appui aux missions dans le domaine des systèmes de comptabilité et d'établissement des états de paie;
- iii) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
- a. Donner des renseignements sur les finances des missions au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission;
  - b. Participer à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur l'administration financière des missions sur le terrain;
  - c. Déterminer les ressources nécessaires aux nouvelles missions en vue de les soumettre au Contrôleur avant de les présenter au Conseil de sécurité;

iv) *Contrôle de la gestion et contrôle interne*

- a. Coordonner, au besoin, les mesures correctives prescrites dans les quelque 1 000 recommandations faites par des équipes de vérificateurs internes et externes à l'issue de 55 examens annuels des opérations;
- b. Mettre en place des procédures de suivi afin de remédier aux lacunes structurelles recensées par le Siège, les vérificateurs ou les missions sur le terrain;
- c. Établir des documents sur l'état des mesures correctives à l'intention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission;
- d. Fournir aux missions des directives et des précisions concernant les budgets, et établir des règles et des règlements financiers, afin d'assurer l'efficacité de la gestion et du contrôle des ressources.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 3.33 Les crédits demandés à cette rubrique correspondent au coût des postes indiqués plus haut au tableau 3.12 ci-dessus. Les ressources prévues pour 1998-1999 tiennent compte de la suppression de huit postes (six postes d'agent local et deux postes d'agent du Service mobile), imputable au transfert de toutes les activités du Dépôt de l'ONU à Pise à la Base de soutien logistique de l'Organisation à Brindisi.

*Autres dépenses de personnel*

- 3.34 Pour plus de flexibilité, le montant de 30 800 dollars correspondant au coût des heures supplémentaires, qui avait été demandé pour la Division de l'administration et de la logistique des missions, a été réaffecté au sous-programme 1, intitulé Direction exécutive et politique.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 3.35 Le montant demandé à cette rubrique doit permettre de répondre aux besoins du Dépôt de l'ONU à Pise, dont les activités relèvent désormais de la Base de soutien logistique de l'Organisation à Brindisi.

*Fournitures et accessoires*

- 3.36 Les montants demandés jusqu'ici à cette rubrique concernent le Dépôt de l'ONU à Pise.

*Mobilier et matériel*

- 3.37 Les dépenses engagées pendant l'exercice 1996-1997 ont servi à couvrir les besoins du Dépôt de l'ONU à Pise.



## 4. Planification

Tableau 3.13

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	1 012,9	76,0	7,5	1 088,9	67,2	1 156,1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>1 012,9</b>	<b>76,0</b>	<b>7,5</b>	<b>1 088,9</b>	<b>67,2</b>	<b>1 156,1</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	3 613,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	4 374,7
			Opérations de maintien de la paix	
			b) Activités de fond :	
	26,9	1 011,8	Fonds d'affectation spéciale pour les enseignements tirés des missions	—
	26,8	247,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au personnel militaire détaché à titre gracieux	—
			Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence sur l'appui médical aux opérations de maintien de la paix	—
	—	174,0		—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>53,7</b>	<b>5 046,6</b>		<b>4 374,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>53,7</b>	<b>6 059,5</b>		<b>5 530,8</b>

Tableau 3.14

Postes nécessaires<sup>a</sup>

Unité administrative : Bureau de la planification et de l'appui

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	3	3	4	4
P-4/3	—	—	—	—	11	8	11	8
P-2	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	2	2	—	—	10	9	12	11
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>24<sup>b</sup></b>	<b>20<sup>b</sup></b>	<b>29</b>	<b>25</b>

<sup>a</sup> En outre, 38 personnes ont été détachées à titre gracieux pendant l'exercice biennal 1996-1997 : 2 P-5, 23 P-4, 11 P-3 et 2 agents des services généraux. On compte que le même dispositif sera reconduit durant l'exercice biennal 1998-1999.

<sup>b</sup> Dont quatre postes (2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour enseignements tirés des missions pendant l'exercice 1996-1997.

**Sous-programme 4**  
**Planification**

- 3.38 Les activités prévues au titre du sous-programme concernent toutes les questions techniques liées à la planification et à l'appui des opérations de maintien de la paix et des autres missions sur le terrain : planification et coordination de l'ensemble des activités des missions et de la police civile, ainsi que des activités de déminage et de formation; élaboration de directives et de manuels de soutien opérationnel pour les différents éléments des opérations de maintien de la paix; établissement de demandes aux États Membres de contributions en personnel et en matériel; maintien des contacts avec les États Membres et d'autres organisations en ce qui concerne les contributions aux opérations de maintien de la paix et les arrangements relatifs aux forces en attente; choix de l'assortiment de matériel approprié requis pour les missions et planification des délais de livraison.
- 3.39 L'exécution des activités prévues au titre du sous-programme incombe au Bureau de la planification et de l'appui, notamment à la Division de la planification, qui comprend plusieurs unités administratives : le Service de la planification des missions, le Groupe de la police civile, le Groupe des enseignements tirés des missions, le Groupe du déminage, le Groupe du soutien médical et le Groupe de la formation.

## Activités

3.40 Les activités suivantes seront menées pendant l'exercice biennal :

- a) *Coordination et planification des politiques*
  - i) Établir, mettre à jour et réviser, au besoin, des calendriers et des plans détaillés pour les missions sur le terrain, nouvelles et en cours; déterminer le détail des besoins opérationnels des nouvelles missions; examiner les incidences des modifications apportées aux mandats des missions existantes; en collaboration avec les gouvernements, définir et tenir à jour les arrangements relatifs aux forces en attente pour la fourniture de soldats, de matériel et de services divers; procéder à une planification de contingence générique;
  - ii) Analyser et évaluer les renseignements reçus de missions de maintien de la paix, en cours ou liquidées, et en tirer les enseignements voulus afin de prendre des mesures correctives et d'améliorer la planification et la mise en oeuvre;
  - iii) Procéder à la planification opérationnelle du soutien médical à apporter aux opérations de maintien de la paix;
  - iv) Élaborer des directives concernant le déploiement et la formation de plus de 2 000 agents de la police civile dans le cadre d'opérations de maintien de la paix;
  - v) Planifier les opérations de déminage et donner des conseils dans ce domaine; et établir des politiques et des procédures de déminage à l'intention des missions sur le terrain;
- b) *Appui opérationnel*
  - i) Vérifier les normes sanitaires des unités militaires; effectuer des reconnaissances médicales; et établir et tenir à jour une base de données médicales;
  - ii) Donner suite aux demandes d'achat de matériel et de fournitures médicales;
  - iii) Procéder à des inspections annuelles sur le terrain pour vérifier les procédures de contrôle de la qualité ainsi que la sûreté des activités de déminage; établir, au besoin, des superpositions de cartes opérationnelles donnant des indications précises quant à l'emplacement des mines; donner des conseils concernant les nouvelles techniques de déminage; et aider le Département des affaires humanitaires à gérer et planifier les aspects techniques des activités de déminage relevant des programmes humanitaires;
  - iv) Déployer des équipes auprès des pays contributeurs pour les aider à choisir des agents de la police civile qualifiés, et coordonner la relève de la police civile sur le terrain;
  - v) Faire paraître chaque année diverses publications consacrées à la formation des militaires et de la police civile, notamment des directives et des manuels;
  - vi) Aider les États Membres à organiser, évaluer et entreprendre la formation des militaires appelés à participer à des opérations de maintien de la paix, par l'intermédiaire des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation; fournir du matériel didactique aux États Membres pour les aider à former le personnel militaire et les agents de la police civile aux opérations de maintien de la paix; et assurer la formation des militaires affectés au quartier général des missions;
- c) *Autres services fonctionnels*
  - i) Créer et gérer une bibliothèque de références et une base de données informatisée consacrée aux enseignements tirés des missions de maintien de la paix et d'études y relatives; et élaborer des rapports et des recommandations sur les opérations de maintien de la paix et les enseignements à en tirer;
  - ii) Interviewer les agents occupant des postes de responsabilité sur le terrain et recueillir des documents sur les enseignements tirés pour que l'on puisse s'y reporter; et évaluer les missions à mi-parcours;

- iii) Maintenir des relations étroites avec les institutions régionales, les États Membres et les organismes des Nations Unies pour la diffusion des enseignements tirés des différentes opérations.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Postes

- 3.41 Les ressources demandées correspondent au coût des postes indiqués plus haut au tableau 3.14. Le montant de 1 088 900 dollars représente une augmentation de 76 000 dollars imputable à l'application de nouveaux taux de vacance de poste normalisés.

## B. Missions de maintien de la paix

Tableau 3.15

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	47 535,7	47 419,3	1 681,5	3,5	49 100,8	5 764,4	54 865,2
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	11 545,2	12 874,9	1 231,2	9,5	14 106,1	1 987,8	16 093,9
<b>Total</b>	<b>59 080,9</b>	<b>60 294,2</b>	<b>2 912,7</b>	<b>4,8</b>	<b>63 206,9</b>	<b>7 752,2</b>	<b>70 959,1</b>

Tableau 3.16

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	38 670,6	38 156,5	519,2	1,3	38 675,2	4 929,2	43 604,9
Autres dépenses de personnel	8 417,0	8 293,4	252,6	3,0	8 546,0	1 330,2	9 876,2
Voyages	3 642,1	3 630,1	209,6	5,7	3 839,7	230,0	4 069,7
Services contractuels	134,1	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	5 085,0	5 359,4	550,3	10,2	5 909,7	889,2	6 798,9
Dépenses de représentation	8,9	11,6	(1,0)	(8,6)	10,6	1,7	12,3
Fournitures et accessoires	1 680,3	2 242,6	(141,2)	(6,2)	2 101,4	125,8	2 227,2
Mobilier et matériel	1 442,9	2 600,6	1 523,2	58,5	4 123,8	246,1	4 369,9
<b>Total</b>	<b>59 080,9</b>	<b>60 294,2</b>	<b>2 912,7</b>	<b>4,8</b>	<b>63 206,9</b>	<b>7 752,2</b>	<b>70 959,1</b>

Tableau 3.17

**Postes nécessaires**
*Programme : Missions de maintien de la paix*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	1	3	—	—	—	—	1	3
P-2/1	1	—	—	—	—	—	1	—
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	172	154	—	—	—	—	172	154
Service mobile	146	134	—	—	—	—	146	134
<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>288</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>318</b>	<b>288</b>
<b>Total général</b>	<b>329</b>	<b>300</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>329</b>	<b>300</b>

3.42 Comme indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus, des crédits sont demandés à la section B du chapitre 3 pour les deux premières missions de maintien de la paix (ONUST et UNMOGIP) qui ont été établies en 1948 et 1949, respectivement, et qui continuent à être financées par le budget ordinaire.

## 1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Tableau 3.18

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	31 488,3	30 281,6	696,0	2,2	30 977,6	3 668,7	34 646,3
Autres dépenses de personnel	7 850,6	7 321,3	(171,0)	(2,3)	7 150,3	1 104,8	8 255,1
Voyages	2 779,7	2 702,2	33,5	1,2	2 735,7	164,0	2 899,7
Services contractuels	134,1	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	3 195,1	3 597,2	225,9	6,2	3 823,1	562,8	4 385,9
Dépenses de représentation	7,4	8,9	—	—	8,9	1,5	10,4
Fournitures et accessoires	1 035,7	1 423,4	(317,4)	(22,2)	1 106,0	66,0	1 172,0
Mobilier et matériel	1 044,8	2 084,7	1 214,5	58,2	3 299,2	196,6	3 495,8
<b>Total</b>	<b>47 535,7</b>	<b>47 419,3</b>	<b>1 681,5</b>	<b>3,5</b>	<b>49 100,8</b>	<b>5 764,4</b>	<b>54 865,2</b>

Tableau 3.19

### Postes nécessaires

#### Unité administrative : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	2	—	—	—	—	1	2
P-2/1	1	—	—	—	—	—	1	—
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	129	114	—	—	—	—	129	114
Service mobile	116	108	—	—	—	—	116	108
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>222</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>245</b>	<b>222</b>
<b>Total général</b>	<b>254</b>	<b>231</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>254</b>	<b>231</b>

- 3.43 L'ONUST, première opération de maintien de la paix des Nations Unies, a été créée par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 50 (1948) en vue d'assurer la surveillance de la trêve dont l'institution avait été demandée par le Conseil. Depuis lors, l'ONUST s'est acquittée de diverses tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité. Dans sa résolution 73 (1949), le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour garder en fonctions les membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir le cessez-le-feu, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 54 (1948), et pour aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces accords.
- 3.44 Les fonctions de l'ONUST ont été périodiquement modifiées, selon que de besoin. Depuis la création de la FNUOD et de la FINUL, les observateurs de l'ONUST affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-Syrie ont été placés sous le contrôle opérationnel des commandants desdites forces qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches, sans préjudice du fonctionnement continu de l'ONUST dans les deux secteurs, au cas où il serait mis fin au mandat de ces dernières.
- 3.45 Pendant l'exercice biennal en cours, à l'initiative du Secrétaire général, la structure administrative et les activités de l'ONUST ont été rationalisées dans un souci d'efficacité et pour réduire les dépenses de fonctionnement. Les ressources demandées ci-après tiennent compte des efforts de rationalisation déployés par le Secrétariat.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 3.46 Le montant prévu à cette rubrique permettra de financer les postes indiqués au tableau 3.19 ci-dessus. Il est proposé de supprimer 23 postes (dont huit d'agent du Service mobile et 15 d'agent local) et de reclasser de P-2 à P-3 le poste d'un fonctionnaire du budget. L'augmentation de 696 000 dollars résulte de l'application des nouveaux taux normalisés de vacance de postes.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 3.47 Le crédit demandé (7 150 300 dollars) se rapporte aux catégories de dépenses ci-après : indemnité de subsistance (missions) de 152 observateurs militaires (6 742 900 dollars); personnel temporaire (52 400 dollars); heures supplémentaires (101 400 dollars) et indemnité de subsistance (253 600 dollars) :
- Observateurs militaires.* Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, 174 observateurs militaires étaient inscrits au tableau d'effectifs autorisé de l'ONUST. Au cours de cette période, le nombre d'observateurs militaires a été réduit de 13 dans la zone de la mission. En outre, le groupe d'observateurs en Égypte ayant été partiellement fermé, neuf autres postes d'observateur militaire ont été supprimés. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les 152 observateurs militaires restants se répartiraient comme suit : Beyrouth (3), Naqoura (50), Damas (43), Tibériade (37), Ismalia (4) et quartier général de la mission (15);
  - Personnel temporaire.* Des ressources sont prévues pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Sur la base des dépenses moyennes de 1992-1993 et de 1994-1995, on a estimé qu'il faudrait 52 400 dollars à cette fin en 1998-1999;
  - Heures supplémentaires.* Comme il n'y a pas de service de transports publics pour se rendre à Government House, l'ONUST engage des chauffeurs pour assurer le transport du personnel à destination et en provenance de Government House dans des autobus de l'ONUST. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, il sera fait appel à des agents locaux pour exercer cette fonction en dehors des heures de travail normales, et les ressources nécessaires sont donc demandées au titre des heures supplémentaires. Le sursalaire de nuit pour travail posté qui est versé aux agents des services de sécurité est compris dans les montants prévus à cette rubrique;
  - Indemnité de subsistance.* Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de verser une indemnité de subsistance au chef d'état-major, au conseiller principal et au chef de l'administration au cours des tournées d'inspection et de consultation qu'ils effectuent régulièrement à Damas, à Beyrouth, au

Caire, à Ismalia, à Tibériade et à Nahariya, ainsi qu'aux agents du Service mobile et aux agents locaux qui se rendent dans ces villes pour y effectuer des travaux d'entretien des bâtiments et du matériel.

*Voyages*

- 3.48 Le montant prévu (2 735 700 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel (30 100 dollars) et ceux des observateurs militaires à l'occasion du déploiement et du rapatriement (2 705 600 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 3.49 Le montant total prévu (3 823 100 dollars) servira à couvrir les dépenses suivantes : location et entretien des locaux dans la zone de la mission (966 500 dollars), éclairage, chauffage, énergie et eau (294 200 dollars), location de matériel informatique (345 000 dollars), communications (741 200 dollars), entretien des véhicules (495 000 dollars), entretien du mobilier et matériel divers (184 000 dollars), entretien du matériel de bureautique (366 700 dollars) et services divers (430 300 dollars), notamment fret et assurance générale.

*Dépenses de représentation*

- 3.50 Le montant de 8 900 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût des réceptions officielles organisées à l'intention de dignitaires et de représentants des pays qui fournissent des contingents en visite dans la zone de la mission, et de rembourser le personnel qui n'a pas droit à des indemnités de représentation mais qui est parfois appelé à recevoir des représentants d'organisations intergouvernementales qui ne font pas partie du système des Nations Unies.

*Fournitures et accessoires*

- 3.51 Le montant prévu (1 106 000 dollars) permettra d'acheter des articles de papeterie et autres fournitures de bureau, notamment des fournitures de bureautique (229 300 dollars), des carburants et lubrifiants pour tout le parc automobile de l'ONUST, qui compte 186 véhicules (351 400 dollars) et d'autres fournitures diverses (fournitures médicales, cartes opérationnelles, fournitures pour les télécommunications et uniformes) (525 300 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 3.52 Le montant prévu (3 299 200 dollars) servira à acheter du mobilier et du matériel de bureau (149 200 dollars), du matériel informatique (1 344 200 dollars), des véhicules (1 134 300 dollars), du matériel de communications (569 900 dollars) et du matériel divers (101 600 dollars) dans le cadre du programme ordinaire de remplacement dudit matériel :
- a) Le montant prévu pour l'achat de mobilier et de matériel de bureau doit permettre de remplacer du mobilier et des équipements, des climatiseurs, des déchiqueteuses, des ponceuses, des dictaphones et des appareils de chauffage ainsi que du matériel d'hébergement et de reprographie;
  - b) Le montant prévu au titre du matériel informatique doit permettre d'acheter ou de remplacer des logiciels ainsi que du matériel de TEI et de bureautique. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/6/Rev.1), un montant de 618 800 dollars avait été demandé et approuvé pour remplacer du matériel de TEI et de bureautique. Compte tenu des réductions demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995, tous les projets d'achat et de remplacement de matériel ont été reportés à l'exercice biennal suivant. Les ressources demandées pour 1998-1999 doivent permettre à la fois de donner suite à la demande d'achat et de remplacement de matériel approuvée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et d'exécuter le programme de remplacement et d'achat prévu pour 1998-1999;
  - c) Le montant prévu pour l'achat de véhicules doit permettre de remplacer 45 véhicules, dont 42 auraient dû être remplacés durant l'exercice biennal 1996-1997 mais ne l'ont pas été en raison des économies prescrites par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214;



- d) Le montant prévu au titre du matériel de communications doit permettre d'installer une liaison entre l'ONUST, la FNUOD et la FINUL pour assurer la transmission rapide de données sur le réseau et améliorer de ce fait la qualité et la fiabilité des transmissions par téléphone et télécopie, et de remplacer du matériel de communications divers (radios portatives et mobiles, télécopieurs, autocommutateurs téléphone/télécopieur);
- e) Le montant prévu au titre du matériel divers doit permettre d'acheter et d'installer dans chaque véhicule de l'ONUST un compteur électronique qui permettra d'enregistrer la distance parcourue et la vitesse du véhicule, de vérifier la consommation d'essence, d'identifier les stations d'essence et d'enregistrer les périodes d'utilisation du véhicule.

## 2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan

Tableau 3.20

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	7 182,3	7 874,9	(176,8)	(2,2)	7 698,1	1 260,5	8 958,6
Autres dépenses de personnel	566,4	972,1	423,6	43,5	1 395,7	225,4	1 621,1
Voyages	862,4	927,9	176,1	18,9	1 104,0	66,0	1 170,0
Frais généraux de fonctionnement	1 889,9	1 762,2	324,4	18,4	2 086,6	326,4	2 413,0
Dépenses de représentation	1,5	2,7	(1,0)	(37,0)	1,7	0,2	1,9
Fournitures et accessoires	644,6	819,2	176,2	21,5	995,4	59,8	1 055,2
Mobilier et matériel	398,1	515,9	308,7	59,8	824,6	49,5	874,1
<b>Total</b>	<b>11 545,2</b>	<b>12 874,9</b>	<b>1 231,2</b>	<b>9,5</b>	<b>14 106,1</b>	<b>1 987,8</b>	<b>16 093,9</b>

Tableau 3.21

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	1	—	—	—	—	—	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	43	40	—	—	—	—	43	40
Service mobile	30	26	—	—	—	—	30	26
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>66</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>73</b>	<b>66</b>
<b>Total général</b>	<b>75</b>	<b>69</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>75</b>	<b>69</b>

- 3.53 L'UNMOGIP a été créé en 1949 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, en application des résolutions 39 (1948) et 47 (1948) du Conseil de sécurité, en vue de surveiller le cessez-le-feu dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Dans sa résolution 91 (1951), le Conseil de sécurité a décidé que le Groupe d'observateurs militaires continuerait à surveiller le cessez-le-feu dans l'État. À la suite des hostilités de 1971, le Conseil, dans sa résolution 307 (1971), a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leurs territoires respectifs et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par l'UNMOGIP.
- 3.54 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au respect du cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971 et d'en rendre compte au Secrétaire général. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par des observateurs militaires déployés dans des postes sur le terrain et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Rawalpindi et un quartier général de l'arrière à Srinagar durant l'hiver. Un bureau de liaison est établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent l'appui administratif et logistique nécessaire. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 3.55 Les ressources demandées permettront de financer les postes indiqués au tableau 3.21 ci-dessus. Il a été proposé de créer un nouveau poste P-4 et de supprimer quatre postes d'agent du Service mobile et trois postes d'agent local. L'UNMOGIP compte deux postes d'administrateur : celui du chef de la Mission (D-2) et celui du chef de l'administration (P-5). Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) pour aider le chef de la Mission.

*Autres dépenses de personnel*

- 3.56 Les ressources demandées (1 395 700 dollars) doivent servir à financer l'indemnité de subsistance (missions) de 45 observateurs militaires (1 163 700 dollars), l'indemnité de subsistance des fonctionnaires internationaux durant la moitié de l'année qu'ils passent à Srinagar (212 600 dollars) et les postes du personnel temporaire nécessaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (19 400 dollars).

*Voyages*

- 3.57 Le montant prévu au titre des frais de voyage (1 104 000 dollars) se répartit comme suit : 39 000 dollars pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires de la zone de la Mission qui doivent se rendre au Siège pour des consultations (environ un voyage par an pour deux fonctionnaires) et ceux de deux membres du personnel local qui doivent s'y rendre pour des activités de formation dans le contexte de l'application du SIG (un voyage pour deux fonctionnaires au cours de l'exercice biennal); et 1 065 000 dollars pour couvrir les frais de voyage à l'occasion du déploiement et du rapatriement des observateurs militaires.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 3.58 Le montant prévu (2 086 600 dollars) couvrira les objets de dépenses suivants : location de locaux (374 600 dollars); éclairage, chauffage, énergie et eau (101 800 dollars); location et entretien du matériel informatique (133 600 dollars); location d'un avion (830 700 dollars); communications (270 200 dollars); entretien du matériel de transport (133 800 dollars); entretien du matériel de bureautique (120 000 dollars) et services divers (121 900 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 3.59 Un montant de 1 700 dollars est demandé à ce titre pour couvrir le coût des réceptions officielles et rembourser les fonctionnaires qui n'ont pas droit à des indemnités de représentation mais qui sont appelés à accueillir des représentants de gouvernements qui rendent visite à la Mission.

*Fournitures et accessoires*

- 3.60 Le crédit demandé (995 400 dollars) permettra d'acheter des carburants et lubrifiants (290 300 dollars); des fournitures et des pièces de rechange pour les télécommunications (340 900 dollars); des articles de papeterie et autres fournitures de bureau (94 200 dollars), et d'autres fournitures diverses (270 000 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 3.61 Le montant prévu (824 600 dollars) permettra d'acheter ou de remplacer du mobilier de bureau et du matériel d'hébergement (20 100 dollars) ainsi que du matériel informatique (95 800 dollars) et de remplacer des véhicules (483 500 dollars) et du matériel de communications (225 200 dollars).

## C. Autres opérations et missions ad hoc

Tableau 3.22

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés	3 705,0	6 761,6	(934,0)	(13,8)	5 827,6	752,2	6 579,8
B. MINUGUA	21 628,7	32 880,3	(24 972,2)	(75,9)	7 908,1	464,2	8 372,3
C. Missions ad hoc	52 380,7	23 882,9	(23 882,9)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>77 714,4</b>	<b>63 524,8</b>	<b>(49 789,1)</b>	<b>(78,3)</b>	<b>13 735,7</b>	<b>1 216,4</b>	<b>14 952,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	26,6	894,4	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	
			Fonds d'affectation spéciale	963,2
			Opérations de maintien de la paix	—
			b) Activités de fond :	
	963,0	10 123,2	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	11 409,4
	602,1	725,0	Autres fonds d'affectation spéciale	—
			c) Projets opérationnels :	
	44,4	1 180,0	Sources bilatérales	—
<b>Total</b>	<b>1 636,1</b>	<b>12 922,6</b>		<b>12 372,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>79 350,5</b>	<b>76 447,4</b>		<b>27 324,7</b>

Tableau 3.23

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	29 987,8	12 676,5	(11 605,6)	(91,5)	1 070,9	94,9	1 165,8
Autres dépenses de personnel	20 366,4	36 628,4	(27 272,8)	(74,4)	9 355,6	815,5	10 171,1
Consultants et experts	1 048,8	800,1	(650,0)	(81,2)	150,1	23,2	173,3
Voyages	8 450,2	1 895,7	(1 494,5)	(78,8)	401,2	23,9	425,1
Services contractuels	258,5	730,7	(644,8)	(88,2)	85,9	5,7	91,6
Frais généraux de fonctionnement	10 282,7	8 674,9	(6 797,0)	(78,3)	1 877,9	204,0	2 081,9
Dépenses de représentation	66,8	46,1	(28,0)	(60,7)	18,1	2,8	20,9
Fournitures et accessoires	1 855,0	1 263,7	(934,7)	(73,9)	329,0	19,8	348,8
Mobilier et matériel	4 942,3	808,7	(371,8)	(45,9)	436,9	26,0	462,9
Amélioration des locaux	443,0	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	12,9	—	10,1	—	10,1	0,6	10,7
<b>Total</b>	<b>77 714,4</b>	<b>63 524,8</b>	<b>(49 789,1)</b>	<b>(78,3)</b>	<b>13 735,7</b>	<b>1 216,4</b>	<b>14 952,1</b>

Tableau 3.24

## Postes nécessaires

## Programme : Autres opérations et missions ad hoc

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	—	—	1	1	—	—	1	1
SSG	—	—	1	—	—	—	1	—
D-2	—	—	1	—	—	—	1	—
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	—	—	7	1	—	—	7	1
P-4/3	—	—	1	—	—	—	1	—
<b>Total</b>	—	—	<b>12</b>	<b>3</b>	—	—	<b>12</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	—	—	4	1	—	—	4	1
<b>Total</b>	—	—	<b>4</b>	<b>1</b>	—	—	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	17	—	—	—	17	—
Service mobile	—	—	4	—	—	—	4	—
<b>Total</b>	—	—	<b>21</b>	—	—	—	<b>21</b>	—
<b>Total général</b>	—	—	<b>37*</b>	<b>4</b>	—	—	<b>37</b>	<b>4</b>

\* Y compris 33 postes temporaires approuvés par l'Assemblée générale sur une base annuelle à ses cinquantième et cinquante et unième sessions pour le processus de paix en Amérique centrale (1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) et pour la situation en Afghanistan (1 SSG, 1 D-2, 5 P-5, 2 postes d'agent des services généraux, 17 postes d'agent local et 4 postes d'agent du Service mobile).

## 1. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés

Tableau 3.25

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	546,9	1 050,0	20,9	1,9	1 070,9	94,9	1 165,8
Autres dépenses de personnel	1 152,5	3 802,8	(1 031,6)	(27,1)	2 771,2	428,1	3 199,3
Consultants et experts	195,1	—	150,1	—	150,1	23,2	173,3
Voyages	265,8	301,8	(31,6)	(10,4)	270,2	16,2	286,4
Services contractuels	18,4	22,3	(16,4)	(73,5)	5,9	1,0	6,9
Frais généraux de fonctionnement	376,0	1 102,4	(41,3)	(3,7)	1 061,1	157,0	1 218,1
Dépenses de représentation	15,3	15,8	2,3	14,5	18,1	2,8	20,9
Fournitures et accessoires	55,0	201,8	3,6	1,7	205,4	12,5	217,9
Mobilier et matériel	637,0	264,7	(0,1)	—	264,6	15,9	280,5
Amélioration des locaux	443,0	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	—	—	10,1	—	10,1	0,6	10,7
<b>Total</b>	<b>3 705,0</b>	<b>6 761,6</b>	<b>(934,0)</b>	<b>(13,8)</b>	<b>5 827,6</b>	<b>752,2</b>	<b>6 579,8</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	Opérations de maintien de la paix	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
	44,4	1 180,0	Sources bilatérales	—
<b>Total</b>	<b>44,4</b>	<b>1 180,0</b>		<b>—</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 749,4</b>	<b>7 941,6</b>		<b>6 579,8</b>

Tableau 3.26

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	—	—	1	1	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	—	—	1	1	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	—	—	1	1	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

- 3.62 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés a été créé en 1994 après la signature par Israël et l'OLP, le 13 septembre 1993, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. L'Assemblée générale a appuyé la Déclaration de principes dans plusieurs résolutions, notamment la résolution 48/213 du 21 décembre 1993, intitulée «Assistance au peuple palestinien». Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, entre autres, d'assurer la coordination des activités que le système des Nations Unies entreprendrait pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique, économique et autre. En juin 1994, le Secrétaire général a nommé un Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.
- 3.63 Le rôle du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés est le suivant :
- Coordonner l'assistance économique, sociale et autre fournie par les Nations Unies au peuple palestinien sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, et faciliter la coordination entre les divers programmes et organismes des Nations Unies et avec l'Autorité palestinienne;
  - Coordonner avec la Banque mondiale et l'Autorité palestinienne les contributions versées par des donateurs pour des programmes de développement sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza; fournir un appui à la Banque mondiale, en tant que secrétariat des comités de coordination des donateurs créés sur le terrain, et représenter l'ONU au Comité spécial de liaison et dans des organes connexes;
  - Entretenir des contacts avec les organisations non gouvernementales;
  - Entretenir des contacts avec les organisations et institutions financières régionales compétentes et appuyer la mise en oeuvre de la Déclaration de principes, à la demande des parties;
  - Participer à la formation de la police palestinienne et s'acquitter, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, d'autres tâches qui peuvent lui être confiées par l'ONU mais qui n'entrent pas dans les domaines de compétence sectorielle des organismes et programmes des Nations Unies;
  - Représenter le Secrétaire général aux réunions du mécanisme multilatéral mis en place dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et coordonner la participation des Nations Unies aux groupes de travail multilatéraux.



- 3.64 Les activités prévues pour l'exercice biennal 1998-1999 découlent des objectifs ci-dessus. Le Bureau coordonne la préparation du programme annuel des organismes des Nations Unies présenté à la réunion du Groupe consultatif organisée par la Banque mondiale au cours du troisième trimestre de chaque année. Il fournit également des services aux comités et groupes locaux de coordination des donateurs et, avec la Banque mondiale, assure le secrétariat des principales réunions. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec le Ministère palestinien de la planification et de la coopération internationale, aide l'Autorité palestinienne à se faire une idée exacte des contributions apportées par les donateurs, l'ONU et d'autres sources de financement et, avec l'Autorité, donne des avis sur la formation de la police et sur les questions de légalité et de droit, et aide à suivre la situation sociale et économique pour les donateurs, l'Autorité palestinienne, l'ONU et les organisations non gouvernementales.
- 3.65 La structure du Bureau reflète son mandat. Le Groupe de coordination des Nations Unies continuera à faciliter la coordination entre les différents programmes et organismes des Nations Unies dans le cadre de réunions mensuelles de coordination, grâce à des contacts réguliers avec les représentants des Nations Unies, en accueillant les réunions interorganisations annuelles des Nations Unies, en établissant les documents de stratégie annuelle des Nations Unies et en maintenant les six groupes de travail sectoriels prioritaires. Le Groupe de coordination des donateurs continuera à jouer un rôle central dans le maintien et le renforcement des mécanismes locaux de coordination des donateurs, notamment le Comité de liaison mixte, le Comité local de coordination de l'aide et les groupes de travail sectoriels grâce à a) son travail direct en tant que secrétariat; b) aux contacts réguliers qu'il entretient avec les donateurs et c) la publication d'informations sur l'aide fournie par les donateurs et les mécanismes de coordination. Le Groupe du suivi de la situation économique et sociale continuera à appuyer les efforts de développement en présentant des informations sur la question et une analyse des tendances socio-économiques sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.
- 3.66 Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales locales et internationales et à centraliser les informations à l'intention de la communauté des organisations non gouvernementales. Le Groupe des conseils et de la coordination dans le secteur juridique développera ses activités avec l'Autorité palestinienne, les organisations non gouvernementales et d'autres entités afin de renforcer l'infrastructure juridique et institutionnelle nécessaire au développement soutenu d'un système juridique intégré et cohérent.
- 3.67 Le Coordonnateur spécial continuera à représenter l'ONU au Comité spécial de liaison et dans les organes connexes créés pour assurer le suivi de la Conférence à l'appui de la paix au Moyen-Orient tenue à Washington le 1er octobre 1993. Il dirigera selon que de besoin les délégations de l'ONU aux groupes de travail multilatéraux créés dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. En plus de ses fonctions de coordination, le Coordonnateur spécial continuera à appuyer la mise en oeuvre de la Déclaration de principes, à la demande des parties. Les activités qui pourront être confiées à l'ONU mais qui n'entrent pas dans les domaines de compétence sectorielle des organismes et programmes des Nations Unies relèveront directement de sa responsabilité.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 3.68 Les ressources demandées à cette rubrique permettront de continuer à financer les quatre postes temporaires figurant au tableau 3.26.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 3.69 Le montant prévu (2 771 200 dollars) permettra de recruter du personnel temporaire (2 761 200 dollars) et de payer des heures supplémentaires (10 000 dollars). À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a approuvé, au titre du personnel temporaire, les crédits nécessaires pour 29 postes (3 postes P-4, 1 poste P-3, 3 postes d'agent des services généraux, 4 postes d'agent du Service mobile, 4 postes d'agent de sécurité et 14 postes d'agent local). Elle a approuvé les crédits nécessaires pour continuer à financer ces postes en 1996-1997. Le montant demandé pour 1998-1999 permettra de continuer à financer 25 postes

(3 postes P-4, 1 poste P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 2 postes d'agent de sécurité, 3 postes d'agent du Service mobile et 15 postes d'agent local). Le montant prévu au titre des heures supplémentaires sera utilisé pour payer les heures supplémentaires effectuées en période de pointe et les agents chargés d'assurer la sécurité du Coordonnateur spécial lorsqu'il travaille en dehors des heures normales.

*Consultants et experts*

- 3.70 Le montant prévu (150 100 dollars) permettra de couvrir le coût de 18 mois de services de consultants au cours de l'exercice biennal, y compris les frais de voyage et l'indemnité de subsistance, pour permettre au Coordonnateur spécial d'obtenir les avis d'experts sur des sujets précis concernant divers aspects de la situation dans les territoires occupés.

*Voyages*

- 3.71 Le montant prévu à cette rubrique (270 200 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage du Coordonnateur spécial lorsqu'il représente l'ONU à des réunions du Comité spécial de liaison et participe aux réunions de groupes consultatifs. Il doit également permettre de couvrir ses frais de voyage et ceux de ses collaborateurs à l'intérieur des territoires occupés, sur la Rive occidentale et à Jéricho, ainsi que les frais qu'il engage lorsqu'il doit se rendre à Jérusalem pour des activités de coordination relevant de sa responsabilité, et au Siège pour des consultations.

*Services contractuels*

- 3.72 Un montant de 5 900 dollars a été prévu pour la formation sur place du personnel (bureautique, maîtrise des tensions, premiers secours, rapports avec les médias, art de la négociation, gestion de l'environnement).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 3.73 Le crédit demandé (1 061 100 dollars) correspond aux catégories de dépenses ci-après :
- a) *Location et entretien des locaux* (333 100 dollars). Le montant prévu représente le coût de la location de locaux à Gaza et d'un petit bureau sur la Rive occidentale, ainsi que de l'électricité, du chauffage, de l'énergie et de l'eau et des services d'entretien divers requis pour ces locaux;
  - b) *Communications* (427 600 dollars). Les ressources demandées couvriront les frais de téléphone, de télex et d'affranchissement et le coût de la valise diplomatique, ainsi que les frais de location d'une station terrienne de communication par satellite;
  - c) *Entretien du mobilier et du matériel* (300 400 dollars). Ce montant correspond au coût de l'entretien des véhicules (72 000 dollars), du matériel informatique (43 100 dollars), du matériel de bureautique (68 200 dollars), du mobilier de bureau et de matériel divers, tel que le matériel de réparation et les pièces de rechange pour 15 véhicules, climatiseurs, etc. (39 000 dollars), et au coût de services divers (assurance générale, fret et autres services divers) (78 100 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 3.74 Le montant prévu (18 100 dollars) permettra de couvrir le coût de réceptions organisées à l'occasion de réunions du Comité local de coordination de l'aide, du Comité de liaison mixte et d'autres réunions de coordination, notamment de groupes de travail sectoriels, et d'accueillir des délégations de donateurs et d'autres délégations en visite.

*Fournitures et accessoires*

- 3.75 Le montant prévu (205 400 dollars) permettra de couvrir le coût des carburants et lubrifiants pour les véhicules et d'un groupe électrogène (51 200 dollars); des articles de papeterie et des fournitures de bureau, y compris des abonnements à des journaux et revues (67 000 dollars), et d'autres fournitures, notamment pour les télécommunications, et d'autres fournitures diverses (86 600 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 3.76 Le montant demandé (264 600 dollars) a trait aux postes de dépenses ci-après :
- a) Achat de mobilier et de matériel (35 300 dollars). Ce montant permettra de remplacer le mobilier initialement fourni au bureau de la Rive occidentale par d'autres missions (10 000 dollars) et d'acheter trois photocopieuses (20 000 dollars) et une brocheuse (5 300 dollars) pour permettre au Bureau du Coordonnateur d'imprimer et de produire lui-même ses publications, ce qui en réduira le coût;
  - b) Le coût du remplacement du matériel de bureautique est estimé à 54 400 dollars. Sur les 16 ordinateurs individuels et les 13 imprimantes prêtées par l'ONUST, 9 ordinateurs et 4 imprimantes ont besoin d'être remplacés. Les ressources prévues doivent également permettre d'acheter deux serveurs (dont l'un sera utilisé exclusivement pour le système de comptabilité) et une imprimante laser pour les travaux de publication effectués par le Bureau du Coordonnateur spécial et d'installer un système d'alimentation non interruptible et d'acheter un lecteur. Depuis sa création en 1994, le Bureau a rassemblé et compilé des informations précieuses qui présentent une importance cruciale pour la communauté des donateurs et d'autres organisations internationales qui travaillent dans la zone. Il continuera à élaborer des données sur diverses questions (examens généraux projet par projet, activités financées par les donateurs, indicateurs économiques et sociaux, activités concernant les groupes de travail sectoriels et activités des organisations non gouvernementales) et à les intégrer dans une base de données pour en faciliter l'utilisation par les parties intéressées. Il est donc proposé d'acheter le matériel nécessaire pour moderniser celui fourni par l'ONUST ou le remplacer;
  - c) Le coût du remplacement des véhicules est estimé à 157 000 dollars. Quatorze des véhicules mis à la disposition du Bureau ont été soit transférés de l'ONUST, soit prêtés par cet organisme. Quatre de ces véhicules comptent plus de 200 000 kilomètres et deux plus de 130 000. Il est proposé d'acheter six véhicules pour les remplacer;
  - d) Le coût de l'achat de matériel de communications est estimé à 11 900 dollars. Il est prévu d'acheter 10 talkies-walkies Motorola pour les communications entre les membres du personnel, trois téléphones cellulaires pour les communications avec le personnel en dehors de Gaza avec lesquels il est impossible de communiquer par talkie-walkie; et deux télécopieurs pour le Bureau du Coordonnateur spécial à Gaza, pour remplacer ceux qui ont été achetés en 1994 et qui seront transférés au bureau situé sur la Rive occidentale;
  - e) Le coût du matériel divers est estimé à 6 000 dollars. Les ressources prévues permettront d'acheter du matériel de sécurité essentiel, tel que des caméras de surveillance, et un système d'alarme pour le bureau situé sur la Rive occidentale, d'installer des portes de sécurité et d'acheter d'autres articles divers.

*Autres dépenses*

- 3.77 Le montant de 10 100 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir les dépenses afférentes aux réunions interorganisations organisées chaque année sous les auspices du Bureau, notamment de louer du matériel sonore, de recruter du personnel temporaire, d'acheter des fournitures et de publier des rapports.

## 2. Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala

Tableau 3.27

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	15 422,1	27 574,7	(20 990,3)	(76,1)	6 584,4	387,4	6 971,8
Consultants et experts	174,5	24,2	(24,2)	(100,0)	—	—	—
Voyages	441,6	556,3	(425,3)	(76,4)	131,0	7,7	138,7
Services contractuels	177,6	345,1	(265,1)	(76,8)	80,0	4,7	84,7
Frais généraux de fonctionnement	2 842,6	3 494,8	(2 678,0)	(76,6)	816,8	47,0	863,8
Dépenses de représentation	6,0	1,7	(1,7)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	583,0	603,8	(480,2)	(79,5)	123,6	7,3	130,9
Mobilier et matériel	1 970,0	279,7	(107,4)	(38,3)	172,3	10,1	182,4
Subventions et contributions	11,3	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>21 628,7</b>	<b>32 880,3</b>	<b>(24 972,2)</b>	<b>(75,9)</b>	<b>7 908,1</b>	<b>464,2</b>	<b>8 372,3</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
			i) Des organismes des Nations Unies	—
	26,6	894,4	ii) Des activités extrabudgétaires	963,2
			Fonds d'affectation spéciale	
	963,0	10 123,2	b) Activités de fond :	11 409,4
			Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>989,6</b>	<b>11 017,6</b>		<b>12 372,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>22 618,3</b>	<b>43 897,9</b>		<b>20 744,9</b>

- 3.78 Dans sa résolution 51/198 B, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser la reconduction du mandat de la MINUGUA (qui s'appellera désormais Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala) pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 1998, afin qu'elle puisse mener à bien la vérification internationale de la mise en oeuvre des accords de paix conformément aux recommandations du Secrétaire général (A/51/828). Avant l'adoption de cette résolution, le Secrétaire général a présenté un état des incidences sur le budget-programme du projet dont l'Assemblée générale était saisie (A/C.5/51/47). Ainsi qu'il est indiqué dans cet état, le montant estimatif des ressources nécessaires pour financer les activités élargies de la Mission au cours de la période du 1er janvier au 31 mars 1998 s'élève à 7 908 100 dollars, et les crédits correspondants seraient demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

- 3.79 Dans le rapport qu'il a fait oralement sur la question (A/C.5/51/SR.54), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que l'ensemble des accords énumérés au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général constituait un schéma directeur pour la paix, la réconciliation et le développement et contenait des engagements détaillés. L'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix prévoyait en détail les modalités d'application de ces engagements et contenait un échéancier pour leur mise en oeuvre de 1997 jusqu'à la fin de 2000 en trois phases distinctes. Considérant que la Mission poursuivra probablement ses travaux jusqu'à la fin de l'an 2000, le Comité consultatif s'attendait à ce que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoie des ressources aux fins de son financement pour la durée de l'exercice biennal.
- 3.80 Au moment de l'établissement des présentes propositions, on était en train de faire le bilan des activités des commissions mixtes s'occupant de la démobilisation et de l'intégration de membres de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, de la réforme des systèmes judiciaire et électoral, des droits des populations autochtones et de la modernisation du pouvoir législatif. La vérification de l'Accord de cessez-le-feu définitif, signé à Oslo le 4 décembre 1996, qui exigeait la présence de forces de maintien de la paix pour vérifier le cessez-le-feu, la séparation des forces et la démobilisation des combattants de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, ne sera pas achevée avant le 31 mai 1997. Compte tenu de ces considérations et d'autres, il n'a pas été possible d'établir les ressources dont la Mission aura besoin jusqu'à la fin de 1999 ni de les incorporer dans les présentes propositions. Une fois que les activités de la première phase de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix auront été menées à bien et examinées, et que la vérification de l'Accord de cessez-le-feu définitif sera achevée, le Secrétaire général sera peut-être mieux placé pour déterminer les besoins de la MINUGUA au-delà du 1er avril 1998. L'Assemblée reviendra sur cette question à sa cinquante-deuxième session.
- 3.81 Les ressources demandées ci-après correspondent à celles qui figurent dans l'état des incidences sur le budget-programme établi par le Secrétaire général en mars 1997, dont il est question plus haut, et doivent permettre d'exécuter les activités prescrites jusqu'au 31 mars 1998, conformément à la résolution 51/198 B de l'Assemblée générale.

*Autres dépenses de personnel*

- 3.82 Le montant de 6 584 400 dollars demandé à cette rubrique se répartit comme suit :
- Un montant de 3 741 300 dollars permettra de continuer à couvrir pendant trois mois en 1998 les dépenses relatives au personnel de la MINUGUA, qui a été recruté à titre temporaire, et qui comprend 129 fonctionnaires internationaux (1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 23 P-4, 29 P-3, 6 P-2 et 12 agents du Service mobile et 46 agents des services généraux) et 199 agents locaux (4 administrateurs nationaux et 195 agents des services généraux);
  - Un montant de 953 100 dollars est prévu pour verser une indemnité de subsistance à 129 fonctionnaires internationaux pendant trois mois;
  - Un montant de 1 335 600 dollars correspond au coût des arrangements contractuels concernant 106 Volontaires des Nations Unies qui participeraient à diverses activités de vérification dans la zone de la mission;
  - Un montant de 91 300 dollars a trait aux services de sécurité contractuels dans la zone de la mission;
  - Un montant de 463 100 dollars permettra de couvrir l'indemnité de subsistance, l'indemnité d'habillement et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité de 17 officiers de liaison (136 700 dollars) ainsi que l'indemnité de subsistance et l'indemnité d'habillement de 38 observateurs de la police civile (300 900 dollars).

*Voyages*

- 3.83 Le montant prévu à cette rubrique (131 000 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage aller et retour des fonctionnaires entre le Siège et la zone de la mission, ainsi que les frais de voyage aux niveaux

régional et local (35 000 dollars) et les frais de voyage à l'occasion du déplacement et du déploiement des officiers de liaison (36 000 dollars) et des observateurs de la police civile (60 000 dollars).

*Services contractuels*

- 3.84 Le montant de 80 000 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût de programmes d'information de la MINUGUA, notamment des campagnes et des messages publicitaires à la radio, y compris la production et la diffusion de programmes radio en espagnol et dans les langues autochtones dans tout le pays, et la production de vidéos spécialisées sur les travaux de la Mission, ainsi que la production et la diffusion de publications. Le montant prévu permettra également de couvrir le coût des services contractuels pour la revue de presse, les services photographiques, la publicité et la promotion, et la publication de suppléments bimensuels dans les journaux locaux sur les activités de la MINUGUA, la production d'affiches et l'organisation de manifestations spéciales.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 3.85 Le montant prévu à cette rubrique (816 800 dollars) correspond aux postes de dépense ci-après :
- a) *Location et entretien de locaux* (266 400 dollars). Le crédit demandé permettra de couvrir les frais de location des locaux (160 200 dollars), le coût de travaux de rénovation mineurs (40 000 dollars), des fournitures nécessaires pour entretenir les locaux (10 500 dollars) et de services d'entretien divers (29 100 dollars), ainsi que les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (26 600 dollars);
  - b) *Location d'un avion et d'un hélicoptère* (401 300 dollars). Les ressources demandées permettront de continuer à louer un avion Twin Otter pendant trois mois, ce qui facilitera les déplacements à l'intérieur du Guatemala et permettra de faire face à des situations d'urgence, notamment des évacuations sanitaires, et de louer un hélicoptère de manœuvre de taille moyenne;
  - c) *Location et entretien de véhicules* (43 100 dollars). Le montant prévu doit permettre de louer, selon que de besoin, des camions et autres véhicules du même type pour transporter du matériel lourd dans le pays (2 800 dollars); d'entretenir les véhicules (32 100 dollars) et de les assurer pendant trois mois (8 200 dollars);
  - d) *Transmissions* (60 700 dollars). Le montant demandé permettra de couvrir les frais de location et d'utilisation des réseaux INMARSAT et INTELSAT (39 600 dollars) et le coût des communications téléphoniques (18 100 dollars), de la valise diplomatique et d'autres services postaux (3 000 dollars);
  - e) *Fournitures et services divers* (30 300 dollars). Le montant prévu permettra d'assurer l'entretien du mobilier et du matériel de bureau et de couvrir le coût des traitements médicaux, y compris les demandes d'indemnisation et règlements;
  - f) *Fret et dépenses connexes* (15 000 dollars). Le montant prévu correspond au coût des frais de transport prévus entre le quartier général de la Mission et les bureaux régionaux et auxiliaires et entre New York et Guatemala.

*Fournitures et accessoires*

- 3.86 Le montant prévu (123 600 dollars) doit permettre de couvrir le coût des carburants et lubrifiants (62 700 dollars) et d'autres fournitures diverses (60 900 dollars), telles que articles de papeterie, fournitures de bureau, fournitures médicales, fournitures sanitaires et articles de nettoyage, fournitures électriques, abonnement à des revues et journaux, et d'autres dépenses diverses, notamment pour les logiciels de TEI et les licences, les fournitures de sécurité et d'autres fournitures diverses, selon que de besoin.

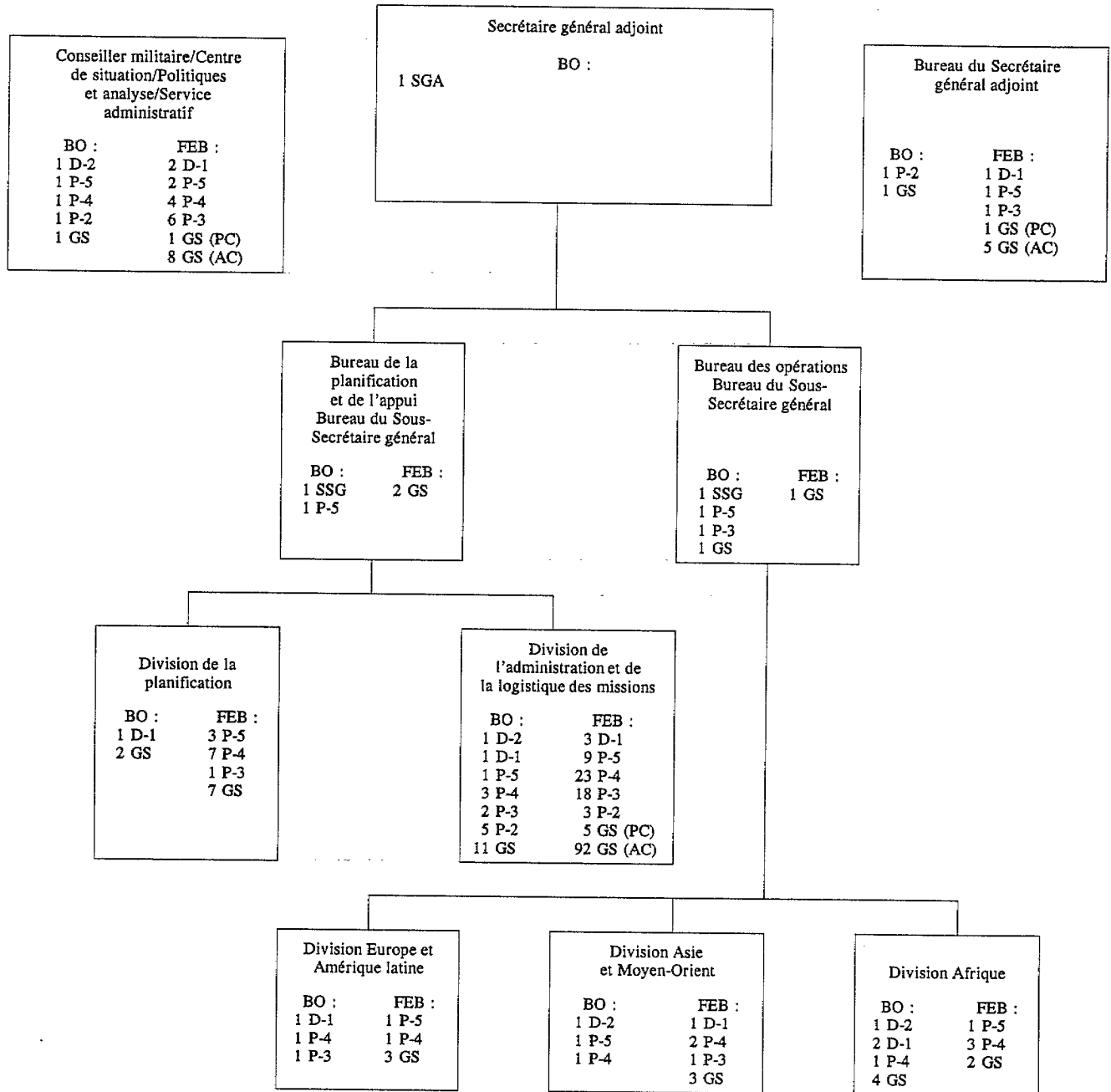
*Mobilier et matériel*

- 3.87 Le montant prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût des pièces de rechange et du matériel nécessaires pour l'entretien des véhicules (66 200 dollars); des pièces de rechange et des fournitures diverses nécessaires pour l'entretien du matériel de transmission, y compris le service du matériel par des entreprises extérieures (52 200 dollars), et du matériel divers (53 900 dollars) dont la Mission pourrait avoir besoin mais pour lequel aucun crédit n'est prévu ailleurs.

### 3. Missions ad hoc

- 3.88 Comme il ressort du paragraphe 3.4 et du tableau 3.22, on regroupe à la section C les missions ad hoc entreprises à la demande du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et des gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général lorsqu'il use de ses bons offices pour des missions de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix. Les ressources se rapportant à ces activités (23 882 900 dollars) correspondent aux crédits ouverts par l'Assemblée générale en 1996 après l'approbation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Les activités relevant de cette section auront été achevées au cours de l'exercice biennal 1996-1997, ou présentent un caractère extraordinaire, de sorte qu'on ne peut pour le moment en prévoir la prorogation. Il n'est de ce fait pas demandé de crédit à ce stade.

## Département des opérations de maintien de la paix : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires



---

## **Chapitre 4**

### **Utilisations pacifiques de l'espace**

(Programme 3 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 4.1 En 1959, alors que les activités spatiales n'en étaient qu'à leurs débuts, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'instituer un mécanisme permettant de développer la coopération internationale dans ce domaine. Par sa résolution 1472 (XIV) du 12 décembre 1959, elle a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qu'elle a prié de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales, d'organiser l'échange mutuel et la diffusion de renseignements en matière de recherches sur l'espace, d'encourager et d'aider les programmes nationaux de recherche touchant l'étude de l'espace et d'étudier la nature des problèmes juridiques que pourrait soulever l'exploration de l'espace. L'Assemblée a réaffirmé ce mandat dans sa résolution 1721 (XVI) du 20 décembre 1961, dans laquelle elle a réitéré sa conviction que l'ONU devait constituer un centre pour la coopération internationale touchant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle a prié le Comité, agissant en coopération avec le Secrétaire général et utilisant pleinement le Secrétariat, de maintenir un contact étroit avec les organismes qui s'occupent d'activités spatiales, de prévoir l'échange de renseignements et de contribuer à l'étude des mesures propres à favoriser la coopération internationale dans le domaine spatial. Ces résolutions, ainsi que les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82), tenue en 1982, constituent le fondement des activités relevant du programme 3 (Utilisations pacifiques de l'espace) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1).
- 4.2 Depuis la tenue de la Conférence, les utilisations de l'espace ont gagné en ampleur et en importance : ce secteur, qui, à l'origine, n'occupait qu'un champ étroit de la science et de la technique, a fait place, dans la plupart des pays, à une large gamme d'applications devenues indispensables pour les télécommunications, les prévisions météorologiques, la gestion des ressources, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, la surveillance de l'environnement, l'enseignement à distance et autres aspects de la vie sociale et économique. Les techniques spatiales font maintenant partie intégrante de la vie quotidienne et seront, dans les années qui viennent, un facteur essentiel de l'amélioration des conditions de vie.
- 4.3 Ces dernières années, les demandes d'assistance technique visant à renforcer les capacités endogènes des pays en développement ont connu une croissance considérable. Ces pays demandent notamment davantage de possibilités de formation dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales et des conseils techniques pour la mise en oeuvre de projets-pilotes. Se fondant sur les résultats d'une enquête menée auprès des États Membres concernant le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Bureau des affaires spatiales axera ses activités sur les applications des techniques spatiales que les États Membres considèrent comme prioritaires, telles que les secours en cas de catastrophe et l'atténuation des effets des catastrophes, la protection de l'environnement et la gestion des sols et des ressources en eau, secteurs qui contribuent au développement durable aux niveaux régional et mondial. Il s'efforcera également de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales par les organismes des Nations Unies afin qu'ils mènent leurs activités de façon efficace et efficiente. Pour atteindre cet

objectif, il tiendra dûment compte des recommandations des récentes conférences des Nations Unies, notamment de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au cours de laquelle les participants ont estimé que les techniques spatiales constituaient un instrument utile de surveillance de l'environnement et de promotion du développement durable.

- 4.4 La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales joue un rôle de plus en plus important dans les efforts visant à promouvoir le développement durable. Il faudra élargir la coopération internationale afin que tous les pays puissent tirer parti des nouvelles techniques spatiales et que celles-ci ne creusent pas davantage le fossé entre riches et pauvres. L'essor des activités spatiales et l'évolution de l'environnement politique international soulèvent des problèmes politiques, économiques, techniques et juridiques importants et nouveaux que l'ONU se devra d'aborder.
- 4.5 Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 51/122 du 13 décembre 1996, la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement. Venant s'ajouter à quatre autres ensembles de principes et à cinq traités internationaux, cette déclaration complète le dispositif juridique mis au point par l'ONU pour régir les activités spatiales. Dans sa résolution 51/123 du 13 décembre 1996 également, l'Assemblée a en outre décidé de tenir, en 1999 ou en l'an 2000, une session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui sera ouverte à tous les États Membres de l'Organisation (UNISPACE III), et a prié le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique de faire office de comité préparatoire et de comité consultatif d'UNISPACE III. Elle a aussi prié le Bureau des affaires spatiales d'assurer le secrétariat exécutif d'UNISPACE III et de s'acquitter des préparatifs techniques y relatifs au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Conformément à une recommandation de l'Assemblée générale, UNISPACE III sera organisé de façon à permettre la participation la plus large possible de tous les intéressés, y compris des organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, en tant que de besoin. Le Bureau devra coordonner les activités préparatoires en coopération avec ces organismes.

Tableau 4.1

### Récapitulation, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 815,6	3 703,9	(12,9)	(0,3)	3 691,0	38,4	3 729,4
Autres dépenses de personnel	6,5	6,6	45,7	692,4	52,3	0,6	52,9
Consultants et experts	14,5	18,6	—	—	18,6	0,3	18,9
Voyages	77,8	91,4	9,1	9,9	100,5	1,7	102,2
Frais généraux de fonctionnement	—	—	10,9	—	10,9	0,2	11,1
Dépenses de représentation	—	1,8	1,6	88,8	3,4	—	3,4
Fournitures et accessoires	2,2	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	—	9,5	13,2	138,9	22,7	0,1	22,8
Subventions et contributions	430,0	344,6	136,4	39,5	481,0	7,2	488,2
<b>Total</b>	<b>4 346,6</b>	<b>4 176,4</b>	<b>204,0</b>	<b>4,8</b>	<b>4 380,4</b>	<b>48,5</b>	<b>4 428,9</b>

Tableau 4.1 (suite)

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 <i>Dépenses</i>	1996-1997 <i>Montant estimatif</i>	<i>Objet de dépense</i>	1998-1999 <i>Montant estimatif</i>
	1,4	2,0	Autres dépenses de personnel	16,0
	27,4	9,8	Consultants et experts	12,0
	98,5	106,4	Voyages	80,0
	—	3,0	Fournitures et accessoires	2,0
	—	3,0	Mobilier et matériel	—
	168,9	585,0	Subventions et contributions	350,0
<b>Total</b>	<b>296,2</b>	<b>709,2</b>		<b>460,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 642,8</b>	<b>4 885,6</b>		<b>4 888,9</b>

Tableau 4.2

Postes nécessaires

*Programme : Utilisations pacifiques de l'espace*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	8	8	—	—	—	—	8	8
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	6	5	—	—	—	—	6	5
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>18</b>

**Programme de travail**

- 4.6 Le programme sera exécuté par le Bureau des affaires spatiales, qui mènera les activités décrites dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001, et s'emploiera à atteindre les nouveaux objectifs que l'Assemblée générale et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace ont fixés compte tenu des évolutions internationales récentes.
- 4.7 Les principales activités menées par le Bureau consisteront à :
- a) Assurer le service du Comité des utilisations pacifiques de l'espace et de ses organes subsidiaires, du Groupe de travail plénier de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale chargé des

points de l'ordre du jour ayant trait à l'espace, ainsi que des comités préparatoire et consultatif d'UNISPACE III;

- b) Exécuter les activités prévues dans le Programme des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales, telles que les activités de formation, la mise en oeuvre de projets pilotes dans les pays en développement et la prestation de services consultatifs concernant les applications des techniques spatiales considérées comme prioritaires par les États Membres; et
- c) Servir de centre de coordination des activités liées aux techniques spatiales menées par les organismes du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux en diffusant des informations ayant trait à l'espace au moyen des techniques d'information modernes.

## Activités

4.8 Les activités ci-après seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire)*
  - i) Assemblée générale
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions (1998-1999); et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations d'UNISPACE 82 (1998-1999);
    - b. *Services fonctionnels.* Groupe de travail plénier de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale chargé des points de l'ordre du jour ayant trait à l'espace (deux réunions par an, 1998 et 1999);
  - ii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Projets de rapports du Comité sur les travaux de ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions (5 ou 6 rapports par an, 1998 et 1999); rapport du Sous-Comité juridique du Comité sur les travaux de ses trente-septième et trente-huitième sessions (1998-1999); rapport du Sous-Comité scientifique et technique du Comité sur les travaux de ses trente-cinquième et trente-sixième sessions (1998-1999); documents scientifiques et techniques présentés par le Sous-Comité scientifique et technique à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions (1998-1999); documents de séance (8 par an, 1998 et 1999); projet de rapport du Comité consultatif d'UNISPACE III (1 rapport, 1998); et rapports concernant les questions d'organisation préalables à la tenue d'UNISPACE III (5 rapports, 1998);
    - b. *Services fonctionnels.* Séances plénières du Comité et réunions du Comité préparatoire d'UNISPACE III (12 à 15 séances plénières et 4 ou 5 réunions du Comité préparatoire par an, 1998 et 1999);
  - iii) Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Projets de rapports du Sous-Comité juridique du Comité sur les travaux de ses trente-septième et trente-huitième sessions et projets de rapports des groupes de travail du Sous-Comité (7 ou 8 rapports par an, 1998 et 1999); études juridiques ayant trait aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité (2 ou 3 études par an, 1998 et 1999); et documents de séance (8 par an, 1998 et 1999);
    - b. *Services fonctionnels.* Séances plénières et groupes de travail (15 séances plénières et 15 réunions de groupes de travail par an, 1998 et 1999);
    - c. *Autres services : tenue d'un registre public sur les objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.* Tenue d'un registre public et d'une base de données conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et diffusion de ces informations auprès des États Membres dans les documents publiés sous

les cotes A/AC.105/INF et ST/SC/SER.E (20 à 30 présentations attendues des États Membres, 1998 et 1999);

- iv) Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Projets de rapports du Sous-Comité scientifique et technique du Comité sur les travaux de ses trente-cinquième et trente-sixième sessions et projets de rapports des groupes de travail du Sous-Comité (7 ou 8 rapports par an, 1998 et 1999); rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (1998 et 1999); rapports des ateliers, cours de formation, colloques, conférences et séminaires organisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (5 à 7 rapports par an, 1998 et 1999); rapports contenant des présentations d'États Membres et d'organismes internationaux concernant leurs activités dans le domaine spatial (3 à 6 rapports, contenant 10 à 15 présentations par an, 1998 et 1999); rapports contenant des présentations d'États Membres et d'organismes internationaux sur les résultats de leurs recherches relatives aux débris spatiaux et à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique (2 à 4 rapports, contenant 5 ou 6 présentations par an, 1998 et 1999); études techniques ayant trait aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité (2 ou 3 études, 1998); projet de rapport du Comité consultatif d'UNISPACE III (un rapport, 1998); rapports sur les aspects organisationnels d'UNISPACE III (15 rapports en 1998, 10 rapports en 1999); résumés de documents présentés par les pays membres d'UNISPACE III et rassemblés par le Secrétariat (45 à 50 rapports en 1998; 10 rapports en 1999); documents techniques sur des questions spécifiques qui seront examinées par UNISPACE III (10 à 20 documents en 1998, 2 à 4 rapports en 1999); et documents de séance (8 par an, 1998 et 1999);
- b. *Services fonctionnels.* Séances plénières du Sous-Comité et réunions des groupes de travail du Sous-Comité et du Comité consultatif d'UNISPACE III (14 à 16 séances plénières; 4 à 6 réunions de groupes de travail et 5 ou 6 réunions du Comité consultatif par an, 1998 et 1999);
- b) *Autres activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série.* Séminaires des Nations Unies : *Selected Papers on Remote Sensing, Satellite Communications and Space Science* (1998-1999); *Highlights in Space: Progress in Space Science, Technology and Applications, International Cooperation and Space Law* (1998-1999); mise à jour des annuaires ci-après : *Directory of Fellowships for Education and Training* (un annuaire, 1998-1999); *Directory of Experts* (un annuaire, 1998-1999); *Directory of Information Systems on Space Science and Technology* (un annuaire, 1998-1999); et mise à jour des *Traités et Principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique* (1998-1999);
- ii) *Publications occasionnelles.* Mise à jour de la publication intitulée *Activités spatiales de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux* (1998); publications, articles et comptes-rendus spéciaux sur les activités spatiales de l'Organisation des Nations Unies (4 à 6 par an, 1998 et 1999); publications, affiches et supports pédagogiques à distribuer à l'occasion de séminaires, d'expositions, de visites guidées, de conférences et d'ateliers (2 ou 3 par an, 1998 et 1999); et tenue d'une exposition permanente au Centre international de Vienne sur la contribution que peuvent apporter les techniques spatiales à l'amélioration des conditions de vie sur terre et à la protection de l'environnement (1998-1999);
- iii) *Brochures, plaquettes, résumés analytiques, planches murales et dossiers d'information.* Brochure sur l'état de l'utilisation des techniques spatiales aux fins du développement (1998); brochure sur UNISPACE III (1998); brochures sur les activités du Bureau des affaires spatiales (1998-1999); pochettes d'information sur UNISPACE III (1999);

- iv) *Supports techniques.* Page d'accueil du Bureau des affaires spatiales sur Internet (1998-1999); mise à jour de la base de données sur les participants aux activités du Programme des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales (1998-1999); et tenue d'une base de données à l'appui du Service international d'information spatiale, et gestion de ce service;
- c) *Coopération internationale et coordination et interinstitutions (budget ordinaire)*
  - i) Service fonctionnel de la Réunion interinstitutions annuelle sur les activités spatiales (5 réunions par an, 1998 et 1999);
  - ii) Établissement du rapport annuel de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales;
  - iii) Coordination des activités spatiales menées par les organismes des Nations Unies : programme de travail pour 1998, 1999 et les années futures (1998), et programme de travail pour 1999, 2000 et les années futures (1999);
  - iv) Tenue et amélioration de la page d'accueil sur Internet, qui servira de centre de coordination pour les informations concernant les activités spatiales des organismes des Nations Unies;
  - v) Services consultatifs aux autres bureaux et organismes des Nations Unies pour les aider à améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs activités en utilisant les applications appropriées des techniques spatiales (1998-1999);
  - vi) Coordination des activités préparatoires entreprises par les organismes des Nations Unies en vue de la tenue d'UNISPACE III (1998-1999);
  - vii) Participation à six à huit réunions d'organisations intergouvernementales internationales et régionales s'occupant de l'espace;
  - viii) Participation à six à huit réunions d'organisations non gouvernementales internationales et régionales s'occupant de l'espace;
- d) *Services de conférence (budget ordinaire)*

*Services de bibliothèque.* Services d'information, de références et autres services de bibliothèque à l'intention des États Membres, des bureaux de l'ONU et d'autres organismes intéressés, assurés par le Centre de référence du Bureau des affaires spatiales, en vue de la communication, sur demande, d'informations scientifiques, techniques et juridiques concernant l'espace (1998-1999);
- e) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Services consultatifs.* Prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres concernant les communications par satellite, la télédétection, les sciences spatiales de base, la météorologie par satellite et la surveillance de l'environnement en vue de promouvoir la réalisation de programmes et projets nationaux et régionaux dans ces domaines (7 ou 8 par an, 1998 et 1999).

Il est prévu de fournir les services consultatifs techniques suivants au cours de l'exercice biennal 1998-1999 :

- a. Appui au secrétariat temporaire de la troisième Conférence de l'espace pour les Amériques pour l'aider à mettre en oeuvre le plan d'action adopté par la Conférence et les projets de suivi;
- b. Assistance aux petits États insulaires en développement concernant l'exécution d'un projet relatif à l'utilisation de techniques spatiales dans le cadre d'un système intégré d'évaluation des risques et de gestion des zones côtières;
- c. Services consultatifs techniques relatifs à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau d'information coopératif reliant les scientifiques, les enseignants et les cadres en Afrique;
- d. Activités de suivi de la deuxième Conférence régionale sur la technologie spatiale au service d'un développement durable en Afrique;

- e. Activités de suivi d'une série de cours internationaux de formation sur les applications des satellites européens de télédétection, et mise en oeuvre de projets-pilotes;
  - f. Activités de suivi d'une série d'ateliers sur les sciences spatiales de base;
  - g. Services consultatifs techniques aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales — mis en place dans le cadre d'une affiliation à l'Organisation des Nations Unies dans les régions dotées d'une commission économique régionale — aux fins de leurs activités de planification et d'exécution de projets;
- ii) *Formation de groupes, y compris séminaires, ateliers, cours de formation et colloques*
    - a. Ateliers et réunions d'experts organisés chaque année dans différentes régions du monde à l'intention de ressortissants de pays en développement sur certaines questions concernant les sciences et techniques spatiales et leurs applications (4 ou 5 par an, 1998 et 1999);
    - b. Cours de formation à l'intention de ressortissants de pays en développement sur certaines questions concernant la télédétection, les télécommunications, la météorologie par satellite et les sciences spatiales (2 ou 3 par an, 1998 et 1999);
  - iii) *Bourses*. Administration de 15 à 20 bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques, offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (1998 et 1999).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 4.9 Les ressources prévues sous cette rubrique (3 691 000 dollars), font apparaître une diminution de 12 900 dollars qui résulte de l'effet net de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) compensée en partie par l'application de nouveaux taux de vacance normalisés. Ces ressources permettront de continuer à financer 18 postes permanents. Le Bureau s'efforcera de maintenir le niveau des services et des résultats en réaffectant les fonctions du poste supprimé aux autres postes et en faisant appel, si nécessaire, à du personnel temporaire.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 4.10 Les ressources prévues à ce titre (52 300 dollars), qui font apparaître une augmentation de 45 700 dollars, doivent permettre de couvrir les dépenses de personnel temporaire pour remplacer le personnel en congé de maternité ou de maladie et pour faire face à l'accroissement du volume de travail avant et pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de son Sous-Comité scientifique et technique, de son Sous-Comité juridique et de leurs organes subsidiaires, et de financer les activités liées aux ateliers, séminaires et cours de formation organisés au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. L'augmentation de ressources permettra aussi de couvrir les dépenses de personnel liées à la préparation d'UNISPACE III.

##### *Consultants et experts*

- 4.11 Les ressources prévues à ce titre (18 600 dollars) doivent permettre d'établir des rapports annuels faisant le point des progrès réalisés dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, de la coopération internationale et du droit de l'espace, à l'intention du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique. Elles doivent aussi permettre de réaliser des études techniques et juridiques dont le Bureau des affaires spatiales ne pourrait se charger. Ces études porteraient sur des questions spécialisées comme les questions techniques et, le cas échéant, réglementaires liées aux débris spatiaux et aux satellites de télécommunications sur orbite terrestre basse, à la surveillance de l'environnement et aux applications utilisées pour la gestion des ressources.

##### *Frais de voyage*

- 4.12 Les ressources prévues sous cette rubrique (100 500 dollars), qui enregistrent une augmentation de 9 100 dollars, doivent permettre de financer la participation du Spécialiste des applications des techniques

spatiales et celle de fonctionnaires du Bureau à l'encadrement et à l'organisation de séminaires, d'ateliers et de cours de formation ayant trait à l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Les activités envisagées dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE III, entreprises au titre du Programme, contribuent à l'augmentation des frais de voyage. Des voyages au Siège sont prévus pour assurer le service du Groupe de travail plénier de la Quatrième Commission chargé du point de l'ordre du jour intitulé «Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace». D'autres déplacements seront nécessaires pour fournir des services consultatifs techniques aux centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales qui ont été mis en place ou qu'il est envisagé de créer.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 4.13 Le montant de 10 900 dollars prévu sous cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses d'entretien du matériel de traitement des données, qui étaient autrefois couvertes au titre du Chapitre 26E, Administration (Vienne).

*Dépenses de représentation*

- 4.14 Des dépenses de représentation sont engagées lors des sessions annuelles du Comité et de ses organes subsidiaires et des visites de représentants des agences spatiales qui apportent des contributions importantes (sous forme de financements ou de ressources humaines) aux travaux du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Un montant de 3 400 dollars est prévu au titre des dépenses de représentation pour l'exercice biennal 1998-1999, dont un montant supplémentaire de 1 600 dollars qui doit permettre de couvrir les dépenses de représentation liées aux préparatifs d'UNISPACE III, et qui rétablit le montant de ces dépenses au niveau initialement prévu pour l'exercice biennal 1996-1997.

*Mobilier et matériel*

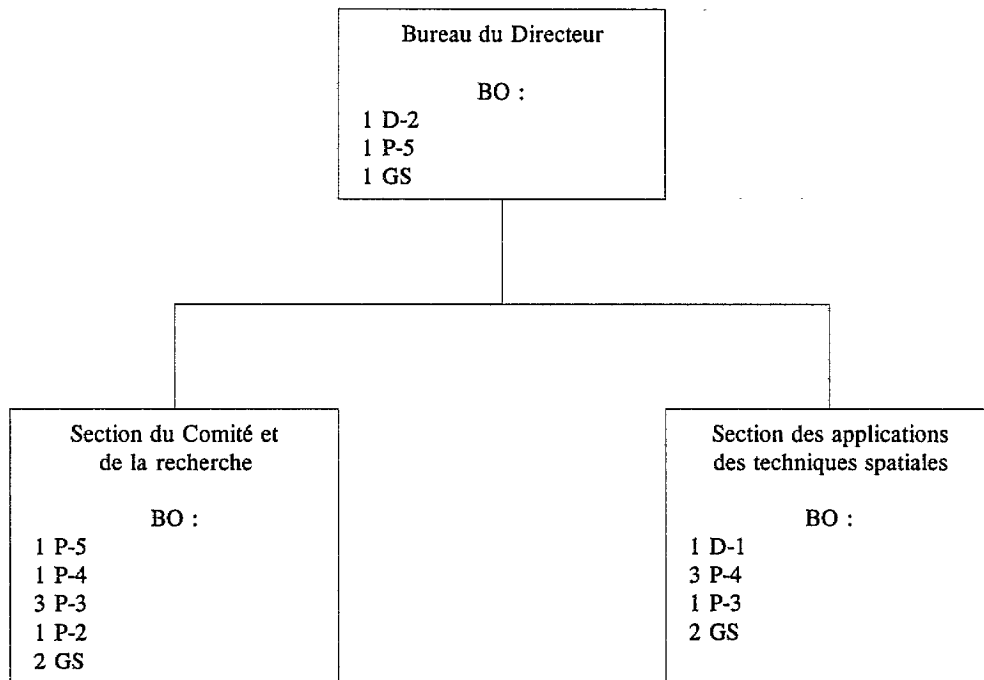
- 4.15 Les ressources prévues (22 700 dollars) doivent permettre le remplacement de matériel de bureautique. Il est proposé de réaffecter au Bureau le montant supplémentaire (13 200 dollars) initialement prévu au titre du Chapitre 26E, Administration (Vienne).

*Subventions et contributions*

- 4.16 Les ressources prévues sous cette rubrique (481 000 dollars) permettront de mener à bien les activités prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Elles serviront à financer la participation de ressortissants de pays en développement venus de différentes régions du monde à des ateliers, réunions d'experts et cours de formation. Alors que le nombre d'activités avait été réduit de moitié au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'augmentation proposée de 136 400 dollars devrait permettre d'exécuter le nombre habituel d'activités de ce type (environ sept par an), et de retrouver ainsi pratiquement le même niveau que précédemment. Les ressources du budget ordinaire affectées au Programme sont complétées par des contributions au Fonds d'affectation spéciale au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.



## Bureau des affaires spatiales : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



Note : GS : agent des services généraux; BO : budget ordinaire



# Titre III

## Justice internationale et droit international

---

### Chapitre 5

#### Cour internationale de Justice

#### Vue d'ensemble

- 5.1 La Cour internationale de Justice, dont le siège est à La Haye (Pays-Bas), est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. Elle fonctionne conformément à son Statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. La Cour est composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour une période de neuf ans.
- 5.2 La Cour se prononce sur des différends qui lui sont déférés par les États et donne des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte des Nations Unies ou conformément à ses dispositions. La Cour présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale. Le dernier rapport a été publié sous la cote A/51/4.
- 5.3 Le personnel du Greffe, qui est nommé par la Cour conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Statut de celle-ci, fournit à la Cour les services d'appui technique voulus, notamment d'ordre juridique, diplomatique et administratif. Il est également chargé de la gestion financière, de la comptabilité, des services d'archives et de diffusion, et des services de documentation et de bibliothèque.
- 5.4 Ni les activités de la Cour ni celles du Greffe ne figurent dans le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies. La Cour n'en doit pas moins être toujours en mesure d'exercer les fonctions qui lui sont confiées si l'on veut que soient réalisées les conditions et les intentions de la Charte. Pour évaluer correctement les ressources dont elle aura besoin en 1998-1999, il faut mesurer les besoins en fonction à la fois de son volume de travail actuel et de celui auquel elle peut s'attendre au cours des deux prochaines années. À l'heure actuelle, la Cour est saisie de neuf affaires. Il semble que le rôle ne s'allégera pas sensiblement dans les années qui viennent. Sur le plan budgétaire, le nombre d'affaires est démultiplié par le fait que, pour plusieurs d'entre elles, les requêtes en exception préliminaire conduisent inévitablement à deux procédures consécutives, comptant chacune pièces écrites et plaidoiries et aboutissant à un arrêt. L'expérience des dernières années ainsi que l'évolution contemporaine des relations internationales donnent à penser qu'au moins deux affaires nouvelles seront portées devant la Cour durant l'exercice biennal. Ces projections se sont réalisées pour les cinq exercices précédents. De surcroît, non seulement les affaires sont de plus en plus nombreuses, mais elles sont aussi de plus en plus variées et de plus en plus complexes.
- 5.5 Aux termes de l'article 15.1 du règlement financier de l'ONU, «les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général. Le Secrétaire général soumet ces propositions à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles.»
- 5.6 À l'issue de consultations entre la Cour et le Secrétaire général, les ressources ci-après sont demandées.
- 5.7 D'après les estimations, le montant total des ressources allouées à la Cour pour l'exercice 1998-1999 se répartirait comme suit :

	<i>Budget ordinaire (en pourcentage)</i>
A. Membres de la Cour . . . . .	31,8
B. Personnel du Greffe . . . . .	48,1
C. Appui aux programmes . . . . .	20,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Tableau 5.1

**Crédits demandés, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Membres de la Cour	7 638,8	7 272,1	(296,1)	(4,0)	6 976,0	34,0	7 010,0
B. Personnel du Greffe	10 859,4	9 408,0	821,9	8,7	10 229,9	395,1	10 625,0
C. Services communs	2 872,6	3 305,8	1 005,2	30,4	4 311,0	131,0	4 442,0
<b>Total</b>	<b>21 370,8</b>	<b>19 985,9</b>	<b>1 531,0</b>	<b>7,6</b>	<b>21 516,9</b>	<b>560,1</b>	<b>22 077,0</b>

Tableau 5.2

**Récapitulation, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Traitements et indemnités des juges	7 584,6	7 209,9	(296,1)	(4,1)	6 913,8	32,3	6 946,1
Dépenses communes relatives aux juges	3,0	10,9	5,6	51,3	16,5	0,5	17,0
Postes	8 589,2	8 090,2	112,9	1,3	8 203,1	342,0	8 545,1
Autres dépenses de personnel	2 149,6	1 215,9	703,4	57,8	1 919,3	50,3	1 969,6
Consultants et experts	45,0	47,3	—	—	47,3	1,3	48,6
Voyages	126,8	105,9	—	—	105,9	2,7	108,6
Services contractuels	490,9	456,8	450,4	98,5	907,2	23,6	930,8
Frais généraux de fonctionnement	1 855,7	2 094,1	601,0	28,6	2 695,1	92,0	2 787,1
Fournitures et accessoires	329,3	312,6	—	—	312,6	8,2	320,8
Mobilier et matériel	196,7	442,3	(46,2)	(10,4)	396,1	7,2	403,3
<b>Total</b>	<b>21 370,8</b>	<b>19 985,9</b>	<b>1 531,0</b>	<b>7,6</b>	<b>21 516,9</b>	<b>560,1</b>	<b>22 077,0</b>

Tableau 5.3

## Postes nécessaires

Unité administrative : Cour internationale de Justice

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	13	13	—	—	—	—	13	13
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	6	6	—	—	—	—	6	6
Autres classes	26	26	3	3	—	—	29	29
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>57</b>	<b>57</b>

## A. Membres de la Cour

Tableau 5.4

## Récapitulation, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Rémunération de non-fonctionnaires	7 584,6	7 209,9	(296,1)	(4,1)	6 913,8	32,3	6 946,1
Voyages	54,2	62,2	—	—	62,2	1,7	63,9
<b>Total</b>	<b>7 638,8</b>	<b>7 272,1</b>	<b>(296,1)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>6 976,0</b>	<b>34,0</b>	<b>7 010,0</b>

5.8 Le chapitre 5A présente les crédits demandés au titre des droits statutaires des membres de la Cour. La prochaine révision des conditions d'emploi et de la rémunération des membres de la Cour aura lieu à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 50/216 de celle-ci (Part IV). Les crédits demandés dans la présente section, qui sont calculés sur la base des taux existants, sont donc provisoires en ce qui concerne les dépenses communes relatives aux juges et les traitements et indemnités des juges, en attendant la décision de l'Assemblée générale. En outre, ils pourraient être

complétés, selon que de besoin, par des montants engagés conformément aux dispositions de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires devant être adoptée par l'Assemblée. Les prévisions pertinentes pour l'exercice biennal 1998-1999 seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Rémunération de non-fonctionnaires*

- 5.9 Le montant total des ressources prévues à cette rubrique (6 913 800 dollars) concerne le traitement et les indemnités versées aux juges et les dépenses communes afférentes à leurs postes; il tient compte de l'effet de la diminution des dépenses non renouvelables prévues au titre des honoraires et des frais de voyage des juges ad hoc (111 300 dollars), des frais de voyage des juges se rendant à la Cour (106 000 dollars) et des indemnités pour frais d'études et de voyage des enfants des juges (119 300 dollars), telle qu'annulée en partie par des augmentations visant à compenser l'abattement opéré en 1996-1997 pour rémunération non versée — un poste étant vacant à la Cour — (24 100 dollars) et à relever les droits à pension des juges (16 400 dollars). Ce montant se répartit comme suit :
- a) *Traitements et indemnités des juges*
- 5.10 Le montant demandé (4 398 800 dollars) pour les traitements et indemnités versés aux juges, qui doivent faire l'objet d'une révision générale à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, est destiné à couvrir :
- a) Le traitement annuel de chaque juge, fixé à 145 000 dollars par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/250 A du 21 décembre 1990;
- b) L'allocation spéciale du Président de la Cour, qui s'élève à 15 000 dollars par an;
- c) L'allocation journalière versée au Vice-Président quand il remplit les fonctions de président (94 dollars par jour, à concurrence d'un maximum de 9 400 dollars par an).
- b) *Dépenses communes relatives aux juges*
- i) *Pensions des anciens juges*
- 5.11 Dans sa résolution 45/250 B du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a décidé que la pension d'un membre de la Cour internationale de Justice ayant exercé ses fonctions pendant un mandat complet de neuf ans sera égale à 50 000 dollars par an et que la pension d'un membre de la Cour réélu serait augmentée de 250 dollars par mois pour chaque mois de service supplémentaire, jusqu'à concurrence d'un montant total de 75 000 dollars par an. L'Assemblée a aussi décidé que, avec effet au 1er janvier 1991 et nonobstant toute disposition contraire du règlement concernant le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, la valeur annuelle de toutes les pensions servies au 31 décembre 1990, y compris les pensions de tous membres de la Cour qui auraient pris leur retraite à cette date ou avant cette date, serait augmentée de 22 %. L'Assemblée a décidé en outre que la pension des membres de la Cour serait réexaminée en même temps que leur traitement annuel. Dans sa résolution 50/216 (Part IV), elle a souscrit à la recommandation présentée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/50/7/Add.11, par. 14) tendant à ce que le Secrétaire général réexamine le régime des pensions des membres de la Cour dans un rapport répondant entièrement à la demande du Comité, qui souhaitait que soient analysées les diverses recommandations et options de l'actuaire-conseil. Les crédits demandés pour les pensions des anciens juges, dont le montant est actuellement estimé à 2 020 000 dollars, sont donc provisoires et font apparaître une augmentation de 16 400 dollars imputable à l'effet net de l'accroissement du nombre de juges retraités et de veuves de juges, et ils serviraient à financer les pensions de ceux-ci, conformément à la résolution 45/250 B.

ii) *Autres dépenses communes*

## 5.12 Les ressources prévues à ce titre comprennent :

- a) Les frais correspondant à trois voyages par an pour les juges non résidents qui viennent assister aux sessions de la Cour et au voyage effectué tous les deux ans, à compter de l'année de nomination, dans leur pays d'origine par les juges résidant au siège de la Cour (405 000 dollars) conformément au règlement concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Cour internationale de Justice, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/240 du 21 décembre 1982;
- b) Aux paragraphes 1 et 2 de sa résolution 48/252 C du 26 mai 1994, l'Assemblée générale a décidé que, avec effet au 1er janvier 1994, le Président et les membres de la Cour qui ont établi leur résidence principale à La Haye seraient remboursés, jusqu'à concurrence de 9 750 dollars par enfant et de 13 000 dollars par enfant handicapé, des frais d'études correspondants. Au paragraphe 8 de son rapport A/50/7/Add.11, le Comité consultatif a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à faire bénéficier les membres de la Cour, à compter du 1er janvier 1995 de l'augmentation de l'indemnité pour frais d'études (y compris pour les enfants handicapés) approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/223 du 23 décembre 1994. Sont également pris en charge les frais de voyage connexes encourus, pour chaque enfant, entre le lieu où se trouve l'établissement d'enseignement, s'il est situé ailleurs qu'aux Pays-Bas, et La Haye. Ces chiffres sont provisoires puisque, conformément à la résolution 48/252 C, l'Assemblée doit réexaminer à sa cinquante-troisième session les ressources à prévoir au titre des indemnités pour frais d'études et frais de voyage des enfants des juges en même temps que les traitements des juges (90 000 dollars).

*Voyages*

- 5.13 Les ressources prévues à cette rubrique (62 200 dollars) sont destinées à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président de la Cour quand il vient assister aux sessions de l'Assemblée générale ainsi que les frais de voyage et indemnités de subsistance des membres de la Cour à l'occasion d'autres missions.

**B. Personnel du Greffe**

Tableau 5.5

**Récapitulation, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 589,2	8 090,2	112,9	1,3	8 203,1	342,0	8 545,1
Autres dépenses de personnel	2 149,6	1 215,9	703,4	57,8	1 919,3	50,3	1 969,6
Consultants et experts	45,0	47,3	—	—	47,3	1,3	48,6
Voyages	72,6	43,7	—	—	43,7	1,0	44,7
Dépenses de représentation	3,0	10,9	5,6	51,3	16,5	0,5	17,0
<b>Total</b>	<b>10 859,4</b>	<b>9 408,0</b>	<b>821,9</b>	<b>8,7</b>	<b>10 229,9</b>	<b>395,1</b>	<b>10 625,0</b>

- 5.14 Le Greffe, organe administratif de la Cour, est composé du Greffier et du Greffier adjoint qui sont élus pour un mandat de sept ans et peuvent être réélus. Le Greffier est seul responsable de la direction des travaux de tous les services du Greffe. Les autres fonctionnaires du Greffe sont nommés soit par la Cour sur proposition du Greffier, soit par ce dernier avec l'approbation du Président. Le Greffe fournit à la Cour des services d'appui technique, notamment d'ordre juridique et diplomatique, tels que préparer et tenir à jour le rôle général des affaires présentées à la Cour, et il est la voie ordinaire de communication avec la Cour. Il est aussi responsable de tous les travaux administratifs, en particulier de la gestion financière et de la comptabilité de la Cour, des services d'archives et de diffusion et des services de documentation et de bibliothèque.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 5.15 Les ressources prévues (8 203 100 dollars) serviraient à financer les postes permanents existants (22 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 32 postes d'agent des services généraux, dont 6 de 1<sup>re</sup> classe) et à maintenir 3 postes temporaires d'agent des services généraux (autres classes). L'augmentation (112 900 dollars) s'explique par le passage des taux de vacance de poste effectivement appliqués en 1996-1997 aux taux normalisés adoptés pour le présent projet de budget-programme.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 5.16 Les ressources prévues à cette rubrique correspondent aux objets de dépense ci-après :
- a) Un montant de 1 627 100 dollars, correspondant à un accroissement des ressources de 703 400 dollars, est demandé au titre du personnel temporaire pour les réunions pour assurer le recrutement et le paiement des frais de voyage des interprètes, traducteurs et sténotypistes indépendants nécessaires pour assurer les services de conférence avant et pendant les réunions privées et les audiences publiques de la Cour. L'accroissement s'explique en partie par la nécessité d'assurer les travaux auparavant accomplis par les traducteurs occupant deux postes P-4 temporaires. Ces deux postes étaient inscrits au tableau d'effectifs du Greffe en 1994-1995, en vue de traduire les documents juridiques et autres, y compris les arrêts et avis consultatifs, les notes écrites des juges concernant les affaires, les procès-verbaux de séance privés et les comptes rendus des audiences publiques, les plaidoiries et annexes, etc., fournir des services d'interprétation lors des audiences publiques et des séances privées de la Cour et de ses comités, et établir des glossaires. La proposition tendant à maintenir ces deux postes P-4 temporaires n'ayant pas été retenue pour l'exercice 1996-1997, le Greffe n'a pu travailler au rythme normal pendant l'exercice pour répondre aux besoins de traduction. Il a dû prendre diverses mesures, dont le redéploiement de ses ressources, pour faire face à la situation. Il est donc maintenant établi qu'il faut prévoir des ressources, même minimales, pour cette tâche. L'accroissement s'explique aussi par le montant, lui aussi considéré comme un minimum au regard de l'expérience des dernières années, destiné aux interprètes et traducteurs dont les services sont rendus nécessaires par les procédures incidentes et les réunions, administratives et autres, de la Cour.
  - b) Un montant de 210 600 dollars est demandé pour couvrir le coût des services assurés par le personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (secrétaires, plantons, aides-bibliothécaires et standardistes), engagé pour compléter le personnel permanent et remplacer les fonctionnaires en congé maladie;
  - c) Un montant de 81 600 dollars est demandé au titre des heures supplémentaires pour les services de secrétariat fournis aux juges et au personnel permanent du Greffe pendant les périodes particulièrement chargées.



*Consultants et experts*

- 5.17 Le montant de 47 300 dollars demandé à cette rubrique permettrait de couvrir les services d'un consultant qui serait chargé d'instruire et de former le personnel du Greffe en ce qui concerne l'application du logiciel ainsi que le logiciel et le matériel disponibles, l'entretien et le perfectionnement du système informatique de la Cour, l'informatisation des archives de la Cour et la gestion de sa page d'accueil.
- 5.18 Un montant de 43 700 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage liés à la participation aux sessions de l'Assemblée générale et aux déplacements officiels du personnel du Greffe.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 5.19 Le montant de 16 500 dollars doit couvrir les dépenses de représentation que la Cour engage à l'occasion de la visite de chefs d'État ou de gouvernement et de personnalités représentant des gouvernements ou des institutions internationales, de l'accueil des avocats et de diverses autres manifestations officielles. Il marque une augmentation de 5 600 dollars, calculée en fonction des dépenses effectives du passé.

**C. Appui aux programmes**

Tableau 5.6

**Récapitulation, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Services contractuels	490,9	456,8	450,4	98,5	907,2	23,6	930,8
Frais généraux de fonctionnement	1 855,7	2 094,1	601,0	28,6	2 695,1	92,0	2 787,1
Fournitures et accessoires	329,3	312,6	—	—	312,6	8,2	320,8
Mobilier et matériel	196,7	442,3	(46,2)	(10,4)	396,1	7,2	403,3
<b>Total</b>	<b>2 872,6</b>	<b>3 305,8</b>	<b>1 005,2</b>	<b>30,4</b>	<b>4 311,0</b>	<b>131,0</b>	<b>4 442,0</b>

- 5.20 Les crédits demandés à ce titre doivent permettre de couvrir le coût des services communs afférents à la Cour internationale de Justice et à son Greffe, en particulier la contribution due par l'ONU à la Fondation Carnegie pour l'utilisation du Palais de la Paix à La Haye.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)***Services contractuels*

- 5.21 Les ressources demandées à ce titre (907 200 dollars) doivent permettre de financer :
- a) Le programme de publications de la Cour (583 700 dollars), avec une augmentation de 280 800 dollars ramenant les ressources prévues au niveau initialement approuvé pour 1996-1997, eu égard à l'aggravation des retards qui seraient à prévoir si l'on ne disposait pas de crédits suffisants. Ces ressources couvriraient le coût des publications prévues par le Statut et le Règlement de la Cour et comprendraient trois séries annuelles : *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances, Bibliographie des ouvrages et documents ayant trait à la Cour et Annuaire*. Elles permettraient aussi de publier une brochure sur la Cour et, après la fin de chaque affaire, le dossier de celle-ci dans une série intitulée *Mémoires, plaidoiries et documents* (textes, cartes et graphiques);

- b) Les services contractuels de traduction externe (239 000 dollars) — avec une augmentation de 119 500 dollars ramenant les ressources prévues à leur niveau initialement approuvé pour 1996-1997 — qui permettent d'éviter que la traduction des documents de la Cour ne prenne du retard. Le montant demandé concerne les services des traducteurs externes qui sont chargés de traduire les écritures dans certaines affaires et les déclarations ou opinions qui pourront être jointes aux arrêts de la Cour;
- c) Les services de traitement électronique de l'information (66 000 dollars). Les ressources prévues permettront à la Cour de continuer à avoir accès à des bases de données extérieures (18 500 dollars) et de couvrir les dépenses non renouvelables à engager pour améliorer la sécurité des dossiers de la Cour et réduire l'espace nécessaire pour les stocker, en les transférant sur disques optiques.

#### *Frais généraux de fonctionnement*

5.22 Les ressources nécessaires (2 695 100 dollars), qui font apparaître un accroissement des ressources de 601 000 dollars, sont destinées à couvrir :

- a) La contribution due par l'ONU au titre de sa participation aux dépenses générales de fonctionnement des installations mises à la disposition de la Cour au Palais de la Paix à La Haye (2 178 500 dollars). Ce montant comprend une augmentation de 485 800 dollars se rapportant aux locaux supplémentaires mis à la disposition de la Cour le 1er janvier 1997, pour lesquels était prévu un montant partiel (pour l'année 1997) pendant l'exercice précédent. Les locaux supplémentaires ont été rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'affaires soumises à la Cour, et par voie de conséquence, par la nécessité d'accueillir les juges dont le mandat est officiellement venu à expiration mais qui restent en fonctions pour achever l'examen de certaines affaires, les juges ad hoc et le personnel d'appui surnuméraires. Un accord supplémentaire, portant amendement de l'Accord conclu entre la Fondation Carnegie et l'ONU pour l'utilisation des locaux par la Cour et concernant l'article II, où est fixée la contribution annuelle de l'ONU, et l'article IV, où sont définis les locaux mis à la disposition de la Cour, sera présenté à l'Assemblée générale, pour approbation. La Fondation Carnegie a demandé que la contribution de l'ONU soit augmentée de 2,5 % par an pendant l'exercice. Conformément à la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, elle a accepté la proposition présentée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport A/50/7/Add.11, tendant à ce que ces relèvements pour inflation soient soumis à son examen et soient chaque fois approuvés par lui;
- b) Un montant de 28 700 dollars pour la location de matériel de photocopie;
- c) Un montant de 218 500 dollars pour couvrir les dépenses relatives aux communications (communications téléphoniques interurbaines et internationales, frais d'affranchissement, valise diplomatique, télégrammes et communications par télex et télécopie);
- d) Un montant de 243 500 dollars pour l'entretien de matériel de bureautique de la Cour, des véhicules et du matériel de bureau divers, ce montant faisant apparaître un accroissement des ressources de 110 000 dollars lié principalement à l'entretien de la nouvelle machine pour la reproduction des documents achetée en 1996-1997 et du matériel qui sera acheté, comme indiqué ci-dessous.
- e) Un montant de 25 900 dollars pour couvrir les primes d'assurance-automobile pour les deux voitures officielles de la Cour et d'autres services divers fournis à la Cour.

#### *Fournitures et accessoires*

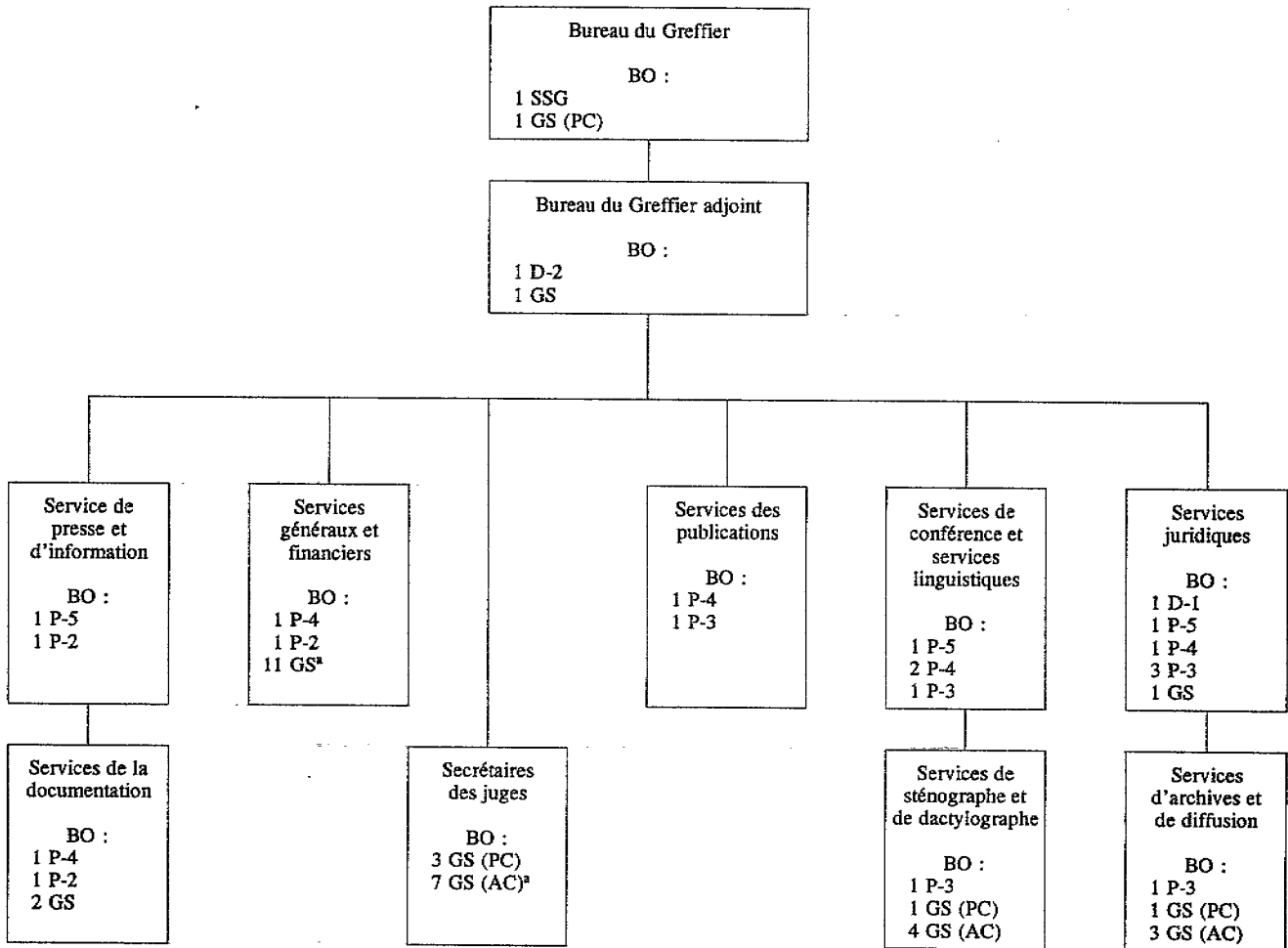
5.23 Les ressources demandées à cette rubrique (312 600 dollars) sont destinées à l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque, d'articles de papeterie, de papier pour la reproduction interne des documents, de fournitures pour les machines offset et d'autres fournitures diverses.

#### *Matériel*

5.24 Les ressources demandées à cette rubrique (396 100 dollars) accusent une diminution de 46 200 dollars qui s'explique par la disparition des crédits demandés à titre non renouvelable en 1996-1997 pour l'achat de matériel. Elles permettraient de financer : a) le remplacement des deux voitures de la Cour (76 000

dollars); b) le matériel supplémentaire devant compléter le matériel de reproduction (29 200 dollars); et c) le programme d'informatisation des bureaux, dont un système de comptabilité (15 600 dollars), le système de consultation et d'archivage dont la mise en oeuvre a été reportée de l'exercice précédent (45 000 dollars), la mise à niveau de la capacité de stockage du réseau (21 600 dollars), un logiciel d'indexation (12 500 dollars), des relais, des enregistreurs de disque compact et divers autres logiciels (16 200 dollars) et des extensions de mémoire pour les serveurs (13 400 dollars). Le reste, soit 166 000 dollars, sera consacré à la sonorisation de la grande Salle de Justice et au remplacement de l'équipement de celle-ci en bureautique (135 600 dollars).

## Greffes de la Cour internationale de Justice : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



\* Y compris un poste temporaire d'agent des services généraux pour les services généraux et financiers et deux postes temporaires d'agent des services généraux pour les secrétaires des juges.

Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire

---

## Chapitre 6

### Affaires juridiques

(Programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 6.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. C'est l'Assemblée générale, aidée en cela par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui définit les grandes orientations de ce programme de travail. Il est défini également par la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 6.2 Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques entrent dans le cadre du programme 4, Affaires juridiques, tel qu'il est défini dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).
- 6.3 Tel que défini dans le plan à moyen terme, le programme 4 a pour objet de fournir au Secrétariat et aux différents organes de l'Organisation des Nations Unies des services juridiques unifiés et centralisés qui puissent contribuer au développement progressif et à la codification du droit international public et du droit commercial international, oeuvrer en faveur du renforcement, du développement et de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans, enregistrer et publier les traités et exercer les fonctions de dépositaire du Secrétaire général. Pour ce faire, le Bureau des affaires juridiques offre des services juridiques pour les questions de droit international, de droit interne, de droit public, de droit privé, de droit procédural et de droit administratif, fournit un appui fonctionnel aux organismes des Nations Unies, cherche à faciliter la compréhension, l'acceptation et l'application cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et des accords d'application connexes, assure le traitement et la publication rapides des décisions relatives aux traités qui ont été enregistrés et déposés, et offre aux États Membres une aide dans les domaines en rapport avec le droit des traités (Ibid., par. 4.1).
- 6.4 Le fonctionnaire responsable de la gestion de ce programme est le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.
- 6.5 Le projet de budget ressort de l'examen interne détaillé auquel ont été soumis tous les sous-programmes. S'agissant des sous-programmes 1, 2, 3 et 5, on a conclu qu'il n'y avait pas lieu de les modifier. Cette conclusion procède des orientations définies par l'Assemblée générale, ainsi que des réactions d'autres entités avec lesquelles le Bureau des affaires juridiques est en relations de travail, et dont on trouvera le détail ci-après. Les modifications substantielles apportées aux sous-programmes 4, Droit de la mer et affaires maritimes, et 6, Garde, enregistrement et publication des traités, ont, elles, été l'objet d'une attention particulière.
- 6.6 S'agissant du sous-programme 4, le droit de la mer a connu une évolution si marquée qu'il a fallu redéfinir en partie les attributions de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui a été réorganisée en fonction des besoins actuels. On a pris en compte en particulier l'institution de deux nouveaux organes de suivi de traités qui, bien qu'autonomes, ont néanmoins des liens avec l'Organisation des Nations Unies : il s'agit du Tribunal international du droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins. La Division sera désormais axée sur le nouveau mandat que lui a confié l'Assemblée générale, qui consiste notamment à aider les États et les organisations internationales à faire en sorte que les instruments

juridiques, et les programmes ayant trait aux mers et aux océans, restent conformes aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des Accords connexes, ainsi qu'à fournir à l'Assemblée un aperçu des faits nouveaux et des questions se faisant jour en matière de droit de la mer et d'affaires maritimes.

- 6.7 Pour ce qui est du sous-programme 6, la rationalisation des travaux de la Section des traités a entraîné des modifications radicales. Le programme d'informatisation de la Section est bien entamé. On s'emploie par des mesures de plusieurs ordres à éliminer les années de retard accumulé, et on compte que ce sera chose faite en 1999. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, on a transféré à la Section des traités quatre postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (Bureau des services de conférence et services d'appui).
- 6.8 On s'efforcera tout particulièrement, conformément à la résolution 51/209 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996, de rendre plus rapides l'élaboration et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Récapituler la pratique suivie par les principaux organes pour ce qui est des 111 Articles de la Charte des Nations Unies a toujours été une responsabilité impartie à six départements ou bureaux différents du Secrétariat. Pour pouvoir publier le *Supplément*, il faut donc que les différentes tâches en cause aient été achevées à temps par tous les intéressés, faute de quoi il prend du retard. Le Bureau des affaires juridiques met au point des études sur 25 Articles environ de la Charte, répartis entre les différentes divisions en fonction de leurs compétences respectives. Le Bureau assure également la présidence du comité inter-départemental chargé de l'examen final du Répertoire.
- 6.9 Le montant global des ressources proposées pour le Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 1998-1999 s'élève à 31 791 300 dollars avant réévaluation des coûts, soit une augmentation de 1 536 800 dollars (5,0 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour 1996-1997, compte tenu des transferts mentionnés plus haut. Le montant global des ressources indiqué ci-après au tableau 6.3 correspond notamment à la suppression de six postes d'administrateur et de trois postes d'agent des services généraux, à la création proposée d'un poste de classe P-3, au reclassement d'un poste de classe D-1 à la classe D-2, et de cinq postes d'agent des services généraux (autres classes) à la 1e classe, et au transfert à la Section des traités de quatre postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (Bureau des services de conférence et services d'appui). Le montant global des ressources comprend également une augmentation de 1 140 200 dollars au titre des services contractuels, de 90 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, de 24 600 dollars pour les fournitures et accessoires, et de 12 600 dollars pour les bourses, subventions et contributions; il comprend aussi une diminution de 3 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel, de 76 600 dollars au titre des consultants et experts, de 88 400 dollars au titre des voyages, de 600 dollars au titre des dépenses de représentation, et de 492 600 dollars au titre du mobilier et matériel.
- 6.10 Les dépenses totales prévues en 1998-1999 pour l'ensemble du programme se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	9,9	—
B. Programme de travail	85,7	100,0
C. Appui aux programmes	4,4	—
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

6.11 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1 Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	10,6	18,4
Sous-programme 2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,0	70,0
Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international	16,6	4,8
Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes	19,5	1,0
Sous-programme 5 Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	12,4	5,8
Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités	26,9	—
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La correspondance entre les 6 sous-programmes définis dans le nouveau plan à moyen terme et les 10 sous-programmes des programmes 9 et 10 du plan précédent (A/47/6/Rev.1) s'établit comme suit :

<i>Sous-programme nouveau</i>	<i>Programme ou sous-programme précédent</i>	
1	9.1	Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble
2	9.4	Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies
3	9.3	Développement progressif et codification du droit international
4	10.1 à 10.5	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion de l'application uniforme et cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et fourniture de services consultatifs et d'informations aux États</li> <li>2. Fourniture d'une assistance aux États pour l'élaboration d'une politique maritime et la gestion intégrée des océans dans le cadre du régime juridique global de la mer</li> <li>3. Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies et harmonisation des activités liées aux affaires maritimes dans le cadre de la Convention</li> <li>4. Service de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et appui à l'Autorité et au Tribunal une fois ceux-ci créés</li> <li>5. Service de la Commission des limites du plateau continental créé par la Convention et d'autres organes inter-gouvernementaux et exécution des responsabilités supplémentaires confiées au Secrétaire général en vertu de la Convention</li> </ol>
5	9.5	Harmonisation et unification progressives du droit commercial international
6	9.2	Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau 6.1

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
<b>A. Organes directeurs</b>							
1. Commission du droit international	1 956,8	1 944,8	(64,4)	(3,3)	1 880,4	(5,5)	1 874,9
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	328,1	342,2	(0,1)	—	342,1	5,5	347,6
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	968,1	887,5	151,7	17,0	1 039,2	60,8	1 100,0
<b>Total partiel</b>	<b>3 253,0</b>	<b>3 174,5</b>	<b>87,2</b>	<b>2,7</b>	<b>3 261,7</b>	<b>60,8</b>	<b>3 322,5</b>
<b>B. Programme de travail</b>							
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques	3 473,9	2 650,4	206,8	7,8	2 857,2	179,0	3 036,2
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2 619,7	3 472,1	304,5	8,7	3 776,6	246,2	4 022,8
3. Développement progressif et codification du droit international	3 601,8	4 008,5	457,5	11,4	4 466,0	287,4	4 753,4
4. Droit de la mer et affaires maritimes	8 171,9	6 593,2	(1 327,9)	(20,1)	5 265,3	339,5	5 604,8
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	3 214,5	3 242,5	291,5	8,9	3 534,0	31,2	3 565,2
6. Garde, enregistrement et publication des traités	5 854,4	5 957,6	1 309,6	21,9	7 267,2	457,3	7 724,5
<b>Total partiel</b>	<b>26 936,2</b>	<b>25 924,3</b>	<b>1 242,0</b>	<b>4,7</b>	<b>27 166,3</b>	<b>1 540,6</b>	<b>28 706,9</b>
<b>C. Appui aux programmes</b>							
Administration du Département	—	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>1 155,7</b>	<b>207,6</b>	<b>17,9</b>	<b>1 363,3</b>	<b>86,1</b>	<b>1 449,4</b>
<b>Total</b>	<b>30 189,2</b>	<b>30 254,5</b>	<b>1 536,8</b>	<b>5,0</b>	<b>31 791,3</b>	<b>1 687,5</b>	<b>33 478,8</b>



2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>1994-1995</i> <i>Dépenses</i>	<i>1996-1997</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>
		a) Services d'appui à :	
		i) Des organismes des Nations Unies	
1 965,2	2 477,9	Appui à des structures administratives extrabudgétaires	2 730,0
360,6	688,4	ii) Des activités extrabudgétaires	
		Opérations de maintien de la paix	768,3
		b) Activités de fond :	
		Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	220,0
161,9	219,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	130,0
99,3	130,0	Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international — Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial	40,0
31,9	33,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à régler leurs différends par voie judiciaire en faisant appel à la Cour internationale de Justice	—
—	500,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement participant à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	—
100,2	—	Fonds d'affectation spéciale pour la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	—
699,2	—	Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	—
90,2	—	Fonds de contributions volontaires pour contribuer aux frais de voyage des pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence à la mémoire de Gilberto Amado	9,0
0,5	9,0	Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires de 1998	50,0
—	50,0		
—	—	c) Projets opérationnels :	
—	—	Sources bilatérales	—
<b>Total</b>	<b>3 509,0</b>		<b>3 957,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>33 698,2</b>		<b>37 436,1</b>

Tableau 6.2

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	23 221,9	23 789,5	931,2	3,9	24 720,7	1 413,5	26 134,2
Autres dépenses de personnel	530,0	381,7	(3,5)	(0,9)	378,2	22,0	400,2
Émoluments de non-fonctionnaires	241,6	278,0	—	—	278,0	—	278,0
Consultants et experts	203,3	610,4	(76,7)	(12,5)	533,7	24,2	557,9
Voyages	2 544,7	2 589,4	(88,4)	(3,4)	2 501,0	36,6	2 537,6
Services contractuels	1 419,4	1 129,7	1 140,2	100,9	2 269,9	126,9	2 396,8
Frais généraux de fonctionnement	807,6	270,3	90,0	33,2	360,3	20,8	381,1
Dépenses de représentation	3,4	6,6	(0,6)	(9,0)	6,0	0,4	6,4
Fournitures et accessoires	82,5	47,2	24,6	52,1	71,8	4,3	76,1
Mobilier et matériel	758,4	827,4	(492,6)	(59,5)	334,8	18,7	353,5
Subventions et contributions	376,4	324,3	12,6	3,8	336,9	20,1	357,0
<b>Total</b>	<b>30 189,2</b>	<b>30 254,5</b>	<b>1 536,8</b>	<b>5,0</b>	<b>31 791,3</b>	<b>1 687,5</b>	<b>33 478,8</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	2 587,9	3 140,0	Postes	3 418,4
	62,1	—	Autres dépenses de personnel	—
	23,6	438,3	Consultants et experts	75,0
	598,0	262,4	Voyages	240,0
	30,2	50,0	Services contractuels	3,0
	73,4	13,6	Frais généraux de fonctionnement	40,4
	—	40,0	Fournitures et accessoires	4,2
	2,6	—	Mobilier et matériel	6,3
	131,2	163,0	Subventions et contributions	170,0
<b>Total</b>	<b>3 509,0</b>	<b>4 107,3</b>		<b>3 957,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>33 698,2</b>	<b>34 361,8</b>		<b>37 436,1</b>

Tableau 6.3

**Postes nécessaires**

*Programme : Affaires juridiques*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	3	4	—	—	1	—	4	4
D-1	9	7	—	—	1	2	10	9
P-5	19	17	—	—	2	2	21	19
P-4/3	35	38	—	—	5	4	40	42
P-2/1	13	12	—	—	2	2	15	14
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>79</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>91</b>	<b>89</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	7	12	—	—	—	—	7	12
Autres classes	58	51	—	—	7	6	65	57
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>72</b>	<b>69</b>
<b>Total général</b>	<b>145</b>	<b>142</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>163</b>	<b>158</b>

**A. Organes directeurs**

**1. Commission du droit international**

Tableau 6.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Émoluments de non-fonctionnaires	195,6	232,0	—	—	232,0	—	232,0
Voyages	1 711,7	1 701,1	(82,0)	(4,8)	1 619,1	(7,2)	1 611,9
Services contractuels	49,5	11,7	17,6	150,4	29,3	1,7	31,0
<b>Total</b>	<b>1 956,8</b>	<b>1 944,8</b>	<b>(64,4)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>1 880,4</b>	<b>(5,5)</b>	<b>1 874,9</b>

**Activités**

- 6.12 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II). La Commission se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf décision contraire de l'Assemblée générale, la Commission se réunit chaque année pendant 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée générale, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Pour 1997, l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 51/160 du 16 décembre 1996 que la Commission se réunirait pendant 10 semaines. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques fournit les services fonctionnels nécessaires à la Commission.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)***Émoluments de non-fonctionnaires*

- 6.13 Les ressources prévues (232 000 dollars) représentent les émoluments du Président et de 32 membres de la Commission (dont un membre n'est pas autorisé par la législation de son pays à accepter ces honoraires), ainsi que les montants à verser aux six rapporteurs spéciaux, à des taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980.

*Voyages*

- 6.14 Les ressources prévues (1 619 100 dollars) correspondent aux frais de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance des membres de la Commission (1 403 300 dollars) ainsi qu'aux frais de voyage du Conseiller juridique et de six fonctionnaires de la Division de la codification, qui doivent assurer le service des réunions de la Commission à Genève (215 800 dollars). Elles sont destinées à couvrir le coût de : a) la participation du Président et de 33 membres à la session annuelle de la Commission qui se tient à Genève et dont la durée, compte tenu de la décision la plus récente de l'Assemblée générale, est estimée à 10 semaines; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée pendant l'examen des rapports de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un représentant de la Commission aux sessions des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques (deux semaines dans chaque cas) avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.
- 6.15 La Commission doit étudier à sa session de 1997 si elle tiendra une session en deux temps (cinq semaines à Genève et cinq à New York). La décision n'aurait qu'un effet marginal sur les coûts.

*Services contractuels*

- 6.16 Les ressources prévues (29 300 dollars) correspondent aux frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la Commission du droit international*.

## 2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Tableau 6.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	112,4	151,6	(0,1)	—	151,5	2,7	154,2
Services contractuels	215,7	190,6	—	—	190,6	2,8	193,4
<b>Total</b>	<b>328,1</b>	<b>342,2</b>	<b>(0,1)</b>	<b>—</b>	<b>342,1</b>	<b>5,5</b>	<b>347,6</b>

### Vue d'ensemble

- 6.17 La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui est composée de 36 États membres, est chargée, en vertu de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966, d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. Le Service du droit commercial international aide la Commission à s'acquitter de son mandat en assurant les services de secrétariat au cours de sa réunion annuelle qui dure entre 3 et 4 semaines (parfois jusqu'à 6 semaines) et lors des réunions de groupes de travail consacrés à des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Voyages*

- 6.18 Les ressources prévues (151 500 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de la participation du Président de la CNUDCI aux séances de la Sixième Commission lors de l'examen du rapport de la Commission, et les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires à une session de la Commission à New York et à six sessions de groupes de travail en des lieux autres que Vienne, et pour aider à assurer le service de la Sixième Commission, ainsi que les frais de voyage du Conseiller juridique qui participera à une session de la Commission à Vienne.

#### *Services contractuels*

- 6.19 Les ressources prévues (190 600 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur des volumes XXVIII et XXIX de l'Annuaire de la CNUDCI, ainsi que de réimpression de documents publiés antérieurement.

### 3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Tableau 6.6

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	354,6	358,6	5,1	1,4	363,7	23,1	386,8
Autres dépenses de personnel	51,1	2,4	13,1	545,8	15,5	0,9	16,4
Émoluments de non- fonctionnaires	46,0	46,0	—	—	46,0	—	46,0
Consultants et experts	—	—	40,3	—	40,3	2,4	42,7
Voyages	438,6	433,1	31,0	7,1	464,1	27,8	491,9
Services contractuels	67,2	42,2	58,5	138,6	100,7	6,0	106,7
Frais généraux de fonctionnement	5,9	5,2	(2,4)	(46,1)	2,8	0,2	3,0
Fournitures et accessoires	1,0	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	3,7	—	6,1	—	6,1	0,4	6,5
<b>Total</b>	<b>968,1</b>	<b>887,5</b>	<b>151,7</b>	<b>17,0</b>	<b>1 039,2</b>	<b>60,8</b>	<b>1 100,0</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	191,8	295,2	Appui à des structures	
	—	—	administratives extrabudgétaires	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>191,8</b>	<b>295,2</b>		<b>—</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 159,9</b>	<b>1 182,7</b>		<b>1 100,0</b>

Tableau 6.7

## Postes nécessaires

## Unité administrative : Tribunal administratif des Nations Unies

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	—	—	—	1	—	1	—
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	1	—	2	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

<sup>a</sup> Postes financés pour une période de 15 mois au cours de l'exercice biennal 1996-1997.

- 6.20 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant qui a compétence pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires, et pour statuer sur lesdites requêtes, ainsi que sur les requêtes invoquant l'inobservation des statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des décisions prises par la Caisse. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose des sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires, tels que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR et l'UNRWA. En vertu de l'article 14 de son statut, la compétence du Tribunal s'étend également à l'OMI et à l'OACI.
- 6.21 Le Secrétariat assure aux sessions du Tribunal administratif des Nations Unies des services fonctionnels, administratifs et techniques, qui consistent notamment à faire des recherches juridiques et analyser la jurisprudence; établir des projets d'exposés des faits et des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant lui; mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la compétence du Tribunal (OACI et OMI); et s'occuper des relations extérieures du Tribunal, notamment avec le secrétariat de l'OIT. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat fera en outre paraître la publication en série *Jugements du Tribunal administratif*, volumes XIII et XIV, en anglais et en français.

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

## Postes

- 6.22 Les ressources prévues (363 700 dollars) doivent permettre de financer le maintien d'un poste de classe P-5 et d'un poste d'agent des services généraux. L'augmentation de 5 100 dollars tient à l'application des nouveaux pourcentages normalisés de postes vacants.

*Autres dépenses de personnel*

- 6.23 Les ressources prévues à cette rubrique (15 500 dollars) doivent permettre de rémunérer les heures supplémentaires nécessaires pour aider le Tribunal à rattraper le retard pris dans l'examen des affaires, et le personnel temporaire recruté pour assurer le service des sessions du Tribunal au Siège.

*Émoluments de non-fonctionnaires*

- 6.24 Le montant prévu (46 000 dollars) représente les honoraires des membres du Tribunal, aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218.

*Consultants et experts*

- 6.25 Les ressources demandées (40 300 dollars) permettront au Secrétaire exécutif de continuer à actualiser par des volumes nouveaux la jurisprudence du Tribunal, et de faire établir et publier les *Jugements du Tribunal administratif des Nations Unies*.

*Voyages*

- 6.26 Le montant prévu (464 100 dollars) est destiné à couvrir les frais de participation des sept membres du Tribunal administratif à deux sessions devant se tenir à New York et à deux autres devant se tenir à Genève, et les frais de voyage de quatre fonctionnaires devant assurer le service de deux réunions à Genève.

*Services contractuels*

- 6.27 Les ressources prévues à cette rubrique (100 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur, en anglais et en français, des volumes XIII et XIV des *Jugements du Tribunal administratif* (40 400 dollars); ainsi que l'achat et la location de bases de données et les frais d'utilisation de l'index informatisé de la jurisprudence des Tribunaux administratifs des Nations Unies et de l'OIT (LEXIS) (60 300 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 6.28 Les ressources prévues (2 800 dollars) sont destinées à la maintenance du matériel de bureautique.

*Matériel*

- 6.29 Le montant prévu (6 100 dollars) doit permettre d'acheter du matériel de bureautique.



## B. Programme de travail

### Sous-programme 1 Direction, gestion et coordination générales des services de conseils et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies

Tableau 6.8

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 270,4	2 549,2	142,6	5,5	2 691,8	169,1	2 860,9
Autres dépenses de personnel	12,9	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	—	—	40,3	—	40,3	2,4	42,7
Voyages	31,1	52,7	12,6	23,9	65,3	4,0	69,3
Services contractuels	8,0	0,1	(0,1)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	113,8	24,0	(2,8)	(11,6)	21,2	1,2	22,4
Frais de représentation	1,6	6,6	(0,6)	(9,0)	6,0	0,4	6,4
Fournitures et accessoires	3,6	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	32,5	17,8	14,8	83,1	32,6	1,9	34,5
<b>Total</b>	<b>3 473,9</b>	<b>2 650,4</b>	<b>206,8</b>	<b>7,8</b>	<b>2 857,2</b>	<b>179,0</b>	<b>3 036,2</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	706,4	783,7	Appui à des structures	728,6
	—	—	administratives extrabudgétaires	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale des la	
	699,2	—	Commission d'experts créée par la	
			résolution 780 (1992) du Conseil de	
			sécurité	—
			Fonds spécial d'aide pour le règlement	
	—	500,0	des différends entre États par la voie	
	—		judiciaire, devant la Cour	
	—		internationale de Justice	—
			c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>1 405,6</b>	<b>1 283,7</b>		<b>728,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 879,5</b>	<b>3 934,1</b>		<b>3 764,8</b>

Tableau 6.9

## Postes nécessaires

*Unité administrative : Bureau du Conseiller juridique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	—	1	—	—	1	—	1	1
D-1	2	1	—	—	—	1	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	2	2	—	—	1	1	3	3
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Ire classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	5	—	—	2	2	7	7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4<sup>a</sup></b>	<b>4<sup>a</sup></b>	<b>18</b>	<b>18</b>

<sup>a</sup> Postes imputés sur les fonds affectés aux structures administratives à financement extrabudgétaire.

- 6.30 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution du sous-programme, puisque c'est lui qui dirige, supervise et gère l'ensemble des activités relevant du présent chapitre.
- 6.31 Les activités, comme toujours, concernent essentiellement l'aspect juridique des actes des principaux organes directeurs de l'ONU (en particulier les opérations de paix, les missions et les activités politiques) et les missions de bons offices du Secrétaire général. À ce travail d'élaboration des assises juridiques de l'action internationale de paix menée par l'ONU s'ajoutent l'interprétation de la Charte et des résolutions et règlements de l'Organisation et tout ce qui concerne les accords internationaux et le droit international public, plus particulièrement considéré dans ses dispositions régissant l'usage de la force et la responsabilité pénale et à l'égard de tiers.
- 6.32 Le sous-programme comporte également des services de conseil et autres services juridiques aux organes (principaux et subsidiaires) de l'ONU, y compris lors de leurs conférences, pour tout ce qui concerne les questions statutaires et de procédure et les pouvoirs des représentants.
- 6.33 Le Bureau conseillera aussi l'ONU sur la bonne application des résolutions, décisions, règles et règlements concernant l'administration des tribunaux internationaux établis respectivement pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.
- 6.34 Enfin, le Bureau aura à négocier et mettre au point les accords conclus au nom de l'ONU ou de ses organes subsidiaires, y compris les entités financées à part, et à établir les modalités institutionnelles et juridiques de la collaboration avec les autres organismes intergouvernementaux, et les dispositions juridiques régissant le statut, les activités et les privilèges et immunités des bureaux des Nations Unies établis dans les pays.

## Activités

6.35 Le Bureau devra accomplir les tâches suivantes :

a) *Activités de fond*

i) *Maintien de la paix et de la sécurité internationales, missions mandatées par le Secrétaire général (missions de bons offices, d'enquête et autres missions spéciales, y compris opérations de secours d'urgence et d'aide humanitaire)*

- a. Veiller à l'établissement d'un régime et d'un mandat juridiques appropriés pour toutes les opérations et missions visées à cette rubrique;
- b. Négocier avec les parties intéressées les instruments juridiques donnant corps à ces régimes et mandats, notamment les accords sur le statut des forces et des missions, les accords avec les États fournisseurs et les accords de coopération avec les organisations régionales;
- c. Conseiller sur les points juridiques les unités administratives du Siège responsables d'opérations, les bureaux extérieurs et les juristes ou attachés de liaison en mission sur le terrain;
- d. Effectuer des tâches, entre autres, l'établissement de rapports et d'analyses demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires et se rapportant à l'action internationale de paix;
- e. Conseiller le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires sur les ramifications juridiques des résolutions et décisions intéressant la paix internationale et sur l'application de ces dispositions;

ii) *Règlement des différends*

- a. Assurer la liaison avec la Cour internationale de Justice et remplir les fonctions que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment la préparation de mémoires et les notifications concernant les procédures judiciaires;
- b. Représenter le Secrétaire général dans des procédures judiciaires, notamment devant la Cour internationale de Justice;
- c. Représenter l'ONU dans des négociations ou d'autres procédures de règlement de différends relevant du droit international public et auxquels elle est partie;
- d. Faire des analyses de droit international public et de certains litiges juridiques pour le compte du Secrétaire général ou d'organes de l'ONU et répondre aux demandes des gouvernements sur des questions de droit international public;

iii) *Promotion d'instruments juridiques*

- a. Préparer, négocier et mettre au point les accords internationaux et actes constitutifs et autres requis pour que l'ONU et ses organes, notamment le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, puissent réaliser des opérations ou autres activités en coopération avec d'autres organismes internationaux ou des gouvernements;
- b. Faire prévaloir les Articles 104 et 105 de la Charte, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, les accords de siège conclus avec les pays hôtes et divers autres instruments juridiques, et veiller à ce que ces dispositions soient respectées;

b) *Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*

i) *Services de fond*

- a. Représenter le Secrétaire général et le Conseiller juridique aux réunions organisées par l'ONU ou sous l'égide de gouvernements ou d'organismes internationaux;

- b. Établir des avis, études et analyses concernant des questions de droit international public ou le statut et le champ de participation de membres et observateurs d'organes de l'ONU;
  - c. Traiter les questions concernant la représentation à l'ONU et aux réunions qu'elle organise et les pouvoirs des représentants;
  - d. Remplir les fonctions que le Statut de la Cour internationale de Justice assigne au Secrétaire général en ce qui concerne les élections (ordinaires et occasionnelles) des juges de la Cour par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité;
- ii) *Services techniques*
- a. Conseiller (oralement ou par écrit) sur l'interprétation et l'application du règlement intérieur des organes (principaux et subsidiaires) de l'ONU, y compris le règlement intérieur des réunions et des organes préparatoires de celle-ci;
  - b. Conseiller (oralement ou par écrit) le Conseil de sécurité sur l'interprétation et l'application du Statut et du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal international pour le Rwanda;
  - c. Étudier et établir les projets de règlement intérieur des organes et conférences des Nations Unies;
  - d. Superviser l'organisation générale et la tenue des élections dans les organes (principaux et subsidiaires) des Nations Unies, y compris les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda;
- iii) *Autres services*
- a. Assurer le secrétariat des organes traitant de questions qui relèvent précisément de la compétence du Conseiller juridique, par exemple la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale, le Comité des relations avec le pays hôte ou, le cas échéant, les groupes de travail spéciaux de la Sixième Commission;
  - b. Préparer des notes et des déclarations pour les présidents d'organes, aider les bureaux d'organes à organiser leurs travaux, analyser et clarifier les questions juridiques qui se posent, établir des rapports et documents divers;
- c) *Coopération internationale, liaison et coordination interinstitutions*
- i) *Coopération internationale*
- a. Émettre des avis juridiques sur l'interprétation et l'application de la Charte des Nations Unies et d'autres actes constitutifs, de traités et accords multilatéraux ou bilatéraux et des résolutions, décisions, règles et règlements de l'ONU, ainsi que sur des questions générales de droit international public, afin que la pratique du droit soit uniforme et cohérente;
  - b. Émettre des avis sur les questions des privilèges et immunités et de statut que soulèvent les activités que l'ONU ou ses organes, notamment le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, réalisent dans des pays, et sur la relation juridique de l'Organisation avec les États Membres ou États observateurs et les entités intergouvernementales et régionales;
- ii) *Liaison et coordination interinstitutions*
- a. Coordonner les activités interdépartementales, assurer la liaison avec les organes de l'ONU traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers ou attachés de liaison juridiques en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;
  - b. Coopérer avec les institutions spécialisées, en coordonnant les dispositions générales d'organisation, et autres organismes internationaux ou nationaux sur les sujets d'intérêt commun;

- c. Organiser les réunions avec les conseillers et attachés de liaison juridiques des Nations Unies et assurer la représentation à ces réunions;
- d) *Coopération technique*
  - i) *Services consultatifs assurés à la demande des gouvernements*
    - a. Aider les États, notamment au moyen du Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler leurs différends par la voie judiciaire, devant la Cour internationale de Justice, et pour cela étudier l'application du Statut de la Cour, assurer le service du Comité d'experts et présenter des rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale;
    - b. Rédiger des analyses sur des questions de droit international public et des différends à la demande des gouvernements ou de leurs missions;
  - ii) *Formation de groupe (séminaires, ateliers, bourses)*
    - a. Participer, notamment en présentant des communications, à des réunions organisées sous les auspices d'organes des Nations Unies, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales et traitant de questions juridiques d'actualité ou statutaires ayant un rapport avec les fonctions de l'ONU;
    - b. Assurer le concours de spécialistes et de conseillers techniques pour les cours de formation organisés à l'intention des diplomates, par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de la compétence du Bureau;
  - iii) *Diffusion et meilleure connaissance du droit international*

Rédiger des analyses de droit international public à la demande d'organismes internationaux ou régionaux, d'établissements universitaires et du public.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 6.36 Le montant prévu (2 691 800 dollars) permettrait de conserver huit postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et six postes d'agent des services généraux (voir tableau 6.9 ci-dessus). L'augmentation de 142 600 dollars résulte à la fois de l'application des nouveaux taux uniformes de vacance et d'un reclassement qu'il est proposé d'opérer comme suit : le poste de directeur et adjoint du Conseiller juridique étant actuellement financé à l'aide de fonds extrabudgétaires, on rectifierait cette anomalie en reclassant à ce niveau D-2 un poste D-1 du budget ordinaire, cette dernière catégorie de financement convenant mieux aux fonctions considérées. En contrepartie, on ramènerait à D-1 le poste extrabudgétaire D-2 actuel.

##### *Consultants et experts*

- 6.37 Le montant prévu (40 300 dollars) permettra au Bureau d'assurer les services qui pourraient lui être inopinément demandés dans le cadre de travaux intergouvernementaux.

##### *Voyages*

- 6.38 Le montant prévu (65 300 dollars) représente les frais de déplacement du Conseiller juridique et d'autres hauts fonctionnaires du Bureau lorsqu'ils se rendront, à la demande du Secrétaire général, pour consultation auprès de commissions régionales, d'institutions spécialisées ou autres organismes intergouvernementaux, à des réunions de l'ONU en dehors du Siège ou sur les lieux de missions de paix.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 6.39 Le montant prévu (21 200 dollars) représente l'entretien du matériel informatique de bureau.

##### *Frais de représentation*

- 6.40 Le montant prévu (6 000 dollars) représente le coût des réceptions officielles.

*Mobilier et matériel*

- 6.41 Le montant prévu (32 600 dollars) doit permettre d'acheter de quoi remplacer du matériel informatique de bureau et des logiciels.

**Sous-programme 2**  
**Services juridiques généraux fournis**  
**aux organes et aux programmes**  
**de l'Organisation des Nations Unies**

Tableau 6.10

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 414,3	3 226,0	241,9	7,4	3 467,9	227,7	3 695,6
Autres dépenses de personnel	35,0	30,4	(8,2)	(26,9)	22,2	1,3	23,5
Consultants et experts	—	49,2	0,9	1,8	50,1	3,0	53,1
Voyages	15,8	8,4	3,6	42,8	12,0	0,7	12,7
Services contractuels	94,9	100,7	32,2	31,9	132,9	7,9	140,8
Frais généraux de fonctionnement	6,3	25,5	2,6	10,1	28,1	1,8	29,9
Fournitures et accessoires	12,5	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	40,9	31,9	31,5	98,7	63,4	3,8	67,2
<b>Total</b>	<b>2 619,7</b>	<b>3 472,1</b>	<b>304,5</b>	<b>8,7</b>	<b>3 776,6</b>	<b>246,2</b>	<b>4 022,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires	2 001,4
	1 067,0	1 399,0	ii) Des programmes extrabudgétaires :	
	360,6	688,4	Opérations de maintien de la paix	768,3
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>1 427,6</b>	<b>2 087,4</b>		<b>2 769,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 047,3</b>	<b>5 559,5</b>		<b>6 792,5</b>

Tableau 6.11

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Division des questions juridiques générales*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	1	1	2	2
P-5	4	4	—	—	2	2	6	6
P-4/3	6	6	—	—	3	3	9	9
P-2/1	—	—	—	—	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	6	—	—	4	4	9	10
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12<sup>a</sup></b>	<b>12<sup>b</sup></b>	<b>29</b>	<b>30</b>

<sup>a</sup> Neuf de ces 12 postes sont financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux), les trois autres postes étant financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (1 P-5, 1 P-4, et 1 P-3).

<sup>b</sup> Neuf de ces 14 postes sont financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux), les trois autres postes étant financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3).

- 6.42 Le sous-programme sera mis en oeuvre par la Division des questions juridiques générales.
- 6.43 Il a pour objet de fournir une large gamme de services juridiques et une aide juridique à l'appui des opérations et des activités de l'Organisation [unités administratives du Secrétariat au Siège, offices des Nations Unies, missions de maintien de la paix et d'observation et missions humanitaires, organes subsidiaires des Nations Unies qui disposent de leur propre administration et de leur propre budget (tels que le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP)] afin d'en assurer l'efficacité ainsi que de minimiser les risques de pertes financières et la responsabilité financière de l'Organisation et d'assurer la bonne application de ses résolutions, règles et règlements et instructions administratives.
- 6.44 Aux fins de la bonne administration de tous les services juridiques dont l'Organisation a besoin et de toutes les affaires contentieuses découlant de son fonctionnement, les activités de la Division ont été divisées en quatre catégories ou groupes : a) administration et gestion; b) négociation de contrats et passation de marchés; c) appui institutionnel; et d) appui aux opérations de maintien de la paix.
- 6.45 Au cours de l'exercice biennal, la Division s'attachera surtout à :
- a) Appuyer la mise en oeuvre du nouveau code de conduite pour les fonctionnaires des Nations Unies et aider l'Organisation à élaborer et à mettre en oeuvre des propositions de réforme de son fonctionnement;
  - b) Aider l'Organisation à mettre en oeuvre des propositions de réforme de ses modalités de passation de marchés de biens et services;

- c) Aider les organes subsidiaires disposant d'un budget qui leur est propre à formuler et à appliquer les principes d'action appelés à régir l'exécution nationale de leurs projets et programmes d'aide au développement et fournir des services juridiques à l'ONU et à ses organes subsidiaires pour leurs activités génératrices de revenus et en ce qui concerne l'utilisation du nom et de l'emblème de l'ONU;
  - d) Établir, en collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique, une étude sur le plafonnement des responsabilités financières des opérations de maintien de la paix;
  - e) Aider l'Organisation à liquider les comptes d'opérations de maintien de la paix, c'est-à-dire notamment à écouler les actifs de ces opérations et à donner la suite voulue aux revendications des États et des entités privées y relatives.
- 6.46 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, cinq postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux de la Division seraient financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires et cinq postes d'administrateur seraient financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Afin de pouvoir répondre comme il convient aux besoins nombreux et variés de l'Organisation concernant les services juridiques fournis au titre du sous-programme, qui exigent une large gamme de prestations spécialisées, tous les juristes de la Division sont considérés comme en faisant partie intégrante, que leurs postes soient financés par le budget ordinaire de l'Organisation, par les contributions au maintien de la paix ou par d'autres ressources extrabudgétaires. Les fonctionnaires de la Division chargés des questions liées à l'un des quatre groupes susmentionnés sont censés consacrer jusqu'à 50 % de leur temps aux autres groupes, selon que de besoins.

#### Activités

- 6.47 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division entreprendra les activités ci-après :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts.* Services de liaison du Siège à l'intention du secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) En consultation avec le Bureau du Conseiller juridique, fourniture d'une assistance concernant les accords passés avec les États Membres qui fournissent des contingents ainsi que des fournitures et du matériel aux fins des missions, opérations et activités de maintien de la paix, d'observation, d'aide humanitaire, de bons offices, de secours d'urgence et autres de l'Organisation;
    - ii) Fourniture d'une assistance concernant la passation des marchés de fournitures et services nécessaires à ces missions, opérations et activités relativement :
      - a. Aux arrangements concernant les transports aériens et maritimes et les questions connexes;
      - b. Aux contrats de fourniture de matériel, de fournitures et autres éléments d'appui logistique et aux contrats de construction;
      - c. Aux contrats de déminage et autres opérations analogues;
      - d. Aux accords de cession des actifs d'une mission dont le mandat vient à expiration;
      - e. Au règlement des différends portant sur des contrats et des biens immobiliers et aux demandes d'indemnisation pour dégâts matériels, blessure et décès;
      - f. À la représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
    - iii) Fourniture de conseils concernant les dispositions statutaires (règles et règlements, manuel d'administration des unités administratives et opérationnelles hors Siège, etc.) régissant les activités du personnel participant aux missions, opérations et activités susmentionnées;



- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) *En consultation avec le Bureau du Conseiller juridique, fourniture d'un appui au Secrétariat et aux organes subsidiaires de l'ONU disposant d'un budget qui leur est propre relativement aux accords de base régissant les activités opérationnelles d'aide au développement, au moyen :*
    - a. D'une assistance concernant les modalités institutionnelles et juridiques de coopération avec les institutions spécialisées de l'Organisation, les gouvernements et autres entités participant à la mise en oeuvre des activités, programmes et projets de développement;
    - b. De l'établissement d'accords types portant création de bureaux hors Siège;
  - ii) *Fourniture d'un appui aux activités opérationnelles d'aide au développement du Secrétariat et des organes subsidiaires disposant d'un budget qui leur est propre en ce qui concerne en particulier :*
    - a. Les accords contractuels, commerciaux et autres, touchant notamment le personnel et l'assistance technique;
    - b. Les accords avec les entités susceptibles d'assurer la gestion financière des prêts et subventions consentis par les gouvernements, les banques régionales et internationales et d'autres institutions financières;
    - c. Le règlement des différends et litiges auxquels les activités opérationnelles du Secrétariat et des organes subsidiaires susmentionnés peuvent donner lieu;
    - d. Les appels de fonds des organes subsidiaires de l'ONU disposant d'un budget qui leur est propre;
    - e. La représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
- d) *Services d'appui administratif*
- i) *Fourniture d'un appui à toutes les unités administratives du Secrétariat concernant toute la gamme des activités financières de l'Organisation et, en particulier :*
    - a. Les politiques et procédures financières de l'Organisation;
    - b. Les opérations et activités de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et, notamment, les arrangements pour les services de garde de ses avoirs et les placements qu'elle réalise dans le monde;
    - c. Le règlement à des tiers de créances nées de fautes non contractuelles, au titre des programmes d'assurance responsabilité commerciale et des programmes d'auto-assurance de l'Organisation;
    - d. La représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
  - ii) *Appui à la gestion des ressources humaines et à l'administration de la justice concernant notamment :*
    - a. Les questions de personnel;
    - b. La révision du Statut et du Règlement du personnel;
    - c. La représentation du Secrétaire général dans le cadre d'affaires relevant du Tribunal administratif des Nations Unies;
  - iii) *Appui aux activités d'achat et de gestion de biens et autres activités commerciales de l'Organisation concernant en particulier :*
    - a. Les politiques et les procédures de passation de marché;
    - b. Les dossiers d'appels d'offre et les contrats d'achat de biens, services et fournitures;
    - c. Les contrats d'édition avec des services de presse et des maisons d'édition;

- d. Les questions relatives à la propriété intellectuelle;
  - e. Les transactions et accords que l'Organisation et ses bureaux hors Siège doivent conclure concernant des biens immobiliers;
  - f. Les litiges commerciaux découlant des activités d'achat de l'Organisation;
  - g. La représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
- iv) *Les conseils juridiques généraux concernant les opérations et activités du Bureau des services de contrôle interne et notamment :*
- a. L'interprétation du mandat du Bureau pour ce qui est, par exemple, des enquêtes à mener sur les fautes, les gaspillages de ressources et les abus d'autorité;
  - b. L'assistance à apporter à l'Organisation, en la représentant le cas échéant, lorsque des poursuites sont intentées contre elle aux fins de la restitution de biens ou de la réparation de dommages.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 6.48 Les ressources prévues (3 467 900 dollars) permettraient de continuer à financer 12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 6 postes d'agent des services généraux, dont 1 poste supplémentaire d'agent des services généraux, qui serait redéployé du Bureau exécutif à la Division, pour qu'elle bénéficie de l'appui nécessaire. Leur augmentation (241 900 dollars) résulte de l'effet conjugué de l'application des nouveaux taux normalisés de vacance de postes et du redéploiement du poste d'agent des services généraux susmentionné.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 6.49 Les ressources prévues (22 200 dollars) doivent permettre de continuer à engager des juristes à titre temporaire pendant les périodes de pointe, notamment pour faire face aux demandes imprévues émanant du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale (20 100 dollars), et de rémunérer les heures supplémentaires (2 100 dollars).

#### *Consultants et experts*

- 6.50 Les ressources demandées à cette rubrique (50 100 dollars) sont destinées à couvrir le coût des services de consultant nécessaires pour des activités pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences spécialisées voulues, concernant par exemple des transactions immobilières, des questions fiscales concernant des biens immobiliers ou des litiges commerciaux d'une grande complexité et des questions relatives à la propriété intellectuelle qui exigent l'interprétation de lois nationales ou une représentation devant des tribunaux nationaux ou des organes administratifs.

#### *Voyages*

- 6.51 Les ressources prévues (12 000 dollars) doivent permettre de financer les voyages nécessaires pour fournir des services et un appui juridiques dans d'autres lieux d'affectation aux fins de la négociation d'accords et du règlement de litiges, représenter l'Organisation dans le cadre de poursuites judiciaires, fournir les éléments d'information voulus aux consultants extérieurs concernant l'interprétation d'accords et le règlement de différends et représenter le Secrétaire général devant le Tribunal administratif des Nations Unies à ses sessions de Genève.

#### *Services contractuels*

- 6.52 Le montant prévu (132 900 dollars) permettrait de couvrir les frais d'abonnement et d'utilisation des bases de données WESTLAW et LEXIS, qui donnent accès à la documentation juridique de certains États et à la documentation juridique internationale ainsi qu'aux jugements du Tribunal administratif des Nations Unies.

*Frais généraux de fonctionnement*

6.53 Les ressources prévues (28 100 dollars) doivent permettre de couvrir les coûts d'entretien du matériel bureautique de la Division.

*Fournitures et accessoires*

6.54 Le montant prévu (63 400 dollars) doit permettre d'acheter du matériel de bureautique et de remplacer ou de moderniser le matériel informatique de la Division.

**Sous-programme 3  
Développement progressif et codification  
du droit international**

Tableau 6.12

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	3 011,0	3 595,2	231,5	6,4	3 826,7	249,2	4 075,9
Autres dépenses de personnel	35,8	5,3	1,5	28,3	6,8	0,4	7,2
Voyages	10,9	17,1	(1,1)	(6,4)	16,0	1,0	17,0
Services contractuels	136,0	27,0	199,6	739,2	226,6	13,5	240,1
Frais généraux de fonctionnement	10,4	21,0	8,5	40,4	29,5	1,8	31,3
Fournitures et accessoires	7,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	14,2	18,6	4,9	26,3	23,5	1,4	24,9
Subventions et contributions	376,4	324,3	12,6	3,8	336,9	20,1	357,0
<b>Total</b>	<b>3 601,8</b>	<b>4 008,5</b>	<b>457,5</b>	<b>11,4</b>	<b>4 466,0</b>	<b>287,4</b>	<b>4 753,4</b>

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies Appui à des structures administratives et budgétaires	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	—
			b) Activités de fond :	
	99,3	130,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	130,0
	0,5	9,0	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence commémorative Gilberto Amado	9,0
	—	50,0	Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés participant aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires qui se tiendra en 1998	50,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>99,8</b>	<b>189,0</b>		<b>189,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 701,6</b>	<b>4 197,5</b>		<b>4 942,4</b>

Tableau 6.13

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de la codification

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	6	6	—	—	—	—	6	6
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

- 6.55 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de la codification.
- 6.56 Les activités viseront : a) à promouvoir l'acceptation et le respect des principes du droit international et encourager le développement progressif et la codification du droit international; b) à encourager la diffusion et une compréhension plus large du droit international; et c) à appliquer les décisions prises par les organes et organes subsidiaires dans le domaine du droit international public.
- 6.57 Le premier objectif consiste à fournir un appui fonctionnel aux organes des Nations Unies qui s'occupent de droit international (notamment la Sixième Commission de l'Assemblée générale, la Commission du droit international, les conférences sur la codification et les comités spéciaux) pour les aider notamment à entreprendre des recherches et des études analytiques sur des thèmes relatifs au droit international, à mettre au point une documentation de base, à établir des rapports, ainsi qu'à conduire des débats, à élaborer des résolutions, décisions, amendements et propositions et à organiser des réunions et des consultations officieuses.
- 6.58 En deuxième lieu, il s'agit de mettre en oeuvre, d'administrer et de suivre le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et d'assurer l'élaboration et la parution des publications juridiques, notamment l'*Annuaire de la Commission du droit international*, l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative*, le *Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies*, et les travaux des conférences sur la codification. On s'efforcera également de faire paraître ces publications sous forme électronique afin qu'elles puissent être diffusées plus largement auprès des délégations et du grand public.
- 6.59 Dans sa résolution 51/209, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder rapidement à l'établissement et à la publication des *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. La Division est chargée d'examiner les documents destinés à être incorporés dans cette publication. Il convient de noter toutefois que l'élaboration de ces documents incombe à six départements/bureaux distincts et que l'Assemblée générale partageait le principe que l'établissement et la publication des *Suppléments* seraient assurés dans les limites des ressources existantes.
- 6.60 Le troisième objectif consiste à prendre les mesures d'application requises pour donner suite aux décisions prises par les organes et organes subsidiaires compétents dans le domaine du développement progressif et de la codification du droit international.
- 6.61 Les projets de texte établis par les organes juridiques susmentionnés serviront de base à l'élaboration par l'Assemblée générale ou par les conférences diplomatiques d'instruments juridiques, notamment de conventions, déclarations, résolutions ou directives, qui constituent des sources importantes du droit international.
- 6.62 Les publications énumérées plus haut sont normalement publiées tous les ans.
- 6.63 L'assistance fournie sous forme de bourses, de séminaires et de publications dans le cadre du sous-programme tiendra compte des besoins des pays en développement.

## Activités

- 6.64 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
    - i) *Services fonctionnels nécessaires pour les réunions*
      - a. *Assemblée générale et organes subsidiaires spéciaux de la Sixième Commission*
        - i. Sixième Commission de l'Assemblée générale (2 sessions), (70 séances par session);
        - ii. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (2 sessions, 20 séances par session);
        - iii. Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale (1 session, 30 séances);

- iv. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme (1 session, 30 séances);
- v. Comité consultatif du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (2 sessions, 20 séances par session);
- b. *Commission du droit international* (2 sessions, 84 séances par session);
- c. *Conférences diplomatiques*
  - i. Conférence sur la création d'une cour criminelle internationale (1 ou 2 sessions, quatre à six semaines de séances par session);
  - ii. Conférence internationale chargée d'examiner le projet d'articles adopté par la Commission du droit international sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (1 session, 30 séances);
- ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
  - a. *Sixième Commission de l'Assemblée générale*
    - i. Rapport sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international (1999);
    - ii. Rapport sur la prise de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (1998-1999);
    - iii. Rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (1998-1999);
    - iv. Rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (1998-1999);
    - v. Rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (1998-1999);
    - vi. Rapports sur d'autres questions, demandés par l'Assemblée générale;
    - vii. Rapports de la Sixième Commission à l'Assemblée générale et fourniture d'une assistance au Rapporteur de la Sixième Commission;
  - b. *Commission du droit international*. Études analytiques et rapports sur les questions ci-après : réserves aux traités; succession d'États et impact sur la nationalité; protection diplomatique; et actes unilatéraux d'États;
  - c. *Organes subsidiaires de la Sixième Commission*
    - i. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions et des projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
    - ii. Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions et des projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
    - iii. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions; projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
    - iv. Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions;

- v. Groupe de travail sur la mise en oeuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du chapitre VII de la Charte. Établissement des études et documents nécessaires pendant les sessions;
- b) *Autres activités de fond*
- i) *Promotion d'instruments juridiques appropriés, y compris l'établissement de directives et de normes*
    - a. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation;
    - b. Convention sur la création d'une cour criminelle internationale;
    - c. Instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme;
    - d. Programme d'activités de la dernière partie (1997-1999) de la Décennie des Nations Unies pour le droit international;
  - ii) *Publications en série*
    - a. *Annuaire de la Commission du droit international* (résolution 174/II). Volume II, partie I, 1996; volume II, partie II, 1996; volume I, 1997; volume II, partie I, 1997; volume II, partie II, 1997;
    - b. *Annuaire juridique des Nations Unies* (résolutions 814 (XVIII), 2479 (XXIII), 3006 (XXVII) et 35/29 de l'Assemblée générale). Volume de 1989, volume de 1995, index cumulatif, volume de 1996 et volume de 1997;
    - c. *Série législative* (résolution 174 (II) de l'Assemblée générale). Volumes 23 et 24;
    - d. *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*. Volume XXII;
    - e. *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;
  - iii) *Publications isolées*. Travaux de la Conférence sur la création d'une cour criminelle internationale : volume I (comptes rendus analytiques); et volume II (propositions, rapports et autres documents);
  - iv) *Séminaires*. Formation de groupe, y compris séminaires, ateliers et bourses dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 50/43 de l'Assemblée générale);
  - v) *Publications électroniques, et publications sur cassettes audio et vidéo*. Établissement sous forme électronique des documents suivants aux fins de leur diffusion sur Internet
    - a. *Annuaire juridique des Nations Unies* (chap. VI sur les avis juridiques);
    - b. *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*;
    - c. Page d'accueil hebdomadaire des Nations Unies;
    - d. Rapport de la Commission du droit international;
    - e. Création d'archives audio-visuelles en vue de la diffusion de cassettes audio et vidéo sur des questions relatives au droit international à des fins didactiques;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Relations extérieures
- i) Coordination, conformément au paragraphe 4 de la résolution 49/50 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, des activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies du droit international par les organisations et institutions internationales oeuvrant dans le domaine du droit international;

- ii) Participation de fonctionnaires aux activités ayant trait au développement progressif et à la codification du droit international organisées sous les auspices d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 6.65 Les ressources prévues (3 826 700 dollars) couvrirait le coût du maintien de 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 7 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (231 500 dollars) résulte de l'application de nouveaux taux de vacances de postes standard.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 6.66 Un montant de 6 800 dollars est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires de la Division de codification.

##### *Voyages*

- 6.67 Le montant prévu (16 000 dollars) couvrirait les frais de voyage du personnel participant à des réunions et à des conférences d'organes des Nations Unies et d'autres organes tenues hors Siège et à des réunions d'organismes régionaux avec lesquels la Commission du droit international entretient des relations officielles. Les réunions et conférences tenues hors Siège ont été prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution relative au statut de la Commission (résolution 174 (II) du 21 novembre 1947).

##### *Services contractuels*

- 6.68 Le montant prévu (226 600 dollars) correspond aux travaux contractuels d'impression de deux volumes de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, de deux volumes de la *Série législative* et d'un volume du *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*. L'impression de *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* est également prévue.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 6.69 Le montant prévu (29 500 dollars) permettra de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique.

##### *Mobilier et matériel*

- 6.70 Un montant de 23 500 dollars est prévu pour financer l'achat de matériel de bureautique.

##### *Subventions et contributions*

- 6.71 Un montant de 336 900 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage et les allocations d'environ 32 boursiers originaires des pays en développement et des pays en transition dans le cadre du Programme ONU/UNITAR de bourses de perfectionnement en droit international à Genève.



**Sous-programme 4**  
**Droit de la mer et affaires maritimes**

Tableau 6.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	7 075,9	5 987,6	(1 180,9)	(19,7)	4 806,7	312,0	5 118,7
Autres dépenses de personnel	37,8	0,1	3,9	—	4,0	0,2	4,2
Consultants et experts	104,4	202,9	(30,7)	(15,1)	172,2	10,4	182,6
Voyages	165,9	155,6	(52,4)	(33,6)	103,2	6,3	109,5
Services contractuels	3,7	29,3	25,1	85,6	54,4	3,3	57,7
Frais généraux de fonctionnement	587,4	0,4	41,7	—	42,1	2,5	44,6
Dépenses de représentation	1,8	—	—	—	—	—	—
Fouritures et accessoires	49,2	16,5	—	—	16,5	0,9	17,4
Mobilier et matériel	145,8	200,8	(134,6)	(67,0)	66,2	3,9	70,1
<b>Total</b>	<b>8 171,9</b>	<b>6 593,2</b>	<b>(1 327,9)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>5 265,3</b>	<b>339,5</b>	<b>5 604,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : bourses d'études financées par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe	40,0
			Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement : participation à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	—
	31,9	33,0	Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	—
	100,2	—		—
	90,2	—		—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>222,3</b>	<b>33,0</b>		<b>40,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>8 394,2</b>	<b>6 626,2</b>		<b>5 644,8</b>

Tableau 6.15

## Postes nécessaires

Unité administrative : Division des affaires maritimes et du droit de la mer

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	2	—	—	—	—	3	2
P-5	6	4	—	—	—	—	6	4
P-4/3	8	7	—	—	—	—	8	7
P-2/1	5	3	—	—	—	—	5	3
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>23</b>	<b>17</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	13	10	—	—	—	—	13	10
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>36</b>	<b>27</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36</b>	<b>27</b>

- 6.72 Le sous-programme sera exécuté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.
- 6.73 L'objectif général du sous-programme est de promouvoir la paix et la sécurité internationales en renforçant le régime juridique international applicable aux mers et aux océans établi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À cet effet, on s'emploiera surtout à promouvoir la Convention et les accords connexes en facilitant leur compréhension, leur acceptation aussi large que possible, leur mise en oeuvre effective et leur application uniforme et cohérente, et à aider les États à tirer pleinement profit du régime juridique international et à exercer les droits et s'acquitter des obligations qui en découlent.
- 6.74 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, l'Assemblée générale a défini les activités devant être menées durant l'exercice biennal et sur le moyen terme dans ses résolutions 49/28 du 6 décembre 1994, 50/23 du 5 décembre 1995 et 51/34 du 10 décembre 1996. Conformément au mandat énoncé dans ces résolutions, on s'attachera à :
- Fournir de manière coordonnée aux États et aux organes intergouvernementaux des informations, des conseils et une assistance reposant sur l'examen, l'analyse et suivi des faits nouveaux intéressant le droit de la mer et les affaires maritimes, l'accent devant être mis sur la pratique des États, les décisions rendues par des instances judiciaires internationales, et les traités et autres instruments juridiques internationaux, ainsi que sur les questions économiques et techniques;
  - Fournir des services aux États : services de dépositaire, services consultatifs et services de formation pour les aider à appliquer la Convention et à créer ou renforcer les capacités et les infrastructures nécessaires pour prendre, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, les mesures qu'appelle la Convention;
  - Fournir un appui aux organismes des Nations Unies et à des organismes de l'extérieur afin que leurs activités dans le domaine maritime soient conformes au régime juridique international et afin de promouvoir une approche concertée de l'application de la Convention, en particulier au niveau de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et de programmes concernant des questions d'ordre maritime entrant dans leurs domaines de compétence respectifs;

- d) Assurer le service de la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Commission des limites du plateau continental;
  - e) Faire rapport à l'Assemblée générale, à la Réunion des États parties et aux organisations internationales compétentes sur les faits nouveaux et les questions nouvelles intéressant le droit de la mer et les affaires maritimes.
- 6.75 Les activités prévues devraient contribuer à ce qu'un plus grand nombre d'États et d'entités deviennent Parties à la Convention et aux accords connexes; à l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et internationaux concernant le droit de la mer et les affaires maritimes qui soient compatibles avec les dispositions de la Convention; à la délimitation pacifique de zones maritimes; et à l'élaboration, dans le secteur maritime, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, de projets et de programmes compatibles avec le régime juridique international. Il sera également procédé chaque année à l'examen et à l'évaluation des faits nouveaux intéressant le droit de la mer et les affaires maritimes, comme la communauté internationale l'a préconisé.

### Activités

- 6.76 Les activités ci-après seront menées pendant l'exercice biennal :
- a) *Service d'organes intergouvernementaux ou de groupes d'experts*
    - i) *Assemblée générale*
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
        - i. Faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres faits nouveaux et questions nouvelles intéressant les affaires maritimes et le droit de la mer (1998) (1999);
        - ii. Sujets d'actualité (1998) (1999);
        - iii. Faits nouveaux concernant l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (1999);
        - iv. Pêche au filet dérivant; pêche non autorisée dans des zones relevant de la juridiction nationale; prises accessoires et rejets, et information coordonnée sur toutes les principales activités et tous les principaux instruments concernant la pêche (1999);
      - ii) *Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*
        - a. *Services fonctionnels*
          - i. Plénière (1998) : 40 séances;
          - ii. Plénière (1999) : 40 séances;
        - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
          - i. Conformément à l'article 319 de la Convention, rapports sur les questions de caractère général qui ont surgi à propos de la Convention (1998) (1999);
          - ii. Rapports sur les travaux de la Commission des limites du plateau continental (1998) (1999);
          - iii. Questions prioritaires choisies par la Réunion des États parties (1998) (1999);
          - iv. Rapports de la Réunion des États parties sur ses huitième et neuvième sessions (1998);
          - v. Rapports de la Réunion des États parties sur ses dixième et onzième sessions (1999);
          - vi. Documents d'information et documents de séance, à la demande (1998) (1999);

- iii) *Commission des limites du plateau continental*
  - a. *Services fonctionnels*
    - i. Plénière et groupes de travail (1998), 60 séances;
    - ii. Plénière et groupes de travail (1999), 60 séances;
  - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - i. Questions prioritaires choisies par la Commission (1998) (1999);
    - ii. Rapports de la Commission sur ses troisième, quatrième et cinquième sessions (1998);
    - iii. Rapports de la Commission sur ses sixième, septième et huitième sessions (1999);
    - iv. Documents d'information et documents de séance demandés par la Commission (1998) (1999);
  - c. *Autres services*
    - i. Groupes spéciaux d'experts. Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (GESAMP); plénière (1998), une session; Groupe de travail (1998), une session; plénière (1999), une session; Groupe de travail (1999), une session; Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts, Conseil consultatif; plénière (1998), une session; plénière (1999), une session;
    - ii. Réunion d'un groupe d'experts sur la délimitation des frontières maritimes (1998);
    - iii. Services de depositaire. Comme prévu par la Convention, prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et gestion et développement du système d'enregistrement, et notamment du système cartographique; et prise de dispositions pour donner la publicité voulue à ces cartes et à ces listes;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) *Promotion d'instruments juridiques*. Activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes ainsi que leur mise en oeuvre effective et leur application uniforme et cohérente, à savoir notamment :
    - a. Suivre l'acceptation de la Convention et des accords connexes et diffuser des informations à ce sujet;
    - b. Recueillir, analyser et diffuser des informations sur la pratique des États, notamment les législations nationales et les traités bilatéraux et multilatéraux, ainsi que sur les décisions des instances judiciaires internationales, concernant le droit de la mer et les affaires maritimes;
    - c. Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les pratiques de gestion intégrée des affaires maritimes nécessaires pour une mise en oeuvre effective de la Convention qui permette d'en tirer profit au maximum;
    - d. Exploiter une base de données spécialisée sur les limites du plateau continental comportant notamment les données scientifiques et techniques dans les domaines de la géologie, de la géophysique et de la géochimie marines et de l'hydrographie nécessaires à l'application des dispositions de la Convention relatives au plateau continental, et diffuser les informations correspondantes;
    - e. Fournir de manière coordonnée des informations et des avis sur la législation maritime et les politiques maritimes ainsi que sur les aspects économiques, techniques et scientifiques, et les aspects ayant trait à la gestion de la mise en oeuvre de la Convention et des accords connexes, par le biais notamment d'un système d'information centralisé;

- f. Fournir un appui pour l'élaboration de directives aux fins de l'application des dispositions de la Convention;
- ii) *Publications en série*
  - a. *Bulletin du droit de la mer* (1998 et 1999, trois numéros par an);
  - b. *La pratique des États* (1998) (1999);
  - c. *Bibliography of the Law of the Sea* (1998) (1999);
  - d. Manuels. Tour d'horizon des pratiques de gestion nécessaires pour bien appliquer la Convention sur le droit de la mer (1998); délimitation des frontières maritimes (1999);
  - e. Rapports du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (1998) (1999);
- iii) *Publications isolées*. Liste actualisée des traités multilatéraux concernant le droit de la mer et les affaires maritimes (1998);
- iv) *Communiqués de presse*. Réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, sessions de la Commission des limites du plateau continental, remise de la bourse Hamilton Shirley Amerasinghe et autres manifestations (1998 et 1999, 12 communiqués de presse par an);
- v) *Supports techniques*
  - a. Développement du système automatisé d'information «Oceans and Law of the Sea»;
    - i. Page Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
    - ii. Menu Gopher sur le droit de la mer;
    - iii. Produits et services d'information spécialisés informatisés sur l'état de la Convention et des accords connexes; les traités et autres instruments juridiques bilatéraux et multilatéraux; les législations nationales; les cartes et coordonnées géographiques des zones maritimes; les limites du plateau continental; et les profils maritimes nationaux;
  - b. Circulaire d'information sur le droit de la mer (1998 et 1999, deux numéros par an);
  - c. Newsletter on Current Developments in the Law of the Sea and Ocean Affairs (1998 et 1999, trois numéros par an);
  - d. Études spécialisées sur des questions concernant le droit de la mer et les affaires maritimes, en coopération avec des organisations internationales compétentes, notamment sur les questions suivantes :
    - i. Protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (1998);
    - ii. Biodiversité marine et côtière (1998);
    - iii. Zones maritimes fragiles et protégées (1999);
  - e. Notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions intitulée *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts* (1998 et 1999, trois séries par an);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
  - i) *Participation aux activités d'organes intergouvernementaux*. Coopération avec des organes intergouvernementaux s'occupant du droit de la mer et des affaires maritimes : appui pour la fourniture de services fonctionnels à des réunions; contribution à l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants; contribution aux activités et participation aux réunions d'organes tels que l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer, le Conseil consultatif du droit de la mer, les conférences des parties à diverses conventions, comme la Convention sur la diversité biologique, et d'organes régionaux

et sous-régionaux, tels que l'Organisation pour la coopération en matière maritime dans l'océan Indien, la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, et la Commission permanente du Pacifique Sud;

- ii) *Participation aux activités d'organisations non gouvernementales.* Coopération avec des organisations non gouvernementales sur des questions ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes et contribution aux activités et participation aux réunions de ces organisations;
- iii) *Participation aux activités de fonds, programmes et organismes des Nations Unies*
  - a. Fourniture d'un appui pour le service d'organes intergouvernementaux ou de groupes d'experts, et notamment d'une assistance pour le service fonctionnel de réunions; contribution à l'élaboration de la documentation destinée à des organes délibérants et élaboration d'études et de notes d'information sur des questions ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;
  - b. Recherche et analyse juridiques, et fourniture d'avis et de services juridiques sur le droit de la mer et les affaires maritimes à des unités administratives du Secrétariat et à des fonds, programmes et organismes des Nations Unies;
  - c. Services consultatifs à des fonds, programmes et organismes des Nations Unies sur les incidences des dispositions de la Convention pour les instruments juridiques et les programmes existants ou en projet dans les domaines de compétence desdits fonds, programmes et organismes;
  - d. Coopération interorganisations, sous la forme notamment d'une contribution et d'une participation aux activités et réunions d'organes intergouvernementaux, en particulier en vue du suivi du chapitre 17 d'Action 21 intitulé «Protection des océans et de toutes les mers — y compris les mers fermées et semi-fermées — et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques», de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et du suivi de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et dans le cadre du Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie;
- iv) *Participation aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires.* Coopération interorganisations, sous la forme notamment d'une participation aux réunions du Comité administratif de coordination (CAC) et du Sous-comité des océans et des zones côtières et d'une contribution aux activités de coordination menées dans le cadre du CAC et de son Sous-comité;
- d) *Services de conférence*

*Services de bibliothèque.* Gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
- e) *Coopération technique*
  - i) *Services consultatifs aux États*
    - a. Sur des questions ayant trait à la ratification de la Convention et des accords connexes, à leur mise en oeuvre effective et à leur application uniforme et cohérente, et notamment sur les incidences de l'entrée en vigueur de la Convention compte tenu des droits et obligations qui en découlent pour les États;
    - b. Pour l'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de la Convention et pour l'élaboration des règlements d'application;
    - c. Sur des questions devant permettre aux États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention, notamment des questions économiques, techniques, scientifiques et environnementales;

- ii) *Formation de groupe*
  - a. Exécution et développement du programme de formation concernant le droit de la mer et les affaires maritimes et notamment du programme formation-mers-côtes (avec l'appui du PNUD);
    - i. Formation de concepteurs de cours (1998) (1999);
    - ii. Diversification des cours de formation (1998) (1999);
    - iii. Assistance pour le renforcement des établissements de formation nationaux;
  - b. Assistance à des séminaires/ateliers portant sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
  - c. Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer;
- iii) *Bourses*. Octroi de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe (1998) (1999) et supervision du boursier (1998) (1999) dans le cadre du programme de bourses;
- iv) *Projets opérationnels*. Appui à des projets en coopération avec des organismes de financement et participation à des activités conjointes avec d'autres organisations et institutions internationales, s'il y a lieu.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 6.77 Les ressources prévues (4 806 700 dollars) serviraient à financer 17 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux. Les activités liées à la mise en place de deux institutions autonomes créées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ont été achevées durant l'exercice biennal 1996-1997. En outre, du fait de l'entrée en vigueur de la Convention, le programme de travail relevant du sous-programme a été restructuré de façon à faire porter l'essentiel des efforts sur les priorités définies par l'Assemblée générale en vue d'aider les États à appliquer la Convention et de donner une vue d'ensemble des faits nouveaux et des questions nouvelles intéressant les océans et le droit de la mer. La réduction du nombre de postes est imputable à ces deux facteurs.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 6.78 Un montant de 4 000 dollars est prévu pour rémunérer les heures supplémentaires.

#### *Consultants et experts*

- 6.79 Les ressources prévues (172 200 dollars) sont destinées à financer les services de consultants ayant des compétences spécialisées non disponibles au Secrétariat pour l'élaboration d'une documentation sur des questions ayant trait à la délimitation des frontières maritimes, sur des aspects techniques du régime du plateau continental, et sur des aspects scientifiques de la protection du milieu marin, ainsi que pour obtenir des données, des informations et des compétences en matière de gestion aux fins de la mise en oeuvre effective de la Convention (98 900 dollars) et pour la réunion d'un groupe spécial d'experts sur la délimitation des frontières maritimes (73 300 dollars).

#### *Voyages*

- 6.80 Le montant prévu (103 200 dollars) servirait à financer les frais de voyage des fonctionnaires qui prendront part à des réunions d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations. La diminution d'un montant de 52 400 dollars s'explique par le fait que la Division a achevé ses travaux liés à la mise en place des institutions créées par la Convention.

#### *Services contractuels*

- 6.81 Le montant prévu (54 400 dollars) couvrirait le coût des publications en série et des publications isolées inscrites au programme de travail (29 300 dollars) ainsi que les frais d'abonnement pour la consultation de bases de données en ligne dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes (25 100 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

6.82 Le montant prévu (42 100 dollars) est destiné à l'entretien du matériel de bureautique.

*Fournitures et accessoires*

6.83 Le montant prévu (16 500 dollars) servirait à enrichir la collection d'ouvrages de référence sur le droit de la mer qui constitue une source d'information centralisée à laquelle ont accès les États Membres, les universités, les praticiens du droit et d'autres utilisateurs.

*Mobilier et matériel*

6.84 Les ressources prévues (66 200 dollars) serviraient à l'achat de nouveau matériel de bureautique et au remplacement du matériel défectueux ou obsolète.

**Sous-programme 5  
Harmonisation et unification progressives du droit  
commercial international**

Tableau 6.16

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 050,7	3 026,4	199,2	6,5	3 226,6	26,0	3 251,6
Autres dépenses de personnel	8,2	8,8	—	—	8,8	0,2	9,0
Consultants et experts	39,1	110,3	70,3	63,7	180,6	2,9	183,5
Voyages	58,3	69,8	—	—	69,8	1,3	71,1
Frais généraux de fonctionnement	—	—	22,0	—	22,0	0,4	22,4
Mobilier et matériel	58,2	27,2	—	—	27,2	0,4	27,6
<b>Total</b>	<b>3 214,5</b>	<b>3 242,5</b>	<b>291,5</b>	<b>8,9</b>	<b>3 534,0</b>	<b>31,2</b>	<b>3 565,2</b>



2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	161,9	219,0	Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	220,0
	—	—	Fonds de contributions volontaires pour le financement des frais de voyage des représentants de pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>161,9</b>	<b>219,0</b>		<b>230,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 376,4</b>	<b>3 461,5</b>		<b>3 795,2</b>

Tableau 6.17

**Postes nécessaires***Unité : Service du droit commercial international*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	7	7	—	—	—	—	7	7
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

- 6.85 L'exécution du sous-programme relève du Service du droit commercial international, qui assure le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.
- 6.86 Les objectifs du sous-programme sont les suivants : a) mettre au point des textes juridiques qui facilitent le commerce international ainsi que la négociation de transactions et encouragent l'adoption de saines pratiques; b) fournir une assistance juridique aux gouvernements; c) coordonner les travaux des organisations internationales actives dans le domaine du droit commercial; et d) promouvoir l'interprétation uniforme de textes harmonisés relatifs au droit commercial international.

- 6.87 Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme sera axé sur les éléments ci-après :
- a) Élaboration de textes juridiques (conventions, lois types, clauses types, règles et guides juridiques) portant sur les aspects juridiques du commerce électronique, le financement privé des projets d'infrastructure publique, l'amélioration des possibilités d'accès au crédit international grâce à l'utilisation de sûretés, la cession de créances et la coopération dans les affaires d'insolvabilité transnationale, le transport de marchandises par voie maritime, et les meilleurs moyens de régler les différends commerciaux internationaux, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement dans tous ces domaines (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 c), en date du 17 décembre 1966, réaffirmée à plusieurs reprises par l'Assemblée);
  - b) Assistance technique aux gouvernements pour la promulgation des textes de la Commission (concernant par exemple le règlement des différends, la passation de marchés publics, le commerce électronique, les paiements internationaux); conseils à des organes non gouvernementaux tels que chambres de commerce et centres d'arbitrage sur l'élaboration de règles uniformes; établissement de projets de guides pour la promulgation des textes juridiques de la Commission; formation des utilisateurs des instruments de la Commission; assistance aux universités pour intégrer les textes de la Commission à leurs programmes d'étude; assistance aux États pour répondre aux problèmes découlant de l'adoption des textes de la Commission. Les demandes formulées par les gouvernements en ce qui concerne ces activités sont en augmentation constante étant donné la sensibilisation croissante aux travaux de la Commission, l'entrée en vigueur de ses divers instruments et, notamment, le besoin urgent de moderniser les lois sur le commerce dans les pays en développement et en transition;
  - c) Coordination des activités des nombreuses organisations qui élaborent des textes sur le droit commercial international [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 a)];
  - d) Projet intitulé "Jurisprudence relative aux instruments de la Commission (CLOUT)", consistant à :
    - i) recueillir, en coopération avec des correspondants nationaux désignés par les gouvernements, les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux concernant les conventions et lois types de la Commission, ii) établir des sommaires de ces décisions, iii) les publier dans les langues de l'Organisation, iv) assurer une diffusion efficace des sommaires et (v) formuler, le cas échéant, des observations et établir des index ou des thésaurus sur les décisions.

### Activités

- 6.88 Les activités ci-après seront mises en oeuvre au cours de l'exercice biennal 1998-1999 :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux : élaboration de textes juridiques*
    - i) *Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
        - i. Documents officiels de l'Assemblée générale (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 10) : rapport de la Commission sur les travaux de ses trente et unième et trente-deuxième sessions, qui se tiendront respectivement en 1998 et en 1999;
        - ii. Rapports à la Commission (12 au plus) sur les travaux de ses groupes de travail intergouvernementaux; 8 rapports de fond sur des questions diverses devant être examinées par la Commission et sélectionnées par elle, un rapport annuel sur les projets de formation et d'assistance, sur l'état et la promotion des textes de la Commission, sur la coordination des activités d'autres organisations et sur la bibliographie des ouvrages et articles relatifs aux activités de la Commission; et documents de séance (40 au plus) à établir lors des deux sessions de la Commission (mandat : décisions annuelles de la Commission);
      - b. *Services fonctionnels*
        - i. Trois séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (1998);

- ii. Trois séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (1999);
  - iii. Trente séances de la Commission (1998);
  - iv. Trente séances réunions de la Commission (1999);
- ii) *Groupe de travail sur le commerce électronique*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail; documents de séance (30 au plus) sur des thèmes examinés par le Groupe de travail;
  - b. *Services fonctionnels.* Soixante-quatre séances du Groupe de travail;
- iii) *Groupe de travail chargé d'étudier les pratiques en matière de contrats internationaux*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail; documents de séance (30 au plus) sur des thèmes examinés par le Groupe de travail;
  - b. *Services fonctionnels.* Soixante-quatre séances du Groupe de travail;
- iv) *Groupe de travail sur le financement privé de projets d'infrastructure.*
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail; documents de séance (30 au plus) sur des thèmes examinés par le Groupe de travail;
  - b. *Services fonctionnels.* Soixante-quatre du Groupe de travail;
- b) *Autres services fournis*
- Réunions de groupes d'experts et travaux préparatoires connexes*
- i) Réunions de groupes d'experts (48 au plus) chargés d'examiner les documents devant être présentés à la Commission et à ses groupes de travail;
  - ii) Préparation de la documentation de fond à examiner par les groupes d'experts (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 11);
- c) *Autres activités de fond*
- i) *Mise à jour de la base de données contenant les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux concernant les instruments de la CNUDCI [Jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI (CLOUT)].* Publication des sommaires des décisions de ces instances et suivi de l'évolution et des tendances qui s'en dégagent quant à leurs pratiques (600 affaires jugées par les tribunaux ordinaires et arbitraux) (résolutions 2205 (XXI), sect. II, par. 8 d), 49/55 et 50/47 de l'Assemblée générale et document A/43/17, par. 98 à 109);
  - ii) *Publications en série.* Volume XXVIII (1997) et volume XXIX (1998) de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (résolution 2502 (XXIV) de l'Assemblée générale, par. 8 et 9, et document A/7618, par. 161 à 167);
- iii) *Publications isolées*
- a. *Publications pour 1998*
    - i. Brochure sur la Convention des Nations Unies relative aux cessions de créances (conformément à la résolution de l'Assemblée générale devant être adoptée à la suite de l'élaboration de la version définitive de la Convention, ainsi qu'au document A/50/17, par. 374 à 381);
    - ii. Entrée en vigueur de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (A/51/17, par. 238 à 243);

- iii. Réimpression de l'aide-mémoire sur l'organisation des procédures arbitrales; Règlement d'arbitrage de la CNUDCI; Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international; Convention des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises et Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises;
- b. *Publications pour 1999*
  - i. Jurisprudence relative à la loi d'arbitrage type de la CNUDCI (A/49/17, par. 202 à 207);
  - ii. Jurisprudence relative à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (A/49/17, par. 202 à 207);
  - iii. Règles uniformes sur les aspects juridiques du commerce électronique (A/51/17, par. 209 et 216 à 224);
  - iv. Guide juridique sur le financement privé des projets d'infrastructure (conformément à la résolution devant être adoptée par l'Assemblée générale à la suite de l'élaboration de la version définitive du Guide, ainsi qu'au document A/51/17, par. 225 à 230);
  - v. Réimpression du Règlement de conciliation de la CNUDCI, de la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg), de la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, et de la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux;
- iv) *Conférences*. Conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit à Vienne et dans d'autres villes, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires, ou des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales (24 par an environ) [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 e)];
- v) *Brochures*. Brochure d'information d'une dizaine de pages sur les activités de la Commission [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 e)];
- vi) *Manifestations spéciales*. Participation de fonctionnaires, en qualité de co-organisateurs et animateurs, au concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis de Vienne (A/51/17, par. 271 et 272);
- vii) *Support techniques à l'intention des utilisateurs externes (système CLOUT)*. Base de données, accessible par Internet, rassemblant les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux traduites dans les six langues de l'Assemblée générale, et permettant des recherches en fonction de paramètres tels que : article de la convention, mots-clefs, pays d'origine, type de décision, année, etc. (A/51/17, par. 247);
- d) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Participation de fonctionnaires du Service à environ 50 réunions d'organes intergouvernementaux à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies afin de mener à bien la tâche confiée à la Commission quant à la coordination des activités des organisations chargées d'élaborer des textes sur le droit commercial international (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 a), réaffirmée à plusieurs reprises par l'Assemblée);
- e) *Services de conférence. Services de bibliothèque*. Acquisitions pour la bibliothèque de droit de la CNUDCI et gestion de la bibliothèque. Du point de vue administratif, cette dernière fait partie intégrante du Service du droit commercial international. Bien que sa politique en matière d'achats et de gestion soit fondée sur les besoins du sous-programme, elle est également accessible aux universitaires invités, aux fonctionnaires ministériels de diverses régions du monde ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale au Centre international de Vienne et aux milieux d'affaires, aux juristes et aux universitaires de Vienne;

f) *Coopération technique*

- i) Trente-cinq missions, notamment dans des pays en développement et des pays en transition, organisées à l'intention de hauts fonctionnaires des divers pays afin de faire connaître les instruments établis par la Commission, d'aider à la formulation d'une législation fondée sur des textes juridiques de la Commission et de fournir des conseils sur l'application de textes non juridiques de la Commission;
- ii) Trente séminaires sur les instruments établis par la Commission afin de promouvoir les activités de cette dernière [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 b) c) d) et e)].

**Ressources nécessaires (aux taux courants)***Postes*

- 6.89 Les ressources demandées (3 225 600 dollars) permettront de maintenir 10 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (199 200 dollars) s'explique par l'application des nouveaux taux standard de vacance de postes.

*Autres dépenses de personnel*

- 6.90 Les ressources demandées (8 800 dollars) serviront à rémunérer les heures supplémentaires.

*Consultants et experts*

- 6.91 Les ressources prévues (180 600 dollars) permettront de s'assurer les services de consultants. Une somme de 86 400 dollars servira à couvrir les coûts liés à l'élaboration de deux rapports à présenter à la Commission (l'un sur les pratiques en matière de contrats internationaux, l'autre sur les échanges de données informatisées) (6 900 dollars) et de rapports sur les documents de transport (18 100 dollars), à l'organisation de conférences lors de séminaires régionaux et nationaux sur la modernisation des lois commerciales à Cuba, au Viet Nam, en Chine et en Bolivie (5 500 dollars), à la mise à jour des banques de données électroniques de la bibliothèque de droit de la Commission (32 900 dollars), ainsi qu'à la création d'une base de données CLOUT sur Internet (23 000 dollars). En outre, un montant de 94 200 dollars est prévu pour permettre d'organiser six réunions de groupes d'experts chargés d'étudier diverses questions, notamment le commerce électronique, les pratiques en matière de contrats internationaux et le financement privé de projets d'infrastructure.

*Voyages*

- 6.92 Les ressources prévues (69 800 dollars) couvriront les frais de voyage des fonctionnaires qui assisteront à des réunions d'autres organisations ayant un rapport direct avec les travaux de la Commission, celle-ci étant le principal organe chargé de coordonner les travaux des organisations internationales s'occupant du droit commercial international et de lancer ou de réaliser des activités conjointes, et leur participation à des réunions en vue de promouvoir l'adoption des instruments de la Commission, ainsi qu'aux réunions d'autres organisations internationales dans le but de recueillir des informations spécialisées aux fins de l'élaboration des textes juridiques de la Commission.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 6.93 Le montant prévu (22 000 dollars) permettra de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique.

*Mobilier et matériel*

- 6.94 Le montant prévu (27 200 dollars) permettra d'acheter de nouveaux micro-ordinateurs, des lecteurs de CD-ROM et des ordinateurs bloc-notes avec imprimantes pour utilisation lors de voyages.

## Sous-programme 6

### Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau 6.18

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 045,0	4 083,1	1 202,2	29,4	5 285,3	338,8	5 624,1
Autres dépenses de personnel	349,2	272,1	(58,9)	(21,6)	213,2	12,7	225,9
Consultants et experts	59,8	248,0	(197,8)	(79,7)	50,2	3,1	53,3
Services contractuels	844,4	728,1	807,3	110,8	1 535,4	91,7	1 627,1
Frais généraux de fonctionnement	83,8	110,6	(27,9)	(25,2)	82,7	5,0	87,7
Fournitures et accessoires	9,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	463,1	515,7	(415,3)	(80,5)	100,4	6,0	106,4
<b>Total</b>	<b>5 854,4</b>	<b>5 957,6</b>	<b>1 309,6</b>	<b>21,9</b>	<b>7 267,2</b>	<b>457,3</b>	<b>7 724,5</b>

Tableau 6.19

#### Postes nécessaires

##### Unité administrative : Section des traités

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	5	8	—	—	—	—	5	8
P-2/1	4	5	—	—	—	—	4	5
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	6	11	—	—	—	—	6	11
Autres classes	15	11	—	—	—	—	15	11
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>Total général</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>31</b>	<b>36</b>

6.95 Ce sous-programme sera exécuté par la Section des traités.

6.96 Les activités décrites ci-après découlent des responsabilités qui incombent au Secrétariat en application de l'Article 102 de la Charte et de celles qui ont été confiées au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités multilatéraux. Elles comprennent également l'assistance que fournit la Section des traités dans le domaine du droit des traités.

- 6.97 Pendant l'exercice biennal, la Section continuera à assurer, en les améliorant, les services fournis à l'heure actuelle, y compris les conseils en matière de droit des traités; en outre, l'accent sera mis sur les éléments suivants :
- a) Poursuite des travaux visant à développer le nouveau système automatisé (opérations/base de données) à la Section des traités pour accélérer à tous les stades le traitement et la publication des traités;
  - b) Élimination de l'arriéré en ce qui concerne le *Relevé mensuel des traités*, tout en assurant l'accès à une version améliorée de cette publication sur Internet;
  - c) Élimination de l'arriéré en ce qui concerne les volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies et amélioration de l'accès à haut niveau au *Recueil* par voie électronique, y compris Internet;
  - d) Élimination de l'arriéré en ce qui concerne l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* et informatisation de l'*Index* pour permettre sa consultation par voie électronique;
  - e) Maintien de la qualité des services fournis en ce qui concerne la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, comme suite aux demandes émanant de missions et autres utilisateurs, présentées par correspondance ou sur Internet.
- 6.98 L'expansion de la communauté internationale depuis quelques années a contribué pour beaucoup à l'accroissement du nombre des traités et des activités en rapport avec ceux-ci, un nombre croissant de pays s'étant montrés désireux de devenir parties à des accords multilatéraux existants ou ayant conclu entre eux des traités. Étant donné qu'aux termes de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, les traités et accords internationaux doivent être enregistrés au Secrétariat et publiés par lui, le volume de travail de la Section des traités s'en est trouvé considérablement accru. De plus, le nombre des demandes d'assistance concernant des questions ayant trait au droit des traités est allé en augmentant. Ces demandes ont pris des formes diverses telles que demandes officielles et officieuses émanant de ministères des affaires étrangères, de missions, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'autres entités, et ont porté sur une vaste gamme de questions juridiques ou techniques. Il a fallu par ailleurs consulter de plus en plus souvent les missions et les ministères des affaires étrangères dans le but d'obtenir des éclaircissements sur les informations communiquées touchant la participation à des traités multilatéraux ainsi que l'enregistrement et la publication de traités.
- 6.99 Pendant des années, les méthodes de travail de la Section n'ont guère évolué, malgré les progrès de l'informatique. Les informations faisaient l'objet de multiples vérifications et étaient enregistrées à plusieurs reprises à différentes étapes du traitement, puis il fallait demander des éclaircissements, etc. Les informations étaient essentiellement conservées sous forme imprimée, à l'aide de méthodes manuelles.
- 6.100 L'une des conséquences de cet état de choses a été le retard important avec lequel les activités prescrites et autres activités de la Section étaient exécutées. Il était certes donné suite sans délai aux demandes de conseils juridiques, mais un arriéré important s'est accumulé pour ce qui est de la publication du *Relevé mensuel des traités* (15 mois de retard), du *Recueil des Traités* des Nations Unies (huit années de retard) et de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* (14 années de retard).
- 6.101 Afin d'absorber cet arriéré, la Section a adopté une série de mesures qui visent principalement à mettre en place un système rationnel permettant l'enregistrement rapide des traités et, par voie de conséquence, leur publication rapide dans le *Recueil*. Grâce à cette stratégie, on compte absorber l'arriéré en trois ans environ en ce qui concerne le *Recueil des Traités* des Nations Unies, un peu plus rapidement pour le *Relevé mensuel des traités* et d'ici trois ans en ce qui concerne l'*Index cumulatif*.
- 6.102 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, un certain nombre de mesures ont été prises en vue d'atteindre ces objectifs. Un vaste programme d'informatisation et de formation a été entrepris à la Section des traités, à l'aide de crédits ouverts au budget de l'exercice 1996-1997; C'est ainsi que de nouveaux ordinateurs ont été mis à la disposition de 28 fonctionnaires de la Section. On a entrepris de mettre en place un nouveau système automatisé (opérations/base de données). Les travaux du Groupe de l'indexage et du Groupe des fonctions depositaires ont été automatisés dans une très large mesure, ce qui s'est traduit par un accroissement sensible de la productivité. À partir de 1995, tous les fonctionnaires ont reçu une formation

avancée à l'informatique, y compris la gestion des bases de données. En outre, le personnel d'encadrement a été formé à la gestion et tous les fonctionnaires ont été formés au travail en équipe. Des consultations ont été organisées avec les autres services intéressés de l'Organisation, en particulier la Division de traduction et les services qui s'occupent des achats, afin de coordonner la production des volumes du *Recueil des Traités* et d'en accélérer la publication. Le réaménagement des locaux occupés par les agents des services généraux a été mené à bien à l'aide de crédits ouverts au budget de l'exercice biennal 1996-1997; l'amélioration du milieu de travail ne manquera pas d'avoir une influence positive sur le moral des fonctionnaires et leur productivité.

- 6.103 Le principal élément restant du programme d'informatisation est l'achèvement de la mise en place du nouveau système automatisé (opérations/base de données), qui permettra de relier l'ensemble des activités des différentes unités de la Section; ainsi, tout ce qui sera traité par une unité pourra être automatiquement et simultanément utilisé par les autres. Le budget de l'exercice biennal 1996-1997 prévoyait la mise en place rapide et complète d'un tel système, mais cela n'a pu être fait pendant l'année 1996, principalement du fait que les soumissions reçues des fournisseurs à la suite d'un appel d'offres n'étaient pas satisfaisantes. En 1997, il a été décidé de reporter le volet «déroulement des opérations» du plan initial et de concentrer les efforts sur la base de données, ce qui permettra d'atteindre tout de même, dans une large mesure, l'objectif fixé du fait que la Section pourra travailler plus rapidement.
- 6.104 Les innovations techniques en cours d'application contribueraient également à la réalisation de nouvelles économies. Lorsque le système complet (opérations/base de données) sera en place, les traités reçus aux fins d'enregistrement et de publication seront saisis électroniquement aux fins de traitement. Les parties qui sollicitent l'enregistrement des traités ont été par ailleurs invitées à soumettre les textes sur support électronique pour qu'ils puissent être traités plus efficacement, ce qui permettra de les publier plus rapidement. La Section s'efforce d'obtenir sur support électronique le texte des volumes du *Recueil des Traités* dont elle ne disposait pas sous cette forme, afin de pouvoir les saisir et en assurer l'accès sur Internet plus aisément. Cela permettra en outre d'accélérer les travaux d'impression. La Section cessera sous peu d'avoir recours à des services externes de composition et assurera la publication des traités par reprographie; elle aura aussi recours à la publication assistée par ordinateur, technique qu'utilisent d'ores et déjà le Groupe des fonctions depositaires et le Groupe de l'indexage.
- 6.105 La publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* peut être consultée sur Internet depuis novembre 1995 (2 500 consultations par semaine). De ce fait, les fonctionnaires de la Section ont été moins fréquemment sollicités par les missions et autres entités qui avaient besoin d'informations, d'où la réalisation d'économies par la Section et les utilisateurs; de plus, cette publication peut ainsi être mise facilement à la disposition d'un éventail d'utilisateurs plus large.
- 6.106 Un vaste programme accéléré a été entrepris pour absorber l'arriéré en ce qui concerne le *Recueil des Traités* des Nations Unies et l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités*. Des dépenses supplémentaires devront être engagées au cours de l'exercice biennal pour la composition et l'impression d'un nombre plus élevé de volumes du *Recueil des Traités* et au titre de l'impression seulement pour les volumes de l'*Index cumulatif*. Si l'on veut réellement absorber l'arriéré en ce qui concerne le *Recueil des Traités* et faire en sorte que les traités puissent être consultés sur Internet, comme le demandent instamment les États Membres, cet investissement ponctuel serait absolument nécessaire.
- 6.107 Mille cinq cents volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies ont déjà été transférés sur disques optiques et peuvent être consultés sur le réseau local. Ils pourront l'être sur Internet en 1997. Ceux qui ont été enregistrés mais n'ont pas encore été publiés (soit 300 volumes environ) seront également transférés sur disques optiques une fois publiés. On procède actuellement au transfert sur disques optiques des volumes de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* des Nations Unies et de ceux du *Recueil des Traités* de la Société des nations qui ont été publiés; ils seront ultérieurement disponibles sur Internet.
- 6.108 Un dispositif de recherches multiples est actuellement mis au point à partir du Système d'information sur les traités (SIT) et de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* des Nations Unies pour aider les utilisateurs de la version Internet du *Recueil des Traités*. Il permettra en outre à la Section d'économiser ses ressources tout en fournissant des services d'une qualité bien supérieure. (Des dépenses devront être



engagées pour le transfert et l'affinage des données du SIT, de sorte qu'elles puissent être consultées à l'aide de micro-ordinateurs, ainsi que pour la maintenance et la mise à jour de la version Internet du *Recueil des Traités* des Nations Unies et des documents connexes.)

- 6.109 Dans le cadre du processus de rationalisation et conformément aux objectifs visés par l'Organisation en matière de productivité, cinq fonctionnaires du Groupe des traités de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (Bureau des services de conférence et services d'appui) seront transférés à la Section des traités. Étant donné que les intéressés travaillent exclusivement pour la Section des traités, ils devraient être intégrés à celle-ci (voir plus loin).

### Activités

- 6.110 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

a) *Activités de fond*

i) *Enregistrement de traités en application de l'Article 102 de la Charte*

- a. Enregistrement et traitement, comportant notamment l'analyse de leurs aspects juridiques, d'environ 5 000 nouveaux traités et accords internationaux et formalités consécutives concernant plus de 40 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat; fourniture d'informations aux États Membres, aux organisations internationales, au Secrétariat, aux organes des Nations Unies et autres entités sur l'état des traités enregistrés;
- b. Mise à jour de ces informations, qui sont mises à la disposition des utilisateurs par voie électronique (y compris sur Internet);
- c. Transfert de données du SIT, qui contient des informations conservées depuis 1946, notamment les documents enregistrés auprès de la Société des nations, de sorte que l'on puisse y avoir accès à l'aide de micro-ordinateurs. Ces données seront introduites dans le nouveau système automatisé (opérations/base de données) aux fins de traitement pour publication et aux fins de la mise en place du dispositif de recherche sur Internet concernant le *Recueil des Traités* des Nations Unies;

ii) *Publication de traités en application de l'Article 102 de la Charte*

- a. Préparation des traités à publier dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, y compris l'analyse de leurs aspects juridiques; compilation de la documentation soumise par les parties demandant l'enregistrement des instruments et préparation des textes à traduire en anglais et/ou en français, au besoin; édition, y compris l'adjonction des éléments requis; établissement et exploitation d'une base de données détaillée concernant les éléments de référence inclus dans le *Recueil des Traités*;
- b. Mesures visant à faciliter le passage à la publication assistée par ordinateur, notamment en utilisant la documentation présentée sur support électronique; introduction de documents dans le système par balayage aux fins de traitement;
- c. Dispositions à prendre pour que les utilisateurs du *Recueil des Traités* des Nations Unies puissent y avoir accès par voie électronique, notamment par le réseau local et Internet;

iii) *Fonctions dépositaires*

- a. Garde de 475 traités multilatéraux et instruments connexes pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire en vertu de leurs clauses finales; traitement et inscription au registre du Secrétariat d'environ 3 600 formalités au cours de l'exercice biennal et notifications correspondantes destinées aux États Membres et/ou aux gouvernements et organismes internationaux parties aux instruments, soit plus de 2 700 actes (signatures, ratifications, adhésions, successions, acceptations, déclarations, réserves) et 900 notifications de dépôt concernant les traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général

- exerce les fonctions de dépositaire; fourniture d'informations sur l'état des traités multilatéraux aux organisations internationales, aux gouvernements, au Secrétariat, aux organes des Nations Unies et autres entités; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; rectifications à apporter à ces instruments le cas échéant;
- b. Exploitation et mise à jour quotidienne d'une base de données détaillée pour toutes les formalités de dépôt;
  - c. Actualisation périodique des informations affichées sur le réseau local et Internet;
  - d. Préparation du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords multilatéraux*;
- iv) *Fonction d'indexage*. Exploitation, actualisation et gestion de la base de données de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités*; le nombre des traités couverts atteindra 15 000 à la fin de l'année 1997;
- v) *Avis et services juridiques de caractère général*. Fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux unités administratives du Secrétariat et autres entités, d'avis juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire du Secrétaire général et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication; préparation d'exposés et autres textes dont il sera donné lecture lors de séances publiques;
- b) *Autres activités de fond (publications)*
- a. Préparation du texte et mise au point d'épreuves prêtes à la reproduction de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, situation au 31 décembre 1998 (ST/LEG/SER.E/14 et situation au 31 décembre 1999 (ST/LEG/SER.E/15); préparation du texte du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords multilatéraux*;
  - b. Préparation du texte et mise au point d'épreuves prêtes à la reproduction de 34 livraisons mensuelles bilingues (anglais et français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au Répertoire du Secrétariat* (ST/LEG/SER.A/...);
  - c. Préparation du texte, aux fins de composition et d'impression (et ultérieurement de reprographie), de 140 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies pendant l'exercice biennal. L'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent résulte de l'adoption d'un programme de travail conçu de façon à absorber l'arriéré;
  - d. Préparation des volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies ainsi que des traités soumis pour enregistrement et publication en vue de leur diffusion par voie électronique, notamment le réseau local et Internet;
  - e. Préparation de six volumes, établis et composés au Secrétariat, de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* des Nations Unies, portant sur les volumes 1401 à 1700 du *Recueil*. On envisage en outre la préparation d'une version de l'*Index* sur CD-ROM.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### Postes

- 6.111 Le montant prévu (5 285 300 dollars) permettrait de maintenir 10 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (1 202 200 dollars) correspond à l'effet net de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes, au transfert de quatre postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux du Bureau des services de conférence et services d'appui et au reclassement de cinq postes d'agent des services généraux à la 1<sup>re</sup> classe vu la complexité et l'ampleur croissante des responsabilités, découlant de l'accroissement du nombre de traités à enregistrer et à publier.

*Autres dépenses de personnel*

- 6.112 Un montant de 213 200 dollars est prévu au titre du recrutement de personnel temporaire pour la correction des éléments de la base de données récemment convertie (201 200 dollars) et au titre des heures supplémentaires (12 000 dollars), pour la supervision des opérations de transfert des dossiers sur support électronique.

*Consultants et experts*

- 6.113 Un montant de 50 200 dollars est prévu pour des services de consultant liés au transfert de données du SIT en vue d'en assurer l'accès par micro-ordinateur.

*Services contractuels*

- 6.114 Le montant prévu (1 535 400 dollars) correspond au coût de travaux contractuels d'impression de 140 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies et de 6 volumes de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* et de travaux contractuels de reliure de 4 volumes de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* (1 505 900 dollars), ainsi qu'à l'achat et à la location du logiciel nécessaire pour exploiter le programme des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* (29 500 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 6.115 Les ressources prévues (82 700 dollars) se répartissent comme suit : a) 40 500 dollars représentant la part appropriée du coût de l'exploitation de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) au titre de services centraux de gestion tels que le courrier électronique, l'UNIX (pour le SIG); b) 42 200 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique, y compris les micro-ordinateurs, deux serveurs, un chargeur automatique de disques optiques et un lecteur optique qui ont été achetés.

*Mobilier et matériel*

- 6.116 Un montant de 100 400 dollars est prévu pour l'achat et le remplacement de matériel de bureautique et pour les logiciels nécessaires à l'exploitation du système de déroulement des opérations relatives au SIT/réseau local.

## C. Appui aux programmes

Tableau 6.20

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	963,4	89,6	9,3	1 053,0	67,6	1 120,6
Autres dépenses de personnel	—	62,6	45,1	72,0	107,7	6,3	114,0
Frais généraux de fonctionnement	—	83,6	48,3	57,7	131,9	7,9	139,8
Fournitures et accessoires	—	30,7	24,6	80,1	55,3	3,4	58,7
Mobilier et matériel	—	15,4	—	—	15,4	0,9	16,3
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>1 155,7</b>	<b>207,6</b>	<b>17,9</b>	<b>1 363,3</b>	<b>86,1</b>	<b>1 449,4</b>

Tableau 6.21

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Service administratif*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	2	—	—	—	—	1	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	4	—	—	—	—	5	4
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

**Activités**

- 6.117 Depuis l'exercice biennal 1996-1997, le Service administratif constitue une unité administrative distincte de façon à pouvoir rassembler les ressources correspondant à l'ensemble des services d'appui au niveau du Département.
- 6.118 Le Service administratif fournit des services au Bureau des affaires juridiques pour l'administration du personnel ainsi qu'en matière budgétaire et financière, et pour la planification des ressources et l'utilisation des services communs; il fournit aussi un appui administratif aux organes directeurs et pour d'autres réunions internationales, selon les besoins.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 6.119 Le montant demandé (1 053 000 dollars) permettrait de maintenir deux postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux. Il est proposé de créer un poste P-3 afin de fournir des services communs au Bureau des affaires juridiques dans le domaine de l'analyse des systèmes, le titulaire étant chargé de responsabilités en ce qui concerne les systèmes d'information, la conception et la mise au point des bases de données et l'automatisation des opérations.

*Autres dépenses de personnel*

- 6.120 Le montant prévu (107 700 dollars) permettrait de recruter du personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe (89 600 dollars); il comprend aussi le coût des heures supplémentaires nécessaires pendant les périodes de pointe ou dans les cas d'urgence imprévue ainsi que pour le service de réunions (18 100 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 6.121 Le montant prévu (131 900 dollars) doit couvrir le coût du courrier électronique, des communications téléphoniques interurbaines et internationales et les frais de télécopie, ainsi que les autres dépenses du Bureau des affaires juridiques au titre des communications (122 000 dollars), et permettra aussi d'assurer l'entretien du matériel de bureautique du Service administratif (9 900 dollars). L'accroissement de 57 700

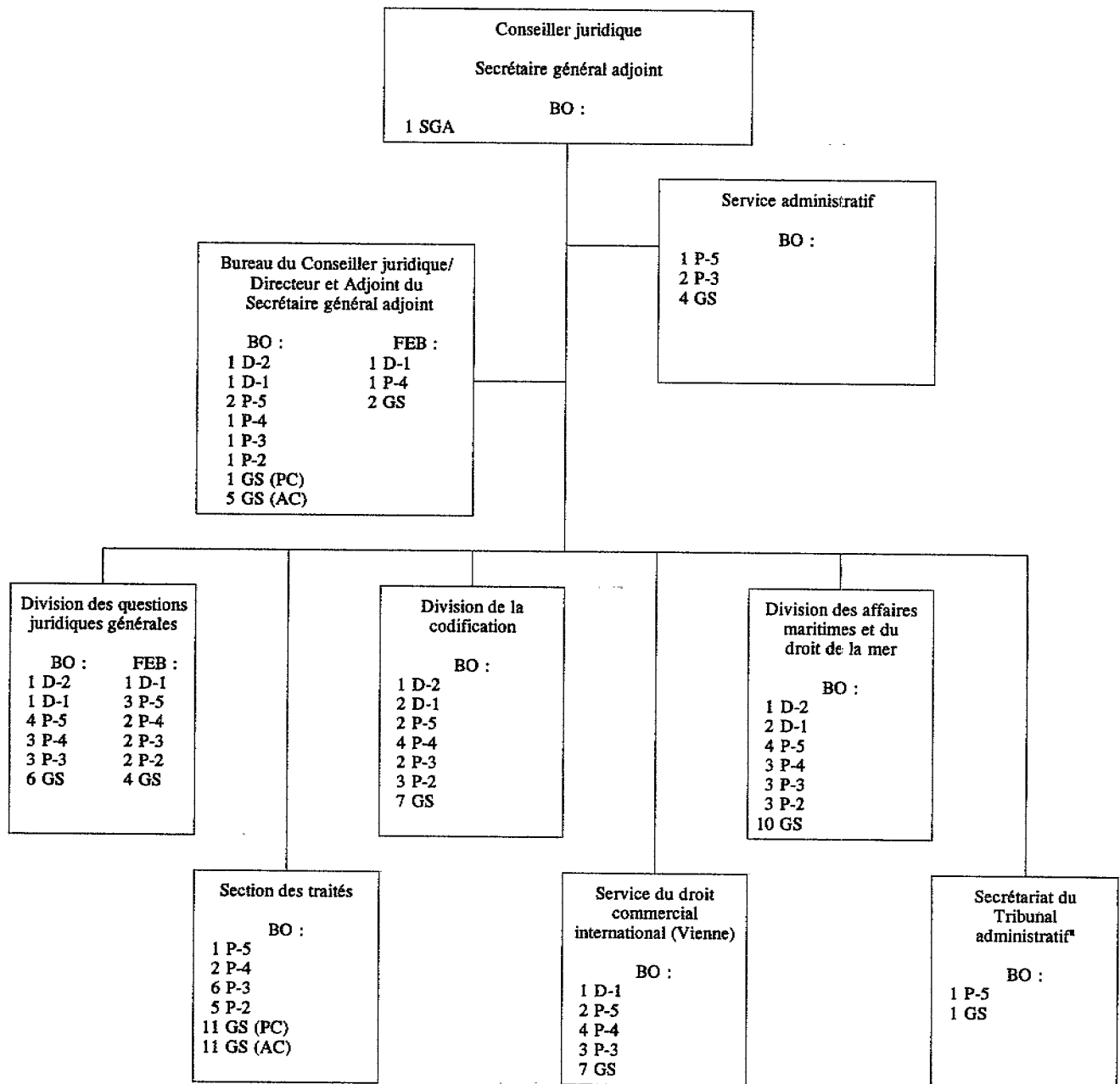
dollars est dû à une augmentation des dépenses au titre des communications, imputable à l'accroissement important du nombre des communications téléphoniques et par télécopie entre le Siège et les autres lieux d'affectation ainsi que les autres organisations internationales, et au regroupement des dépenses au titre des communications au Service administratif, conformément à la pratique suivie dans les autres départements et bureaux.

- 6.122 Le montant prévu (55 300 dollars) servira à l'achat de fournitures et d'accessoires de bureau, en particulier de fournitures pour le traitement de l'information pour l'ensemble du Bureau des affaires juridiques.

*Mobilier et matériel*

- 6.123 Un montant de 15 400 dollars est proposé pour l'achat de matériel neuf de traitement de l'information et le remplacement de matériel de bureautique pour le Service administratif.

## Bureau des affaires juridiques : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



\* Pour les questions de fond, le secrétariat (Secrétaire) relève exclusivement du Tribunal.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires

# Titre IV

## Coopération internationale pour le développement

---

### Chapitre 7

#### Coordination des politiques et développement durable

(Programme 5 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 7.1 Le Département de la coordination des politiques et du développement durable est responsable de l'exécution du programme de travail au titre de ce chapitre.
- 7.2 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le programme de travail aura essentiellement pour objet d'apporter un appui intégré aux fonctions centrales de coordination et d'élaboration des politiques qui incombent au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale; de faciliter et de promouvoir une meilleure coordination des politiques et une coopération et collaboration accrues entre les organismes du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social, notamment à travers le Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires. Dans ce contexte, les tâches du Département consistent essentiellement à :
- a) Élaborer des politiques, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux ainsi que de la dimension sexospécifique des grandes questions de politique générale qui se posent dans les domaines économique et social et domaines connexes tels que la pauvreté;
  - b) Suivre la mise en oeuvre d'Action 21;
  - c) Aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités de coordination à l'échelle du système et, avec d'autres entités administratives, à assurer la cohérence des politiques, la coordination et la bonne gestion des activités de l'Organisation elle-même dans les secteurs économique et social;
  - d) Fournir un appui fonctionnel aux activités de suivi des conférences et programmes mondiaux tels que les programmes en faveur des pays les moins avancés, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
  - e) Fournir des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux dans les domaines économique et social.
- 7.3 Le Département est le principal service organique de l'ONU chargé d'assurer le secrétariat des mécanismes intergouvernementaux et interorganisations dans les domaines du développement durable, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, du développement social et de la promotion de la femme.
- 7.4 Au cours de la période 1998-1999, l'action du Département restera axée sur la promotion d'une approche du développement intégrant les aspects économiques, sociaux, environnementaux et relatifs à la parité entre les sexes, notamment grâce à des démarches de nature à assurer un développement durable, équitable et participatif. Le Département mettra au point une approche coordonnée des problèmes essentiels en matière de développement durable et de développement social, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la promotion de la femme et la participation de tous les groupes sociaux au processus de développement, et

en favorisera l'adoption. À cet égard, toutes les activités ayant trait à la parité entre les sexes et à la promotion de la femme ont été regroupées dans le présent chapitre et relèvent désormais de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Le Département apportera aussi un appui aux mécanismes intergouvernementaux chargés de suivre l'application des programmes d'action adoptés par les conférences mondiales pertinentes, ainsi que l'application des programmes d'activité intéressant l'Afrique et les pays les plus avancés, l'objectif général étant d'assurer un suivi coordonné et intégré.

- 7.5 Le Département fournira un appui fonctionnel et des services techniques de secrétariat à la Commission du développement durable, au Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable, à la Commission du développement social qui, conformément à la décision 1996/7 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1996, se réunira désormais une fois par an et comprendra un plus grand nombre de membres, à la Commission de la condition de la femme, au Comité de la planification du développement, au Comité des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, au Comité des ressources naturelles et, à l'échelon interorganisations, au Comité administratif de coordination et à son comité d'organisation, au Comité interorganisations sur le développement durable et autres organes subsidiaires du Comité administratif de coordination chargés des questions opérationnelles et des questions de programmes. Conformément à la résolution 51/180 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996, le Département continuera d'assurer, jusqu'en 1998, un appui fonctionnel au Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique.
- 7.6 Le Département s'emploiera aussi à améliorer les services qu'il fournira au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Conformément à la résolution 51/68 du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale, ce comité tiendra deux sessions ordinaires par an, à partir de 1997, et suivra de plus près l'exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux et les mesures prises par les mécanismes chargés de la protection des droits de l'homme en cas de violations de ces droits.
- 7.7 Les activités au titre du programme 6 (Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement) qui relèvent de la responsabilité du Département, sont présentées séparément au chapitre 8, conformément aux dispositions de la section V de la résolution 49/219 du 23 décembre 1994 de l'Assemblée générale.
- 7.8 Le montant des ressources proposées pour le Département au titre du chapitre 7 est en augmentation de 1 900 dollars, soit 2,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997. Cette augmentation reflète les effets conjugués de l'application des nouveaux taux de vacance standard et des éléments suivants : a) augmentation des frais de voyage des représentants résultant de l'augmentation du nombre de membres de la Commission du développement social et de l'annualisation de ses sessions, ainsi que du doublement du nombre de sessions tenues chaque année par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conformément aux résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; b) effet différé des nouveaux postes créés au titre du programme au cours de l'exercice biennal 1996-1997 (1 P-5 et 2 P-4 au titre du sous-programme 1, Promotion de la femme, et 1 P-3 au titre du sous-programme 3, Développement durable); c) transfert d'un poste D-2 au chapitre 1er, Politiques, direction et coordination d'ensemble, et création d'un poste de sous-secrétaire général pour la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; d) proposition de création d'un poste P-5, d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux pour renforcer les services de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; e) à compter du 31 décembre 1998, suppression, conformément à la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, des crédits alloués au sous-programme 5, Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique, du chapitre 7 (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4/3 et 5 postes d'agent des services généraux); et f) proposition de suppression de sept postes d'agent des services généraux dans le Département (1 au titre de la direction exécutive et de l'administration; 3 au titre du programme de travail et 3 au titre de l'appui au programme).



- 7.9 Les fonds extrabudgétaires prévus au présent chapitre serviront à financer des activités dans des domaines techniques relevant du Département. Une partie de ces ressources sera utilisée pour financer des postes programmés pour mener à bien les activités de fond.
- 7.10 La répartition, en pourcentage, de l'ensemble des ressources du Département serait la suivante :

	Budget ordinaire (En pourcentage)	Fonds extra-budgétaires
A. Organes directeurs . . . . .	6,6	—
B. Direction exécutive et administration . . . . .	7,1	—
C. Programme de travail . . . . .	79,4	94,9
D. Appui au programme . . . . .	6,9	5,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

- 7.11 La répartition détaillée des ressources prévues au présent chapitre est donnée dans les tableaux 7.1 à 7.3.

Tableau 7.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	5 540,5	2 517,6	337,4	13,4	2 855,0	162,4	3 017,4
B. Direction exécutive et administration	2 028,6	3 014,0	78,6	2,6	3 092,6	168,4	3 261,0
C. Programme de travail	35 285,0	33 425,7	799,8	2,3	34 225,5	2 043,8	36 269,3
D. Appui au programme	2 724,4	2 981,0	(16,9)	(0,5)	2 964,1	182,3	3 146,4
<b>Total</b>	<b>45 578,5</b>	<b>41 938,3</b>	<b>1 198,9</b>	<b>2,8</b>	<b>43 137,2</b>	<b>2 556,9</b>	<b>45 694,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	217,8	706,4	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	650,6
			b) Activités de fond :	
	1 339,5	236,0	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	105,0
	1 289,7	3 925,6	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable	2 135,0
	148,0	357,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	245,0
	607,3	230,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	152,0
	20,0	116,3	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	122,1
	113,5	60,9	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	80,0
	674,6	959,8	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	840,4
	3 129,3	9 139,6	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	7 260,9
			Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	597,0
	1 128,7	2 701,6		
	4 377,9	946,5	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	550,0
	498,5	229,5	c) Projets opérationnels : FNUAP	—
<b>Total</b>	<b>13 544,8</b>	<b>19 609,2</b>		<b>12 738,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>59 123,3</b>	<b>61 547,5</b>		<b>58 432,1</b>

Tableau 7.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	34 984,8	34 659,7	1 333,7	3,8	35 993,4	2 213,2	38 206,6
Autres dépenses de personnel	3 110,4	351,9	22,3	6,3	374,2	21,7	395,9
Émoluments de non-fonctionnaires	—	142,0	—	—	142,0	—	142,0
Consultants et experts	1 274,7	1 466,9	(233,8)	(15,9)	1 233,1	51,5	1 284,6
Voyages	3 416,0	3 468,6	175,2	5,0	3 643,8	205,6	3 849,4
Services contractuels	321,1	185,4	(71,0)	(38,2)	114,4	6,8	121,2
Frais généraux de fonctionnement	1 350,7	728,9	(19,4)	(2,6)	709,5	36,5	746,0
Dépenses de représentation	30,8	12,3	(0,5)	(4,0)	11,8	0,4	12,2
Fournitures et accessoires	187,0	98,5	(7,4)	(7,5)	91,1	4,6	95,7
Mobilier et matériel	246,5	298,9	(10,3)	(3,4)	288,6	16,6	305,2
Subventions et contributions	656,5	525,2	10,1	1,9	535,3	—	535,3
<b>Total</b>	<b>45 578,5</b>	<b>41 938,3</b>	<b>1 198,9</b>	<b>2,8</b>	<b>43 137,2</b>	<b>2 556,9</b>	<b>45 694,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
	1 125,7	751,5	Postes	2 585,4
	2 673,0	3 927,5	Autres dépenses de personnel	1 205,9
	1 721,7	2 996,7	Consultants et experts	2 530,0
	4 992,9	6 094,2	Voyages	2 236,0
	586,2	742,2	Services contractuels	304,4
	211,2	238,8	Frais généraux de fonctionnement	162,6
	1,5	36,6	Fournitures et accessoires	17,6
	78,6	159,0	Mobilier et matériel	91,0
	1 760,9	4 646,1	Subventions et contributions	3 535,1
	393,1	16,6	Divers	70,0
<b>Total</b>	<b>13 544,8</b>	<b>19 609,2</b>		<b>12 738,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>59 123,3</b>	<b>61 547,5</b>		<b>58 432,1</b>

Tableau 7.3

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

Unité administrative : Département de la coordination des politiques et du développement durable

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	1	—	—	—	—	—	1
D-2	5	3	—	—	—	—	5	3
D-1	14	13	—	—	2	3	16	16
P-5	28	28	—	—	2	2	30	30
P-4/3	53	51	—	—	2	2	55	53
P-2/1	16	16	—	—	11	11	27	27
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>113</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>134</b>	<b>131</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	8	8	—	—	—	1	8	9
Autres classes	86	75	—	—	5	5	91	80
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>83</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>99</b>	<b>89</b>
<b>Total général</b>	<b>211</b>	<b>196</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>233</b>	<b>220</b>

<sup>a</sup> En outre, deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-4/3) ont été détachés sans prise en charge au titre de l'exercice biennal 1996-1997. On compte également que deux administrateurs (mêmes classes) seront détachés sans prise en charge au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

## A. Organes directeurs

Tableau 7.4

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Commission du développement durable	316,7	858,7	(54,9)	(6,3)	803,8	48,1	851,9
Commission du développement social	41,8	102,6	48,4	47,1	151,0	9,0	160,0
Commission de la condition de la femme	218,5	204,0	(29,1)	(14,2)	174,9	10,5	185,4
Comité de la planification du développement	78,6	280,6	—	—	280,6	16,8	297,4
Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement	147,0	109,5	—	—	109,5	6,6	116,1
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	542,9	620,4	373,0	60,1	993,4	50,9	1 044,3
Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable	176,8	341,8	—	—	341,8	20,5	362,3
Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	357,9	—	—	—	—	—	—
Sommet mondial pour le développement social	1 771,9	—	—	—	—	—	—
Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	1 888,4	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>5 540,5</b>	<b>2 517,6</b>	<b>337,4</b>	<b>13,4</b>	<b>2 855,0</b>	<b>162,4</b>	<b>3 017,4</b>

7.12 On trouvera ci-après les ressources dont le Département a besoin pour assurer, conformément à son mandat, le service des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts) :

#### a) Commission du développement durable

7.13 La Commission du développement durable a été créée en vertu de la décision 1993/207 du Conseil économique et social en date du 12 février 1993, en tant que commission technique du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992. Elle se compose de 53 membres élus pour un mandat de trois ans, et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. La Commission rend compte au Conseil économique et social et présente des recommandations à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil. La Commission met habituellement en place deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée qui se réunissent une fois par an pour une période d'une semaine en vue d'examiner des questions que lui soumet la Commission.

**b) Commission du développement social**

- 7.14 La Commission des questions sociales a été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 10 (II) du Conseil en date du 21 juin 1946. À la suite d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI) en date du 29 juillet 1966, qu'elle porterait désormais le nom de Commission du développement social, de sorte que soit précisé son rôle d'organe chargé de lui préparer la tâche pour tout ce qui a trait à la politique du développement social. Suite à la tenue, en 1995, du Sommet mondial pour le développement social, le Conseil a décidé, par sa résolution 1995/60 en date du 28 juillet 1995, que la Commission devrait examiner périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement social et du Programme d'action de Copenhague, adoptés par le Sommet. Le Conseil a également décidé que la Commission devrait revoir son mandat, ses attributions et l'étendue de sa mission, afin de mettre au point un programme de travail pluriannuel, et revoir la périodicité de ses sessions, compte tenu de la responsabilité qui lui incombe de suivre l'application des recommandations du Sommet. Par sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé que la Commission serait composée de 46 membres au lieu de 32, et qu'elle se réunirait une fois par an pour une période de huit jours ouvrables. Le Conseil a également décidé d'inviter des experts à participer aux réunions de la Commission lorsqu'elle examine les questions prioritaires figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

**c) Commission de la condition de la femme**

- 7.15 La Commission de la condition de la femme, qui comprend 45 membres, présente des rapports au Conseil économique et social sur la promotion des droits des femmes dans les domaines politique, économique, social et de l'éducation, et formule des recommandations au Conseil sur les problèmes relatifs aux droits des femmes qui présentent un caractère d'urgence. Il se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Des observateurs en provenance d'organismes des Nations Unies et d'organismes extérieurs au système participent à ses sessions.
- 7.16 La Commission joue un rôle central dans le système des Nations Unies pour ce qui est du suivi et de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et aide le Conseil à s'acquitter de cette tâche, conformément à son mandat renforcé (résolution 1996/6 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 1996).
- 7.17 La Commission a créé un groupe de travail à composition non limitée qu'elle a chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et qui se réunit en même temps que la Commission.

**d) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

- 7.18 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour examiner les rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et formuler des suggestions et des recommandations générales. Chaque année, il présente des rapports à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. À partir de 1997, le Comité, qui comprend 23 membres, tiendra deux sessions annuelles à New York, d'une durée de 15 jours ouvrables chacune. Avant chaque session, un groupe de travail présession se réunira pendant cinq jours.

**e) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement**

- 7.19 Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a été créé par la décision 1992/218 du Conseil économique et social en date du 30 avril 1992. L'Assemblée générale a défini le mandat du Comité dans sa résolution 46/235 en date du 13 avril 1992. Le Comité se

compose de 24 experts élus, sur proposition des gouvernements, par le Conseil pour un mandat de quatre ans et siégeant à titre individuel. Il se réunit tous les deux ans pour une période de deux semaines.

f) Comité de la planification du développement

- 7.20 Le Comité de la planification du développement a été créé par le Conseil économique et social par sa résolution 1035 (XXXVII) en date du 15 août 1964. Son mandat a été approuvé par le Conseil dans sa résolution 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965 et confirmé par la décision 1995/215 du Conseil en date du 10 février 1995. Le Comité se compose de 24 membres siégeant à titre individuel et nommés par le Conseil sur proposition du Secrétaire général pour une durée de trois ans. Il se réunit chaque année pour une période de huit jours ouvrables. Pour préparer sa réunion annuelle, le Comité met en place des groupes de travail qui se réunissent entre les sessions.

g) Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable

- 7.21 Le Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/191, du 22 décembre 1992. Le Conseil est un groupe d'experts composé de 21 personnalités éminentes siégeant à titre individuel. Les grandes lignes de son mandat sont définies dans la résolution 47/191. Le Conseil se réunit deux fois par an pendant trois jours ouvrables. En vertu des dispositions de la résolution 49/191 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994, les membres du Conseil devraient aussi participer aux réunions de la Commission du développement durable et aux réunions intersessions de ses groupes de travail.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Voyages*

- 7.22 Le montant prévu (803 800 dollars) au titre de la Commission du développement durable doit permettre de couvrir les frais de voyage de ses membres pour participer à ses sessions annuelles ainsi que ceux des membres des deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée.
- 7.23 Le montant prévu (151 000 dollars) au titre de la Commission du développement social doit permettre de couvrir les frais de voyage de ses membres pour participer à ses sessions annuelles. Le montant supplémentaire de 48 400 dollars, calculé sur la base des dépenses des exercices antérieurs, s'explique par l'augmentation du nombre de membres de la Commission et par la décision de tenir des sessions une fois par an.
- 7.24 Le montant prévu (174 900 dollars) au titre de la Commission de la condition de la femme correspond aux frais de voyage de ses membres à l'occasion de ses sessions annuelles.
- 7.25 Le montant prévu (851 400 dollars) au titre de la Commission pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de ses membres, ainsi que les frais de voyage de la Présidente ou de sa/son représentant à l'occasion de réunions d'autres organes s'occupant des droits des femmes ainsi que de réunions d'organes créés en vertu de traités relatifs aux droits de l'homme. Le montant supplémentaire de 373 000 dollars est demandé conformément à la résolution 51/68 en date du 12 décembre 1996 par laquelle l'Assemblée générale a prié le Comité de tenir deux sessions annuelles, chacune étant précédée d'une réunion d'un groupe de travail présession.
- 7.26 Un montant de 109 500 dollars est demandé au titre du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de ses membres à l'occasion de ses sessions annuelles.
- 7.27 Un montant de 280 600 dollars est demandé au titre du Comité de la planification du développement pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de ses membres à l'occasion de ses sessions et des réunions de ses groupes de travail.

- 7.28 Le montant prévu (341 800 dollars) au titre du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable correspond au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance de ses membres à l'occasion des sessions du Conseil.

*Émoluments de non-fonctionnaires*

- 7.29 Le montant estimatif des dépenses (142 000 dollars) correspond au versement d'honoraires aux membres du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes conformément aux dispositions de la Convention.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 7.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 427,5	2 457,9	84,9	3,4	2 542,8	159,4	2 702,2
Voyages	101,1	157,1	(6,3)	(4,0)	150,8	9,0	159,8
Subventions et contributions	500,0	399,0	—	—	399,0	—	399,0
<b>Total</b>	<b>2 028,6</b>	<b>3 014,0</b>	<b>78,6</b>	<b>2,6</b>	<b>3 092,6</b>	<b>168,4</b>	<b>3 261,0</b>

Tableau 7.6

**Postes nécessaires**

*Programme : Direction exécutive et administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	7	6	—	—	—	—	7	6
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>14</b>



- 7.30 Le Secrétaire général adjoint assure l'orientation générale, la supervision et la gestion des activités menées par le Département dans le cadre de son programme de travail approuvé, en particulier en assurant la cohérence de ses travaux et en axant systématiquement ceux-ci sur une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.
- 7.31 Les activités du Bureau du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable consistent notamment à fournir des orientations générales aux États Membres et au Secrétaire général sur l'élaboration des politiques, à coordonner les activités menées au sein du Département, mais aussi en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies dans les domaines d'intérêt commun; et à entretenir des relations extérieures et des contacts avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales participant aux processus intergouvernementaux dont le Département assure le service.
- 7.32 Dans le cadre de ses activités de relations extérieures, le Département continuera de participer aux activités du Comité commun de l'information des Nations Unies et de maintenir des contacts étroits avec le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales.
- 7.33 Sous la conduite et la supervision générales du Bureau du Secrétaire général adjoint, le Groupe d'appui à l'information fournit un appui en matière d'information électronique aux organes intergouvernementaux à caractère économique et social dont le Département assure le service et participe à l'élaboration de politiques et de normes relatives aux activités d'information électroniques menées à l'échelon interorganisations.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 7.34 Les ressources prévues doivent permettre de couvrir le coût des postes inscrits au tableau d'effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint (voir tableau 7.6 ci-dessus), y compris les postes de la Section d'appui à l'information. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux qui, conformément à une étude des fonctions du personnel d'appui menée par le Bureau du Secrétaire général adjoint, est devenu superflu.

##### *Voyages*

- 7.35 Le montant prévu (150 800 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et de ses collaborateurs immédiats lorsqu'ils participent à des réunions d'organes des Nations Unies et à des consultations avec les gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que ceux du Secrétaire général adjoint lorsqu'il représente le Secrétaire général.

##### *Subventions et contributions*

- 7.36 Les ressources prévues (399 000 dollars) correspondent à la contribution de l'Organisation des Nations Unies au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales.

## C. Programme de travail

Tableau 7.7

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Coordination des politiques et coopération interorganisations	11 948,7	10 332,6	465,5	4,5	10 798,1	689,4	11 487,5
2. Promotion de la femme	2 990,2	4 298,9	1 209,4	28,1	5 508,3	370,1	5 878,4
3. Développement social	6 311,0	6 773,2	339,6	5,0	7 112,8	461,2	7 574,0
4. Développement durable	6 879,7	8 361,7	602,5	7,2	8 964,2	577,9	9 542,1
5. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique	4 278,5	3 659,3	(1 817,2)	(49,6)	1 842,1	(54,8)	1 787,3
6. Protection du climat mondial	2 876,9	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>35 285,0</b>	<b>33 425,7</b>	<b>799,8</b>	<b>2,3</b>	<b>34 225,5</b>	<b>2 043,8</b>	<b>36 269,3</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 <i>Dépenses</i>	1996-1997 <i>Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	1998-1999 <i>Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	1 339,5	236,0	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	105,0
	1 289,7	3 925,6	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable	2 135,0
	148,0	357,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	245,0
	607,3	230,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	152,0
	20,0	116,3	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	122,1
	113,5	60,9	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	80,0
	674,6	959,8	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	840,4
	3 129,3	9 139,6	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	7 260,9
	1 128,7	2 701,6	Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	597,0
	4 377,9	946,5	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	550,0
	498,5	229,5	c) Projets opérationnels : FNUAP	—
<b>Total</b>	<b>13 327,0</b>	<b>18 902,8</b>		<b>12 087,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>48 612,0</b>	<b>52 328,5</b>		<b>48 356,7</b>

Tableau 7.8

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**
*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	—	1	—	—	—	—	—	1
D-2	5	3	—	—	—	—	5	3
D-1	13	12	—	—	2	3	15	15
P-5	25	25	—	—	2	2	27	27
P-4/3	49	47	—	—	2	2	51	49
P-2/1	15	15	—	—	11	11	26	26
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>103</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>124</b>	<b>121</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	5	5	—	—	—	1	5	6
Autres classes	69	62	—	—	3	3	72	65
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>67</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>77</b>	<b>71</b>
<b>Total général</b>	<b>181</b>	<b>170</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>201</b>	<b>192</b>

<sup>a</sup> En outre, deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-4/3) ont été détachés sans prise en charge au titre de l'exercice biennal 1996-1997. On compte également que deux administrateurs (mêmes classes) seront détachés sans prise en charge au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

**Sous-programme 1  
Coordination des politiques  
et coopération interorganisations**

Tableau 7.9

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	11 257,8	9 774,3	523,8	5,3	10 298,1	664,4	10 962,5
Consultants et experts	66,9	132,8	10,7	8,0	143,5	8,4	151,9
Voyages	454,2	275,0	(19,5)	(7,0)	255,5	15,4	270,9
Services contractuels	68,7	69,6	(49,5)	(71,1)	20,1	1,2	21,3
Subventions et contributions	101,1	80,9	—	—	80,9	—	80,9
<b>Total</b>	<b>11 948,7</b>	<b>10 332,6</b>	<b>465,5</b>	<b>4,5</b>	<b>10 798,1</b>	<b>689,4</b>	<b>11 487,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	148,0	357,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	245,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>148,0</b>	<b>357,0</b>		<b>245,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>12 096,7</b>	<b>10 689,6</b>		<b>11 732,5</b>

Tableau 7.10

**Postes nécessaires***Sous-programme : Coordination des politiques et coopération interorganisations*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	1	1	5	5
P-5	9	9	—	—	—	—	9	9
P-4/3	17	17	—	—	—	—	17	17
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Ire classe	1	2	—	—	—	—	1	2
Autres classes	25	22	—	—	—	—	25	22
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>26</b>	<b>24</b>
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>61</b>	<b>59</b>

7.37 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social.

7.38 La Division apportera un appui fonctionnel au débat de haut niveau, au débat consacré aux questions de coordination, au débat consacré aux activités opérationnelles et au débat général du Conseil économique et social, notamment pour ce qui a trait à l'élaboration de rapports et au choix des thèmes, ainsi qu'à ses organes subsidiaires, selon que de besoin; à l'Assemblée générale, en particulier à la Deuxième Commission; et au Comité administratif de coordination et à d'autres organes interorganisations. L'un des éléments importants de ce sous-programme consistera à promouvoir une coordination accrue des politiques et programmes dans le système des Nations Unies. En étroite collaboration et coordination avec d'autres programmes menés dans les domaines économique et social, et en s'appuyant sur des travaux d'universitaires.

res, de chercheurs, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, la Division établira des rapports d'orientation pertinents qu'elle présentera au Secrétaire général. En vue d'assurer la cohérence des politiques et l'adoption d'une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement, elle consacrera d'importants efforts au suivi de l'Agenda pour le développement et à la coordination des activités relatives à la mise en oeuvre des déclarations, stratégies et programmes d'action adoptés par les grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social. Elle continuera d'apporter un appui aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qui jouent un rôle croissant dans les secteurs économique et social.

- 7.39 Il apportera un appui fonctionnel au Secrétaire général pour l'aider à s'acquitter de son mandat relatif à l'élaboration de recommandations et de rapports d'évaluation sur la réforme des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies. Ces rapports sont établis, selon les normes fixées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, en vue de l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies prévu en 1998 et de son suivi. Ils portent sur la gestion des activités opérationnelles, leur financement, les ressources allouées au développement, le fonctionnement du système de coordonnateur résident, les modalités d'élaboration et d'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation, et l'harmonisation des travaux administratifs et des règles et procédures. Ils comprennent également des propositions de solutions efficaces pour répondre aux besoins changeants des pays bénéficiaires.
- 7.40 La Division fournira des services techniques de secrétariat à la Deuxième et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à la plupart de ses organes subsidiaires, ainsi qu'à des organes ad hoc et à des conférences spéciales consacrées à des questions économiques et sociales et questions connexes. La Division devra notamment prévoir les besoins en matière de documentation dans les domaines économique et social et domaines connexes, planifier et contrôler celle-ci, et informer les départements et bureaux des faits nouveaux pertinents au niveau intergouvernemental. En ce qui concerne la programmation des réunions et la préparation et la gestion du calendrier des conférences dans les domaines économique et social et domaines connexes, elle coordonnera ses activités avec les autres entités concernées du Secrétariat. La Division sera responsable de la publication des documents élaborés par le Conseil économique et social et la plupart de ses organes subsidiaires, la Deuxième et la Troisième Commission de l'Assemblée générale et les comités ad hoc de l'Assemblée générale s'intéressant aux questions économiques et sociales.

## Activités

- 7.41 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
    - i) *Assemblée générale*
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
        - i. Trente rapports : deux rapports complémentaires sur l'Agenda pour le développement; deux rapports complémentaires sur la reprise du dialogue relatif à la coopération internationale pour le développement par le partenariat; deux rapports sur des questions d'orientation générale qui seront fixées par l'Assemblée générale; un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration des Nations Unies sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement; deux rapports contenant les observations du Comité administratif de coordination sur les rapports du Corps commun d'inspection concernant des questions intéressant l'ensemble du système ou des questions de coordination interinstitutions; deux rapports sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection; un rapport sur la culture et le développement; un rapport sur les programmes de communication pour le développement; deux rapports sur la coordination interorga-

- nisations dans les domaines économique et social; deux rapports sur les substances nuisibles pour la santé et l'environnement; deux rapports sur la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes; un rapport sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies y compris des recommandations sur les mesures à prendre; deux rapports sur les questions que doivent examiner les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, y compris le financement général de leurs activités, conformément aux dispositions des résolutions 48/162 en date du 20 décembre 1993 et 50/227 en date du 24 mai 1996 de l'Assemblée générale; deux rapports contenant des données statistiques exhaustives sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; deux rapports sur l'évaluation à l'échelle du système des différents éléments des activités opérationnelles de développement; deux rapports sur les ressources et les questions connexes; un rapport sur les questions découlant des résolutions de l'Assemblée générale consacrées aux activités opérationnelles de développement; et deux rapports sur les mesures prises par les Deuxième et Troisième Commissions concernant leur ordre du jour;
- ii. Huit notes, dont quatre aux Deuxième et Troisième Commissions, sur le programme de travail et quatre sur l'état de la documentation;
- b. *Services fonctionnels*. Quarante réunions plénières et 30 séances de consultations officielles de la Deuxième Commission; quatre conférences d'annonces de contributions; et 40 réunions de groupes de travail de l'Assemblée générale;
  - c. *Services techniques*. Quatre-vingt réunions plénières et 40 séances de consultations officielles de la Deuxième Commission; 100 réunions plénières et 6 séances de consultations officielles de la Troisième Commission; et 40 réunions de groupes de travail de l'Assemblée générale;
- ii) Conseil économique et social
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
      - i. Vingt-cinq rapports : questions que le Conseil économique et social décidera d'examiner à son débat de haut niveau (2 rapports) et à son débat consacré aux questions de coordination (2 rapports); deux rapports sur la suite donnée aux débats du Conseil économique et social consacrés aux questions de coordination en 1997 et 1998, qui seront présentés à son débat général en 1998 et 1999 respectivement; deux rapports sur le regroupement des questions à examiner et des mesures à prendre par le Conseil économique et social lors de son débat général; un rapport sur les travaux du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) concernant les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH et le sida; deux études annuelles du Comité administratif de coordination; un rapport du Comité administratif de coordination sur les programmes et ressources des organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999; un rapport sur la protection des consommateurs; un rapport sur les progrès réalisés par le centre de coordination des Nations Unies chargé de la mise en oeuvre d'une collaboration plurisectorielle en ce qui concerne le tabac et la santé; deux rapports sur les travaux du Comité sur les organisations non gouvernementales; deux rapports sur les consultations annuelles menées conformément au paragraphe 61 a) de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social; deux rapports sur les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; deux rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution que l'Assemblée générale doit adopter à la suite de l'examen triennal relatif aux activités opération-

- nelles de développement du système des Nations Unies; une étude sur la grande question que choisira l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session à la suite de l'examen triennal relatif aux activités opérationnelles de développement; et deux rapports du Conseil économique et social à l'Assemblée générale;
- ii. Six notes : deux sur le programme de travail, deux sur l'état de la documentation et deux sur l'ordre du jour annoté;
  - iii. Projet de calendrier des réunions et conférences dans les domaines économique et social et domaines connexes pour l'exercice biennal (2);
- b. *Services fonctionnels*. Sessions d'organisation : 10 réunions; sessions de fond : 80 réunions; 40 séances de consultations officielles; et 40 réunions de groupes de travail;
  - c. *Services techniques*. Sessions d'organisation : 10 réunions; sessions de fond : 120 réunions; 60 séances de consultations officielles; et 40 réunions de groupes de travail;
- iii) Organes subsidiaires du Conseil économique et social
    - a. *Services techniques*. Commission du développement durable (120 réunions); Commission de la condition de la femme (40 réunions); Commission sur la population et le développement (20 réunions); Commission du développement social (32 réunions); Commission de statistique (10 réunions); Comité des organisations non gouvernementales (40 réunions); Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement (20 réunions); et Comité des ressources naturelles (16 réunions);
    - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Programme de travail; état de la documentation; ordre du jour annoté; et rapport final de chaque session des organes subsidiaires susmentionnés;
  - iv) Comité du programme et de la coordination
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Deux rapports annuels du Comité administratif de coordination;
    - b. *Services techniques*. Huit réunions;
  - v) Comité chargé des organisations non gouvernementales
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Treize rapports : nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil reçues d'organisations non gouvernementales (2 rapports); demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (2); demandes différées d'admission au statut consultatif (2 rapports); demandes différées de reclassement (2 rapports); les rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil; questions qu'il est prévu d'inscrire à l'ordre du jour de la session de fond du Conseil (2 rapports); et demandes reçues d'organisations non gouvernementales qui souhaitent prendre la parole aux sessions de fond du Conseil (2 rapports);
    - b. *Services fonctionnels*. Quarante réunions du Comité; et six des consultations annuelles que le Comité doit tenir avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif avant les sessions du Conseil, conformément au paragraphe 61 a) de la résolution 1996/31 du Conseil;
  - vi) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'extension du champ des principes directeurs relatifs à la protection du consommateur (résolution 1995/53 en date du 28 juillet 1995 du Conseil économique et social)



- b) *Autres activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série.* Six publications périodiques : liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements (2 numéros); séminaire interrégional sur la protection du consommateur : extension du champ d'application des principes directeurs relatifs à la protection du consommateur; calendrier des réunions auxquelles peuvent participer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (2); et annuaire des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies (2);
  - ii) *Supports techniques.* Mise à jour et gestion de la page d'accueil sur Internet de la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*
- i) *Services fonctionnels et services techniques.* Huit réunions du Comité administratif de coordination et 48 réunions de son Comité d'organisation; 40 réunions du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations du Comité administratif de coordination; 16 réunions du Groupe de travail sur le réseau de coordonnateurs résidents du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et 20 réunions du Groupe consultatif mixte des politiques, y compris de ses sessions de haut niveau et de ses sous-groupes sur l'harmonisation des politiques et procédures de programmation; l'harmonisation au niveau des pays; les locaux et services communs; et le personnel et la formation;
  - ii) *Responsabilités en tant que centre de coordination.* Décennie mondiale du développement culturel; célébration des années et anniversaires; Centre de coordination du PAM; faim, sécurité alimentaire et nutrition; HIV/sida; organisations intergouvernementales dans les domaines économique et social; paludisme et maladies diarrhéiques; tabac et santé; et Comité de l'OCDE sur le Macrothesaurus;
  - iii) *Relations avec des organisations intergouvernementales et régionales.* Liaison, en tant que de besoin, avec les 1 700 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et appui à la coordination de leurs activités, en tant que centre de coordination des relations entre les organisations non gouvernementales et les organes intergouvernementaux et le Secrétariat; collaboration avec l'OCDE pour la gestion du Macrothesaurus, sur le traitement de l'information dans le domaine du développement économique et social; et représentation du système des Nations Unies auprès du Comité consultatif commun ONU/OCDE pour le Macrothesaurus et de ses comités techniques; coopération et liaison, en tant que de besoin, avec l'OUA, l'OEA, la LEA, l'OCDE et l'Union européenne, pour ce qui touche le développement économique et social; contribution aux activités menées dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition et liaison avec le PAM pour ce qui a trait aux questions alimentaires; et coopération avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et régionales telles que Consumers International, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Alliance coopérative internationale et d'autres organisations, sur les questions relevant des domaines économique et social, y compris celle de la protection du consommateur.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Postes

- 7.42 Les ressources prévues au titre de ce sous-programme devraient permettre de financer les postes mentionnés au tableau 7.10 ci-dessus, à savoir 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 17 P-4/3, 3 P-2/1 et 24 postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (autres classes) de ce sous-programme au sous-programme 2, Promotion de la femme, en échange d'un poste d'agent des

services généraux (1re classe). Le titulaire exercera en effet des fonctions correspondant à cette classe en raison de l'accroissement des responsabilités liées à la prestation de services au Comité administratif de coordination et à son Comité d'organisation. Par suite de la réorganisation des tâches, il est également proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux.

#### *Consultants et experts*

- 7.43 Le montant prévu (143 500 dollars) doit permettre : a) de s'assurer les services de consultants et d'experts spécialisés dont ne dispose pas le Département pour mener à bien des activités ayant trait à la protection du consommateur, à certaines questions s'inscrivant dans le cadre des activités à l'échelle du système et à différents thèmes ayant trait aux activités opérationnelles de développement (112 000 dollars); et b) de financer une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élargissement du champ des principes directeurs relatifs à la protection du consommateur (31 500 dollars).

#### *Voyages*

- 7.44 Le montant prévu à cette rubrique (255 500 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires devant participer aux réunions interorganisations ainsi qu'aux consultations avec les organes et institutions des Nations Unies sur les divers aspects du programme de travail, ainsi que les frais de voyage du personnel assurant des services fonctionnels et techniques pour les réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et pour d'autres réunions de l'ONU et des organismes des Nations Unies.

#### *Services contractuels*

- 7.45 Un montant de 20 100 dollars est prévu pour couvrir le coût de production de publications inscrites au programme de travail de la Division.

#### *Subventions et contributions*

- 7.46 Le montant prévu (80 900 dollars) correspond à la contribution de l'Organisation au Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination, conformément aux dispositions de la résolution 2107 (LXIII) en date du 3 août 1977. Les dépenses de fonctionnement du Sous-Comité sont réparties entre les organisations qui en sont membres et la contribution du Département correspond à la quote-part de l'Organisation des Nations Unies.

## Sous-programme 2 Promotion de la femme

Tableau 7.11

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 778,1	3 948,8	1 118,9	28,3	5 067,7	343,9	5 411,6
Consultants et experts	97,9	191,5	51,6	26,9	243,1	14,6	257,7
Voyages	97,9	128,5	27,9	21,7	156,4	9,2	165,6
Services contractuels	16,3	30,1	8,0	26,5	38,1	2,2	40,3
Dépenses de représentation	—	—	3,0	—	3,0	0,2	3,2
<b>Total</b>	<b>2 990,2</b>	<b>4 298,9</b>	<b>1 209,4</b>	<b>28,1</b>	<b>5 508,3</b>	<b>370,1</b>	<b>5 878,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	4 377,9	946,5	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	550,0
			c) Projets opérationnels	
<b>Total 2)</b>	<b>4 377,9</b>	<b>946,5</b>		<b>550,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 368,1</b>	<b>5 245,4</b>		<b>6 428,4</b>

Tableau 7.12

**Postes nécessaires***Programme : Promotion de la femme*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	—	1	—	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	—	1	—
D-1	2	2	—	—	—	1	2	3
P-5	3	4	—	—	—	—	3	4
P-4/3	6	7	—	—	1	1	7	8
P-2/1	4	4	—	—	1	1	4	4
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	—	—	—	—	1	1	1
Autres classes	8	10	—	—	2	2	10	12
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>34</b>

7.47 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la promotion de la femme, qui est dirigée par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

7.48 Les activités prévues visent à apporter un appui concret à l'application des mesures préconisées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 50/203 en date du 22 décembre 1995 et 551/69 en date du 12 décembre 1996, ainsi que des recommandations connexes adoptées par d'autres conférences mondiales.

- 7.49 Au cours de l'exercice biennal, la Division s'emploiera également à améliorer les services qu'elle fournit au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui, à partir de 1997, tiendra deux sessions ordinaires par an, conformément à la résolution 51/68 en date du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale, et surveillera d'encore plus près dans quelle mesure les femmes peuvent concrètement exercer leurs droits fondamentaux, et si tous les mécanismes compétents se saisissent bien des cas de violation de ces droits.
- 7.50 La Division produira la documentation nécessaire et des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, conformément au programme de travail à long terme de la Commission. Au cours de l'exercice biennal, l'essentiel des travaux d'analyse et de recherche sera consacré à la production de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1999)* et au démarrage de l'étude et évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1999) ainsi que du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme (1998).
- 7.51 Au cours de l'exercice biennal, la Division adoptera de nouvelles méthodes de travail. Elle consacrera notamment davantage de ressources à la collaboration avec le Bureau de la Commission et à l'instauration d'un dialogue interactif entre experts, gouvernements et autres représentants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, afin d'aider la Commission à mieux s'acquitter de son mandat. Un autre changement notable concerne la promotion de l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les activités des organes intergouvernementaux pertinents ainsi que dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et des États Membres. La Division fournira des services au Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, nouveau comité permanent du Comité administratif de coordination. Le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme a donné plus de poids aux efforts multiformes et coordonnés d'intégration, et a créé davantage de possibilités de partenariat au sein du système des Nations Unies. Les relations et partenariats avec un réseau d'organisations non gouvernementales et l'appui fonctionnel aux réunions d'organisations non gouvernementales seront développés et renforcés. Un système d'information sur le programme d'action auquel participeront des gouvernements et des groupes intéressés sera mis au point et géré au moyen d'activités de diffusion diverses, telles que la gestion et l'expansion d'un espace Internet permettant l'échange d'informations.
- 7.52 Dans le cadre du regroupement des activités connexes sous l'autorité de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, la responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat, placée sous l'autorité de la Conseillère spéciale, sera chargée : a) de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action stratégique pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat (1995-2000); b) de fournir des services de secrétariat au Comité permanent pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat; et c) d'établir des rapports à l'intention de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme, ainsi que des études sur des questions touchant la situation des femmes au Secrétariat.

#### Activités

- 7.53 Au cours de l'exercice biennal, la Division de la promotion de la femme entreprendra les activités suivantes :
- a) *Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Onze rapports sur le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, sur les travaux de ses dix-septième à vingtième sessions (2 rapports); l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2 rapports); la participation effective des femmes au développement; la situation des femmes dans les zones rurales; l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1999)*; l'application de la Déclaration et du

- Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique, en particulier dans les fonds et programmes des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, ainsi que sur les moyens utilisés pour son application (2 rapports); et l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (2 rapports);
- b. *Services fonctionnels*. Douze réunions plénières de l'Assemblée générale; et 10 séances de consultations officielles sur des projets de résolution;
- ii) Conseil économique et social
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Cinq rapports sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique, en particulier dans les organes subsidiaires du Conseil économique et social et dans les entités du système des Nations Unies dont les travaux sont coordonnés par le Conseil économique et social, comme les commissions régionales et les fonds et programmes (2 rapports); l'examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme; les activités opérationnelles visant à assurer la parité entre les sexes (devant être présenté au débat consacré aux activités opérationnelles); et la promotion de la femme et l'application du programme d'action (devant être présenté au débat de haut niveau);
- b. *Services fonctionnels*. Douze réunions consacrées aux questions ayant trait à la promotion de la femme lors du débat de haut niveau, du débat consacré aux activités opérationnelles et du débat général des sessions du Conseil; et 10 séances de consultations informelles consacrées à des projets de résolution ou à des conclusions concertées;
- iii) Commission de la condition de la femme
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
- i. Dix-sept rapports sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique (les rapports porteront en particulier sur les travaux de la Division, les activités au niveau national et celles des organisations non gouvernementales, et seront présentés conformément à d'autres résolutions, telles que celles concernant les femmes palestiniennes, les femmes prises en otages et l'élaboration d'un plan de travail commun Commission de la condition de la femme/Centre des droits de l'homme (2 rapports); liste des communications confidentielles (2 rapports) et des communications non confidentielles (2 rapports) relatives à la condition de la femme; questions thématiques dont est saisie la Commission, conformément à son programme de travail pluriannuel (2 rapports), telles que : la violence à l'égard des femmes; les femmes et les conflits armés; les droits fondamentaux des femmes; la petite fille; les femmes et la santé; et les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme; les tendances et approches nouvelles des questions touchant la situation des femmes ou l'égalité entre l'homme et la femme, déterminées par la Commission ou son bureau à ses précédentes sessions (2 rapports); rapport synthétique sur les plans d'application adoptés par les gouvernements et les organismes des Nations Unies; comparaisons annotées sur un protocole facultatif à la Convention (2 rapports); préparation de l'étude et évaluation globale de l'application du Programme d'action; et examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme; point de la situation sur l'amélioration de la condition des femmes au Secrétariat (2 rapports);
- ii. Documents de séance sur l'intégration des droits fondamentaux de la femme dans les activités générales ayant trait aux droits de l'homme;

- iii. Documents de séance sur les questions relatives au rapport du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes;
  - iv. Documents de séance sur les résultats des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2 rapports);
  - v. Documents de séance et documents de travail sur le bureau élargi de la Commission;
  - vi. Documents de travail sur les réunions préparatoires de groupes d'experts organisées par la Division concernant les domaines de préoccupation critiques;
  - vii. documents et études relatifs aux progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action stratégique pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat (1995-2000);
- b. *Services fonctionnels*. Quarante réunions (réunions plénières et réunions du Groupe de travail sur le Protocole facultatif); 10 séances de consultations officielles consacrées à des projets de résolution et aux conclusions concertées; et 16 séances de consultations officielles entre le Président de la Commission et les parties intéressées;
- iv) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Cinquante-huit rapports sur une analyse des rapports initiaux et des rapports périodiques des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (40 rapports), destinés à aider le Comité dans son examen des rapports; la détermination des tendances en ce qui concerne l'application de certains articles de la Convention sur lesquels le Comité doit se prononcer (2 rapports); les moyens d'accélérer les travaux du Comité (4 rapports); des documents de séance sur le rapport du Groupe de travail présession (4 rapports); et d'autres rapports dont décidera le Comité (8 rapports);
  - b. *Services fonctionnels et services techniques*. Quarante réunions des groupes de travail présession; 80 réunions plénières du Comité et 40 réunions de groupes de travail se réunissant pendant les sessions; et deux réunions d'information à l'intention des nouveaux membres;
- v) Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Trois rapports sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait de réserve liées à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la liste de candidats à l'élection des 11 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et le rapport de la réunion;
  - b. *Services fonctionnels et services techniques*. Quatre réunions;
- vi) *Réunions de groupes spéciaux d'experts*. Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur les femmes et la santé; l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action; l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*; et les nouvelles questions qui devront retenir l'attention au cours de la période 2001-2005
- b) *Autres activités de fond*
- i) *Publications en série*. Répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme; *Femmes 2000* (4 numéros); et NETWORK (bulletin trimestriel);
  - ii) Réunions d'information à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales sur les questions pertinentes examinées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social; la préparation des réunions de la Commission; les politiques et stratégies en vue d'atteindre l'objectif de parité entre hommes et femmes dans les postes d'administrateur et de fonctionnaire de

rang supérieur, dans l'ensemble de l'Organisation ainsi qu'au niveau de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions; le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

- iii) *Supports techniques.* Mise à jour de la base de données sur les femmes occupant des postes de direction dans les services publics, les organisations intergouvernementales internationales, les organismes et organes internationaux de négociation ainsi que sur les femmes et les processus électoraux dans le monde entier; répertoire des centres de liaison du système des Nations Unies s'occupant de questions ayant trait aux femmes; et perfectionnement, conception, exploitation et gestion de Women Watch (page d'accueil sur Internet);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Services fonctionnels et techniques aux réunions annuelles du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et service des réunions officieuses intersessions, y compris l'élaboration de documents de séance, de documents de travail et de rapports sur les sessions annuelles; élaboration de procédures et de directives sur l'intégration d'une perspective sexospécifique et la coordination, en coopération avec les départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU et des organismes des Nations Unies; appui fonctionnel au Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'élaboration de directives concernant la formation en matière de sexospécificité et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies; élaboration de modules de formation et participation aux activités de formation liées à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; suivi des récentes conférences des Nations Unies et des années thématiques (documents de base et participation à des manifestations spéciales); et relations extérieures avec un réseau d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, et appui fonctionnel à des réunions d'organisations non gouvernementales (documents de base); participation à des manifestations spéciales; poursuite de la mise à jour et gestion de la base de données intersectorielles sur les organisations non gouvernementales).

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

### *Postes*

- 7.54 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 7.12. Le tableau d'effectifs reflète les propositions ci-après : a) réaffectations : i) un poste D-2 transféré au chapitre 1, Politique, direction et coordination d'ensemble, en échange d'un poste de sous-secrétaire général destiné à la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; ii) un poste d'agent des services généraux (1re classe) au sous-programme 1, Coordination des politiques et coopération interinstitutions, en échange de deux postes d'agent des services généraux (autres classes); et b) afin de renforcer le bureau de la Conseillère spéciale, création de : i) un poste P-5, destiné à un assistant exécutif qui aidera la conseillère spéciale à s'acquitter de son mandat sous tous ses aspects; ii) un poste P-4, destiné à un titulaire dont les fonctions consisteront à mener des travaux de recherche, notamment sur les stratégies de nature à améliorer la condition de la femme; et iii) un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour aider le Sous-Secrétaire général.

### *Consultants et experts*

- 7.55 Le montant prévu (243 100 dollars) doit permettre de couvrir le coût a) de services d'experts dont ne dispose pas le Département, et qui seront chargés de l'élaboration de documents sur des thèmes spécifiques, notamment les différents aspects de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités des organismes des Nations Unies, les interventions dans les situations de conflits armés ou d'urgence, les conditions d'emploi et les responsabilités familiales/professionnelles, y compris une étude comparative sur l'existence d'un environnement favorable à la vie familiale et aux conditions d'emploi qui prévalent dans d'autres organisations et l'élaboration de documents de travail devant être soumis aux

organes intergouvernementaux (126 500 dollars); et b) les dépenses liées aux quatre réunions de groupes spéciaux d'experts énumérés ci-dessus (116 600 dollars). L'augmentation de 51 600 dollars s'explique essentiellement par les besoins supplémentaires en matière de consultants résultant du regroupement au sein de ce programme de toutes les activités liées à la promotion de la femme.

*Voyages*

- 7.56 Les ressources prévues (156 400 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des voyages entrepris par le Sous-Secrétaire général, y compris ceux qu'elle effectue au nom du Secrétaire général ou de ses représentants, pour se rendre dans les bureaux extérieurs, en particulier dans les commissions régionales, et participer à des réunions d'organisations s'occupant des droits des femmes, ainsi que le coût des voyages entrepris par le personnel de la Division au titre d'activités prévues dans son programme de travail, y compris la participation aux réunions d'organes intergouvernementaux. L'augmentation de 27 900 dollars s'explique par les besoins supplémentaires de la Conseillère spéciale pour les questions de parité entre les sexes et la promotion de la femme.

*Services contractuels*

- 7.57 Les ressources prévues (38 100 dollars) seront consacrées à la production de publications mettant en valeur les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres publications, telles que le bulletin trimestriel et la brochure dans laquelle sont décrits les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies en matière d'égalité entre les sexes.

*Dépenses de représentation*

- 7.58 Un montant de 3 000 dollars est proposé pour les réceptions officielles que donnera le Sous-Secrétaire général à l'occasion d'événements spéciaux tels que les réunions de la Commission de la condition de la femme, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes du Comité administratif de coordination.

**Sous-programme 3  
Développement social**

Tableau 7.13

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995		1996-1997		Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
	Dépenses	Crédits ouverts	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage			
Postes	6 060,5	6 291,4	329,5	5,2	6 620,9	432,3	7 053,2		
Autres dépenses de personnel	—	112,2	—	—	112,2	6,7	118,9		
Consultants et experts	64,9	185,4	—	—	185,4	12,9	198,3		
Voyages	54,1	82,7	—	—	82,7	5,9	88,6		
Services contractuels	75,9	56,2	—	—	56,2	3,4	59,6		
Dépenses de représentation	0,2	—	—	—	—	—	—		
Subventions et contributions	55,4	45,3	10,1	22,2	55,4	—	55,4		
<b>Total</b>	<b>6 311,0</b>	<b>6 773,2</b>	<b>339,6</b>	<b>5,0</b>	<b>7 112,8</b>	<b>461,2</b>	<b>7 574,0</b>		



2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	674,6	959,8	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	840,4
	607,3	230,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	152,0
	20,0	116,3	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	122,1
	113,5	60,9	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	80,0
	1 339,5	236,0	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	105,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>2 754,9</b>	<b>1 603,0</b>		<b>1 299,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>9 065,9</b>	<b>8 376,2</b>		<b>8 873,5</b>

Tableau 7.14

**Postes nécessaires***Programme : Développement social*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1	
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2	
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3	
P-4/3	12	12	—	—	—	—	12	12	
P-2/1	6	6	—	—	1	2	7	8	
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1	
Autres classes	14	13	—	—	—	—	14	13	
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	
<b>Total général</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	

7.59 Le sous-programme sera exécuté par la Division des politiques sociales et du développement social. Il a pour objectif de promouvoir la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, que l'Assemblée générale a entérinés dans sa résolution 50/161 du 22 décembre 1995, et d'instruments internationaux connexes comme, par exemple, le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, les

Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le Plan d'action international sur le vieillissement et les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.

- 7.60 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division s'attachera tout particulièrement à renforcer et à améliorer les services fonctionnels pour les sessions de la Commission du développement social qui a été récemment élargie et se réunira dorénavant une fois par an afin de pouvoir s'acquitter efficacement des nouvelles tâches qui lui incombent quant au suivi et au contrôle de la mise en oeuvre du Programme d'action de Copenhague, l'accent étant mis sur la préparation des thèmes prioritaires intitulés «intégration sociale et participation» (1998) et «services sociaux pour tous» (1999).
- 7.61 Des documents, des informations et des services fonctionnels seront fournis à la Commission du développement social, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission (1997-2000). La Division organisera et réalisera des études comparatives de portée mondiale sur trois grands thèmes : les politiques sociales et la planification, en cernant notamment la dimension sociale du développement; les institutions sociales et la participation, en analysant les questions et tendances liées aux stratégies et aux options politiques en faveur de la famille et au rôle des coopératives; enfin, l'intégration sociale, en établissant des rapports de suivi sur l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse et des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Une attention particulière sera accordée aux dispositions à prendre pour assurer une large célébration de l'Année internationale des personnes âgées, en 1999, notamment en fournissant les services fonctionnels voulus au groupe d'appui spécial chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale. En tant qu'agent de coordination à l'échelle mondiale, la Division assurera la promotion de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), en mettant l'accent sur ses objectifs sociaux.
- 7.62 La dimension sociale du développement sera promue au sein des instances intergouvernementales compétentes et par le biais d'un dialogue et d'une coopération avec les entités intéressées du système des Nations Unies en mettant l'accent sur la prise en compte des préoccupations sociales aux niveaux de la formulation des politiques de la mise en oeuvre des programmes et de leur évaluation. Un appui technique sera fourni aux gouvernements qui en feront la demande pour les aider à définir et évaluer des options reflétant la dimension sociale et à promouvoir l'intégration sociale, y compris avec des ressources provenant de fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine du développement social, en vue d'accroître les capacités de participation de groupes de population particuliers — personnes âgées, jeunes, handicapés — au développement. Les activités d'information et de sensibilisation de certains partenaires spécifiques seront renforcées. On aura recours dans toute la mesure possible à des technologies d'information et de communication appropriées afin que les partenaires intéressés puissent plus facilement s'informer, participer à un dialogue et créer des réseaux de solidarité au sein des collectivités locales pour des questions et des tendances déterminées dans le domaine social. Des services fonctionnels seront fournis pour des réunions interorganisations ponctuelles consacrées à des thèmes prioritaires en matière de politique et de développement sociaux. Les efforts axés sur la création et la promotion de réseaux spécialisés d'organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur du développement social feront constamment l'objet d'une attention particulière.

### Activités

- 7.63 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Dix rapports sur les sujets suivants : suivi du Sommet mondial pour le développement social (2); Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2); Principes directeurs relatifs aux coopératives; suivi de l'Année internationale de la famille (2); suivi du Programme d'action mondial pour la

- jeunesse; Année internationale des personnes âgées (2); application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés;
- b. *Services fonctionnels*. Trente-deux séances de l'Assemblée générale, y compris la Troisième Commission;
- ii) Conseil économique et social  
*Services fonctionnels*. Huit séances;
- iii) Commission du développement social
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Huit rapports sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population; les services sociaux pour tous; la mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; l'enquête sur les politiques nationales de la famille; les travaux du groupe d'appui spécial chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées (2); et la suite à donner aux travaux du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé des questions relatives aux handicapés (2);
- b. *Services fonctionnels*. Quarante séances (dont huit réunions de groupes de travail); quatre réunions intersessions du Bureau; et six réunions du groupe d'appui spécial à composition non limitée chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées;
- c. *Groupes spéciaux d'experts*. Huit groupes spéciaux d'experts sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population; les services sociaux pour tous; la mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; les dispositions législatives et administratives favorisant le rôle des coopératives dans le développement; le suivi de l'application des stratégies d'élimination de la pauvreté (résolutions 50/107 et 51/178 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 20 décembre 1995 et du 16 décembre 1996) (2); le renforcement des capacités nationales pour le développement et les politiques en faveur de la famille (résolution 50/142 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1995); et les stratégies de développement favorables à la famille;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série*. Trente-deux publications : politique sociale et progrès social (4); bulletin sur l'élimination de la pauvreté (2); bulletin d'information des Nations Unies sur la jeunesse (6); bulletin sur les personnes handicapées (3); bulletin sur le vieillissement (6); «Countdown to 1999» (Horizon 1999) (6); et répertoire des organes et organisations s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement (2);
- ii) *Publications isolées*. Sept publications sur les thèmes suivants : options pour une politique sociale en faveur de l'intégration sociale et du développement; renforcement des capacités pour le développement institutionnel et la participation des institutions; renforcement des capacités nationales pour la mise en oeuvre de politiques en faveur de la famille : monographies; profils de pays appliquant des politiques en faveur de la famille; situation des jeunes dans le monde; vers une société pour tous les âges : options de politiques générales; et exemples d'innovations et de méthodes optimales à appliquer pour la réalisation des buts et objectifs de l'Année internationale des personnes âgées;
- iii) *Supports techniques*. Mises à jour périodiques de la base de données sur les partenaires spécialisés (gouvernementaux ou non gouvernementaux) s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement, y compris les comités non gouvernementaux intéressés et de la page d'accueil intitulée «Social perspective on development» (Dimension sociale du

développement) sur Internet (accessible par Web), portant sur le contenu, les liaisons extérieures et les capacités du serveur de courrier;

c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*

- i) Consultations régulières avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les commissions régionales et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur le suivi lié aux objectifs sociaux de conférences des Nations Unies qui ont eu lieu récemment et aux années thématiques;
- ii) Conférence des ministres chargés des questions intéressant la jeunesse (résolution 50/81 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1995) : rapport de la conférence à soumettre à la Commission du développement social; cinq documents de base destinés à la conférence sur les politiques nationales dans le domaine de la jeunesse et la coopération internationale, la participation des jeunes, l'éducation, la santé et l'emploi; services fonctionnels et techniques pour 10 réunions;
- iii) Réunion interrégionale sur les politiques visant à promouvoir une société pour tous les âges (résolution 50/141 de l'Assemblée générale) : rapport de la réunion; et document de base intitulé «Vers une société pour tous les âges : concepts, principes et options de politique générale»;
- iv) Services fonctionnels et techniques pour les consultations interorganisations concernant la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (annuelles) et pour des réunions interorganisations ponctuelles consacrées à la jeunesse, aux personnes âgées et aux handicapés (annuelles);
- v) Participation technique aux réunions annuelles du Comité pour la promotion de l'action coopérative;
- vi) Soutien et promotion de réseaux de comités et de groupes de travail d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées au suivi du Sommet mondial pour le développement social, à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, aux personnes âgées, y compris la célébration de l'Année internationale des personnes âgées, à la jeunesse, à la famille et aux handicapés;
- vii) Fourniture d'un appui et préparation de documents d'information pour la célébration des journées internationales consacrées à l'élimination de la pauvreté (17 octobre), aux coopératives (premier samedi de juillet), aux familles (15 mai), aux personnes âgées (1er octobre) et aux handicapés (3 décembre);
- viii) Création et promotion de réseaux avec des centres de recherche et des établissements universitaires;

d) *Services consultatifs (fonds extrabudgétaires)*

Fourniture d'un appui technique aux gouvernements, sur leur demande, pour les initiatives visant à promouvoir l'application des instruments internationaux relatifs aux politiques sociales et à la planification connexe, aux institutions sociales et à la participation et à l'intégration sociale, y compris les activités financées par des fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine du développement social, par exemple les travaux du Rapporteur spécial de la Commission sur les handicapés et la suite à leur donner.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 7.64 Les prévisions de dépenses représentent le coût des postes indiqués dans le tableau 7.14 ci-dessus. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (autres classes) qui est devenu inutile à la suite d'une réévaluation et d'un déploiement des fonctions du personnel d'appui.

*Autres dépenses de personnel*

- 7.65 Il faudrait prévoir un montant de 112 200 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) afin de compléter les effectifs permanents de la Division pour la préparation de l'Année internationale des Nations Unies pour les personnes âgées en 1999, l'accent étant mis plus particulièrement sur la formulation, l'analyse et l'évaluation d'options stratégiques intégrant la dimension sociale en vue de promouvoir «une société pour tous les âges», thème retenu pour l'année.

*Consultants et experts*

- 7.66 Les ressources demandées (185 400 dollars) comprennent un montant de 66 700 dollars pour les consultants spécialisés qui établiront une documentation technique sur les questions prioritaires relatives aux politiques sociales et à la planification connexe, aux institutions sociales et à la participation, et à l'intégration sociale; et 118 700 dollars pour les réunions des huit groupes spéciaux d'experts prévues dans le cadre du programme de travail.

*Voyages*

- 7.67 Les ressources prévues à ce titre (82 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel de la Division devant participer aux réunions du Conseil économique et social à Genève, aux réunions du Comité pour la promotion de l'action coopérative, ainsi qu'à d'autres réunions et missions consultatives dans le cadre du programme de travail de la Division.

*Services contractuels*

- 7.68 Les ressources prévues à ce titre (56 200 dollars) seront consacrées à la réalisation de bulletins et d'autres publications inscrites au programme de travail de la Division.

*Subventions et contributions*

- 7.69 Les ressources prévues à ce titre (55 400 dollars) correspondent à la part des dépenses du Comité pour la promotion de l'action coopérative qui est à la charge de l'ONU en application de la résolution 1688 (LII) du Conseil économique et social, en date du 2 juin 1972, et de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984.

## Sous-programme 4

### Développement durable

Tableau 7.15

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 377,9	7 732,2	689,0	8,9	8 421,2	545,3	8 966,5
Autres dépenses de personnel	206,8	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	89,1	439,0	(36,9)	(8,4)	402,1	24,2	426,3
Voyages	205,7	161,0	(20,1)	(12,4)	140,9	8,4	149,3
Services contractuels	0,2	29,5	(29,5)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>6 879,7</b>	<b>8 361,7</b>	<b>602,5</b>	<b>7,2</b>	<b>8 964,2</b>	<b>577,9</b>	<b>9 542,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	1 289,7	3 925,6	Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités de la Commission du développement durable	2 135,0
	498,5	229,5	c) Projets opérationnels : FNUAP	—
<b>Total</b>	<b>1 788,2</b>	<b>4 155,1</b>		<b>2 135,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>8 667,9</b>	<b>12 516,8</b>		<b>11 677,1</b>

Tableau 7.16

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

## Programme : développement durable

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	1	1	5	5
P-5	9	9	—	—	2	2	11	11
P-4/3	11	11	—	—	1	1	12	12
P-2/1	2	2	—	—	9	8	11	10
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>40</b>	<b>39</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	16	17	—	—	2	2	18	19
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
<b>Total général</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

<sup>a</sup> Deux administrateurs supplémentaires (1 P-5 et 1 P-4/3) ont été mis gratuitement à la disposition de la Division au cours de l'exercice biennal 1996-1997. On compte que deux administrateurs de même rang seront de nouveau détachés à titre gracieux au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

7.70 Ce sous-programme sera exécuté par la Division du développement durable. Le programme de travail pourra être modifié en fonction des résultats de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra (New York, 23-27 juin 1997) pour faire le point des progrès accomplis depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Compte tenu de ces résultats, le sous-programme aura pour objet de surveiller la mise en oeuvre efficace et coordonnée d'Action 21 et d'autres textes issus de la Conférence, du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, des décisions et des programmes de travail adoptés par la

Commission du développement durable et d'autres mandats intergouvernementaux concernant le développement durable.

- 7.71 Au cours de l'exercice biennal, l'accent sera mis sur le renforcement des services fonctionnels fournis à la Commission du développement durable en établissant des études analytiques et des rapports évaluant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon international et national, y compris à l'échelon des principaux groupes, sur la formulation de propositions relatives aux questions du développement durable devant être examinées par la Commission et d'autres organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents et sur la fourniture d'un appui en vue d'aider la Commission et d'autres organes intergouvernementaux compétents à parvenir à un consensus sur le développement durable.
- 7.72 La documentation sera établie et des services fonctionnels seront fournis à la Commission du développement durable et à ses organes subsidiaires, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, au Comité des ressources naturelles (en ce qui concerne l'eau douce), au Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le développement durable et au Comité pour la planification du développement. On continuera à élaborer un cadre global pour mieux intégrer les aspects sociaux, économiques et écologiques du développement durable. Dans ce contexte, l'accent sera mis en particulier non seulement sur l'intégration des volets sectoriel et intersectoriel pertinents d'Action 21, mais également sur l'incorporation, dans ce cadre, des résultats des autres grandes conférences des Nations Unies tenues au cours des dernières années.
- 7.73 La Division fournira les services fonctionnels nécessaires pour la mise en oeuvre des décisions et l'exécution des programmes de travail adoptés par la Commission dans des domaines comme les ressources et mécanismes financiers, l'évolution des modes de production et de consommation, le transfert de technologies ne portant pas atteinte à l'environnement et les indicateurs du développement durable ainsi que dans d'autres domaines découlant des décisions que l'Assemblée générale prendra à sa session extraordinaire. Le Secrétariat continuera également à assurer la garde des données communiquées par les États Membres dans leurs rapports nationaux. L'accent sera mis sur les moyens à mettre en oeuvre pour faciliter l'accès des gouvernements, des organisations internationales et des acteurs non gouvernementaux à l'information, sous forme électronique, relative au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à la mise en oeuvre d'Action 21 et à d'autres activités exécutées dans le cadre du sous-programme.
- 7.74 On s'emploiera également à renforcer la coordination des modalités de réalisation du développement durable entre les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité interorganisations sur le développement durable et son système de responsables en vue d'intégrer la notion de développement durable aux travaux de tous les organismes compétents des Nations Unies, à formuler des propositions pour l'adoption de politiques communes et des recommandations sur les questions essentielles du développement durable et à assurer le suivi efficace de la mise en oeuvre d'Action 21 par tous les organismes compétents.
- 7.75 On s'emploiera également à promouvoir un dialogue et à renforcer les partenariats aux fins du développement durable avec les principaux groupes, y compris les milieux d'affaires et l'industrie, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales.

## Activités

- 7.76 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Trois rapports sur l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 51/183 de l'Assemblée générale); l'indice de vulnérabilité

- pour les petits États insulaires en développement; et l'examen quinquennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- b. *Services fonctionnels*. Trente-six séances de la Deuxième Commission, dont 20 séances consacrées à des consultations officielles;
- ii) Conseil économique et social
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Cinq rapports sur la troisième session du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement; la quatrième session du Comité des ressources naturelles; la coordination de la science et de la technologie au service du développement; et les travaux du Comité de la planification du développement (2 rapports);
- b. *Services fonctionnels*. Huit séances plénières et 24 séances consacrées à des consultations officielles;
- iii) Commission du développement durable, son bureau et ses organes subsidiaires
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Sous réserve des décisions qui seront prises à la session extraordinaire, il est prévu d'établir 34 rapports, comme suit : questions à inclure dans le programme de travail de la Commission (10); application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (15); évaluation de la mise en oeuvre à l'échelon national d'Action 21, avec annexes comportant des graphiques (2); rationalisation du processus d'établissement des rapports nationaux (2); accès au système d'information des Nations Unies sur le développement durable; et travaux du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable (4). En outre, 50 documents de base seront présentés à la Commission et 10 autres au bureau;
- b. *Services fonctionnels*. Quarante séances de la Commission et 32 séances de groupes de rédaction durant les sessions; 40 séances des organes subsidiaires intersessions; 20 séances du bureau de la Commission; et consultations officielles;
- iv) Comité des ressources naturelles
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Trois rapports sur les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et la coordination interinstitutions, le suivi de l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce et les questions liées à l'aménagement des ressources en terres et en eaux;
- b. *Services fonctionnels*. Quatre séances du Comité, trois séances du Groupe de travail sur les ressources en eau et trois séances consacrées à des consultations officielles;
- v) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement
- a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Six rapports concernant la suite donnée aux décisions/recommandations adoptées par le Comité à sa session précédente; les technologies respectueuses de l'environnement et à haut rendement énergétique; les sources d'énergie renouvelables, dont la biomasse, l'éthanol et l'énergie éolienne; la formulation et l'application de politiques de l'énergie dans les zones rurales; l'énergie et les transports; et la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie;
- b. *Services fonctionnels*. Seize séances du Comité et quatre séances consacrées à des consultations officielles;



- vi) Comité de la planification du développement
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Dix rapports sur les questions thématiques confiées aux groupes de travail du Comité (5) et sur les résultats de leurs travaux (5);
    - b. *Services fonctionnels*. Vingt séances du Comité et 30 séances des groupes de travail;
  - vii) Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable
    - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Quatre rapports;
    - b. *Services fonctionnels*. Douze séances;
  - viii) *Groupes spéciaux d'experts*. Trente-sept réunions de groupes d'experts sur l'évolution des modes de consommation et de production; l'évaluation des résultats de la phase d'expérimentation des indicateurs sur le développement durable (2); une question prioritaire pour les petits États insulaires en développement; les aspects financiers d'Action 21 (2); le Forum mondial sur la modélisation (2); la mise en valeur de sources d'énergie durables dans les pays en développement; les défis que pose l'utilisation rationnelle des sources d'énergie et des matières premières; les besoins en matière de collecte et de traitement des données et la mise à jour des futures évaluations globales des ressources mondiales en eau douce; la mise en oeuvre de stratégies nationales (2); le renforcement de la coopération régionale et de la coordination pour la mise en oeuvre d'Action 21 (4); la phase III du programme concernant les indicateurs sur le développement durable (2); la mise en oeuvre des Principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; le renforcement du triangle technologique à l'échelon local; la transformation des technologies pour la production durable (4); les partenariats universités/industries (8); la notion de groupe principal; la participation et le rôle du secteur privé dans le développement durable; et l'information sur le développement durable aux fins de la prise de décisions (2)
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Analyse des informations nationales et préparation de descriptifs de pays*. Deux questionnaires devant permettre aux gouvernements de communiquer volontairement des informations nationales sur les activités de mise en oeuvre d'Action 21; deux séries de descriptifs de pays fondés sur les rapports nationaux;
  - ii) *Publications en série*. Dix-huit publications : *CSD Update* (12); modalités d'établissement d'indicateurs sur le développement durable; série sur le développement durable : documents thématiques sur des questions de développement durable; aspects financiers d'Action 21 (2); travaux du Comité de la planification du développement (2);
  - iii) *Publications isolées*. Six publications sur les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; le rôle des universités dans le triangle technologique et brève série sur les résultats des tables rondes régionales (4);
  - iv) *Supports techniques*. Création, gestion et mise à jour de bases de données : page d'accueil sur le développement durable (descriptifs de pays virtuels); page d'accueil du Département de la coordination des politiques et du développement durable; répertoire des centres de liaison nationaux pour le développement durable; réseau sur les centres de liaison pour les indicateurs sur le développement durable; petits États insulaires en développement; instruments permettant de modifier les modes de production et de consommation; ressources en eau (aspects quantitatifs, qualitatifs et gestion); et information sur les activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'énergie et des ressources en eau;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Comité interorganisations sur le développement durable et ses agents de coordination*
- a. *Documentation.* Vingt documents de base pour le Comité (10) et les réunions de ses agents de coordination (10); huit rapports pour le CAC sur les réunions du Comité (4) et de ses agents de coordination (4);
- b. *Services fonctionnels.* Douze réunions du Comité interorganisations et huit réunions des agents de coordination;
- ii) *Comité directeur pour l'eau potable et l'assainissement et Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC*
- a. *Documentation.* Quatre rapports et documents de base;
- b. *Services fonctionnels.* Vingt réunions;
- iii) *Relations extérieures, y compris avec les organisations non gouvernementales.* Participation et fourniture d'un appui fonctionnel à diverses réunions d'organes intergouvernementales ou interinstitutions, de groupes d'experts et de principaux groupes qui sont organisées directement dans le cadre du programme de travail de la Commission du développement durable ou pour appuyer son exécution; manifestations spéciales (pendant les sessions de la Commission), par exemple : appui à des activités intéressant les jeunes (consultations régionales avec des groupes de jeunes, indicateurs sur les jeunes et création de réseaux); et célébration de journées spéciales, par exemple la Journée internationale des populations autochtones, la Journée des agriculteurs, la Journée de la femme et la Journée des communautés scientifiques et technologiques.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 7.77 Pour exécuter les activités prévues dans ce sous-programme, il faudrait 27 postes d'administrateur (1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 11 P-4/3 et 2 P-2/1) et 19 postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux du sous-programme 5 (Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique) pour fournir un appui au bureau annexe chargé des questions relatives au développement durable, créé à Genève en application du paragraphe 32, alinéa c), de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale.

*Consultants et experts*

- 7.78 Les ressources prévues (402 100 dollars) permettront a) de rémunérer les services d'experts qui seront chargés d'analyser les informations recueillies à l'échelon national et d'autres questions inscrites au programme de travail (224 300 dollars); et b) de financer six réunions de groupes spéciaux d'experts sur l'évolution des modes de consommation et de production (1), l'évaluation de l'utilisation à titre expérimental d'indicateurs sur le développement durable (2), des questions prioritaires concernant les petits États insulaires en développement (2) et la mise en oeuvre de stratégies nationales (177 800 dollars).

*Voyages*

- 7.79 Les ressources prévues (140 900 dollars) permettraient de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires pour des consultations concernant la préparation de rapports et de publications et la participation, y compris la fourniture de services de secrétariat, à des réunions intergouvernementales, interinstitutions et d'experts liées au programme de travail de la Commission du développement durable et à la mise en oeuvre d'Action 21.

## Sous-programme 5

### Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique

Tableau 7.17

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 996,7	2 695,3	(1 343,7)	(49,8)	1 351,6	(38,4)	1 313,2
Autres dépenses de personnel	4,5	10,7	(5,2)	(48,5)	5,5	(0,2)	5,3
Consultants et experts	686,1	518,2	(259,2)	(50,0)	259,0	(8,6)	250,4
Frais de voyage	385,6	288,7	(144,2)	(49,9)	144,5	(4,7)	139,8
Frais généraux de fonctionnement	156,7	112,0	(47,9)	(42,7)	64,1	(2,3)	61,8
Dépenses de représentation	0,6	7,0	(3,5)	(50,0)	3,5	(0,2)	3,3
Fournitures et accessoires	10,1	17,6	(8,7)	(49,4)	8,9	(0,2)	8,7
Mobilier et matériel	38,2	9,8	(4,8)	(48,9)	5,0	(0,2)	4,8
<b>Total</b>	<b>4 278,5</b>	<b>3 659,3</b>	<b>(1 817,2)</b>	<b>(49,6)</b>	<b>1 842,1</b>	<b>(54,8)</b>	<b>1 787,3</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	7 260,9
			Fonds bénévole spécial pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	597,0
	3 129,3	9 139,6		
	1 128,7	2 701,6		
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>4 258,0</b>	<b>11 841,2</b>		<b>7 857,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>8 536,5</b>	<b>15 500,5</b>		<b>9 645,2</b>

Tableau 7.18

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

## Programme : Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999 <sup>a</sup>	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999 <sup>a</sup>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	—	—	—	—	—	1	—
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	1	—	—	—	—	—	1	—
P-4/3	3	—	—	—	—	—	3	—
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>—</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	—	—	—	—	—	6	—
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>—</b>

<sup>a</sup> Bien que des ressources en personnel soient nécessaires pour la première année de l'exercice biennal 1998-1999, elles ne figurent pas dans le tableau d'effectifs car les postes correspondants seront supprimés dans le courant de l'exercice.

- 7.80 Le texte portant autorisation des activités au titre de ce sous-programme est la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, par laquelle l'Assemblée a lancé le processus intergouvernemental relatif à l'élaboration d'une convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, et créé le Comité intergouvernemental de négociation.
- 7.81 En juin 1994, le Comité intergouvernemental de négociation a adopté la Convention qui est entrée en vigueur le 26 décembre 1996, trois mois après que 50 États l'eurent ratifiée. La Convention a créé un mécanisme mondial et un comité de la science et de la technologie en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties. La Conférence des Parties à la Convention est l'organe suprême et elle est habilitée à prendre toutes les décisions nécessaires pour promouvoir la mise en oeuvre effective de la Convention. La Conférence peut également nommer des groupes spéciaux et créer d'autres organes subsidiaires, selon que de besoin. Sa première session aura lieu du 29 septembre au 10 octobre 1997. À cette session, elle désignera un secrétariat permanent et prendra des dispositions pour en assurer le fonctionnement. Le secrétariat permanent soumettra des rapports à la Conférence.
- 7.82 Par sa résolution 51/180 du 16 décembre 1996, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, sous réserve de ce que déciderait la Conférence des Parties à sa première session, d'envisager a) d'autoriser le secrétariat établi en application de sa résolution 47/188 à faire office de secrétariat pendant la période de transition qui suivra la première session de la Conférence des Parties, jusqu'à ce que le secrétariat permanent institué par la Conférence des Parties entre en activité, comme il devrait le faire le 31 décembre 1998 au plus tard; et b) de maintenir les ressources prévues dans le budget-programme en cours pour le secrétariat provisoire et les dispositions concernant les fonds extrabudgétaires jusqu'à ce que le secrétariat permanent entre en activité, comme il devrait le faire le 31 décembre 1998 au plus tard.
- 7.83 Compte tenu de la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, les ressources proposées ci-dessous pour le secrétariat provisoire de la Convention ne concernent que les activités à entreprendre en 1998. Toute modification que la Conférence des Parties, à sa première session, pourrait recommander d'apporter à ces

dispositions, et que l'Assemblée générale entérinerait à sa cinquante-deuxième session, entraînerait une révision des prévisions budgétaires, et un état des incidences sur le budget-programme serait éventuellement présenté à l'Assemblée générale à cette même session.

- 7.84 En vertu des dispositions de la Convention, le secrétariat permanent aura essentiellement pour tâche de faciliter la réalisation des objectifs de la Convention, notamment :
- a) En organisant les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et en leur fournissant les services et la documentation voulus;
  - b) En compilant, en analysant et en transmettant à la Conférence des Parties, conformément aux directives établies par celle-ci, les rapports que lui adressent les Parties et des organisations;
  - c) En facilitant, à leur demande, l'octroi d'une aide aux pays en développement touchés, en particulier à ceux qui se trouvent en Afrique, aux fins de la compilation et de la communication des informations requises en vertu de la Convention;
  - d) En coordonnant au mieux ses activités avec celles des secrétariats des autres organismes et conventions internationaux pertinents;
  - e) En facilitant la mise en place et le fonctionnement de mécanismes de consultation aux niveaux national, sous-régional et régional, dans diverses régions;
  - f) En fournissant un appui administratif en consultation étroite avec les services administratifs centraux de l'Organisation des Nations Unies.

#### Activités

- 7.85 Sous réserve des décisions que la Conférence des Parties prendra à sa première session, les activités programmées pour 1998 sont les suivantes :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Assemblée générale
      - a. *Services fonctionnels*. Dix séances et consultations officieuses de la Deuxième Commission;
      - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Rapport sur l'application de la Convention (en application de la résolution 51/180 de l'Assemblée générale);
    - ii) Deuxième session de la Conférence des Parties (1998)
      - a. *Services fonctionnels*. Dix séances de la Conférence des Parties, 16 réunions tenues parallèlement par les organes subsidiaires et les groupes de travail et 10 réunions de chacun des groupes spéciaux créés pour les questions concernant la constitution d'un réseau d'institutions, les repères et indicateurs et la définition de priorités en matière de recherche;
      - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Ordres du jour provisoires de la deuxième session de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires; répertoire des ONG dont l'accréditation est recommandée; et sept rapports concernant la première session de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires; le règlement intérieur; les mesures à prendre pour régler les questions touchant l'application de la Convention; des repères et indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention; la coopération scientifique et technique; la constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes; et le mécanisme mondial;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Publications en série*. Bulletin d'information trimestriel sur la Convention;
    - ii) *Publications isolées*. Deux rapports/documents de base sur les activités liées à l'application de la Convention dans diverses régions;

- iii) *Activités d'information*. Production d'un reportage vidéo sur le thème de la désertification;
  - iv) *Expositions*. Exposition de tableaux sur le thème de la désertification;
  - v) *Brochures, plaquettes, fiches documentaires, affiches et dossiers de presse*. Brochures, fiches documentaires et dépliants sur la Convention; guide succinct sur la Convention intitulé «Cap sur terre»; affiches, prospectus et autres articles publicitaires devant être utilisés pour diverses manifestations, en particulier à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification;
  - vi) *Communiqués de presse et conférences*. Communiqués de presse et points de presse durant les sessions de la Conférence des Parties et à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification;
  - vii) *Manifestations spéciales*. Manifestation destinée aux jeunes et table ronde à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification;
  - viii) *Support technique destiné à des utilisateurs extérieurs*. Élaboration d'une base de données sur les Parties à la Convention, comprenant tous les organismes, participants et journalistes qui sont activement associés à la promotion et à la mise en oeuvre de cet instrument et création d'un service de référence spécialisé où seront conservés les documents officiels et les rapports et publications relatifs à la Convention;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Conformément aux dispositions pertinentes de la Convention et de ses annexes qui ont trait au rôle du Secrétariat, il est prévu d'offrir une assistance et une collaboration aux organismes intergouvernementaux agissant aux niveaux national, régional et interrégional à l'extérieur du système des Nations Unies, en 1998, afin de faciliter la mise en oeuvre de la Convention, comme indiqué ci-après :
    - a. *Afrique*. Assistance pour l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux; fourniture d'un appui fonctionnel à 10 ateliers/séminaires afin de faciliter les processus de consultation relatifs à la Convention; fourniture d'un appui institutionnel pour renforcer les capacités des organes de coordination régionaux, sous-régionaux et nationaux associés à la mise en oeuvre de la Convention; octroi d'une assistance technique et financière pour l'élaboration de projets pilotes dans le Maghreb et le Sahel et dans des zones limitrophes; fourniture d'un appui fonctionnel pour les réunions du Comité consultatif scientifique et technique pluridisciplinaire mis en place au niveau sous-régional et pour l'élaboration d'un système d'information sur la désertification au sein des organisations sous-régionales;
    - b. *Asie*. Fourniture d'un appui technique à 13 séminaires nationaux de sensibilisation; fourniture d'un appui institutionnel pour renforcer les capacités des organes de coordination nationaux associés à la mise en oeuvre de la Convention; assistance pour l'élaboration d'un programme d'action sous-régional à la suite de la Conférence sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI); et fourniture d'un appui fonctionnel au groupe sous-régional d'experts des pays membres de la CEI; assistance pour l'élaboration d'un projet dans le cadre des initiatives prises par la consultation sous-régionale pour l'Asie occidentale; fourniture d'un appui fonctionnel pour la réunion des organes de coordination/-correspondants nationaux des pays d'Asie et la réunion du groupe régional d'experts sur le programme d'action pour l'Asie, au cours de laquelle des domaines d'activités seront identifiés;
    - c. *Amérique latine et Caraïbes*. Fourniture d'un appui fonctionnel pour cinq séminaires nationaux de sensibilisation; des ateliers sur le plan d'action sous-régional concernant la

région du Chaco (Bolivie, Paraguay, Brésil et Argentine), les Caraïbes et l'Amérique centrale; la quatrième réunion régionale annuelle sur la Convention; un colloque régional sur la sécheresse; la création d'un centre régional de coordination pour l'application de la Convention au Mexique. Fourniture d'une assistance aux pays de la région pour l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux et pour le lancement de campagnes en vue de ratifier et de faire appliquer la Convention;

- d. *Méditerranée septentrionale*. Fourniture d'un appui fonctionnel pour un séminaire national de sensibilisation et d'une assistance pour promouvoir la coopération entre les pays de la région et développer les échanges avec les pays situés dans le voisinage du Maghreb, des Balkans et de l'Europe orientale;
- ii) *Facilitation des processus interrégionaux*. Fourniture d'un appui fonctionnel pour le forum Afrique/Amérique latine et le forum Afrique/Asie sur la Convention;
- iii) *Participation aux activités d'organisations non gouvernementales*. Facilitation des activités relatives à la Convention menées par des organisations non gouvernementales à l'échelon national, y compris l'exécution de projets pilotes et l'échange de données d'expérience et d'informations entre les organisations;
- iv) *Participation aux activités de programmes et d'organismes des Nations Unies*. Participation à des réunions concernant d'autres instruments tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; à des réunions d'organes et programmes des Nations Unies tels que l'OMM, le PNUD, l'UNESCO, la FAO, le FIDA, la Commission du développement durable, le Fonds pour l'environnement mondial et le PNUE; et à la Réunion interorganisations chargée de coordonner les activités relatives à la Convention.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 7.86 Les chiffres ci-après correspondent aux ressources qui seront nécessaires en 1998 pour les dispositions prévues par la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 7.82.

##### *Postes*

- 7.87 Des ressources sont prévues pour le financement de six postes d'administrateur (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 3 P-4/3) et de cinq postes d'agent des services généraux en 1998 uniquement. Comme indiqué au paragraphe 7.77, il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux de ce sous-programme au bureau annexe chargé des questions relatives au développement durable, établi à Genève.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 7.88 Le montant prévu (5 500 dollars) servirait à rémunérer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe et durant la deuxième session de la Conférence des Parties.

##### *Consultants et experts*

- 7.89 Le montant indiqué (259 000 dollars) servirait à rémunérer des services de spécialistes pour préparer des documents de travail sur la constitution d'un réseau d'institutions, la mise au point de repères et d'indicateurs et la définition de priorités en matière de recherche; établir la documentation spécialisée requise par la Conférence des Parties; élaborer des programmes d'action nationaux dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; rédiger un document de base sur les domaines d'activités qui doivent figurer dans le Programme d'action régional pour l'Asie; définir des domaines prioritaires pour un programme d'action régional concernant les pays d'Afrique de l'Est.

##### *Voyages*

- 7.90 Les ressources demandées (144 500 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel pour fournir un appui fonctionnel à des activités nationales, sous-régionales ou régionales liées à l'application de la Convention; fournir des services à l'Assemblée générale et mener des consultations au Siège; effectuer des missions de consultation auprès de responsables gouvernementaux, d'organes

intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales sur des questions se rapportant à la Convention; participer aux activités des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies qui s'occupent de questions liées à la Convention.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 7.91 Le montant prévu à cette rubrique (64 100 dollars) couvre les frais afférents à la location et à l'entretien de matériel informatique (7 800 dollars), aux communications (50 200 dollars) et à des services divers (6 100 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 7.92 Le montant prévu (3 500 dollars) couvrirait les dépenses liées à des réceptions données par le chef de secrétariat pendant la deuxième session de la Conférence des Parties et les réunions de ses organes subsidiaires.

*Fournitures et accessoires*

- 7.93 Un montant de 8 900 dollars est prévu au titre des fournitures et accessoires : fournitures de bureau, papier pour photocopieuses et autres fournitures diverses.

*Mobilier et matériel*

- 7.94 Les ressources prévues (5 000 dollars) serviraient à remplacer et moderniser des logiciels et du matériel courants.

## D. Appui aux programmes

Tableau 7.19

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 469,1	1 759,8	(68,7)	(3,9)	1 691,1	106,3	1 797,4
Autres dépenses de personnel	327,3	229,0	27,5	12,0	256,5	15,2	271,7
Frais généraux de fonctionnement	657,8	616,9	28,5	4,6	645,4	38,8	684,2
Dépenses de représentation	3,8	5,3	—	—	5,3	0,4	5,7
Fournitures et accessoires	112,3	80,9	1,2	1,6	82,2	4,8	87,0
Mobilier et matériel	154,1	289,1	(5,5)	(1,9)	283,6	16,8	300,4
<b>Total</b>	<b>2 724,4</b>	<b>2 981,0</b>	<b>(16,9)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>2 964,1</b>	<b>182,3</b>	<b>3 146,4</b>



2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	217,8	706,4	i) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	ii) Des organismes des Nations Unies	650,6
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>217,8</b>	<b>706,4</b>		<b>650,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 942,2</b>	<b>3 687,4</b>		<b>3 797,0</b>

Tableau 7.20

## Postes nécessaires

*Programme : Appui aux programmes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	10	7	—	—	1	1	11	8
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>13</b>

- 7.95 Le Service administratif fournit des services d'appui à l'ensemble du Département ainsi qu'au Bureau des commissions régionales à New York et à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.
- 7.96 Les services d'appui portent sur les questions budgétaires et financières, la gestion du personnel, la planification des ressources et l'administration générale; ils comprennent également un appui administratif pour les organes directeurs et pour le processus intergouvernemental de façon générale.
- 7.97 En outre, le Service administratif représente le Département lorsque le fonctionnement de l'administration fait l'objet d'une évaluation et au sein de groupes de travail.

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

*Postes*

- 7.98 Les effectifs nécessaires sont indiqués dans le tableau 7.20 plus haut. Compte tenu des améliorations que les innovations technologiques et la mise en service du système intégré de gestion (SIG) devraient entraîner, il est proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux.

*Autres dépenses de personnel*

- 7.99 Un montant de 256 500 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (188 400 dollars) et des heures supplémentaires (68 100 dollars) pour assurer au Département les effectifs nécessaires lorsque la charge de travail est particulièrement importante, y compris services à fournir aux organes intergouvernementaux, et pour remplacer le personnel en congé de maladie ou en congé de longue durée.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 7.100 Les ressources prévues (645 400 dollars) correspondent aux frais d'entretien du matériel informatique, des photocopieuses et autre matériel de bureautique (335 200 dollars); au coût des communications, y compris les télécommunications internationales, la télécopie, l'affranchissement et la valise diplomatique (259 700 dollars); et à d'autres services divers, dont les frais de transport (50 500 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 7.101 Un montant de 5 300 dollars est prévu au titre des réceptions officielles qui seraient organisées à l'occasion des réunions d'organes intergouvernementaux.

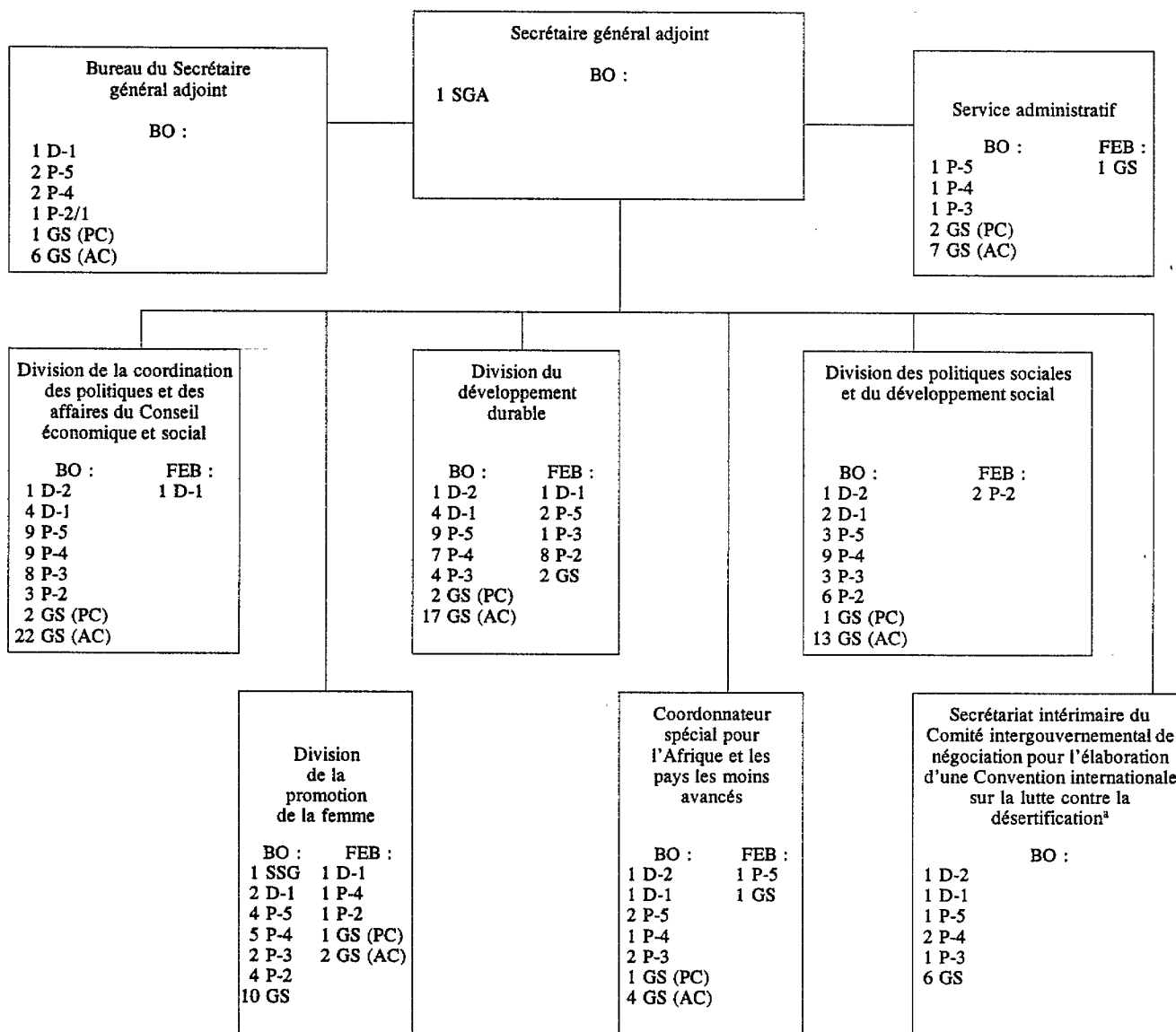
*Fournitures et accessoires*

- 7.102 Un montant de 82 200 dollars est demandé au titre des fournitures de bureau et des accessoires non durables, y compris le papier et les articles de papeterie, et au titre des fournitures pour le matériel informatique et les machines de traitement de texte de l'ensemble du Département.

*Mobilier et matériel*

- 7.103 Il faudrait prévoir un montant de 283 600 dollars pour couvrir les dépenses du Département relatives à l'achat et au remplacement de matériel, et de logiciels courants, ce qui lui permettrait de tirer parti des progrès réalisés dans les domaines de l'informatique et des services connexes et de participer au système de documentation et d'information intégré pour le traitement et la gestion des documents destinés aux organes délibérants.

## Département de la coordination des politiques et du développement durable : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



<sup>a</sup> Les postes nécessaires ont été indiqués pour la première année de l'exercice biennal, conformément à la résolution 51/180 de l'Assemblée générale.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires



---

## Chapitre 8

### Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement (Programme 6 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 8.1 Les activités inscrites à ce chapitre relèvent du programme 6, intitulé «Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement», du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1), auquel l'Assemblée générale a accordé la priorité dans l'annexe à sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996. Elles seront axées sur l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. En vertu de la résolution 45/206 de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1990, le Secrétaire général a été chargé du suivi, de la surveillance et de l'évaluation de l'exécution du nouvel Ordre du jour. Les activités prévues, à exécuter en étroite collaboration avec la CNUCED, concernent également l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1990).
- 8.2 Ce programme a été inspiré par l'inquiétude de la communauté internationale devant la terrible et persistante crise économique et sociale avec laquelle l'Afrique est aux prises depuis les années 80. À la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée exclusivement à cette crise, la communauté internationale a lancé le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Après l'examen final de ce programme, en 1991, elle a adopté à l'unanimité le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui a pris la suite du Programme d'action en tant qu'accord politique entre elle-même et l'Afrique. L'Assemblée générale a procédé à l'examen à mi-parcours de ce nouvel ordre du jour à sa cinquante et unième session. En 1990, elle a placé le redressement économique et le développement de l'Afrique parmi les premières priorités de l'Organisation pour les années 90, et demandé la mise en place d'un plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ce plan, établi en 1992 et révisé en 1994, est en cours d'exécution dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique lancée en mars 1996 en vue de concrétiser le nouvel Ordre du jour en définissant l'action à mener au niveau des programmes et au niveau opérationnel. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en 1993, a réaffirmé l'attachement de la communauté internationale à la cause du développement de l'Afrique et a poussé à une intensification de la coopération entre l'Asie et l'Afrique. De surcroît, le document intitulé «Relance du développement économique et social de l'Afrique : le Programme d'action du Caire», dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 50/160 du 22 décembre 1995, portait essentiellement sur ce que l'Afrique pouvait faire pour elle-même, mais réaffirmait également la contribution irremplaçable que la communauté internationale pouvait apporter au redressement et au développement de l'Afrique.
- 8.3 L'orientation générale de ce programme se définit par les objectifs suivants : mobiliser l'aide de la communauté internationale et donner un nouvel élan à son action en faveur du développement de l'Afrique; veiller à ce que celui-ci demeure un des soucis prioritaires de la communauté internationale; s'employer à placer l'Afrique dans des conditions favorables quant aux efforts qu'elle déploie en vue de son développement; favoriser l'adoption par les organismes des Nations Unies d'une conduite coordonnée et

efficace pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière d'appui au développement, tant en ce qui concerne le choix des politiques qu'au niveau opérationnel.

- 8.4 Le programme sera placé sous la responsabilité conjointe du Département de la coordination des politiques et du développement durable, de la CEA et du Département de l'information. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable, par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, assure la coordination et la direction d'ensemble, la CEA joue un rôle moteur, à l'échelon régional, pour la coordination et la coopération entre les différents partenaires dans la mise en oeuvre du programme, en particulier par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique, et le Département de l'information est chargé d'un programme spécial qui met l'accent sur les problèmes économiques de l'Afrique.

## Programme de travail

Tableau 8.1

### Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Sous-programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale	1 351,6	2 577,9	374,4	14,5	2 952,3	195,3	3 147,6
2. Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique	458,5	696,2	100,3	14,4	796,5	76,8	873,3
3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique	707,7	1 091,7	246,5	22,5	1 338,2	83,9	1 422,1
<b>Total</b>	<b>2 517,8</b>	<b>4 365,8</b>	<b>721,2</b>	<b>16,5</b>	<b>5 087,0</b>	<b>356,0</b>	<b>5 443,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	249,6	452,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'exécution du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'application de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique	1 182,0
	177,7	254,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'information aux fins du redressement économique et du développement de l'Afrique	500,0
	—	959,6	PNUD	796,9
	—	249,3	c) Projets opérationnels : PNUD	412,0
<b>Total 2)</b>	<b>427,3</b>	<b>1 915,5</b>		<b>2 890,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 945,1</b>	<b>6 281,3</b>		<b>8 333,9</b>

Tableau 8.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 774,9	3 038,2	601,4	19,7	3 639,6	270,0	3 909,6
Autres dépenses de personnel	211,8	316,0	(7,5)	(2,3)	308,5	18,5	327,0
Consultants et experts	279,8	451,6	91,5	20,2	543,1	32,4	575,5
Voyages	114,9	211,2	19,7	9,3	230,9	13,8	244,7
Services contractuels	99,4	311,6	3,6	1,1	315,2	18,4	333,6
Frais généraux de fonctionnement	24,4	16,0	23,1	144,3	39,1	2,3	41,4
Fouritures et accessoires	12,6	21,2	(10,6)	(50,0)	10,6	0,6	11,2
<b>Total</b>	<b>2 517,8</b>	<b>4 365,8</b>	<b>721,2</b>	<b>16,5</b>	<b>5 087,0</b>	<b>356,0</b>	<b>5 443,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 <i>Dépenses</i>	1996-1997 <i>Montant estimatif</i>	<i>Objet de dépense</i>	1998-1999 <i>Montant estimatif</i>
	173,8	230,5	Postes	450,0
	222,3	757,1	Consultants et experts	1 287,9
	30,5	201,6	Voyages	237,5
	—	81,8	Services contractuels	73,5
	0,7	41,0	Frais généraux de fonctionnement	—
	—	354,2	Mobilier et matériel	430,0
	—	249,3	Dépenses diverses	412,0
<b>Total</b>	<b>427,3</b>	<b>1 915,5</b>		<b>2 890,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 945,1</b>	<b>6 281,3</b>		<b>8 333,9</b>

Tableau 8.3

**Postes nécessaires**

*Programme : Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	4	4	—	—	1	1	5	5
P-4/3	5	6	—	—	4	3	9	9
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	6	6	—	—	2	2	8	8
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	—	—	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>26</b>



8.5 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire (En pourcentage)</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
Sous-programme 1		
Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale . . . . .	57,8	40,9
Sous-programme 2		
Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique . . . . .	16,0	41,8
Sous-programme 3		
Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique . . . . .	26,2	17,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Sous-programme 1  
Mobilisation de la solidarité internationale  
et coordination mondiale**

Tableau 8.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	1 026,8	1 972,4	267,1	13,5	2 239,5	152,8	2 392,3
Autres dépenses de personnel	27,4	62,9	(7,5)	(11,9)	55,4	3,4	58,8
Consultants et experts	240,4	397,0	91,5	23,0	488,5	29,1	517,6
Voyages	56,4	113,9	19,7	17,2	133,6	8,0	141,6
Services contractuels	0,8	31,7	3,6	11,3	35,3	2,0	37,3
<b>Total</b>	<b>1 351,6</b>	<b>2 577,9</b>	<b>374,4</b>	<b>14,5</b>	<b>2 952,3</b>	<b>195,3</b>	<b>3 147,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	249,6	452,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'exécution du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'application de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique	1 182,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total 2)</b>	<b>249,6</b>	<b>452,6</b>		<b>1 182,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 601,2</b>	<b>3 030,5</b>		<b>4 329,6</b>

Tableau 8.5

Postes nécessaires

*Unité administrative : Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	1	1	3	3
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	4	4	—	—	1	1	5	5
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

8.6 Les activités au titre de ce sous-programme seront mises en oeuvre par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Le Bureau est dirigé par un fonctionnaire du Secrétariat de la classe D-2, qui rend compte au chef du Département de la coordination des politiques et du développement durable. Cette structure offre, par le biais du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et du développement durable, un niveau élevé d'encadrement et de coordination des activités au sein du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, le PNUD et les autres programmes, fonds et organismes du système et des institutions issues de Bretton Woods. Bien que ce le sous-programme 1 porte sur tous les aspects du développement de l'Afrique décrits dans le nouvel Ordre du jour, le Coordonnateur spécial n'interviendra pas en tant qu'agent d'exécution mais aura un rôle de

sensibilisation, de mobilisation et de coordination. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il travaillera en étroite collaboration avec la CEA et le Département de l'information, qui sont responsables de l'exécution des activités décrites ci-après au titre, respectivement, des sous-programmes 2 et 3, et assurera une coordination et une coopération étroites avec la CNUCED, sous la supervision du Secrétaire général. Dans le cadre de son rôle de sensibilisation, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera de fournir un appui au Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique. Il suivra également de près les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'initiatives ou de projets concernant l'Afrique, tels que le nouveau partenariat mondial du Comité d'aide au développement de l'OCDE, les mesures prises par la Banque mondiale en vue d'alléger la dette des pays pauvres très endettés, etc. À cet égard, une attention particulière sera accordée à l'évaluation du volume total des apports financiers nets à l'Afrique, à l'état de l'endettement et à la facilitation du commerce. Le Bureau contribuera activement aux préparatifs de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique qui se tiendra en 1998, en tant que co-organisateur agissant en collaboration avec le Gouvernement japonais et la Coalition mondiale pour l'Afrique.

- 8.7 Dans le cadre de son rôle de mobilisation, le Bureau du Coordonnateur spécial, agissant en coopération avec d'autres entités intéressées du système des Nations Unies, axera particulièrement ses activités sur la diversification des produits de base africains, la promotion du secteur non structuré, le microcrédit, la coopération Sud-Sud, l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et les autres grandes priorités définies dans la résolution 51/32 de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1996, notamment en organisant des séminaires, des tables rondes, des ateliers et d'autres types de réunions, ou en y participant. Enfin, dans l'exercice de sa fonction de coordination, il fournira des contributions techniques et un appui fonctionnel au Comité administratif de coordination et à l'Équipe spéciale interinstitutions sur le redressement économique et le développement de l'Afrique et participera à des réunions d'organes du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales portant sur des questions qui l'intéressent.

### Activités

- 8.8 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services fonctionnels nécessaires pour des réunions. Deux séances plénières de l'Assemblée générale, six séances plénières du Conseil économique et social, deux séances du Comité du programme et de la coordination et huit séances du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants :
    - Assemblée générale. Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des conclusions de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour;
    - Conseil économique et social (débat de haut niveau). Rapport sur l'application du nouvel Ordre du jour;
    - Comité du programme et de la coordination. Rapport intérimaire sur l'application du Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique;
    - Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique. Deux à quatre documents sur des questions devant être examinées par le Groupe;

- iii) Autres services à assurer :
  - a. Contribution de fond à la préparation et à l'organisation, en coopération avec le Gouvernement japonais et la Coalition mondiale pour l'Afrique, de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique;
  - b. Douze réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : microcrédit pour le développement des entreprises; secteur non structuré en Afrique; gestion des affaires publiques; commerce et investissement en Afrique; élimination de la pauvreté en Afrique; diversification des économies africaines; exode des compétences en Afrique; amélioration de l'intermédiation financière (dans les sous-régions de l'est, du sud, du centre, de l'ouest et du nord de l'Afrique);
  - c. Trois réunions interrégionales : colloque Asie-Afrique sur les liens entre les institutions asiatiques et africaines dans le domaine de la science et de la technique au service du développement; colloque Asie-Afrique sur le renforcement de la coopération pour lutter contre la désertification (en collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique); séminaire sur les modalités d'application du Document-cadre de Bandung pour la coopération Asie-Afrique;
  - d. Contribution de fond au forum des organisations non gouvernementales, des partenaires du développement et des gouvernements africains sur leur rôle dans le développement de l'Afrique;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications en série : *Overview of African Development; Priorité Afrique* (résumé des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique);
  - ii) Publications isolées : gestion des affaires publiques en Afrique; bilan des progrès réalisés dans les réformes économiques en Afrique; situation alimentaire en Afrique; état de l'endettement des pays africains; commerce et investissement en Afrique; science et technique en Afrique; répertoire d'institutions africaines et asiatiques pour la création de réseaux de coopération; étude complémentaire sur le volume total des apports financiers nets à l'Afrique; instauration de partenariats entre les parties prenantes au développement de l'Afrique; exode des compétences en Afrique; amélioration de l'intermédiation financière en Afrique;
  - iii) Base de données sur les organisations non gouvernementales africaines s'occupant de questions relatives au développement économique et social de l'Afrique, à l'usage des États Membres, des organisations du système des Nations Unies et d'autres institutions et organismes appropriés;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Contribution de fond aux travaux du Comité administratif de coordination sur des questions touchant le développement de l'Afrique et les pays les moins avancés; contribution de fond aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur le redressement économique et le développement de l'Afrique;
  - ii) Participation aux réunions d'organisations intergouvernementales régionales et interrégionales sur des questions relatives au développement de l'Afrique telles que les réunions du Conseil des ministres et la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement, le Forum des politiques de la Coalition mondiale pour l'Afrique, etc. Coopération avec des communautés économiques de certaines sous-régions africaines et participation à leurs réunions (CEDEAO, SADC, ZEP, UMA, etc.).

**Sous-programme 2**  
**Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre**  
**des programmes d'action en faveur**  
**du développement de l'Afrique**

Tableau 8.6

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	261,7	419,0	100,3	23,9	519,3	60,2	579,5
Autres dépenses de personnel	103,2	145,3	—	—	145,3	8,7	154,0
Consultants et experts	39,4	54,6	—	—	54,6	3,3	57,9
Voyages	54,2	77,3	—	—	77,3	4,6	81,9
<b>Total, 1</b>	<b>458,5</b>	<b>696,2</b>	<b>100,3</b>	<b>14,4</b>	<b>796,5</b>	<b>76,8</b>	<b>873,3</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	959,6	b) Activités de fond :	
			PNUD	796,9
	—	249,3	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	412,0
<b>Total 2</b>	<b>—</b>	<b>1 208,9</b>		<b>1 208,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>458,5</b>	<b>1 905,1</b>		<b>2 082,2</b>

Tableau 8.7

## Postes nécessaires

## Unité administrative : Commission économique pour l'Afrique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	1	—	—	1	1	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Autres classes</b>								
Agents locaux	—	—	—	—	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

8.9 Ce sous-programme sera exécuté par la CEA.

8.10 Pendant l'exercice biennal 1998-1999, les activités seront axées sur la poursuite du renforcement des consultations et de la coordination sur le plan régional et au niveau du système, l'appui à la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, l'intensification des efforts en vue de diversifier les économies du continent, le contrôle, l'évaluation et la publication des mesures prises par les pays africains et par la communauté internationale en faveur du redressement économique et du développement de l'Afrique dans le cadre de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, du Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays d'Afrique les moins avancés.

## Activités

8.11 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire)*
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour des réunions. Quatre réunions de la Conférence des ministres de la CEA;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Conférence des ministres de la CEA : rapport sur les résultats de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique; rapports intérimaires annuels sur la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique;
  - iii) Autres services à assurer (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Réunion de groupe spécial d'experts sur l'analyse comparative des avantages et des inconvénients des arrangements prévus par deux accords de coopération économique sous-régionaux : l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMAO) et l'Initiative transfrontière de l'Afrique de l'Est;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications en série. *SIA Newsletter* (trimestrielle);

- ii) Publications isolées. Analyse du rôle que peuvent jouer les organisations non gouvernementales dans le renforcement des capacités locales pour la construction et l'entretien d'infrastructures; évaluation des services de consultants en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, pour ce qui est de l'aptitude à répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises du secteur privé en matière d'assistance technique; évaluation comparative de deux cadres de coopération économique sous-régionaux : l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest et l'Initiative transfrontière de l'Afrique de l'Est; évaluation des incidences de l'Accord multilatéral de réduction et d'allègement de la dette sur les pays africains les moins avancés;
  - iii) Produits électroniques et audiovisuels se rapportant aux activités incluses dans ce sous-programme. Base de données sur l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique (élément du site Web de la CEA);
  - iv) Activités spéciales. Campagne d'information itinérante sur l'Initiative spéciale à l'intention de dirigeants africains; quatre manifestations de sensibilisation;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Envoi de missions de consultation auprès de certains organismes des Nations Unies et auprès de certaines institutions oeuvrant pour le développement, d'organisations non gouvernementales, de communautés économiques et d'organisations intergouvernementales sous-régionales afin de mobiliser un appui à la bonne mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour (jusqu'à 11 missions);
  - ii) Contribution de fond, y compris la présentation de rapports biennaux, en collaboration avec le PNUD, au Comité directeur du Comité administratif de coordination et à d'autres organes compétents du CAC, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et d'activités connexes de la CEA, ainsi que de rapports de suivi sur les pays, en collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Participation à 10 missions consultatives dans huit pays d'Afrique appartenant à la catégorie des pays les moins avancés pour les aider à formuler et à mettre au point des stratégies nationales de diversification; six missions consultatives concernant la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique dans certains États Membres;
  - ii) Séminaires, ateliers et autres réunions. Deux réunions d'information sur l'Initiative spéciale à l'intention des organisations de la société civile, deux réunions de travail techniques sur l'Initiative spéciale dans des pays/secteurs spécifiques, et un atelier sur l'Initiative spéciale destiné aux journalistes de la région.

### Sous-programme 3

#### Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

Tableau 8.8

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	486,6	646,8	234,0	36,1	880,8	57,0	937,8
Autres dépenses de personnel	81,2	107,8	—	—	107,8	6,4	114,2
Voyages	4,3	20,0	—	—	20,0	1,2	21,2
Services contractuels	98,6	279,9	—	—	279,9	16,4	296,3
Frais généraux de fonctionnement	24,4	16,0	23,1	144,3	39,1	2,3	41,4
Fournitures et accessoires	12,6	21,2	(10,6)	(50,0)	10,6	0,6	11,2
<b>Total 1)</b>	<b>707,7</b>	<b>1 091,7</b>	<b>246,5</b>	<b>22,5</b>	<b>1 338,2</b>	<b>83,9</b>	<b>1 422,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'information aux fins du redressement économique et du développement de l'Afrique	500,0
	177,7	254,0		
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total 2)</b>	<b>177,7</b>	<b>254,0</b>		<b>500,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>885,4</b>	<b>1 345,7</b>		<b>1 922,1</b>



Tableau 8.9

## Postes nécessaires

*Unité administrative : Département de l'information*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	2	—	—	3	2	4	4
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	2	2	—	—	1	1	3	3
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

8.12 Ce sous-programme sera exécuté par le Département de l'information.

8.13 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, on continuera à mettre l'accent sur la sensibilisation de l'opinion mondiale à la situation économique critique de l'Afrique et aux actions menées par l'Afrique elle-même et par la communauté internationale en vue de favoriser le redressement économique et le développement du continent. Les activités auront essentiellement pour objet de souligner la nature de la situation économique et sociale critique de l'Afrique et des efforts à entreprendre pour permettre le redressement et le développement du continent; de faire mieux connaître les grandes initiatives et les actions internationales et locales qui contribueront au progrès économique de l'Afrique, tout particulièrement le nouvel Ordre du jour et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique qui joue un rôle complémentaire; enfin, de promouvoir et de renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales et régionales par le biais de programmes appropriés, en particulier ceux que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 51/32. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, du Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique seront mis en évidence.

## Activités

8.14 Les activités programmées pour l'exercice biennal 1998-1999 sont les suivantes :

*Activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) Publications en série. *Afrique Relance* (trimestrielle — anglais et français);
- ii) Autres supports d'information : pochettes de documentation, notes de synthèse et communiqués de presse concernant les initiatives et manifestations importantes organisées aux niveaux international et local en vue de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique; contacts avec les médias et exposés sur les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et sur ses activités ayant trait au développement de l'Afrique.

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

### *Postes*

- 8.15 Les ressources demandées (3 639 600 dollars), qui accusent une augmentation de 601 400 dollars, permettraient de financer 12 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux affectés au programme. Cette augmentation est la conséquence des facteurs suivants : application des nouvelles normes relatives au pourcentage de postes vacants, effet-report de la création de nouveaux postes (1 P-5 et 2 P-3) pour ce programme au cours de l'exercice biennal 1996-1997 et coût d'un poste P-4 qu'il est proposé de transférer du chapitre 26 (Information) au sous-programme 3 ci-dessus pour renforcer les activités visant à mettre l'accent sur la situation économique critique de l'Afrique.

### *Autres dépenses de personnel*

- 8.16 Les ressources prévues à cette rubrique (308 500 dollars), qui accusent une diminution de 7 500 dollars, se décomposent comme suit :
- Un montant de 200 700 dollars qui est demandé au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour le Bureau du Coordonnateur spécial (55 400 dollars) et pour la CEA (145 300 dollars) afin de leur permettre de faire face à la charge de travail supplémentaire qui leur incombera lorsque les organes délibérants examineront l'application du programme;
  - Un montant de 107 800 dollars qui est demandé pour couvrir les dépenses de personnel au titre de services spécialisés extérieurs de recherche, de rédaction et de conception de documents d'information pour la publication d'*Afrique Relance* par le Département de l'information.

### *Consultants et experts*

- 8.17 Le montant demandé (543 100 dollars), faisant apparaître un accroissement des ressources de 91 500 dollars, doit servir à financer les avis et services spécialisés nécessaires à l'exécution des sous-programmes 1 et 2; il se décompose comme suit :
- 222 400 dollars pour les consultants et 266 100 dollars pour les réunions de groupes d'experts au titre des activités prévues dans le programme de travail du Coordonnateur spécial exposé au paragraphe 8.7 plus haut. L'accroissement des ressources (91 500 dollars) est dû au fait que le nombre de réunions prévues dans le cadre du sous-programme 1 a fortement augmenté;
  - 23 600 dollars pour les services de consultants et 31 000 dollars pour les réunions du groupe d'experts prévus au titre du sous-programme 2, comme indiqué au paragraphe 8.11.

### *Voyages*

- 8.18 Le montant demandé (230 900 dollars) servira à couvrir les frais de voyage du Coordonnateur spécial et de son personnel ainsi que de celui de la CEA et du Département de l'information, qui doivent se déplacer pour des consultations, pour recueillir des données et des informations et pour participer à des réunions interinstitutions et autres dans le cadre du programme de travail. Ce montant fait apparaître un accroissement des ressources de 19 700 dollars, dû au fait que le Coordonnateur spécial et ses collaborateurs assisteront à un plus grand nombre de réunions.

### *Services contractuels*

- 8.19 Le montant demandé (315 200 dollars) doit couvrir les frais de traduction, d'impression et autres frais de production de la revue trimestrielle *Afrique Relance* publiée par le Département de l'information (279 900 dollars) et les frais de production externe de publications sur les réunions prévues dans le cadre du programme de travail qui doivent se tenir en dehors des villes sièges d'organismes des Nations Unies (35 300 dollars).

### *Frais généraux de fonctionnement*

- 8.20 Le montant demandé (39 100 dollars), qui fait apparaître un accroissement des ressources de 23 100 dollars, doit couvrir le fret et autres services liés à la production d'*Afrique Relance* par le Département de l'information.

*Fournitures et accessoires*

- 8.21 Compte tenu de l'évolution précédemment constatée de ce poste de dépense, le montant demandé à cette rubrique (10 600 dollars) a été réduit de 10 600 dollars. Il couvrirait le coût des fournitures nécessaires aux activités d'information dans le cadre du sous-programme 3.



---

## **Chapitre 9**

### **Information économique et sociale et analyse des politiques**

(Programme 7 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 9.1 Le programme sera exécuté par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques.
- 9.2 Il vise essentiellement à promouvoir un approche intégrée des aspects économiques, sociaux et écologiques du développement en fournissant des informations sur les mécanismes de développement et en contribuant à faire mieux connaître et comprendre ces processus. À cette fin, il réunit et diffuse des données, analyse des expériences de développement et mène des activités de coopération technique. Il aide ainsi les gouvernements, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales à définir des priorités en matière de développement et à arrêter aux échelons international, national et local des politiques et mesures visant à y répondre.
- 9.3 Divers textes émanant d'organes intergouvernementaux dont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de statistique et la Commission de la population et du développement portent autorisation du programme. Nombre de ces textes bien établis constituent le fondement de nombreuses activités du programme. Les programmes d'action adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont ajouté de nouvelles dimensions à ce programme.
- 9.4 Le programme comporte quatre sous-programmes consacrés chacun à un domaine sectoriel ou thématique précis et qui donnent aux organes intergouvernementaux et à la communauté internationale une vue globale de la situation dans leurs domaines de compétence respectifs, se complétant par ailleurs de diverses manières. De plus en plus, les activités d'analyse, d'information et de coopération technique de chaque sous-programme sont menées selon une approche synergique. Par exemple, les activités de coopération technique, notamment dans le domaine de la statistique et de la population, tirent parti du vaste capital de connaissances et de compétences accumulé par le Département.
- 9.5 Les ressources prévues pour le programme font apparaître une augmentation de 1 426 500 dollars, soit 3 %, qui s'explique par l'application des nouvelles règles concernant les taux de vacance de postes, l'effet différé de la création de nouveaux postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 2 P-2) pendant l'exercice biennal 1996-1997, l'augmentation des ressources demandées, pour des activités de fond autres que la création de postes, la participation aux dépenses du Centre international de calcul de Genève, et la suppression envisagée de 6 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-5 et 4 P-2) et 14 postes d'agent des services généraux (3 postes d'agent de 1re classe et 11 postes d'agent d'autres classes). En pourcentage, les ressources totales allouées au Département se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(en pourcentage)	
A. Organes directeurs . . . . .	0,3	—
B. Direction exécutive et administration . . . . .	2,4	—
C. Programme de travail . . . . .	92,1	98,8
D. Appui au programme . . . . .	5,2	1,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

9.6 La répartition de ces ressources par domaine d'activité et objet de dépense est présentée de manière détaillée dans les tableaux 9.1 à 9.3 ci-dessous.

Tableau 9.1

**Prévisions de dépenses, par rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Rubrique	1994-1995 Dépenses	1995-1997 Crédits couverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	785,6	146,6	—	—	146,6	8,9	155,5
B. Direction exécutive et administration	1 964,3	1 886,4	(709,9)	(37,6)	1 176,5	71,9	1 248,4
C. Programme de travail	41 901,5	42 846,5	2 012,3	4,6	44 858,8	2 608,2	47 467,0
D. Appui aux programmes	2 673,8	2 396,7	124,1	5,1	2 520,8	156,1	2 676,9
<b>Total</b>	<b>47 325,2</b>	<b>47 276,2</b>	<b>1 426,5</b>	<b>3,0</b>	<b>48 702,7</b>	<b>2 845,1</b>	<b>51 547,8</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :		
	3 041,0	401,2	i) Des organismes des Nations Unies		—
			ii) Des activités extrabudgétaires		404,6
	343,6	—	b) Activités de fond :		
			Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale		—
	337,5	255,0	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement		241,0
	16,2	16,6	Fonds d'affectation spéciale pour le projet de comparaison internationale		—
	1 267,2	2 759,3	FNUAP		2 920,6
	30,6	37,4	Autres sources		40,0
	3 445,8	3 212,0	c) Projets opérationnels :		
			FNUAP		3 920,0
<b>Total</b>	<b>8 481,9</b>	<b>6 681,5</b>			<b>7 526,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>55 807,1</b>	<b>53 957,7</b>			<b>59 074,0</b>

Tableau 9.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1993-1994 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	43 830,0	43 611,6	967,9	2,2	44 579,5	2 597,7	47 177,2
Autres dépenses de personnel	768,4	272,7	230,7	84,4	503,4	30,2	533,6
Consultants et experts	585,4	773,1	(16,4)	(2,1)	756,7	45,4	802,1
Voyages	524,7	576,9	(88,4)	(15,3)	488,5	29,4	517,9
Services contractuels	538,6	591,9	(34,0)	(5,7)	557,9	33,4	591,3
Frais généraux de fonctionnement	869,2	831,8	(31,6)	(3,7)	800,2	47,9	848,1
Dépenses de représentation	4,3	4,7	—	—	4,7	0,3	5,0
Fournitures et accessoires	66,1	59,4	—	—	59,4	3,5	62,9
Mobilier et matériel	138,5	554,1	(190,9)	(34,4)	363,2	22,1	385,3
Subventions et contributions	—	—	589,2	—	589,2	35,2	624,4
<b>Total</b>	<b>47 325,2</b>	<b>47 276,2</b>	<b>1 426,5</b>	<b>3,0</b>	<b>48 702,7</b>	<b>2 845,1</b>	<b>51 547,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	6 737,4	5 034,6	Postes	5 713,6
	387,6	—	Autres dépenses de personnel	—
	771,1	564,5	Consultants et experts	530,9
	276,0	464,5	Voyages	550,5
	98,8	184,0	Services contractuels	130,0
	17,6	51,5	Frais généraux de fonctionnement	69,0
	7,4	23,8	Fournitures et accessoires	26,8
	81,6	98,7	Mobilier et matériel	111,3
	—	—	Amélioration des locaux	—
	—	108,0	Subventions et contributions	110,0
	104,4	151,9	Dépenses diverses	284,1
<b>Total</b>	<b>8 481,9</b>	<b>6 681,5</b>		<b>7 526,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>55 807,1</b>	<b>53 957,7</b>		<b>59 074,0</b>

Tableau 9.3

Postes nécessaires<sup>a</sup>

Unité administrative : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	4	4	—	—	—	—	4	4
D-1	13	12	—	—	2	2	15	14
P-5	28	27	—	—	7	9	35	36
P-4/3	76	79	—	—	7	6	83	85
P-2/1	26	19	—	—	4	4	30	23
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>142</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>167</b>	<b>162</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	29	26	—	—	—	—	29	26
Autres classes	101	90	—	—	9	9	110	99
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>116</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>139</b>	<b>125</b>
<b>Total général</b>	<b>278</b>	<b>258</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>307</b>	<b>288</b>

<sup>a</sup> En outre, les services de quatre administrateurs (1 P-5 et 3 P-4) ont été fournis à titre gratuit dans le cadre d'un prêt non remboursable pour l'exercice biennal 1996-1997. Le même nombre d'administrateurs devrait être mis gratuitement à la disposition du programme pendant l'exercice biennal 1998-1999.

## A. Organes directeurs

Tableau 9.4

## Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Commission de statistique	103,4	56,1	—	—	56,1	3,4	59,5
2. Commission de la population et du développement	41,2	90,5	—	—	90,5	5,5	96,0
3. Conférence internationale sur la population et le développement	634,0	—	—	—	—	—	—
4. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	7,0	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>785,6</b>	<b>146,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>146,6</b>	<b>8,9</b>	<b>155,5</b>



## 1. Commission de statistique

- 9.7 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I) des 16 et 18 février 1946. Le mandat de la Commission, qui est énoncé dans les résolutions 8 (I) et 8 (II) du 21 juin 1946, et 1566 (L) du 3 mai 1971, consiste à aider le Conseil : a) à encourager l'élaboration de statistiques nationales et l'amélioration de leur comparabilité; b) à coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistique; c) à développer le service central de statistique du Secrétariat; d) à donner aux organes de l'ONU des avis sur les questions générales relatives à la collecte, à l'interprétation et à la diffusion de données statistiques; et e) à favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général.
- 9.8 Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a été créé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1306 (XLIV) du 31 mai 1968. À sa dix-septième session, la Commission de statistique a décidé de donner au Groupe de travail le mandat suivant : a) s'occuper des questions de politique, de coordination et de priorité relatives aux programmes statistiques des organismes des Nations Unies; b) être un moyen pour la Commission de statistique de garder le contact, entre deux sessions, avec les travaux de la Division de statistique du Secrétariat et des services de statistique des institutions spécialisées; c) examiner, en ce qui concerne les organismes des Nations Unies, les questions courantes relatives à l'organisation, aux politiques, aux arrangements et aux priorités pour le traitement électronique des statistiques économiques et sociales, y compris les banques de données; et d) examiner les questions relatives aux statistiques requises pour les études et les évaluations.
- 9.9 La trentième session de la Commission de statistique se tiendra du 1er au 5 mars 1999 et la dix-neuvième session du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination se tiendra du 10 au 13 février 1998.

## 2. Commission de la population et du développement

- 9.10 La Commission de la population a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 3 (III) du 3 octobre 1946. Son mandat a été défini à l'origine dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948. À la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'adoption du Programme d'action de la Conférence, l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, a décidé que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement et qu'elle se réunirait tous les ans. L'Assemblée a également révisé le mandat de la Commission. Cette révision a été complétée par la résolution 50/124 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1995. Le nombre de membres de la Commission a été porté de 24 à 47, chaque membre étant élu pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil en date du 12 décembre 1995). La Commission se réunit normalement tous les ans pour une période de cinq jours ouvrables.
- 9.11 Le mandat révisé de la Commission prévoit les activités suivantes : a) études et avis au Conseil sur les questions de population et tendances dans ce domaine, intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes, fourniture d'une assistance en matière de population, examen de toutes questions ayant trait à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et des institutions spécialisées demandent un avis; b) suivi, examen et évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, détermination des causes de réussite et d'échec et fourniture d'avis au Conseil sur ce sujet; et c) examen des résultats des travaux de recherche et d'analyse consacrés à l'interaction entre population et développement aux niveaux national, régional et mondial et fourniture d'avis au Conseil sur ce sujet.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

9.12 Un montant estimatif de 146 600 dollars est prévu au titre des activités des commissions techniques susmentionnées, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

- a) Frais de voyage des membres de la Commission de statistique qui participeront à la trentième session de la Commission en 1999, et des membres du Groupe de travail de la Commission qui participeront à la dix-neuvième réunion du Groupe (56 100 dollars);
- b) Frais de voyage des membres de la Commission de la population et du développement qui participeront aux trente et unième et trente-deuxième sessions de la Commission, en 1998 et 1999 respectivement (90 500 dollars).

**B. Direction exécutive et administration**

Tableau 9.5

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 766,4	1 412,7	(238,2)	(16,8)	1 174,5	71,7	1 246,2
Consultants et experts	142,7	159,7	(159,7)	(100,0)	—	—	—
Voyages	48,9	115,7	(115,7)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	6,3	5,8	(3,8)	(65,5)	2,0	0,2	2,2
Mobilier et matériel	—	192,5	(192,5)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 964,3</b>	<b>1 886,4</b>	<b>(709,9)</b>	<b>(37,6)</b>	<b>1 176,5</b>	<b>71,9</b>	<b>1 248,4</b>

Tableau 9.6

**Postes nécessaires**
*Programme : Direction exécutive et administration*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	3	3	—	—	—	—	3	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

- 9.13 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Département dans le cadre de l'exécution de son mandat et de son programme de travail approuvé. Dans le cadre de ses activités de gestion et de coordination, le Bureau publie un bulletin mensuel intitulé «DESIPA in Brief». Il travaille en collaboration avec d'autres départements sur les questions relevant du programme de travail qui présentent un intérêt commun ainsi qu'avec les commissions régionales. Il supervise également l'élaboration de la série de documents de travail sur les problèmes récents ou nouveaux que le Département s'attache à traiter.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 9.14 Un poste de Secrétaire général adjoint, un poste de P-5, un poste de P-4 et trois postes d'agent des services généraux de classes autres que la 1re classe sont demandés pour le Bureau du Secrétaire général adjoint. Il est proposé de supprimer un poste D-1.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 9.15 Les ressources prévues (2 000 dollars) sont destinées à couvrir les dépenses d'entretien du matériel de bureautique du Bureau du Secrétaire général adjoint.

## C. Programme de travail

Tableau 9.7

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Statistiques	22 579,9	21 471,0	1 483,7	6,9	22 954,7	1 176,8	24 131,5
2. Population	6 845,9	7 689,3	221,7	2,8	7 911,9	515,4	8 426,4
3. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	11 362,6	9 180,9	100,3	1,0	9 281,2	595,4	9 876,6
4. Approche mondiale de diverses questions et politiques sociales et micro-économiques	1 113,1	4 505,2	206,6	4,5	4 711,9	320,6	5 032,5
<b>Total</b>	<b>41 901,5</b>	<b>42 846,5</b>	<b>2 012,3</b>	<b>4,6</b>	<b>44 858,8</b>	<b>2 608,2</b>	<b>47 467,0</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	2 869,0	295,2	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	298,6
	343,6	—	b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale	—
	337,5	255,0	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	241,0
	16,2	16,6	Fonds d'affectation spéciale pour le projet de comparaison internationale	—
	1 267,2	2 759,3	FNUAP	2 920,6
	30,6	37,4	Autres sources	40,0
	3 445,8	3 212,0	c) Projets opérationnels :	
			FNUAP	3 920,0
<b>Total</b>	<b>8 309,9</b>	<b>6 575,5</b>		<b>7 420,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>50 211,4</b>	<b>49 422,0</b>		<b>54 887,2</b>

## Sous-programme 1

### Statistiques

Tableau 9.8

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	21 517,2	20 193,8	585,9	2,9	20 779,7	1 046,6	21 826,3
Autres dépenses de personnel	—	—	269,9	—	269,9	16,1	286,0
Consultants et experts	163,4	307,0	39,6	12,8	346,6	20,7	367,3
Voyages	119,7	88,9	52,0	58,4	140,9	8,4	149,3
Services contractuels	421,9	388,2	(22,1)	(5,6)	366,1	21,9	388,0
Frais généraux de fonctionnement	281,8	335,5	(90,4)	(26,9)	245,1	14,7	259,8
Mobilier et matériel	75,9	157,6	59,6	37,8	217,2	13,2	230,4
Subventions et contributions	—	—	589,2	—	589,2	35,2	624,4
<b>Total</b>	<b>22 579,9</b>	<b>21 471,0</b>	<b>1 483,7</b>	<b>6,9</b>	<b>22 954,7</b>	<b>1 176,8</b>	<b>24 131,5</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Service d'appui à :	—
	2 869,0	295,2	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	298,6
			b) Activités de fond :	
	343,6	—	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	—
	—	2 015,0	FNUAP	2 113,0
	16,2	16,6	Fonds d'affectation pour le projet de comparaison internationale	—
	2 098,5	2 082,0	c) Projets opérationnels :	
			FNUAP	2 135,0
<b>Total</b>	<b>5 327,3</b>	<b>4 408,8</b>		<b>4 546,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>27 907,2</b>	<b>25 879,8</b>		<b>28 678,1</b>

Tableau 9.9

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

## Programme : statistique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	6	6	—	—	2	2	8	8
P-5	9	9	—	—	4	4	13	13
P-4/3	34	37	—	—	4	4	38	41
P-2/1	17	12	—	—	2	2	19	14
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>65</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>79</b>	<b>77</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	12	12	—	—	—	—	12	12
Autres classes	54	48	—	—	5	5	59	53
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>71</b>	<b>65</b>
<b>Total général</b>	<b>133</b>	<b>125</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>150</b>	<b>142</b>

<sup>a</sup> En outre, les services de trois administrateurs (1 P-5 et 2 P-4) ont été fournis à titre gratuit dans le cadre d'un prêt non remboursable pour l'exercice biennal 1996-1997. Le même nombre d'administrateurs devrait être mis à la disposition du programme à titre gracieux pendant l'exercice biennal 1998-1999.

- 9.16 Le sous-programme sera exécuté par la Division de statistique.
- 9.17 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division de statistique continuera d'apporter une contribution technique aux activités de la Commission de statistique et à ses groupes de travail et de servir de centre mondial de collecte, de normalisation, d'analyse et de diffusion de l'information économique, sociale et connexe, une attention particulière étant accordée au système de données sur le commerce international, l'environnement, l'énergie, la production industrielle, la comptabilité nationale et les statistiques démographiques et sociales. La Division continuera en particulier à mettre au point, en coopération avec les commissions régionales, un système de gestion de l'information économique et sociale (UNESIS) des Nations Unies qui comprendra la collecte, le traitement, le stockage, l'échange, la diffusion d'informations économiques et sociales aux fins de l'élaboration de politiques.
- 9.18 On s'efforcera tout particulièrement de rendre les données économiques et sociales plus utiles et plus accessibles aux décideurs aux niveaux national et international. La mise au point et l'application de nouvelles techniques de traitement de données, de mise en réseau et de contrôle de la qualité pour renforcer la portée des données, leur fiabilité, la rapidité avec laquelle elles sont recueillies, traitées et diffusées permettront d'améliorer la qualité des statistiques internationales et métadonnées ainsi que leur utilité pour le suivi et l'analyse des politiques.
- 9.19 La Division de statistique continuera de s'efforcer d'encourager un nombre croissant de pays à appliquer le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993. Elle entreprendra, en étroite collaboration avec des organisations internationales, une série d'activités visant à améliorer les statistiques économiques et à promouvoir le Système de comptabilité nationale, notamment grâce à une formation et à d'autres formes de coopération technique.

- 9.20 Le sous-programme continuera de jouer un rôle important dans la mise en oeuvre d'Action 21, notamment en ce qui concerne la mise au point et la diffusion de statistiques sur la comptabilité environnementale et économique intégrée et d'indicateurs du développement durable. Ainsi, le Système de comptabilité environnementale et économique intégrée sera révisé afin que la communauté internationale soit mieux à même de mesurer les répercussions de l'activité humaine sur l'environnement et les dépenses effectuées dans ce domaine.
- 9.21 Pour suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les dimensions humaines du développement, la Division développera la portée et la diffusion de séries homogènes et intégrées de statistiques sociales (y compris en particulier les statistiques démographiques, les statistiques du logement, les statistiques ventilées par sexe et les statistiques sur l'invalidité, ainsi que les indicateurs sociaux et leur analyse.
- 9.22 La Division continuera de coordonner et d'harmoniser la collecte et la diffusion de données statistiques par les organismes internationaux. Elle continuera également d'aider les États Membres à créer et à renforcer leurs capacités institutionnelles dans le domaine des statistiques et du traitement de données statistiques dans le cadre de services consultatifs, d'ateliers, de séminaires et de bourses. L'élaboration et la coordination de normes statistiques internationales demeurera un aspect essentiel du sous-programme.

### Activités

- 9.23 Les activités suivantes seront entreprises durant l'exercice biennal :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
- i) *Services fonctionnels nécessaires pour les réunions.* Commission de statistique (14 réunions); Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination (10 réunions); Comité des contributions (80 réunions); et Cinquième Commission de l'Assemblée générale (20 réunions);
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Neuf rapports à la trentième session de la Commission de statistique sur les progrès réalisés dans le domaine des statistiques du commerce international; de la comptabilité nationale; les problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques, y compris le Programme de comparaison internationale; les classifications internationales; le projet de normes du Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies pour la structure des données et les métadonnées en vue de l'échange et de la diffusion de données à l'échelon international; un rapport du Groupe de travail à sa dix-neuvième session; deux rapports du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur les activités statistiques; un rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques de l'environnement; un rapport sur les progrès réalisés dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, des statistiques du logement et des statistiques ventilées par sexe; un rapport sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux droits des femmes au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; un rapport sur l'établissement de statistiques ventilées par sexe à la Commission de la condition de la femme; un rapport sur l'établissement de statistiques des établissements humains à la Commission des établissements humains; un rapport sur l'enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; un rapport sur l'inventaire des activités de collecte des données statistiques au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination; et plans généraux de rapports de fond à soumettre à la Commission de statistique à sa trentième session;
  - iii) *Réunions de groupes d'experts ad hoc.* Sept réunions de groupes d'experts ad hoc consacrées aux statistiques de l'environnement; aux statistiques de l'état civil et aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil; à l'établissement des statistiques du commerce international; à l'informatisation de la comptabilité nationale; aux classifications économiques et sociales internationales (deux réunions d'experts); et à l'examen du projet de normes du système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies pour la structure des données et les métadonnées en vue de l'échange et de la diffusion de données à l'échelon international;

b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) *Soixante-neuf publications en série.* Répertoire des indicateurs de l'environnement; *Newsletter of Environment Statistics* (4); *Annuaire des statistiques industrielles* «Statistiques de production (par produit)» (1996 et 1997); *Energy Balances and Electricity Profiles*; Annuaire des statistiques de l'énergie, (1996 et 1997); Annuaire démographique, 48e et 49e éditions (support papier et CD-ROM); *Population and Vital Statistics Report* (8); *Compendium of Human Settlements Statistics*; Bulletin mensuel de statistiques (24, sur papier et sur Internet); Annuaire statistique, 1998 et 1999; *World Statistics Pocketbook* (1998 et 1999); Annuaire des statistiques du commerce international, vol. I et II (45e et 46e éditions; sur papier et sur microfiches); *Microfiches of international trade statistics* (2); Annuaire des statistiques de comptabilité internationale (1996 et 1997, sur papier); *SNA Newsletter: SNA News and Notes* (4); huit mises à jour trimestrielles de la Série nationale de données sociales minimales; *Standard Country or Area Codes for Statistical Use* (Rev. 5); et quatre notes techniques sur les statistiques de la population et les systèmes d'information;
- ii) *Onze publications isolées.* Rapport sur les études de pays sur la comptabilité et l'environnement; Principes et recommandations touchant les recensements de la population et de l'habitation (CD-ROM); Indicateurs sur les femmes et les hommes (support papier et Internet); Principes et recommandations relatifs aux statistiques de l'état civil et aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil; Guide sur l'établissement et l'analyse des statistiques de la justice pénale (en collaboration avec la Division de la prévention du crime et de la justice pénale); Publication technique : normes du système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies pour la structure des données et les métadonnées en vue de l'échange et de la diffusion de données à l'échelon international; Répertoire des expériences des pays en matière d'informatisation de la comptabilité nationale; Rapport technique sur l'établissement des comptes de production pour le secteur financier; Répertoire des expériences des pays en matière d'établissement de la comptabilité des ménages; Comparaisons mondiales du produit intérieur brut et du pouvoir d'achat en valeur réelle, 1993; et Classification fonctionnelle du Système de comptabilité nationale;
- iii) *Supports techniques.* Documents techniques sur les statistiques et la comptabilité de l'environnement (publication annuelle); état récapitulatif des activités dans le domaine des statistiques de l'environnement; liste révisée de produits destinée à être utilisés dans le domaine des statistiques de la production industrielle (par produit); utilisation de statistiques pour suivre l'application à l'échelon national de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; deuxième version de l'interface pour micro-ordinateurs «COMTRADE for Windows»; documents techniques sur les problèmes théoriques que posent la comptabilité nationale et satellite et son analyse (publication annuelle); matériel de formation aux fins de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale; tableaux analytiques en série établis à l'aide de la base de données sur la comptabilité nationale (publication annuelle); tableaux de correspondance entre les classifications (publication annuelle); index alphabétique et numérique des sections 5 à 9 de la Classification centrale des produits, version 1.0; mise à jour de l'Inventaire des classifications (publication annuelle); classification des fonctions des administrations publiques (CAFP, Rev.1); classification de la consommation individuelle par objet; rapport sur l'inventaire des classifications; circulaire sur le Programme de comparaison internationale (sur papier et en ligne directe) (publication annuelle); mise à jour de la Classification des dépenses du Programme de comparaison internationale sur la base de la Classification de la consommation individuelle par objet récemment révisée; projet de manuel du comptable sur les statistiques du commerce international; indicateurs d'infirmité sur Internet (1998) et mise à jour (1999); Wistat (version 4); Datahouse (version 2); *Disability: Trends and Statistics*; et page d'accueil sur les statistiques de l'ONU sur le site Internet de l'ONU, (mises à jour mensuelles);



- iv) *Mise à jour des bases de données sur l'environnement*; les comptes nationaux; les statistiques générales de l'industrie relatives aux industries extractives, à l'électricité et à l'eau; les statistiques de la production (par produit); les indices de la production industrielle; les statistiques du bâtiment; les statistiques du commerce; les statistiques économiques et les classifications; les statistiques démographiques et sociales; les réponses aux demandes ponctuelles des États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant obtenir des informations sur les concepts et méthodes recommandés à l'échelon international ainsi que sur les pratiques nationales en matière de statistiques de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie, du commerce international, des statistiques économiques, des classifications ainsi que des statistiques démographiques et sociales; fourniture d'informations sur bandes magnétiques, disquettes, sorties sur imprimantes et supports répondant aux besoins de l'utilisateur, dans le domaine des statistiques de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie, des statistiques économiques, des classifications ainsi que des statistiques démographiques et sociales; et base de données communes du système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaisons interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Participation aux activités d'organismes intergouvernementaux n'appartenant pas au système des Nations Unies*. Services fonctionnels et participation aux réunions annuelles du Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement, du Groupe de la classification des produits, du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, du Groupe de Londres sur la révision du système de comptabilité économique et environnementale, et du Comité du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes; et fourniture de services consultatifs à d'autres organisations sur la méthode à appliquer pour déterminer leur barème des quotes-parts (Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, OUA, etc.);
- ii) *Participation aux activités d'organisations non gouvernementales*. Session de l'Institut international de statistique;
- iii) *Participation aux activités de fonds, programmes et organismes des Nations Unies*. Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale; Équipe spéciale sur le commerce des services; Équipes spéciales interinstitutions des statistiques de l'environnement, des statistiques de l'industrie et du bâtiment, des statistiques du commerce international et des statistiques financières; Comité de coordination de l'assistance technique aux pays de l'ex-URSS en matière de statistiques; Conférence des statisticiens européens; Conférence des planificateurs, statisticiens et démographes africains; Comité de statistique de la CESAP; Comité de statistique de la CESA; Comité de statistique de la CEPALC/OEA; Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique; Groupe consultatif mixte des politiques/Section femmes et développement; et Comité interinstitutions de coordination des recensements pour l'Afrique subsaharienne;
- iv) *Services fonctionnels nécessaires à la réunion annuelle du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination et participation aux travaux du Comité interinstitutions du Comité administratif de coordination sur les femmes et l'égalité entre les sexes*;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs fournis à la demande des gouvernements (une soixantaine)*. Services consultatifs techniques aux pays en développement et aux pays en transition sur les statistiques économiques, démographiques et sociales ainsi que les statistiques de l'industrie, de l'énergie, de l'environnement et du commerce; et services ponctuels de coopération technique en matière de comptabilité nationale et dans le domaine informatique;
- ii) *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques)*. Organisation de trois ateliers de formation pour les régions en développement;

- iii) *Bourses*. Organisation de formations de courte durée, de bourses, de voyages d'étude et de programmes de formation en cours d'emploi à l'intention d'une quinzaine de participants de pays en développement et de pays en transition;
- iv) *Projets sur le terrain*. Services techniques à des projets nationaux, régionaux et interrégionaux exécutés dans une trentaine de pays et activités de formation visant à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités nationales de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 9.24 Le présent sous-programme nécessite un tableau d'effectifs de 65 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 59 postes d'agent des services généraux (autres classes). Il est proposé de supprimer deux postes P-2 et six postes d'agent des services généraux, les fonctions relevant du sous-programme ayant été réparties entre les membres du personnel en place. Il est également proposé de reclasser trois postes de P-2 à P-3 compte tenu de l'élargissement des fonctions et des responsabilités rattachées à ces postes. L'accroissement de 585 900 dollars résulte de l'effet conjugué de ces propositions et de l'application des nouveaux taux standard de vacance de poste.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 9.25 Le montant prévu (269 900 dollars) doit permettre de recruter pendant une courte période du personnel spécialisé pour poursuivre l'élaboration du système de gestion de l'information économique et sociale et des normes et du programme de travail correspondants. Les crédits nécessaires à ces activités étaient précédemment alloués à la rubrique «Direction exécutive et Administration».

#### *Consultants et experts*

- 9.26 Le montant de 346 600 dollars demandé est destiné aux activités suivantes : a) un crédit de 135 600 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 51 400 dollars pour recruter des experts possédant des compétences dont le Département n'est pas doté et qui seraient chargés d'établir des manuels et de contribuer aux travaux de réunions de groupes d'experts; b) 211 000 dollars pour les sept réunions de groupes d'experts énumérées ci-dessus; l'augmentation de 51 400 dollars est due aux nouvelles compétences nécessaires en raison de l'élargissement des activités.

#### *Voyages*

- 9.27 Le montant de 140 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 52 000 dollars permettrait aux fonctionnaires de la Division de participer aux conférences, séminaires et colloques mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux à l'occasion desquels la Division sera appelée à coordonner l'élaboration de statistiques et à y apporter sa contribution; d'aider les États Membres à développer leurs institutions de statistiques; et de mener des activités de coopération et de liaison avec les commissions régionales touchant des questions ayant trait au développement statistique. Cette augmentation permettrait de répondre aux besoins réels de la Division.

#### *Services contractuels*

- 9.28 Un montant de 366 100 dollars permettrait de produire des microfiches sur les statistiques du commerce international des produits de base et couvrir les frais d'impression à l'extérieur des publications, des manuels et des rapports.

#### *Frais généraux de fonctionnement*

- 9.29 Le montant demandé (245 100 dollars) permettrait à la Division de contribuer aux frais d'entretien et d'appui à l'infrastructure du réseau local (LAN) (y compris les serveurs centraux) nécessaires aux services centraux tels que le courrier électronique et UNIX pour le système intégré de gestion.

*Mobilier et matériel*

- 9.30 Un montant de 217 200 dollars permettrait de moderniser et de remplacer des ordinateurs personnels et du matériel connexe, et d'acheter du matériel supplémentaire pour le système de gestion de l'information économique et sociale. L'augmentation de 59 600 dollars est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins du système de gestion de l'information économique et sociale, dont les ressources figuraient précédemment à la rubrique "Direction exécutive et administration".

*Subventions et contributions*

- 9.31 Le montant demandé (589 200 dollars) permettrait à la Division de régler sa contribution aux frais d'exploitation et d'entretien de l'ordinateur central du Centre international de calcul. Les ressources du Centre figuraient auparavant au chapitre 29 (Activités administratives financées en commun).

**Sous-programme 2  
Population**

Tableau 9.10

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	6 561,4	7 212,5	336,9	4,6	7 549,4	493,5	8 042,9
Consultants et experts	83,2	109,0	(31,5)	(28,8)	77,5	4,7	82,2
Voyages	86,3	100,2	(3,8)	(3,7)	96,4	5,8	102,2
Services contractuels	69,7	118,8	(29,4)	(24,7)	89,4	5,4	94,8
Frais généraux de fonctionnement	40,4	72,6	(24,3)	(33,4)	48,3	2,9	51,2
Fournitures et accessoires	4,9	76,2	(26,2)	(34,3)	50,0	3,1	53,1
<b>Total</b>	<b>6 845,9</b>	<b>7 689,3</b>	<b>221,7</b>	<b>2,8</b>	<b>7 911,0</b>	<b>515,4</b>	<b>8 426,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :		—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies		—
			ii) Des activités extrabudgétaires		—
	1 267,2	744,3	b) Activités de fond :		
	30,6	37,4	FNUAP		807,6
			Autres sources		40,0
	1 347,3	1 130,0	c) Projets opérationnels :		
			FNUAP		1 785,0
<b>Total</b>	<b>2 645,1</b>	<b>1 911,7</b>			<b>2 632,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>9 491,0</b>	<b>9 601,0</b>			<b>11 059,0</b>

Tableau 9.11

## Postes nécessaires

## Programme : Population

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	7	6	—	—	3	5	10	11
P-4/3	14	15	—	—	1	—	15	15
P-2/1	2	2	—	—	2	2	4	4
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>33</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	6	4	—	—	—	—	6	4
Autres classes	12	12	—	—	3	3	15	15
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>19</b>
<b>Total général</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>53</b>	<b>52</b>

- 9.32 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de la population.
- 9.33 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les activités du sous-programme viseront à faciliter l'application des mesures contenues dans le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement. Il s'agira en particulier de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action et de recenser et d'analyser les nouvelles questions de politique générale et tendances mondiales en matière de population et de développement.
- 9.34 Des services fonctionnels et de documentation seront fournis à la Commission de la population et du développement, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, conformément au programme de travail à long terme de la Division de la population et comme prescrit. On élaborera des rapports analytiques sur les questions thématiques dont sera saisie la Commission en 1998 et en 1999, ainsi que sur l'examen et l'évaluation de la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- 9.35 On s'attachera tout particulièrement à fournir rapidement des informations et des analyses fiables sur les tendances et politiques en matière de population. Au cours de cet exercice biennal, on élaborera des estimations et projections démographiques pour tous les pays et toutes les régions, pour les zones urbaines et rurales et pour les grandes villes. Ces estimations et projections formeront un ensemble uniformisé et cohérent de données démographiques pouvant être utilisées par tous les organismes des Nations Unies.
- 9.36 Les migrations internationales, problème soulevé par la Conférence et par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, et les répercussions démographiques et sociales du vieillissement de la population seront deux nouvelles questions d'importance sur lesquelles on se penchera. L'accent sera mis sur la mesure des taux et tendances des migrations internationales et sur l'analyse de leurs causes et de leurs liens avec le développement. L'analyse des politiques démographiques nationales, notamment en matière de fécondité, de mortalité et de migrations, et l'étude des liens entre la dynamique démographique et le développement constitueront un autre volet prioritaire. On conduira des études sur les facteurs sociaux, économiques et autres qui ont des répercussions sur la mortalité, la fécondité, les migrations et

l'accroissement de la population, ainsi que sur les changements démographiques et leurs effets sur la situation économique et sociale de la population et sur l'environnement.

- 9.37 Les activités menées dans le cadre du sous-programme renforceront la capacité des États Membres d'élaborer des politiques démographiques nationales et autres politiques nécessaires à la mise en oeuvre effective du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Par le biais des activités de coopération technique, le sous-programme aidera les gouvernements à améliorer leur capacité de collecte et d'analyse des données démographiques nationales et de formulation des politiques nationales. Dans le cadre du suivi de la Conférence internationale, le sous-programme visera aussi à renforcer et à développer le réseau d'information en matière de population (POPIN) afin de pouvoir répondre efficacement aux demandes d'information et d'encourager la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la population.

## Activités

9.38 Durant l'exercice biennal, on entreprendra les activités suivantes :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extra-budgétaires)*
- i) *Services fonctionnels nécessaires pour les réunions.* Deuxième Commission de l'Assemblée générale (4 séances); Conseil économique et social (4 séances); Commission de la population et du développement (22 séances); et réunions intersessions du Bureau de la Commission (8 séances);
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Sept rapports à la Commission de la population et du développement sur les questions suivantes : suivi de la population mondiale (deux rapports), examen et évaluation de la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; activités concernant la population (deux rapports intérimaires); projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2000-2001; et tendances démographiques mondiales;
  - iii) *Réunion du Groupe spécial d'experts* sur le vieillissement de la population;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Vingt-quatre publications en série.* Taux et tendances des migrations internationales; migrations internationales et développement; *World Population Prospects*, tableaux annexes; *World Population Prospects*; *Sex and Age Distribution of World Population*; *World Urbanization Prospects*, tableaux annexes; *World Urbanization Prospects*; rapport sur les travaux de la vingtième session du Sous-Comité des projections démographiques du Comité administratif de coordination; base de données de 1999 concernant les politiques démographiques mondiales; disquette de documentation sur les politiques démographiques; base de données sur la population, les ressources, l'environnement et le développement; résumé sur le suivi de la population mondiale (annuel); suivi de la population mondiale (annuel); examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; *Bulletin démographique des Nations Unies* (publication semestrielle); et *Population Newsletter* (publication semestrielle);
  - ii) *Six publications isolées* portant sur la mortalité; l'utilisation des contraceptifs, la nuptialité et la procréation chez les adolescents; les résultats de la huitième enquête sur la population auprès des gouvernements; et les questions nouvelles concernant les politiques démographiques, la population et le développement;
  - iii) *Supports techniques.* Bases de données sur l'utilisation des contraceptifs; les taux et les tendances de la fécondité; la mortalité; les migrations internationales; la population mondiale; les indicateurs démographiques; la composition de la population par sexe et groupe d'âge quinquennal; les effectifs de population; la composition annuelle de la population par sexe et par âge; la pyramide des âges de la fécondité; les zones urbaines et rurales; les agglomérations urbaines;

- l'examen et l'inventaire des politiques démographiques à l'échelle mondiale; et la population, les ressources, l'environnement et le développement;
- iv) *Supports et services d'information*. Planches murales sur la population mondiale, les zones urbaines et rurales, les agglomérations urbaines et l'utilisation des contraceptifs; services d'information et données spécifiques sur l'utilisation des contraceptifs, la fécondité, les migrations internationales, la mortalité et les estimations, projections et indicateurs démographiques relatifs aux pays, aux villes et aux zones urbaines et rurales; services d'information et données spécifiques sur les politiques démographiques et les liens entre les tendances démographiques et le développement; catalogue des publications de la Division de la population; documentation sur le POPIN et son site Gopher/World Wide Web; liste (mensuelle) des acquisitions du Centre de références sur la population; activités du Comité consultatif et du Comité de coordination du POPIN; activités du Groupe de travail du POPIN sur les technologies de l'information; rapport de synthèse sur les stratégies en matière de population et de développement; évaluation des programmes ayant trait à la population et à la santé en matière de reproduction; analyse et recherche de données démographiques; et formation aux questions de population et de développement;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Contributions aux activités interdépartements, y compris aux travaux des équipes spéciales interorganisations portant les migrations internationales, la mortalité, la fécondité et la planification familiale; contribution aux activités du Sous-Comité des projections démographiques du Comité administratif de coordination (vingtième session); contribution aux activités interorganisations et interdépartements concernant les services sociaux de base pour tous, les politiques démographiques, la condition de la femme et le développement durable; collaboration avec les organismes des Nations Unies en vue d'établir à l'intention de la Commission de la population et du développement des rapports sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la population et sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; contribution aux activités du Comité consultatif et du Comité de coordination du POPIN et collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en vue de diffuser des informations démographiques par l'intermédiaire du site Gopher/World Wide Web du POPIN; et liaison avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent des questions de population aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs* aux États Membres et appui technique dans les domaines suivants : mortalité, migrations internes et internationales; estimations et projections démographiques; mise en oeuvre des programmes et politiques démographiques et questions concernant le développement; technologies de l'information dans le domaine de la population (16 missions);
- ii) *Services consultatifs* aux États Membres et aux équipes d'appui régionales concernant la formulation et la mise en oeuvre des stratégies démographiques et de développement; formation aux questions de population et de développement; analyse et recherche en démographie; et évaluation des programmes ayant trait à la population et à la santé en matière de reproduction (32 missions conduites par quatre spécialistes de l'appui technique).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### Postes

- 9.39 Pour exécuter le sous-programme, il faudra 26 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 16 postes d'agent des services généraux. Il est proposé de reclasser à P-4 un poste P-5 pour tenir compte du renforcement des fonctions dans le domaine des migrations. Par ailleurs, l'amélioration des méthodes de travail doit permettre de supprimer deux postes d'agent des services généraux (1re classe). L'accroissement des ressources de 336 900 dollars est dû à l'effet combiné de ces propositions, à

l'application des nouveaux taux standard de vacance de poste et à l'effet différé de la création d'un poste de P-5 en 1996-1997.

*Consultants et experts*

- 9.40 Le montant prévu (77 500 dollars), qui accuse une diminution par rapport à l'exercice précédent, doit permettre de couvrir le coût des services de consultant nécessaires pour les activités pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences spécialisées voulues, à savoir l'élaboration de documents sur les thèmes traités par la Commission de la population et du développement et la préparation de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui seront présentés à la Commission de la population et du développement en 1999. La réduction proposée tient également compte des dépenses engagées par le passé.

*Voyages*

- 9.41 Le montant prévu (96 400 dollars) doit permettre de financer les missions de consultation, de collecte des données, de recherche, de liaison et de collaboration avec les commissions régionales et les organisations intergouvernementales, menées dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement et du programme de travail de l'exercice biennal 1998-1999.

*Services contractuels*

- 9.42 Le montant prévu (89 400 dollars) doit servir à financer la réalisation de plusieurs publications périodiques et non périodiques dans le cadre du programme de travail.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 9.43 Le montant prévu (48 300 dollars) concerne la location et l'entretien d'équipement informatique et de matériel de bureautique.

*Mobilier et matériel*

- 9.44 Le montant prévu (50 000 dollars) doit servir à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique.

### Sous-programme 3

#### Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial

Tableau 9.12

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	11 042,1	8 836,8	(93,6)	(1,0)	8 743,2	563,4	9 306,6
Autres dépenses de personnel	—	—	31,6	—	31,6	1,9	33,5
Consultants et experts	120,5	128,5	93,8	72,9	222,3	13,4	235,7
Voyages	76,4	74,5	—	—	74,5	4,4	78,9
Services contractuels	47,0	40,6	61,8	152,2	102,4	6,0	108,4
Frais généraux de fonctionnement	57,0	50,4	6,7	13,2	57,1	3,3	60,4
Mobilier et matériel	19,6	50,1	—	—	50,1	3,0	53,1
<b>Total</b>	<b>11 362,6</b>	<b>9 180,9</b>	<b>100,3</b>	<b>1,0</b>	<b>9 281,2</b>	<b>595,4</b>	<b>9 876,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	337,5	255,0	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	241,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>337,5</b>	<b>255,0</b>		<b>241,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>11 700,1</b>	<b>9 435,9</b>		<b>10 117,6</b>



Tableau 9.13

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

*Programme : Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	6	6	—	—	—	—	6	6
P-4/3	16	16	—	—	—	—	16	16
P-2/1	4	3	—	—	—	—	4	3
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>30</b>	<b>29</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	9	8	—	—	—	—	9	8
Autres classes	15	11	—	—	—	—	15	11
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>24</b>	<b>19</b>
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>48</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>54</b>	<b>48</b>

<sup>a</sup> En outre, un membre du personnel (de classe P-4) a été détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1996-1997. Ce détachement devrait être maintenu pour l'exercice biennal 1998-1999.

- 9.45 Le sous-programme sera exécuté par la Division des questions macro-économiques.
- 9.46 Le sous-programme a principalement pour but de fournir des informations actualisées et de réaliser des analyses concernant les changements macro-économiques survenant dans le monde, en vue d'aider tous les pays à s'intégrer pleinement et efficacement dans l'économie mondiale.
- 9.47 La mondialisation et la libéralisation ont pour principal effet d'obliger les gouvernements à mener désormais leur politique économique en tenant compte des changements survenant dans l'économie mondiale et en coopérant pour faire face à cette évolution. Pris individuellement, les gouvernements doivent savoir et prévoir quelles seront, pour leurs économies nationales, les conséquences d'une exposition progressive aux forces extérieures afin de prendre les mesures qui s'imposent. Ils doivent également faire en sorte que leurs pays respectifs puissent tirer parti des perspectives que leur offre l'économie mondiale. Considérés dans leur ensemble, les gouvernements doivent être informés des aspects liés à la mondialisation qui nécessitent la mise en oeuvre de mesures multilatérales.
- 9.48 Pour satisfaire les besoins en matière d'analyse économique, le sous-programme comporte une première série d'activités qui concernent le suivi et l'étude des changements économiques ayant des causes ou des conséquences internationales. Le sous-programme prévoit parallèlement la publication, tous les six mois, de prévisions économiques à court terme pour les différentes régions et les principales économies du monde. *L'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* (publication annuelle) viendra compléter ces prévisions par l'analyse des questions d'actualité concernant l'économie mondiale. Par ailleurs, des prévisions sur les tendances socio-économiques à long terme seront publiées afin de faciliter l'élaboration de stratégies de développement pour le XXI<sup>e</sup> siècle.
- 9.49 Une deuxième série d'activités concernera l'examen des politiques nationales, qui portera sur deux aspects. D'une part, on évaluera les initiatives prises par les pays en vue de renforcer leur position dans l'économie mondiale ainsi que les résultats obtenus, de manière à tirer les enseignements de ces différentes

expériences. D'autre part, on examinera les conséquences des changements économiques internes et des politiques nationales pour d'autres pays, notamment pour les pays les plus vulnérables de la communauté internationale dans le but de promouvoir la coopération économique internationale et, plus particulièrement, d'appuyer les efforts que déploie l'ONU dans ce domaine. Il est prévu notamment d'élaborer des rapports à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et de l'Agenda pour le développement, ainsi que sur des questions telles que l'intégration financière mondiale, la situation de la dette extérieure ou le financement du développement.

### Activités

9.50 Les activités ci-après seront entreprises pendant l'exercice biennal :

- a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extra-budgétaires)*
  - i) *Services fonctionnels nécessaires pour les réunions.* Deuxième Commission de l'Assemblée générale (24 séances); et Conseil économique et social (16 séances);
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Assemblée générale.* Douze rapports sur les domaines suivants : les ressources financières consacrées au développement; l'intégration financière mondiale et le renforcement de la collaboration entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, en particulier le FMI (deux rapports); la crise de la dette extérieure et le développement (deux rapports); le développement durable et la coopération économique internationale; l'application et le suivi des principaux accords conclus en matière de développement; le financement du développement, en particulier le transfert net de ressources entre pays développés et pays en développement; et les perspectives socio-économiques globales de l'économie mondiale;
    - b. *Conseil économique et social. La situation économique et sociale dans le monde* (deux études) et la situation de l'économie mondiale (deux rapports);
  - iii) *Dix réunions de groupes spéciaux d'experts.* Quatre réunions sur les principaux problèmes macro-économiques qui se font jour, organisées en vue de l'élaboration de l'étude *La situation économique et sociale dans le monde*; une réunion sur les perspectives de l'Afrique subsaharienne face à la mondialisation de l'économie; une réunion sur les progrès accomplis par l'Asie en matière de développement, en particulier sur les facteurs de réussite et les expériences susceptibles d'être reproduites; et quatre réunions sur les perspectives de l'économie mondiale, organisées dans le cadre du projet LINK en vue de l'élaboration de l'étude *La Situation économique et sociale dans le monde* et du rapport sur la situation de l'économie mondiale;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) *Publications en série. La situation économique et sociale dans le monde* (publication annuelle);
  - ii) *Sept publications isolées*, dont une publication sur *Les perspectives socio-économiques globales de l'économie mondiale* et six documents de travail consacrés à certaines questions macro-économiques telles que l'évolution de la répartition des revenus dans le monde; les liens entre la croissance économique et le commerce; les liens entre la croissance économique et le commerce de biens; le financement des systèmes de protection sociale dans les services; les problèmes nouveaux liés à la mobilisation de ressources destinées au développement dans la perspective du XXI<sup>e</sup> siècle; ainsi que les stratégies envisageables en matière de développement international dans la perspective du XXI<sup>e</sup> siècle;
  - iii) *Supports techniques. Perspectives de l'économie mondiale* (quatre numéros); *La situation de l'économie mondiale* et *Les problèmes macro-économiques se faisant jour dans l'économie mondiale* (quatre publications);

c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Consultations et coordination avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions spécialisées compétentes, ainsi qu'avec la CNUCED et les commissions régionales; amélioration, pour les autres organismes des Nations Unies et les États Membres, des facilités d'accès au modèle LINK et aux bases de données analytiques depuis n'importe quel point du globe; et liens avec un réseau externe d'instituts de recherche non gouvernementaux par l'échange de documents d'information et par l'organisation de consultations informelles.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 9.51 Pour l'exécution de ce sous-programme, il faudra 29 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 19 postes d'agent des services généraux, comme le montre le tableau 9.13. Il est proposé de supprimer un poste P-2 et cinq postes d'agent des services généraux (autres classes) en raison d'une nouvelle répartition des tâches entre les membres du personnel actuel. La diminution de 93 600 dollars est le résultat de la mise en oeuvre de ces propositions et de l'application des nouveaux taux standard de vacance de poste.

*Autres dépenses de personnel*

- 9.52 Un montant de 31 600 dollars est demandé pour financer le recrutement de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour aider au traitement informatique des données et contribuer aux travaux de recherche pour l'élaboration de l'étude *La situation économique et sociale dans le monde* et du rapport sur la situation de l'économie mondiale.

*Consultants et experts*

- 9.53 Les ressources prévues (222 300 dollars), qui font apparaître une augmentation de 93 800 dollars, comprennent a) un montant de 99 600 dollars, soit une augmentation de 32 900 dollars, qui permettra de financer, d'une part, les services d'experts chargés de préparer les contributions aux études techniques prévues dans le cadre du sous-programme, ainsi que de documentation sur les problèmes macro-économiques se faisant jour dans le monde et, d'autre part, les services d'experts en programmation informatique qui devront transférer les modèles macro-économiques et les bases de données de la Division de l'ordinateur central du Secrétariat aux micro-ordinateurs et au réseau local de la Division; et b) un montant de 122 700 dollars, soit une augmentation de 60 900 dollars, qui permettra de financer les six groupes spéciaux d'experts chargés d'étudier le financement des systèmes de protection sociale, les problèmes nouveaux liés à la mobilisation de ressources pour le développement (deux réunions), les stratégies de développement international dans la perspective du XXI<sup>e</sup> siècle; les perspectives de l'Afrique subsaharienne face à la mondialisation de l'économie et les progrès accomplis par l'Asie en matière de développement, s'agissant notamment de la viabilité des initiatives menées dans ce domaine et de la possibilité de reproduire celles-ci. L'augmentation des ressources permettrait d'assurer une plus large participation aux réunions.

*Voyages*

- 9.54 Un montant de 74 500 dollars est demandé pour financer les frais de voyage du personnel chargé de fournir des services fonctionnels au Conseil économique et social lorsqu'il se réunit à Genève, d'assurer la liaison et la coordination avec les institutions spécialisées et avec d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ainsi que d'effectuer des recherches et de recueillir des données dans le cadre du programme de travail.

*Services contractuels*

- 9.55 Un montant de 102 400 dollars est demandé pour financer les travaux contractuels de réalisation et d'impression de *La situation économique et sociale dans le monde*, de l'étude sur les *perspectives socio-économiques globales de l'économie mondiale* ainsi que d'un certain nombre d'autres publications. L'augmentation de 61 800 dollars correspond aux frais liés à l'amélioration de la qualité des publications et à leur impression dans des langues autres que l'anglais.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 9.56 Le montant prévu (57 100 dollars) représente la part des dépenses incombant à la Division pour l'entretien de l'infrastructure technique du réseau local (y compris des ordinateurs centraux) au titre de services centraux de gestion, tels que la messagerie électronique et le système UNIX utilisé pour le SIG.

*Matériel*

- 9.57 Le montant prévu (50 100 dollars) permettrait de financer la mise à niveau du parc informatique de la Division ainsi que l'acquisition de logiciels spécialisés.

**Sous-programme 4**

**Approche mondiale de diverses questions et politiques sociales et micro-économiques**

Tableau 9.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	948,1	4 194,1	269,9	6,4	4 464,0	305,6	4 769,6
Consultants et experts	54,2	68,9	41,4	60,0	110,3	6,6	116,9
Voyages	41,3	51,0	(20,9)	(40,9)	30,1	1,9	32,0
Services contractuels	—	44,3	(44,3)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	58,8	93,2	(17,5)	(18,7)	75,7	4,5	80,2
Mobilier et matériel	10,7	53,8	(22,0)	(40,8)	31,8	2,0	33,8
<b>Total</b>	<b>1 113,1</b>	<b>4 505,3</b>	<b>206,6</b>	<b>4,5</b>	<b>4 711,9</b>	<b>320,6</b>	<b>5 032,5</b>

Tableau 9.15

## Postes nécessaires

*Programme : Approche mondiale de diverses questions et politiques sociales et micro-économiques*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	10	9	—	—	—	—	10	9
P-2/1	3	2	—	—	—	—	3	2
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18</b>	<b>16</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	9	8	—	—	—	—	9	8
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
<b>Total général</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27</b>	<b>24</b>

- 9.58 Le sous-programme sera exécuté par la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales.
- 9.59 Le sous-programme a principalement pour but d'aider la communauté internationale à définir les principes qui régiront l'élaboration et la mise en oeuvre d'une approche intégrée qui tienne compte de l'interdépendance des aspects économiques, sociaux et politiques du processus de développement. Pour ce faire, il est envisagé de réaliser une analyse multisectorielle des problèmes de fond mis en évidence lors des conférences mondiales qui se sont récemment tenues sur le développement en vue d'appuyer les efforts déployés aux échelons national et international pour concrétiser les décisions qui y ont été prises.
- 9.60 Le sous-programme visera à satisfaire les besoins des États Membres en matière d'information et d'analyse orientée vers l'action s'agissant de définir le rôle qui doit être attribué aux agents économiques et aux mécanismes du marché dans les politiques menées à l'échelon national pour stimuler la croissance économique, améliorer l'efficacité et assurer une répartition plus équitable des revenus. Il est notamment prévu de réaliser des études analytiques sur les avantages et les inconvénients que présente le recours à des approches axées sur le marché pour résoudre des problèmes d'allocation, de répartition ou de régulation, notamment en ce qui concerne la fourniture de biens et de services publics aux échelons national et international. Il est également envisagé d'effectuer des recherches et de réaliser des analyses dans les domaines suivants : l'évolution des dépenses publiques, les régimes fiscaux et les mesures de privatisation, l'effet des techniques nouvelles sur les salaires, la répartition des revenus et l'emploi, ainsi que les facteurs déterminant le comportement des investisseurs et le lieu d'implantation des activités économiques.
- 9.61 La Commission du développement social, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, ainsi que les équipes spéciales du CAC, recevront de la documentation et bénéficieront d'un appui fonctionnel afin d'assurer le suivi des conférences mondiales, en ce qui concerne notamment les initiatives tendant à promouvoir l'intégration et la participation de tous dans la société et à garantir un accès universel aux services sociaux. La Division effectuera une analyse intégrée des évolutions et des tendances globales en matière de développement socio-économique ainsi que de leurs conséquences sur les stratégies nationales

et internationales. Elle examinera aussi l'importance grandissante des institutions économiques et sociales et des instruments de politique, eu égard en particulier aux questions de fond traitées lors du Sommet mondial pour le développement social. Il est prévu d'élaborer un rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde ainsi que des rapports concernant les problèmes nouveaux, les évolutions récentes et les stratégies novatrices en matière de développement social.

- 9.62 Le sous-programme visera également à fournir aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux, sur demande, des informations, des conseils sur la méthodologie, des évaluations et des propositions d'action concernant les liens entre les questions et les mesures politiques et économiques. La Division fera régulièrement rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les conséquences économiques et sociales des sanctions imposées par l'ONU, sur l'application de mesures économiques de coercition et sur le lien entre la paix et le développement. Il est prévu de poursuivre la coopération avec les organisations et institutions compétentes appartenant ou non au système des Nations Unies.

### Activités

- 9.63 Les activités ci-après seront entreprises pendant l'exercice biennal :

a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*

- i) *Services fonctionnels nécessaires pour les réunions.* Assemblée générale (6 séances); Conseil économique et social (4 séances); et séances plénières et groupes de travail de la Commission du développement social (24 séances);
- ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
  - a. *Assemblée générale.* Quatre rapports : deux sur l'aide économique aux pays touchés par l'application de sanctions économiques multilatérales; un sur les mesures économiques en tant que moyens de coercition politique et économique utilisés contre des pays en développement et un rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde;
  - b. *Conseil économique et social.* Deux rapports : l'un sur le rôle de l'État providence dans la répartition des revenus et l'autre sur les mesures de privatisation et de déréglementation mises en oeuvre dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition;
  - c. *Commission du développement social.* Quatre rapports de synthèse : un sur les mesures tendant à promouvoir l'intégration et la participation de tous dans la société, en particulier des groupes et des personnes défavorisées ou vulnérables; un sur l'accès universel aux services sociaux; et deux sur les problèmes nouveaux, les évolutions récentes et les stratégies novatrices en matière de développement social, afin notamment de rendre compte de la situation de certains groupes;
- iii) *Trois groupes spéciaux d'experts* chargés d'étudier respectivement les mesures de privatisation et de déréglementation mises en oeuvre dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition; les tendances globales en matière de dépenses sociales et leurs conséquences sur les stratégies nationales et internationales de développement; ainsi que les conséquences des sanctions multilatérales et des mesures économiques de coercition pour les pays concernés et pour les pays tiers;

b) *Autres activités de fond*

- i) *Six publications isolées.* Un supplément au *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997* et cinq publications portant respectivement sur la contribution des petites et moyennes entreprises au développement économique; le rôle des mécanismes du marché dans la fourniture de biens et de services publics; les tendances globales en matière de dépenses sociales et leurs conséquences sur les stratégies de développement aux échelons national et international; les effets des techniques nouvelles sur les salaires, la répartition des revenus et l'emploi; ainsi que les facteurs déterminant le comportement des investisseurs et le lieu d'implantation des activités économiques;

- ii) *Supports et services d'information.* Page d'accueil de la Division sur le réseau Internet et base de données sur la situation sociale dans le monde et son évolution;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions*

Des services fonctionnels, tels que la fourniture de documents d'information ou de rapports sur les réunions, seront fournis aux équipes spéciales du CAC et à d'autres groupes de travail interinstitutions concernant le suivi des conférences mondiales (activité annuelle).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 9.64 Pour l'exécution de ce sous-programme, il faudrait 16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur ainsi que 8 postes d'agent des services généraux, comme le montre le tableau 9.15 ci-dessus. Il est proposé de supprimer un poste P-3, un poste P-2 ainsi qu'un poste d'agent des services généraux suite à la rationalisation du travail de la Division. L'augmentation de 269 900 dollars s'explique par l'application des nouveaux taux standard de vacance de poste, par l'effet-report de la création de nouveaux postes (un poste D-2, un poste P-3 ainsi que deux postes P-2) pendant l'exercice biennal 1996-1997 ainsi que par la suppression d'un poste P-3, d'un poste P-2 et d'un poste d'agent des services généraux.

##### *Consultants et experts*

- 9.65 Les ressources prévues (110 300 dollars), qui font apparaître une augmentation de 41 400 dollars, se répartissent comme suit : a) un montant de 60 400 dollars permettant de financer les services des consultants auxquels il sera fait appel pour l'élaboration des publications périodiques et isolées ainsi que pour la préparation des études analytiques et des documents de travail sur les questions micro-économiques et les problèmes de développement social; et b) un montant de 49 900 dollars permettant de financer les réunions des trois groupes spéciaux d'experts dont il est question au paragraphe 9.63 a) iii) plus haut. L'augmentation de 41 400 dollars (24 100 dollars au titre des services de consultants et 17 300 dollars au titre des réunions des groupes spéciaux d'experts) s'explique, d'une part, par le nombre accru de produits exécutés et, d'autre part, par une participation plus large aux réunions.

##### *Voyages*

- 9.66 Les ressources prévues (30 100 dollars), en baisse par rapport à l'exercice précédent, correspondent aux frais de voyage du personnel chargé d'effectuer des recherches et de recueillir des données ainsi que d'assurer la liaison avec les institutions spécialisées, les institutions financières et commerciales internationales et d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales compétentes.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 9.67 Le montant prévu (75 700 dollars) représente la part des dépenses que la Division doit engager pour assurer l'entretien de l'infrastructure technique du réseau local (y compris des ordinateurs centraux) afin de fournir l'appui nécessaire aux services centraux de gestion, tels que la messagerie électronique ou le système UNIX utilisé pour le SIG.

##### *Matériel*

- 9.68 Le montant prévu (31 800 dollars), inférieur à celui de l'exercice précédent, permettrait de financer la mise à niveau ou le remplacement du parc informatique de la Division.

## D. Appui aux programmes

Tableau 9.16

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 994,8	1 761,7	107,0	6,0	1 868,7	116,9	1 985,6
Autres dépenses de personnel	173,1	272,7	(70,8)	(25,9)	201,9	12,2	214,1
Frais généraux de fonctionnement	422,5	274,3	97,7	35,6	372,0	22,4	394,4
Dépenses de représentation	4,3	4,7	—	—	4,7	0,3	5,0
Fournitures et accessoires	61,1	59,4	—	—	59,4	3,5	62,9
Mobilier et matériel	18,0	23,9	(9,8)	(41,0)	14,1	0,8	14,9
<b>Total</b>	<b>2 673,8</b>	<b>2 396,7</b>	<b>124,1</b>	<b>5,1</b>	<b>2 520,8</b>	<b>156,1</b>	<b>2 676,9</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	172,0	106,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	106,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>172,0</b>	<b>106,0</b>		<b>106,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 845,8</b>	<b>2 502,7</b>		<b>2 782,9</b>



Tableau 9.17

**Postes nécessaires**

*Programme : Appui aux programmes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	8	8	—	—	1	1	9	9
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

- 9.69 Le Service administratif fournit au Département un appui aux programmes ainsi que d'autres services d'administration (recrutement et administration du personnel, gestion des finances, planification des ressources et autres services communs).

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 9.70 Pour entreprendre les activités décrites ci-dessus, le service administratif aurait besoin de 3 postes d'administrateur et de 10 postes d'agent des services généraux. L'augmentation de 107 000 dollars correspond à l'application des nouveaux taux standard de vacance de poste.

*Autres dépenses de personnel*

- 9.71 Les ressources prévues (201 900 dollars) doivent permettre a) d'engager le personnel temporaire (152 000 dollars) devant remplacer les fonctionnaires du Département en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire lors de périodes de pointe; et b) de financer (49 900 dollars) les heures supplémentaires effectuées par le personnel du Département lors de périodes de pointe.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 9.72 Les ressources prévues (372 000 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes : a) location du matériel de bureautique et de traitement des données du Service administratif (24 100 dollars); b) communications (331 600 dollars), qui comprennent le coût des communications par téléphone et par télécopie et d'autres dépenses connexes engagées par le Département; c) entretien du matériel de bureautique (7 100 dollars); et d) divers frais (9 200 dollars) liés aux activités du Département. L'augmentation de 97 700 dollars permettra de financer les frais effectifs de communications compte tenu de la structure des dépenses engagées lors de l'exercice précédent.

*Fournitures et accessoires*

- 9.73 Les ressources prévues (59 400 dollars) doivent permettre de financer les fournitures et accessoires de bureau non durables du Département, en particulier les fournitures pour le traitement des données.

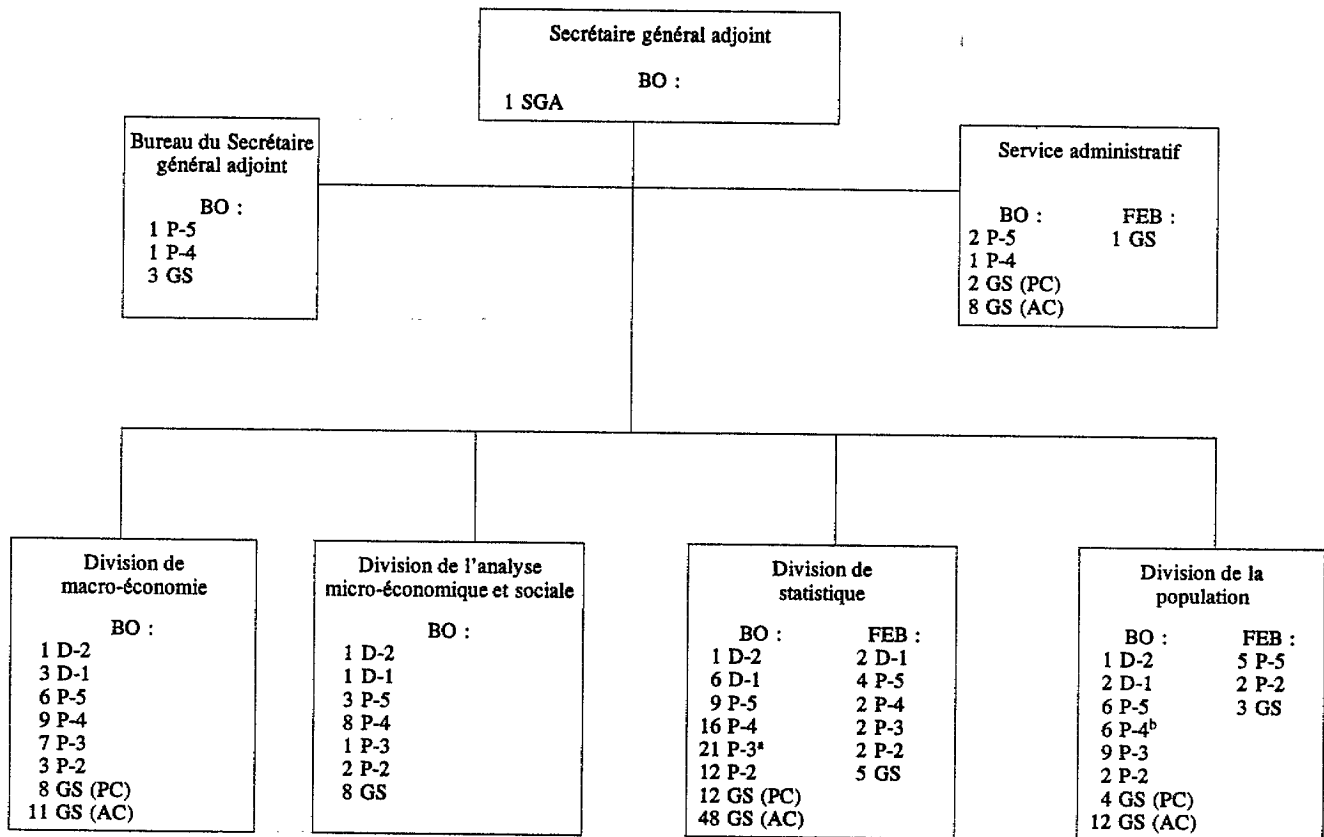
*Dépenses de représentation*

- 9.74 Le montant prévu (4 700 dollars) devra permettre de financer les coûts liés aux réunions des organes intergouvernementaux auxquels le Département offre ses services.

*Matériel*

- 9.75 Les ressources prévues (14 100 dollars) doivent permettre de financer le remplacement du matériel de bureautique du Service administratif.

## Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



\* Reclassement à P-3 de trois postes P-2.

<sup>b</sup> Reclassement à P-4 d'un poste P-5.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires



---

## **Chapitre 10**

### **Services d'appui et de gestion pour le développement**

(Programme 8 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 10.1 Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement est chargé de l'exécution du programme 8 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).
- 10.2 Le Département joue, en tant que de besoin, le rôle d'agent d'exécution de programmes et de projets et est le principal instrument opérationnel et le centre de coordination de la coopération technique dans les domaines économique et social au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Il vise essentiellement à appuyer les efforts des pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux, ainsi que ceux des pays à économie en transition, sur leur demande, en vue de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de l'administration publique et des finances, de la gestion du développement économique et social, et de la planification et de la gestion des ressources naturelles et de l'énergie. Le Département fournit par ailleurs un appui technique aux organes intergouvernementaux dans les domaines de l'administration publique et des finances et dans celui des ressources naturelles et de l'énergie.
- 10.3 L'exécution de ce programme est guidée, notamment, par les résolutions 44/211 du 22 décembre 1989, 47/199 du 22 décembre 1992 et 50/120 du 20 décembre 1995, de l'Assemblée générale, sur la coopération technique, et par sa résolution 50/225 du 19 avril 1996 sur l'administration publique et le développement, ainsi que par diverses résolutions et décisions du Conseil économique et social. Le programme tient compte également des engagements pris et des résultats des conférences mondiales récentes des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que des programmes d'action mondiaux ou régionaux, tels que les programmes en faveur des pays les moins avancés et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À cet égard, on accordera une attention particulière à la réalisation de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Jouant un rôle actif dans le cadre des programmes et projets exécutés au niveau des pays et des collectivités, axés sur l'action, qui intègrent les mesures sectorielles dans des stratégies cohérentes plurisectorielles, ce programme représente dans la pratique une interaction entre les consensus arrêtés à l'échelon mondial et les mesures prises au niveau national.
- 10.4 Durant l'exercice biennal 1998-1999, le Département continuera de fournir des avis techniques, sur leur demande, aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, ainsi qu'aux pays dont l'économie est en transition, dans les domaines suivants : planification des politiques économiques et sociales et développement; planification et gestion des ressources naturelles et de l'énergie; administration publique et finances; développement du secteur des affaires; et cartographie et infrastructure physique. Étant donné ses compétences multidisciplinaires, le Département mènera une action axée sur une conception plurisectorielle et thématique de la coopération pour le développement et du renforcement des institutions.

- 10.5 Le Département fournira des services aux organes délibérants et contribuera, sur le plan technique, au débat sur l'administration publique et le développement que doit engager l'Assemblée générale en 1998, ainsi qu'aux travaux du Comité des ressources naturelles et d'autres groupes d'experts. C'est également au Département qu'incombe au premier chef la responsabilité de rendre compte au Conseil économique et social et au Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP des activités de coopération technique des Nations Unies.
- 10.6 Dans le cadre des nouvelles tendances qui se font jour dans le domaine de la coopération pour le développement, une plus grande importance sera accordée à la durabilité du développement, ainsi qu'à un développement axé sur les besoins de l'individu. Les activités opérationnelles du Département seront de plus en plus largement exécutées au niveau des programmes. Dans les situations qui se produisent après les conflits, les moyens d'action plurisectoriels du Département permettent d'aider à la mise au point des plans opérationnels concernant la démobilisation, de répondre aux besoins des groupes sociaux vulnérables, d'appuyer l'auto-assistance en matière de reconstruction et le rétablissement des infrastructures et des services publics de manière à répondre aux besoins pressants des populations, de mettre en place des institutions gouvernementales ou de renforcer celles qui existent et de favoriser la reprise d'une vie économique et sociale normale.
- 10.7 L'élaboration et la bonne réalisation des programmes et projets sur le terrain nécessitent l'instauration d'un appui ferme et mutuel entre la fonction d'appui technique et celle d'exécution, notamment en ce qui concerne le recrutement et l'administration du personnel, les services à fournir aux titulaires de bourses financées au titre des fonds alloués aux projets et l'organisation des programmes de formation, l'achat du matériel et des fournitures pour les projets et le recours à des sous-traitants. Un certain nombre de ces tâches seront exécutées par les services du Département à Genève et à Vienne.
- 10.8 Une part importante des projets de coopération technique exécutés par le Département a été financée au moyen des fonds extrabudgétaires fournis par le PNUD et le FNUAP. On enregistre depuis quelques années un déclin notable des ressources du PNUD transitant par les organismes des Nations Unies, ce qui a entraîné pour le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, qui est l'un des cinq grands organismes utilisant les ressources du PNUD, une perte considérable des remboursements effectués au titre des dépenses d'appui.
- 10.9 Le montant des crédits demandés au budget ordinaire (26 075 000 dollars) accuse une diminution de 736 400 dollars, imputable principalement à l'effet conjoint de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes ainsi qu'à la suppression proposée de 10 postes dans le cadre de la restructuration du Département, et en particulier de la rationalisation de ses activités et services en Europe.
- 10.10 Les ressources allouées au Département au présent chapitre se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs . . . . .	1,6	—
B. Direction exécutive et administration . . . . .	5,7	—
C. Programme de travail . . . . .	83,5	93,7
D. Appui au programme . . . . .	9,2	6,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

10.11 Les ressources allouées au programme de travail en 1998-1999 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire (En pourcentage)	Fonds extra-budgétaires
1. Administration publique, finances et développement . . . . .	53,3	52,7
2. Environnement et gestion du développement social . . . . .	46,7	47,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 10.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	309,1	395,8	13,2	3,3	409,0	24,6	433,6
B. Direction exécutive et administration	1 363,0	1 473,0	15,9	1,0	1 488,9	90,6	1 579,5
C. Programme de travail	24 079,6	22 329,4	(452,9)	(2,0)	21 876,5	1 300,6	23 177,1
D. Appui au programme	2 710,6	2 613,2	(312,6)	(11,9)	2 300,6	141,1	2 441,7
<b>Total</b>	<b>28 462,3</b>	<b>26 811,4</b>	<b>(736,4)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>26 075,0</b>	<b>1 556,9</b>	<b>27 631,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	745,7	883,2	a) Services d'appui à :	—
	26 070,4	13 770,7	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	13 770,7
	—	—	b) Activités de fond	—
	116 366,0	88 000,0	c) Projets opérationnels :	88 000,0
	12 610,0	10 000,0	PNUD	10 000,0
	43 920,0	52 000,0	FNUAP	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	52 000,0
<b>Total</b>	<b>199 712,1</b>	<b>164 653,9</b>		<b>163 770,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>228 174,4</b>	<b>191 465,3</b>		<b>191 402,6</b>

Tableau 10.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	26 344,0	24 298,5	(707,1)	(2,9)	23 591,4	1 408,4	24 999,8
Autres dépenses de personnel	359,1	321,8	(89,6)	(7,8)	232,2	13,9	246,1
Consultants et experts	445,5	475,4	13,0	2,7	488,4	29,2	517,6
Voyages	685,5	958,1	3,1	0,3	961,2	57,5	1 018,7
Services contractuels	11,8	23,8	28,7	120,5	52,5	3,1	55,6
Frais généraux de fonctionnement	471,3	554,8	15,5	2,7	570,3	33,8	604,1
Dépenses de représentation	4,4	5,9	—	—	5,9	0,4	6,3
Fournitures et accessoires	36,2	34,4	—	—	34,4	2,1	36,5
Mobilier et matériel	104,5	138,7	—	—	138,7	8,5	147,2
<b>Total</b>	<b>28 462,3</b>	<b>26 811,4</b>	<b>(736,4)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>26 075,0</b>	<b>1 556,9</b>	<b>27 631,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	13 386,2	8 070,7	Postes	7 800,1
	10 309,8	4 012,7	Autres dépenses de personnel	3 904,1
	1 266,2	1 127,3	Consultants et experts	777,3
	218,9	185,0	Voyages	65,0
	24,9	1,1	Services contractuels	1,1
	1 495,2	462,6	Frais généraux de fonctionnement	430,6
	75,5	27,0	Fournitures et accessoires	25,0
	39,4	7,5	Mobilier et matériel	7,5
	—	760,0	Subventions et contributions	760,0
	172 896,0	150 000,0	Dépenses diverses	150 000,0
<b>Total</b>	<b>199 712,1</b>	<b>164 653,9</b>		<b>163 770,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>228 174,4</b>	<b>191 465,3</b>		<b>191 402,6</b>



Tableau 10.3

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**
*Unité administrative : Département des services  
d'appui et de gestion pour le développement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	7	7	—	—	7	7	14	14
P-5	14	14	—	—	14	14	28	28
P-4/3	33	32	—	—	14	13	47	45
P-2/1	4	4	—	—	9	9	13	13
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>105</b>	<b>103</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	6	4	—	—	5	5	11	9
Autres classes	91	84	—	—	9	9	100	93
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>88</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>111</b>	<b>102</b>
<b>Total général</b>	<b>158</b>	<b>148</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>216</b>	<b>205</b>

<sup>a</sup> En outre, les services d'un expert de la classe D-1 ont été fournis au Département à titre gracieux pendant l'exercice biennal 1996-1997.

## A. Organes directeurs

Tableau 10.4

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Comités des ressources naturelles	92,1	138,5	(3,0)	(2,1)	135,5	8,1	143,6
2. Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	80,4	113,9	28,1	24,6	142,0	8,5	150,5
3. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	136,6	143,4	(11,9)	(8,2)	131,5	8,0	139,5
<b>Total</b>	<b>309,1</b>	<b>395,8</b>	<b>13,2</b>	<b>3,3</b>	<b>409,0</b>	<b>24,6</b>	<b>433,6</b>

### 1. Comité des ressources naturelles

- 10.12 Le Comité des ressources naturelles est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, dont le mandat est défini dans l'annexe à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992. Il se compose de 24 experts siégeant à titre individuel, désignés par leur gouvernement et élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans. Il compte deux groupes de travail, qui étudient dans une optique intégrée les questions relatives à l'eau et aux ressources minérales. Le Comité se réunit tous les deux ans pendant deux semaines. Il tiendra sa quatrième session en 1998.

### 2. Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

- 10.13 Par sa résolution 1199 (XLII) du 24 mai 1967, le Conseil économique et social a décidé que le programme d'administration publique de l'ONU serait examiné périodiquement par une réunion d'experts et que le rapport de la réunion lui serait soumis pour examen. Quelque 20 à 25 experts sont invités par le Secrétaire général à participer aux réunions à titre individuel. La fréquence des réunions n'est pas fixée, mais celles-ci se tiennent généralement tous les deux ans, pendant une période de 10 à 14 jours. La treizième Réunion se tiendra en mai 1997 et la quatorzième Réunion doit se tenir en 1998.

### 3. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

- 10.14 Le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a été créé en application de la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1967, et se compose de 25 experts fiscaux (10 originaires de pays développés et 15 de pays en développement) désignés par leur gouvernement mais siégeant à titre individuel. La neuvième réunion du Groupe spécial d'experts se tiendra en 1999.
- 10.15 Le Groupe spécial d'experts fait rapport au Conseil économique et social et tient tous les deux ans une session de 10 jours à Genève consacrée à la conclusion de conventions fiscales entre pays développés et pays en développement, qui soient acceptables par les deux parties et protègent pleinement leurs intérêts fiscaux respectifs. Il s'agit notamment de la révision du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement ainsi que du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement. Participent aux réunions du Groupe spécial d'experts des observateurs de pays développés, de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition, d'organisations intergouvernementales internationales et régionales ainsi que des experts d'organisations non gouvernementales exerçant des activités dans le domaine de la fiscalité internationale.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Voyages*

- 10.16 Les ressources demandées (409 000 dollars), qui font apparaître un accroissement de 13 200 dollars, imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses afférentes à la Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'ONU, permettront de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des représentants des trois organes directeurs, comme suit :
- a) Frais de voyage des 24 membres du Comité des ressources naturelles qui participeront à la quatrième session du Comité en 1998, soit un montant de 135 500 dollars, ce qui représente une diminution de 3 000 dollars par rapport aux dépenses de 1996-1997;
  - b) Frais de voyage des 25 experts qui participeront à la quatorzième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'ONU en 1998, soit un montant de 142 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 28 100 dollars, imputable au fait que le nombre des participants, qui était de 21 en 1996-1997, sera porté à 25 en 1998-1999;
  - c) Frais de voyage des 25 experts qui participeront à la réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en 1999, soit un montant de 131 500 dollars, ce qui fait apparaître une diminution de 11 900 dollars par rapport aux dépenses effectives de 1996-1997.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 10.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 288,7	1 389,5	15,9	1,1	1 405,4	85,7	1 491,1
Voyages	74,3	83,5	—	—	83,5	4,9	88,4
<b>Total</b>	<b>1 363,0</b>	<b>1 473,0</b>	<b>15,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1 488,9</b>	<b>90,6</b>	<b>1 579,5</b>

Tableau 10.6

### Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	5	5	—	—	—	—	5	5
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

- 10.17 Le Secrétaire général adjoint, avec le concours de ses collaborateurs immédiats, assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Département aux fins de l'exécution des mandats qui lui ont été confiés par les organes délibérants et de son programme de travail approuvé. Il préside le Conseil de gestion du Programme de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles et de l'énergie ainsi que le Groupe consultatif d'utilisateurs du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU, créés par le Secrétaire général. Il est également membre du Comité de coordination de la gestion du Bureau des services d'appui aux projets.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 10.18 Les ressources prévues (1 405 400 dollars), qui accusent une augmentation de 15 900 dollars, imputable à l'application de nouveaux taux standard de vacance de poste, doivent permettre de financer les besoins en personnel à la rubrique Direction exécutive et administration ainsi que d'assurer le maintien de trois postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un secrétaire général adjoint, un D-1 et un P-4) et de cinq postes d'agent des services généraux (autres classes).

*Voyages*

- 10.19 Les ressources prévues à cette rubrique (83 500 dollars) sont destinées à financer les voyages que le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs entreprendront pour assister aux réunions à Genève du Conseil économique et social, du Conseil d'administration du PNUD, du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires (22 000 dollars) ainsi que pour mener des missions de représentation, à la demande du Secrétaire général, afin de participer aux réunions des commissions régionales, aux réunions de haut niveau avec les hauts fonctionnaires des institutions de Bretton Woods et aux tables rondes de donateurs (61 500 dollars).

**C. Programme de travail**

Tableau 10.7

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Administration publique, finances et développement	14 029,9	11 554,8	96,9	0,8	11 651,7	670,9	12 322,6
2. Environnement et gestion du développement social	10 049,7	10 774,6	(549,8)	(5,1)	10 224,8	629,7	10 854,5
<b>Total</b>	<b>24 079,6</b>	<b>22 329,4</b>	<b>(452,9)</b>	<b>(2,0)</b>	<b>21 876,5</b>	<b>1 300,6</b>	<b>23 177,1</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :		—
	17 395,8	7 855,2	i) Des organismes des Nations Unies		—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires		7 855,2
	—	—	b) Activités de fond		—
	116 366,0	88 000,0	c) Projets opérationnels :		88 000,0
	12 610,0	10 000,0	PNUD		10 000,0
	43 920,0	52 000,0	FNUAP		—
			Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique		52 000,0
<b>Total</b>	<b>190 291,8</b>	<b>157 855,2</b>			<b>157 855,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>214 371,4</b>	<b>180 184,6</b>			<b>181 032,3</b>

## Sous-programme 1 Administration publique, finances et développement

Tableau 10.8

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	13 614,5	11 063,1	94,6	0,8	11 157,7	641,4	11 799,1
Consultants et experts	268,0	246,7	2,3	0,9	249,0	14,9	263,9
Voyages	147,4	245,0	—	—	245,0	14,6	259,6
<b>Total</b>	<b>14 029,9</b>	<b>11 554,8</b>	<b>96,9</b>	<b>0,8</b>	<b>11 651,7</b>	<b>670,9</b>	<b>12 322,6</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	6 929,3	2 623,7	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	2 623,7
	—	—	b) Activités de fond	—
	37 491,0	28 000,0	c) Projets opérationnels :	
	12 610,0	10 000,0	PNUD	28 000,0
			FNUAP	10 000,0
	25 952,0	34 000,0	Fonds d'affectation pour les projets de coopération technique	34 000,0
<b>Total</b>	<b>82 982,3</b>	<b>74 623,7</b>		<b>74 623,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>97 012,2</b>	<b>86 178,5</b>		<b>86 946,3</b>

Tableau 10.9

**Postes nécessaires<sup>a</sup>**
*Unité administrative : Division de la gestion, de l'administration publique et des finances*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	3	3	6	6
P-5	7	8	—	—	4	4	11	12
P-4/3	17	17	—	—	—	—	17	17
P-2/1	3	3	—	—	4	4	7	7
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>42</b>	<b>43</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	2	—	—	—	—	3	2
Autres classes	35	32	—	—	1	1	36	33
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>35</b>
<b>Total général</b>	<b>69</b>	<b>66</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>81</b>	<b>78</b>

<sup>a</sup> En outre, les services d'un expert de la classe D-1 ont été fournis au Département à titre gracieux pendant l'exercice biennal 1996-1997.

- 10.20 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de la gestion, de l'administration publique et des finances.
- 10.21 En 1998-1999, le Département facilitera le dialogue au niveau intergouvernemental au sein de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organes subsidiaires pertinents dans les domaines ci-après : tendances et questions d'importance critique dans les domaines de l'administration publique, des finances publiques et de la vie des affaires, en particulier s'agissant de renforcer les capacités des gouvernements en matière de formulation des politiques, de restructuration de l'administration, de réforme de la fonction publique, de mise en valeur des ressources humaines et de formation à l'administration publique; amélioration de la performance du secteur public; gestion financière; interaction entre les secteurs public et privé; rôle de l'administration publique dans le développement social; rôle de l'administration publique dans le renforcement de l'infrastructure; redressement après les conflits et reconstruction de l'appareil de l'État, et gestion des programmes de développement. À cet égard, le Département fera fonction de dépositaire des informations et des données d'expérience recueillies dans ces domaines de manière à faciliter l'échange de connaissances, de méthodes et d'idées. Des documents et des services techniques seront fournis au Groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.
- 10.22 Les connaissances et compétences techniques acquises par le Département dans les domaines relevant de sa compétence seront mises à la disposition des pays en développement et des pays à économie en transition grâce à la fourniture de services consultatifs, à des missions d'évaluation des besoins, à des études de diagnostic, à l'élaboration et à la mise en place de programmes et à l'exécution de projets. Compte tenu des nouvelles tendances qui apparaissent en matière de coopération pour le développement, on attachera une importance accrue à la mise en place de capacités nationales et au renforcement des ressources institutionnelles et humaines. On mettra par ailleurs l'accent sur l'instauration de nouveaux

partenariats stratégiques entre le secteur public et la société civile en contribuant à l'application d'une conception de l'élaboration des politiques faisant appel à la participation. Des recherches et études opérationnelles seront menées sur les tendances et questions qui se font jour dans le domaine de l'administration publique et des finances ainsi que sur les «pratiques les plus avisées» de manière à les adapter et à les reproduire dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition.

- 10.23 D'importantes initiatives seront prises durant l'exercice biennal pour renforcer les fonctions d'échange d'informations du sous-programme grâce à l'utilisation de techniques nouvelles et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines de la collecte, de la mise à jour et de la diffusion d'informations sur l'administration et les finances publiques, ainsi que pour améliorer la synergie, la coopération et la coordination entre les différents fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées, le Secrétariat de l'ONU et les institutions de Bretton Woods de manière à optimiser les capacités fonctionnelles et techniques des organismes des Nations Unies dans ces domaines. L'instauration de partenariats avec les organisations non gouvernementales sera également renforcée durant l'exercice biennal.

### Activités

- 10.24. Les activités ci-après seront entreprises durant l'exercice biennal.

a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Quatre réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, respectivement; 25 séances plénières et 20 séances de groupes de travail de la Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (outre la fourniture de services techniques); et 22 séances plénières et 16 réunions de groupes de travail du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale avec fourniture de services techniques;

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

Assemblée générale. Rapport de synthèse sur l'administration publique et le développement;

Conseil économique et social. Rapport sur les travaux de la quatorzième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;

Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Rapport sur l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale; rapport sur l'examen des travaux consacrés au programme d'administration et de finances publiques; et 10 documents analytiques ou documents de séance portant sur des questions thématiques;

Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Modèle révisé de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement; et Manuel révisé des Nations Unies pour la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement;

- iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts. Promotion du rôle d'encadrement des femmes dans les administrations publiques nationales; participation civique à la gestion des institutions locales et à celle des finances publiques; et trois autres réunions de groupes d'experts sur des thèmes qui seront arrêtés par la treizième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;



- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Préparation et tenue, en coopération avec les autorités de Tokyo, de la Conférence Nations Unies/administrations publiques de la zone métropolitaine de Tokyo consacrée au rôle des acteurs non étatiques dans la gestion des affaires publiques;
  - ii) Douze publications en série : *Development Administration Newsletter* (quatre numéros); *List of Publications in Public Administration and Finance* (deux numéros); *Public administration profiles of selected African countries* (cinq numéros); et *Supplément aux conventions fiscales internationales*;
  - iii) Quatorze publications isolées : *Civil Service Training and Management Development*; *Guidelines on Government Re-engineering by the Use of Information Technology*; *Public Administration and the Science of Disasters*; *Reform and Modernization in Eastern and Central European Countries*; *Gender issues in Civil Service Systems*; *Governance and Civic Participation*; *Governance in Africa: Emerging Issues and Strategies*; *Salient Issues in Public Management Reform*; *Promoting Ethics in Government*; *Restructuring Process of the Military Industry in China*; *Business Opportunities and Development in Asia and the Pacific Region*; *Public Financial Management*; *Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions* (mise à jour); et *Manuel pour la négociation de conventions fiscales bilatérales*;
  - iv) Supports techniques : manuel de formation sur la stratégie des affaires; page d'accueil Internet concernant l'administration publique et les finances; documents techniques pouvant être consultés par voie électronique sur le site Web de l'ONU; monographies de pays pouvant être consultées sur le site Web; bases de données sur la réforme administrative, les organisations et spécialistes de gestion des conflits pouvant être consultées sur Internet; coopération fiscale internationale (page d'accueil Internet); produits financiers à l'intention des petites entreprises en Afrique; cadre politique, juridique et réglementaire applicable aux petites entreprises en Afrique; tendances récentes en matière de formation à l'esprit d'entreprise; manuel sur l'administration des élections (sur CD-ROM).
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Participation à des réunions consacrées à l'administration et aux finances publiques. Centre latino-américain d'administration pour le développement; OCDE; Banque mondiale; Secrétariat du Commonwealth; Organisation arabe de développement de l'administration; Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD); et Observatoire des fonctions publiques africaines (OFPA);
  - ii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales. Association du Commonwealth pour l'administration et la gestion des affaires publiques; Forum des administrations locales du Commonwealth; Association internationale des écoles et instituts d'administration (AIEIA); Organisation régionale de l'Orient pour l'administration publique; Institut international des sciences administratives (IISA); Union internationale des villes et pouvoirs locaux; Commission de la Chambre de commerce internationale sur la fiscalité; Fédération internationale d'experts-comptables; Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth; Centre interaméricain d'administration fiscale; Conseil des secrétaires exécutifs des organisations fiscales; Nations Unies/Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, etc.;
  - iii) Coopération avec les organismes ci-après : PNUD, CESAP, CEA, CEPALC, CESA, CEE, Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat de l'ONU, UNU, Centre pour les droits de l'homme, CNUCED, et Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat);
  - iv) Contribution de fond aux activités. Sous-Groupe du CAC sur le renforcement des capacités dans le cadre des activités de redressement et de reconstruction après les conflits; et Sous-Groupe sur

le renforcement des capacités des administrations publiques comme suite à la résolution 50/225 de l'Assemblée générale;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Cinquante missions d'évaluation des besoins et de diagnostic sur les thèmes ci-après : projets de conception et d'élaboration des programmes sur la gestion des affaires publiques; réforme de la fonction publique; ressources humaines; techniques d'information en matière de gestion publique; pouvoirs locaux; démocratie, gestion des affaires publiques et participation; décentralisation; redressement après les conflits; systèmes d'établissement des budgets; mobilisation des ressources internes; capacités de gestion financière; mobilisation des ressources internes et extérieures; réformes fiscales et administration fiscale; secteur privé et vie des affaires; et conversion militaire et milieux d'affaires;
  - ii) Formation de groupe, séminaires et ateliers. Forum Sud-Sud sur les réformes de la gestion et de l'administration publiques; Forum international sur la réorganisation des administrations publiques grâce à l'utilisation des techniques informatiques; réunion sur les systèmes d'administration publique et d'information visant à atténuer les conséquences des catastrophes; atelier régional sur le renforcement des capacités en vue de l'élaboration des politiques; conférence sur la promotion de l'éthique dans l'action des pouvoirs publics; ateliers sur les thèmes suivants : problématique hommes-femmes dans les fonctions publiques nationales; gestion des affaires publiques et participation civique; et renforcement des institutions, démocratisation, gestion des affaires publiques et participation (deux ateliers régionaux);
  - iii) Projets opérationnels. Soixante projets nationaux, 8 projets régionaux et 12 projets interrégionaux ayant pour objet de fournir des services techniques et une assistance aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour leur permettre de renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de l'administration et des finances publiques.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 10.25 Le montant demandé (11 157 700 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 94 600 dollars, doit permettre de répondre aux besoins en personnel de ce sous-programme, à savoir 32 postes d'administrateur et 34 postes d'agent des services généraux, y compris 4 postes pour l'Office de Genève, comme indiqué plus haut dans le tableau 10.9. L'augmentation des ressources demandées par rapport à 1996-1997 découle de l'application de nouveaux taux standard de vacance de poste ainsi que du redéploiement et de la suppression de certains postes, comme suit : un poste P-5 est transféré du sous-programme 2 (environnement et gestion du développement social) à ce sous-programme, de manière à appuyer les activités menées dans le cadre de la restructuration du programme de travail du Département; et il est proposé de supprimer quatre postes d'agent des services généraux (un poste de 1re classe et trois postes d'autres classes) dans le cadre de la rationalisation du Département.

##### *Consultants et experts*

- 10.26 Les ressources nécessaires (249 000 dollars), qui accusent une augmentation de 2 300 dollars au titre des groupes spéciaux d'experts, se répartiraient comme suit :
- a) Un montant de 158 400 dollars devant permettre de couvrir le coût des services spécialisés de consultants non disponibles au Secrétariat en vue d'assurer la préparation des séminaires et ateliers ci-après :
    - i) Thèmes prioritaires concernant l'administration et les finances publiques devant être arrêtées par les treizième et quatorzième Réunions d'experts chargées d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;
    - ii) Thèmes prioritaires arrêtés par le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale;

- iii) Services d'experts supplémentaires auxquels il faudra faire appel pour les activités concernant les thèmes ci-après : bonne gestion des affaires publiques; réformes de la fonction publique; décentralisation; gestion financière; budgétisation; comptabilité; vérification des comptes; secteur privé et développement des entreprises; et conversion militaire.
- b) Un montant de 90 600 dollars devant permettre de financer les réunions de trois groupes d'experts sur les thèmes suivants : promotion du rôle d'encadrement des femmes dans les fonctions publiques nationales; participation civique à la gestion des pouvoirs locaux; et gestion financière des pouvoirs publics.

#### Voyages

- 10.27 Les ressources nécessaires, soit 245 000 dollars, doivent permettre de couvrir le coût des voyages du personnel affecté aux réunions du Comité directeur et du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (17 600 dollars) ainsi que d'autres voyages du personnel (227 400 dollars) devant participer à titre consultatif aux réunions de coordination et aux réunions techniques organisées par différents organismes du système des Nations Unies et par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

## Sous-programme 2 Environnement et gestion du développement social

Tableau 10.10

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	9 718,7	10 319,2	(549,3)	(5,3)	9 769,9	602,4	10 372,3
Consultants et experts	177,5	228,7	10,7	4,6	239,4	14,3	253,7
Voyages	153,5	226,7	(11,2)	(4,9)	215,5	13,0	228,5
<b>Total</b>	<b>10 049,7</b>	<b>10 774,6</b>	<b>(549,8)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>10 224,8</b>	<b>629,7</b>	<b>10 854,5</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	10 466,5	5 231,5	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	5 231,5
	—	—	b) Activités de fond	—
	78 875,0	60 000,0	c) Projets opérationnels :	
	17 968,0	18 000,0	PNUD	60 000,0
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	18 000,0
<b>Total</b>	<b>107 309,5</b>	<b>83 231,5</b>		<b>83 231,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>117 359,2</b>	<b>94 006,1</b>		<b>94 086,0</b>

Tableau 10.11

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Division du développement économique et social  
et de la gestion des ressources naturelles*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	3	3	6	6
P-5	6	5	—	—	6	6	12	11
P-4/3	14	13	—	—	4	4	18	17
P-2/1	1	1	—	—	4	4	5	5
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>40</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Ire classe	2	1	—	—	3	3	5	4
Autres classes	43	41	—	—	1	1	44	42
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>49</b>	<b>46</b>
<b>Total général</b>	<b>70</b>	<b>65</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>91</b>	<b>86</b>

- 10.28 Ce sous-programme sera exécuté par la Division du développement économique et social et de la gestion des ressources naturelles.
- 10.29 L'objectif du sous-programme est de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes visant à promouvoir le développement économique et social et une gestion des ressources naturelles et énergétiques respectant l'environnement. Le sous-programme a également pour but d'accélérer et d'appuyer les aspects socio-économiques des processus de reconstruction et de relèvement dans les pays où existent des risques de conflit.
- 10.30 Les politiques et programmes spécifiques que le sous-programme aide les pays à élaborer et à mettre en oeuvre sont conformes aux priorités et aux recommandations du système des Nations Unies, à savoir l'élimination de la pauvreté et le développement centré sur l'être humain. Le sous-programme fonctionne également dans le cadre de l'application des résultats des conférences mondiales et des textes des Nations Unies en vigueur. Il fournit aussi un appui fonctionnel aux conférences cartographiques des Nations Unies et aux conférences sur la normalisation des noms géographiques, et participe à l'établissement des rapports présentés au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et au Comité des ressources naturelles.
- 10.31 Le sous-programme fournit des services consultatifs techniques aux gouvernements, sur leur demande, par la formulation, l'exécution, le contrôle et l'évaluation d'activités de coopération technique, portant principalement sur le renforcement des capacités au niveau national, et par le biais de la recherche appliquée. Il vise en premier lieu les pays les moins avancés, les pays en transition, les pays en cours de relèvement ou de reconstruction et les autres pays où les besoins sont les plus pressants.
- 10.32 Au niveau national, une assistance sera fournie pour l'élaboration de stratégies opérationnelles visant à promouvoir un développement économique et social équitable et l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'énergie. Dans le cadre de son approche multidisciplinaire, le sous-programme accorde une attention particulière aux domaines clefs du développement et de la gestion dans les secteurs

économique et social, à savoir les politiques d'ajustement structurel, la programmation et le contrôle des investissements, la planification, l'élaboration de principes d'action et la gestion des politiques. Une attention particulière sera également accordée aux dimensions sociales de l'ajustement, à la décentralisation de la prise de décisions économiques, à l'intégration sociale, à la réconciliation sociale, au développement rural et communautaire intégré, à la réinsertion des réfugiés et des ex-combattants, et à la participation des femmes et des groupes vulnérables. Dans le domaine des ressources naturelles, l'assistance fournie sera centrée sur une approche multisectorielle de la gestion des ressources en eau, tenant compte des initiatives locales et associant les communautés à ces efforts de développement; l'élaboration de politiques concernant les ressources minérales qui encouragent l'application de méthodes de production respectueuses de l'environnement; l'utilisation de techniques modernes pour l'établissement de levés et des cartes en tant qu'outil permettant de planifier les infrastructures et l'utilisation des sols aux fins de la croissance économique et du développement durable. En ce qui concerne les stratégies de mise en valeur rationnelle des ressources énergétiques, le sous-programme se concentrera sur les problèmes liés à l'environnement, accordant une attention particulière au réchauffement de la planète, à la commercialisation des technologies relatives à l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, aux économies d'énergie, au transfert de techniques non polluantes d'utilisation du charbon, à l'approvisionnement durable des zones rurales en énergie et aux investissements privés dans le secteur énergétique.

### Activités

10.33 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts (budget ordinaire/ fonds extrabudgétaires)*

i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Cinq réunions plénières et 10 réunions de groupes de travail à la quatrième session du Comité des ressources naturelles; et une réunion plénière et six réunions de groupes de travail à la vingtième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques;

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

Conseil économique et social. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur les travaux de sa vingtième session;

Comité des ressources naturelles. Trois rapports sur les sujets suivants : activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources minérales et coopération interorganisations; questions relatives à la planification spatiale des ressources foncières (y compris les minéraux) et des ressources en eau; conception et utilisation de technologies perfectionnées pour l'utilisation, le traitement des déchets résultant de l'exploitation minière, afin de réduire la charge écologique imposée à l'environnement; et un document de synthèse sur le problème essentiel consistant à améliorer la capacité des pays en développement et des pays en transition de tirer le meilleur parti de leur potentiel en matière de ressources minérales sur les plans économique et social;

Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement (en collaboration avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable). Rapport sur l'utilisation de technologies efficaces et respectueuses de l'environnement pour la mise en valeur de l'énergie fossile; rapport sur l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques en matière d'énergie rurale; apports au rapport sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine énergétique;

iii) Cinq réunions de groupes spéciaux d'experts. Base de connaissances globale sur les ressources minérales potentielles; options en matière de gestion des ressources en eau et incidences sur les investissements du secteur privé; financement de projets énergétiques dans les pays en développement; tendances et obstacles; l'énergie dans le secteur des transports; normes de

résultats et réglementations relatives aux émissions; et politiques d'investissement en vue du développement régional dans les pays en transition;

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Vingt-quatre publications en série. *Natural Resources Forum* (trimestriel); *Bulletin sur les cours d'eau et les lacs internationaux*, qui sera publié sous forme électronique (semestriel); *Bulletin sur la cartographie mondiale* (annuel); *Bulletin du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques* (semestriel); Bulletin sur les activités techniques de planification et de gestion des ressources naturelles, à publier sous forme électronique (semestriel); et *Bulletin sur l'activité de l'ONU dans le domaine énergétique* (annuel);
  - ii) Cinq publications isolées. Groundwater management for the twenty-first century: prospects for control and recovery (Gestion des eaux souterraines pour le XXI<sup>e</sup> siècle : contrôle et remontée du niveau de la nappe — perspectives); From regulation to participation: options for water resources management (De la réglementation à la participation : options en matière de gestion des ressources en eau); Corporate-community relationships and roles in promoting sustainable social development in the mineral sector, including particular needs of women (Relations et rôles des entreprises et des communautés concernant la promotion du développement social durable dans le secteur minier, compte tenu des besoins spécifiques des femmes); Energy and women (L'énergie et les femmes); et Clean coal technology update (Les techniques non polluantes d'utilisation du charbon — mise à jour);
  - iii) Supports techniques et bases de données. Mise au point, promotion et diffusion d'une nouvelle version du logiciel Groundwater for Windows (publication des Nations Unies destinée à la vente); matériaux et documents techniques de la vingtième session du Groupe d'experts sur les noms géographiques; deux vidéos sur les services à fournir aux pauvres des zones rurales en matière d'énergie et sur un module de formation à la sécurité dans les mines de charbon; services durables en matière d'énergie (page d'accueil Internet); et descriptifs de pays dans le domaine de l'énergie (page d'accueil Internet);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Service fonctionnel et technique du Conseil de gestion du programme de coopération technique dans le domaine des ressources naturelles et de l'énergie; activités de programmation communes avec les commissions régionales, en association avec le PNUE et la CNUCED; Commission du développement durable et Comité interorganisations sur le développement durable;
  - ii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales. Relations extérieures avec un réseau d'organisations non gouvernementales et appui fonctionnel aux réunions d'organisations non gouvernementales relatives à l'énergie et à l'environnement; liaison avec le Fonds pour l'environnement mondial; participation à la coordination des activités de programme avec les commissions régionales et les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social;
  - iii) Service fonctionnel et technique de la réunion annuelle du Comité consultatif du Comité administratif de coordination pour les questions relatives aux programmes et aux opérations sur les mesures à prendre après les conflits; participation aux travaux du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le développement rural; participation aux travaux de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination pour la promotion de conditions favorables au développement économique et social; contribution aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur les ressources en eau, du partenariat pour les ressources mondiales en eau douce, des équipes de travail sur l'Initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique, en ce qui concerne notamment les ressources en eau;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs : assistance technique aux gouvernements des pays en développement et des pays en transition, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, pour les opérations d'évaluation, d'examen et d'analyse, ainsi que pour le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre d'Action 21 et des initiatives prises dans ce contexte (30 à 40 missions sur les ressources minérales et les ressources en eau; 20 missions dans le domaine de la cartographie; 30 missions dans le domaine des ressources énergétiques; 140 missions pour la planification du développement et le développement social);
  - ii) Projets opérationnels (aux niveaux des pays, régional et interrégional). Trente-cinq à 40 projets de coopération technique dans le domaine de la gestion des ressources en eau et des ressources minérales dans les pays en développement et les pays en transition; 20 projets (en cours) dans 10 pays et 1 projet régional dans le domaine de la cartographie; 50 projets dans le domaine des ressources énergétiques; 170 projets opérationnels dans le domaine de la planification du développement et du développement social.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 10.34 Le montant demandé (9 769 900 dollars), qui fait apparaître une diminution de 549 300 dollars, permettra de financer 23 postes d'administrateur et 42 postes d'agent des services généraux, y compris 4 postes pour le bureau de Vienne, comme indiqué au tableau 10.11 ci-dessus. Cette diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'application des nouveaux taux de vacance de postes normalisés et le transfert et les suppressions de postes comme suit : un poste P-5 est transféré du présent sous-programme au sous-programme 1 (Administration publique, financement et développement), et il est proposé de supprimer un poste P-3 et trois postes d'agent des services généraux (un poste d'agent de 1re classe et deux postes d'agents d'Autres classes).

#### *Consultants et experts*

- 10.35 Un montant de 239 400 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 10 700 dollars au titre des groupes d'experts ad hoc, est demandé pour financer : a) les services de consultants spécialisés non disponibles au Secrétariat (129 600 dollars) pour la préparation des documents nécessaires à l'établissement de trois rapports pour la quatrième session du Comité des ressources naturelles; l'établissement de documents de base pour les groupes d'experts ad hoc; et l'établissement de documents consacrés aux ressources énergétiques; et b) cinq groupes d'experts ad hoc (109 800 dollars) sur une base de connaissances mondiale sur les ressources minérales potentielles; les options disponibles en matière de gestion des ressources en eau et les incidences pour les investissements privés; financement de projets énergétiques dans les pays en développement : tendances et obstacles; l'énergie dans le secteur des transports : normes en matière d'efficacité et d'émission; et les politiques d'investissement en vue du développement régional dans les pays en transition.

#### *Voyages*

- 10.36 Le montant demandé (215 500 dollars), qui accuse une diminution de 11 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer a) les voyages que des fonctionnaires devront effectuer (77 700 dollars) pour assurer le service des réunions du Groupe d'experts sur les noms géographiques et assister aux réunions de coordination sur les programmes relatifs aux ressources mondiales en eau; les activités menées par l'ONU dans le domaine énergétique; sur le développement rural; sur l'assistance au développement pour l'avenir; et de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination pour la promotion de conditions favorables au développement économique et social; et b) les voyages (137 800 dollars) des fonctionnaires chargés de collecter des données et d'évaluer les besoins des pays afin d'effectuer des analyses et des évaluations, et de formuler des projets dans le contexte du programme de travail.

## D. Appui aux programmes

### 1. Service administratif

Tableau 10.12

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 722,1	1 526,7	(268,3)	(17,5)	1 258,4	78,9	1 337,3
Autres dépenses de personnel	359,1	321,8	(89,6)	(27,8)	232,2	13,9	246,1
Voyages	1,2	7,1	1,1	15,4	8,2	0,4	8,6
Services contractuels	11,8	23,8	28,7	120,5	52,5	3,1	55,6
Frais généraux de fonctionnement	471,3	554,8	15,5	2,7	570,3	33,8	604,1
Dépenses de représentation	4,4	5,9	—	—	5,9	0,4	6,3
Fournitures et accessoires	36,2	34,4	—	—	34,4	2,1	36,5
Mobilier et matériel	104,5	138,7	—	—	138,7	8,5	147,2
<b>Total</b>	<b>2 710,6</b>	<b>2 613,2</b>	<b>(312,6)</b>	<b>(11,9)</b>	<b>2 300,6</b>	<b>141,1</b>	<b>2 441,7</b>

Tableau 10.13

#### Postes nécessaires

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	8	6	—	—	—	—	8	6
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>9</b>



- 10.37 Le Service administratif fournit au Département des services d'appui et de gestion pour le développement des services dans des domaines comme le recrutement et l'administration du personnel, la gestion financière et budgétaire, la planification des ressources et autres services communs. Il appuie la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre du programme de travail du Département, de même que des versions les plus récentes du Système intégré de gestion (SIG). Le Service est également chargé de la planification et du contrôle de l'informatisation des opérations du Département. Il fournit aussi des services d'appui aux bureaux du Département à Vienne et à Genève.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 10.38 Le montant prévu (1 258 400 dollars), qui fait apparaître une diminution de 268 300 dollars, permettra de financer le coût des postes dont le Service administratif a besoin, à savoir : 2 postes d'administrateur (1 poste P-5 et 1 poste P-4) et 7 postes d'agent des services généraux (1 poste d'agent de 1re classe et 6 postes d'agent d'autres classes). La réduction enregistrée par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'application de nouveaux taux de vacance de postes normalisés et par la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (autres classes).

##### *Autres dépenses de personnel*

- 10.39 Le montant demandé (232 200 dollars), qui accuse une diminution de 89 600 dollars au titre des heures supplémentaires sur la base de la structure de dépenses antérieures, correspond a) au personnel temporaire non affecté aux réunions (181 900 dollars) appelé à remplacer les fonctionnaires du Département qui sont en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et à renforcer les effectifs en période de pointe; et b) aux heures supplémentaires et au sursalaire de nuit (50 300 dollars) pour les heures supplémentaires devant être effectuées par le personnel du Département pendant les périodes de pointe.

##### *Voyages*

- 10.40 Le montant prévu à cette rubrique (8 200 dollars), qui accuse une augmentation de 1 100 dollars, correspond aux frais de voyage du chef du Service administratif qui se rendra à Genève et à Vienne pour assurer l'appui administratif et la coordination des bureaux du Département.

##### *Services contractuels*

- 10.41 Le montant prévu à cette rubrique (52 500 dollars), qui accuse une augmentation de 28 700 dollars, permettrait de couvrir les frais d'impression des publications périodiques et isolés au titre des sous-programmes 1 (Administration publique, financement et développement) (40 000 dollars) et 2 (Environnement et gestion du développement social) (12 500 dollars). L'augmentation susmentionnée s'explique par l'accroissement du nombre des publications dans le contexte du suivi de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale sur l'administration publique et les finances.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 10.42 Le montant prévu à cette rubrique (570 300 dollars), qui accuse une augmentation de 15 500 dollars, se répartit comme suit :
- a) Location de matériel : 70 000 dollars correspondant au coût de la location de 13 télécopieurs et 7 photocopieurs et faisant apparaître une augmentation de 8 600 dollars dus aux besoins effectifs;
  - b) Location et entretien du matériel informatique : 217 300 dollars (soit une diminution de 3 200 dollars) représentant le coût de la part assumée par le Département pour l'entretien et l'appui de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) nécessaire pour appuyer les services de gestion centraux, comme le courrier électronique et UNIX pour le SIG, etc.;
  - c) Entretien du matériel de bureautique : 211 300 dollars (soit une diminution de 7 000 dollars) correspondant aux coûts du logiciel (licence) et d'entretien du matériel de bureau, et du soutien pour 150 ordinateurs;

- d) Communications : 69 600 dollars, montant qui comprend le coût des communications téléphoniques et par télécopie et autres dépenses connexes, accusant une augmentation de 17 100 dollars due à l'augmentation des besoins de communication pour l'élaboration, la préparation et la mise en oeuvre des projets opérationnels;
- e) Autres frais généraux de fonctionnement : 2 100 dollars, correspondant à divers besoins résultant des activités du Département.

*Dépenses de représentation*

- 10.43 Le montant demandé (5 900 dollars) permettrait de couvrir les dépenses de représentation qu'entraînent les réceptions officielles du Département.

*Fournitures et accessoires*

- 10.44 Le montant demandé, qui s'élève à 34 400 dollars, permettra d'acheter les fournitures de bureau et accessoires dont le Département aura besoin, notamment les fournitures mécanographiques.

*Mobilier et matériel*

- 10.45 Un montant de 138 700 dollars est proposé pour la modernisation du matériel de bureautique (19 600 dollars), l'acquisition de nouveau matériel de ce type, y compris 15 ordinateurs et 3 imprimantes (48 300 dollars) et le remplacement de 35 ordinateurs (70 800 dollars).

## 2. Gestion des activités de coopération technique

Tableau 10.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
	745,7	883,2	a) Services d'appui à :	
	8 674,6	5 915,5	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	5 915,5
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>9 420,3</b>	<b>6 798,7</b>		<b>5 915,5</b>

Tableau 10.15

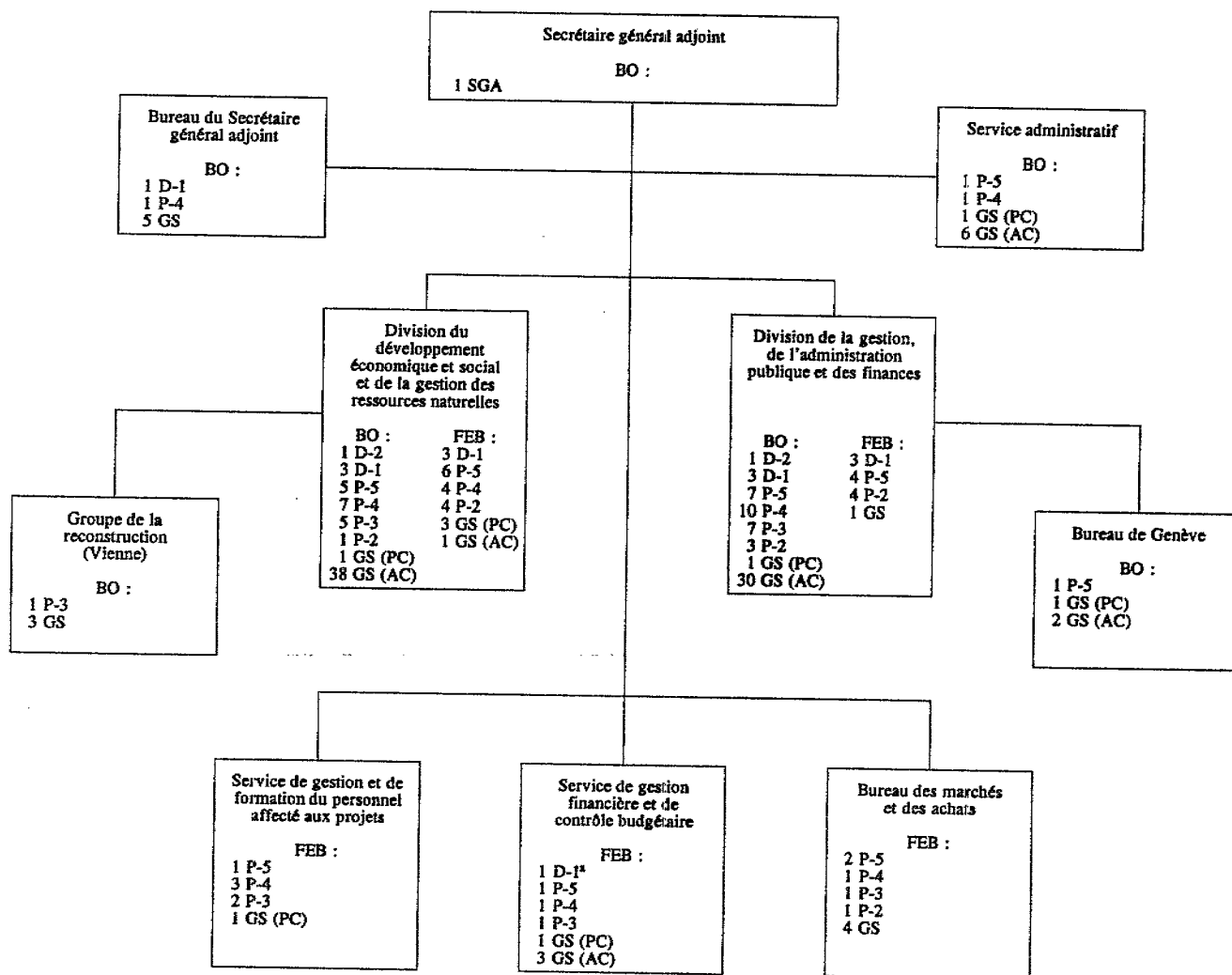
**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Service de gestion financière et de contrôle budgétaire*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	—	—	—	—	1	1	1	1
P-5	—	—	—	—	4	4	4	4
P-4/3	—	—	—	—	10	9	10	9
P-2/1	—	—	—	—	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	—	—	—	—	2	2	2	2
Autres classes	—	—	—	—	7	7	7	7
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>24</b>

**Activités**

- 10.46 Ces activités seront exécutées par le Service de gestion financière et de contrôle budgétaire.
- 10.47 Afin de fournir une assistance technique aux pays bénéficiaires, le Département doit maintenir des relations solides et complémentaires entre les services d'appui technique et les fonctions d'exécution concernant les activités de coopération technique. Afin de maintenir leur qualité et leur utilité aux programmes du Département, les activités d'appui dans les domaines de l'administration et des finances sont exécutées en étroite coopération avec les domaines de fonds en ce qui concerne les questions relatives aux fonctions suivantes :
- Recrutement et administration des experts et consultants et autre personnel participant aux projets de coopération technique sur le terrain dont le Département assure l'exécution;
  - Octroi et gestion administrative de bourses attribuées au titre des projets et organisation d'autres programmes et activités de formation;
  - Entretiens avec des candidats d'Europe et d'Afrique du Nord pour des affectations au titre des projets de coopération technique et organisation de l'octroi et de la gestion administrative de bourses en Europe et en Afrique du Nord par le bureau du Département à Genève, en plus de ses activités de liaison et de représentation;
  - Achat de matériel et de fournitures pour les projets et passation de contrats de sous-traitance pour leur exécution, y compris pour toutes les fonctions auxiliaires, telles que expédition des marchandises, assurance et règlement des factures des entrepreneurs, fournisseurs et transitaires;
  - Gestion financière et contrôle budgétaire de toutes les activités de coopération technique menées par le Département;
  - Édition et publication de rapports et de cartes relatifs aux activités de coopération technique menées par le Département, et stockage et recherche des informations figurant dans ces rapports, coordination et mise à jour des systèmes d'information, opérations qui exigent que le Département coopère avec d'autres services pour mettre au point une terminologie d'indexation commune à l'ensemble du système.
- 10.48 Toutes les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme proviennent de fonds extrabudgétaires.

## Département des services d'appui et de gestion pour le développement : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



\* Détaché du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires.

---

## **Chapitre 11A**

### **Commerce et développement**

(Programme 9 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 11A.1 En tant qu'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED a pour objectif général de maximiser les possibilités qui s'offrent aux pays en développement, en matière de commerce et de développement et de les aider à relever les défis liés au processus de mondialisation et à en tirer le plus d'avantages possibles.
- 11A.2 La neuvième session de la Conférence, tenue à Midrand (Afrique du Sud) en avril 1996, a adopté des réformes de longue portée : un programme de travail plus circonscrit, en particulier dans les domaines où la CNUCED dispose d'un avantage comparatif évident, un mécanisme intergouvernemental simplifié, une amélioration des méthodes de travail, la réduction du nombre des séances et une restructuration du secrétariat. Ainsi, l'organisation et son secrétariat se sont adaptés au nouveau cadre économique et institutionnel découlant de la mondialisation et de la conclusion du cycle d'Uruguay.
- 11A.3 La Conférence a constaté que le double phénomène de la mondialisation de la production et de la libéralisation des échanges créait des possibilités, mais aussi des problèmes. La rapidité de l'évolution de la situation et la conclusion du cycle d'Uruguay avaient créé un fait nouveau. La Conférence a donc décidé que le programme de travail de la CNUCED serait axé sur quatre domaines d'activité : mondialisation et développement; investissement, développement des entreprises et technologie; commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base; et infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale. Dans le cadre de ces quatre domaines, il s'agira d'examiner les problèmes de développement particuliers et les exemples de réussite en matière de développement et d'en tirer les conclusions appropriées; d'évaluer les enjeux et d'aider les pays à exploiter les perspectives de développement des entreprises découlant des nouvelles conditions économiques; de renforcer la capacité des pays bénéficiaires, d'améliorer leurs conditions générales d'investissement; de contribuer à une intégration effective des pays en développement dans le système commercial international, et d'aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place des services d'appui au commerce. Par ailleurs, la Conférence a décidé que les problèmes des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, le développement durable, la lutte contre la pauvreté, l'émancipation des femmes et la coopération entre pays en développement devraient être considérés comme des thèmes intersectoriels et être intégrés dans tous les aspects des activités de la CNUCED. Celle-ci continuera à suivre la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et préparera un examen et une évaluation globaux de la mise en oeuvre du Programme. Elle renforcera sa contribution à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.
- 11A.4 Outre la Conférence quadriennale, l'appareil intergouvernemental de la CNUCED se compose du Conseil du commerce et du développement, qui se réunit en sessions ordinaires et en réunions directives; la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, et la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

- 11A.5 Chaque commission pourra, pour pouvoir disposer d'un registre plus élevé de connaissances techniques, organiser des réunions d'experts dont la durée ne devra pas dépasser trois jours. Le nombre total de ces réunions d'experts ne sera pas supérieur à 10 par an.
- 11A.6 Les départements compétents du secrétariat à la CNUCED assureront le service fonctionnel des réunions du Conseil du commerce et du développement, de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui demeure un organe subsidiaire du Conseil économique et social.
- 11A.7 Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 tient compte des mesures prises pour rationaliser la structure de la CNUCED et recentrer son programme de travail conformément aux résultats de la neuvième session de la Conférence. Il est proposé de supprimer 25 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (2 D-2, 7 D-1, 5 P-5, 6 P-4/3 et 5 P-2/1) et 18 postes d'agent des services généraux car la réorganisation du secrétariat a allégé l'organigramme et la rationalisation des programmes fonctionnels a ramené le nombre des divisions de neuf à quatre. En outre, le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires coordonne les activités pertinentes, lesquelles sont prises en compte dans les opérations de la CNUCED dans une optique intersectorielle. De plus, le renforcement de la collaboration et de la coopération entre la CNUCED et les commissions régionales donne à penser que la coordination des services communs pourrait être assurée par d'autres moyens, et qu'il serait plus utile, du point de vue fonctionnel et du point de vue administratif, de les intégrer dans les différentes commissions. Dans cette optique, il est proposé de transférer les ressources allouées aux services communs CNUCED/commissions régionales aux différentes commissions régionales (1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent local à la CESAP; 1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent local à la CEPALC; 1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent local à la CEA; et 1 P-5 et 1 poste d'agent local à la CESAO) afin de garantir les résultats sans qu'il soit indispensable de disposer de services de coordination en tant que tels. Il est également proposé de reclasser un poste D-2 à la classe de sous-secrétaire général au vu de l'augmentation des responsabilités que les besoins de la planification stratégique et de la gestion de la nouvelle structure imposent au Secrétaire général adjoint de la Conférence. Il est également proposé de transformer en poste permanent un poste D-2 temporaire au titre des activités intéressant les sociétés transnationales.
- 11A.8 Étant donné la restructuration des services fonctionnels du secrétariat de la CNUCED à laquelle il a été procédé dans le cadre de l'exercice biennal 1996-1997 et les transferts, fusions et regroupements de fonctions et de ressources sur une grande échelle qui en ont résulté, on n'a pas jugé bon de reprendre le détail de chacune des modifications à la répartition des ressources au titre des postes et aux autres rubriques qu'il est proposé d'apporter pour l'exercice biennal 1998-1999 dans le cadre du programme 11 et de ses cinq sous-programmes par rapport aux ressources adoptées au titre des cinq programmes et des 25 sous-programmes pour l'exercice biennal 1996-1997. Aussi, les données figurant dans les colonnes «Crédits ouverts pour 1996-1997» représentent-elles l'agrégation des ressources résultant de la restructuration à laquelle la CNUCED a procédé pendant l'exercice biennal 1996-1997 conformément aux décisions de la neuvième session de la Conférence. Aussi, les colonnes «Accroissement des ressources» ne rendent-elles compte que des changements qu'il a été ultérieurement proposé d'apporter ainsi que des changements liés aux coûts standard et aux taux de vacance de postes.

11A.9 Le montant total des ressources allouées à la CNUCED pour l'exercice biennal 1998-1999 se répartirait comme suit :

	Budget ordinaire (En pourcentage)	Fonds extra-budgétaires
A. Organes directeurs	0,8	—
B. Direction exécutive et administration	7,6	0,4
C. Programme de travail	72,6	84,6
D. Appui aux programmes	19,0	15,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 11A.1

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Élément	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	366,8	677,7	168,2	24,8	845,9	(7,4)	838,5
B. Direction exécutive et gestion	7 635,1	7 859,5	333,3	4,2	8 192,8	(126,2)	8 066,6
C. Programme de travail	77 645,3	80 306,2	(2 267,6)	(2,8)	78 038,6	(1 363,1)	76 675,5
D. Appui aux programmes	29 226,6	21 382,9	(989,3)	(4,6)	20 393,6	(316,3)	20 077,3
<b>Total</b>	<b>114 873,8</b>	<b>110 226,3</b>	<b>(2 755,4)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>107 470,9</b>	<b>(1 813,0)</b>	<b>105 657,9</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	6 837,6	4 748,2	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	4 003,6
	135,5	48,8	b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques	40,0
	7,3	10,7	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	7,5
	7,1	3,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques spéciales au service du développement	—
	14 146,6	12 195,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	13 679,0
	25 021,1	22 502,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	26 358,0
<b>Total</b>	<b>46 155,2</b>	<b>39 508,3</b>		<b>44 088,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>161 029,0</b>	<b>149 734,6</b>		<b>149 746,0</b>

Tableau 11A.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	102 817,9	97 806,4	(4 884,9)	(4,9)	92 921,5	(1 719,4)	91 202,1
Autres dépenses de personnel	1 124,5	1 121,4	160,0	14,2	1 281,4	(6,1)	1 275,3
Consultants et experts	2 011,0	2 515,3	182,2	7,2	2 697,5	(19,6)	2 677,9
Voyages	1 876,6	2 348,6	(175,9)	(7,4)	2 172,7	(13,7)	2 159,0
Services contractuels	785,7	820,2	(169,2)	(20,6)	651,0	(3,9)	647,1
Frais généraux de fonctionnement	3 421,5	3 387,3	(123,2)	(3,6)	3 264,1	(23,0)	3 241,1
Dépenses de représentation	5,3	59,8	(16,9)	(28,2)	42,9	(0,3)	42,6
Fournitures et accessoires	1 766,7	1 627,0	(59,7)	(3,6)	1 567,3	(10,1)	1 557,2
Mobilier et matériel	1 058,6	540,3	238,0	44,0	778,3	(5,2)	773,1
Amélioration des locaux	6,0	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	—	—	2 094,2	—	2 094,2	(11,7)	2 082,5
<b>Total</b>	<b>114 873,8</b>	<b>110 226,3</b>	<b>(2 755,4)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>107 470,9</b>	<b>(1 813,0)</b>	<b>105 657,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
Postes	5 102,3	3 258,1	3 551,1
Autres dépenses de personnel	3 560,2	2 718,1	2 946,0
Consultants et experts	22 864,5	20 083,6	22 010,0
Voyages	5 478,4	4 440,8	5 216,0
Services contractuels	1 116,2	1 506,5	1 740,0
Frais généraux de fonctionnement	335,5	379,5	567,5
Fournitures et accessoires	701,1	582,5	774,0
Mobilier et matériel	2 055,5	1 828,0	2 145,5
Subventions et contributions	4 941,5	4 711,2	5 138,0
<b>Total</b>	<b>46 155,2</b>	<b>39 508,3</b>	<b>44 088,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>161 029,0</b>	<b>149 734,6</b>	<b>149 746,0</b>



Tableau 11A.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Conférence des Nations Unies  
sur le commerce et le développement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	1	—	—	—	—	—	1
D-2	7	5	1	—	—	—	8	5
D-1	25	18	—	—	2	2	27	20
P-5	55	46	—	—	6	5	61	51
P-4/3	133	124	—	—	1	2	134	126
P-2/1	37	32	—	—	4	4	41	36
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>227</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>272</b>	<b>240</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	12	12	—	—	—	—	12	12
Autres classes	173	155	—	—	16	19	189	174
<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>167</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>201</b>	<b>186</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	4	—	—	—	—	—	4	—
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>447</b>	<b>394</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>477</b>	<b>426</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 11A.4

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	24,1	144,8	168,2	116,1	313,0	(4,1)	308,9
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes	77,3	152,7	—	—	152,7	(0,9)	151,8
3. Commission de la science et de la technique au service du développement	265,4	380,2	—	—	380,2	(2,4)	377,8
<b>Total</b>	<b>366,8</b>	<b>677,7</b>	<b>168,2</b>	<b>24,8</b>	<b>845,9</b>	<b>(7,4)</b>	<b>838,5</b>

Tableau 11A.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	—	19,3	—	—	19,3	0,8	20,1
Voyages	366,8	532,9	185,1	34,7	718,0	(4,5)	713,5
Frais généraux de fonctionnement	—	103,6	—	—	103,6	(3,7)	104,9
Dépenses de représentation	—	16,9	(16,9)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>366,8</b>	<b>677,7</b>	<b>168,2</b>	<b>24,8</b>	<b>845,9</b>	<b>(7,4)</b>	<b>838,5</b>

#### *Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le développement*

- 11A.10 Conformément au paragraphe 120 du document intitulé «Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement», que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 51/167, en date du 16 décembre 1996, la dixième session de la Conférence se tiendra en l'an 2000. On trouvera ci-après le détail des ressources nécessaires à la préparation de la session au titre de l'exercice biennal 1998-1999.

*Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes*

- 11A.11 Conformément à la résolution 49/130 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, et aux paragraphes 108 et 110 de la Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes est un organe intergouvernemental qui définit les orientations générales du programme de travail relatif aux sociétés transnationales et aux questions s'y rapportant. La Commission se réunit en sessions annuelles et rend compte au Conseil du commerce et du développement. Elle bénéficie du concours de 16 experts-conseils qui siègent à titre individuel et représentent les pays développés et les pays en développement.

*Commission de la science et de la technique au service du développement*

- 11A.12 Créée en vertu de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992, la Commission de la science et de la technique au service du développement est un organe intergouvernemental qui détermine les grandes orientations du programme de travail pertinent. Comptant 53 membres, elle se réunit tous les deux ans et fait rapport au Conseil économique et social. Elle tiendra sa quatrième session en 1999. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil, en date du 30 juillet 1993, elle bénéficie des conseils scientifiques et techniques de groupes et ateliers spéciaux qui se réunissent entre ses sessions pour étudier des questions relevant de sa compétence.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

**1. Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

*Autres dépenses de personnel*

- 11A.13 Un montant de 19 300 dollars est proposé pour couvrir le paiement des heures supplémentaires qui seront effectuées au cours des réunions préparatoires régionales de la Conférence.

*Voyages*

- 11A.14 Le montant demandé à cette rubrique (185 100 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage du personnel amené à préparer la dixième session de la Conférence, notamment à l'occasion des réunions de groupes régionaux.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 11A.15 Les ressources demandées à cette rubrique (108 600 dollars) permettraient de couvrir le coût des communications, des fournitures et des services divers nécessaires à la préparation de la dixième session de la Conférence.

**2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes**

*Voyages*

- 11A.16 Le montant demandé à cette rubrique (152 700 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage des 16 experts qui participent à titre personnel aux sessions annuelles de la Commission.

### 3. Commission de la science et de la technique au service du développement

#### Voyages

- 11A.17 Le montant demandé (380 200 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage d'un représentant de chaque État membre à la quatrième session de la Commission — laquelle doit se tenir en 1999, conformément à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale — ainsi que les frais de voyage afférents à la participation à quatre réunions intersessions des groupes et ateliers spéciaux chargés de prêter conseil à la Commission, en application de la résolution 1993/75 du Conseil économique et social.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 11A.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	7 218,7	7 643,7	333,3	4,3	7 977,0	(125,2)	7 851,8
Consultants et experts	109,5	13,6	—	—	13,6	(0,1)	13,5
Voyages	236,1	124,4	—	—	124,4	(0,4)	124,0
Services contractuels	70,8	77,8	—	—	77,8	(0,5)	77,3
<b>Total</b>	<b>7 635,1</b>	<b>7 859,5</b>	<b>333,3</b>	<b>4,2</b>	<b>8 192,8</b>	<b>(126,2)</b>	<b>8 066,6</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :		
	653,6	202,5	i) Des organismes des Nations Unies		—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires		170,1
	—	—	b) Activités de fond		—
	46,8	—	c) Projets opérationnels :		
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique		—
<b>Total</b>	<b>700,4</b>	<b>202,5</b>			<b>170,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>8 335,5</b>	<b>8 062,0</b>			<b>8 236,7</b>

Tableau 11A.7

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Bureau du Secrétaire général de la CNUCED*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	6	6	—	—	—	—	6	6
P-4/3	7	7	—	—	—	—	7	7
P-2/1	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	15	14	—	—	—	—	15	14
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Total général</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

11A.18 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques et de la gestion, y compris l'exécution du programme de travail. Il définit également l'orientation et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général adjoint prête son concours au Secrétaire général pour la gestion quotidienne et, à ce titre, est chargé de traduire les objectifs et stratégies d'ensemble en programmes et il assure le contrôle des programmes à tous les niveaux. Étant donné que les États membres et le secrétariat de la CNUCED prévoient une structure administrative mieux ciblée, rationalisée et aux effectifs réduits aux échelons supérieurs, les besoins en matière de planification stratégique et de gestion imposent des responsabilités supplémentaires à ceux qui sont chargés de la direction exécutive et de la gestion du secrétariat de la CNUCED. Dans cette optique, les fonctionnaires qui relevaient naguère directement du Secrétaire général de la CNUCED doivent à présent rendre compte au Directeur général adjoint. En outre, les services chargés du contrôle du programme ordinaire de travail et de la coopération technique ont été transférés à la direction exécutive et gestion conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne et à la suite de la suppression de l'ancienne Division des services d'appui aux programmes et des services de gestion.

11A.19 La Direction exécutive et gestion comprend les services du Secrétaire général de la CNUCED et de son adjoint; le Bureau de la CNUCED à New York, et les entités suivantes : Programme, planification et évaluation, qui fournit des avis sur l'orientation de la gestion et assure la planification, la coordination et l'évaluation des programmes; Questions interorganisations et coopération technique, qui coordonne les relations de la CNUCED avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies et organes intergouvernementaux, et détermine les grandes orientations des activités de coopération technique et appuie ces activités, et Relations extérieures, qui diffuse des informations sur la CNUCED à toutes les parties prenantes et collabore avec la société civile et le monde des affaires.

Activités

11A.20 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

- a) *Service fonctionnel des réunions des organes intergouvernementaux et d'experts*
  - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Conseil du commerce et du développement*. Quatre rapports sur la coopération technique (2), et un plan de coopération technique (2);
    - b. *Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme*. Révision du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1); examen du programme de travail de la CNUCED pour 2000-2001; et examen des publications, documents et documents de séance;
  - ii) *Service fonctionnel des réunions*. Quarante réunions du Conseil du commerce et du développement et 30 réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) *Publications en série*. Rapport sur la CNUCED (2); et *Bulletin de la CNUCED* (8);
  - ii) *Opuscules, brochures, fiches documentaires, planches murales et pochettes d'information*.
    - a. Préparation et diffusion de documents d'information spéciaux tels que des opuscules, fiches documentaires et pochettes d'information sur la CNUCED et ses activités à l'intention des gouvernements et du grand public;
    - b. Préparation de l'information destinée au site Web de la CNUCED (informations générales sur l'organisation, ses manifestations spéciales et ses activités). Les divisions organiques seront chargées de définir le contenu du site Web en ce qui concerne leurs propres activités de programme;
  - iii) *Communiqués de presse, conférences de presse*. Des communiqués de presse, notes d'orientation et conférences de presse pour permettre aux médias de comprendre et d'apprécier les questions liées à la CNUCED, y compris son programme de travail, les questions institutionnelles et les questions générales ayant trait au commerce et au développement;
  - iv) *Visites guidées, conférences et séminaires*
    - a. Activités de proximité telles que réunions d'information destinées aux délégations et à d'autres groupes d'intérêt, accueil de séminaires, conférences publiques et visites de groupes consacrées aux travaux de la CNUCED, à sa place dans le système des Nations Unies, à ses liens avec les autres organes intergouvernementaux et à la réforme de l'organisation, activités qui mettront également l'accent sur la problématique du développement dans le cadre de la préparation de la dixième session;
    - b. Communication et concertation sur les questions de fond en vue de renforcer les liens institutionnels de la CNUCED avec la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les syndicats et les milieux universitaires, ainsi qu'avec le monde des affaires;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Liaison, consultation et coopération avec d'autres entités relevant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes du système des Nations Unies tels que le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le PNUD, les commissions régionales, l'ONUDI, la Banque mondiale et le FMI; participation à des activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Conseils pour l'élaboration des politiques et promotion de l'adoption par le secrétariat d'une approche coordonnée de la coopération technique, en particulier l'examen des propositions de projets, la mobilisation de fonds, les activités de liaison avec les bénéficiaires et les donateurs, et le contrôle de la mise en cause de la stratégie de coopération technique et du plan annuel;
- e) *Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Coordination et gestion du système de planification, y compris l'approbation des principes, en vue de la préparation de fond des réunions et manifestations intergouvernementales;
  - ii) Planification et budgétisation des programmes, y compris les aspects du budget ayant trait aux programmes; révision du plan à moyen terme;
  - iii) Bilans de gestion sur la demande du Secrétaire général de la CNUCED ou du Secrétaire général adjoint, y compris l'efficacité du programme;
  - iv) Programmation des publications et contrôle de l'exécution de la politique de publication;
  - v) Suivi et évaluations des programmes et des projets de coopération technique, y compris la coordination de l'auto-évaluation des programmes, l'évaluation d'ensemble des programmes et la coordination des évaluations extérieures des projets, sur demande.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 11A.21 Le montant prévu à cette rubrique (7 977 000 dollars), qui représente une augmentation de 333 300 dollars, est destiné à couvrir le coût des postes figurant au tableau 11A.7, dont 1 poste P-4/3 et 2 postes d'agent des services généraux sont basés à New York. Le tableau d'effectifs comporte les propositions suivantes : a) transfert de 1 poste D-2 passant du sous-programme 3, Commerce international des biens et services et des produits de base, à la Direction exécutive et gestion, et reclassement de ce poste qui devient un poste de Sous-Secrétaire général en faveur du poste de Secrétaire général adjoint de la CNUCED, chargé de traduire les objectifs et stratégies d'ensemble dans des programmes et d'assurer le contrôle des programmes ainsi que la coordination des politiques; b) suppression de 1 poste d'agent des services généraux due à la restructuration.

##### *Consultants et experts*

- 11A.22 Le montant demandé (13 600 dollars), qui correspond au maintien des programmes, est destiné à couvrir le coût de l'évaluation externe de la gestion et de l'exécution des programmes, y compris une enquête sur les publications et une évaluation approfondie de certains programmes et activités.

##### *Voyages*

- 11A.23 Le montant demandé (124 400 dollars) est destiné à couvrir le coût des voyages que doivent entreprendre le Secrétaire général de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint et leurs collaborateurs immédiats aux fins de coordination et de consultations avec les gouvernements des États membres de la CNUCED et avec les chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies; les frais relatifs à la participation à des réunions intergouvernementales, interinstitutions et interdépartementales au niveau des hauts responsables, et le coût des consultations relatives à la préparation de la dixième session de la Conférence.

##### *Services contractuels*

- 11A.24 Le montant demandé (77 800 dollars) couvrirait les frais de l'impression de la documentation, parmi lesquels les numéros trimestriels du *Bulletin de la CNUCED*.

## C. Programme de travail

11A.25 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Mondialisation et développement . . . . .	23,1	16,4
Sous-programme 2		
Investissement, développement des entreprises et technologie . . . . .	25,9	11,6
Sous-programme 3		
Commerce international des biens et services, et produits de base . . . . .	26,1	13,2
Sous-programme 4		
Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale . . . . .	19,2	55,5
Sous-programme 5		
Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires . . . . .	5,7	3,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 11A.8

### Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-programme</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
1. Mondialisation et développement	16 144,9	18 071,5	(2,6)	—	18 068,9	(336,5)	17 732,4
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	19 950,5	21 612,0	(1 413,5)	(6,5)	20 198,5	(324,3)	19 874,2
3. Commerce international des biens et services, et produits de base	20 925,1	20 921,0	(557,2)	(2,6)	20 363,8	(376,3)	19 987,5
4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	13 083,6	15 147,7	(167,3)	(1,1)	14 980,4	(272,6)	14 707,8
5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	7 541,2	4 554,0	(127,0)	(2,7)	4 427,0	(53,4)	4 373,6
<b>Total</b>	<b>77 645,3</b>	<b>80 306,2</b>	<b>(2 267,6)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>78 038,6</b>	<b>(1 363,1)</b>	<b>76 675,5</b>



Tableau 11A.9

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**1) Budget ordinaire**

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	74 114,9	75 615,1	(4 119,9)	(5,4)	71 495,2	(1 321,1)	70 174,1
Autres dépenses de personnel	173,3	119,9	(119,9)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	1 850,0	2 470,7	182,2	7,3	2 652,9	(18,8)	2 634,1
Voyages	1 079,7	1 587,3	(332,0)	(20,9)	1 255,3	(8,3)	1 247,0
Services contractuels	427,4	513,2	27,8	5,4	541,0	(3,2)	537,8
Subventions et contributions	—	—	2 094,2	—	2 094,2	(11,7)	2 082,5
<b>Total</b>	<b>77 645,3</b>	<b>80 306,2</b>	<b>(2 267,6)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>78 038,6</b>	<b>(1 363,1)</b>	<b>76 675,5</b>

**2) Fonds extrabudgétaires**

Provenance des fonds	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	2 969,7	1 649,5	1 523,5
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	135,5	48,8	40,0
Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	7,3	10,7	7,5
Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques au service du développement	7,1	3,6	—
c) Projets opérationnels :			
PNUD	13 891,5	10 695,0	12 514,0
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	20 945,4	21 102,0	23 193,0
<b>Total</b>	<b>37 956,5</b>	<b>33 509,6</b>	<b>37 278,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>115 601,8</b>	<b>113 815,3</b>	<b>113 953,5</b>

Tableau 11A.10  
 Postes nécessaires

*Programme de travail*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	6	5	1	--	--	--	7	5
D-1	21	15	--	--	1	1	22	16
P-5	47	38	--	--	4	3	51	41
P-4/3	111	103	--	--	--	--	111	103
P-2/1	33	29	--	--	4	4	37	33
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>190</b>	<b>1</b>	<b>--</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>228</b>	<b>198</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	6	6	--	--	--	--	6	6
Autres classes	116	103	--	--	5	6	121	109
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>109</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>127</b>	<b>115</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	4	--	--	--	--	--	4	--
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>4</b>	<b>--</b>
<b>Total général</b>	<b>344</b>	<b>299</b>	<b>1</b>	<b>--</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>359</b>	<b>313</b>

**Sous-programme 1**  
**Mondialisation et développement**

 Tableau 11A.11  
 Prévisions de dépenses, par objet de dépense  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995</i>		<i>1996-1997</i>		<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
	<i>Dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>					
Postes	15 369,7	16 919,5	(2 011,7)	(11,8)			14 907,8	(317,7)	14 590,1
Consultants et experts	361,0	537,7	100,0	18,5			637,7	(4,3)	633,4
Voyages	267,3	438,4	(185,1)	(42,2)			253,3	(1,7)	251,6
Services contractuels	146,9	175,9	--	--			175,9	(1,1)	174,8
Subventions et contributions	--	--	2 094,2	--			2 094,2	(11,7)	2 082,5
<b>Total</b>	<b>16 144,9</b>	<b>18 071,5</b>	<b>(2,6)</b>	<b>--</b>			<b>18 068,9</b>	<b>(336,5)</b>	<b>17 732,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	460,4	308,9	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	259,4
	—	—	b) Activités de fond	—
	2 403,4	1 555,0	c) Projets opérationnels :	
	3 031,4	3 165,0	PNUD	2 135,0
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	3 726,0
<b>Total</b>	<b>5 895,2</b>	<b>5 028,9</b>		<b>6 120,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>22 040,1</b>	<b>23 100,4</b>		<b>23 852,8</b>

Tableau 11A.12

## Postes nécessaires

## Programme : Mondialisation et développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	2	1	—	—	—	—	2	1
D-1	6	4	—	—	—	—	6	4
P-5	13	8	—	—	—	—	13	8
P-4/3	17	15	—	—	—	—	17	15
P-2/1	5	4	—	—	1	1	6	5
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>32</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>33</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	29	25	—	—	—	1	29	26
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>34</b>	<b>31</b>
<b>Total général</b>	<b>77</b>	<b>62</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>78</b>	<b>64</b>

11A.26 L'objet du sous-programme, qui sera exécuté par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement est d'aider les pays en développement à relever les défis de la mondialisation et à tirer parti des avantages de cette dernière pour parvenir plus rapidement à l'objectif du développement durable. Le sous-programme servira à étayer les débats intergouvernementaux sur l'interdépendance et les questions économiques mondiales dans l'optique du commerce et du développement, l'accent étant mis plus particulièrement sur certaines questions micro et macro-économiques. Il comprendra les domaines suivants : évolution et interaction des composantes fondamentales du développement durable, notamment dans les pays les moins avancés; incidence de la mondialisation sur le processus de développement; examen d'exemples de réussite dans le domaine du développement; leçons dégagées de l'expérience en matière de gestion de la dette; assistance au peuple palestinien; aspects pertinents de la lutte contre la pauvreté et autres questions intersectorielles. Le sous-programme contribuera à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à

l'Initiative spéciale du système des Nations Unies dans ce domaine. Enfin, il aidera à répondre aux divers besoins du secrétariat, qu'il s'agisse d'établir des documents de référence, de coordonner des activités de statistique de la CNUCED, de produire des publications statistiques ou de fournir un appui en matière de recherche et de consultation de l'information.

- 11A.27 Le sous-programme fournit des services principalement au Conseil du commerce et du développement et il aide la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes dans les domaines qui ont trait aux courants de capitaux et la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement dans l'étude des réussites en matière de développement. Il participera à l'établissement des documents nécessaires pour la dixième session de la CNUCED ainsi qu'à l'élaboration, dans ses domaines d'activité, de divers rapports destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social ou à la Commission du développement durable, ou qui concernent la Décennie pour l'élimination de la pauvreté ou des réunions relatives à la coopération économique entre pays en développement. Dans le cadre de ce sous-programme, des apports ou des services d'experts seront fournis pour des séminaires et des conférences, pour l'établissement de projets de communiqués de presse de la CNUCED, pour des points de presse, des interviews et des conférences de presse sur les questions qui s'y rapportent.
- 11A.28 Lors de sa neuvième session, la Conférence a décidé que la question des pays les moins avancés serait examinée dans tous les domaines de travail de la CNUCED. Une attention prioritaire sera donc accordée à cette question dans le cadre de chacune des activités relevant du sous-programme, lequel fournira les apports sectoriels voulus au titre des activités prévues dans le sous-programme 5, Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

#### Activités

- 11A.29 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux/experts*
    - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
      - a. *Assemblée générale.* Rapport sur la coopération Sud-Sud
      - b. *Conseil du commerce et du développement.* Cinq rapports dans les domaines suivants : aspects de l'interdépendance mondiale et des politiques de développement (2); contributions de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (2); suivi du séminaire pilote sur la promotion des investissements privés dans les pays en développement et contribution au rapport sur l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et au troisième examen mondial de l'application de ce programme d'action; et activités de la CNUCED relatives à l'assistance au peuple palestinien.
      - c. *Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.* Rapport sur les investissements de portefeuille;
    - ii) *Services fonctionnels.* Douze séances de l'Assemblée générale sur les questions relevant du sous-programme; 12 séances du Conseil du commerce et du développement et deux séances de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.
    - iii) *Réunions d'experts.* Les réunions d'experts dont la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes et la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement peuvent décider la convocation lors de leurs deuxième et troisième sessions en 1997 et 1998, respectivement;
    - iv) *Groupe spéciaux d'experts.* Neuf réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : questions financières liées aux investissements de portefeuille; interdépendance mondiale : évolution et interdépendance des politiques et des systèmes internationaux commerciaux, monétaires et financiers (2); expériences en matière de réformes économiques et de stratégies de développement (2); expériences et nouveaux enjeux de la coopération entre pays en

développement, concernant notamment la coopération triangulaire (2); redressement économique et développement de l'Afrique (2).

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série.* Quatre-vingt-seize publications : rapport sur le commerce et le développement (2); contributions au rapport annuel intitulé *Les pays les moins avancés*, concernant les questions financières et la dette et l'interdépendance mondiale et les questions macro-économiques (2); contributions au *Rapport sur l'investissement dans le monde*, relatives à l'expérience des pays en développement qui s'efforcent d'attirer des investissements de portefeuille (2); recueils de rapports et d'études sur des questions monétaires et financières actuelles (4); *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* (2); *Bulletin des prix des produits de base* (22); Supplément au *Bulletin des prix des produits de base*; contributions au Manuel de statistiques du commerce mondial des minerais; *Bulletin du SYGADE* (4); *Rapport intérimaire sur le SYGADE 5.0* (2); documents de synthèse de la CNUCED (40); guide des publications de la CNUCED (2); *Journal of Greenhouse Gas Emissions Trading* (12);
  - ii) *Publications isolées.* Vingt et une publications : études des leçons dégagées de l'expérience en matière de gestion de la dette dans les pays en développement (2); informatisation de l'infrastructure du commerce et des paiements dans les pays en développement (4); modèles pour le financement des échanges; étude sur les dispositions réglementaires, fiscales et comptables applicables aux échanges concernant l'émission de gaz à effet de serre; études sur les mécanismes d'application du système pilote d'échanges concernant l'émission de gaz à effet de serre; études sur les stratégies financières et la gestion des risques; études et recueils sur les politiques macro-économiques et de développement dans les pays en développement et sur la coopération économique entre pays en développement, notamment en Afrique (12);
  - iii) *Support technique pour les utilisateurs extérieurs.* Supports relatifs au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) — matériel/logiciels, brochures, notes techniques, guide de l'utilisateur, glossaire, et manuel des administrateurs; matériel de formation; pages d'accueil sur Internet; Economic time series (ETS) : bases de données statistiques de la CNUCED, et reproduction et diffusion des matériels écrits correspondants sur supports informatiques tels que des CD-ROM; rapports aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un rééchelonnement de leur dette (22); cadre quantitatif pour l'analyse des perspectives de croissance de l'économie palestinienne — base de données et progiciel statistique;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) La coopération sera maintenue et renforcée avec la société civile et les milieux universitaires sur des questions qui relèvent du sous-programme;
  - ii) Le sous-programme échangera des informations, coparrainera des activités et collaborera de diverses manières avec les entités concernées des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, ainsi qu'avec d'autres organes intergouvernementaux tels que le FMI, la Banque mondiale, l'ONUDI, l'OIT, l'OMT et les banques régionales de développement. Ces activités sont notamment les suivantes : participation aux réunions du Comité intérimaire et du Comité du développement FMI/Banque mondiale et aux réunions annuelles de ces instances; coopération avec le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales en vue de l'aider à préparer les réunions de la Banque mondiale et du FMI; coopération avec les organes du Groupe des 77 dans le cadre du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement ; coopération et liaison avec des groupements régionaux et sous-régionaux s'occupant de coopération économique entre pays en développement, notamment dans le domaine de la recherche, et en particulier avec des

- instances africaines telles que l'OUA, la CEDEAO et la Communauté de développement de l'Afrique australe; liaison avec des organisations non gouvernementales telles que la Coalition mondiale pour l'Afrique;
- iii) En outre, le sous-programme travaillera en coordination et en liaison avec d'autres organisations internationales par l'intermédiaire d'organes interinstitutions : participation et contribution à l'Équipe spéciale interorganisations pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique; et participation à des réunions interinstitutions convoquées par le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés;
  - iv) En outre, le sous-programme contribuera à l'élaboration de rapports présentés à la Commission du développement durable ainsi que de rapports et de documents concernant la Décennie pour l'élimination de la pauvreté et la lutte contre la pauvreté;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs.* Missions consultatives, et appui à ces missions, dans les domaines suivants : examen de problèmes concrets de développement ayant trait à la participation effective au commerce et aux investissements internationaux; nouveaux mécanismes financiers tels que convention de créances ou programmes de protection de l'environnement, autorisations négociables d'émettre de l'oxyde de carbone, accords de construction-exploitation-transfert, développement des marchés de capitaux et utilisation des produits dérivés pour la gestion des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change, stratégies de financement des échanges et de gestion de la dette. En outre, dans le cadre de l'assistance au peuple palestinien, des services consultatifs seront fournis sur demande pour renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des secteurs public et privé dans le domaine du commerce international, de l'investissement privé et des services connexes. Des services consultatifs seront aussi fournis à des groupes régionaux et interrégionaux : appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre; conseils aux décideurs africains pour les aider à concevoir et mettre en oeuvre de nouvelles stratégies de développement et à renforcer le cadre de la coopération Sud-Sud (développement économique et dynamique régionale en Afrique : les leçons tirées de l'expérience de l'Asie de l'Est); et contribution à la coordination et à l'harmonisation des activités de coopération technique que la CNUCED mène en faveur des pays africains, ainsi qu'au niveau interinstitutions.
  - ii) *Formation de groupe.* Analyse de la dette et nouveaux mécanismes financiers; atelier sur les systèmes de financement des échanges;
  - iii) *Projets extérieurs.* Sur demande, projets de coopération technique, dans certains domaines pour soutenir les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les économies faibles et vulnérables; formulation de projets extérieurs dans les domaines du commerce international et du développement des entreprises dans le cadre de l'assistance apportée au peuple palestinien (4); et formulation et exécution de projets de pays liés à l'installation du SYGADE dans une cinquantaine de pays.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 11A.30 Les montants demandés permettraient de financer 32 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 30 postes d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau 11A.12 ci-dessus. On estime que ces postes et autres ressources prévues seront suffisants pour entreprendre la totalité du programme de travail exposé ci-dessus. Il est donc également proposé de supprimer les 15 postes suivants : 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 2 P-4/3 et 1 P-2/1, et 4 postes d'agent des services généraux.

*Consultants et experts*

- 11A.31 Des crédits plus élevés, soit 637 700 dollars, sont demandés au titre des services de consultants (513 600 dollars) et des groupes spéciaux d'experts (124 100 dollars) : a) le montant demandé au titre des services de consultants, 513 600 dollars, doit permettre de faire appel à des experts extérieurs pour appuyer les activités et contribuer à l'établissement d'études et de rapports (contribution à l'élaboration de la section du *Rapport sur le commerce et le développement* qui concerne les marchés financiers internationaux; transfert de données entre la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à New York et Genève aux fins de l'établissement de matériels sur les perspectives et les politiques en Afrique et les problèmes d'offre dans les économies africaines; aide statistique pour la préparation de matériel concernant les perspectives et les politiques en Afrique et les problèmes d'offre dans les économies africaines pendant l'exercice biennal; question de la dette et questions financières dans les pays les moins avancés; stratégies financières pour les pays en développement dans un environnement financier qui se mondialise (*Rapport sur le commerce et le développement*); investissements de portefeuille et développement des marchés de capitaux (*Rapport sur l'investissement dans le monde*); modèles pour le financement des échanges; perspectives de l'aide aux pays les moins avancés au-delà de l'an 2000 (contribution à l'examen de fin de décennie du Programme d'action pour les pays les moins avancés); techniques de gestion des risques les plus adaptées aux besoins des pays en développement; étude sur le développement des entreprises dans l'économie palestinienne — rapport et recueil de statistiques; étude sur l'évolution de l'économie palestinienne, notamment en ce qui concerne le commerce et les investissements; recherche sur le terrain et compilation de données en vue de l'établissement de projets de coopération technique; préparation de matériel sur les politiques macro-économiques et de développement et l'interdépendance mondiale; perspectives et politiques en Afrique; aide aux préparatifs de la réunion du groupe spécial d'experts sur la coopération économique entre pays en développement); b) le montant de 124 100 dollars permettrait de financer neuf réunions de groupes d'experts sur les questions évoquées au paragraphe 11A.29 a) iv). Les postes demandés au paragraphe précédent étant moins nombreux, le programme de travail ne pourra être mené à bien dans sa totalité que si l'on fait appel à des consultants et à des groupes spéciaux d'experts, d'où l'augmentation des crédits demandés à ce titre.

*Voyages*

- 11A.32 Le montant demandé (253 300 dollars), qui est en diminution, permettra d'entreprendre des missions consultatives, de collecter des informations, de tenir des consultations et de participer à des réunions. Il a été établi en tenant compte notamment de l'expérience.

*Services contractuels*

- 11.A.33 Le montant demandé (175 900 dollars) correspond au coût de l'impression des publications prévues au titre du sous-programme, y compris le *Rapport sur le commerce et le développement* et les publications de la Section centrale de statistique.

*Subventions et contributions*

- 11A.34 Le montant demandé (2 094 200 dollars) correspond à la part des frais de fonctionnement et de maintenance de l'ordinateur central et des frais afférents à des services informatiques connexes que la CNUCED doit verser au Centre international de calcul. Ces ressources figuraient auparavant dans le chapitre 29, Activités administratives financées en commun.

## Sous-programme 2

### Investissement, développement des entreprises et technologie

Tableau 11A.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 553,8	19 913,8	(1 216,4)	(6,1)	18 697,4	(314,6)	18 382,8
Autres dépenses de personnel	109,1	50,2	(50,2)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	850,0	1 092,6	—	—	1 092,6	(7,2)	1 085,4
Voyages	240,9	362,8	(146,9)	(40,4)	215,9	(1,4)	214,5
Services contractuels	196,7	192,6	—	—	192,6	(1,1)	191,5
<b>Total</b>	<b>19 950,5</b>	<b>21 612,0</b>	<b>(1 413,5)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>20 198,5</b>	<b>(324,3)</b>	<b>19 874,2</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	38,7	87,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	76,9
			b) Activités de fond :	
	135,5	48,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	40,0
	7,3	10,7	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	7,5
	7,1	3,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques spéciales au service du développement	—
	1 358,2	1 540,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	1 620,0
	2 333,6	2 575,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 595,0
<b>Total</b>	<b>3 880,4</b>	<b>4 265,4</b>		<b>4 339,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>23 830,9</b>	<b>25 877,4</b>		<b>24 213,6</b>



Tableau 11A.14

**Postes nécessaires**

*Programme : Investissement, développement des entreprises et technologie*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	—	1	1	—	—	—	1	1
D-1	5	3	—	—	—	—	5	3
P-5	12	8	—	—	—	—	12	8
P-4/3	30	31	—	—	—	—	30	31
P-2/1	10	8	—	—	1	1	11	9
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>59</b>	<b>52</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	32	28	—	—	—	1	32	29
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>30</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	4	—	—	—	—	—	4	—
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>94</b>	<b>80</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>96</b>	<b>82</b>

11A.35 Ce programme sera exécuté par la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises. Il vise à promouvoir une concertation internationale et l'échange de données d'expérience entre les gouvernements et autres acteurs du développement, l'objectif étant d'évaluer les enjeux et les perspectives de développement des entreprises découlant des nouvelles conditions économiques, notamment dans le cadre issu du Cycle d'Uruguay. Les activités seront axées sur l'investissement, le développement des entreprises et leur participation à l'économie mondiale, et sur les questions concernant la technique et le développement.

11A.36 Dans le cadre de l'exécution du sous-programme, la Division fournira principalement des services à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Conseil du commerce et du développement) lors de l'examen des questions concernant l'investissement et la technique, notamment dans les pays les moins avancés. Elle contribuera également à la fourniture de services fonctionnels à la Commission de la science et de la technique au service du développement (Conseil économique et social) pour l'examen des questions technologiques; au Conseil du commerce et du développement, lors de l'examen des questions concernant l'investissement et autres apports non générateurs d'endettement, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud et du développement des pays les moins avancés; à la Commission du commerce international des biens et services, et produits de base (Conseil du commerce et du développement) pour l'examen des questions concernant l'investissement et les droits de propriété intellectuelle; et à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, pour l'examen des questions relatives au développement des entreprises, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud et du développement des pays les moins avancés. Une contribution sera apportée à l'établissement de la documentation destinée à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans le cadre de ce sous-programme,

des apports ou des services d'experts seront fournis pour des séminaires et des conférences, pour l'établissement de projets de communiqués de presse de la CNUCED, et pour des points de presse des interviews et des conférences de presse sur des questions qui s'y rapportent.

- 11A.37 Les résultats, reflétant une intégration croissante des travaux analytiques et des activités opérationnelles, conduiront à l'identification d'éléments de politiques, aussi bien pour l'action nationale que pour les mesures d'appui international dans les domaines susmentionnés. Les exemples ci-après permettent d'illustrer cette complémentarité croissante : l'analyse des politiques d'investissement et la fourniture de conseils aux gouvernements dans le cadre de l'assistance technique pour la promotion de l'investissement relèvent désormais du même service au sein de la Division; il en va de même pour l'analyse des arrangements internationaux relatifs aux investissements et des séminaires et ateliers diffusant les études pertinentes ainsi que pour les études sur l'établissement de réseaux et la pratique de mise en réseau.
- 11A.38 À sa neuvième session, la Conférence a décidé que la question des pays les moins avancés serait examinée dans tous les domaines de travail de la CNUCED. Une attention prioritaire sera donc accordée à cette question dans le cadre de chacune des activités relevant du sous-programme, lequel fournira les apports sectoriels voulus au titre des activités prévues dans le sous-programme 5, Pays en développement les moins avancés sans littoral et insulaires.

### Activités

- 11A.39 Les activités ci-après seront exécutées au cours de l'exercice biennal :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extra-budgétaires)*
    - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
      - a. *Conseil du commerce et du développement.* Contribution au rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; contribution au troisième examen d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
      - b. *Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.* Résumé du *World Investment Report* (deux numéros); et rapports sur des questions à déterminer par la Commission à ses deuxième et troisième sessions en 1997 et 1998 respectivement;
      - c. *Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.* Rapports sur des questions à déterminer par la Commission;
      - d. *Commission de la science et de la technique au service du développement.* Deux rapports destinés à la quatrième session de la Commission, en 1999, sur des questions à déterminer par la Commission à sa troisième session, en 1997; rapports des groupes d'experts intergouvernementaux sur des questions à déterminer par la Commission à sa troisième session; et contributions aux rapports des groupes d'experts intergouvernementaux à déterminer par la Commission à sa troisième session (mai 1997);
    - ii) *Services fonctionnels.* Huit séances du Conseil du commerce et du développement; 14 séances de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; 10 séances de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement; 10 séances de la quatrième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et 32 séances de groupes d'experts de la Commission;
    - iii) *Réunions d'experts.* Cinq réunions d'experts sur des questions à déterminer par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes et trois réunions d'experts de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement;

- iv) *Groupes spéciaux d'experts.* Quatorze réunions de groupes spéciaux d'experts sur les sujets suivants : thèmes concernant le rapport sur l'investissement dans le monde (2); conséquences pour le développement des questions concernant l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement (2); possibilités d'attirer des investissements offertes par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); liens entre les investissements étrangers directs, le commerce, la technologie et le développement, et questions relatives aux sociétés transnationales de toutes dimensions et à leur contribution au développement; expérience acquise dans le cadre des politiques d'innovation scientifique et technologique de certains pays et des politiques d'investissement (2); identification, grâce à l'échange de données d'expérience entre pays ayant atteint différents niveaux de développement technique, sur les politiques et autres facteurs propices à la création de capacités techniques, à l'innovation et au transfert de technologies aux pays en développement; échange de données d'expérience sur les stratégies régionales de promotion de l'investissement; comptabilité pour les petites et moyennes entreprises; coopération entre entreprises en vue du développement des entreprises; politiques gouvernementales favorisant le développement des entreprises; et concurrence et création de capacités techniques pour le développement des entreprises;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série.* Vingt-cinq publications en série : *World Investment Report* (2); série régionale du *World Investment Directory* (2 numéros par an); *Bulletin du SEVTEP*; *Transnational Corporations Newsletter* (trimestriel); *Bulletin sur le développement des entreprises, la compétitivité et la création de capacités* (semestriel); *Analyse de problèmes de comptabilité internationale et d'information comptable* (2); et contributions au rapport annuel sur les pays les moins avancés; contributions au *Rapport sur le commerce et le développement*;
- ii) *Publications isolées.* Quarante-quatre publications isolées sur les sujets suivants : investissements étrangers directs et politiques connexes aux niveaux mondial et régional (quatre); liens entre les investissements étrangers directs, la technologie et le commerce : questions diverses et leurs incidences pour le développement (quatre); contributions des sociétés transnationales au développement (quatre); conséquences pour le développement de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement (six); possibilités d'attirer des investissements et technologies nouvelles offertes par l'Accord ADPIC; examen des politiques d'innovation scientifique et technologique de certains pays (trois); études des politiques d'investissement de certains pays (trois); expériences concernant les études des politiques d'investissement ainsi que des politiques d'innovation scientifique et technologique; questions de politique découlant de l'expérience tirée de l'application de techniques nouvelles; analyse des politiques et autres facteurs qui favorisent les capacités d'innovation locales et les transferts de technologie aux pays en développement; analyses du schéma de diffusion des techniques d'information dans les pays en développement et de leur impact sur ces pays; renforcement des moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour instaurer un climat général plus favorable à l'investissement; promotion de possibilités d'investissements étrangers directs dans les pays d'accueil et promotion des investissements entre pays en développement; amélioration de la compétitivité internationale des pays en développement et des pays en transition grâce à la commercialisation des produits de la science et de la technique; coopération entre sociétés pour accroître les capacités en matière d'offre et les échanges; politiques gouvernementales pour accroître la compétitivité des entreprises; expérience acquise en matière de concertation entre les gouvernements et les entreprises; incidences des techniques d'information sur la compétitivité des entreprises des pays en développement; coopération Sud-Sud en matière de technologie et de développement des entreprises : vue d'ensemble; questions diverses concernant les possibilités régionales et sectorielles de compétitivité et de renforcement des capacités techniques des entreprises des pays en développement, notamment la création de réseaux entre entreprises (deux); accroissement de la compétitivité des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises des pays en transition : enjeux et possibilités; développement de l'esprit d'entreprise

- dans le cadre d'un projet de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC); directives concernant la comptabilité environnementale, comptabilité dans les petites et moyennes entreprises; et formation comptable dans les pays en développement et les pays à économie en transition;
- iii) *Supports techniques pour les utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.)*. Bibliographie pour la comptabilité environnementale;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Collaboration étroite avec les commissions régionales et leurs organes, y compris les centres régionaux de technologie; liaison, coopération et coordination avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des organismes professionnels nationaux et internationaux, des associations professionnelles, des syndicats et les milieux universitaires sur des questions relatives aux investissements étrangers directs, à la science et la technique au service du développement, au développement des entreprises et à la comptabilité. Liaison avec des organisations internationales, notamment la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le FMI, l'OIT, le CCI, l'OMPI, l'ONUDI, l'UNESCO, l'OMC, l'OCDE et des groupes régionaux et sous-régionaux; travaux communs de recherche et de coopération technique avec les organisations susmentionnées, notamment dans le cadre de comités consultatifs, de conseils de coordination et d'ateliers;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs*. Les activités entreprises à ce titre (missions consultatives, rapports, tables rondes/colloques/ateliers) complètent les activités relatives à la formulation de politiques et les travaux analytiques du sous-programme. Trente gouvernements ou groupes régionaux au minimum en bénéficieront;
- a. Conseils aux gouvernements concernant les arrangements bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'investissements; activités visant à aider les gouvernements et groupements régionaux, en particulier dans les pays les moins avancés, à formuler, réviser ou harmoniser leurs politiques, législations et réglementations générales ou sectorielles concernant les investissements étrangers directs et les transferts de technologie de manière à favoriser des apports mutuellement avantageux; fourniture d'une assistance aux gouvernements, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés, pour renforcer et rationaliser leurs mécanismes d'évaluation, de contrôle et de promotion des investissements étrangers, notamment leur impact sur l'environnement; activités visant à aider les gouvernements à structurer et négocier d'importantes transactions avec des sociétés transnationales dans certains secteurs; conseils aux gouvernements pour les aider à accroître leur compétitivité lorsqu'ils cherchent à attirer des investissements étrangers; conseils aux gouvernements sur la commercialisation des produits de la science et de la technique; conseils aux gouvernements, en particulier à ceux des pays en développement, sur les politiques de gestion de l'information; avis aux gouvernements, en particulier aux gouvernements des pays en développement, sur les politiques de gestion de l'information; assistance technique pour la mise au point de techniques, notamment de techniques d'information, et diffusion d'informations pertinentes par l'intermédiaire de systèmes d'information et de réseaux; et services consultatifs aux gouvernements pour l'établissement d'études des politiques d'innovation scientifique et technique et des politiques d'investissement;
- b. Conseils aux gouvernements et à d'autres acteurs du développement, définis par la neuvième session de la Conférence comme étant tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la société civile, sur les questions ci-après : stratégies de développement des entreprises; liens entre les organismes de recherche-développement et les entreprises; possibilités qui s'offrent en matière de concurrence et de partenariat; partenariat pour la diffusion de techniques écologiquement rationnelles; liens Sud-Sud pour la

compétitivité et le renforcement des capacités techniques; appui à une réunion mondiale de participants au projet EMPRETEC; et services consultatifs sur la réforme de la comptabilité et le recyclage;

- ii) *Formation de groupe.* Ateliers de formation, séminaires et colloques à l'intention des responsables gouvernementaux et les organisations non gouvernementales sur les arrangements multilatéraux dans le domaine de l'investissement international et de la technique; cadre international concernant les investissements étrangers directs; arrangements internationaux concernant les investissements étrangers directs; investissements étrangers directs et mesures d'incitation et arrangements concernant les investissements internationaux; identification des possibilités offertes par l'Accord ADPIC pour attirer des investissements; développement de services d'appui à l'information et d'activités d'évaluation des technologies; questions juridiques concernant l'instauration d'un climat propice à l'investissement, privatisation, constitution de coentreprises, développement des marchés des capitaux, transfert et diffusion de technologie, arrangements budgétaires et financiers dans les contrats relatifs aux ressources naturelles, politique de protection de la propriété intellectuelle; intégration des politiques d'innovation scientifique et technique et des politiques économiques; politiques de développement des entreprises; questions soulevées par la privatisation; options en matière de compétitivité et de coopération technique; et atelier de formation à la comptabilité environnementale;
- iii) *Projets opérationnels.* EMPRETEC — développement de l'esprit d'entreprise en Afrique, en Asie et en Amérique latine (dans 15 pays); établissement de réseaux entre entreprises pour la promotion du commerce, de l'investissement et de la technique; établissement de centres d'innovation et de développement des entreprises en Afrique (pays participants : Côte d'Ivoire, Ghana, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe); réforme de la comptabilité et de l'audit en Azerbaïdjan; et programme d'enseignement à distance en matière de comptabilité en Afrique (pays participants : Cameroun, République du Congo et République centrafricaine).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 11A.40 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de couvrir le coût de 51 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 29 postes d'agent des services généraux, comme le montre le tableau 11A.14 ci-dessus. Le tableau d'effectifs tient compte des propositions ci-après : a) transformation en poste permanent du poste temporaire D-2 dont le titulaire est chargé des activités relatives aux sociétés transnationales; b) transfert aux commissions régionales des ressources des groupes communs CNUCED/-commissions régionales (4 postes P-5, 3 postes P-4/3 et 4 postes d'agent local) ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 11A.7 ci-dessus; et c) transfert au présent sous-programme en vue de le renforcer, de 4 postes P-4/3 (dont 2 proviennent du sous-programme 3 et 2 du sous-programme 4); et d) suppression de 2 postes D-1, 2 postes P-2/1 et 4 postes d'agent des services généraux.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 11A.41 Des crédits d'un montant de 50 200 dollars avaient été ouverts dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), dans le cadre des anciens programmes relatifs à la science et à la technique au service du développement et aux sociétés transnationales. Il est proposé de maintenir ces ressources dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 et de les transférer à l'appui aux programmes, où elles seront administrées centralement.

##### *Consultants et experts*

- 11A.42 Un montant de 1 092 600 dollars, correspondant à la base de ressources, permettra de couvrir le coût des services de consultants (808 200 dollars) et des groupes spéciaux d'experts (284 400 dollars), ainsi qu'il est indiqué ci-après :
  - a) Un montant de 808 200 dollars est prévu pour couvrir le coût des services spécialisés nécessaires pour l'établissement d'études, de rapports et de documents sur les questions ci-après : i) thèmes

prioritaires que la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes définira à ses deuxième et troisième sessions en ce qui concerne les investissements internationaux, les sociétés transnationales et la technologie, les politiques d'innovation et d'investissement; les stratégies de promotion des investissements et de développement de la technologie; et les normes internationales de comptabilité et questions connexes; ii) thèmes prioritaires concernant les questions relatives au développement des entreprises, y compris les relations entre la technologie et le développement des entreprises et la comptabilité, que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement définira à ses deuxième et troisième sessions; iii) thèmes prioritaires concernant la science et la technique au service du développement que la Commission de la science et de la technique au service du développement définira à sa troisième session, en vue de la présentation des documents correspondant à sa quatrième session;

- b) Un montant de 284 400 dollars est prévu pour couvrir le coût des 14 réunions de groupes spéciaux d'experts dont il est question au paragraphe 11A.39 a) iv) ci-dessus.

*Frais de voyage*

- 11A.43 Un montant réduit de 215 900 dollars est demandé au titre des frais de voyage liés aux systèmes d'établissement de rapports sur les investissements étrangers directs; à la participation à des réunions internationales concernant la comptabilité; aux consultations avec les commissions régionales et des organisations internationales, en particulier l'OCDE, l'Union européenne, la Banque mondiale; et à la participation à des conférences et réunions intéressant le sous-programme.

*Services contractuels*

- 11A.44 Un montant de 192 600 dollars, correspondant à la base de ressources, permettra de couvrir le coût des travaux contractuels d'impression de publications dans le cadre de ce sous-programme, notamment le *World Investment Report* et le *World Investment Directory*.

**Sous-programme 3**  
**Commerce international des biens et services**  
**et questions liées aux produits de base**

Tableau 11A.15

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	20 395,6	20 216,8	(633,9)	(3,1)	19 582,9	(370,0)	19 212,9
Consultants et experts	313,5	391,4	30,5	7,7	421,9	(3,8)	418,1
Voyages	216,0	312,8	—	—	312,8	(2,3)	310,5
Services contractuels	—	—	46,2	—	46,2	(0,2)	46,0
<b>Total</b>	<b>20 925,1</b>	<b>20 921,0</b>	<b>(557,2)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>20 363,8</b>	<b>(376,3)</b>	<b>19 987,5</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	290,6	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	146,2
			b) Activités de fond	—
	3 427,5	2 090,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	2 539,0
	2 584,7	2 010,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 237,0
<b>Total</b>	<b>6 302,8</b>	<b>4 100,0</b>		<b>4 922,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>27 227,9</b>	<b>25 021,0</b>		<b>24 909,7</b>

Tableau 11A.16

## Postes nécessaires

*Programme : Commerce international des biens et services  
et questions liées aux produits de base*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	2	1	—	—	—	—	2	1
D-1	5	4	—	—	—	1	5	5
P-5	10	10	—	—	—	—	10	10
P-4/3	37	33	—	—	—	—	37	33
P-2/1	8	7	—	—	1	1	9	8
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>63</b>	<b>57</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	30	26	—	—	—	—	30	26
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>30</b>	<b>26</b>
<b>Total général</b>	<b>92</b>	<b>81</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>93</b>	<b>83</b>

11A.45 Ce sous-programme sera exécuté par la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base qui est chargée de fournir des services fonctionnels à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base et aux réunions d'experts de ladite Commission ainsi qu'à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, pour ce qui est des questions liées à la législation et à la politique en matière de concurrence, et aux réunions d'experts sur la législation et la politique en matière de concurrence.

11A.46 Il s'agira d'appuyer efficacement les efforts visant à relever les défis et à maximiser les effets positifs de la mondialisation et de la libéralisation en vue d'un développement durable en aidant à intégrer effectivement les pays en développement dans le système commercial international. Une attention particulière sera accordée aux pays les moins avancés et à certains pays en développement dont l'économie

est structurellement faible et vulnérable, notamment ceux qui sont tributaires des produits de base. Il sera également tenu compte des intérêts particuliers des pays à économie en transition.

- 11A.47 On s'emploiera à améliorer l'analyse des questions qui présentent un intérêt particulier du point de vue des possibilités d'échanges et de développement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés, notamment les effets des accords du Cycle d'Uruguay sur le développement, les obstacles à la réussite commerciale, notamment à l'expansion et à la diversification des exportations, ainsi que les questions liées au commerce international, notamment les nouvelles questions; les possibilités d'exportation dans le secteur des services; l'incidence de la législation et de la politique en matière de concurrence sur le développement; la corrélation entre le commerce, l'environnement et le développement; les questions liées aux produits de base; enfin, le suivi et l'analyse du processus d'intégration des pays dans l'économie mondiale et le système commercial international. Des documents seront également établis pour la dixième session de la Conférence.
- 11A.48 Une attention particulière sera également accordée à l'exécution de programmes de coopération technique, des efforts particuliers étant faits pour en accroître l'efficacité et l'impact, dans les domaines relevant de la compétence de la Division, comme indiqué au paragraphe 97 ii) du document final de la neuvième session de la Conférence (A/51/308).
- 11A.49 Les activités au titre du sous-programme devraient aider les pays en développement à accroître et diversifier leur commerce, s'acquitter de leurs obligations multilatérales, comprendre leurs droits et en tirer parti dans le cadre du système commercial multilatéral et réaliser leurs objectifs en matière de développement.
- 11A.50 Le sous-programme contribuera aux séminaires et conférences ainsi qu'à la préparation de communiqués de presse, de notes d'information, d'interviews et de conférences de presse sur les questions relevant de son domaine d'activité.
- 11A.51 À sa neuvième session, la Conférence a décidé de faire des pays les moins avancés (PMA) un thème multisectoriel des activités de la CNUCED. Conformément à cette décision, les questions liées aux PMA feront l'objet d'une attention prioritaire dans le cadre des activités du sous-programme qui fournira également les apports sectoriels requis aux activités du sous-programme 5, Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement.

#### Activités

- 11A.52 Au cours de l'exercice biennal, les activités suivantes seront entreprises :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
      - a. *Assemblée générale.* Tendances et perspectives concernant les produits de base à l'échelle mondiale, en particulier dans les pays en développement tributaires des produits de base;
      - b. *Conseil du commerce et du développement.* Contribution au rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; contribution au troisième examen global de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
      - c. *Commission du commerce des biens et services, et des produits de base.* Quatre rapports sur des thèmes qui seront définis par la Commission;
      - d. *Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.* Deux rapports sur la législation et la politique en matière de concurrence;
      - e. *Commission du développement durable.* Deux rapports sur le commerce, l'environnement et le développement;



- f. *Comité des ressources naturelles*. Rapport sur les activités de la CNUCED dans le domaine des ressources naturelles;
  - g. *Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique*. Commerce des ressources biologiques;
  - ii) *Services fonctionnels*. Huit réunions du Conseil du commerce et du développement; 20 réunions de la Commission du commerce de biens et services, et des produits de base; 4 réunions de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes;
  - iii) *Réunions d'experts*. Huit réunions d'experts sur des questions à définir aux troisième (1997) et quatrième (1998) sessions de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; une réunion d'experts sur des questions relatives à la législation et à la politique en matière de concurrence à l'intention de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes;
  - iv) *Groupes spéciaux d'experts*. Possibilités d'action suite au Cycle d'Uruguay et liens avec le développement; facteurs ayant une incidence sur l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international; évolution du système commercial international et ses conséquences pour les pays en développement; nouvelles questions dans le domaine du commerce et de l'environnement et priorités du point de vue du développement; définition de positions communes par les pays face aux questions relatives à la législation et à la politique en matière de concurrence; application concrète de techniques de financement structuré des produits de base à l'intention des pays tributaires des produits de base;
- b) *Autres questions de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série*. Quarante et une publications périodiques sur les thèmes suivants : évolution ou aspects particuliers de la législation et de la politique en matière de concurrence et des pratiques commerciales restrictives (4); lois types sur les pratiques commerciales restrictives — révision (2); manuels sur la concurrence (2); activités de la CNUCED dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement (2); *Manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux* (2); modification et utilisation des régimes du Système généralisé de préférences (15); série A : commerce international : perspectives de développement (6) — études analytiques; série B : produits de base, développement et commerce (2) — études analytiques; série C : commerce, environnement et développement (4) — études analytiques; série D : législation et politique en matière de concurrence (2) — études analytiques; ainsi que des contributions aux publications annuelles de la CNUCED que sont le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *Rapport sur l'investissement dans le monde*; et au Rapport annuel sur les pays les moins avancés dans les domaines relevant du champ d'action du sous-programme;
  - ii) *Publications isolées*. Douze publications non périodiques sur les thèmes suivants : contribution à l'Initiative spéciale du Secrétaire général en faveur des pays les moins avancés; analyse quantitative des régimes d'importation; répertoire des régimes d'importation (2); répertoire des institutions s'occupant de questions relatives aux ressources et au développement; répertoire des centres de ressources appliquant une approche intégrée et/ou participative au développement; manuel du système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) (2); et des études conjointes CNUCED/OMC sur des thèmes qui seront conjointement déterminés avec l'OMC dans les domaines des tarifs douaniers et d'autres mesures commerciales touchant en particulier les exportations des pays en développement (2); et de l'exécution du Plan d'action en faveur des pays les moins avancés dans le domaine du commerce (2);
  - iii) *Produits électroniques et audiovisuels*. Production de nouvelles versions du TRAINS CD-ROM (4);

- iv) *Support technique à l'intention d'utilisateurs extérieurs.* Mise à jour du logiciel d'analyse des marchés et des restrictions aux échanges (SMART); révision et intégration plus poussée des bases de données informatisées sur les tarifs douaniers, les mesures non tarifaires, le commerce des biens et services et le SGP; renseignements analytiques sur la décision relative aux mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (sous réserve d'une incorporation dans le programme de coopération avec l'OMC); matériel d'information et de formation pour l'assistance technique concernant le SGP et d'autres systèmes de préférences et législations commerciales connexes tels que les régimes de SGP [manuels (4), données sur Internet et bulletins (2)], taux préférentiels et évolution des arrangements commerciaux préférentiels et leur incidence sur les pays en développement; répertoire et décision des autorités chargées de la concurrence; manuels sur la protection du consommateur; matériel de formation à l'intention des pays adhérant à l'OMC et pour le programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce extérieur (TRAINFORTRADE); données analytiques sur les possibilités d'exportation dans le secteur des services en vue du renforcement des capacités; questions liées au commerce international, y compris les nouvelles questions et les possibilités offertes par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; manuels de formation sur le commerce, l'environnement et le développement; information sur le commerce, le développement et l'environnement pour la page d'accueil sur Internet; bulletin sur le commerce, le développement et l'environnement (4); mise en place de bases de données sur les brevets concernant l'origine naturelle dans le cadre de l'initiative sur le commerce des ressources biologiques, et sur les mesures de protection de l'environnement touchant le commerce (en coopération avec l'OMC); bases de données sur les produits de base concernant la transparence et l'information sur les marchés; recueil et classification des mesures relatives au commerce; mise à jour et diffusion de l'information provenant du Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS), y compris des informations sur le SGP et la mise au point du logiciel TRAINS, production d'informations TRAINS sur mesure (3); bases de données Internet pour l'information relative aux ressources naturelles, y compris le système de données sur l'industrie minière; matériel d'enseignement interactif (CD-ROM) sur l'approche participative à la mise en valeur des ressources; matériel d'information (CD-ROM) à l'intention des fonctionnaires s'occupant de politiques de mise en valeur des ressources; mise en place de bases de données sur les mesures touchant le commerce des services (en coopération avec l'OMC); propositions en vue de l'amélioration des statistiques du commerce des services et participation à l'équipe spéciale CNUCED/OMC/FMI/BIRD/Bureau de statistique de l'ONU pour l'amélioration des statistiques des services; notes techniques nationales ou sectorielles visant à aider les pays en développement à maximiser les effets positifs de la mondialisation et de la libéralisation en vue d'un développement durable;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coopération avec l'OMC dans le contexte du programme commun d'activités de fond en matière de coopération technique; participation aux réunions de l'OMC, en particulier à celles du Comité du commerce et du développement et du Comité du commerce et de l'environnement, en y apportant la contribution voulue; coopération avec l'OMPI et l'OMC afin de déterminer les possibilités offertes par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique parties à la Convention de Lomé, la Banque mondiale, le Système économique latino-américain (SELA), la Banque islamique de développement et d'autres institutions régionales et sous-régionales, et liaison avec la société civile en ce qui concerne les questions liées au commerce international et les données connexes; coopération avec le CCI et le secteur privé en vue du renforcement des capacités et de l'accroissement des exportations des services dans les pays en développement; coopération avec la Banque mondiale, le SELA, Consumers International et l'OCDE en ce qui concerne la législation et la politique en matière de concurrence et la protection des consommateurs; participation à des réunions de l'OCDE sur le commerce, l'environnement et le développe-

ment; la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et activités d'ONG; consultations et coopération avec la Banque mondiale, le FMI, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le PNUE, l'ONUDI, les commissions régionales, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile, en ce qui concerne le commerce, l'environnement et le développement; coopération avec la Banque mondiale en ce qui concerne une base de données intégrées et la modélisation, et coordination avec les institutions régionales et sous-régionales pour l'exécution du programme interactif de diffusion TRAINS; coopération avec les centres de liaison du SGP et les secrétariats chargés de l'intégration régionale pour la réalisation d'activités de coopération technique;

- ii) La CNUCED continuera à favoriser, conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, la coordination des activités de tous les organismes s'occupant de produits de base, notamment le Fonds commun pour les produits de base, la FAO, l'OMC, les organisations de producteurs et de consommateurs, les organisations interrégionales et régionales de producteurs, les organisations non gouvernementales et les organismes chargés des produits de base, l'OUA, le SELA, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique parties à la Convention de Lomé, l'Union européenne et l'OCDE;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs.* Missions consultatives et appui y afférent (dans les pays en développement, principalement les pays les moins avancés, et dans certains pays à économie en transition) dans les domaines suivants : politiques de développement liées au commerce suite au Cycle d'Uruguay (2); analyse économique des conséquences sur le développement des nouvelles questions qui se posent en matière de commerce international (4); assistance aux pays en développement pour les aider à comprendre le système commercial multilatéral et à adhérer à l'OMC (10); participation aux réunions régionales et nationales sur les questions relatives au commerce international (3); meilleure sensibilisation au SGP et à d'autres arrangements préférentiels et meilleure exploitation des possibilités (6); renforcement de la capacité des pays en développement dans les secteurs des services et identification des possibilités d'exportation dans le secteur des services (6); collaboration avec le secteur privé des services en vue de l'amener à participer davantage à l'élaboration des politiques et à accroître ses exportations (2); adoption, révision et application de législations en matière de concurrence et de protection du consommateur dans les pays en développement et les pays en transition (8); commerce, environnement et développement (6); services consultatifs aux gouvernements et aux producteurs, exportateurs et importateurs de produits de base sur l'utilisation d'instruments de gestion des risques liés au prix des produits de base, et d'outils de financement structuré (6); aspects techniques et d'orientation de la mise en valeur des ressources, en particulier pour les pays les moins avancés, y compris des conseils en vue d'un développement induit par le secteur minier et d'une approche intégrée et participative à la gestion des ressources de base en vue du développement durable (2);
  - ii) *Formation de groupe.* Séminaires et appui afférent (à l'intention des pays en développement, principalement les pays les moins avancés, et de certains pays à économie en transition) sur les thèmes suivants : assistance aux pays en développement afin de les aider à comprendre le système commercial multilatéral, y compris les nouvelles questions relatives au commerce international, en vue du développement (2); adhésion des pays en développement et des pays en transition à l'OMC, y compris une assistance leur permettant de mieux comprendre leurs droits et obligations au titre de l'OMC (2); renforcement des capacités des pays en développement dans le secteur des services et identification des possibilités d'exportation; séminaires nationaux sur le SGP, d'autres lois sur le commerce et arrangements commerciaux (8); élaboration de cours de formation pour TRAINFORTRADE, y compris sur le SGP, la diplomatie commerciale et

d'autres questions de politique commerciale (10); législation en matière de concurrence et de protection du consommateur (8); formation et renforcement des capacités en ce qui concerne le commerce, l'environnement et le développement et les questions liées au commerce des ressources biologiques (2); ateliers multinationaux et nationaux visant à apporter un appui fonctionnel aux politiques gouvernementales relatives aux exportations et aux importations de produits de base et à l'application d'instruments de gestion des risques (2); mise en place de nouvelles bourses des produits de base; utilisation de nouvelles techniques de financement des produits de base telles que les émissions de titres garantis par des actifs (2); amélioration des conditions juridiques et réglementaires qui entravent l'accès à un financement des produits de base à faible coût (2); politiques, pratiques et gestion en matière de diversification des produits de base, en particulier dans les pays les moins avancés, transformation des produits de base en vue d'une diversification horizontale et verticale; programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'exploitation minière, de l'environnement et du développement (2); ateliers sur la gestion de l'environnement et la gestion des effets sociaux à l'intention du secteur minier; ateliers sur les systèmes de géogestion en vue d'un processus participatif intégré de mise en valeur des ressources; installation et formation en vue de l'exploitation du système TRAINS dans certains centres de liaison nationaux et des groupements régionaux et sous-régionaux; enfin, formation en cours d'emploi du personnel de certains groupements régionaux et sous-régionaux en vue d'une collaboration interactive dans le cadre du système TRAINS;

- iii) *Projets sur le terrain.* Projets relatifs aux domaines suivants : renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques commerciales dans les pays les moins avancés et les pays africains; SGP et autres arrangements commerciaux préférentiels (2); système commercial multilatéral, y compris les nouvelles questions; adhésion à l'OMC (10); renforcement des capacités pour la prise de décisions dans le secteur des services et renforcement de la relation entre les décisions nationales et le commerce régional et international des services en Afrique (4); collaboration avec le secteur privé en vue de la promotion du commerce des services dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, dans le cadre de leur intégration au système commercial international (3); renforcement du réseau TRAINFORTRADE d'établissements de formation par la mise au point de cours de formation et d'une formation des formateurs (12); législation en matière de concurrence et de protection du consommateur (6); enfin, commerce et environnement; et commerce des ressources biologiques (1).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 11.A.53 Les effectifs proposés pour l'exécution de ce sous-programme comprennent 55 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 26 postes d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau 11A.16 ci-dessus. Il est proposé a) de transférer un poste D-2 à la Direction exécutive et gestion et de le reclasser en poste de Secrétaire général adjoint de la CNUCED comme indiqué au paragraphe 11A.21 ci-dessus, et b) de supprimer un poste D-1, deux postes P-4/3, un poste P-2/1 et quatre postes d'agent des services généraux qui ne seraient plus nécessaires pour l'exécution du programme de travail suite à la rationalisation des méthodes de travail.

##### *Consultants et experts*

- 11A.54 Des ressources accrues (421 900 dollars) sont prévues pour les services de consultant (275 900 dollars) et les groupes spéciaux d'experts (146 000 dollars) et se répartissent comme suit :
- a) Un montant de 275 900 dollars est prévu pour financer les services de consultants spécialisés chargés de fournir un appui approfondi aux activités, à la réalisation d'études et à l'élaboration de rapports comme suit : réalisation de l'étude sur les capacités en matière d'offre dans le cadre de l'Initiative spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés; assistance pour l'établissement de données analytiques relatives à la Décision relative aux mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement

importateurs nets de produits alimentaires; études de pays sur les effets dynamiques sur le développement des accords du Cycle d'Uruguay; systèmes de géogestion pour les projets de mise en valeur des ressources; amélioration du logiciel de la base de données sur les mesures touchant le commerce des services et mise à jour de la base de données; analyse, du point de vue de l'action, des nouvelles questions à l'intention des pays en développement; documentation pour trois réunions d'experts qui seront organisées par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur l'exportation des services et les nouvelles questions; incitations fiscales et non fiscales à la diversification des produits de base; possibilités commerciales et transformation des produits de base; promotion de la diversification des produits de base grâce à des coentreprises, l'investissement étranger direct en vue de la diversification des produits de base; élaboration d'une version révisée du commentaire concernant la loi type sur les pratiques commerciales restrictives; travaux de base sur la législation et la politique en matière de protection du consommateur; relation entre libéralisation du commerce et développement durable, l'accent étant mis sur des secteurs particuliers; politiques et mesures visant à fournir des incitations économiques à la conservation de la diversité biologique, dans le cadre de l'Initiative sur le commerce des ressources biologiques; études sectorielles comme contribution aux discussions sur le commerce, l'environnement et le développement pendant les réunions d'experts organisées par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; aspects des questions d'investissement qui touchent au commerce et à l'environnement; mesures commerciales et autres moyens d'intervention dans le contexte des accords multilatéraux sur l'environnement; expériences réussies en matière d'internalisation des coûts dans des secteurs donnés; conditions et besoins particuliers des petites et moyennes entreprises eu égard à la corrélation entre commerce et environnement;

- b) Les ressources prévues (146 000 dollars) serviront à couvrir les dépenses afférentes aux six réunions de groupes spéciaux d'experts mentionnées au paragraphe 11A.52 a) iv) ci-dessus.

*Voyages*

- 11.A.55 Le crédit actuel de 312 800 dollars est maintenu pour couvrir les frais de voyage du personnel appelé à participer à des consultations avec les commissions régionales, les organisations internationales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les organisations industrielles compétentes; la représentation à des réunions ayant trait au programme de travail; des missions d'étude en vue de l'élaboration de documents et de la réalisation d'études à l'intention des organes délibérants; et l'appui et les consultations avec les gouvernements sur des questions liées au sous-programme.

*Services contractuels*

- 11A.56 Un nouveau crédit de 46 200 dollars est demandé pour l'impression de manuels à l'usage des utilisateurs du TRAINS; des répertoires des régimes d'importation; de brochures sur les activités en cours de la CNUCED concernant les produits de base; et d'études sur les cas réussis d'élimination des obstacles à la croissance et à la diversification des exportations et sur l'incidence pour le développement des liens croissants entre le commerce et l'investissement dans le cadre de la mondialisation de l'économie.

### Sous-programme 4 Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale

Tableau 11A.17

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	12 705,1	14 645,6	(167,3)	(1,1)	14 478,3	(269,8)	14 208,5
Consultants et experts	206,0	245,1	—	—	245,1	(1,3)	243,8
Voyages	151,2	223,5	—	—	223,5	(1,4)	222,1
Services contractuels	21,3	33,5	—	—	33,5	(0,1)	33,4
<b>Total</b>	<b>13 083,6</b>	<b>15 147,7</b>	<b>(167,3)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>14 980,4</b>	<b>(272,6)</b>	<b>14 707,8</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	1 871,8	1 239,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	1 041,0
			b) Activités de fond	
	6 198,5	4 670,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	5 195,0
	12 607,6	13 194,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	14 445,0
<b>Total</b>	<b>20 677,9</b>	<b>19 103,3</b>		<b>20 681,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>33 761,5</b>	<b>34 251,0</b>		<b>35 388,8</b>

Tableau 11A.18

## Postes nécessaires

*Programme : Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	1	—	4	3
P-5	9	9	—	—	4	3	13	12
P-4/3	23	21	—	—	—	—	23	21
P-2/1	8	8	—	—	1	1	9	9
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>50</b>	<b>46</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	20	18	—	—	5	4	25	22
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>22</b>
<b>Total général</b>	<b>64</b>	<b>60</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>75</b>	<b>68</b>

- 11A.57 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, qui fournit également un appui fonctionnel à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.
- 11A.58 Les activités visent essentiellement à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ainsi que les pays en transition, à établir des services d'appui au commerce (douanes, transports, banques et assurances, télécommunications, information commerciale, etc.) adaptés aux exigences de ces pays, en mettant l'accent sur ceux qui répondent aux besoins des entreprises du secteur non structuré, des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises. La Division procédera à une évaluation des services d'appui au commerce du point de vue des petites et moyennes entreprises et élaborera des solutions reposant sur une révision des politiques, la diffusion des meilleures pratiques en vigueur, l'utilisation de moyens de formation modernes et de grande envergure, ainsi que des techniques de traitement de l'information et des réseaux mondiaux. Des projets de coopération technique seront entrepris et soutenus en vue d'appliquer concrètement ces solutions. En outre, la Division examinera et évaluera les progrès réalisés dans le domaine de l'efficacité commerciale, notamment l'expérience acquise jusqu'ici concernant le fonctionnement des pôles commerciaux et leur interopérabilité. Elle élaborera et diffusera des modèles spécifiques pour la fourniture de services répondant aux exigences des petites entreprises du secteur non structuré, par des mécanismes permettant une interaction entre le secteur privé et des organisations locales. Elle collaborera à l'établissement de la documentation de la dixième session de la Conférence et du rapport annuel sur la coopération technique. Des apports seront également fournis pour des séminaires et des conférences ainsi que pour la préparation de communiqués de presse, d'interviews et de conférences de presse sur les questions qui relèvent de la compétence de la CNUCED.
- 11A.59 La Division collaborera aussi à la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. À sa neuvième session, la Conférence a décidé que les pays les moins avancés constitueraient une question intersectorielle dans les travaux de la CNUCED. En application de cette décision, une attention prioritaire sera accordée aux problèmes des pays les moins

avancés dans chacune des activités du sous-programme, et le sous-programme dans son ensemble fournira, dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés, les apports sectoriels requis pour les activités du sous-programme 5 intitulé «Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires».

11A.60 Les activités menées par la Division au cours de l'exercice biennal 1998-1999 auront pour objet :

- a) De mettre les pays en développement et les pays en transition intéressés mieux en mesure de commercer efficacement en les faisant plus largement bénéficier de programmes portant sur des questions liées par exemple à la réforme et à l'automatisation des douanes [Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA)]; à la localisation des marchandises [Système d'information avancée sur les marchandises (SIAM)]; au réseau mondial des pôles commerciaux; au renforcement de la formation dans le domaine des transports maritimes (programme TRAINMAR), et à l'appui fonctionnel à fournir aux petites entreprises et au secteur non structuré;
- b) D'aider les pays en développement intéressés à évaluer l'efficacité de leurs services d'appui au commerce ainsi que les meilleures pratiques, conformément aux recommandations du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale. Les incidences concrètes de la nouvelle infrastructure mondiale de l'information sur le commerce seront analysées en coopération avec l'UIT et des possibilités d'action seront déterminées dans ce domaine;
- c) D'atténuer les difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral pour commercer efficacement, en particulier dans le domaine du transport en transit, en encourageant la conclusions d'accords appropriés.

#### Activités

11A.61 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
  - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Assemblée générale.* Rapport sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays en développement de transit qui sont leurs voisins (résolution 51/168 de l'Assemblée générale);
    - b. *Conseil du commerce et du développement.* Contribution au rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; contribution au troisième examen global de la mise en oeuvre du Programme d'action susmentionné;
    - c. *Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.* Deux rapports sur des sujets que la Commission déterminera ultérieurement;
  - ii) *Services fonctionnels.* Dix réunions de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement;
  - iii) Trois réunions d'experts convoquées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur des sujets que la Commission déterminera à sa première réunion de 1997;
  - iv) *Groupes spéciaux d'experts sur les sujets suivants :* assurance-crédit à l'exportation; financement du commerce et modes de paiement; facilitation du transport en transit; rôle du secteur privé et des investissements éthiques dans le micro-financement; établissements de micro-crédit dans les pays en développement;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Promotion d'instruments juridiques, y compris l'élaboration de normes connexes,* entre autres élaboration et promotion d'accords internationaux types sur le transport en transit; promotion



- d'instruments juridiques relatifs au commerce électronique international; élaboration et promotion d'instruments juridiques pour les pôles commerciaux;
- ii) *Publications en série.* Seize publications : étude sur les transports maritimes; TRAINMAR (2); bulletins sur les transports (8); bulletins sur les pôles commerciaux; bulletins sur la facilitation du commerce (2); et rapports sur le programme relatif aux pôles commerciaux (2);
  - iii) *Publications isolées.* Treize publications sur les sujets suivants : gestion de la qualité dans les opérations portuaires et dans les transports; technologies de l'information et indicateurs de résultats dans les services de transport; évaluation des faits nouveaux dans la facilitation du commerce et statistiques; méthodes permettant d'évaluer l'efficacité commerciale; petits États insulaires en développement : vulnérabilité économique et efficacité commerciale; facilitation du transport en transit : problèmes et perspectives; manuel sur les aspects juridiques de l'efficacité commerciale : contrats de vente; termes commerciaux internationaux (INCOTERMS) et paiements internationaux; manuel sur les aspects juridiques de l'efficacité commerciale : transports, pièces justificatives et assurances; guide de la mise en valeur des ressources humaines pour un commerce efficace; manuel sur le fonctionnement et les bonnes pratiques des pôles commerciaux; sélection d'établissements de micro-crédit pour les investissements privés; services d'assurance pour les populations pauvres; commerce électronique et développement — évaluation du réseau mondial des pôles commerciaux (GTPNet);
  - iv) *Supports techniques à usage externe.* Brochures sur les systèmes SIAM et SYDONIA (2); monographies sur les ports (2); gestion/mise à jour de TradeNet; gestion/mise à jour de supports de formation concernant les ports et les transports; mise à jour des logiciels SYDONIA et SIAM; constitution de bases de données sur les prestataires de services financiers, aux niveaux national et international; dépliants sur les bases de données concernant les prestataires de services financiers; actualisation des informations sur les investissements diffusées par l'intermédiaire des pôles commerciaux; critères de notation et de sélection applicables aux établissements de micro-crédit; normes relatives à la publication des rapports financiers par les établissements de micro-crédit; brochures contenant des informations sur le Fonds d'affectation spéciale pour les secteurs émergents, créés sous l'égide de la CNUCED; supports vidéo sur les services de micro-crédit et d'assurance pour les populations pauvres; dossiers (par pays) et rapports succincts sur les micro-banques en Amérique latine, en Asie et en Afrique; bulletins TRAINMAR (6); catalogues TRAINMAR (2); directives pour procéder à une évaluation de l'efficacité commerciale et mesurer simultanément la vulnérabilité économique des petits États en développement; brochures sur les pôles commerciaux et le réseau GTPNet (2); gestion/mise à jour du logiciel GTPNet; gestion/mise à jour de la base de données ETO (bourse de commerce électronique); élaboration et tenue à jour de pages Web sur Internet;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaisons interinstitutions (budget ordinaire/fonds extra-budgétaires)*
- i) La Division assurera la liaison avec les organismes et institutions du système des Nations Unies ci-après et participera à leurs activités : CCI, commissions régionales de l'ONU (en particulier la CEE et la CESAP pour les questions touchant la facilitation du commerce, le transport en transit et les normes relatives à l'échange de données et au commerce électronique), Département de la coordination des politiques et du développement durable en application des résolutions 49/122 et 50/116 de l'Assemblée générale, concernant l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement insulaires, Banque mondiale, FMI, UIT, ONUDI, OMI, CNUDCI, OIT et OMPI. Des réunions de coordination trilatérales auront lieu avec le CCI et la CEE à raison d'une par mois;
  - ii) En outre, la Division coopérera très étroitement avec l'OMC, l'Organisation mondiale des douanes et les banques régionales de développement;

- iii) La Division collaborera également au rapport annuel que le Secrétaire général présente à la Commission du développement durable sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement insulaires;
  - iv) Des relations étroites seront établies avec de multiples entités privées et organisations non gouvernementales qui contribuent à la réalisation des objectifs du sous-programme : Chambre de commerce internationale, Comité maritime international, Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres, Association des centres internationaux d'affaires, Internet Society (Association Internet), associations d'exportateurs, organismes de promotion ou de facilitation du commerce, prestataires de services Internet, entreprises privées et établissements universitaires appropriés, etc. ;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire)*
- i) *Services consultatifs.* Des avis seront fournis (une cinquantaine), sur demande, à des pays en développement sur les sujets suivants : formulation de politiques nationales visant à promouvoir l'infrastructure de services pour le développement et l'efficacité commerciale, en particulier par la mise en oeuvre des recommandations que le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale a adoptées concernant les douanes, les transports, les banques et les assurances, les télécommunications, l'information commerciale et les pratiques commerciales; assistance pour l'élaboration et la négociation d'accords sur le transport en transit; facilitation du commerce et des transports grâce à la normalisation, à l'harmonisation et à la simplification des codes, des procédures et des formulaires; création d'un cadre juridique pour la promotion et la facilitation du commerce et des transports internationaux; élargissement de l'accès des petites et moyennes entreprises, des micro-entreprises et du secteur non structuré aux services bancaires et aux services d'assurance; création, au niveau local, d'une capacité de formation pour les services d'appui au commerce; promotion d'un environnement juridique encourageant le placement de fonds privés sur le marché des services financiers au profit des populations pauvres; fourniture de services d'appui au commerce spécialement destinés au secteur non structuré et aux micro-entreprises; évaluation de l'efficacité des services d'appui au commerce et des meilleures pratiques à la lumière des recommandations du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale; création et gestion de pôles commerciaux et utilisation des services liés au GTPNet, y compris en ce qui concerne la collecte, la mise en forme et la diffusion des données ETO; pratique du commerce électronique, l'accent étant mis tout particulièrement sur les pays les moins avancés et les petits utilisateurs comme les PME; application des éléments du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement insulaires qui ont trait à l'efficacité commerciale; et formulation de stratégies de développement des services dans l'optique d'une reconversion économique des petits États en développement insulaires;
  - ii) *Formation de groupe.* Réalisation d'enquêtes sur les besoins en matière de formation dans les domaines des services d'appui au commerce, des services destinés aux micro-entreprises et au secteur non structuré et du micro-financement; planification, organisation et appui (notamment pour l'établissement, la validation et l'adaptation de matériels de formation devant faire l'objet d'une large diffusion) de programmes de formation, de séminaires et d'ateliers à l'intention de responsables publics et d'entrepreneurs du secteur privé des pays en développement dans les domaines suivants : gestion des transports et des services connexes (y compris le transport en transit); réforme et automatisation des douanes dans le cadre de projets SYDONIA; instruments de localisation des marchandises dans le cadre de projets SIAM; facilitation du commerce et transport multimodal; aspects juridiques du commerce et des transports internationaux; gestion des pôles commerciaux; commerce électronique et utilisation d'Internet; services destinés aux micro-entreprises et au secteur non structuré; et formation de cadres d'établissements de formation;

- iii) *Projets extérieurs.* Contributions techniques aux projets extérieurs et coordination de ces projets dans les domaines suivants : automatisation et réforme des douanes (SYDONIA) et localisation des marchandises (SIAM); élaboration de nouveaux projets pour l'installation des systèmes SYDONIA et SIAM dans d'autres pays en développement et pays en transition, en particulier dans les pays sans littoral, où les deux systèmes devraient être combinés pour mettre au point des logiciels de suivi des marchandises en transit. Assistance pour la participation du secteur privé aux transports et aux services connexes, pour la conclusion et l'application d'accords sur le transport en transit et pour la rénovation des ports somaliens. Fourniture de services aux micro-entreprises en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du programme relatif aux pôles commerciaux; coopération technique dans le domaine du micro-crédit et des assurances pour le secteur non structuré (micro-centres d'affaires); projets intégrés de coopération régionale portant sur des aspects de la vulnérabilité économique des petits États en développement insulaires liés à l'efficacité commerciale et sur le développement des services nationaux et internationaux; mise au point de logiciels pour la gestion du micro-crédit; création, interconnexion et renforcement de pôles commerciaux pour leur permettre de développer leurs capacités dans le domaine des services financiers et de renforcer leurs moyens de formation; promotion de la participation des pays en développement au commerce électronique, en particulier sur Internet.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 11A.62 Le montant demandé à cette rubrique permettrait de financer les 42 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et les 18 postes d'agent des services généraux indiqués dans le tableau 11A.18 ci-dessus. Il est proposé : a) de transférer deux postes P-4/3 du présent sous-programme au sous-programme 2, intitulé «Investissement, développement des entreprises et technologie», et un poste d'agent des services généraux (autres classes) au sous-programme 5, intitulé «Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires»; et b) de supprimer un poste d'agent des services généraux (autres classes) qui ne sera plus nécessaire du fait de l'amélioration des méthodes de travail.

##### *Consultants et experts*

- 11A.63 Il est demandé de maintenir des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours (245 100 dollars) pour couvrir les dépenses afférentes aux consultants (199 500 dollars) et aux groupes spéciaux d'experts (45 600 dollars), comme indiqué ci-après :
- a) Services consultatifs nécessitant des compétences spécialisées non disponibles au Secrétariat pour la réalisation d'études et de rapports, comme suit : documents sur des questions particulières concernant l'infrastructure des services et l'efficacité commerciale; étude sur les transports maritimes; établissement du rapport sur la gestion de la qualité dans les opérations portuaires et dans les transports; établissement d'un rapport sur les dispositions techniques des accords relatifs au transit; actualisation du progiciel MULTISHIP Model II (utilisé par les pays en développement pour rationaliser la gestion de leur flotte grâce à une évaluation précise des besoins); manuel sur les aspects juridiques de l'efficacité commerciale; établissement d'un rapport sur les aspects juridiques de l'échange de données informatisées (EDI); rapport sur l'assurance-crédit, l'affacturage et le commerce électronique; titrisation et garanties de prêts à la disposition des établissements de micro-crédit sur les marchés naissants; titres de créances à court et à moyen termes pour les placements dans les établissements de micro-crédit sur les marchés naissants, en particulier en Afrique; recommandations concernant l'adoption de normes pour l'établissement de rapports financiers et de rapports de gestion à l'intention des établissements de micro-crédit qui cherchent à mobiliser des fonds sur les marchés internationaux; mise à jour et gestion de GTPNet; mise au point d'activités de formation à l'utilisation d'Internet pour les pôles commerciaux; création de bases de données financières et d'un site Internet;

- b) Réunions de cinq groupes d'experts prévues dans le cadre du programme de travail mentionné au paragraphe 11A.61 a) iv) ci-dessus.

*Voyages*

- 11A.64 Un montant de 223 500 dollars (correspondant à la base de ressources) est demandé pour la tenue de consultations avec les commissions régionales, d'autres organismes internationaux ou régionaux et des institutions financières sur des questions liées à l'exécution du programme de travail, et pour des missions d'enquête qui seront organisées auprès des secrétariats des groupements d'intégration économique.

*Services contractuels*

- 11A.65 Le renouvellement des crédits inscrits à cette rubrique pour le budget de l'exercice en cours (33 500 dollars) doit permettre de couvrir les frais d'impression des publications programmées par la Division, y compris l'étude sur les transports maritimes (publication annuelle; le manuel sur le fonctionnement et les bonnes pratiques des pôles commerciaux; l'évaluation du GTPNet (commerce électronique et développement) et la réalisation des CD-ROM TRAINS.

**Sous-programme 5**  
**Pays en développement les moins avancés,**  
**sans littoral ou insulaires**

Tableau 11A.19

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 090,7	3 919,4	(90,6)	(2,3)	3 828,8	(49,0)	3 779,8
Autres dépenses de personnel	64,2	69,7	(69,7)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	119,5	203,9	51,7	25,3	255,6	(2,2)	253,4
Voyages	204,3	249,8	—	—	249,8	(1,5)	248,3
Services contractuels	62,5	111,2	(18,4)	(16,5)	92,8	(0,7)	92,1
<b>Total</b>	<b>7 541,2</b>	<b>4 554,0</b>	<b>(127,0)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>4 427,0</b>	<b>(53,4)</b>	<b>4 373,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	308,2	14,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	503,9	840,0	c) Projets opérationnels :	1 025,0
	388,1	158,0	PNUD	
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	190,0
<b>Total</b>	<b>1 200,2</b>	<b>1 012,0</b>		<b>1 215,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>8 741,4</b>	<b>5 566,0</b>		<b>5 588,6</b>

Tableau 11A.20

**Postes nécessaires**

*Programme : Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	1	—	—	—	—	2	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	4	3	—	—	—	—	4	3
P-2/1	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	6	—	—	—	—	5	6
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>16</b>

11A.66 À la suite de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED, la coordination de l'exécution de ce sous-programme sera confiée au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Conformément à la décision prise par la Conférence à sa neuvième session, la question des pays les moins avancés constituera un thème intersectoriel des travaux de la CNUCED et ses aspects sectoriels seront traités par les différentes divisions dans le cadre de leurs mandats respectifs.

11A.67 L'objet du sous programme 5 est de coordonner l'ensemble des activités de la CNUCED relatives aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires et de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et de la partie pertinente

d'autres programmes d'action des Nations Unies. On préparera l'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action, auquel le Conseil du commerce et du développement procède chaque année. Les activités consisteront également à gérer le Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés, à mobiliser des ressources pour alimenter le fonds et à préparer la dixième session de la Conférence. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, on s'attachera à intensifier les efforts déployés aux niveaux national et international pour assurer la mise en oeuvre effective du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, des recommandations relatives aux pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires formulées à l'issue de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action et de la neuvième session de la Conférence, ainsi que des conclusions par lesquelles les participants à la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement ont approuvé la mise au point de programmes de pays intégrés visant à renforcer la capacité de production pour l'exportation des pays concernés. L'accent sera mis sur des activités propres à aider les pays les moins avancés à s'intégrer dans l'économie mondiale et à participer davantage aux échanges internationaux, afin qu'ils ne restent pas en marge du commerce mondial, des flux d'investissements, des produits de base et des marchés de capitaux. Les préparatifs du troisième examen global et de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action consisteront à établir la documentation nécessaire, à organiser des réunions préparatoires d'experts et d'organes intergouvernementaux, à en assurer le service et à établir les rapports pertinents. Il est également prévu de fournir du matériel d'information ou des services de spécialistes pour des séminaires et des conférences, la rédaction de communiqués de presse de la CNUCED, des points de presse, des entrevues et des conférences de presse portant sur des questions entrant dans le cadre du sous-programme.

## Activités

11A.68 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice :

a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*

i) *Documentation à l'intention des organes délibérants*

- a. *Assemblée générale et Conseil du commerce et du développement.* Trois rapports à chacun de ces organes sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, l'état des préparatifs du troisième examen global et l'état d'avancement de programmes visant à répondre aux besoins et problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral;
- b. *Commissions de la CNUCED et réunions d'experts.* Rapports et autres contributions au suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/51/308, par. 113);
- c. *Réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés.* Préparation des exposés et notes d'information requis par la résolution 45/206 de l'Assemblée générale (par. 16);
- d. *Préparatifs intergouvernementaux du troisième examen global et de l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action.* Rapports de groupes spéciaux d'experts, dans lesquels seront présentés au Conseil du commerce et du développement et à la Réunion préparatoire intergouvernementale du troisième examen global des mesures visant à accélérer l'intégration dans l'économie mondiale et le système commercial international des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest;
- e. *Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (sous réserve de la décision que l'Assemblée générale prendra à sa cinquante-deuxième session).* Étude de nouvelles mesures visant à améliorer les systèmes de transport en transit des pays en développement sans littoral; trois documents d'information sur les systèmes de transport en transit de pays sans littoral d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie;

- ii) *Services fonctionnels*. Quatre séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; 12 séances plénières du Conseil du commerce et du développement; 4 séances de la réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés; 10 séances de la Réunion préparatoire intergouvernementale du troisième examen global; 6 séances de la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (sous réserve de la décision que l'Assemblée générale prendra à sa cinquante-deuxième session);
  - iii) *Trois réunions de groupes spéciaux d'experts* consacrées à l'adoption de mesures propres à accélérer l'intégration dans l'économie mondiale et le système commercial international des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série*. Rapport annuel sur les pays les moins avancés;
  - ii) *Publications isolées*. Huit publications faisant le point de la mise en oeuvre du Programme d'action dans des domaines tels que les réformes budgétaires, les politiques financières, la mobilisation de l'épargne intérieure, la diversification des échanges, le rôle des femmes dans l'économie des pays les moins avancés, la mondialisation et les incidences au niveau national de l'application des résultats des négociations d'Uruguay et l'Initiative 20/20;
  - iii) *Supports techniques*. Mise au point et maintenance de la base de données statistiques sur les pays les moins avancés et, dans ce cadre, collecte et évaluation de données pour l'établissement et la mise à jour d'indicateurs des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action; mise à jour des profils statistiques et des fiches d'information qui figurent sur les pages Web consacrées aux pays les moins avancés;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. En tant que centre de liaison du système des Nations Unies pour le suivi de l'application du Programme d'action à l'échelon mondial, la CNUCED coordonne et programme ses activités avec les commissions régionales et d'autres organismes intéressés à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, et s'appuie sur les vastes capacités du système pour étudier et analyser la situation sociale et économique des pays les moins avancés. En 1988 et 1989, elle entreprendra les activités ci-après :
- i) Collaboration et coordination étroite avec les commissions régionales pour tous les aspects pertinents du programme de travail et avec l'OMC, le CCI, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD et l'ONUDI et les autres organismes de développement intéressés, pour la conception et l'exécution de programmes de pays intégrés en faveur des pays les moins avancés; suivi de la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés (décision de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Singapour); contribution et participation aux travaux du sous-comité des pays les moins avancés de l'OMC;
  - ii) Fourniture de services fonctionnels au CAC et à ses organes subsidiaires (préparation d'exposés, de notes thématiques, etc.);
  - iii) Participation à des tables rondes du PNUD; élaboration de documents analytiques et de notes thématiques intersectoriels, de contributions aux préparatifs des tables rondes et de déclarations;
  - iv) Participation à des réunions régionales ou sous-régionales dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action et, le cas échéant, préparation d'exposés et de notes thématiques;
  - v) Assistance aux pays les moins avancés pour les aider à tenir des consultations sur des questions d'intérêt commun dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action et rédaction de notes d'information pour ces réunions;

- vi) Contribution aux travaux du Comité de la planification du développement relatifs à la définition des critères à appliquer pour l'identification des pays les moins avancés — élaboration de documents analytiques intersectoriels et participation aux réunions;
  - vii) Collaboration avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des éléments d'Action 21 relatifs aux pays les moins avancés, et contributions aux réunions organisées par le Département ou à la documentation établie par celui-ci;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Gestion du fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés*, et mobilisation de ressources en collaboration étroite avec l'unité chargée de l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED. Mobilisation de fonds, en particulier auprès de sources de financement nouvelles; élaboration et mise au point de programmes de pays intégrés visant à renforcer la capacité de production pour l'exportation et appui à l'exécution des programmes; exécution et suivi des activités de base financées par le Fonds d'affectation spéciale, au nombre desquelles figurent la conception de programmes de pays intégrés destinés aux pays les moins avancés et leur exécution dans un échantillon de pays. Chaque programme de pays comprend un certain nombre de projets d'assistance technique qui seront exécutés dans le cadre des sous-programmes pertinents, et le Bureau du Coordonnateur spécial coordonnant l'exécution d'activités relevant de différents projets entrant dans le cadre de programmes intégrés;
  - ii) *Services consultatifs*. Une trentaine de missions consultatives seront entreprises dans des pays parmi les moins avancés et des pays en développement sans littoral ou insulaires : examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (il est prévu à titre provisoire de couvrir deux pays d'Asie et cinq pays d'Afrique); élaboration et mise en application de mesures de politique générale énoncées dans le Programme d'action (deux pays d'Asie et cinq pays d'Afrique); fourniture d'un appui à des pays et à des organes régionaux pour les aider à préparer le troisième examen global; évaluation de projets et programmes de coopération technique, en particulier de projets entrant dans le cadre de programmes de pays intégrés et de projets concernant le transport en transit. Contribution aux préparatifs des tables rondes et, à ce titre, fourniture d'un appui aux gouvernements de pays parmi les moins avancés et des bureaux extérieurs du PNUD pour la rédaction de certains chapitres des monographies par pays; contributions aux programmes de pays et programmes multinationaux du PNUD, à ses notes de stratégie et à ses ateliers; communication aux pays, sur leur demande, d'études et d'informations sur des questions intéressant les pays les moins avancés telles que la réforme du secteur financier, ou l'adhésion à l'OMC; évaluation des systèmes de transport en transit dans des pays sans littoral;
  - iii) *Formation*. Deux ateliers sur les problèmes de transport en transit organisés dans des pays en développement parmi les moins avancés, sans littoral ou insulaires et deux sur les moyens de rendre les petits pays insulaires en développement moins vulnérables aux chocs extérieurs;
  - iv) *Projets opérationnels*. Trois projets régionaux sur les systèmes de transport en transit dans des pays en développement sans littoral.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 11A.69 Le montant prévu permettrait de financer les 10 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et les 6 postes d'agent des services généraux figurant dans le tableau 11A.20 ci-dessus. Il est proposé :
- a) de transférer au sous-programme un poste d'agent des services généraux (autres classes) provenant du sous-programme 4 (Infrastructures de services pour le développement et efficacité commerciale); b) de



supprimer 1 poste D-1 et 1 poste P-4/3 qui ne seront pas nécessaires pour exécuter les activités décrites plus haut.

*Autres dépenses de personnel*

- 11A.70 Afin de faciliter les tâches administratives, il est prévu de transférer à la rubrique Appui aux programmes les ressources prévues pour recruter le personnel temporaire nécessaire à l'exécution du sous-programme.

*Consultants et experts*

- 11A.71 Un montant de 255 600 dollars, qui représente un accroissement des ressources, est prévu pour s'assurer les services de consultants (200 000 dollars) et financer des réunions de groupes d'experts (55 600 dollars), à savoir :

- a) Les services de spécialistes dont la CNUCED ne dispose pas mais qui sont nécessaires pour l'élaboration de documents techniques sur des thèmes sectoriels intéressant les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, tels que l'Initiative 20/20, l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité, etc., et pour la préparation d'études et d'exposés devant servir au troisième examen global et à des réunions d'experts, comme suit : i) contributions techniques au rapport annuel sur les pays les moins avancés, portant sur des thèmes spécialisés tels que l'agriculture, l'environnement, l'industrialisation, la santé, l'éducation et le rôle des femmes dans le développement; ii) contributions techniques à des études destinées à des groupes d'experts chargés d'examiner les mesures visant à accélérer l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et le système commercial international; iii) rapports techniques destinés au troisième examen global y compris un bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action à l'échelon national, une analyse de l'incidence des flux d'aide dans différents pays parmi les moins avancés, et une analyse des incidences de la mondialisation à l'échelon de certains pays; iv) notes techniques et documents d'information destinés à la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, chargés d'étudier de nouvelles mesures propres à améliorer le système de transport en transit des pays en développement sans littoral, et documents d'information sur les systèmes de transport en transit à l'échelon sous-régional;
- b) Trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur les moyens d'accélérer l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et le système commercial international (une réunion pour chacune des régions ci-après : Asie et Pacifique, Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest).

*Voyages*

- 11A.72 Il est proposé de maintenir le crédit actuel de 249 800 dollars pour couvrir le coût des déplacements que le Coordonnateur spécial et ses collaborateurs devront effectuer afin de participer à des consultations, d'assister à des réunions et d'assurer le service fonctionnel de celles-ci.

*Services contractuels*

- 11A.73 Un montant de 92 800 dollars, qui représente une diminution des ressources, est prévu pour financer l'impression de publications, notamment du rapport annuel sur les pays les moins avancés.

## D. Appui aux programmes

Tableau 11A.21

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	21 484,3	14 547,6	(1 098,3)	(7,5)	13 449,3	(273,1)	13 176,2
Autres dépenses de personnel	951,2	982,2	279,9	28,4	1 262,1	(6,9)	1 255,2
Consultants et experts	51,5	31,0	—	—	31,0	(0,7)	30,3
Voyages	194,0	104,0	(29,0)	(27,8)	75,0	(0,5)	74,5
Services contractuels	287,5	229,2	(197,0)	(85,9)	32,2	(0,2)	32,0
Frais généraux de fonctionnement	3 421,5	3 278,7	(123,2)	(3,7)	3 155,5	(19,3)	3 136,2
Dépenses de représentation	5,3	42,9	—	—	42,9	(0,3)	42,6
Fournitures et accessoires	1 766,7	1 627,0	(59,7)	(3,6)	1 567,3	(10,1)	1 557,2
Mobilier et matériel	1 058,6	540,3	238,0	44,0	778,3	(5,2)	773,1
Amélioration des locaux	6,0	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>29 226,6</b>	<b>21 382,9</b>	<b>(989,3)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>20 393,6</b>	<b>(316,3)</b>	<b>20 077,3</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	3 214,3	2 896,2	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	2 310,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	255,1	1 500,0	c) Projets opérationnels :	1 165,0
	4 028,9	1 400,0	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	3 165,0
<b>Total</b>	<b>7 498,3</b>	<b>5 796,2</b>		<b>6 640,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>36 724,9</b>	<b>27 179,1</b>		<b>26 717,3</b>

Tableau 11A.22

## Postes nécessaires

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	—	—	—	—	—	1	—
D-1	3	2	—	—	1	1	4	3
P-5	2	2	—	—	2	2	4	4
P-4/3	15	14	—	—	1	2	16	16
P-2/1	2	1	—	—	—	—	2	1
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>24</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	42	38	—	—	11	13	53	51
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>56</b>
<b>Total général</b>	<b>70</b>	<b>62</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>85</b>	<b>80</b>

11A.74 Des services d'appui aux programmes sont assurés aux organes directeurs, aux unités responsables de la direction exécutive et de l'administration et à celles chargées d'activités de fond dans le cadre de sous-programmes, afin de les aider à réaliser les produits. Il s'agit notamment de services administratifs, de services d'appui à des organes intergouvernementaux et de services d'appui en matière d'informatique. Les fonctions des unités correspondantes sont les suivantes : a) fourniture de services pour l'administration du personnel et la gestion budgétaire et financière, la planification des ressources et l'établissement du budget et l'administration des activités de coopération technique, et service du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme; b) gestion de la structure intergouvernementale et autres aspects institutionnels liés à la participation de la société civile à des réunions de la CNUCED; services de conférence pour toutes les réunions de la CNUCED, y compris les préparatifs de la dixième session de la Conférence; suivi des décisions des organes intergouvernementaux pour en assurer l'application à l'échelon institutionnel; préparation du calendrier des réunions de la CNUCED; édition de la documentation et établissement de rapports; suivi de l'application des directives en matière de documentation et rédaction et expédition de la correspondance; c) services centralisés d'information, notamment dans le domaine des statistiques et pour le traitement des données; mise en place et tenue à jour de systèmes d'information et services d'appui aux réseaux de micro-ordinateurs;

## Activités

11A.75 Pendant l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

a) *Services administratifs*

i) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts.* Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : 30 séances;

ii) *Autres services fonctionnels*

a. *Gestion des ressources humaines.* Recrutement, placement et, au besoin, organisation des carrières s'agissant du personnel recruté pour des périodes de durée déterminée (série 100) ou de courte durée (série 300) et des consultants dont les services sont financés à l'aide de

crédits inscrits au budget ordinaire; projection des vacances de poste et conseils aux responsables concernant la gestion des vacances de poste; recrutement d'experts et de consultants en matière de coopération technique pour la CNUCED et d'autres unités du secrétariat de l'ONU à Genève telles que la CEE, le Département des affaires humanitaires, le Département de la coordination des politiques et du développement (service de Genève), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles et l'UNITAR; administration du personnel, y compris la liaison avec les organisations non gouvernementales et la prise de décisions administratives ayant trait à l'application du règlement et du statut du personnel aux fonctionnaires de la CNUCED; administration du personnel sous tous ses aspects, en ce qui concerne les experts en matière de coopération technique employés par la CNUCED et les autres bureaux des Nations Unies à Genève;

- b. *Planification du programme et établissement du budget.* Établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001; administration des allocations de crédit et tenue à jour des tableaux d'effectifs; ordonnancement des dépenses et rapports sur l'utilisation des ressources approuvées; administration du programme de publications de la CNUCED et des travaux d'imprimerie externes et internes; établissement des rapports sur l'exécution du budget; établissement et administration des allocations de crédit au titre de l'appui aux programmes;
- c. *Rapports relatifs aux contrôles financiers et comptabilité.* Contrôle financier des crédits alloués à la CNUCED au titre du budget ordinaire; comptabilité et rapports financiers, en vertu des responsabilités confiées à cet égard à la CNUCED en ce qui concerne tous les projets de coopération technique financés par divers donateurs; examen, tenue à jour et rectification des comptes, traitement des bordereaux interservices et des pièces de journal (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires), tenue de dossiers concernant les voyages, les consultants, les activités entreprises au titre du programme ordinaire de coopération technique et les activités de formation, aux fins de l'établissement de rapports; rapports statistiques sur les vacances de poste (activité mensuelle);
- d. *Services généraux*
  - i. *Achats.* Interface avec les divisions de la CNUCED et les équipes chargées des projets sur le terrain ainsi que l'Office des Nations Unies à Genève et le PNUD pour tout ce qui a trait aux achats de matériel et de fournitures de bureau (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires); saisie des données et contrôle des stocks (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires); et documentation à soumettre au Comité de contrôle du matériel de l'Office des Nations Unies à Genève (budget ordinaire); transferts d'avoirs à des gouvernements au titre de projets;
  - ii. *Voyages.* Établissement, à l'intention du secrétariat de la CNUCED, de prévisions de dépenses concernant les voyages autorisés de fonctionnaires et ceux des membres des groupes spéciaux d'experts, établissement des formules PT8 et de fichiers pour le paiement des indemnités de subsistance journalières au titre des activités prévues au budget ordinaire et de celles financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, soit environ 1 600 formules PT8 par exercice biennal traitées à l'aide de fonds extrabudgétaires pour les voyages autorisés de fonctionnaires et d'experts ou de consultants se rendant à des réunions ou des ateliers et environ 1 300 formules PT8 par exercice biennal traitées à l'aide de fonds inscrits au budget ordinaire pour les voyages autorisés de fonctionnaires et d'experts se rendant à des réunions de groupes spéciaux;
  - iii. *Services généraux divers.* Gestion des locaux à usage de bureau, y compris l'entretien des locaux, pour le secrétariat de la CNUCED;

- b) *Services d'appui à des organes intergouvernementaux*
- i) *Services techniques pour les réunions d'organes intergouvernementaux.* Conseil du commerce et du développement (52); Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget programme (40); Commission du commerce des biens et services et des produits de base (20); Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (20); Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (20); réunions de groupes d'experts (120); Commission de la science et de la technique au service du développement (10); réunions du Groupe intergouvernemental d'experts des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit avec les représentants de pays donateurs et des institutions financières et institutions de développement (12); réunions spéciales de haut niveau (8); réunions avec les acteurs du développement (8); atelier sur le partenariat pour le développement à l'intention des pays les moins avancés (8); conférences sur les produits de base (60); consultations entre le Secrétaire général de la CNUCED et le Président du Conseil du commerce et du développement (40); séminaires et groupes d'étude (60);
  - ii) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions.* Liaison avec le Groupe des 77 et la Chine, Groupes B et D, l'Union européenne et la Commission européenne; contribution et participation aux réunions ministérielles et aux réunions de haut niveau du Groupe des 77 et à celles du Chapitre du Groupe des 77; liaison avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales en ce qui concerne leur participation au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED; coordination avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et le Groupe consultatif commun concernant le Centre du commerce international au sujet des rapports qu'ils doivent soumettre au Conseil du commerce et du développement; services d'appui à la Conférence en ce qui concerne le système global de préférences commerciales entre pays en développement; mise en place d'un dispositif de téléconférence interinstitutions; participation aux travaux de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications; liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève en ce qui concerne les services de conférence et la documentation et avec le Siège en ce qui concerne les services de conférence, la documentation, le programme de publications et la présentation de rapports à l'Assemblée générale;
- c) *Services techniques en matière d'informatique*
- i) *Édition électronique.* Administration du site Internet; préparation de l'information à afficher; vérifications de la qualité; coordination des travaux des divisions pour la planification et l'établissement de l'information à afficher; conseils et assistance aux divisions pour planifier et établir la documentation à publier sur CD-ROM ou destinée à d'autres médias électroniques et coordination des activités de publication assistée par ordinateur à la CNUCED;
  - ii) *Infrastructure.* En collaboration avec le Comité des innovations technologiques et le Centre international de calcul, gestion et perfectionnement de l'infrastructure du réseau local, gestion de la liaison interne et avec l'extérieur ainsi que des systèmes de courrier électronique et de télécopie;
  - iii) *Analyse et mise au point de systèmes.* Tenue à jour d'un descriptif donnant une idée générale de l'ensemble des systèmes informatisés utilisés à la CNUCED; mesures visant à assurer leur compatibilité; mise au point de nouveaux systèmes, contrôle des systèmes utilisés par la CNUCED pour s'assurer qu'ils évoluent à un rythme satisfaisant compte tenu du progrès des pratiques constatées à l'extérieur; collaboration étroite avec le Comité des innovations technologiques et le Comité de coordination des systèmes d'information de l'Office des Nations Unies à Genève;
  - iv) *Applications.* Appui opérationnel pour les principales applications : systèmes de gestion des documents, bases de données statistiques et systèmes économétriques. Mise au point de nouvelles

applications selon les besoins de l'Administration ou des services organiques de la CNUCED, par exemple pour l'évaluation de la productivité à partir des rapports de fin de mission ou pour l'amélioration des communications horizontales et des publications;

- v) *Installation et aide aux utilisateurs.* Installation d'ordinateurs et de matériel connexe ainsi que de logiciels, services en matière de redéploiement et de maintenance, assistance pour la tenue des inventaires et le contrôle de l'utilisation des ressources, fonctionnement d'un service de renseignements pour les utilisateurs, assistance aux utilisateurs concernant les applications du logiciel (micro-ordinateurs et ordinateur central).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 11A.76 Le crédit demandé à cette rubrique correspond aux 19 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et aux 43 postes d'agent des services généraux inscrits au tableau 11A.22 (voir plus haut). Il est proposé de supprimer 1 poste D-2, 1 poste D-1, 1 poste P-4, 1 poste P-2 et 4 postes d'agent des services généraux en raison de l'amélioration des méthodes de travail, d'une part, et de la réduction prévue du volume des services d'appui à fournir dans le cadre des programmes de fond, d'autre part.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 11A.77 Le montant nécessaire, soit 1 262 100 dollars, se répartirait comme suit : a) 1 084 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), ce qui correspond à un accroissement de 279 900 dollars contrebalancé en partie par le transfert d'un montant de 50 200 dollars du sous-programme 2 et d'un montant de 69 700 dollars du sous-programme 5; il s'agit dans le premier cas du remplacement de fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie et de services de personnel temporaire supplémentaire pour les périodes de pointe et, dans le second cas, de services à assurer pour les réunions organisées par la CNUCED; b) 177 600 dollars au titre des heures supplémentaires pendant les périodes de pointe. On prévoit que le recours accru aux services de personnel temporaire permettra d'agir avec plus de souplesse et de fournir tous les services d'appui requis malgré la diminution du nombre des postes permanents.

##### *Consultants et experts*

- 11A.78 Le montant demandé, soit 31 000 dollars, servirait à financer une analyse d'ordonnancement externe afin d'améliorer l'efficacité du travail du Service administratif.

##### *Voyages*

- 11A.79 Le crédit demandé (75 000 dollars), qui fait apparaître une diminution, correspond aux voyages prévus pour des consultations et des missions au Siège aux fins de la planification des programmes ainsi que de l'examen de questions administratives et budgétaires et de questions liées à l'administration du personnel.

##### *Services contractuels*

- 11A.80 Le montant demandé (32 200 dollars) servirait à couvrir les frais d'impression à l'extérieur de documents officiels, de rapports de réunions, d'imprimés divers et de formules administratives.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 11A.81 Le crédit demandé (3 155 500 dollars), qui fait apparaître une diminution, comprend les éléments suivants : entretien du matériel de bureautique, des photocopieuses et autres matériels (477 400 dollars); dépenses au titre des communications pour l'ensemble du secrétariat de la CNUCED : télécommunications internationales, télécopie, valise diplomatique, affranchissement du courrier, etc. (2 591 500 dollars); et services divers, y compris le fret (86 600 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 11A.82 Le maintien du crédit actuellement prévu au budget (42 900 dollars) correspond au coût de réceptions officielles et à des dépenses de représentation engagées à l'occasion de réunions d'organes intergouvernementaux de la CNUCED.

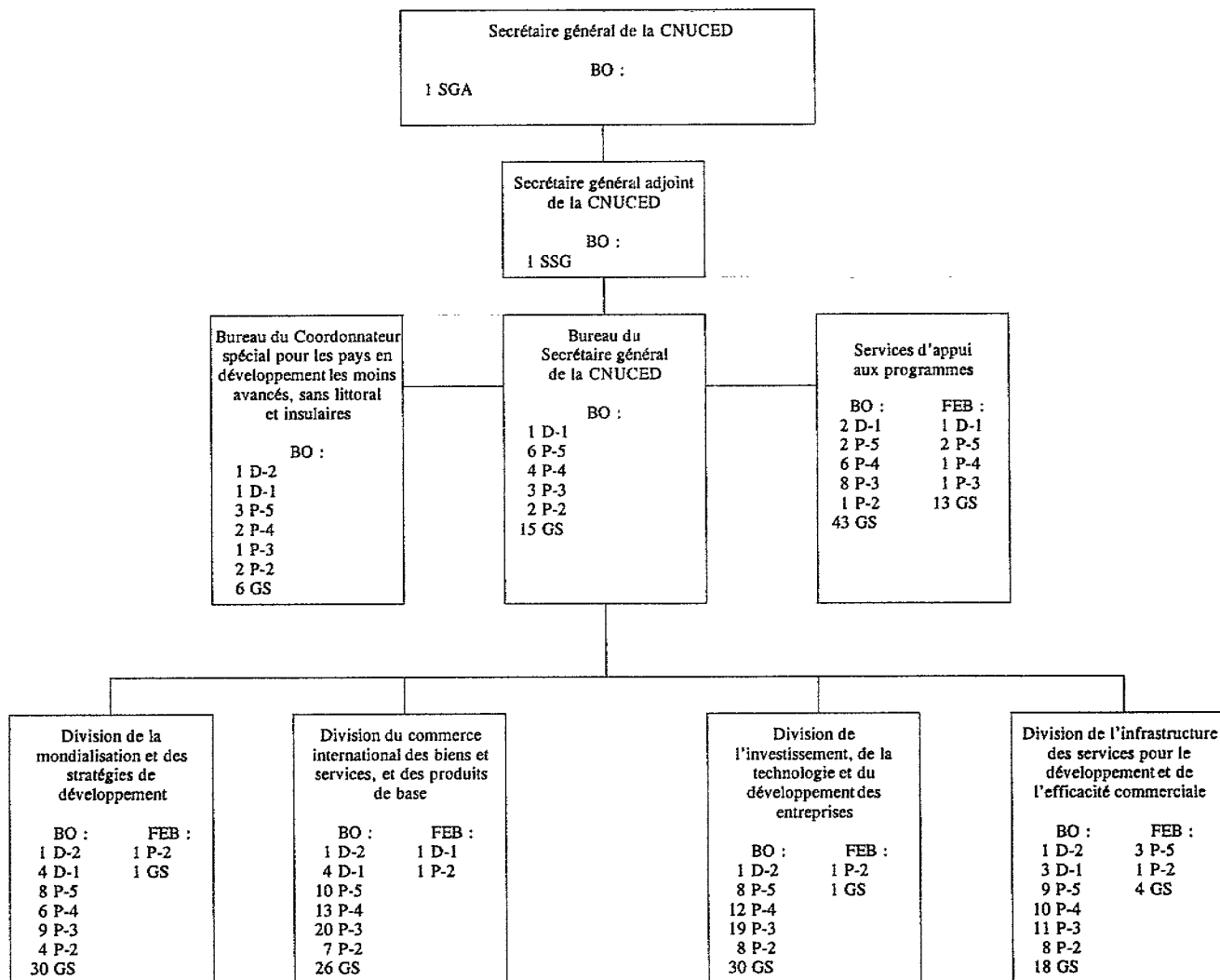
*Fournitures et accessoires*

- 11A.83 Le crédit demandé (1 567 300 dollars), qui fait apparaître une diminution, correspond au coût de toutes les fournitures de bureau de la CNUCED : fournitures nécessaires pour la reproduction, papeterie et articles de bureau, fournitures pour le traitement électronique de l'information et le traitement de texte, livres et fournitures pour les bibliothèques.

*Mobilier et matériel*

- 11A.84 Le crédit demandé (778 300 dollars) fait apparaître une augmentation de 238 000 dollars par rapport au montant prévu au budget en cours; il permettra d'acheter du matériel et de continuer à moderniser le matériel existant afin d'assurer la compatibilité des systèmes au secrétariat, ainsi que de couvrir les frais d'entretien du matériel de télécopie et de reproduction interne et autres matériels divers.

## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires



---

## Chapitre 11B

### Centre du commerce international CNUCED/OMC

(Programme 9 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

- 11B.1 Le Centre du commerce international CNUCED/GATT (OMC), géré conjointement par l'ancien GATT et la CNUCED en tant qu'associés égaux, a été créé le 1er janvier 1968, en application d'un accord entre ces deux organismes approuvé par les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 22 novembre 1967 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 2297 (XXII) le 12 décembre 1967. En 1995, les responsabilités du GATT ont été assumées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- 11B.2 L'organe intergouvernemental qui assure la direction générale des activités du Centre est le Groupe consultatif commun CNUCED/OMC, qui est ouvert à la participation des membres de l'OMC et des États membres de la CNUCED. Le Groupe examine chaque année le programme de travail du Centre et fait rapport au Conseil général de l'OMC et au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.
- 11B.3 Comme le Conseil économique et social l'a affirmé dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le Centre du commerce international est le point central de toutes les activités de coopération technique des Nations Unies en matière de promotion du commerce. Pendant la période 1998-1999, il est chargé du sous-programme 6 (Développement des institutions et des services d'appui pour la promotion commerciale, le développement des exportations et la gestion des achats et approvisionnements internationaux) et du sous-programme 7 (Information commerciale et développement des marchés) du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1), tel qu'adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996.
- 11B.4 Le Centre aide les pays en développement à renforcer leur commerce extérieur en augmentant et en diversifiant leurs exportations et en passant des contrats d'importation dans des conditions plus efficaces et plus rentables. Ses activités portent sur le développement de l'infrastructure institutionnelle (y compris les organismes professionnels) pour la promotion du commerce et le développement des exportations, l'identification et le développement des produits d'exportation (y compris les produits de base) et des marchés, l'amélioration des opérations et des techniques d'importation et la mise en valeur des ressources humaines pour la promotion du commerce.
- 11B.5 Pour obtenir les résultats les meilleurs, le Centre a axé ses activités de coopération technique essentiellement sur l'élaboration de projets de pays dans le cadre desquels est fournie une assistance globale couvrant plusieurs domaines. Chaque fois que possible, les projets de pays intégrés sont liés à des projets régionaux et interrégionaux portant sur des domaines connexes afin d'en accroître l'efficacité.
- 11B.6 Lors de la création de l'OMC, le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de l'OMC, dans un échange de lettres en date du 29 septembre 1995 portant sur les relations entre les deux organisations, sont convenus entre autres de recommander aux organes intergouvernementaux compétents que les arrangements régissant actuellement le statut du Centre en tant qu'organe commun soient confirmés et renouvelés avec l'OMC, étant entendu que les arrangements budgétaires seraient modifiés comme le Conseil général de l'OMC l'avait demandé.
- 11B.7 Les arrangements administratifs et financiers concernant le Centre avaient été mis au point en 1974 par les secrétariats de l'ONU et de l'ancien GATT et communiqués à l'Assemblée générale (A/C.5/1533 et A/C.5/1604). L'Assemblée en avait pris note le 18 décembre 1974. Selon ces dispositions, le Centre était

un organe subsidiaire à la fois de l'ONU (agissant par l'intermédiaire de la CNUCED) et du GATT. Son budget ordinaire devait être financé à parts égales par l'ONU et le GATT. Son projet de budget-programme était examiné par l'Assemblée dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme biennal de l'ONU, l'Assemblée décidant alors du montant de la contribution de l'ONU au budget du Centre.

- 11B.8 À sa séance du 3 avril 1995, le Conseil général de l'OMC a notamment décidé que :
- La fonction de contrôle des procédures budgétaires du Centre par l'OMC serait rétablie;
  - Le budget du Centre serait soumis aux mêmes procédures d'établissement et de présentation que le budget de l'Organisation elle-même;
  - Le budget du Centre serait établi pour chaque année civile et serait présenté en francs suisses;
  - Le budget du Centre serait formulé par le secrétariat du Centre, les taux de change et les coefficients d'inflation utilisés étant décidés en commun par les secrétariats du Centre et de l'OMC, en consultation avec l'ONU.
- 11B.9 Comme le cycle budgétaire du Centre est annuel, il est suggéré qu'à compter de l'exercice 1998-1999, le projet de budget-programme du Centre soit soumis chaque année à l'Assemblée générale pour examen et approbation, étant entendu que, l'ONU et l'OMC étant toutes les deux responsables du financement des opérations du Centre, les propositions soumises à l'Assemblée concernant le montant des crédits à ouvrir pour financer la part du budget annuel du Centre revenant à l'ONU continueraient à être fondées sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée et sur le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU.
- 11B.10 À ce stade, afin d'assurer la continuité du financement des activités confiées au Centre par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/219 au titre du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, il est proposé que le crédit destiné à financer la part du budget du Centre qui revient à l'ONU soit maintenu provisoirement, pendant l'exercice 1998-1999, à son niveau de 1996-1997, tel qu'adopté par l'Assemblée dans sa résolution 51/222 A du 18 décembre 1996 au titre du chapitre 10B du budget-programme de 1996-1997 (voir tableau 11B.1 ci-après). Ce montant pourra être ajusté par l'Assemblée lorsqu'elle examinera les projets de budget-programme du Centre pour 1998 et pour 1999 comme indiqué au paragraphe 11B.9 ci-dessus. Des projets de budget-programme détaillés pour 1998 et pour 1999 seront soumis à l'Assemblée respectivement à sa cinquante-deuxième et à sa cinquante-troisième session.

Tableau 11B.1

**Prévisions de dépenses (part de l'ONU)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Centre du commerce international	20 834,5	22 326,6	—	—	22 326,6	(353,2)	21 973,4
<b>Total</b>	<b>20 834,5</b>	<b>22 326,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22 326,6</b>	<b>(353,2)</b>	<b>21 973,4</b>

---

## Chapitre 12

### Environnement

(Programme 10 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 12.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été institué par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, datée du 15 décembre 1972, qui constituait également le Conseil d'administration du PNUE en tant qu'organe directeur et un secrétariat pour centraliser l'action en matière d'environnement et réaliser la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies. Les ressources extrabudgétaires versées au PNUE sont administrées par son directeur exécutif conformément aux règles du Fonds pour l'environnement.
- 12.2 Le programme, qui relève du PNUE, lequel agit en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales compétents, selon qu'il convient, tend d'une manière générale à orienter les efforts et à encourager la formation de partenariats aux fins de la protection de l'environnement en inspirant et en informant les nations et les peuples et en leur donnant la possibilité d'améliorer la qualité de leur existence sans compromettre celle des générations futures.
- 12.3 Le mandat du PNUE a été confirmé par plusieurs résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du PNUE. Par ailleurs, l'Action 21 a suscité l'élargissement et le renforcement du rôle du PNUE et de son conseil d'administration et énoncé ce que le PNUE devrait entreprendre pour contribuer à son exécution. En outre, le PNUE est le secrétariat de plusieurs conventions de portée mondiale et régionale qui ont été adoptées dans des domaines liés à ses activités.
- 12.4 Le secrétariat est dirigé par un directeur exécutif qui est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général. Agissant sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration, le Directeur exécutif administre le Fonds pour l'environnement.
- 12.5 Le programme intégré pour l'exercice biennal vise à atteindre les objectifs suivants : premièrement, élaborer et promouvoir des évaluations scientifiques faisant le point des connaissances; deuxièmement, formuler les principes pouvant servir à renforcer la gestion de l'environnement; troisièmement, utiliser les acquis scientifiques pour forger un consensus touchant les principaux problèmes liés à la dégradation de l'environnement; quatrièmement, aider les gouvernements, aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, à formuler des stratégies de gestion de l'environnement; et cinquièmement, promouvoir une coopération et une coordination plus efficaces dans le domaine de l'environnement avec des partenaires du système des Nations Unies et extérieurs à ce système.
- 12.6 Sur les trois scénarios de ressources présentés par le Directeur exécutif en février 1997 au Conseil d'administration à sa dix-neuvième session, le scénario le plus bas décrivait un budget-programme de 80 millions de dollars et un budget des dépenses d'appui à la gestion et à l'administration de 32,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999. Par sa décision 19/22, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour les activités de programme du Fonds d'un montant de 75 millions de dollars, soit 17 % de moins que le budget initialement approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997 (90 millions de dollars), et un budget des dépenses d'appui à la gestion et à l'administration d'un montant de 28,5 millions de dollars. En conséquence, compte tenu des dispositions de cette décision, le secrétariat du PNUE procède actuellement à la révision du programme de travail pour 1998-1999 présenté au Conseil

sur la base du scénario de ressources le plus bas. Le PNUE rendra compte au Conseil de l'application de cette décision vers la fin de 1997.

12.7 Le montant des ressources proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 au titre de ce chapitre fait apparaître une augmentation de 351 400 dollars (4,2 %) due à des augmentations et à des diminutions des crédits demandés au titre de différents objets de dépense, parmi lesquelles la proposition tendant à supprimer un poste P-5 et trois postes d'agent local que l'amélioration de l'intégration des activités du PNUE a rendus superflus.

12.8 Les ressources totales au titre du chapitre 12 pour 1998-1999 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire (En pourcentage)	Fonds extra- budgétaires
A. Organes directeurs . . . . .	15,5	—
B. Direction exécutive et administration . . . . .	47,4	12,5
C. Programme de travail . . . . .	37,1	87,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 12.1

### Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Élément	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	1 547,2	1 537,2	(147,1)	(9,5)	1 390,1	50,3	1 440,4
B. Direction exécutive et	3 566,8	4 032,5	111,0	2,7	4 143,5	266,6	4 410,1
C. Programme de travail	2 846,3	2 661,4	387,5	14,5	3 048,9	405,0	3 453,9
D. Appui aux programmes	3 849,5	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>11 809,8</b>	<b>8 231,1</b>	<b>351,4</b>	<b>4,2</b>	<b>8 582,5</b>	<b>721,9</b>	<b>9 304,4</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	7 089,2	5 550,8	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	6 000,0
	34 766,4	62 703,3	b) Activités de fond :	
	38 620,0	25 334,4	Fonds d'affectation spéciale généraux	65 816,1
			Fonds pour l'environnement	23 440,5
	121 323,4	68 499,3	c) Projets opérationnels :	
			Fonds pour l'environnement	80 000,0
	31 378,6	36 178,0	Fonds d'affectation spéciale pour la	
	12 677,0	26 344,0	coopération technique	34 308,3
			Contributions de contrepartie	26 344,0
<b>Total</b>	<b>245 854,6</b>	<b>224 609,8</b>		<b>235 908,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>257 664,4</b>	<b>232 840,9</b>		<b>245 213,3</b>

Tableau 12.2

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**1) Budget ordinaire**

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	9 315,8	6 060,6	452,0	7,4	6 512,6	615,1	7 127,7
Autres dépenses de personnel	1 556,0	1 389,7	(105,5)	(7,5)	1 284,2	12,8	1 297,0
Consultants et experts	116,4	238,3	(37,0)	(15,5)	201,3	24,6	225,9
Voyages	253,4	296,8	(13,5)	(4,5)	283,3	10,8	294,1
Services contractuels	64,9	34,0	—	—	34,0	7,1	41,1
Frais généraux de fonctionnement	403,2	156,5	37,7	24,0	194,2	38,2	232,4
Dépenses de représentation	7,8	5,1	—	—	5,1	1,1	6,2
Fournitures et accessoires	42,4	47,4	—	—	47,4	9,9	57,3
Mobilier et matériel	49,9	2,7	17,7	655,5	20,4	2,3	22,7
<b>Total</b>	<b>11 889,8<sup>a</sup></b>	<b>8 231,1</b>	<b>351,4</b>	<b>4,2</b>	<b>8 582,5</b>	<b>721,9</b>	<b>9 304,4</b>

**2) Fonds extrabudgétaires**

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	110 472,1	97 876,2	Postes	101 804,7
	12 002,8	11 875,4	Autres dépenses de personnel	12 582,1
	12 332,8	10 996,3	Consultants et experts	11 735,0
	13 753,1	12 803,2	Voyages	13 270,2
	14 296,2	14 108,6	Services contractuels	14 282,6
	22 566,2	21 337,4	Frais généraux de fonctionnement	22 051,7
	2 463,4	2 077,2	Fournitures et accessoires	2 135,6
	4 179,5	2 411,4	Mobilier et matériel	2 557,9
	14,2	55,0	Transformation et amélioration des locaux	59,4
	53 774,3	51 069,1	Dépenses diverses	55 429,7
<b>Total</b>	<b>245 854,6<sup>a</sup></b>	<b>224 609,8</b>		<b>235 908,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>257 664,4</b>	<b>232 840,9</b>		<b>245 213,3</b>

<sup>a</sup> La structure des sous-programmes ayant été réorganisée, les dépenses de 1994-1995 ne sont indiquées, dans les tableaux récapitulatifs, qu'au niveau du chapitre.

Tableau 12.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Programme des Nations Unies pour l'environnement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	3	3	—	—	17	14	20	17
D-1	1	1	—	—	36	25	37	26
P-5	7	6	—	—	78	51	85	57
P-4/3	10	10	—	—	172	158	182	168
P-2/1	1	1	—	—	63	47	64	48
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>367</b>	<b>296</b>	<b>390</b>	<b>318</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	7	7	8	8
Autres classes	5	5	—	—	128	91	133	96
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>135</b>	<b>98</b>	<b>141</b>	<b>104</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	14	11	—	—	289	206	303	217
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>289</b>	<b>206</b>	<b>303</b>	<b>217</b>
<b>Total général</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>791</b>	<b>600</b>	<b>834</b>	<b>639</b>

**A. Organes directeurs**

Tableau 12.4

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Organes directeurs	1 547,2	1 537,2	(147,1)	(9,5)	1 390,1	50,3	1 440,4
<b>Total</b>	<b>1 547,2</b>	<b>1 537,2</b>	<b>(147,1)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>1 390,1</b>	<b>50,3</b>	<b>1 440,4</b>

Tableau 12.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	1 363,6	1 313,7	(106,7)	(8,1)	1 207,0	10,3	1 217,3
Voyages	—	5,2	(5,2)	(100,0)	—	—	—
Services contractuels	—	32,3	—	—	32,3	7,1	39,4
Frais généraux de fonctionnement	155,6	138,4	(18,4)	(13,2)	120,0	26,2	146,2
Dépenses de représentation	5,1	5,1	—	—	5,1	1,1	6,2
Fournitures et accessoires	22,9	42,5	(16,8)	(39,5)	25,7	5,6	31,3
<b>Total</b>	<b>1 547,2</b>	<b>1 537,2</b>	<b>(147,1)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>1 390,1</b>	<b>50,3</b>	<b>1 440,4</b>

12.9 Le Conseil d'administration, qui est composé de 58 membres, est l'organe directeur du PNUE. Le Conseil se réunit tous les deux ans et rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

12.10 Par sa décision 19/1 B, le Conseil d'administration a créé un Comité intersessions de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement, composé de 36 membres et qui se réunira à Nairobi au moins une fois par an. Étant donné que cet organe intersessions assumera certaines des responsabilités du Conseil, la durée de la session ordinaire de celui-ci sera ramenée à cinq jours. La vingtième session du Conseil est prévue pour mai 1999.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Autres dépenses de personnel*

12.11 Les ressources prévues (1 207 000 dollars) comprennent : 1 144 100 dollars au titre des services de personnel temporaire en vue des séances de la vingtième session du Conseil; 62 900 dollars au titre des heures supplémentaires du personnel affecté à cette session. La baisse de 106 700 dollars est due en partie à la diminution du volume de la documentation faisant suite à la décision 18/45 du Conseil.

*Voyages*

12.12 Le montant existant de 5 200 dollars ne sera plus nécessaire.

*Services contractuels*

12.13 Les ressources prévues (32 300 dollars) concernent la traduction contractuelle des documents urgents du PNUE qui ne peut être faite au PNUE même.

*Frais généraux de fonctionnement et dépenses de représentation*

12.14 Le montant demandé (125 100 dollars) permettrait de couvrir les frais suivants : a) location et entretien de matériel, entretien et maintenance du générateur et du matériel de traitement électronique de l'information (35 700 dollars); b) frais de communication, y compris au titre de l'envoi de documentation aux membres du Conseil (31 300 dollars); c) services divers, y compris les honoraires des techniciens et des ingénieurs du son chargés d'assurer le fonctionnement du matériel d'interprétation simultanée (53 000 dollars); et d) réceptions officielles que le Président du Conseil et le Directeur exécutif du PNUE donneront pendant la session du Conseil (5 100 dollars). La diminution de 18 400 dollars est due au fait qu'on a cessé de louer des minibus pour le transport local des représentants jusqu'au campus de Gigiri.

*Fournitures et accessoires*

- 12.15 Les ressources prévues (25 700 dollars) concernent les fournitures et accessoires d'impression. La diminution de 16 800 dollars est due à la réduction prévue de la documentation et des besoins en matière de fournitures et accessoires pour la session du Conseil.

**B. Direction exécutive et administration****1. Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale**

Tableau 12.6

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	2 618,3	2 967,4	101,1	3,4	3 068,5	247,4	3 315,9
Autres dépenses de personnel	43,9	75,4	—	—	75,4	2,5	77,9
Voyages	101,3	106,9	—	—	106,9	5,6	112,5
Frais généraux de fonctionnement	16,6	18,1	15,5	85,6	33,6	3,5	37,1
Fournitures et accessoires	2,5	4,9	4,9	100,0	9,8	1,9	11,7
Mobilier et matériel	—	—	9,2	—	9,2	2,2	11,4
<b>Total 1)</b>	<b>2 782,6</b>	<b>3 172,7</b>	<b>130,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3 303,4</b>	<b>263,1</b>	<b>3 566,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>		<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
	—	—	a)	Services d'appui à :	—
	—	—	i)	Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii)	Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b)	Activités de fond :	—
	14 828,8	14 129,0		Fonds d'affectation spéciale généraux	—
	—	—		Fonds pour l'environnement	14 539,5
<b>Total 2)</b>	<b>14 828,8</b>	<b>14 129,0</b>			<b>14 539,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>17 611,4</b>	<b>17 301,7</b>			<b>18 106,0</b>



Tableau 12.7

## Postes nécessaires

## Programme : Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	1	1	—	—	6	5	7	6
D-1	—	—	—	—	4	2	4	2
P-5	4	4	—	—	8	5	12	9
P-4/3	3	3	—	—	16	8	19	11
P-2/1	—	—	—	—	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>37</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	<b>32</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	—	—	11	11	15	15
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	4	—	—	58	32	64	36
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>58</b>	<b>32</b>	<b>64</b>	<b>36</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>106</b>	<b>66</b>	<b>125</b>	<b>83</b>

- 12.16 La Direction exécutive et l'administration comprennent les éléments suivants : Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale, gestion du Fonds et Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
- 12.17 Le Directeur exécutif du PNUE est chargé globalement, au sein du système des Nations Unies, de diriger la politique de l'environnement; d'évaluer les causes et les conséquences des modifications de l'environnement; de recenser les nouvelles questions et d'organiser au niveau international des mesures de parade efficaces. Il est également chargé de coordonner, au sein du système des Nations Unies, les activités en matière d'environnement et de fournir un appui au Conseil d'administration.
- 12.18 La représentation régionale s'entend du Bureau régional pour l'Amérique du Nord à New York, du Bureau régional pour l'Europe à Genève, du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, du Bureau régional pour l'Asie occidentale à Manama, du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Mexico et du Bureau régional pour l'Afrique à Nairobi. Les Bureaux de New York et de Genève sont en partie financés par le budget ordinaire.
- 12.19 Les bureaux régionaux ont essentiellement pour tâche de promouvoir les objectifs du PNUE et d'assurer la liaison et la coopération avec les autorités gouvernementales, les institutions publiques et privées et diverses associations à tous les niveaux. Ils assurent avec les organismes des Nations Unies, notamment les commissions régionales, la coordination de tous les travaux d'intérêt commun.

- 12.20 En outre, le Bureau régional pour l'Amérique du Nord assure la liaison avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les organismes des Nations Unies ayant leur siège en Amérique du Nord. Il est également chargé des activités d'information et d'animation, en particulier auprès des médias.
- 12.21 Le Bureau régional pour l'Europe assure également la liaison avec le Bureau des Nations Unies à Genève et les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Genève.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 12.22 Les ressources prévues (3 068 500 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des postes nécessaires au niveau de la direction exécutive et de l'administration, à savoir neuf postes d'administrateur et huit postes d'agent local, comme le montre le tableau 12.7 ci-dessus. Il s'agit d'un poste D-2 et de deux postes d'agent des services généraux pour le Bureau de liaison à New York et d'un poste P-5, d'un poste P-4 et de deux postes d'agent des services généraux pour le Bureau de liaison à Genève. Il est proposé de supprimer deux postes locaux de secrétaire et d'assistant d'édition. L'augmentation de 101 100 dollars est liée à l'effet combiné de l'application des nouveaux taux de vacance de postes standardisés et de la proposition de suppression de deux postes d'agent local.

*Autres dépenses de personnel*

- 12.23 Les ressources prévues (montant en valeur constante de 75 400 dollars) se décomposeraient comme suit : i) personnel temporaire non affecté aux réunions (62 500 dollars) et ii) heures supplémentaires pour les Bureaux de New York et de Genève (12 900 dollars).

*Voyages*

- 12.24 Les ressources prévues (106 900 dollars) concernent la participation du Directeur exécutif et du personnel de son Bureau à des réunions des Nations Unies et à des consultations avec les États Membres et de hauts fonctionnaires de l'ONU (77 400 dollars) et la participation du personnel des Bureaux régionaux pour l'Amérique du Nord (16 200 dollars) et l'Europe (13 300 dollars) à des consultations et aux travaux du Conseil d'administration.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 12.25 Les ressources prévues (33 600 dollars), qui accusent une augmentation de 15 500 dollars, devraient permettre de couvrir le coût des communications des bureaux du PNUE suivants : a) Bureau de New York (14 800 dollars); b) Bureau de liaison de Genève (6 700 dollars); et c) besoins du Bureau du Directeur exécutif en matière de communications (12 100 dollars).

*Fournitures et accessoires, et mobilier et matériel*

- 12.26 Les ressources prévues (19 000 dollars) concernent les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel suivants : a) fournitures et accessoires pour les Bureaux de New York et de Genève (3 700 dollars); b) besoins du Bureau du Directeur exécutif en matière de fournitures (6 100 dollars); et c) remplacement de la photocopieuse du Bureau du Directeur exécutif (9 200 dollars).

## 2. Gestion du Fonds pour l'environnement

Tableau 12.8

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

#### Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	4 038,1	5 550,8	i) Des organismes des Nations Unies	6 000,0
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	3 823,4	11 205,4	b) Activités de fond :	8 901,0
			Fonds pour l'environnement	
<b>Total</b>	<b>7 861,5</b>	<b>16 756,2</b>		<b>14 901,0</b>

Tableau 12.9

### Postes nécessaires

#### Programme : Gestion du Fonds pour l'environnement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	1	2	1	2
P-5	—	—	—	—	2	5	2	5
P-4/3	—	—	—	—	13	27	13	27
P-2/1	—	—	—	—	1	3	1	3
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	4	4	4	4
Autres classes	—	—	—	—	9	9	9	9
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	—	—	18	38	18	38
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
<b>Total général</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>49</b>	<b>89</b>	<b>49</b>	<b>89<sup>a</sup></b>

<sup>a</sup> L'augmentation du nombre de postes s'explique par la réorganisation qui a abouti à transférer certaines fonctions du Bureau du Directeur exécutif, des bureaux régionaux et du Programme relatif à l'environnement à la gestion du Fonds.

- 12.27 Conformément aux dispositions de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, la gestion et l'administration du Fonds pour l'environnement relèvent de la responsabilité du Directeur exécutif, qui agit sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration.

### 3. Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Tableau 12.10

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	553,2	618,2	(22,4)	(3,6)	595,8	(0,4)	595,4
Autres dépenses de personnel	5,2	0,6	1,2	200,0	1,8	—	1,8
Consultants et experts	43,4	95,4	—	—	95,4	1,5	96,9
Voyages	121,5	141,2	(8,3)	(5,8)	132,9	2,3	135,2
Services contractuels	50,6	1,7	—	—	1,7	—	1,7
Frais généraux de fonctionnement	—	—	1,3	—	1,3	—	1,3
Mobilier et matériel	10,3	2,7	8,5	314,8	11,2	0,1	11,3
<b>Total</b>	<b>784,2</b>	<b>859,8</b>	<b>(19,7)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>840,1</b>	<b>3,5</b>	<b>843,6</b>

Tableau 12.11

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

- 12.28 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955, pour rassembler et diffuser les données scientifiques disponibles au sujet des effets des rayonnements ionisants sur l'être humain et sur son milieu. Le fait que l'Assemblée ait continué d'adopter chaque année des résolutions à ce sujet atteste que les États Membres sont préoccupés par l'exposition aux rayonnements ionisants et par ses effets, et que la poursuite par le Comité de la collecte de données ainsi que de leur analyse et de leur interprétation demeure nécessaire.
- 12.29 Le secrétariat du Comité est chargé d'élaborer les documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen à ses sessions. Ces documents, qui traitent de tous les aspects de l'exposition aux rayonnements ionisants et de leurs effets biologiques, sont élaborés par le Secrétaire du Comité avec l'assistance de consultants.
- 12.30 Le secrétariat établit des rapports qu'il présente à l'Assemblée générale sur les sources et les conséquences des rayonnements ionisants sur l'homme et son milieu, en se fondant sur les évaluations les plus récentes établies par le Comité. Les rapports du Comité de 1993, 1994 et de 1996 ont été publiés dans la série des publications des Nations Unies destinées à la vente. Une nouvelle série d'études scientifiques est en cours de préparation; on procède actuellement au rassemblement et à l'évaluation des données préliminaires nécessaires aux documents qui seront établis pendant la période 1997-1999, en vue d'une publication qui devrait intervenir en l'an 2000.
- 12.31 Le rassemblement des données et la préparation des rapports du Comité s'étalent sur des périodes de 4 ou 5 ans. Chaque année, un projet de document est soumis à la session annuelle du Comité, où il sert de base aux discussions techniques. Pendant l'exercice biennal 1998-1999, le secrétariat du Comité continuera à travailler sur les sujets suivants : a) sources d'exposition aux rayonnements ionisants (naturelles et artificielles); b) sources médicales d'exposition aux rayonnements; c) sources professionnelles d'exposition aux rayonnements; d) modèles de comportement de l'environnement et doses de certains radionucléides; e) mutagénèse et réparation de l'ADN; f) effets héréditaires des rayonnements ionisants; g) études épidémiologiques des effets des rayonnements ionisants; h) effets combinés des rayonnements ionisants et d'autres agents; i) Tchernobyl : doses subies et effets.
- 12.32 Le secrétariat du Comité organise les sessions annuelles du Comité et en assure le service.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 12.33 Les ressources prévues (595 800 dollars) sont destinées à couvrir les besoins du secrétariat en personnel, à savoir un poste D-1 et deux postes d'agent des services généraux. La diminution de 22 400 dollars est due à l'application des nouveaux taux de vacance de postes standardisés.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 12.34 Le montant prévu (1 800 dollars) correspond aux heures supplémentaires effectuées par le personnel pendant les périodes de pointe de préparation des documents. L'augmentation de 1 200 dollars est prévue compte tenu de l'évolution précédemment constatée de ce poste de dépense.

##### *Consultants et experts*

- 12.35 Les ressources prévues à cette rubrique (95 400 dollars) correspondent au coût des services de consultants spécialisés aux fins de l'établissement des études et des rapports devant être présentés aux sessions annuelles du Comité et en vue de la publication du rapport du Comité.

##### *Voyages*

- 12.36 Les ressources prévues (132 900 dollars) concernent les voyages effectués par le personnel, qui se répartissent comme suit : a) participation des représentants des 21 États Membres aux sessions du Comité (118 400 dollars) et b) participation du Secrétaire du Comité à des réunions scientifiques (14 500 dollars).

Ces ressources accusent une diminution de 8 300 dollars qui tient compte de l'évolution précédemment constatée de ce poste de dépense.

*Services contractuels*

- 12.37 Le montant prévu (1 700 dollars) est destiné à couvrir le coût de la reliure de publications et journaux scientifiques.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 12.38 Le montant prévu (1 300 dollars) correspond à la partie de l'entretien et de l'appui des infrastructures techniques du réseau local (y compris les serveurs centraux) nécessaires pour appuyer les services de gestion centrale qui incombent au Comité.

*Mobilier et matériel*

- 12.39 Le montant prévu à cette rubrique (11 200 dollars, qui représente une augmentation de 8 500 dollars) est destiné à couvrir les coûts suivants : a) acquisition de capacités informatiques et d'impression haut de gamme indispensables aux évaluations des données scientifiques et à la préparation des documents, y compris la production prête à la reproduction de tous les matériaux devant servir aux rapports publiés, y compris l'acquisition de nouveaux matériels et logiciels (9 500 dollars) et b) contribution du Comité à l'acquisition de matériels devant servir au réseau local du Bureau des Nations Unies à Vienne (1 700 dollars).

## C. Programme de travail

Tableau 12.12

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995		1996-1997		Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
	Dépenses	Crédits ouverts	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage			
1. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	—	1 065,6	356,2	33,4	1 421,8	183,4	1 605,2		
2. Production et consommation durables	—	245,9	9,1	3,7	255,0	35,9	290,9		
3. Un environnement favorable pour la santé et le bien-être	—	551,3	14,1	2,5	565,4	71,7	637,1		
4. Mondialisation et environnement	—	711,3	8,1	1,1	719,4	100,8	820,2		
5. Service et appui aux niveaux mondial et régional	—	87,3	—	—	87,3	13,2	100,5		
<b>Total</b>	<b>2 846,3*</b>	<b>2 661,4</b>	<b>387,5</b>	<b>14,5</b>	<b>3 048,9</b>	<b>405,0</b>	<b>3 453,9</b>		

2) *Fonds extrabudgétaires*

1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
—	—	a) Services d'appui à :	
—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
		ii) Des activités extrabudgétaires	—
—	62 703,3	b) Activités de fond :	
—	—	Fonds généraux d'affectation spéciale	65 816,2
		Fonds pour l'environnement	—
—	62 499,3	c) Projets opérationnels :	
—	5 000,0	Fonds pour l'environnement	75 000,0
—	1 000,0	Réserve du Programme du Fonds pour l'environnement	5 000,0
		Supplément au programme	—
		Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	
		Fonds d'affectation spéciale destiné à contribuer à la mise en oeuvre d'Action 21 en Europe et à renforcer la coopération européenne en matière d'environnement	550,0
—	550,0	Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à prendre des mesures conformes à Action 21	—
—	600,0	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer la création de centres régionaux au titre de la Convention de Bâle	759,4
—	379,7	Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services de consultants aux pays en développement	—
—	148,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à utiliser les systèmes d'information géographique pour la gestion de la recherche agricole	67,9
—	518,3	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer le réseau de formation écologique supérieur, en Asie et dans le Pacifique	—
—	800,0	Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique en matière d'institutions et de réglementation	500,0
—	2 650,0	Fonds d'affectation spéciale pour les activités à mener dans les pays en développement pour sensibiliser le public aux problèmes écologiques et mettre en place les mécanismes voulus	—
—	166,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'organisation d'un atelier sur le transfert de techniques consacré à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal à l'intention des pays francophones d'Afrique	100,0
—	200,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUÉ d'exécuter des activités financées au titre du Fonds pour l'environnement mondial	16 000,0
—	14 000,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUÉ d'exécuter les activités du Fonds multilatéral	6 000,0
—	5 500,0		

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>1994-1995</i> <i>Dépenses</i>	<i>1996-1997</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>
—	550,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter l'application dans les pays en développement des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	550,0
—	6 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour la création au Japon d'un centre international des technologies de l'environnement	7 000,0
—	50,0	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de renforcer et de coordonner la mise en oeuvre du plan d'étude, d'évaluation et de réparation des conséquences des dégâts écologiques résultant du conflit entre le Koweït et l'Iraq	100,0
—	196,4	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de financer l'évaluation de la dégradation des sols au Kenya et d'y réaliser des levés cartographiques	—
—	550,0	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir la coopération et l'assistance techniques dans le domaine de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	—
—	53,0	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir l'innovation et l'excellence en matière de gestion	—
—	14,6	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement à prendre les mesures voulues pour assurer la protection de la couche d'ozone conformément à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal	—
—	20,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services d'experts au PNUE/GRID	—
—	380,0	Fonds d'affectation spéciale devant permettre le détachement d'un administrateur principal du PNUE auprès du secrétariat du Groupe intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable	—
—	2 852,0	Fonds d'affectation spéciale pour le programme de recrutement d'administrateurs et d'administrateurs auxiliaires	2 681,1
—	26 344,0	Contributions de contrepartie	26 344,0
<b>Total</b>	<b>193 724,6</b>		<b>206 468,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 846,3</b>	<b>196 386,0</b>	<b>209 922,5</b>

<sup>a</sup> La structure du sous-programme D ayant été réaménagée, les dépenses pour 1994-1995 ne figurent que dans le montant global consacré au programme de travail.



Tableau 12.13

**Postes nécessaires**
*Programme de travail*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	2	2	—	—	10	8	12	10
D-1	—	—	—	—	31	21	31	21
P-5	3	2	—	—	68	41	71	43
P-4/3	7	7	—	—	143	123	150	130
P-2/1	1	1	—	—	60	42	61	43
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>312</b>	<b>235</b>	<b>325</b>	<b>247</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	3	3	3	3
Autres classes	—	—	—	—	108	71	108	71
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>111</b>	<b>74</b>	<b>111</b>	<b>74</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	8	7	—	—	213	136	221	143
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>213</b>	<b>136</b>	<b>221</b>	<b>143</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>636</b>	<b>445</b>	<b>657</b>	<b>464</b>

- 12.40 La Division des programmes est chargée de la coordination générale et de la mise en oeuvre des cinq sous-programmes, à savoir : a) gestion et utilisation durables des ressources naturelles, sous-programme axé sur les ressources en eau douce, les zones côtières et les ressources marines, les ressources biologiques et les ressources en terre; b) production et consommation durables, sous-programme axé sur une production moins polluante, l'impact sur l'environnement de l'utilisation de l'énergie et les schémas de production et de consommation écologiquement viables; c) un environnement favorable pour la santé et le bien-être, sous-programme axé sur la réduction de l'incidence des substances chimiques et déchets toxiques, l'amélioration des pratiques de gestion de l'environnement dans les zones urbaines, et l'atténuation des effets des changements environnementaux et des situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement; d) mondialisation et environnement, sous-programme axé sur le commerce et l'environnement, l'économie de l'environnement et le droit de l'environnement; et e) service et appui aux niveaux mondial et régional, sous-programme axé sur l'évaluation de l'environnement mondial, l'information nécessaire à la prise de décisions et à la planification des mesures à prendre, les services d'information sur l'environnement, la sensibilisation, l'éducation et l'ouverture en direction des principaux groupes, et l'appui à la coopération régionale et sous-régionale, les ressources pour l'élaboration des politiques et les questions interinstitutions.
- 12.41 Les activités de chaque sous-programme pour l'exercice 1998-1999 ont été présentées à un niveau d'agrégation élevé, conformément à la décision 19/22 du Conseil d'administration. Si les ressources destinées au programme de travail financées par le Fonds pour l'environnement ont été réparties entre les cinq sous-programmes, les ressources destinées aux fonds d'affectation spéciale, y compris les postes, sont présentées de manière globale au niveau de l'ensemble du programme de travail (voir tableau 12.13).

## Sous-programme 1

### Gestion et utilisation durables des ressources naturelles

Tableau 12.14

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	1 013,5	372,2	36,7	1 385,7	175,7	1 561,4
Consultants et experts	—	52,1	(37,0)	(71,0)	15,1	3,3	18,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	16,5	—	16,5	3,5	20,0
Fournitures et accessoires	—	—	4,5	—	4,5	0,9	5,4
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>1 065,6</b>	<b>356,2</b>	<b>33,4</b>	<b>1 421,8</b>	<b>183,4</b>	<b>1 605,2</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	22 506,1	Projets opérationnels	23 250,0
	—	—	Fonds pour l'environnement	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>22 506,1</b>		<b>23 250,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—</b>	<b>23 571,7</b>		<b>24 855,2</b>

Tableau 12.15

## Postes nécessaires

## Sous-programme : Gestion et utilisation durables des ressources naturelles

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	2	2	3	3
D-1	—	—	—	—	7	5	7	5
P-5	2	1	—	—	7	4	9	5
P-4/3	4	4	—	—	20	16	24	20
P-2/1	—	—	—	—	4	—	4	—
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>47</b>	<b>33</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	1	1	—	—	69	37	70	38
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>69</b>	<b>37</b>	<b>70</b>	<b>38</b>
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>109</b>	<b>64</b>	<b>117</b>	<b>71</b>

- 12.42 L'expansion de l'agriculture, le développement de l'industrie et l'urbanisation aveugle entraînent une augmentation insoutenable à terme de la demande de sols, d'eau et de ressources marines et côtières, qui continue de se traduire par une dégradation et un appauvrissement toujours plus marqués des écosystèmes naturels et de compromettre les systèmes indispensables à la vie civilisée. Il est donc essentiel que la communauté mondiale, pour assurer sa propre survie, son bien-être et le développement socio-économique, veille à une utilisation soutenable à terme des ressources naturelles.
- 12.43 Un appui sera fourni aux programmes de travail des accords internationaux relatifs à l'environnement stratégiquement pertinents, comme par exemple la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et la Convention sur la diversité biologique.
- 12.44 Un important thème de ce sous-programme sera la promotion des évaluations scientifiques, comme par exemple les activités qui feront suite à l'étude de la diversité biologique mondiale, le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'*Atlas mondial révisé de la désertification*, l'étude mondiale des eaux douces et l'étude de la pollution due aux activités terrestres, entreprises par le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers. Dans cette optique, le PNUE s'efforcera d'établir des rapports entre les études scientifiques réalisées à l'appui de conventions et d'accords sur l'environnement, afin de mettre en évidence les effets de synergie possibles, mais aussi les lacunes dans les connaissances. En outre, la promotion des travaux de recherche ciblés constituera l'un des éléments fondamentaux de la stratégie qui sera suivie par le PNUE pour faire avancer et diffuser les connaissances en vue de parvenir à un consensus sur les problèmes et les questions liés à l'environnement, en particulier à l'appui des conventions sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la désertification.

- 12.45 L'élaboration d'outils et de directives devant permettre d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles est aussi l'un des grands thèmes du sous-programme. L'action dans ce domaine consistera notamment à appliquer des directives en vue de l'élaboration de stratégies et de plans d'action par les pays à l'appui de la Convention sur la diversité biologique, à mettre à l'essai des instruments économiques devant permettre une gestion rationnelle des ressources en eau douce et des ressources côtières, à améliorer les méthodes d'évaluation de l'incidence des projets de développement sur la diversité biologique, à améliorer dans les pays en développement les méthodes et capacités de comptabilisation des ressources naturelles. L'application de directives techniques internationales pour une biotechnologie sans danger et des essais plus poussés dans ce domaine revêtiront une importance particulière.
- 12.46 À travers ce sous-programme, le PNUÉ aidera les pays à élaborer des stratégies et plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux dans différents domaines, dont les mers régionales, les bassins fluviaux internationaux, la diversité biologique et la dégradation des sols. Ces activités seront le plus souvent déployées à l'appui des conventions et accords internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents.

### Activités

- 12.47 Au cours de l'exercice biennal, les activités suivantes seront entreprises :
- a) Élaborer et/ou améliorer les évaluations de l'état des ressources en eau douce, des zones côtières et du milieu marin présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques, au moyen d'études mondiales et régionales de trois types : i) études quantitatives et qualitatives des ressources en eau; ii) études de la pollution due aux activités terrestres et de ses effets; iii) établissement de diagnostics de l'état des bassins versants, des écosystèmes côtiers et de la haute mer;
  - b) Assurer un appui à la coopération internationale en vue de l'application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres;
  - c) Assurer un appui à l'élaboration et à l'application d'accords internationaux et intergouvernementaux visant à une gestion et à une utilisation écologiquement rationnelles des réseaux hydrographiques internationaux (cours d'eau, lacs et nappes souterraines) et des petits États insulaires en développement;
  - d) Assurer un appui à l'application des conventions et des plans d'action relatifs aux mers régionales;
  - e) Mettre au point et entreprendre des activités visant à développer les capacités et à dégager des consensus aux fins de gestion et d'utilisation écologiquement rationnelles des ressources en eau douce, côtières et marines, y compris élaboration de directives et création d'outils novateurs et présentant un intérêt pratique en vue de la gestion rationnelle de l'environnement; étudier et mettre à l'essai des solutions techniques adaptées permettant d'améliorer la situation ou de résoudre les problèmes liés à la qualité et au volume des ressources en eau douce; appuyer les efforts et initiatives internationaux visant à renforcer les arrangements pratiques, juridiques et institutionnels pour une gestion et une exploitation écologiquement rationnelles des ressources en eau douce et des ressources côtières et marines;
  - f) Assurer un appui aux fins d'application d'initiatives régionales et mondiales spéciales concernant les eaux, y compris l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, et aux activités de la Commission du développement durable et du Comité des ressources naturelles, de la Sous-Commission des océans du Comité administratif de coordination (CAC), du Groupe intersecrétariats des ressources en eau du CAC, du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers, du Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau, et de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens;
  - g) Fournir un appui en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention sur la diversité biologique et de la mise en oeuvre des mesures et activités qui y sont prévues ainsi que de celles que prévoient d'autres instruments juridiques pertinents et la partie du programme Action 21 concernant la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;

- h) Favoriser l'étude et la surveillance de la diversité biologique et les recherches s'y rapportant;
- i) Favoriser une gestion viable de la diversité biologique;
- j) Mettre au point des mesures, des outils et des politiques économiques propres à assurer une gestion viable de la diversité biologique;
- k) Faciliter l'accès aux techniques écologiquement rationnelles de préservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ainsi que leur transfert et la coopération nécessaire à leur mise au point;
- l) Favoriser le développement des capacités, y compris la valorisation des ressources humaines ainsi que le développement et le renforcement des structures afin de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et activités prioritaires;
- m) Sensibiliser le grand public et diffuser les informations;
- n) Améliorer les études sur les terres arides et la dégradation des terres aux niveaux mondial, régional et national aux fins d'élaboration de politiques pertinentes;
- o) Faire prendre davantage conscience, au niveau mondial, des problèmes des terres arides et de la désertification;
- p) Favoriser les activités en faveur de la Convention sur la lutte contre la désertification et de l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, et aider à l'élaboration de projets portant sur la dégradation des terres à présenter au Fonds pour l'environnement mondial en vue de leur financement en mettant l'accent sur les liens qui existent avec d'autres domaines d'activité auxquels s'intéresse le Fonds;
- q) Favoriser les méthodes d'exploitation durables des terres et de gestion viable des ressources naturelles propres à assurer la participation des populations intéressées;
- r) Favoriser l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques au moyen d'activités à effet de catalyseur visant à mettre au point et à exécuter des actions nationales, régionales et internationales d'atténuation des effets des changements climatiques et de l'instabilité du climat ou d'adaptation à ces changements et à cette instabilité, l'accent étant mis sur l'aide aux pays en développement;
- s) Apporter un appui au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en contribuant à des études présentant un intérêt pour l'élaboration de politiques et portant sur l'ensemble des informations dont on aura besoin pour prendre des décisions en vue d'atténuer les effets des changements climatiques ou de s'y adapter;
- t) Coordonner le programme mondial sur les incidences du climat et les stratégies d'adaptation; à cet effet, susciter des activités visant à rassembler des informations pouvant présenter un intérêt pour l'élaboration des politiques et portant sur les incidences d'un changement climatique et de la variabilité du climat ainsi que sur les possibilités d'action face à cette évolution;
- u) Contribuer à l'application du chapitre 9 d'Action 21 en coordonnant les études sur les activités entreprises pour trouver une solution aux problèmes de la pollution atmosphérique transfrontière, de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du réchauffement du climat mondial et, le cas échéant, en formulant des suggestions en vue de renforcer des activités d'application, y compris le recensement des activités permettant d'obtenir des résultats sur plusieurs plans (aux niveaux mondial et local, par exemple).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 12.48 Les ressources prévues (1 385 700 dollars) sont destinées à financer les besoins en personnel du sous-programme qui, suite au réaménagement du programme de travail, comprennent six postes d'administra-

teur et un poste d'agent local, comme l'indique le tableau 12.15. Il est proposé de supprimer un poste vacant d'administrateur principal de programme de la classe P-5, qui n'est plus nécessaire. L'augmentation de 372 200 dollars résulte de l'effet conjugué de l'application des nouveaux taux de vacance standard et de la suppression du poste P-5.

*Consultants et experts*

- 12.49 Un montant de 15 100 dollars est prévu pour des services de consultants en vue d'effectuer, au niveau du sous-programme, des études d'évaluation des indicateurs d'efficacité et des accords régionaux d'exécution. La baisse de 37 000 dollars représente les fonds fournis précédemment pour des réunions de groupes d'experts spéciaux.

*Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires*

- 12.50 Un montant de 21 000 dollars est prévu pour les communications (16 500 dollars) et les fournitures (4 500 dollars).

## Sous-programme 2 Production et consommation durables

Tableau 12.16

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	232,9	4,3	1,8	237,2	32,0	269,2
Consultants et experts	—	13,0	—	—	13,0	2,9	15,9
Frais généraux de fonctionnement	—	—	3,6	—	3,6	0,8	4,4
Fournitures et accessoires	—	—	1,2	—	1,2	0,2	1,4
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>245,9</b>	<b>9,1</b>	<b>3,7</b>	<b>255,0</b>	<b>35,9</b>	<b>290,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
	—	7 105,8	Projets opérationnels : Fonds pour l'environnement	7 575,0
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>7 105,8</b>		<b>7 575,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—</b>	<b>7 351,7</b>		<b>7 865,9</b>

Tableau 12.17

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Production et consommation durables*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	3	1	3	1
P-5	—	—	—	—	6	1	6	1
P-4/3	1	1	—	—	9	5	10	6
P-2/1	—	—	—	—	5	3	5	3
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>12</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	32	12	32	12
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>32</b>	<b>12</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>56</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>25</b>

- 12.51 L'utilisation de techniques inadéquates et la généralisation de modes de production et de consommation non viables entraînent la production d'importantes quantités de déchets ainsi que la pollution de l'atmosphère et des eaux, et ne permettent pas d'utiliser efficacement les ressources naturelles, notamment les ressources énergétiques et l'eau. Comme la population mondiale ne cesse d'augmenter et que les ressources sont exploitées au-delà des possibilités de la planète, les sociétés, et en particulier les sociétés d'abondance, doivent s'efforcer de rationaliser leurs modes de consommation et de s'orienter vers l'adoption de techniques moins polluantes et présentant moins de risques, qui permettent une utilisation efficace de l'énergie et de l'eau et un moindre recours aux substances toxiques.
- 12.52 Le présent sous-programme portera sur deux domaines précis : les modes viables de production et de consommation et l'atténuation des incidences écologiques de la consommation d'énergie. Comme le précédent sous-programme, il consistera en la réalisation d'un certain nombre d'activités d'appui aux conventions internationales.
- 12.53 En insistant sur des modes de production et de consommation moins polluants, on complète les travaux entrepris au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. À cet effet, les activités seront entreprises en étroite collaboration avec les gouvernements, les industries privées, les associations et les organisations non gouvernementales du monde entier. Il s'agira principalement d'assurer un appui aux centres nationaux, sous-régionaux et régionaux d'étude de modes de production moins polluants.

- 12.54 Outre l'élaboration de politiques énergétiques viables, le sous-programme mettra l'accent sur l'élément «énergie» aux fins d'appui à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par le biais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial ayant pour objet d'atténuer ou d'éliminer les incidences néfastes des changements climatiques.

#### Activités

- 12.55 Au cours de l'exercice biennal, les activités suivantes seront entreprises :
- a) Définir et élaborer des politiques industrielles viables à l'intention des gouvernements et des stratégies ayant pour objet d'accroître la productivité des ressources et de prévenir la pollution;
  - b) Fournir des informations sur les techniques et procédés de production moins polluants ainsi que sur les méthodes et moyens de gestion sans danger pour le milieu;
  - c) Mettre au point de nouveaux systèmes et moyens de gestion de l'environnement, et en encourager l'utilisation, et favoriser le sens des responsabilités dans le monde des affaires et le secteur industriel (y compris dans les secteurs de l'extraction et de la fabrication ainsi que dans certains secteurs des services tels que le tourisme);
  - d) Assurer un appui aux centres nationaux, sous-régionaux et régionaux s'intéressant aux modes de production moins polluants et favoriser lesdits centres;
  - e) Aider au développement des moyens nationaux et locaux permettant de prévenir les accidents technologiques et d'y faire face;
  - f) Assurer un appui institutionnel au titre de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
  - g) Assurer un appui au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;
  - h) Favoriser l'adoption de modes de consommation viables;
  - i) Élaborer, rassembler et, le cas échéant, diffuser des renseignements sur les politiques et stratégies énergétiques viables ainsi que sur les incidences sur l'environnement des techniques énergétiques, y compris la production, la consommation et le transport de l'énergie;
  - j) Favoriser le consensus entre les producteurs et les consommateurs d'énergie et les gouvernements qui en réglementent la production et la consommation aux niveaux mondial et régional sur les techniques et politiques énergétiques viables;
  - k) Aider à formuler des projets, en vue de leur financement par le Fonds pour l'environnement mondial, ayant pour objet de lever les obstacles qui s'opposent à l'adoption des techniques permettant d'exploiter les énergies renouvelables ainsi que l'adoption de mesures tendant à accroître le rendement énergétique dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition;
  - l) Recenser les cas, y compris les activités conjointes, où il est possible de recourir à des techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de divers secteurs industriels dans les pays en développement et dans les pays à économie de transition.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 12.56 Les ressources prévues (237 200 dollars) sont destinées à financer les besoins en personnel du sous-programme qui, suite au réaménagement du programme de travail, comprennent un poste P-4 et un poste d'agent local. Elles accusent une augmentation de 4 300 dollars due à l'application des nouveaux taux de vacance standard.



*Consultants et experts*

- 12.57 Un montant de 13 000 dollars est prévu pour les services de consultants en vue d'effectuer une évaluation des indicateurs d'efficacité et des arrangements régionaux en matière d'exécution.

*Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires*

- 12.58 Le montant prévu (4 800 dollars) est destiné à financer les communications (3 600 dollars) ainsi que les fournitures et accessoires (1 200 dollars).

**Sous-programme 3**  
**Un environnement plus favorable à la santé**  
**et au bien-être des personnes**

Tableau 12.18

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	539,4	8,1	1,5	547,5	68,0	615,5
Consultants et experts	—	11,9	—	—	11,9	2,5	14,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	4,8	—	4,8	1,0	5,8
Fournitures et accessoires	—	—	1,2	—	1,2	0,2	1,4
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>551,3</b>	<b>14,1</b>	<b>2,5</b>	<b>565,4</b>	<b>71,7</b>	<b>637,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	7 734,0	Projets opérationnels : Fonds pour l'environnement	10 050,0
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>7 734,0</b>		<b>10 050,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—</b>	<b>8 285,3</b>		<b>10 687,1</b>

Tableau 12.19

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Un environnement plus favorable à la santé et au bien-être des personnes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	1	—	2	1
D-1	—	—	—	—	3	1	3	1
P-5	1	1	—	—	7	1	8	2
P-4/3	—	—	—	—	10	6	10	6
P-2/1	—	—	—	—	4	—	4	—
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	—	—	—	—	20	7	20	7
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>8</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	—	—	4	2	4	2
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>50</b>	<b>18</b>	<b>52</b>	<b>20</b>

- 12.59 Les modifications de l'environnement et le comportement des hommes entraînent une multiplication des produits chimiques dangereux et des déchets toxiques dans l'environnement, une dégradation des conditions de vie dans les villes et un risque accru de maladies d'origine hydrique et autres maladies liées à l'environnement. Ces changements retentissent sur la productivité économique, la santé publique et le bien-être des personnes, notamment en aggravant les conséquences des catastrophes naturelles pour les groupes défavorisés. La relation entre dégradation et pollution de l'environnement, d'une part, et santé et bien-être des personnes, d'autre part, doit continuer à être étudiée en profondeur, et les mesures de prévention doivent être renforcées pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs.
- 12.60 Les activités prévues dans le sous-programme 3 seront axées sur la santé et le bien-être des personnes et auront principalement pour objectif de préserver l'environnement humain des dangers que représentent les produits chimiques toxiques, des nouveaux dangers qui pèsent sur la santé des personnes et des accidents et situations d'urgence écologique naturels ou d'origine humaine. Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront par nature étroitement liées aux activités du sous-programme précédent. Le sous-programme 3 comportera des éléments d'évaluation de la dégradation de l'environnement due aux produits chimiques, de la dégradation constante de l'environnement, des situations d'urgence écologique et des nouveaux risques pour la santé liés à l'environnement.
- 12.61 La priorité sera donnée aux activités d'appui à la négociation et à l'application d'un instrument international juridiquement contraignant relatif à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable aux produits chimiques dangereux faisant l'objet d'un commerce international, ainsi qu'au suivi des recommandations formulées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

concernant les différentes solutions juridiques pouvant être envisagées pour régler le problème des polluants organiques persistants.

- 12.62 On continuera d'appliquer des stratégies novatrices en vue d'améliorer la planification et la gestion écologique des villes, dans le cadre du programme Cités viables d'Habitat et du PNUE, y compris le transfert de techniques écologiquement rationnelles d'élimination des eaux usées, de gestion des déchets solides et de gestion des ressources en eau douce.
- 12.63 Une attention plus grande sera portée aux nouveaux risques pour la santé liés à l'environnement, comme par exemple les déséquilibres endocriniens et la prolifération de micro-organismes dans les eaux douces due à une plus grande résistance aux produits chimiques.
- 12.64 Dans le domaine des situations d'urgence écologique, on continuera d'élaborer et de promouvoir des mécanismes non judiciaires novateurs permettant d'éviter ou de résoudre les différends liés à des problèmes d'environnement, en particulier les différends portant sur les ressources transfrontières. Parallèlement, on continuera de mettre au point et de renforcer les moyens de faire face aux risques et aux urgences écologiques, en collaboration avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat.

### Activités

- 12.65 Durant l'exercice biennal, on s'emploiera à :
- a) Appuyer le secrétariat de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières;
  - b) Élaborer un instrument ou autre mécanisme juridiquement contraignant visant à réduire et éliminer les rejets de polluants organiques persistants;
  - c) Agir en faveur de l'échange mondial d'informations sur les produits chimiques et les déchets dangereux;
  - d) Renforcer les moyens dont disposent les pays pour utiliser les produits chimiques de façon rationnelle et protéger la santé des personnes et l'environnement contre les problèmes dus aux produits chimiques;
  - e) Promouvoir des stratégies d'hygiène du milieu propres à atténuer les effets de la dégradation de l'environnement et de la pollution sur la santé et le bien-être des personnes;
  - f) Promouvoir des stratégies novatrices d'amélioration de la gestion et de la planification de l'environnement urbain, au moyen du programme Cités viables et de l'application d'Action 21 au niveau local;
  - g) Améliorer l'accès à l'information sur les techniques sans danger pour l'environnement, grâce au Centre international des écotechnologies;
  - h) Développer la coopération, les partenariats techniques et le transfert de technologie par l'intermédiaire du Centre international des écotechnologies;
  - i) Former des personnes et renforcer les capacités institutionnelles par l'intermédiaire du Centre international des écotechnologies;
  - j) Offrir aux décideurs un meilleur accès à des informations faisant autorité sur les questions de santé et les problèmes écologiques qui se font jour et démontrer l'efficacité des mesures d'ordre pratique visant à réduire le plus possible les risques sanitaires liés aux projets de développement;
  - k) Améliorer les mesures prises pour faire face aux menaces et aux situations d'urgence écologiques et mettre au point des stratégies permettant d'atténuer les incidences écologiques des mouvements de réfugiés, en agissant sur les causes des migrations forcées;
  - l) Poursuivre la mise au point de mécanismes non judiciaires permettant d'éviter et de régler les différends portant sur l'environnement; élaborer et mettre en oeuvre des plans directeurs nationaux et sous-régionaux mettant l'accent sur la gestion intégrée des écosystèmes dans certaines écorégions d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe orientale, ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 12.66 Le montant demandé, soit 547 500 dollars, doit permettre de couvrir les besoins du sous-programme en personnel, à savoir un poste D-2 et un poste P-5. L'augmentation de 8 100 dollars est due à l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes.

*Consultants et experts*

- 12.67 Le montant demandé, soit 11 900 dollars, doit permettre de financer les services de consultants qui seront chargés d'évaluer au niveau du sous-programme les indicateurs de résultats et les arrangements régionaux relatifs à l'exécution.

*Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires*

- 12.68 Le montant demandé, soit 6 000 dollars, serait réparti comme suit : 4 800 dollars pour les communications et 1 200 dollars pour les fournitures et accessoires.

**Sous-programme 4  
Mondialisation et environnement**

Tableau 12.20

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	689,2	(11,3)	(1,6)	677,9	92,4	770,3
Consultants et experts	—	16,6	—	—	16,6	3,6	20,2
Voyages	—	5,5	—	—	5,5	0,5	6,0
Frais généraux de fonctionnement	—	—	14,4	—	14,4	3,2	17,6
Fournitures et accessoires	—	—	5,0	—	5,0	1,1	6,1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>711,3</b>	<b>8,1</b>	<b>1,1</b>	<b>719,4</b>	<b>100,8</b>	<b>820,2</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
	—	5 048,3	Projets opérationnels : Fonds pour l'environnement	6 375,0
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>5 048,3</b>		<b>6 375,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—</b>	<b>5 759,6</b>		<b>7 195,2</b>

Tableau 12.21

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Mondialisation et environnement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	—	—	—	—	1	—	1	—
D-1	—	—	—	—	5	3	5	3
P-5	—	—	—	—	9	1	9	1
P-4/3	2	2	—	—	9	5	11	7
P-2/1	1	1	—	—	6	1	7	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>13</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	2	1	2	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	5	—	—	17	9	23	14
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>49</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>28</b>

- 12.69 Le sous-programme sera axé sur trois grandes questions thématiques concernant l'environnement mondial : le commerce et l'environnement, l'économie de l'environnement et le droit de l'environnement.
- 12.70 En ce qui concerne le commerce et l'environnement, en collaboration étroite avec la CNUCED, on insistera sur les trois objectifs suivants : renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition afin qu'ils puissent évaluer les politiques économiques internationales d'un point de vue environnemental; amélioration des méthodes d'analyse de la rentabilité des politiques environnementales; et promotion du dialogue sur les rapports entre les législations internationales, régionales et nationales et les accords commerciaux internationaux et régionaux.
- 12.71 En ce qui concerne l'économie de l'environnement, on accordera une attention particulière à l'élaboration, l'amélioration, l'expérimentation et l'application de moyens et d'instruments permettant d'intégrer les considérations environnementales au développement économique et social. L'accent sera mis en particulier sur des méthodologies améliorées pour les études d'impact sur l'environnement ainsi que pour la comptabilisation et l'estimation de la valeur des ressources naturelles.
- 12.72 Au titre du sous-programme 4, la priorité sera accordée à l'appui nécessaire à l'élaboration de législations internationales, régionales, sous-régionales et nationales relatives à l'environnement, car il s'agit d'outils essentiels pour qui veut rationaliser la gestion du milieu. Il est essentiel, pour que cette activité puisse être privilégiée, de reconnaître que l'efficacité et l'efficience des systèmes juridiques et institutionnels doivent être accrues si l'on veut que les politiques de développement tiennent davantage compte de l'environnement. Les travaux qui seront menés au titre de l'élément du sous-programme concernant les moyens et les instruments de gestion du milieu et d'élaboration de législations environnementales auront d'étroits

rapports avec les activités qui seront entreprises au titre des sous-programmes 1, 2 et 3, notamment celles qui concernent l'intégration desdits moyens et instruments aux stratégies et plans d'action internationaux, régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux concernant l'environnement.

### Activités

12.73 Durant l'exercice biennal, on s'emploiera à :

- a) Étudier les rapports entre l'environnement et les politiques et accords commerciaux;
- b) Contribuer à l'élaboration de moyens efficaces pour créer une synergie entre les politiques commerciales et les politiques environnementales;
- c) Renforcer les capacités d'intervention politique et de participation;
- d) Définir, élaborer et promouvoir des moyens permettant de développer le sens des responsabilités du secteur financier en matière d'environnement et de l'amener à investir dans le développement durable;
- e) Généraliser le recours aux études d'impact sur l'environnement et leur application;
- f) Favoriser l'emploi et l'application d'instruments économiques;
- g) Favoriser l'emploi et l'application de méthodes d'évaluation de l'environnement et des ressources naturelles;
- h) Favoriser l'application de méthodes comptables à l'environnement et aux ressources naturelles;
- i) Continuer à aider les gouvernements à mettre en oeuvre l'Action 21, en développant les régimes juridiques relatifs à l'environnement aux niveaux international et national, compte tenu des priorités définies dans le rapport à mi-parcours sur la mise en oeuvre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement pour les années 90 (Programme de Montevideo-II);
- j) Favoriser l'évolution du droit international relatif à l'environnement en contribuant à la recherche d'un consensus international et en aidant à développer les mécanismes, instruments ou régimes juridiques;
- k) Poursuivre les efforts que mène le PNUE pour renforcer les capacités juridiques des pays en développement et des pays à économie en transition, lorsqu'ils en font la demande, en les aidant à appliquer les accords internationaux sur l'environnement au niveau national et à développer les législations et les institutions nationales relatives à l'environnement;
- l) Continuer à dispenser une formation théorique et pratique au droit de l'environnement et à diffuser l'information juridique pertinente;
- m) En consultation avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, continuer à fournir des services juridiques généraux au PNUE et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;
- n) Par l'intermédiaire du Groupe d'information sur les conventions, appuyer l'application des conventions relatives à l'environnement en fournissant à leurs secrétariats des services d'information et des services médiatiques et en aidant les gouvernements à se doter de moyens accrus pour réaliser des programmes nationaux de vulgarisation.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Postes

12.74 Le montant demandé, soit 677 900 dollars, doit permettre de couvrir les besoins du sous-programme en personnel, à savoir, par suite de la réorganisation du programme de travail, un poste P-2 et cinq postes d'agent local. Il est proposé de supprimer le poste vacant de secrétaire local. La réduction de 11 300

dollars résulte de l'effet conjoint de l'application de nouveaux taux standard de vacances de postes et de la suppression proposée d'un poste d'agent local.

*Consultants et experts*

- 12.75 Le montant demandé, soit 16 600 dollars, doit permettre de financer les services de consultants qui entreprendront une évaluation des indicateurs de performance au niveau du sous-programme ainsi que des arrangements régionaux d'exécution.

*Voyages*

- 12.76 Un montant de 5 500 dollars est demandé pour permettre au personnel de participer à des réunions se rapportant à la Conférence des Parties sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

*Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires*

- 12.77 Un montant de 19 400 dollars est demandé pour les communications (14 400 dollars) et pour les fournitures et accessoires (5 000 dollars).

**Sous-programme 5  
Services et appui aux niveaux mondial et régional**

Tableau 12.22

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Consultants et experts	—	49,3	—	—	49,3	10,8	60,1
Voyages	—	38,0	—	—	38,0	2,4	40,4
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>87,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>87,3</b>	<b>13,2</b>	<b>100,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			Projets opérationnels :	
	—	20 105,1	Fonds pour l'environnement	27 750,0
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>20 105,1</b>		<b>27 750,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—</b>	<b>20 192,4</b>		<b>27 850,5</b>

Tableau 12.23

## Postes nécessaires

## Sous-programme : Services et appui aux niveaux mondial et régional

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds pour l'environnement		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	4	2	4	2
P-5	—	—	—	—	14	9	14	9
P-4/3	—	—	—	—	36	32	36	32
P-2	—	—	—	—	11	8	11	8
<b>Total</b>	—	—	—	—	<b>66</b>	<b>52</b>	<b>66</b>	<b>52</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	6	3	6	3
<b>Total</b>	—	—	—	—	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	—	—	—	—	75	40	75	40
<b>Total</b>	—	—	—	—	<b>75</b>	<b>40</b>	<b>75</b>	<b>40</b>
<b>Total général</b>	—	—	—	—	<b>147</b>	<b>95</b>	<b>147</b>	<b>95</b>

- 12.78 Ce sous-programme sera axé sur le contrôle de la mise en oeuvre du programme dans les trois domaines fonctionnels que sont l'évaluation, les principes directeurs et l'exécution au niveau régional.
- 12.79 En matière d'évaluation, le PNUE poursuivra ses travaux sur l'état de l'environnement mondial et lancera des mises en garde lorsque des menaces pèseront sur le milieu, grâce notamment à l'établissement d'études sur l'état de l'environnement mondial et régional. Un appui sera également assuré pour améliorer l'évaluation au niveau sectoriel au titre des trois premiers sous-programmes. Parallèlement, les évaluations sectorielles de portée mondiale, régionale, sous-régionale et nationale, qui seront entreprises au titre des sous-programmes 1 à 3, seront incorporées aux études de l'environnement mondiales et régionales entreprises au titre du sous-programme 5.
- 12.80 Pour pouvoir mener à bien les évaluations prévues par le présent sous-programme, la priorité sera accordée au renforcement des moyens institutionnels nationaux et internationaux existant dans le domaine du traitement et de l'échange de l'information. Cela aura en outre pour effet de renforcer les capacités des pays en développement, qui pourront ainsi prendre des décisions en connaissance de cause en matière de gestion et d'utilisation durables de leurs ressources naturelles. Grâce à l'amélioration des communications et à la constitution de réseaux, les gouvernements, les organisations internationales et d'autres institutions bénéficieront également d'un plus large accès aux sources de données et d'information du PNUE, qui sont uniques.
- 12.81 Au titre du présent sous-programme, on favorisera des recherches scientifiques ciblées propres à assurer une amélioration en matière de prise de décisions et de gestion de l'environnement. On cherchera tout particulièrement à cibler la recherche scientifique sur les besoins et priorités énoncés dans les accords internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies



sur les changements climatiques ainsi que dans les conclusions des travaux d'évaluation d'ensemble entrepris par le PNUE.

- 12.82 C'est également au titre du présent sous-programme que le PNUE mène ses activités de contrôle des politiques. À cet égard, ses objectifs sont les suivants : a) mettre au point des recommandations de politique générale et des mesures permettant de faire face aux principaux phénomènes écologiques ainsi qu'aux nouvelles questions d'environnement; b) favoriser la collaboration entre les secrétariats des conventions internationales et régionales portant sur l'environnement et les accords connexes; c) élaborer et favoriser une politique portant sur les femmes et l'environnement; et d) favoriser et assurer la coordination dans le domaine de l'environnement au niveau des politiques.
- 12.83 La mise en oeuvre d'ensemble du programme pour l'environnement interviendra notamment par le biais de l'exécution d'un nombre important d'activités au niveau régional prévues par le présent sous-programme. Les travaux de portée mondiale du PNUE donneront lieu à des activités régionales spécifiques bénéficiant d'un important appui de ses six bureaux régionaux. En outre, grâce au sous-programme 5, une attention particulière sera accordée à l'évaluation des priorités et besoins propres aux régions, lesquels seront pris en compte lors de la formulation des stratégies régionales ayant pour objet l'exécution du programme pour l'environnement.

### Activités

- 12.84 Durant l'exercice biennal, on s'emploiera à :
- a) Favoriser la mise en place de cadres régionaux et sous-régionaux de coopération et leur assurer un appui;
  - b) Fournir des services consultatifs aux gouvernements;
  - c) Procéder périodiquement à des études scientifiques sur l'environnement présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques (Groupe de l'État de l'environnement);
  - d) Coordonner les travaux d'établissement du deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial en recourant à un réseau mondial de centres collaborant à l'évaluation; à quatre groupes de travail s'intéressant aux données, aux modèles, aux indicateurs, aux scénarios et aux politiques; et à une collaboration avec la communauté scientifique et le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies. Le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial est le point de convergence d'un processus mondial visant à assurer une très large participation aux études;
  - e) Assurer le fonctionnement d'un réseau mondial de centres coopérants qui produisent des évaluations et des orientations à l'intention des colloques régionaux et mondiaux sur l'environnement; fournir un cadre propice à la coopération entre les donateurs s'intéressant au renforcement des capacités dans les pays en développement aux fins d'évaluations et de prévisions utiles à l'élaboration des politiques; contribuer à l'établissement du Rapport sur les ressources mondiales, à l'élaboration d'indicateurs et à l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement; entretenir une collaboration efficace avec l'European Information Network, les Services d'information sur l'environnement et les programmes des bureaux régionaux;
  - f) Contribuer à l'établissement du Rapport sur les ressources mondiales, en collaboration avec l'Institut des ressources mondiales, le PNUD et la Banque mondiale, et du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, qui sont publiés une année sur deux, en alternance; contribuer aux efforts menés aux niveaux mondial, régional et national pour mettre au point et rendre opérationnels des indicateurs du développement durable, notamment le travail du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat et des travaux menés conjointement par la Banque mondiale, la FAO, le PNUE et le PNUD concernant les indicateurs de la qualité des sols, etc.;
  - g) Favoriser les recherches scientifiques ciblées sur des domaines de l'environnement essentiels afin de combler les lacunes;

- h) Élaborer des accords de coopération et concevoir, appuyer et gérer des mécanismes pour la constitution de réseaux complémentaires d'information sur l'environnement et les ressources naturelles en vue de constituer des bases de données géoréférencées, bibliographiques et institutionnelles et de mettre au point des méthodes d'échange et de transfert de données relatives à l'étude et à la gestion du milieu;
- i) Évaluer les besoins en ce qui concerne le développement et l'amélioration des moyens de gestion des données et des informations sur l'environnement d'établissements et de programmes appropriés qui collaborent à la structure d'évaluation conjointe du PNUE;
- j) Service d'accès libre à l'information sur l'environnement : conception, mise en oeuvre et fonctionnement d'un système coordonné pour l'échange d'informations sur l'environnement du PNUE;
- k) Système international d'information sur l'environnement (INFOTERRA). Service mondial d'échange d'informations sur l'environnement : il s'agit de fournir des services d'appui technique au secrétariat pour coordonner les réseaux nationaux d'organismes d'information;
- l) Base de données sur les ressources mondiales (GRID). Réseau mondial de centres de références géographiques : il s'agit de fournir des services d'appui technique au secrétariat de façon à coordonner les réseaux d'informations et de données des organismes pertinents;
- m) Services de communications mondiales (UNEPNET/Mercure);
- n) Constituer un organe faisant fonction de secrétariat qui serait cofinancé par le PNUE et un ou plusieurs pays donateurs;
- o) Mettre en place et gérer un système d'échange d'informations opérationnel coordonné qui opérera au sein du PNUE et de son réseau d'institutions partenaires, mais aussi à l'extérieur;
- p) Coordonner les opérations de télécommunications par satellite Mercure par l'intermédiaire de l'organisme suisse de télécommunications;
- q) Mettre en oeuvre des techniques de localisation de l'information répondant aux normes industrielles; et entreprendre des activités faisant appel au système Mercure en collaboration avec des institutions externes;
- r) Encourager et soutenir la participation des populations à la gestion de l'environnement grâce à l'échange d'informations et à une meilleure compréhension des problèmes écologiques;
- s) Développer l'information du public et les communications;
- t) Répondre aux besoins d'information institutionnelle (besoins internes);
- u) Élaborer, diffuser et promouvoir des recommandations et des interventions politiques;
- v) Mener des activités d'échange d'informations et de renforcement institutionnel pour une politique efficace en matière d'environnement;
- w) Assurer une coordination interne des interventions, promotions et évaluations utiles pour les politiques;
- x) Assurer une coordination à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement, y compris à l'échelon politique; faire en sorte que les aspects écologiques soient pris en compte dans la coordination qu'assurent, à l'échelle du système des Nations Unies, le Comité administratif de coordination (CAC), ses organes subsidiaires (le Comité interorganisations sur le développement durable et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations), les principaux organes intergouvernementaux tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement durable ainsi que les organes directeurs pertinents; et promouvoir une coopération bilatérale stratégique avec les institutions spécialisées des Nations Unies;
- y) Améliorer la collaboration et l'échange d'informations pour que la dimension écologique soit systématiquement prise en compte dans les activités des institutions financières multilatérales, en

particulier par l'intermédiaire du Comité des institutions de développement international pour l'environnement, ainsi qu'au niveau bilatéral;

- z) Coordonner les conventions régionales et internationales dans le domaine de l'environnement;
- aa) Donner des conseils pour permettre au PNUE de mieux tenir compte des besoins des femmes dans ses activités, notamment les activités de formation, les réunions, la mobilisation des ressources, etc.
- bb) Enrichir les programmes et projets du PNUE consacrés à des domaines prioritaires en donnant les conseils et les avis nécessaires et en appliquant les méthodologies voulues pour qu'ils tiennent compte des rôles respectifs des hommes et des femmes;
- cc) Mettre en oeuvre des politiques et stratégies de mobilisation des ressources;
- dd) Développer les moyens internes de mobilisation efficace des ressources;
- ee) Faciliter le renforcement des capacités et les activités de coopération technique dans les pays en développement.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

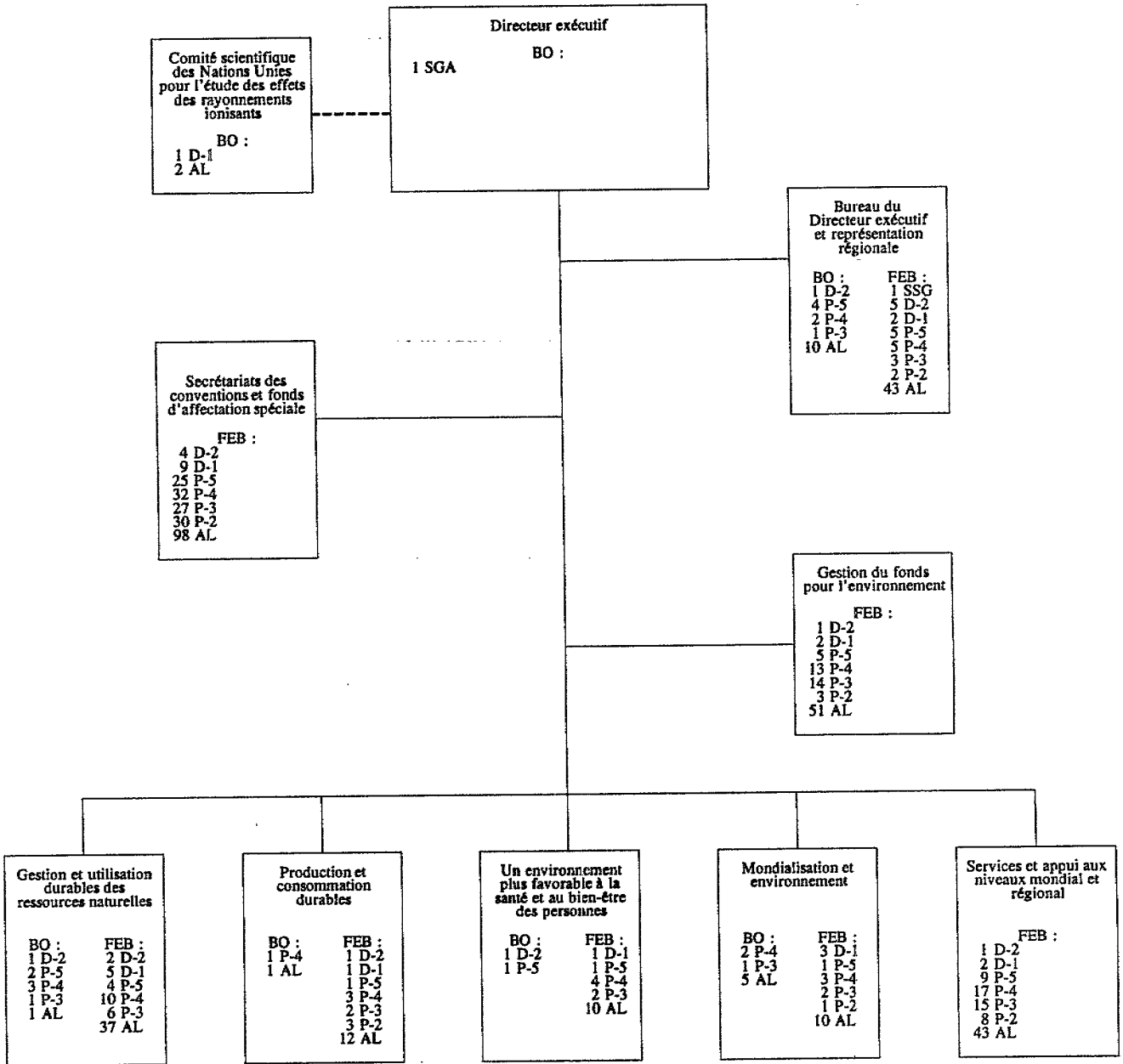
##### *Consultants et experts*

- 12.85 Le montant demandé, soit 49 300 dollars, doit permettre de régler les honoraires des consultants qui entreprendront d'évaluer au niveau du sous-programme les indicateurs de résultat et les arrangements régionaux de diffusion de l'information dans les six bureaux régionaux.

##### *Voyages*

- 12.86 Un montant de 38 000 dollars est demandé pour couvrir le coût de la participation aux sessions du Conseil économique et social, aux réunions du Comité du programme et de la coordination et aux réunions interinstitutions.

## Programme des Nations Unies pour l'environnement : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; AL : agent local; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires

---

## **Chapitre 13**

### **Établissements humains**

(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 13.1 Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) est chargé d'appliquer le programme de travail visé dans le présent chapitre. Le Centre coordonne les programmes concernant les établissements humains du système des Nations Unies et fournit une assistance technique aux États Membres dans ce domaine.
- 13.2 Le programme de travail pour 1998-1999 diffère sensiblement de celui qui avait été établi pour l'exercice biennal 1996-1997. Ces changements résultent de la prise en compte des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue en juin 1996. Le nombre de sous-programmes a été ramené de huit à quatre. En outre, au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le Centre a procédé à la réorganisation de son secrétariat.
- 13.3 Le principal objectif du programme de travail est de faciliter la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, c'est-à-dire le plan d'action mondial adopté par la Conférence. Le programme de travail est axé sur les quatre domaines prioritaires ci-après : a) logement et services sociaux; b) gestion de l'habitat urbain; c) environnement et équipements; et d) évaluation, observation et information.
- 13.4 Le Centre s'emploiera à oeuvrer en partenariat avec les gouvernements, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour les aider à faire face aux conséquences économiques, sociales et écologiques de l'urbanisation rapide et à faire en sorte que les établissements humains, quelle que soit leur taille, puissent remplir dans le développement la fonction essentielle qui est la leur et répondre aux besoins fondamentaux des populations qui y vivent. Cette action devrait aider les pays à se doter, aux échelons national et local, de moyens techniques et institutionnels supplémentaires leur permettant d'élaborer, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les programmes en matière de logement et d'établissements humains durables, en vue de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et ce faisant, de réaliser au niveau local les objectifs d'Action 21. À cette fin, le Centre adoptera une approche intégrée associant la fourniture de conseils touchant les politiques à adopter en matière d'établissements humains, une coopération technique ciblée et l'échange de connaissances et de données d'expérience quant aux meilleures pratiques en usage.
- 13.5 Les ressources demandées au présent chapitre ont augmenté de 63 900 dollars, soit de 0,5 %. Cette croissance est due aux augmentations et aux diminutions prévues pour divers objets de dépense, notamment l'élimination des ressources initialement allouées durant l'exercice biennal 1996-1997 au titre d'Habitat II, l'augmentation des ressources au titre des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, et du matériel, ainsi que de la suppression proposée de deux postes P-3 et de cinq postes d'agent local, devenus superflus par suite de la réorganisation du Centre et de son programme de travail.
- 13.6 Les ressources prévues au présent chapitre pour l'exercice biennal 1998-1999 se répartissent comme suit en pourcentage :

	Budget ordinaire (En pourcentage)	Fonds extra-budgétaires
A. Organes directeurs . . . . .	9,3	—
B. Direction exécutive et administration . . . . .	20,6	5,6
C. Programme de travail . . . . .	70,1	94,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 13.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	1 176,5	1 227,0	—	—	1 227,0	(2,6)	1 224,4
Habitat II	950,1	680,5	(680,5)	(100,0)	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	1 969,4	2 091,9	302,6	14,4	2 394,5	327,1	2 721,6
C. Programme de travail	7 554,6	7 732,3	441,8	5,7	8 174,1	1 086,5	9 260,6
D. Appui au programme	1 526,6	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>13 177,2</b>	<b>11 731,7</b>	<b>63,9</b>	<b>0,5</b>	<b>11 795,6</b>	<b>1 411,0</b>	<b>13 206,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	4 474,5	2 517,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	2 886,5
			b) Activités de fond :	
	4 477,1	7 339,3	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	5 420,4
	5 129,8	6 521,7	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	6 144,0
			c) Projets opérationnels :	
	15 865,2	17 544,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	21 500,0
	42 900,0	36 000,0	PNUD	36 000,0
	4 600,0	9 000,0	Divers	9 000,0
<b>Total</b>	<b>77 446,6</b>	<b>78 922,3</b>		<b>80 950,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>90 623,8</b>	<b>90 654,0</b>		<b>94 157,5</b>

Tableau 13.2

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 262,3	9 314,2	204,6	2,1	9 518,8	1 247,8	10 766,6
Autres dépenses de personnel	1 940,6	1 596,7	(223,6)	(14,0)	1 373,1	6,2	1 379,3
Consultants et experts	210,8	335,5	26,5	7,8	362,0	65,2	427,2
Voyages	175,9	218,1	(108,5)	(49,7)	109,6	7,4	117,0
Services contractuels	57,7	71,0	—	—	71,0	15,3	86,3
Frais généraux de fonctionnement	347,8	139,6	12,0	8,5	151,6	26,0	177,6
Dépenses de représentation	11,8	22,0	(17,3)	(78,6)	4,7	0,9	5,6
Fournitures et accessoires	111,6	29,6	47,8	161,4	77,4	15,2	92,6
Mobilier et matériel	58,7	5,0	122,4	2 448,0	127,4	27,0	154,4
<b>Total</b>	<b>13 177,2</b>	<b>11 731,7</b>	<b>63,9</b>	<b>0,5</b>	<b>11 795,6</b>	<b>1 411,0</b>	<b>13 206,6</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	16 388,4	18 210,1	Postes	17 607,4
	100,7	30,0	Autres dépenses de personnel	33,0
	2 138,4	2 584,8	Consultants et experts	3 071,0
	1 614,9	1 770,2	Voyages	2 073,1
	4 079,9	4 858,4	Services contractuels	5 546,8
	3 168,5	3 926,3	Frais généraux de fonctionnement	4 512,9
	269,6	182,9	Fournitures et accessoires	215,1
	590,2	605,2	Mobilier et matériel	741,6
	1 586,8	1 754,4	Bourses et contributions	2 150,0
	47 509,2	45 000,0	Dépenses diverses	45 000,0
<b>Total</b>	<b>77 446,6</b>	<b>78 922,3</b>		<b>80 950,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>90 623,8</b>	<b>90 654,0</b>		<b>94 157,5</b>

Tableau 13.3

## Postes nécessaires

Unité administrative : Centre des Nations Unies  
pour les établissements humains (Habitat)

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	1	1	—	—	1	1	2	2
D-1	3	3	—	—	6	7	9	10
P-5	6	6	—	—	15	15	21	21
P-4/3	28	26	—	—	34	35	62	61
P-2/1	5	5	—	—	11	11	16	16
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>68</b>	<b>70</b>	<b>112</b>	<b>112</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	27	22	—	—	73	81	100	103
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>73</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>103</b>
<b>Total général</b>	<b>73</b>	<b>66</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>141</b>	<b>151</b>	<b>214</b>	<b>217</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 13.4

## Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Organes directeurs	1 176,5	1 227,0	—	—	1 227,0	(2,6)	1 224,4
Habitat II	950,1	680,5	(680,5)	(100,0)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>2 126,6</b>	<b>1 907,5</b>	<b>(680,5)</b>	<b>(100,0)</b>	<b>1 227,0</b>	<b>(2,6)</b>	<b>1 224,4</b>



## Commission des établissements humains

Tableau 13.5

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	1 156,7	1 203,7	—	—	1 203,7	(5,8)	1 197,9
Frais généraux de fonctionnement	15,5	18,6	—	—	18,6	2,3	20,9
Dépenses de représentation	4,3	4,7	—	—	4,7	0,9	5,6
<b>Total</b>	<b>1 176,5</b>	<b>1 227,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 227,0</b>	<b>(2,6)</b>	<b>1 224,4</b>

- 13.7 La Commission des établissements humains, composée de 58 États Membres, est l'organe directeur du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. La Commission se réunit tous les deux ans et rend compte de ses travaux à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. La dix-septième session de la Commission se tiendra en 1999. Conformément au mandat énoncé par Habitat II, participent normalement aux sessions de la Commission des organisations non gouvernementales et des représentants d'autorités locales et du secteur privé oeuvrant dans le domaine des établissements humains, en tant que partenaires au processus de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Le nombre des observateurs participant à ces sessions devrait donc augmenter à compter de la seizième session de la Commission, en 1997.

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

*Autres dépenses de personnel*

- 13.8 Les ressources prévues (1 203 700 dollars) sont destinées à couvrir le coût du personnel temporaire recruté pour les réunions (1 198 600 dollars) et celui des heures supplémentaires nécessaires pour assurer le secrétariat de la dix-septième session de la Commission (5 100 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 13.9 Les ressources prévues (23 300 dollars) seront nécessaires pour couvrir les coûts ci-après de la dix-septième session de la Commission : allocation et entretien de matériel (8 500 dollars); dépenses de représentation (4 700 dollars) et dépenses, prélèvement et ajustement divers imputables à la tenue de la session (10 100 dollars).

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 13.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 901,9	2 014,6	—	—	2 014,6	256,7	2 271,3
Autres dépenses de personnel	—	—	12,2	—	12,2	2,6	14,8
Consultants et experts	—	—	79,1	—	79,1	17,5	96,6
Voyages	25,5	30,8	—	—	30,8	1,8	32,6
Frais généraux de fonctionnement	29,7	33,0	20,0	60,6	53,0	6,3	59,3
Fournitures et accessoires	12,3	8,5	68,9	810,5	77,4	15,2	92,6
Mobilier et matériel	—	5,0	122,4	2 448,0	127,4	27,0	154,4
<b>Total</b>	<b>1 969,4</b>	<b>2 091,9</b>	<b>302,6</b>	<b>14,4</b>	<b>2 394,5</b>	<b>327,1</b>	<b>2 721,6</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	4 474,5	2 517,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	2 886,5
	541,0	1 226,7	b) Activités de fond :	
			Centre des Nations Unies pour les établissements humains	1 183,8
	357,4	480,5	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (Habitat)	449,7
<b>Total</b>	<b>5 372,9</b>	<b>4 224,5</b>		<b>4 520,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 342,3</b>	<b>6 316,4</b>		<b>7 241,6</b>

Tableau 13.7

## Postes nécessaires

*Programme : Direction exécutive et administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	1	1	—	—	2	2	2	2
D-1	—	—	—	—	2	2	2	2
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	4	4	—	—	3	3	7	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	5	5	—	—	12	12	17	17
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

- 13.10 Le Programme intitulé Direction exécutive et administration comporte le Bureau du Directeur exécutif et le Bureau de liaison à New York. Le Bureau du Directeur exécutif est chargé de déterminer la direction, la supervision et l'administration générales et coordonnées du Centre dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Au nombre des fonctions du Bureau de liaison à New York figurent la participation aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'à des réunions d'autres organes intergouvernementaux, la liaison avec les missions permanentes à New York et la fourniture d'informations à tous ceux qui prennent part à des activités liées aux établissements humains, y compris les organisations non gouvernementales.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)***Postes*

- 13.11 Les ressources prévues (2 014 600 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses de personnel du Bureau du Directeur exécutif (1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent local) et celles du Bureau de liaison à New York (1 P-3 et 2 agents des services généraux).

*Autres dépenses de personnel*

- 13.12 Les ressources prévues (12 200 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires pour le Bureau du Directeur exécutif.

*Consultants et experts*

- 13.13 Les ressources prévues à cette rubrique (79 100 dollars) doivent permettre de couvrir les coûts des services des consultants chargés de rédiger des études et des rapports sur les divers aspects du suivi du Programme pour l'Habitat, notamment de directives énoncées par la Conférence concernant la nécessité de faire appel à divers partenaires — organismes communautaires, instituts, organisations non gouvernementales et secteur privé — pour mettre en oeuvre le plan d'action mondial aux échelons local, national, régional et international.

*Voyages*

- 13.14 Un montant de 30 800 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage du Directeur exécutif, qui devra participer aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'à des consultations avec de hauts fonctionnaires de l'Organisation.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 13.15 Les ressources prévues à cette rubrique (53 000 dollars) sont destinées à couvrir les coûts des communications du Bureau du Directeur exécutif (20 000 dollars) et ceux du Bureau de liaison à New York (33 000 dollars). L'augmentation de 20 000 dollars est imputable aux besoins en matière de communication du Bureau du Directeur exécutif.

*Fournitures et accessoires*

- 13.16 Un montant de 77 400 dollars est prévu pour répondre aux besoins en fournitures et accessoires du Centre de Nairobi (66 900 dollars) ainsi que du Bureau de liaison à New York (10 500 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 13.17 Les ressources prévues à cette rubrique (127 400 dollars) doivent permettre de couvrir le coût du matériel de tout le Centre, à savoir remplacement et achat d'ordinateurs (45 000 dollars); modernisation et développement des réseaux locaux (20 000 dollars); et remplacement du matériel de reproduction (50 000 dollars) et d'autre matériel de bureau (12 400 dollars).

## C. Programme de travail

Tableau 13.8

### Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Logement et services sociaux	—	1 331,1	431,0	32,3	1 762,1	243,2	2 005,3
2. Gestion de l'habitat urbain	—	2 236,7	55,8	2,4	2 292,5	306,6	2 599,1
3. Environnement et équipements	—	1 569,2	(26,4)	(1,6)	1 542,8	199,9	1 742,7
4. Évaluation, observation et information	—	2 595,3	(18,6)	(0,7)	2 576,7	336,8	2 913,5
<b>Total</b>	<b>7 554,6*</b>	<b>7 732,3</b>	<b>441,8</b>	<b>5,7</b>	<b>8 174,1</b>	<b>1 086,5</b>	<b>9 260,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	3 936,1	6 113,4	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	4 236,6
	4 772,4	6 041,2	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	5 694,3
			c) Projets opérationnels :	
	15 865,2	17 544,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	21 500,0
	42 900,0	36 000,0	PNUD	36 000,0
	4 600,0	9 000,0	Divers	9 000,0
<b>Total</b>	<b>72 073,7<sup>a</sup></b>	<b>74 698,6</b>		<b>76 430,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>79 628,3<sup>a</sup></b>	<b>82 430,9</b>		<b>85 691,5</b>

<sup>a</sup> En raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes, les dépenses pour 1994-1995 ne figurent que pour l'ensemble du programme.

Tableau 13.9

## Postes nécessaires

Programme : *Établissements humains*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	3	3	—	—	4	5	7	8
P-5	5	5	—	—	15	15	20	20
P-4/3	24	22	—	—	31	32	55	54
P-2/1	5	5	—	—	11	11	16	16
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>61</b>	<b>63</b>	<b>98</b>	<b>98</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	22	17	—	—	61	69	83	86
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>61</b>	<b>69</b>	<b>83</b>	<b>86</b>
<b>Total général</b>	<b>59</b>	<b>52</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>122</b>	<b>132</b>	<b>181</b>	<b>184</b>

13.18 La stratégie d'ensemble visant à atteindre les objectifs du Programme pour l'habitat se fonde sur les principes a) de la facilitation et la participation; et b) du renforcement des capacités et des institutions. L'élément fondamental de cette stratégie est l'élargissement des partenariats entre les pouvoirs publics et les autorités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et toutes les autres parties intéressées. Aux fins de l'établissement de cette stratégie, le Centre collaborera étroitement avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

- 13.19 Les activités viseront principalement à a) aider les pays à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat par le biais de leurs plans d'action nationaux; b) fournir des services à la Commission des établissements humains pour lui permettre de s'acquitter de son mandat qui est d'assurer la coordination et le suivi mondial de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et d'évaluer les progrès accomplis; c) faciliter, suivre et appuyer les travaux des partenaires d'Habitat aux échelons mondial, régional, national et local; et d) sensibiliser le public aux questions relatives aux établissements humains en diffusant des informations à ce sujet.
- 13.20 Le programme de travail vise à avoir le plus grand impact possible en tirant le meilleur parti des ressources humaines et financières limitées disponibles — budget ordinaire, contributions volontaires à des fins générales et spéciales versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, fonds du PNUD alloués à des projets et programmes spécifiques et autres sources de financement à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies —, les ressources seront donc utilisées de manière à faciliter la complémentarité et l'intégration dans la formulation et l'exécution des projets et programmes. Il s'agira notamment d'assurer le suivi au niveau mondial, des tendances et des problèmes nouveaux; d'effectuer des travaux de recherche dans des domaines qui revêtent une importance critique pour les établissements humains; de faciliter la formulation des politiques nationales, y compris en matière de formation et de renforcement des capacités, en organisant des ateliers et des séminaires et en offrant des bourses d'études; et d'établir et de diffuser des documents d'information et les pratiques donnant les meilleurs résultats. Chaque sous-programme est assorti d'un processus d'auto-évaluation.
- 13.21 La répartition des ressources entre les différents sous-programmes du programme de travail s'établirait comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1. Logement et services sociaux . . . . .	21,7	25,6
Sous-programme 2. Gestion de l'habitat urbain . . . . .	28,0	25,0
Sous-programme 3. Environnement et équipements . . . . .	18,8	24,1
Sous-programme 4. Évaluation, observation et information . . . . .	31,5	25,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Sous-programme 1 Logement et services sociaux

Tableau 13.10

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

<i>Programme</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	—	1 241,2	411,0	33,1	1 652,2	225,4	1 877,6
Consultants et experts	—	70,8	—	—	70,8	12,2	83,0
Voyages	—	19,1	—	—	19,1	1,3	20,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	20,0	—	20,0	4,3	24,3
<b>Total</b>	<b>—<sup>a</sup></b>	<b>1 331,1</b>	<b>431,0</b>	<b>32,3</b>	<b>1 762,1</b>	<b>243,2</b>	<b>2 005,3</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	—	1 510,3	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	795,6
	—	1 452,3	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	2 137,1
			c) Projets opérationnels :	
	—	4 386,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	5 375,0
	—	9 000,0	PNUD	9 000,0
	—	2 250,0	Divers	2 250,0
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>18 598,6</b>		<b>19 557,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—<sup>a</sup></b>	<b>19 929,7</b>		<b>21 563,0</b>

<sup>a</sup> En raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes, les dépenses pour 1994-1995 ne figurent que pour l'ensemble du programme.

Tableau 13.11

## Postes nécessaires

*Sous-programme : Logement et services sociaux*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	1	2	2	3
P-5	1	1	—	—	6	6	7	7
P-4/3	6	5	—	—	7	8	13	13
P-2/1	—	—	—	—	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	5	5	—	—	15	19	20	24
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>24</b>
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>43</b>	<b>48</b>

13.22 Le Programme pour l'habitat souligne que l'accès à un logement sûr et salubre et aux services de base est essentiel au bien-être des populations et devrait être un élément fondamental de l'action à mener d'urgence en faveur de tous ceux, au nombre de plus d'un milliard, qui continuent d'être mal logés et privés de services sociaux adéquats. Cette situation pose d'immenses difficultés aux secteurs public et privé et il faut rechercher des solutions en collaboration avec les communautés afin d'offrir des logements et des services adéquats à l'échelle voulue et moyennant un coût raisonnable. À cet égard, le Programme pour l'habitat a incité les gouvernements à prendre un nouvel engagement en faveur de la réalisation progressive et

complète du droit de l'homme à un logement convenable. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, ce sous-programme visera au premier chef à aider les gouvernements, les partenaires et la société civile à mettre en oeuvre des politiques et programmes fondés sur la notion de facilitation définie dans la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 ainsi que sur les stratégies visant à appuyer la réalisation du droit de l'homme à un logement convenable.

- 13.23 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les activités seront réparties en quatre groupes : politiques et finances en matière de logement; droit au logement; développement communautaire et rénovation des établissements humains; et industrie du bâtiment et secteur privé. Les liens de coopération avec les organismes et institutions du système des Nations Unies seront resserrés. Le premier groupe d'activités visera principalement à assurer le suivi de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et à faciliter la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, en s'attachant tout particulièrement à la fourniture de logements et de services sociaux — travaux de recherche et d'analyse des politiques et coopération technique dans les domaines clefs des politiques du logement, fourniture de logements et promotion de marchés porteurs ainsi que de systèmes de financement novateurs pour aider les pauvres à se loger et évaluation des modalités de partenariat à instaurer pour financer la prestation et le fonctionnement des services de base. Le deuxième groupe sera axé sur la fourniture d'une aide — missions consultatives, réunions d'experts et analyse des législations nationales pertinentes — aux pays qui en font la demande en vue de promouvoir la réalisation du droit de l'homme à un logement convenable. Les activités du troisième groupe viseront notamment à faire en sorte que les groupes à faible revenu soient mieux à même de planifier, de mettre en oeuvre et de gérer la rénovation des établissements humains en ayant recours à des organismes communautaires et à la mobilisation sociale. Il s'agira par ailleurs de nouer des liens plus étroits avec des agents en dehors de la communauté, de faciliter les initiatives du secteur public et de formuler et de promouvoir les stratégies à appliquer par les pouvoirs publics à tous les niveaux en vue d'améliorer les conditions de logement et les services sociaux de base et de resserrer la collaboration avec les partenaires en vue de promouvoir la sécurité en matière d'occupation des logements et d'améliorer le fonctionnement des marchés fonciers non structurés. Le quatrième groupe d'activités visera au premier chef à instaurer des partenariats avec l'industrie privée du bâtiment pour favoriser l'utilisation de techniques et de matériaux de construction locaux et le développement des petites entreprises.

### Activités

- 13.24 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Services fonctionnels.* Quatre séances de l'Assemblée générale et deux séances de la Commission des établissements humains;
    - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* a) Rapport de la Commission des établissements humains à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000; et b) rapport à la Commission sur le suivi de la stratégie mondiale;
    - iii) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Deux réunions de groupes d'experts, l'une sur les aspects pratiques de la réalisation du droit de l'homme à un logement convenable, et l'autre sur les travaux de recherche et sur la gestion des communautés;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Publications en série.* Le bulletin régional sur les programmes de développement communautaire (deux numéros); et le *Journal of the Network of African Countries in Local Building Materials and Technologies* (quatre numéros);
    - ii) *Publications isolées.* Facilitation et partenariat constructif en matière de logement et de services sociaux; fournitures de logements et de services sociaux par le biais de partenariats et de coentreprises avec les autorités locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementa-



les; amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans les communautés urbaines (contributions du Centre à l'Année internationale des personnes âgées); contributions des jeunes à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat (trois rapports régionaux); mécanismes novateurs de financement du logement visant à aider les groupes à faible revenu; aspects pratiques de la réalisation du droit de l'homme à un logement convenable; stratégies de lutte en faveur des sans-abri; analyse des législations en matière de logement; les femmes et le droit à la propriété; développement communautaire (deux publications); partenariat pour la gestion des communautés; étude comparative : partenariats entre les communautés et les administrations locales dans des pays sélectionnés; stratégies et pratiques appliquées sur les marchés fonciers non structurés et régularisation et rénovation des logements marginaux; pratiques en usage pour ce qui est d'assurer la sécurité d'occupation des logements; établissement d'un recueil des techniques de construction peu onéreuses; et contribution du secteur privé à l'utilisation des techniques de construction à bon marché employant des matériaux locaux;

- iii) *Supports électroniques, sonores ou vidéo.* Une vidéocassette sur l'expérience des populations en matière de partenariats; réseau d'information à l'intention des organismes communautaires et municipaux et des organisations non gouvernementales (page d'accueil sur Internet);
  - iv) *Livrets et brochures.* Deux brochures sur le Centro de Recursos para el Desarrollo Sostenible de los Asentamientos Humanos en Centroamérica et le Sistema de Comunicación de Comunidades; module de formation sur la régularisation et la rénovation des établissements marginaux et quatre descriptifs de projets;
  - v) *Supports techniques.* Base de données visuelle sur les méthodes de construction écologiquement viables;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations.* Participation aux réunions avec les autorités locales, les entrepreneurs du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes de jeunes et d'autres partenaires au sujet de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; et participation aux réunions de la Commission des droits de l'homme consacrées à l'examen de la question du droit de l'homme à un logement convenable;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs.* Six missions relatives aux politiques de facilitation en matière de logement et aux systèmes de financement novateurs dans ce domaine; deux missions sur la réalisation du droit de l'homme à un logement convenable; six missions sur la participation et la gestion des communautés visant à aider les pays à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat; quatre missions sur la sécurité d'occupation pour tous, les marchés fonciers non structurés et la régularisation et la rénovation des établissements marginaux; et sept missions pour aider les pays à mettre au point des techniques à bon marché de construction de logements;
  - ii) *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques).* Ateliers régionaux sur les systèmes novateurs de financement du logement; deux réunions d'examen du programme de gestion des communautés; trois séminaires sous-régionaux sur l'autonomisation des communautés, les stratégies de formation participative et la mobilisation des ressources au titre des initiatives communautaires; trois dialogues nationaux sur les modalités communautaires d'édification d'établissements humains en vue de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat; trois ateliers régionaux sur l'accès à la sécurité d'occupation, les marchés fonciers non structurés et la régularisation et la rénovation des établissements marginaux; consultations, avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les partenaires du secteur privé en vue d'assurer à tous la sécurité d'occupation; et organisation d'un atelier régional avec les partenaires du secteur privé sur les techniques de construction à bon marché;
  - iii) *Projets opérationnels.* Huit projets nationaux sur l'aide en matière de politique et de financement du logement; quatre projets opérationnels nationaux; quatre projets sous-régionaux; quatre projets

nationaux sur les marchés fonciers non structurés et la rénovation des établissements marginaux; et deux projets nationaux sur la construction de logements à bon marché.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Postes

- 13.25 Les ressources prévues (1 652 200 dollars) sont destinées à couvrir le coût du personnel de ce sous-programme qui, comme suite à la réorganisation du programme de travail, comprendra sept postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) et cinq postes d'agent local. Il est proposé de supprimer un poste P-3 devenu vacant. L'augmentation de 411 000 dollars est due à l'effet conjugué de l'application de nouveaux taux standard de vacance de poste et de la suppression proposée du poste P-3.

#### Consultants et experts

- 13.26 Les ressources prévues (70 800 dollars) sont destinées à couvrir les dépenses ci-après : a) 49 700 dollars doivent financer les honoraires des consultants chargés de rédiger les publications ci-après : i) un rapport sur le suivi de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000; ii) facilitation et partenariat en matière de logement et de services sociaux; iii) fourniture de logements et de services sociaux par le biais de partenariats et de coentreprises avec les autorités locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales; iv) systèmes de financement du logement novateurs en vue d'aider les groupes à faible revenu à se loger et à bénéficier des services voulus; v) documentation et études sur les législations du logement; vi) contribution du secteur privé à l'utilisation de techniques de construction à bon marché employant des matériaux locaux; et b) 21 000 dollars au titre de l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur les aspects pratiques de la réalisation du droit de l'homme à un logement convenable.

#### Voyages

- 13.27 Les ressources prévues (19 100 dollars) doivent couvrir les frais de voyage liés à la collecte d'informations et à la participation aux réunions d'organismes des Nations Unies et à d'autres réunions organisées par des institutions et organisations partenaires au sujet de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

#### Frais généraux de fonctionnement

- 13.28 Les ressources prévues (20 000 dollars) doivent couvrir les frais de communication.

## Sous-programme 2 Gestion de l'habitat urbain

Tableau 13.12

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	2 147,0	35,8	1,6	2 182,8	289,1	2 471,9
Consultants et experts	—	70,7	—	—	70,7	11,8	82,5
Voyages	—	19,0	—	—	19,0	1,4	20,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	20,0	—	20,0	4,3	24,3
<b>Total</b>	<b>—*</b>	<b>2 236,7</b>	<b>55,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2 292,5</b>	<b>306,6</b>	<b>2 599,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	—	1 425,3	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	311,0
	—	1 537,2	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	2 139,0
			c) Projets opérationnels :	
	—	4 386,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	5 375,0
	—	9 000,0	PNUD	9 000,0
	—	2 250,0	Divers	2 250,0
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>18 598,5</b>		<b>19 075,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—<sup>a</sup></b>	<b>20 835,2</b>		<b>21 674,1</b>

<sup>a</sup> En raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes, les dépenses de 1994-1995 ne figurent que pour l'ensemble du programme.

Tableau 13.13

**Postes nécessaires***Sous-programme : Gestion de l'habitat urbain*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	2	2	3	3
P-5	2	2	—	—	3	3	5	5
P-4/3	6	6	—	—	4	4	10	10
P-2/1	1	1	—	—	2	2	3	3
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	5	5	—	—	8	12	13	17
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>34</b>	<b>38</b>

13.29 Un monde de plus en plus urbanisé signifie que le développement durable sera largement subordonné aux capacités de gestion des établissements humains, quelle que soit leur taille. Les municipalités peuvent donc contribuer dans une mesure considérable à l'édification d'établissements humains viables, équitables et durables, car ce sont elles qui sont les plus proches de la population. Néanmoins, comme il a été constaté dans le Programme pour l'habitat, la pénurie de personnel qualifié et la faiblesse des infrastructures techniques institutionnelles constituent, parmi d'autres, d'importants obstacles à l'amélioration des

établissements humains dans de nombreux pays, en particulier les pays en développement. Des stratégies de renforcement des capacités et de développement des institutions doivent donc faire partie intégrante des politiques de développement des établissements humains, aux niveaux national et local. Dans les pays en développement, en particulier où l'habitat évolue rapidement, ce qui crée des problèmes pressants sur le plan socio-économique et dans le domaine de l'environnement, il importe d'assurer de manière rationnelle et efficace le développement et le transfert des compétences en matière de direction, de planification et de gestion, ainsi que du savoir-faire, des techniques et des ressources. Le rôle du Centre consiste essentiellement à renforcer les capacités nationales pour répondre à ces besoins, par le biais d'activités de plaidoyer, de l'établissement de directives et de la fourniture d'outils génériques (mis au point de concert avec les partenaires), et d'activités stratégiques exerçant un rôle de catalyseur telles que la formation des formateurs dans des domaines nouveaux et inexplorés, l'observation et l'évaluation.

- 13.30 Les activités au titre de ce sous-programme, réparties en quatre groupes, sont respectivement axées sur : la conduite des affaires publiques urbaines et la direction locale, la planification urbaine et régionale, la participation des femmes à l'édification d'établissements humains et la lutte contre la pauvreté urbaine — éléments clefs des plans d'action nationaux d'Habitat II. L'objectif sera de parvenir à une conduite des affaires publiques transparente, représentative et responsable ainsi qu'à une gestion efficace et rentable des établissements humains, ce qui se traduira par de meilleures conditions de vie pour tous dans une société plus ouverte, juste, équitable et viable et facilitera l'autonomisation politique et économique des femmes et leur participation sur un pied d'égalité à la gestion des établissements humains. Ces activités seront entreprises en collaboration avec les comités nationaux qui ont préparé les plans d'action nationaux pour Habitat II.

#### Activités

13.131 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
  - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Deux rapports à la Commission des établissements humains : a) la pratique du partenariat au niveau national; et b) assistance financière et autre fournie aux pays en développement et entre ces pays dans le domaine des établissements humains;
  - ii) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Conférence internationale ayant pour objet d'examiner les expériences acquises en matière de planification et de gestion dans la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon local;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Publications isolées.* Document directif sur la conduite des affaires publiques au niveau de la ville et la décentralisation urbaine; deux publications sur les travaux de recherche menés dans le cadre du programme relatif à la gestion de l'habitat urbain au sujet de la conduite des affaires publiques au niveau local et de la gestion financière de l'habitat urbain; deux manuels/guides de formation à la gestion financière des administrations locales; un guide/manuel de formation à l'intention des élus locaux; directives en vue de resserrer les liens entre milieux rural et urbain dans les pays en développement; un document directif sur le thème de la planification urbaine sous un nouveau jour; l'impact des récentes tendances démographiques sur les établissements humains durables : incidences sur les politiques de gestion de l'habitat urbain; dialogue entre les partenaires pour promouvoir la mise au point de nouvelles techniques de gestion des ressources foncières : relevés cadastraux et levés d'occupation des sols à grande échelle; données d'expérience en matière de privatisation des services municipaux; directives relatives au suivi de la prise en compte des sexes/préconisées dans le Programme pour l'habitat dans le contexte d'une urbanisation rapide; cinq publications du programme relatif à la gestion de l'habitat urbain aux niveaux central et régional au sujet des stratégies et pratiques en matière de lutte contre la pauvreté urbaine; réseau du Conseil de coordination pour la Décennie internatio-

- nale de l'eau potable et de l'assainissement concernant les services à l'intention des habitants défavorisés des villes; consultation internationale sur la pauvreté urbaine; recueil des activités de lutte contre la pauvreté urbaine;
- ii) *Supports électroniques, sonores ou vidéo.* Une vidéocassette intitulée «Our Practices» sur le thème des établissements urbains marginaux; projets pilotes d'établissement de communiqués beta sur les liens entre milieu urbain et rural, ainsi que sur la conduite des affaires publiques urbaines (page d'accueil sur Internet);
  - iii) *Supports techniques.* Base de données sur la pauvreté urbaine;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations.* Participation à des réunions organisées par des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des institutions de formation et d'autres partenaires; quatre consultations du Comité de coordination du forum sur la pauvreté urbaine et deux réunions du forum sur la pauvreté urbaine;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs.* Sept missions consultatives au sujet du renforcement des institutions de formation nationales et locales, du développement des villes, de la gestion de l'habitat urbain et des finances municipales ainsi que du renforcement des capacités de l'administration et des dirigeants locaux; 4 missions consultatives comportant des consultations en milieu rural et dans les villes et sur la gestion foncière urbaine, l'administration locale et les finances municipales; 3 missions sur la promotion au niveau national des relevés cadastraux et des levés d'occupation des sols à grande échelle; 2 missions en vue de fournir des services consultatifs pour la lutte contre la pauvreté urbaine; et 2 missions en vue de fournir des services consultatifs pour encourager la prise en compte des sexospécificités dans les projets d'urbanisation en cours d'exécution;
  - ii) *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques).* Dialogue politique et atelier d'experts en vue d'évaluer l'impact des programmes et des activités de renforcement des capacités initialement prévus pour l'exercice 1996-1997; programme de gestion de l'habitat urbain : consultations dans quelque 8 villes au sujet de l'administration des villes et de l'urbanisation, y compris les finances municipales; 2 séminaires/ateliers sur l'action stratégique des partenaires en vue de renforcer les moyens dont disposent les administrations urbaines et les dirigeants locaux pour appuyer les plans d'action nationaux d'Habitat II; 2 ateliers de formation sur l'urbanisation durable, la gestion urbaine et les finances municipales; 2 ateliers de formation, conjugués à une formation des formateurs, sur la direction au niveau local et les compétences en matière de gestion; 3 ateliers régionaux de partenaires sur le renforcement des capacités de gestion foncière urbaine; un atelier pilote sur le rôle d'animateur et les compétences en matière de gestion des organisations non gouvernementales et sur la collaboration entre ces organisations et les administrations locales; 15 bourses d'études pour permettre à des formateurs et à des fonctionnaires de participer aux activités de concertation et à l'atelier sur les évaluations d'impact; 15 bourses d'études pour permettre aux représentants d'établissements de formation nationaux et locaux, d'administrations locales et de leurs associations ainsi que d'organisations non gouvernementales de participer à l'atelier sur les stratégies en matière de renforcement des capacités; 40 bourses d'études attribuées à des représentants des administrations locales pour leur permettre de participer aux ateliers de formation sur l'édification d'établissements durables, la gestion urbaine et les finances municipales; 40 bourses d'études attribuées à des élus locaux pour leur permettre de participer à des cours de formation, conjugués à la formation de formateurs, sur la direction et les compétences en matière de gestion; 12 bourses d'études (4 par région) pour financer la participation à des ateliers de formation régionaux sur la gestion foncière urbaine; 15 bourses d'études attribuées à des responsables d'organisations non gouvernementales pour développer leur esprit d'initiative et leurs compétences en matière de gestion et favoriser la collaboration entre les organisations non gouvernementales et les administrations locales; 2 ateliers régionaux sur l'examen et la réévaluation des législations en matière de planification en vue d'une urbanisation

et d'une gestion durable des villes; concertation entre les partenaires sur les questions démographiques ayant une incidence sur l'édification d'établissements humains durables; consultations entre les partenaires sur le développement des relevés cadastraux et des levés d'occupation des sols à grande échelle pour faciliter la planification ainsi que la mise en valeur et la gestion durable des terres dans les pays en développement : obstacles, options, possibilités et progrès; un séminaire à l'intention des dirigeants locaux sur la prise en compte des sexes; 4 ateliers régionaux et un atelier interrégional sur la prise en compte des sexes; préconisée dans le Programme pour l'habitat; 25 bourses d'études destinées à des femmes travaillant dans des organisations non gouvernementales ou dans la fonction publique; consultations du programme relatif à la gestion de l'habitat urbain dans quelque 16 villes sur le thème de la lutte contre la pauvreté urbaine; et organisation d'ateliers (environ 8) sur la gestion urbaine et la planification et/ou l'évaluation régionales dans le contexte de la lutte contre la pauvreté urbaine;

- iii) *Projets opérationnels.* Dix projets de renforcement des capacités de gestion urbaine dans diverses villes et pays en vue d'appuyer les plans d'action nationaux d'Habitat II; 2 projets d'assistance technique intitulés «Making African Cities Safer from Crime» sur le thème de la prévention du crime au niveau des communautés et du renforcement des capacités en la matière à l'échelon municipal à Johannesburg et à Dar es-Salaam; 4 projets d'assistance technique en vue de la lutte contre la pauvreté urbaine au niveau des villes.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 13.32 Les ressources prévues (2 182 800 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses de personnel afférentes à ce sous-programme qui, à la suite de la réorganisation du programme de travail, comprendra 10 postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3 et 1 P-2/1) et 5 postes d'agent local. L'augmentation de 35 800 dollars est imputable à l'application de nouveaux taux standard de vacance de poste.

##### *Consultants et experts*

- 13.33 Les ressources prévues (70 700 dollars) se répartissent comme suit : a) 47 500 dollars pour les honoraires des consultants qui seront chargés d'établir cinq publications sur a) la pratique du partenariat au niveau national; b) l'assistance financière et autre fournie aux pays en développement et entre ces pays dans le domaine des établissements humains; c) des principes directeurs concernant la gestion et la décentralisation urbaines; d) des directives en vue du renforcement des liens entre milieux urbain et rural dans les pays en développement et e) les principes directeurs concernant la planification urbaine envisagée sous un nouveau jour; et b) 23 200 dollars pour l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur les préparatifs d'une conférence internationale chargée d'examiner les données d'expérience en matière de planification et de gestion dans la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon local.

##### *Voyages*

- 13.34 Les ressources prévues (19 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel appelé à participer à des consultations, à la collecte d'informations et à des réunions organisées par des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des établissements de formation et autres partenaires.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 13.35 Les ressources prévues (20 000 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des communications.

### Sous-programme 3 Environnement et équipements

Tableau 13.14

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	1 479,6	(26,4)	(1,7)	1 453,2	186,8	1 640,0
Consultants et experts	—	70,6	—	—	70,6	11,8	82,4
Voyages	—	19,0	—	—	19,0	1,3	20,3
<b>Total</b>	— <sup>a</sup>	<b>1 569,2</b>	<b>(26,4)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>1 542,8</b>	<b>199,9</b>	<b>1 742,7</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	—	1 452,3	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	759,6
	—	1 510,2	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	1 068,1
			c) Projets opérationnels :	
	—	4 386,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	5 375,0
	—	9 000,0	PNUD	9 000,0
	—	2 250,0	Divers	2 250,0
<b>Total</b>	—	<b>18 598,5</b>		<b>18 452,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	— <sup>a</sup>	<b>20 167,7</b>		<b>20 195,4</b>

<sup>a</sup> En raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes, les dépenses de 1994-1995 ne figurent que dans les tableaux récapitulatifs pour l'ensemble du programme.

Tableau 13.15

## Postes nécessaires

*Sous-programme : Environnement et équipements*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	—	—	—	—	1	1	1	1
P-5	1	1	—	—	4	4	5	5
P-4/3	5	5	—	—	6	6	11	11
P-2/1	1	1	—	—	2	2	3	3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	5	3	—	—	17	17	22	20
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>40</b>

- 13.36 Le Programme pour l'habitat souligne qu'une condition indispensable au développement durable des établissements humains est l'amélioration du cadre et des conditions de vie pour la santé et le bien-être. Les problèmes de santé liés à l'impossibilité de se procurer de l'eau salubre, à l'absence de systèmes d'assainissement, à l'insuffisance du système de gestion des déchets, à la mauvaise qualité du réseau d'égouts et à la pollution de l'air pèsent lourdement sur la qualité de la vie et sur ce que la société peut apporter à un monde durable. Adopter une approche intégrée pour doter les établissements humains d'une infrastructure écologiquement rationnelle, en particulier à l'intention des populations pauvres des zones urbaines et rurales, c'est investir dans des établissements humains viables; on pourrait ainsi améliorer la qualité de la vie, réduire les atteintes à l'environnement, améliorer l'état de santé général de la population et alléger la charge que représentent les soins curatifs et la lutte contre la pauvreté.
- 13.37 Les activités menées au titre de ce sous-programme porteront essentiellement sur les trois domaines suivants : a) infrastructure et technologie; b) planification et gestion de l'environnement; et c) gestion des catastrophes. On s'attachera principalement à appuyer la mise en oeuvre des plans d'action nationaux se rapportant aux priorités du Programme pour l'habitat, et à promouvoir une approche intégrée, concertée et sans discrimination entre les sexes de la gestion et du réaménagement du cadre de vie, en renforçant les capacités aux niveaux local, régional et national. Les produits attendus du sous-programme doivent permettre de guider les choix politiques des collectivités et des pouvoirs publics à différents niveaux, de leur fournir des directives en matière de planification et de mise en oeuvre, et de diffuser des exemples des pratiques donnant les meilleurs résultats dans le domaine de la gestion et de la remise en état des services de base. Des projets pilotes en milieu urbain viseront à intégrer la gestion de l'environnement à la prise de décisions touchant le développement urbain et à renforcer les capacités locales de gestion de l'environnement. Les activités de planification et de gestion de l'environnement seront appuyées aux niveaux national, régional et international. En outre, le Centre travaillera, en partenariat et aux niveaux appropriés, avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les associations locales afin de mettre en place des plans et dispositifs d'intervention d'urgence tout à la fois coordonnés quant à la planification et souples sur le plan de la mise en oeuvre. Les femmes et les enfants subissant le plus durement les effets des catastrophes, on tiendra compte de leurs besoins à tous les stades de la gestion du développement. La participation active des femmes à la planification du développement sera encouragée.



- 13.38 Les activités du sous-programme consisteront notamment à poursuivre l'exécution des programmes opérationnels du Centre en cours, tels que le programme relatif à l'infrastructure et à l'environnement des établissements humains, le programme d'urbanisation durable et le programme sur la localisation d'Action 21. Des services seront également fournis à la Commission du développement durable et aux sous-comités du Comité administratif de coordination concernés. Le sous-programme sera suivi de près et évalué à intervalles réguliers afin de s'assurer qu'il contribue utilement à la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat.
- 13.39 Afin de mobiliser les ressources disponibles et d'optimiser l'efficacité du sous-programme, on mènera une stratégie de collaboration active avec les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les groupes de spécialistes [par exemple, le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, l'Assemblée mondiale des villes et des autorités locales, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le World Engineering Partnership for Sustainable Development (Association mondiale d'ingénieurs pour le développement)] ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies concernés, dont le PNUD, le Département des affaires humanitaires, le PNUE, le HCR, l'UNICEF, l'OMS, l'OIT, la Banque mondiale et les banques régionales de développement. On s'efforcera, dans le cadre de la mise en oeuvre du sous-programme, de tirer parti de l'ensemble des compétences nationales et des consultants locaux et, en particulier, de mettre à profit les capacités des comités nationaux qui ont été mis en place dans différents pays pour élaborer des plans d'action nationaux.

### Activités

- 13.40 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Deux rapports à la Commission du développement durable sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et les questions relatives aux eaux usées (Action 21);
    - ii) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles pour le développement des infrastructures des établissements humains, l'accent étant mis sur les besoins des pays les moins avancés;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Publications isolées.* Document directif sur l'environnement et l'infrastructure des établissements humains durables; instruments économiques et réglementaires pour la gestion de la demande d'eau dans les zones urbaines; répertoires des services africains d'alimentation en eau; stratégies visant à réduire le plus possible la production de déchets dans les pays en développement; stratégies de gestion écologiquement rationnelle de l'énergie dans les zones urbaines de l'Afrique subsaharienne; réglementation du secteur non structuré des transports urbaines; cinq publications concernant des outils de gestion pour la planification et la gestion de l'environnement en milieu urbain; deux publications concernant la formulation et la mise en oeuvre de plans d'action locaux pour le développement durable; expériences ayant donné des résultats positifs dans le domaine des opérations de reconstruction après les conflits menées dans les établissements humains et enseignements tirés en la matière; et évaluation des besoins en formation dans le domaine de la gestion des catastrophes et directives relatives à une stratégie de formation en matière de gestion des catastrophes et des établissements humains;
    - ii) *Supports électroniques, sonores ou vidéo.* Films vidéo tels que «Partenariat pour l'eau», «Déchets ressources»; bandes vidéo de formation aux systèmes informatisés de gestion de l'environnement à l'échelon des collectivités; documentaires concernant le développement des micro-entreprises du secteur des transports : l'essor du secteur des moyens de transport non motorisés en Asie du Sud-Est; et «Cités en péril»;

- iii) *Supports techniques.* Page d'accueil Internet consacrée à la gestion des déchets solides; à l'urbanisation durable; à la localisation d'Action 21; et aux systèmes de référence sur les établissements humains et les catastrophes;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions.* Participation aux travaux du Comité administratif de coordination du Groupe intersecrétariats pour les ressources en eau; aux réunions du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations du Comité administratif de coordination; à deux réunions mondiales avec tous les partenaires du programme d'urbanisation durable (villes partenaires, programmes d'appui et pays donateurs); à deux réunions mondiales du Forum sur l'environnement urbain; à trois séminaires internationaux ou régionaux organisés par des organisations non gouvernementales internationales telles que le CICR, OXFAM, Action Aid et le Centre de l'Université d'Oxford pour les réfugiés; aux réseaux internationaux, régionaux et nationaux de partenaires exerçant des activités dans le domaine de la gestion des catastrophes (autorités locales, organisations non gouvernementales, associations locales et universitaires); au programme de formation à la gestion des catastrophes réalisé conjointement par le PNUD et le Département des affaires humanitaires, et à trois ateliers de pays; contributions à six appels conjoints et à des réunions de donateurs et au renforcement du rôle de l'Équipe spéciale Habitat/PNUE sur la continuité entre les secours d'urgence et les activités de développement (réunions régulières et missions communes sur le terrain);
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire)*
  - i) *Services consultatifs.* Cinq missions visant à appuyer la mise en oeuvre de programmes d'investissement multisectoriels en faveur de l'infrastructure urbaine et le renforcement des capacités de gestion de la demande et à encourager les partenariats entre les secteurs public et privé; soutien aux États Membres pour la mise en oeuvre de plans d'action nationaux pour Habitat II; 15 missions visant à appuyer la mise en oeuvre de plans d'action nationaux dans le domaine de la planification et de la gestion de l'environnement; et 10 missions visant à apporter un appui aux autorités locales, aux collectivités locales et aux pouvoirs publics en matière de gestion de la prévention des catastrophes et de reconstruction des établissements humains;
  - ii) *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques).* Deux ateliers à l'échelon urbain sur la gestion intégrée des ressources en eau destinées aux villes et sur les services environnementaux de base à l'échelon des collectivités; un atelier régional sur les partenariats dans le secteur des ressources en eau; un atelier régional organisé en Afrique et consacré aux liens entre l'énergie et le développement en milieu urbain; et programmes régionaux d'appui et d'échanges en faveur de l'urbanisation durable;
  - iii) *Projets opérationnels.* Deux projets opérationnels portant sur le système informatisé de gestion de l'environnement à l'échelon des collectivités en Indonésie et au Ghana; trois projets d'assistance technique réalisés dans trois pays différents en vue d'appuyer l'action menée aux niveaux national et local pour améliorer les services de base et d'hygiène de l'environnement; 15 projets pilotes s'inscrivant dans le cadre du programme d'urbanisation durable, et comprenant des études de l'environnement urbain, l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies, et le renforcement, à l'échelle du système, des capacités en matière de planification et de gestion de l'environnement; trois projets opérationnels menés dans des villes secondaires au Kenya, au Maroc et au Viet Nam, concernant la localisation d'Action 21 : planification pour le développement urbain durable; trois projets nationaux sur la planification et la gestion de l'environnement; et 10 projets opérationnels sur la gestion des catastrophes dans les établissements humains.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)***Postes*

- 13.41 Les ressources prévues (1 453 200 dollars) sont destinées à couvrir les dépenses de personnel au titre de ce sous-programme, dont les effectifs comprendront, par suite de la réorganisation du programme de travail, sept postes d'administrateur (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1) et trois postes d'agent local. Il est proposé de supprimer deux postes d'agent local vacants. La diminution proposée (26 400 dollars) résulte de l'effet conjugué de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes et de la suppression de deux postes d'agent local.

*Consultants et experts*

- 13.42 Les ressources nécessaires (70 600 dollars) se répartiraient comme suit : a) 47 600 dollars au titre des services de consultants qui contribueront à l'élaboration des trois rapports suivants : i) rapport à la Commission du développement durable sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21 (gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées); ii) document directif sur l'environnement et l'infrastructure des établissements humains durables; et iii) rapport sur les expériences ayant donné les meilleurs résultats en matière de reconstruction des établissements humains après les conflits; et b) 23 000 dollars au titre de l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur le renforcement des capacités nécessaires à l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles aux fins du développement de l'infrastructure des établissements humains, l'accent étant mis sur les besoins des pays les moins avancés.

*Voyages*

- 13.43 Les ressources demandées (19 000 dollars) concernent les frais de voyage des fonctionnaires appelés à mener des consultations, recueillir des données et participer aux réunions du Comité administratif de coordination du Groupe intersecrétariats pour les ressources en eau, et des réseaux de partenaires exerçant des activités dans le domaine de la gestion des catastrophes.

**Sous-programme 4****Évaluation, observation et information**

Tableau 13.16

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	2 431,8	(215,8)	(8,8)	2 216,0	289,8	2 505,8
Autres dépenses de personnel	—	—	157,2	—	157,2	9,4	166,6
Consultants et experts	—	70,8	—	—	70,8	11,9	82,7
Voyages	—	21,7	—	—	21,7	1,6	23,3
Services contractuels	—	71,0	—	—	71,0	15,3	86,3
Frais généraux de fonctionnement	—	—	40,0	—	40,0	8,8	48,8
<b>Total</b>	<b>—<sup>a</sup></b>	<b>2 595,3</b>	<b>(18,6)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>2 576,7</b>	<b>336,8</b>	<b>2 913,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	1 736,5	b) Activités de fond :	
	—	1 510,2	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	2 370,4
			Centre des Nations Unies pour les établissements humains	350,1
	—	4 386,0	c) Projets opérationnels :	
	—	9 000,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	5 375,0
	—	2 250,0	PNUD	9 000,0
			Divers	2 250,0
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>18 902,7</b>		<b>19 345,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>—<sup>a</sup></b>	<b>21 498,0</b>		<b>22 259,0</b>

<sup>a</sup> En raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes, les dépenses de 1994-1995 ne figurent que dans les tableaux récapitulatifs pour l'ensemble du programme.

Tableau 13.17

## Postes nécessaires

*Sous-programme : Évaluation, observation et information*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	2	2	3	3
P-4/3	7	6	—	—	14	14	21	20
P-2/1	3	3	—	—	6	6	9	9
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>33</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	7	4	—	—	21	21	28	25
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>25</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>62</b>	<b>58</b>

13.44 Le Programme pour l'habitat souligne la nécessité d'observer, d'analyser et d'évaluer les effets des politiques, programmes et actions menés aux niveaux international, régional, national et local par les pouvoirs publics, les autorités locales et tous les autres partenaires en vue de la réalisation des objectifs qui y sont énoncés, notamment assurer un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains. Le Programme pour l'habitat souligne en outre qu'il importe au plus haut point d'encourager l'instauration de partenariats à tous les niveaux, ainsi que l'échange mondial d'informations concernant les progrès réalisés. Le présent sous-programme vise donc principalement à appuyer la mise en oeuvre du Programme et les travaux de la Commission des établissements humains,

ainsi que ceux des autres organes intergouvernementaux concernés, en contribuant à assurer le suivi, aux niveaux national et local, de la mise en oeuvre du Programme; en évaluant la situation des établissements humains, ainsi que les tendances, politiques et pratiques en la matière; en encourageant la prise de conscience et l'échange d'informations au niveau mondial et en appuyant l'action des principaux partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains jouant à cet égard le rôle d'agent de coordination pour la mise en oeuvre du Programme et de chef de projet pour la mise en oeuvre des éléments d'Action 21 touchant les établissements humains.

- 13.45 Les activités entreprises au titre du sous-programme porteront essentiellement sur trois grands domaines, à savoir les indicateurs et les meilleures pratiques en usage; l'information et la sensibilisation du public; et l'analyse globale et les statistiques. Ces activités consisteront notamment à conseiller la Commission des établissements humains en matière de suivi, de coordination et d'élaboration de principes directeurs afin de lui permettre d'évaluer les progrès réalisés par les gouvernements et leurs partenaires dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; à contribuer à l'élaboration de directives et d'indicateurs visant à assurer le suivi de la mise en oeuvre du Programme par toutes les parties intéressées; à renforcer les capacités mondiales, nationales et locales dans le domaine de la collecte de données et de l'élaboration d'indicateurs; à aider l'ensemble des partenaires à identifier et évaluer les pratiques donnant les meilleurs résultats en matière de gestion et de développement des établissements humains et à encourager la diffusion de celles-ci à l'échelon mondial, en faisant usage de la technologie et des outils d'information les plus récents; à intensifier au niveau mondial les activités d'information et de sensibilisation relatives aux domaines d'importance critique que sont le logement et les établissements humains afin d'accélérer et d'encourager la mise en oeuvre du Programme; à faire connaître et diffuser les données d'expérience et les réalisations des différents partenaires en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme, notamment grâce à la mise en place d'un forum urbain; à soutenir et développer les médias régionaux et à les inciter à faire connaître le Programme; à diffuser des informations relatives aux compétences, aux outils et au savoir-faire dans les domaines du logement et des établissements humains à l'intention de tous les partenaires, notamment les centres d'information des Nations Unies et les bureaux extérieurs du PNUD; à analyser la situation mondiale des établissements humains et les tendances dans ce domaine, et en particulier les incidences de l'urbanisation sur les plans social, économique et de l'environnement, afin de continuer de mener une politique intégrée visant à appuyer de manière générale le rôle consultatif joué par le Centre; et à évaluer les activités menées par ce dernier à l'appui de la mise en oeuvre du Programme, de manière à en améliorer l'efficacité, l'efficience et l'impact et à faciliter la diffusion et l'application des leçons tirées des activités de suivi et de mise en oeuvre menées par l'ensemble des partenaires et à renforcer les capacités locales et nationales en matière d'évaluation.

#### Activités

- 13.46 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) *Documentation à l'intention des organes délibérants. Commission des établissements humains.* Neuf rapports portant sur les questions suivantes : a) travaux du Centre des Nations Unies pour les établissements humains; b) progrès réalisés par les gouvernements et les différents partenaires dans la mise en oeuvre des plans d'action nationaux et du Programme pour l'habitat; c) coopération entre le Centre et les organisations intergouvernementales ne relevant pas du système des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, les autorités locales, le secteur privé et les autres partenaires; d) questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants du système des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux; e) programme de travail du Centre pour l'exercice biennal 2000-2001; f) application des décisions adoptées à l'issue des grandes conférences des Nations Unies; g) projet de budget-programme de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2000-2001; h) mise en oeuvre du programme pour la participation des femmes à la

Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000; i) mesures prises aux niveaux national et international pour la mise en oeuvre d'Action 21 dans le domaine des établissements humains et pour renforcer la coopération internationale aux fins de la mise en oeuvre d'Action 21 dans le cadre du Programme pour l'habitat;

- ii) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Quatre réunions d'experts et réunions techniques consultatives portant sur les thèmes suivants : présélection et classification des meilleures pratiques en usage; jury chargé de décerner un prix récompensant les meilleures pratiques en usage; application des meilleures pratiques en usage et d'indicateurs afin de suivre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; et examen de la troisième édition du *Rapport mondial sur les établissements humains*;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Publications en série.* Huit numéros de *Habitat Debate*; huit numéros de *Partners Newsletter*, consacrés à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, d'Action 21 et de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 par les différents partenaires; deux bibliographies annotées portant sur l'urbanisation et le développement socio-économique; deux listes des publications du Centre; et une mise à jour du répertoire des organisations non gouvernementales et autres partenaires exerçant des activités dans le domaine des établissements humains;
  - ii) *Publications isolées.* Indicateurs et meilleures pratiques en usage (observatoire mondial de l'urbanisation); plan directeur pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; analyse au niveau mondial des législations nationales et de l'élaboration des politiques gouvernementales propres à appuyer la mise en oeuvre du Programme; et situation des établissements humains et tendances en la matière : descriptifs de pays et analyse statistique;
  - iii) *Supports techniques.* Directives techniques concernant les questions suivantes : a) application d'indicateurs prospectifs relatifs au logement et au milieu urbain (à l'intention de tous les partenaires participant à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat); b) identification et définition des meilleures pratiques en usage et enseignements à tirer dans ce domaine (à l'intention de tous les partenaires participant à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat); c) utilisation des réseaux et des technologies de l'information pour le renforcement des capacités nationales, locales et mondiales de fournir des informations afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans d'action nationaux et du Programme pour l'habitat; répertoire mondial des compétences technique disponibles dans le domaine des établissements humains (version imprimée et version électronique); base de données complète et actualisée, concernant les partenaires associés à l'exécution du Programme pour l'habitat, ainsi que les parties prenantes, les médias et autres groupes cibles; étude préliminaire sur la participation des femmes à la direction et à la gestion des affaires locales et sur les mesures prises à cet effet dans certains pays; banque de données sur la réforme des autorités locales : législation et réforme réglementaire novatrices (pour un site Internet); directives techniques pour l'évaluation des programmes et projets relatifs aux établissements humains; banque de données interactive sur les statistiques des établissements humains, accessible sur le World Wide Web;
  - iv) *Expositions.* Deux expositions sur les questions et activités entrant dans le cadre du programme de travail du Centre et de ses partenaires, y compris la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat;
  - v) *Livrets, brochures, fiches documentaires, cartes murales et dossiers de presse.* Deux affiches pour la Journée mondiale de l'habitat; un dossier de presse à l'intention des délégations et des partenaires en prévision de la dix-septième session de la Commission des établissements humains; 12 brochures portant sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; et une brochure sur le Centre;
  - vi) *Communiqués et conférences de presse (relations avec les médias).* Une série de 20 communiqués et 6 articles destinés à la presse, concernant les manifestations et activités liées à la mise en

- oeuvre du Programme pour l'habitat; deux dossiers d'information destinés à la presse écrite et aux médias électroniques, portant sur la Journée mondiale de l'habitat; un dossier d'information destiné à la presse et aux médias électroniques, consacré à la dix-septième session de la Commission des établissements humains;
- vii) *Supports électroniques, sonores et vidéo.* Une série de cassettes vidéo (cinq au minimum), produites en collaboration avec les réseaux de télévision publics ou privés et concernant la Journée mondiale de l'habitat, la dix-septième session de la Commission des établissements humains, et la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; une série d'émissions radiodiffusées portant sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, produites en collaboration avec les réseaux radiophoniques publics ou privés; version actualisée de la base de données interactive sur les meilleures pratiques en usage; version électronique d'un ensemble d'indicateurs relatifs au logement et au milieu urbain; organisation d'une conférence Internet sur le forum du développement urbain; version pilote, sur support électronique, de la base de données du forum urbain concernant les programmes d'appui internationaux en cours; version pilote, sur support électronique, d'une base de données sur la formation et les outils et ressources permettant de renforcer les capacités; élaboration d'une page d'accueil sur le World Wide Web concernant les questions et activités liées à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; et version pilote d'une base de données sur l'évaluation des établissements humains;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires).* Participation aux activités d'organisations extérieures au système des Nations Unies; participation à quatre réunions de partenaires, consacrées aux meilleures pratiques en usage et aux indicateurs; participation aux réunions du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU); soutien aux organisations non gouvernementales en vue de l'établissement d'un système permettant d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; participation et appui fonctionnel à une réunion des partenaires d'Habitat consacrée à la planification d'activités et de programmes communs aux fins de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; appui fonctionnel à l'organisation d'un forum d'investisseurs sur les partenariats secteur public/secteur privé pour la gestion et le développement des établissements humains; consultations interinstitutions, échange d'informations et programmation commune concernant la mise en oeuvre du programme pour l'habitat en vue d'appuyer le forum urbain interorganisations; quatre réunions du Comité interorganisations sur le développement durable concernant la mise en oeuvre du chapitre 7 d'Action 21, pour lequel le Centre joue le rôle d'organisme coordonnateur; et deux réunions du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires).* i) *Services consultatifs.* Vingt missions consultatives portant sur les indicateurs et les meilleures pratiques en usage, organisées à la demande des gouvernements et de leurs partenaires; et ii) *Séminaires.* Quatre séminaires régionaux consacrés aux indicateurs et aux meilleures pratiques en usage; et quatre séminaires réunissant 20 participants chacun, organisés à l'intention des médias, et portant sur le développement des médias dans les pays en développement.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Postes

- 13.47 Les ressources prévues (2 216 000 dollars) sont destinées à couvrir les dépenses de personnel au titre de ce sous-programme, dont les effectifs comprendront par suite de la réorganisation du programme de travail, 11 postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 3 P-2/1) et 4 postes d'agent local. Il est proposé de supprimer un poste P-3 et 3 postes d'agent local vacants. La diminution proposée (215 800 dollars) est imputable à l'effet conjoint de l'application de nouveaux taux standard de vacance de poste et de la suppression d'un poste P-3 et de 3 postes d'agent local.

*Autres dépenses de personnel*

- 13.48 Un crédit de 157 200 dollars est demandé pour couvrir les dépenses afférentes à l'engagement, à titre temporaire, d'experts nationaux qui appuieront la collecte de données relatives aux politiques et programmes nationaux pour l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et des plans d'action aux niveaux local, national et régional.

*Consultants et experts*

- 13.49 Les ressources nécessaires, soit 70 800 dollars, se répartiraient comme suit : a) 46 900 dollars au titre des services de consultants qui contribueront à l'élaboration de neuf publications, rapports et études relatives à l'analyse et à la diffusion de données et d'autres informations se rapportant aux aspects essentiels du Programme pour l'habitat; b) et 23 900 dollars au titre de l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner l'établissement de la troisième édition du *Rapport mondial sur les établissements humains*.

*Voyages*

- 13.50 Les ressources prévues (21 700 dollars) concernent les frais de voyage des fonctionnaires appelés à participer aux réunions des partenaires consacrés aux meilleures pratiques en usage et aux indicateurs, et ainsi qu'aux réunions du Comité commun de l'information des Nations Unies.

*Services contractuels*

- 13.51 Les ressources prévues (71 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression des rapports de la Commission du développement durable (6 500 dollars), de huit numéros de *Habitat Debate* (31 500 dollars), de huit numéros de *Partners Newsletter* (17 000 dollars) et de deux rapports sur les travaux du Centre et sur les progrès réalisés par les gouvernements et les partenaires dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat (16 000 dollars).

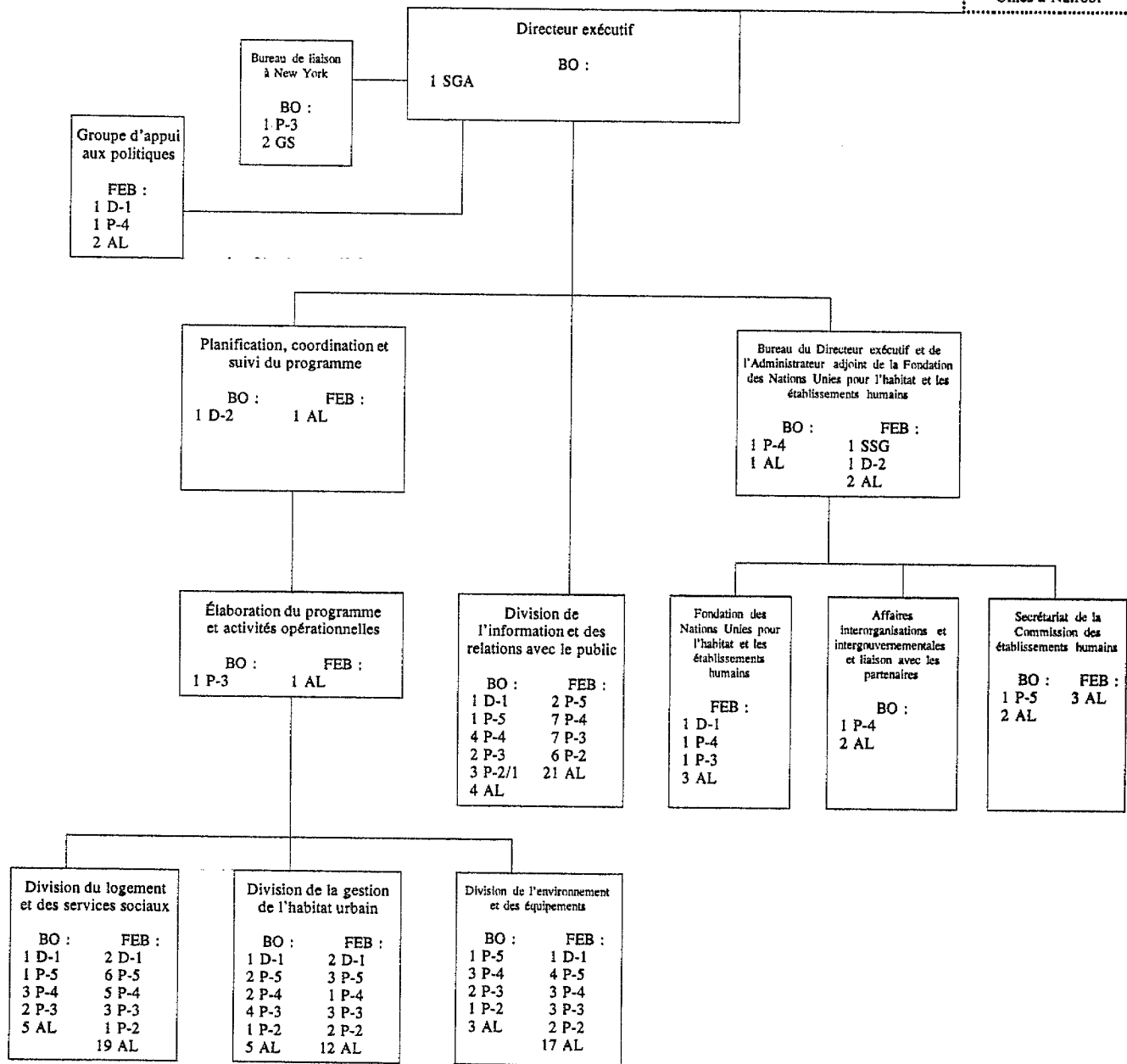
*Frais généraux de fonctionnement*

- 13.52 Les ressources prévues (40 000 dollars) concernent les communications.



# Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999

Office des Nations Unies à Nairobi



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; AL : agent local; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires



---

## **Chapitre 14**

### **Lutte contre la criminalité**

(Programme 12 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 14.1 Le programme de travail correspondant au présent chapitre est exécuté par la Division de la prévention du crime et de la justice pénale.
- 14.2 Au cours de l'exercice biennal, le programme de travail sera axé sur les grands domaines d'activité indiqués ci-après :
- a) *Fournir des services fonctionnels et techniques à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.* Cet élément comprend la coordination des efforts entrepris à l'échelon international dans ce domaine;
  - b) *Assistance technique et services consultatifs*
    - i) Promouvoir les principes fondamentaux du maintien de la légalité et accroître la capacité des États à concevoir et appliquer, en matière de prévention du crime et de justice pénale, des stratégies et des mesures efficaces, intégrées et unifiées au niveau national, ainsi qu'à mettre en oeuvre des accords bilatéraux et multilatéraux aux niveaux régional et international;
    - ii) Renforcer la capacité des gouvernements à réformer leurs législations et leur système de justice pénale;
    - iii) Établir ou renforcer leurs institutions et mécanismes permettant de déceler, de poursuivre et de juger différents types d'infractions;
    - iv) Accroître les compétences du personnel de la prévention du crime et de la justice pénale;
  - c) *Lutte contre la criminalité transnationale organisée*
    - i) Aider les États à appliquer les mesures spécifiques nécessaires pour donner suite rapidement et entièrement à la Déclaration politique et au Plan mondial d'action de Naples contre la criminalité transnationale organisée;
    - ii) Aider les États à intégrer et à consolider leurs efforts pour empêcher et combattre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes, notamment en rassemblant et en diffusant des informations et une documentation pertinentes;
    - iii) Élaborer des stratégies et des modalités pratiques efficaces et aider à leur mise en oeuvre en vue d'une coopération cohérente et rationnelle des services intéressés dans la lutte contre les formes particulièrement nuisibles de criminalité, comme la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, la corruption, le terrorisme, l'introduction clandestine de migrants illégaux, le trafic des femmes et des enfants, les atteintes à l'environnement, le blanchiment des produits du crime, les opérations frauduleuses et autres formes de délits économiques;
    - iv) Aider les États à renforcer et à améliorer leur aptitude à rendre la coopération internationale plus efficace contre les menaces que fait peser la criminalité transnationale organisée;

- d) *Gestion des systèmes de justice pénale et information pertinente*
- i) Renforcer et développer les fonctions de centre d'échanges de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale;
  - ii) Encourager des politiques de prévention du crime et de justice pénale cohérentes, économiques, équitables et humaines, qui fassent appel à des techniques modernes de gestion et aux progrès récents de la science et de la technique, y compris aux ordinateurs;
  - iii) Contribuer au renforcement des services statistiques des systèmes de justice pénale pour qu'ils puissent assurer la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation de données permettant de rationaliser la prise de décisions et de sensibiliser le public à l'importance et à l'efficacité à long terme de l'élaboration et de la prise en compte dans les plans de développement de mesures et de stratégies de prévention et de répression de la criminalité, notamment en ce qui concerne la réglementation des armes à feu et la question de la violence, en particulier dans les zones urbaines;
  - iv) Assurer une base empirique aux efforts nationaux et internationaux visant à prévenir et à réprimer la criminalité, en analysant les tendances de la criminalité classique et transnationale, en signalant les mesures prises et en définissant les domaines de préoccupation prioritaires;
- e) *Stratégies de prévention de la criminalité*
- i) Aider les États Membres à formuler et à appliquer des politiques de prévention de la criminalité;
  - ii) Encourager une large application des règles et des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;
  - iii) Recenser les problèmes faisant obstacle à la mise en oeuvre pratique de ces règles et normes et recommander des mesures appropriées pour faire plus efficacement face aux nouvelles formes de criminalité;
  - iv) Accroître la confiance du public à l'égard des services de répression et des organismes de justice pénale.

14.3 Les ressources proposées au présent chapitre pour l'exercice biennal 1998-1999 font apparaître, par rapport à l'exercice précédent, un accroissement de 4,1 % qui correspond pour l'essentiel à la réaffectation proposée d'un poste D-1 et d'un poste P-5 du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne (voir chap. 1er) à la Division de la prévention du crime et de la justice pénale, en échange d'un poste P-4 et d'un poste P-3, aux ressources supplémentaires à prévoir pour les préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, ainsi qu'à la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux.

Tableau 14.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	661,0	130,5	178,7	136,9	309,2	5,0	314,2
B. Programmes de travail	4 001,1	5 064,4	37,7	0,7	5 102,1	90,7	5 192,8
<b>Total</b>	<b>4 662,1</b>	<b>5 194,9</b>	<b>216,4</b>	<b>4,1</b>	<b>5 411,3</b>	<b>95,7</b>	<b>5 507,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	221,2	1 000,2	Fonds d'affectation spéciale pour la prévention du crime et la justice pénale	1 100,0
			c) Projets opérationnels :	
	418,7	521,1	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	500,0
<b>Total</b>	<b>639,9</b>	<b>1 521,3</b>		<b>1 600,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 302,0</b>	<b>6 716,2</b>		<b>7 107,0</b>

Tableau 14.2

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 553,6	4 071,2	383,5	9,4	4 454,7	65,1	4 519,8
Autres dépenses de personnel	331,1	299,0	57,1	19,0	356,1	9,3	365,4
Consultants et experts	166,6	573,5	(370,6)	(64,6)	202,9	15,1	218,0
Voyages	414,6	181,4	48,8	26,9	230,2	3,2	233,4
Services contractuels	75,0	48,1	17,1	35,5	65,2	1,3	66,5
Frais généraux de fonctionnement	28,8	3,0	15,5	516,6	18,5	0,4	18,9
Dépenses de représentation	11,0	—	3,3	—	3,3	0,1	3,4
Mobilier et matériel	81,4	18,7	61,7	329,9	80,4	1,2	81,6
<b>Total</b>	<b>4 662,1</b>	<b>5 194,9</b>	<b>216,4</b>	<b>4,1</b>	<b>5 411,3</b>	<b>95,7</b>	<b>5 507,0</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	—	132,1	Postes	430,0
	56,2	289,1	Autres dépenses de personnel	240,0
	67,1	359,1	Consultants et experts	230,0
	60,2	147,1	Voyages	125,0
	37,0	62,8	Services contractuels	65,0
	0,7	10,0	Mobilier et matériel	10,0
	418,7	521,1	Subventions et contributions	500,0
<b>Total</b>	<b>639,9</b>	<b>1 521,3</b>		<b>1 600,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 302,0</b>	<b>6 716,2</b>		<b>7 107,0</b>

Tableau 14.3

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

## Programme : Prévention du crime et justice pénale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	2	3	—	—	—	—	2	3
P-4/3	12	10	—	—	1	2	13	12
P-2/1	1	1	—	—	9	9	10	10
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10<sup>b</sup></b>	<b>11<sup>b</sup></b>	<b>26</b>	<b>27</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	4	—	—	—	—	5	4
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

<sup>a</sup> En outre, trois postes (P-4) ont été mis gracieusement à la disposition de la Division, à titre de prêt non remboursable, pour l'exercice biennal 1996-1997. On compte que trois postes seront de nouveau mis à sa disposition au cours de l'exercice 1998-1999.

<sup>b</sup> Y compris neuf experts associés.

## A. Organes directeurs

Tableau 14.4

## Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	123,3	130,5	(3,4)	(2,6)	127,1	1,9	129,0
B. Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	537,7	—	182,1	—	182,1	3,1	185,2
<b>Total</b>	<b>661,0</b>	<b>130,5</b>	<b>178,7</b>	<b>136,9</b>	<b>309,2</b>	<b>5,0</b>	<b>314,2</b>

Tableau 14.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	157,8	—	101,9	—	101,9	21,1	104,0
Consultants et experts	88,1	—	46,1	—	46,1	0,7	46,8
Voyages	375,3	130,5	27,4	20,9	157,9	2,1	160,0
Dépenses de représentation	11,0	—	3,3	—	3,3	0,1	3,4
<b>Total</b>	<b>661,0</b>	<b>130,5</b>	<b>178,7</b>	<b>136,9</b>	<b>309,2</b>	<b>5,0</b>	<b>314,2</b>

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- 14.4 La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. Conformément à l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, elle exerce les fonctions d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. En application de la résolution 51/120 de l'Assemblée, en date du 12 décembre 1996, elle est en outre chargée de travaux liés à l'élaboration d'une convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée.
- 14.5 La Commission tient ses sessions annuelles, d'une durée de huit jours ouvrables chacune, à Vienne. Durant chaque session, elle crée des groupes de travail de session chargés d'examiner dans le détail certains points de l'ordre du jour. En outre, par sa résolution 5/3 intitulée «Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale», elle a prié son bureau de se réunir entre les sessions et de lui soumettre un rapport sur ses travaux. Elle a également décidé que son bureau devrait s'efforcer de tenir des réunions intersessions avec le Bureau de la Commission des stupéfiants afin d'améliorer la coordination des travaux entre les deux commissions. Enfin, elle a décidé de constituer un groupe consultatif informel sur la mobilisation des ressources, qui doit se réunir entre les sessions et présenter un rapport annuel sur les activités entreprises et les résultats obtenus.

### Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

- 14.6 Les congrès quinquennaux constituent une activité parallèle de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale. Le dixième Congrès aura lieu en l'an 2000. La Division se chargera des préparatifs du dixième Congrès, y compris l'organisation de cinq réunions régionales préparatoires en 1999.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Autres dépenses de personnel*

- 14.7 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 101 900 dollars, représentant six mois de travail d'un administrateur et d'un agent des services généraux, couvrent le coût de l'assistance requise pour les préparatifs du Congrès, en particulier pour les négociations avec le gouvernement du pays hôte concernant les installations et services à fournir et les arrangements à prendre, la liaison avec celui-ci concernant d'autres questions d'organisation, ainsi que la liaison et la coordination avec d'autres bureaux des Nations Unies et avec les institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

#### *Consultants et experts*

- 14.8 Un montant de 46 100 dollars serait nécessaire au titre des consultants afin de disposer de services spécialisés en ce qui concerne les quatre thèmes principaux du dixième Congrès, afin de compléter les compétences disponibles au Secrétariat. On prévoit que les consultants prépareront 20 mémoires techniques sur certains aspects des thèmes en question, comme l'a recommandé la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

#### *Voyages*

- 14.9 Un montant de 157 900 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage d'un représentant de chacun des États membres de la Commission à l'occasion de la session annuelle de cette dernière (127 100 dollars), ainsi que les frais de voyage de fonctionnaires pour les réunions régionales préparatoires du Congrès (30 800 dollars).

#### *Dépenses de représentation*

- 14.10 Un montant de 3 300 dollars serait nécessaire au titre des dépenses de représentation à l'occasion des cinq réunions régionales.

## **B. Programme de travail**

- 14.11 Pendant l'exercice biennal 1998-1999, le programme consistera essentiellement à fournir aux États Membres une aide pratique et des conseils et à permettre à la Commission de s'acquitter des fonctions dont elle a été chargée dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. On continuera par ailleurs à renforcer la gestion de l'information et des systèmes de justice pénale tout en facilitant la formulation et la mise en oeuvre de politiques de prévention du crime.



Tableau 14.6

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 553,6	4 071,2	383,5	9,4	4 454,7	65,1	4 519,8
Autres dépenses de personnel	173,3	299,0	(44,8)	(14,9)	254,2	7,2	261,4
Consultants et experts	78,5	573,5	(416,7)	(72,6)	156,8	14,4	171,2
Voyages	39,3	50,9	21,4	42,0	72,3	1,1	73,4
Services contractuels	75,0	48,1	17,1	35,5	65,2	1,3	66,5
Frais généraux de fonctionnement	—	3,0	15,5	516,6	18,5	0,4	18,9
Mobilier et matériel	81,4	18,7	61,7	329,9	80,4	1,2	81,6
<b>Total</b>	<b>4 001,1</b>	<b>5 064,4</b>	<b>37,7</b>	<b>0,7</b>	<b>5 102,1</b>	<b>90,7</b>	<b>5 192,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	221,2	1 000,2	b) Activités de fond :	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	1 100,0
	418,7	521,1	c) Projets opérationnels :	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	500,0
<b>Total</b>	<b>639,9</b>	<b>1 521,3</b>		<b>1 600,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 641,0</b>	<b>6 585,7</b>		<b>6 792,8</b>

Tableau 14.7

 Postes nécessaires<sup>a</sup>

## Programme : Prévention du crime et justice pénale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	2	3	—	—	—	—	2	3
P-4/3	12	10	—	—	1	2	13	12
P-2/1	1	1	—	—	9	9	10	10
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10<sup>b</sup></b>	<b>11<sup>b</sup></b>	<b>26</b>	<b>27</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	4	—	—	—	—	5	4
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

<sup>a</sup> En outre, trois postes (P-4) ont été mis gracieusement à la disposition de la Division, à titre de prêt non remboursable, pour l'exercice biennal 1996-1997. Trois postes devraient de nouveau être mis à sa disposition au cours de l'exercice 1998-1999.

<sup>b</sup> Y compris neuf experts associés.

## Activités

14.12 Pendant l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

- a) *Services à fournir aux organes intergouvernementaux spécialisés (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Services fonctionnels*
    - a. *Assemblée générale.* Vingt-deux séances (y compris la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la production et le trafic illicites de drogues qui aura lieu en 1998);
    - b. *Conseil économique et social.* Douze séances;
    - c. *Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.* Services fonctionnels et techniques pour 50 séances (dont 24 séances au titre des travaux intersessions du Bureau et pour le Groupe consultatif sur la mobilisation des ressources);
    - d. *Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.* Cinquante séances au titre des cinq réunions régionales préparatoires;
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Assemblée générale.* Onze rapports sur les thèmes suivants : prévention du crime et justice pénale (2); activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

- mesures prises contre la criminalité transnationale organisée, y compris l'application de la Déclaration politique et du Plan mondial d'action de Naples contre la criminalité transnationale organisée et les progrès accomplis dans l'élaboration d'une convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée (2); suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale 51/59 sur la lutte contre la corruption et 51/191 sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales (2); progrès accomplis dans les préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); mesures visant à lutter contre l'introduction clandestine de migrants (un rapport en 1999); documentation générale sur les aspects du trafic illicite de drogues liés à la prévention du crime et la justice pénale, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, à l'intention de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le trafic illicite de drogues (1);
- b. *Conseil économique et social*. Deux rapports sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;
- c. *Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*. Trente-cinq rapports sur les thèmes suivants : coopération technique et services consultatifs (2); coopération et coordination des activités dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (2); activités des instituts qui constituent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); gestion stratégique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); mobilisation des ressources et financement de l'assistance technique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (2); progrès accomplis dans la mise en place et la gestion d'un répertoire central des législations nationales, y compris : mesures de réglementation sur la criminalité transnationale organisée, renseignements sur les structures organiques conçues pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, et instruments de coopération internationale, notamment traités bilatéraux et multilatéraux et lois garantissant leur application (2); progrès accomplis dans l'élaboration d'une convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée (2); progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités de coopération technique dans la lutte contre le blanchiment de l'argent (projet de coopération technique exécuté en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (2); rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et activités mises au point en application des résolutions 1994/15 et annexe et 1996/10 du Conseil économique et social (1); délits économiques, y compris la fraude, la corruption et les détournements internationaux (1); modalités de la coopération internationale en matière pénale, y compris l'extradition, l'entraide judiciaire et le transfert des poursuites pénales (1); préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité dans le cadre de l'utilisation et de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et d'abus de pouvoir (2); élaboration de règles minima concernant l'administration de la justice pénale (2); introduction clandestine des migrants et autres formes de trafic des êtres humains (2); élaboration d'un instrument international sur le trafic des enfants (2); guide pour la coordination des réformes en vue d'une action pluridisciplinaire dans le cadre du projet de mesures, stratégies et activités concrètes en matière de prévention du crime et de justice pénale dans le but d'éliminer la violence contre les femmes (2); règles et normes des Nations Unies (2); mesures visant à réglementer les armes à feu (2);
- d. *Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants*. Guide pour le déroulement des débats; cinq rapports des réunions régionales préparatoires; quatre documents de travail consacrés aux thèmes du Congrès; documentation générale pour quatre ateliers à organiser lors du Congrès;

- iii) *Quatre groupes spéciaux d'experts*
  - a. Groupe d'experts chargé d'établir un programme de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugement);
  - b. Groupe d'experts sur les capacités nationales pour la collecte de renseignements et de statistiques intéressant la justice pénale;
  - c. Groupe d'experts chargé d'élaborer une convention sur le trafic des enfants;
  - d. Groupe d'experts sur la réglementation des armes à feu, chargé de recommander des mesures complémentaires à l'issue des quatre ateliers régionaux;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Promotion d'instruments juridiques*
    - a. Promotion des informations concernant l'état des instruments, règles et normes internationaux des Nations Unies indiqués ci-après, et conseils et suivi en la matière : Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (règles de Beijing); Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté; Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions; Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo); Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus; Code de conduite pour les responsables de l'application des lois; Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois; Déclaration des Principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir; Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature; traités types des Nations Unies sur l'extradition, l'entraide judiciaire en matière pénale, le transfert des poursuites pénales et le transfert des détenus étrangers; promotion du Code de conduite international pour les agents de l'État, y compris des commentaires détaillés, le plan d'exécution et les modalités de formation;
    - b. Élaboration de la convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée, d'instruments juridiques contraignants sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales et d'une convention internationale sur le trafic illicite des enfants;
  - ii) *Sept publications en série. Revue internationale de politique criminelle (2 numéros); Prévention du crime et justice pénale : Bulletin d'information (4 numéros); Tendances : Bulletin d'information de l'UNCJIN (1 numéro);*
  - iii) *Six publications isolées. Stratégies de lutte contre la violence dans la famille : Manuel destiné aux intervenants (reproduction); recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (reproduction); manuel sur l'utilisation et l'application de la Déclaration des Nations Unies relative aux victimes; manuel sur le projet de mesures, de stratégies et d'activités concrètes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes; matériel de formation sur les normes applicables dans le domaine de la justice pour mineurs; manuel sur les préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants;*
  - iv) *Supports techniques. Développement, mise à jour et expansion de bases de données dans les domaines ci-après : possibilités et moyens de formation disponibles; besoins des États Membres en assistance technique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale; liste d'experts spécialisés dans différentes disciplines de la prévention du crime et de la justice pénale, y compris la criminalité transnationale organisée et les délits écologiques; législation et méthodes*

visant à empêcher et à réprimer la criminalité par l'extradition, l'entraide en matière pénale, le transfert des poursuites, le transfert des sanctions pénales et le transfèrement des détenus; mesures visant à détecter, contrôler et saisir les produits du crime et à suivre d'importantes transactions en espèces, et sur d'autres moyens de prévenir et de réprimer le blanchiment des produits du crime (dans le cadre du projet commun sur le blanchiment de l'argent du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale); répertoire central concernant trois catégories d'information et de documentation : législation nationale, y compris les mesures de réglementation, structures organiques et accords de coopération internationaux, y compris traités bilatéraux et multilatéraux et lois d'exécution afin de mettre les données collectées à la disposition des États Membres sur demande; Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice, y compris l'élargissement du cadre de discussion électronique UNCJIN-L et les profils nationaux de justice pénale, notamment en ce qui concerne les données sur les tendances de la criminalité; réglementations juridiques et tendances statistiques concernant la disponibilité des armes à feu et leur utilisation par la population civile;

- v) Vingt *conférences* destinées à de hauts fonctionnaires des services de répression et de justice pénale de pays en développement et de pays d'Europe centrale et orientale;
  - vi) *Brochures, tracts, notes d'information, planches murales, matériel d'information*. Une brochure sur la structure et la fonction du programme du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; une brochure sur la coopération technique offerte par le programme; fourniture de renseignements sur l'évolution actuelle du programme de prévention du crime et de justice pénale, notamment transfert électronique de dossiers et autres documents de fond;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Coordination et consultations périodiques avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; le Centre pour les droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement (résolutions 50/146 et 51/63 de l'Assemblée générale; résolutions 1995/11, 1995/14 et 1995/15 du Conseil économique et social; et résolution 5/2 de la Commission) et participation à leurs activités; avec les instituts interrégionaux, régionaux et coopérants en vue d'intégrer leurs activités aux travaux du Programme et de planifier et exécuter des activités conjointes dans les diverses régions; avec le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et l'Organisation mondiale des douanes; avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, en particulier par l'intermédiaire du Conseil consultatif professionnel et scientifique international; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission du développement durable et d'autres organes compétents en ce qui concerne le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement; avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organes compétents en ce qui concerne le trafic illégal d'étrangers; coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne les mesures contre le trafic international des mineurs et les questions concernant les enfants et les femmes; coordination et collaboration avec l'OMS en ce qui concerne les risques pour la santé publique de l'usage des armes à feu;

d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) *Services consultatifs.* Le sous-programme coordonnera et appuiera les services consultatifs assurés par les conseillers interrégionaux en matière de prévention du crime et de justice pénale, conformément au chapitre 21 (Programme ordinaire de coopération technique) : évaluation des besoins, services consultatifs et élaboration de propositions de projet sur la réforme législative et l'amélioration du système de justice pénale, traduction et application de dispositions, méthodes d'action et préceptes applicables aux normes, règles et instruments internationaux dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité; évaluation des besoins et services consultatifs concernant l'adéquation des mesures législatives et réglementaires, l'élaboration de traités, la mise en place d'infrastructures de justice pénale et le perfectionnement des compétences des personnels de la justice pénale, afin de combattre la criminalité transnationale organisée et d'empêcher et de réprimer le blanchiment des produits du crime; services consultatifs pour l'établissement de mécanismes de détection, d'enquêtes et de poursuites applicables aux infractions liées aux produits du crime, y compris les mesures permettant de limiter le secret financier, afin de promouvoir effectivement la répression du blanchiment de l'argent et de favoriser la coopération internationale en la matière (dans le cadre de l'application du projet commun sur le blanchiment de l'argent du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale); services consultatifs pour l'élaboration et l'adoption de mesures préventives permettant de déterminer clairement la situation des propriétaires de sociétés, de disposer d'informations exactes sur les achats et les transferts, et d'imposer des normes strictes de déontologie dans l'administration publique, les milieux d'affaires, les institutions financières et les professions libérales intéressées; services consultatifs pour l'évaluation des besoins en matière d'informatisation de la justice pénale et de la planification de la mise en oeuvre des projets nationaux sur le terrain;
- ii) *Formation de groupe et matériels de formation*
- a. Deux séminaires régionaux sur l'élaboration et l'application des politiques, la réforme législative et l'amélioration des moyens dont dispose le système de justice pénale pour faire face à la complexité des activités criminelles organisées, y compris les garanties contre la corruption, l'intimidation et la violence; un séminaire régional sur les mesures à prendre pour empêcher que les activités de blanchiment de l'argent ne passent du secteur bancaire à des établissements commerciaux et des professions libérales offrant également des services financiers mais non réglementés, et les techniques à mettre en oeuvre pour identifier ces nouveaux circuits et pour leur imposer, comme on le fait aux banques, l'obligation de rendre compte de leurs activités (dans le cadre de l'application du projet commun sur le blanchiment de l'argent du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale); un séminaire de formation interrégional sur la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation des statistiques relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, notamment sur l'utilisation du Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale; un séminaire interrégional sur des programmes de formation types pour les responsables de l'application des lois et autres responsables de l'administration de la justice pénale chargés de détecter et de réprimer le trafic illicite international des armes à feu; deux stages pilotes interdisciplinaires sur les aspects de la réduction de la demande des armes à feu parmi la population civile dans le cadre de la prévention de la criminalité : un stage dans un pays développé et un stage dans un pays en développement; contributions à 12 séminaires de formation en coopération avec des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organismes, sur des questions intéressant l'administration de la justice; dix bourses concernant certains sujets relevant des thèmes prioritaires du programme;

- b. Matériels de formation spécialisée sur les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et de l'administration de la justice pénale, en complément des manuels de formation établis par le Centre pour les droits de l'homme; deux manuels de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugement), à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et du personnel judiciaire; manuel de formation pour les juges et les procureurs;
- iii) *Projets opérationnels*. Six projets opérationnels sur la réforme du droit pénal et de la justice pénale et le renforcement des infrastructures du système de justice pénale.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 14.13 Le montant total des ressources requises (4 454 700 dollars) fait apparaître un accroissement de 383 500 dollars, qui représente l'effet net de l'application de nouveaux taux standard pour les vacances de poste, de l'échange de deux postes et de la suppression d'un poste. Il est proposé de réaffecter un poste D-1 et un poste P-5 du Bureau du Directeur général à Vienne (chap. 1) en échange d'un poste P-3 et d'un poste P-4. Le poste D-1 sera attribué au Directeur adjoint, qui assumera également les fonctions de Secrétaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le poste P-5 sera attribué au Chef de la Section des activités opérationnelles et du secrétariat de la Commission. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux.

*Autres dépenses de personnel*

- 14.14 Le montant prévu, qui fait apparaître une diminution de 44 800 dollars, s'élève à 254 200 dollars, soit 249 500 dollars pour recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour préparer les sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et en assurer le service, et 4 700 dollars pour remplacer les fonctionnaires de la Division en congé.

*Consultants et experts*

- 14.15 Le montant prévu, soit 156 800 dollars, fait apparaître une diminution de 416 700 dollars correspondant à une dépense non renouvelable de l'exercice biennal 1996-1997. Le montant prévu pour l'exercice 1998-1999 comprend 76 000 dollars pour financer des services de personnel spécialisé non disponible au Secrétariat pour l'établissement de rapports et de publications sur des thèmes déterminés dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, notamment deux manuels de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugement), à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et du personnel judiciaire, et pour le développement et la mise à jour du répertoire mondial des réglementations juridiques et des tendances statistiques concernant la disponibilité des armes à feu et leur utilisation par la population civile, et 80 800 dollars pour couvrir le coût des réunions des groupes d'experts dont il a été question plus haut.

*Voyages*

- 14.16 Le montant proposé, soit 72 300 dollars, couvrirait les frais de voyage des fonctionnaires de la Division appelés à participer à des réunions d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts et à en assurer le service, ainsi qu'à participer à des consultations avec des gouvernements et d'autres organisations concernant les efforts déployés de concert dans les domaines de l'administration et de la gestion des systèmes de justice pénale.

*Services contractuels*

- 14.17 Le montant proposé, soit 65 200 dollars, correspond au coût de la production de six publications.

*Frais généraux de fonctionnement*

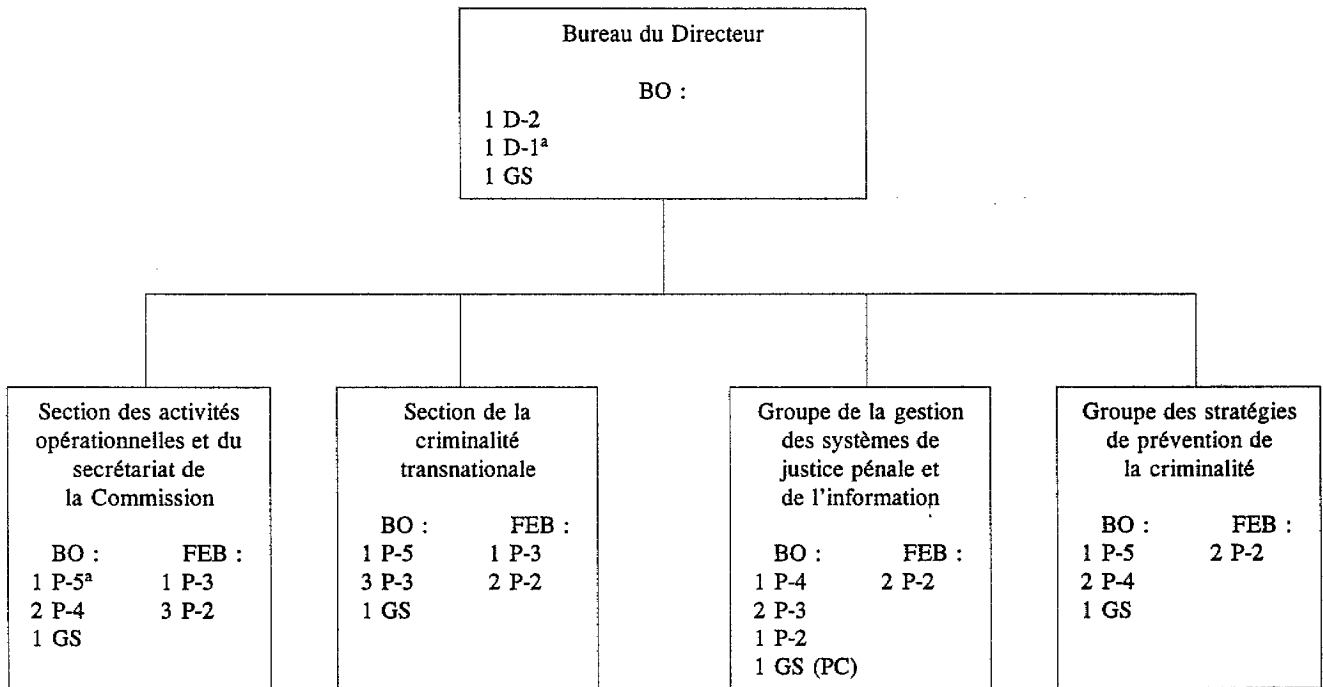
- 14.18 Un montant estimatif de 18 500 dollars est prévu pour l'entretien du matériel de bureautique. Les dépenses à ce titre étaient précédemment regroupées au chapitre 27G, Office des Nations Unies à Vienne. Il est maintenant proposé de les inscrire séparément au présent chapitre.

*Matériel*

- 14.19 Le montant proposé, soit 80 400 dollars, couvrirait le coût du programme de remplacement du matériel de traitement de l'information. Les dépenses à ce titre étaient précédemment regroupées au chapitre 27G, Office des Nations Unies à Vienne. Il est maintenant proposé de les inscrire séparément au présent chapitre.



## Division de la prévention du crime et de la justice pénale : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



<sup>a</sup> Poste transféré du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Note : GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires



---

## **Chapitre 15**

### **Contrôle international des drogues**

(Programme 13 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 15.1 L'exécution de ce programme est assurée par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), qui a été créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990. Toute une gamme d'activités de lutte contre la drogue dans le monde entier sont menées dans le cadre du Programme, sous la conduite de son Directeur exécutif, qui est chargé de diriger et de coordonner la lutte contre la drogue à l'échelle du système des Nations Unies.
- 15.2 Le Programme remplit des fonctions normatives découlant des traités relatifs à la lutte internationale contre la drogue. Il doit notamment fournir des services de secrétariat à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et à la Commission des stupéfiants, et s'employer à encourager l'adhésion aux conventions y relatives ainsi que l'introduction des dispositions de ces conventions dans les législations nationales et leur mise en oeuvre efficace. Les conventions et la Commission chargent le PNUCID de recueillir et d'analyser les données et les informations relatives à un certain nombre de questions ayant trait à la lutte contre la drogue, les résultats obtenus étant mis à la disposition des États Membres, tâche facilitée par les progrès de l'informatique et des communications.
- 15.3 Le Programme joue un rôle de catalyseur et permet aux États Membres d'accroître l'efficacité de leurs activités de lutte contre la drogue grâce à une coopération et une coordination plus poussées. Le Programme prête son concours pour l'élaboration, la planification et la coordination à l'échelon national de la politique de lutte contre la drogue, y compris l'établissement de stratégies et de plans nationaux aux fins de cette lutte. Le problème de la drogue transcende les frontières nationales, et la collaboration entre pays est largement reconnue comme moyen important de le combattre. Le PNUCID s'attache à promouvoir activement l'adoption d'arrangements de coopération sous-régionaux, grâce auxquels ils soit possible d'identifier et de traiter les problèmes qui sont communs à l'ensemble de la région en matière de lutte contre la drogue. Il s'attache également à identifier les possibilités de coopération à l'échelon régional et à l'échelle mondiale, et à en favoriser l'épanouissement.
- 15.4 Dans le cadre de l'action qu'il mène pour aider les gouvernements, le Programme centralise les connaissances spécialisées sur des questions telles que le contrôle des précurseurs, l'établissement de normes pour l'analyse chimique et le contrôle de la qualité, les méthodes de lutte contre le blanchiment de l'argent, les lois antidrogue, les diverses formes possibles de développement et certains aspects de la prévention de l'abus des drogues. Le Programme assure le traitement et la diffusion systématiques des résultats de recherches et des méthodes nouvelles.
- 15.5 Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, créé par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 1992, finance au moyen de fonds extrabudgétaires les activités opérationnelles du Programme, s'attachant particulièrement à la coopération technique à l'échelon national, sous-régional, régional et mondial. La Commission des stupéfiants, principal organe de décision de l'ONU pour ce qui est du contrôle des drogues, est autorisée par l'Assemblée générale à approuver, sur la base des propositions du Directeur exécutif et en tenant compte des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le budget du programme du Fonds et le budget

des dépenses d'administration et d'appui aux programmes autres que les dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation.

- 15.6 La concomitance au sein du Programme de fonctions normatives et d'activités opérationnelles de coopération technique, permet un effet de synergie. Le réseau de bureaux extérieurs, financé par des fonds extrabudgétaires et conçu pour faciliter la coopération technique, contribue aussi notablement au dialogue avec les gouvernements et les aide à accomplir leurs obligations normatives. De même, l'existence d'une large somme de connaissances spécialisées sur lesquelles s'appuient les travaux normatifs offre une base solide pour les activités de coopération technique.
- 15.7 De nouvelles synergies proviennent du fait que les organismes du système des Nations Unies s'engagent de plus en plus dans la lutte contre la drogue. Élaboré sous la direction du Programme et grâce aux travaux du Sous-Comité du CAC sur le contrôle international des drogues, un plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues, révisé et mis à jour, a été présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale en 1994. Ce plan d'action constitue une étape importante en ce qu'il contribuera à faire entrer la question de l'abus des drogues dans les programmes d'action de tous les organismes du système.
- 15.8 Le Programme apportera son concours pour les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte internationale contre les drogues qui doit se tenir en juin 1998; cette session sera le point de départ d'une nouvelle action collective de la part de la communauté internationale et aidera à établir le programme d'action international de lutte contre la drogue pour la prochaine décennie.
- 15.9 Le montant global de 16 203 300 dollars demandé au titre du programme représente l'effet combiné de trois facteurs : la suppression proposée d'un poste d'administrateur et de quatre postes d'agent des services généraux, l'application des nouveaux taux normalisés de vacances de postes et une série d'ajustements au titre d'autres objets de dépenses.
- 15.10 La répartition des ressources (en pourcentage) serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs . . . . .	5,6	0,1
B. Direction exécutive et administration . . . . .	11,8	1,0
C. Programme de travail . . . . .	82,6	95,4
D. Appui aux programmes . . . . .	—	3,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 15.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Grande rubrique</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	915,3	943,3	(34,3)	(3,6)	909,0	15,7	924,7
B. Direction exécutive et administration	1 656,6	2 380,9	(468,1)	(19,6)	1 912,8	19,8	1 932,6
C. Programme de travail	12 228,9	12 870,8	510,7	3,8	13 381,5	133,2	13 514,7
<b>Total</b>	<b>14 800,8</b>	<b>16 195,0</b>	<b>8,3</b>	<b>—</b>	<b>16 203,3</b>	<b>168,7</b>	<b>16 372,0</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	5 111,6	5 609,1	i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	5 770,6
			b) Activités de fond :	
	25 497,9	26 513,6	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	29 342,6
			c) Projets opérationnels :	
	107 745,0	109 112,4	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	127 184,8
<b>Total</b>	<b>138 354,5</b>	<b>141 235,1</b>		<b>162 298,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>153 155,3</b>	<b>157 430,1</b>		<b>178 670,0</b>

Tableau 15.2

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	12 386,1	12 770,3	144,6	1,1	12 914,9	113,2	13 028,1
Autres dépenses de personnel	247,7	945,4	(499,9)	(52,8)	445,5	7,4	452,9
Rémunération de non- fonctionnaires	84,4	86,0	—	—	86,0	—	86,0
Consultants et experts	452,5	542,7	124,3	22,9	667,0	11,2	678,2
Voyages	1 067,2	1 139,3	(4,6)	(0,4)	1 134,7	21,0	1 155,7
Services contractuels	349,3	364,5	86,6	23,7	451,1	7,7	458,8
Frais généraux de fonctionnement	25,3	62,7	113,5	181,0	176,2	2,8	179,0
Dépenses de représentation	1,4	3,1	—	—	3,1	—	3,1
Fournitures et accessoires	154,3	176,2	(22,8)	(12,9)	153,4	2,6	156,0
Mobilier et matériel	32,6	104,8	66,6	63,5	171,4	2,8	174,2
<b>Total</b>	<b>14 800,8</b>	<b>16 195,0</b>	<b>8,3</b>	<b>—</b>	<b>16 203,3</b>	<b>168,7</b>	<b>16 372,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	49 531,4	48 652,0	Postes	54 871,3
	164,6	305,4	Autres dépenses de personnel	158,5
	3 672,8	5 438,0	Consultants et experts	6 234,6
	5 383,6	4 619,2	Voyages	5 239,0
	20 262,7	25 080,7	Services contractuels	29 244,5
	7 353,2	6 928,3	Frais généraux de fonctionnement	8 123,9
	4 139,2	4 229,4	Fournitures et accessoires	5 098,8
	29 225,6	16 221,1	Mobilier/achat de matériel	18 535,5
	1 169,5	2 082,1	Transformation et amélioration des locaux	2 558,8
	12 491,7	20 301,1	Subventions et contributions	22 115,7
	4 960,2	7 377,8	Dépenses diverses	10 117,4
<b>Total</b>	<b>138 354,5</b>	<b>141 235,1</b>		<b>162 298,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>153 155,3</b>	<b>157 430,1</b>		<b>178 670,0</b>

Tableau 15.3

## Postes nécessaires

*Programme : Contrôle international des drogues*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	3	3	4	4
D-1	2	2	—	—	10	10	12	12
P-5	6	6	—	—	30	30	36	36
P-4/3	26	25	—	—	45	45	71	70
P-2/1	9	9	—	—	27	7	36	16
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>115</b>	<b>95</b>	<b>160</b>	<b>139</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	—	—	22	22	25	25
Autres classes	25	21	—	—	120	120	145	141
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>170</b>	<b>166</b>
<b>Total général</b>	<b>73</b>	<b>68</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>257</b>	<b>237</b>	<b>330</b>	<b>305</b>

## A. Organes directeurs

- 15.11 La lutte internationale contre la drogue relève de deux organes directeurs de l'ONU : la Commission des stupéfiants, créée en 1946 en tant que commission technique du Conseil économique et social, et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), organe technique indépendant, créé par la Convention unique sur les stupéfiants de 1953 en vue de limiter aux usages médicaux et scientifiques la culture, la production, la fabrication et l'usage de ces produits tout en assurant un approvisionnement suffisant en drogues à des fins médicales et scientifiques. Le secrétariat du PNUCID fournit des services organiques à ces deux organes.
- 15.12 La Commission des stupéfiants, qui se compose de 53 membres, tient chaque année une session ordinaire à Vienne, suivie, tous les deux ans, d'une reprise de la session, consacrée aux questions administratives et budgétaires. Pour coordonner le dispositif de lutte antidrogues à l'échelon régional, la Commission a établi les organes subsidiaires suivants : la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et les réunions régionales pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique, pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic des drogues. Participent également à ces réunions des observateurs des organisations intergouvernementales qui soutiennent la lutte antidrogues.
- 15.13 L'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui se compose de 13 membres, dont trois sont élus parmi des candidats proposés par l'Organisation mondiale de la santé et 10 parmi les candidats proposés par les gouvernements, a été créé en vertu d'instruments internationaux et doit, selon son mandat, se réunir deux fois par an. Il peut se réunir plus souvent, s'il le souhaite. Lorsque l'Organe n'est pas en session, c'est son secrétariat qui est chargé de s'acquitter de ses fonctions.

Tableau 15.4

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1994-1995		1996-1997		Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
	Dépenses	Crédits ouverts	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage			
Commission des stupéfiants	355,5	353,5	—	—	—	—	353,5	8,0	361,5
Organe international de contrôle	559,8	589,8	(34,3)	(5,8)	(34,3)	(5,8)	555,5	7,7	563,2
<b>Total</b>	<b>915,3</b>	<b>943,3</b>	<b>(34,3)</b>	<b>(3,6)</b>	<b>(34,3)</b>	<b>(3,6)</b>	<b>909,0</b>	<b>15,7</b>	<b>924,7</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

Provenance des fonds	1994-1995	1996-1997	1998-1999
	Dépenses	Montant estimatif	
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	47,3	81,6	100,4
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—
<b>Total</b>	<b>47,3</b>	<b>81,6</b>	<b>100,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>962,6</b>	<b>1 024,9</b>	<b>1 025,1</b>

Tableau 15.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Rémunération de non-fonctionnaires	84,4	86,0	—	—	86,0	—	86,0
Voyages	830,9	857,3	(34,3)	(4,0)	823,0	15,7	838,7
<b>Total</b>	<b>915,3</b>	<b>943,3</b>	<b>(34,3)</b>	<b>(3,6)</b>	<b>909,0</b>	<b>15,7</b>	<b>924,7</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif	
			Montant	Pourcentage
a) Services d'appui à :	—	—	—	—
i) Des organismes des Nations Unies	47,3	81,6	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	100,4	—
b) Activités de fond	—	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>47,3</b>	<b>81,6</b>	<b>100,4</b>	<b>—</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>962,6</b>	<b>1 024,9</b>	<b>1 025,1</b>	<b>—</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Rémunération de non-fonctionnaires*

- 15.14 Le crédit demandé (86 000 dollars), d'un montant égal à celui demandé en 1996-1997, doit couvrir les émoluments versés aux membres de l'OICS conformément à la résolution 35/218 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1980, et se décompose comme suit, annuellement : 5 000 dollars au Président, 4 000 dollars à chacun des deux vice-présidents et 3 000 dollars à chacun des 10 autres membres.

*Voyages*

- 15.15 Le crédit demandé à cette rubrique (823 000 dollars) calculé sur la base de dépenses effectives, doit permettre de couvrir les frais de voyage a) des représentants de 53 États Membres, du Président de l'OICS et du Président de la Sous-Commission, qui doivent participer aux sessions annuelles de la Commission des stupéfiants et à une reprise de la session de la Commission, organisée la deuxième année de chaque exercice biennal pour examiner et approuver le budget-programme du Fonds du PNUCID; b) de 20 représentants aux deux réunions annuelles de la Sous-Commission; c) au titre de deux réunions de l'OICS chaque année et d) au titre des enquêtes locales effectuées en application de l'Article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'elle a été modifiée par le Protocole de 1972.



## B. Direction exécutive et administration

- 15.16 Le Directeur exécutif est chargé d'orienter efficacement et de coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, de façon à assurer la cohérence des actions entreprises dans le cadre du Programme ainsi que la coordination et la complémentarité des activités de lutte contre la drogue à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. À ce titre, le Directeur exécutif participe aux travaux du Comité administratif de coordination.
- 15.17 Le Bureau du Directeur exécutif est en outre chargé de mettre au point des stratégies pour appliquer les politiques arrêtées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants dans le domaine de la lutte contre la drogue, d'établir le programme de travail et d'y apporter des modifications, et de prendre les dispositions voulues en vue des réunions de haut niveau avec des représentants des gouvernements, l'accent étant mis en particulier sur la mobilisation des ressources.

Tableau 15.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 617,7	1 379,6	(35,9)	(2,6)	1 343,7	10,2	1 353,9
Autres dépenses de personnel <sup>a</sup>	—	945,4	(499,9)	(52,8)	445,5	7,4	452,9
Consultants et experts	—	—	47,7	—	47,7	0,8	48,5
Voyages	37,5	52,8	20,0	37,8	72,8	1,4	74,2
Dépenses de représentation	1,4	3,1	—	—	3,1	—	3,1
<b>Total</b>	<b>1 656,6</b>	<b>2 380,9</b>	<b>(468,1)</b>	<b>(19,6)</b>	<b>1 912,8</b>	<b>19,8</b>	<b>1 932,6</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
			a)	b)	
	—	—	a) Services d'appui à :		
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies		—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires		—
	1 572,4	1 449,6	b) Activités de fond		1 648,3
	—	—	c) Projets opérationnels		—
<b>Total</b>	<b>1 572,4</b>	<b>1 449,6</b>			<b>1 648,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 229,0</b>	<b>3 830,5</b>			<b>3 580,9</b>

<sup>a</sup> Les crédits relatifs au personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et aux heures supplémentaires sont à présent alloués au titre de la Direction exécutive et de l'administration; lors des exercices biennaux précédents ils étaient inscrits dans le cadre du programme de travail.

Tableau 15.7

## Postes nécessaires

## Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	1	1	2	2
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
P-2/1	1	1	—	—	2	—	3	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	1	—	—	3	3	5	4
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>10</b>

## Activités

15.18 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Services fonctionnels pour des réunions.* Préparation du débat de haut niveau du Conseil économique et social et participation à ce débat; préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la drogue, qui se tiendra en juin 1998; fourniture de services de secrétariat au Comité de gestion (environ 20 réunions par an) et au Comité de l'examen des projets (environ 50 réunions par an);
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Commission des stupéfiants.* Deux rapports annuels présentés par le Directeur exécutif, un rapport sur le budget du Fonds et documentation connexe;
    - b. *Conseil économique et social.* Un rapport sur le budget ordinaire et documentation connexe;
- b) *Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires).* Superviser la mise en oeuvre par le Programme des décisions et résolutions relatives à la lutte contre la drogue, adoptées par la Commission des stupéfiants, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres organes compétents; assurer la direction exécutive et l'administration et, le cas échéant, arrêter des politiques et stratégies pour exécuter le programme de travail du PNUCID; coordonner l'établissement du plan annuel de travail et du plan annuel d'évaluation, suivre l'exécution de ces plans et faire rapport à ce sujet;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/ fonds extra-budgétaires)*
- i) Participation aux réunions et délibérations du Comité administratif de coordination; préparation des délibérations du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation et participation à ses travaux; participation et contribution aux travaux du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues;
  - ii) Par l'intermédiaire du bureau de liaison à New York, donner suite en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies sis à New York aux décisions adoptées lors de conférences et réunions interorganisations ou intergouvernementales en Amérique du Nord et diffuser des informations auprès d'organisations non gouvernementales et d'organisations du secteur privé établies en Amérique du Nord pour mieux sensibiliser le public.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 15.19 Les dépenses de personnel (1 343 700 dollars) représentent le coût de quatre postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de deux postes de la catégorie des services généraux, comme indiqué dans le tableau 15.7 ci-dessus. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux, qui est devenu inutile du fait d'une amélioration des méthodes de travail. La réduction de 35 900 dollars est la résultante de deux facteurs : la suppression de ce poste et l'application des nouveaux taux de vacance normalisés.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 15.20 Le montant minoré de 445 500 dollars serait ventilé comme suit : a) 410 500 dollars pour i) le personnel temporaire recruté pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 1998; ii) les activités courantes que le Conseil économique et social a approuvées dans ses résolutions 1996/29 et 1996/30 concernant respectivement les mesures visant à renforcer la coopération internationale pour le contrôle des précurseurs et de leurs substituts utilisés pour la fabrication illicite de substances placées sous contrôle, en particulier de stimulants de type amphétaminique, et pour la prévention de leur détournement, et les mesures visant à lutter contre le détournement des substances psychotropes et à établir un contrôle efficace des opérations effectuées par les intermédiaires dans le commerce international des substances psychotropes; et iii) le remplacement de fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et l'emploi de personnel surnuméraire en période de pointe; à partir de l'exercice biennal 1998-1999, les ressources allouées à l'ensemble du programme au titre du personnel temporaire seraient inscrites sous la rubrique «Direction exécutive et administration» afin d'optimiser leur utilisation, la supervision des effectifs étant assurée centralement par le Bureau du Directeur exécutif; et b) 35 000 dollars pour les heures supplémentaires qui seront maintenues à un niveau minimum et remplacées par des congés de compensation dans la mesure du possible; les ressources correspondantes sont également regroupées sous la rubrique «Direction exécutive et administration».

##### *Consultants et experts*

- 15.21 Il est proposé de consacrer un montant de 47 700 dollars au recrutement de consultants ayant les compétences nécessaires pour élaborer des politiques et principes concernant d'autres formes de développement et pour fournir d'autres services spécialisés requis dans les domaines de la planification, de la gestion et de l'évaluation et des conseils sur la mise en valeur et une utilisation plus efficace des technologies

##### *Voyages*

- 15.22 Un montant de 72 800 dollars serait nécessaire pour permettre au Directeur exécutif et à ses collaborateurs d'assister aux réunions de la session ordinaire de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes s'intéressant aux questions relatives au contrôle des drogues ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la drogue, qui se tiendra en juin 1998.

Il comprend également le coût des déplacements que le Chef de la Section de la planification et de l'évaluation sera appelé à effectuer pour assister à deux réunions du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, l'une devant se tenir à New York et l'autre à Genève, et pour participer aux travaux du Comité du programme et de la coordination.

*Dépenses de représentation*

- 15.23 Le montant de 3 100 dollars, inchangé par rapport à l'exercice biennal 1996-1997, doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles qui seront organisées à l'occasion des sessions de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

### C. Programme de travail

- 15.24 La répartition (en pourcentage) des ressources entre les sous-programmes serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgetaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Coordination et promotion du contrôle international des drogues . . . . .	12,5	1,0
Sous-programme 2		
Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue . . . . .	62,6	0,2
Sous-programme 3		
Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues . . . . .	24,9	98,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 15.8

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995</i> <i>Dépenses</i>	<i>1996-1997</i> <i>Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999</i> <i>Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	10 768,4	11 390,7	180,5	1,5	11 571,2	103,0	11 674,2
Autres dépenses de personnel <sup>a</sup>	247,7	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	452,5	542,7	76,6	14,1	619,3	10,4	629,7
Voyages	198,8	229,2	9,7	4,2	238,9	3,9	242,8
Services contractuels	349,3	364,5	86,6	23,7	451,1	7,7	458,8
Frais généraux de fonctionnement	25,3	62,7	113,5	181,0	176,2	2,8	179,0
Fournitures et accessoires	154,3	176,2	(22,8)	(12,9)	153,4	2,6	156,0
Mobilier et matériel	32,6	104,8	66,6	63,5	171,4	2,8	174,2
<b>Total</b>	<b>12 228,9</b>	<b>12 870,8</b>	<b>510,7</b>	<b>3,8</b>	<b>13 381,5</b>	<b>133,2</b>	<b>13 514,7</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	23 878,2	24 982,4	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	27 593,9
			c) Projets opérationnels :	
	107 745,0	109 112,4	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	127 184,8
<b>Total</b>	<b>131 623,2</b>	<b>134 094,8</b>		<b>154 778,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>143 852,1</b>	<b>146 965,6</b>		<b>168 293,4</b>

\* Regroupées sous la rubrique «Direction exécutive et administration».

Tableau 15.9

## Postes nécessaires

## Programme de travail

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	3	3	4	4
D-1	2	2	—	—	9	9	11	11
P-5	5	5	—	—	28	28	33	33
P-4/3	25	24	—	—	41	41	66	65
P-2/1	8	8	—	—	24	6	32	14
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>105</b>	<b>87</b>	<b>146</b>	<b>127</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	—	—	21	21	23	23
Autres classes	23	20	—	—	109	109	132	129
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>155</b>	<b>152</b>
<b>Total général</b>	<b>66</b>	<b>62</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>235</b>	<b>217</b>	<b>301</b>	<b>279</b>

## Sous-programme 1

### Coordination et promotion du contrôle international des drogues

Tableau 15.10

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses <sup>a</sup>	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	1 609,5	(81,6)	(5,0)	1 527,9	26,1	1 554,0
Voyages	—	17,4	—	—	17,4	0,4	17,8
Services contractuels	—	88,6	25,8	29,1	114,4	2,0	116,4
<b>Total</b>	—	<b>1 715,5</b>	<b>(55,8)</b>	<b>(3,2)</b>	<b>1 659,7</b>	<b>28,5</b>	<b>1 688,2</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a)	Services d'appui à :	—
	—	—	i)	Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii)	Des activités extrabudgétaires	—
	855,1	1 346,0	b)	Activités de fond :	1 485,2
	—	—		Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	
	—	—	c)	Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>855,1</b>	<b>1 346,0</b>			<b>1 485,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>855,1<sup>a</sup></b>	<b>3 061,5</b>			<b>3 173,4</b>

<sup>a</sup> Les dépenses de l'exercice 1994-1995 imputées sur le budget ordinaire pour le programme de travail, par objet de dépense, et qui étaient précédemment regroupées dans un compte unique, sont indiquées dans le tableau 15.12; il n'est pas possible de donner la répartition exacte de ces dépenses en suivant la nouvelle structure du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).

Tableau 15.11

## Postes nécessaires

## Sous-programme : Coordination et promotion du contrôle international des drogues

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	—	—	—	—	2	2	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	3	3	—	—	1	1	4	4
P-2/1	2	2	—	—	1	1	3	3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	1	—	—	—	2	2	3	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

- 15.25 L'objectif de ce sous-programme est de promouvoir la coopération entre les États Membres, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin d'assurer une plus grande unité, de veiller à la coordination et d'éliminer les doubles emplois dans la lutte contre la drogue. Il vise aussi à sensibiliser davantage les responsables politiques, les organisations et le grand public aux problèmes liés à la toxicomanie et à mobiliser des ressources humaines et financières pour des activités appropriées exécutées dans le cadre de projets de coopération technique gérés par le PNUCID et avec leurs propres ressources.
- 15.26 À ces fins, le Service de la mobilisation des ressources et de la coordination interorganisations de la Division des opérations et des relations extérieures : a) assurera la coordination au sein du PNUCID pour la liaison avec les gouvernements et les organisations compétentes; b) s'emploiera à faire mieux connaître les effets néfastes de l'abus des drogues et les mesures efficaces de lutte contre ce phénomène; c) encouragera l'élaboration de programmes de prévention de l'abus des drogues faisant appel aux ressources communautaires; d) développera la coopération entre le Programme et d'autres organisations intergouvernementales; e) assumera le rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies dans la mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues; f) fournira des services de secrétariat au Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues; et g) sera l'agent principal chargé de coordonner les activités de mobilisation des ressources, en veillant notamment à élargir la base de ressources provenant des contributions volontaires, qui représentent 90 % du budget total du Programme.
- 15.27 Dans le cadre de ce sous-programme, on s'efforcera également de développer la coopération sous-régionale dans la lutte contre la drogue en favorisant le dialogue, en aidant les pays à définir des objectifs et des stratégies communs et en facilitant la négociation d'accords officiels entre les États. On s'attachera par ailleurs à améliorer pour chaque pays la capacité de coordonner les activités de lutte contre la drogue et d'appliquer des politiques et stratégies complètes et équilibrées de lutte contre la drogue en élaborant des plans directeurs à l'échelon national.

## Activités

15.28 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Services fonctionnels pour des réunions.* Deux réunions du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues;
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Commission des stupéfiants.* Rapport biennal sur l'état d'avancement du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues; deux rapports sur l'état d'avancement des plans directeurs de lutte contre la drogue, incorporés au rapport du Directeur exécutif sur les activités du programme;
    - b. *Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues.* Documents de base pour deux réunions;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Publications en série.* Huit numéros de la *Lettre d'information* du PNUCID (trimestrielle); mise à jour de la publication *Les Nations Unies et la lutte contre la drogue*; dépliant sur le PNUCID (fonds extrabudgétaires); répertoire des organisations non gouvernementales; mise à jour du catalogue de films/cassettes vidéo;
  - ii) *Produits électroniques et produits audio-visuels.* Gestion de la bibliothèque de prêt de photographies, diapositives et films/cassettes vidéo du programme; établissement et distribution d'un catalogue des films vidéos disponibles;
  - iii) *Plaquettes et documents d'information.* Cinq plaquettes, affiches et autres supports promotionnels;
  - iv) *Expositions, activités spéciales et conférences.* Coordonner les préparatifs en vue de la célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues; organiser deux manifestations spéciales pour mobiliser la société civile, notamment sensibiliser le public et réunir des ressources en collaboration avec des partenaires de la société civile, par exemple des organisations patronales et syndicales, ou les milieux du spectacle et du sport, en employant du personnel financé par des fonds extrabudgétaires; suivi des activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues (1991-2000) et faire rapport à ce sujet; préparer la troisième Conférence du secteur privé sur la prévention de l'abus des drogues sur les lieux de travail et négocier des arrangements de participation aux coûts avec des sociétés commerciales ou industrielles; organiser des réunions d'information et des conférences sur le fonctionnement du Programme et répondre à des demandes de renseignements sur la lutte contre l'abus des drogues;
  - v) *Supports techniques.* Gérer une base de données sur les organisations non gouvernementales et intergouvernementales actives dans la lutte contre la drogue et une base de données sur l'élaboration et la mise en oeuvre des plans directeurs à l'échelle mondiale;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Assurer la coordination pour les relations entre le Programme et les organisations non gouvernementales en maintenant des contacts avec des fédérations d'ONG, en leur communiquant des informations pertinentes, en encourageant la constitution de réseaux, en surveillant la gestion d'un programme d'octroi de petites subventions à des ONG exécutant des activités financées par une ONG; participer à huit réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales à Vienne;



- ii) Servir de point de contact principal avec les gouvernements pour tous les aspects de la collecte de fonds et pour le lancement de nouvelles campagnes de mobilisation des ressources en recourant à du personnel financé par des fonds extrabudgétaires; coordonner toutes les dispositions concernant les activités de collecte de fonds avec les interlocuteurs du PNUCID et le suivi des initiatives visant à élargir son assise financière; négocier et conclure avec les gouvernements donateurs des accords de financement portant sur des programmes opérationnels et techniques spécifiques; établir et diffuser auprès des donateurs des rapports semestriels sur l'utilisation des contributions volontaires versées par ces derniers conformément aux accords de financement; et fournir des services de secrétariat et des documents de base pour des réunions de représentants des pays donateurs, à raison de deux par an, en employant du personnel financé par des fonds extrabudgétaires;
- iii) Servir de point de contact principal avec d'autres instances du système des Nations Unies et tenir une liste d'agents de coordination au sein du système pour les questions relatives au contrôle des drogues; assurer la liaison avec le secrétariat du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires; assister à des réunions interinstitutions appropriées dans le cadre du système des Nations Unies, à 12 réunions des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination et à quatre réunions du Groupe consultatif mixte de programmation;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Diffuser des directives et d'autres documents de référence à l'usage des gouvernements aux fins de l'établissement des plans directeurs; formuler des observations et fournir des conseils sur les plans directeurs à une trentaine de gouvernements et une assistance à environ six gouvernements pour l'établissement des plans directeurs et le choix de partenaires internationaux susceptibles de collaborer à leur mise en oeuvre; octroyer 75 subventions dans le cadre du programme de microfinancement en faveur des ONG.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 15.29 Les ressources prévues (1 527 900 dollars) permettraient de financer sept postes d'administrateur et tiennent compte de la suppression d'un poste d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau 15.11. Le financement de tous les postes d'agent des services généraux sera assuré au moyen de fonds extrabudgétaires. La réduction de 81 600 dollars est imputable, d'une part, à la suppression du poste d'agent des services généraux et, d'autre part, à l'application des nouveaux taux de vacance de postes normalisés.

##### *Voyages*

- 15.30 Il est proposé de réaffecter un montant de 17 400 dollars aux frais de voyage pour permettre à des fonctionnaires d'assister à deux réunions liées aux travaux des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination, chaque année, et aux réunions annuelles du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales et du Comité commun de l'information des Nations Unies.

##### *Services contractuels*

- 15.31 Les ressources à prévoir au titre des services contractuels pour l'impression et la reliure de trois publications s'élèveraient à 114 400 dollars.

## Sous-programme 2

### Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue

Tableau 15.12

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	10 768,4	7 183,8	303,5	4,2	7 487,3	58,7	7 546,0
Autres dépenses de personnel	247,7	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	452,5	327,0	126,2	38,5	453,2	7,5	460,7
Voyages	198,8	143,0	23,1	16,1	166,1	2,7	168,8
Services contractuels	349,3	233,9	49,6	21,2	283,5	4,7	288,2
Frais généraux de fonctionnement	25,3	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	154,3	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	32,6	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>12 228,9</b>	<b>7 887,7</b>	<b>502,4</b>	<b>6,3</b>	<b>8 390,1</b>	<b>73,6</b>	<b>8 463,7</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	255,3	219,8	b) Activités de fond :	239,3
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	
	—	—	c) Projets opérationnels	—
<b>Total</b>	<b>255,3</b>	<b>219,8</b>		<b>239,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>12 484,2</b>	<b>8 107,5</b>		<b>8 703,0</b>

Tableau 15.13

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	1	1	3	3
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	16	15	—	—	1	1	17	16
P-2/1	5	5	—	—	—	—	5	5
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	16	15	—	—	2	2	18	17
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>18</b>
<b>Total général</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>47</b>	<b>45</b>

15.32 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme sont réparties entre deux unités administratives.

a) **Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

15.33 Les activités du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ont pour but d'aider concrètement l'OICS à s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu des traités, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, ainsi que des résolutions connexes adoptées par des organes intergouvernementaux afin de suivre l'application, par les gouvernements, des dispositions des instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues. Des informations complètes et fiables seront communiquées à l'OICS, y compris des statistiques, sur la nature, la structure et l'évolution des activités licites et illicites relatives à la culture, à la production, à la fabrication, au commerce, à la distribution et à l'utilisation de drogues et sur les mesures prises par les gouvernements pour appliquer les dispositions correspondantes des traités. Agissant au nom de l'Organe, le secrétariat maintiendra un dialogue avec les gouvernements sur l'application des dispositions des traités par ces derniers et diffusera largement les conclusions et les rapports annuels de l'OICS pour mobiliser l'appui politique nécessaire à la bonne mise en œuvre des instruments.

15.34 Les activités auront également pour objet d'établir, aux échelons national et international, des contrôles sur les stupéfiants, les substances psychotropes et leurs précurseurs chimiques utilisés à des fins licites, de maintenir et, le cas échéant, de renforcer ceux qui existent déjà; d'assurer la disponibilité, en quantités suffisantes, de stupéfiants et de drogues psychotropes pour des usages médicaux ou scientifiques et d'autres utilisations licites, en empêchant simultanément leur détournement vers des circuits illicites. Les précurseurs feront l'objet d'un contrôle pour permettre aux gouvernements, en coopération avec l'OICS, d'empêcher leur utilisation aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

et d'enquêter sur des activités illicites de cette nature. Les produits chimiques seront recensés et évalués pour être éventuellement inscrits aux tableaux de la Convention de 1988 ou transférés d'un tableau à l'autre.

### Activités

15.35 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Services fonctionnels pour des réunions.* Prestation de services fonctionnels et de services de secrétariat pour deux sessions annuelles de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et quatre réunions de son Comité permanent des évaluations;
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Conseil économique et social.* Rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;
    - b. *Organe international de contrôle des stupéfiants.* Supports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, suppléments (concernant par exemple les évaluations des besoins en stupéfiants) et tous autres rapports que l'Organe pourrait juger utile de publier; rapports et documentation sur le fonctionnement du dispositif international de contrôle sur l'utilisation de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins licites et la surveillance des précurseurs, y compris le système d'évaluation concernant les stupéfiants et le système d'évaluation des besoins légitimes annuels en substances psychotropes, et documents sur les substances qu'il y aurait éventuellement lieu d'inscrire aux tableaux I ou II de la Convention de 1988 ou de faire passer d'un tableau à l'autre; analyse de données afin de détecter les nouvelles tendances dans la fabrication illicite de drogues, d'évaluer les produits (précurseurs) chimiques et d'organiser des réunions de groupes d'experts de l'OICS ou d'autres consultations pour conseiller l'Organe sur l'opportunité de modifier les tableaux I et II de la Convention de 1988;
  - iii) *Réunions de groupes d'experts.* Deux réunions d'un groupe spécial d'experts chargé de conseiller l'OICS sur les critères concernant l'application de l'article 12 de la Convention de 1988; une réunion de groupe d'experts sur le développement de la coopération judiciaire internationale entre les États Membres pour mieux faire appliquer les dispositions de l'article 9 de cette convention;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Publications en série.* Deux éditions des publications intitulées *Évaluation des besoins du monde en stupéfiants pour 1999 et 2000* et *Statistiques pour 1997 et 1998*; 48 exemplaires de son *Supplément*; deux éditions d'annuaires statistiques sur les substances psychotropes pour 1997 et 1998 (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au tableau II, besoins en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV); deux rapports de l'OICS présentés en application de l'article 15 de la Convention de 1961 et de l'article 18 de la Convention de 1971; et deux rapports de l'OICS pour 1998 et 1999 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988;
  - ii) *Communiqués et conférences de presse.* Assurer la liaison avec les centres d'information des Nations Unies, assister à des conférences de presse, répondre à des demandes de renseignements émanant des médias et préparer des déclarations ou des discours que les membres de l'Organe de contrôle doivent prononcer devant des organes intergouvernementaux, notamment la Commission des stupéfiants et le Conseil économique et social; diffuser largement les conclusions et les rapports de l'Organe auprès des décideurs et du grand public;

iii) *Supports techniques*

- a. Mise à jour annuelle de la Liste des stupéfiants sous contrôle international («Liste jaune»); mise à jour des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour fournir à l'Organe de contrôle les statistiques et les estimations requises en vertu de la Convention unique de 1961;
- b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes sous contrôle international («Liste verte»); mise à jour trimestrielle des évaluations des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV; nouvelle édition des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les renseignements requis en vertu de la Convention de 1971 et des résolutions connexes du Conseil économique et social; mise à jour semestrielle du tableau indiquant les besoins des pays en autorisations d'importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV;
- c. Mise à jour annuelle de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international («Liste rouge»); nouvelle édition du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les renseignements requis en vertu de l'article 12 de la Convention de 1988 et des résolutions connexes du Conseil économique et social;
- d. Mise à jour des supports de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;

iv) *Autres activités de fond*

- a. Faciliter la communication d'informations, y compris de données statistiques, à l'Organe de contrôle par les gouvernements, assurer des échanges réguliers entre l'Organe et les gouvernements, la saisie des données, le développement et la gestion de bases de données sur les stupéfiants et les substances psychotropes et la présentation de leurs caractéristiques à des fins d'analyse, ainsi que la gestion de bases de données sur 22 précurseurs inscrits aux tableaux et d'autres produits chimiques que l'Organe de contrôle doit évaluer afin de les inscrire éventuellement aux tableaux ou de les transférer d'un tableau à un autre et de les surveiller;
- b. Mener des études et analyser des données pour cerner les faits nouveaux dans l'offre et la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes et procéder à des analyses comparatives;
- c. Évaluer la justesse des estimations des besoins nationaux en stupéfiants, établir des estimations annuelles à soumettre à l'approbation de l'Organe de contrôle pour les gouvernements qui n'en ont pas communiquées et évaluer des estimations complémentaires;
- d. Gérer un système d'évaluation des substances psychotropes; procéder à des évaluations pour les gouvernements qui ne fournissent pas d'informations à cet égard; et s'assurer que les pays exportateurs tiennent compte des évaluations avant d'autoriser les exportations;
- e. Déterminer si les limites fixées par l'Organe de contrôle en matière d'importation et de fabrication de stupéfiants ont été respectées, tout comme les évaluations portant sur les substances psychotropes réalisées par les gouvernements ou par l'OICS; élucider les raisons qui peuvent expliquer les anomalies dans les données et suggérer des mesures correctives s'il y a lieu;
- f. Vérifier la légitimité de transactions internationales; identifier les nouvelles méthodes et les nouveaux circuits utilisés pour le détournement de produits et collaborer à des enquêtes sur des transactions suspectes; observer les tendances, alerter les gouvernements, l'Organe de contrôle et les organismes internationaux compétents et proposer des mesures pour remédier à des situations, s'il y a lieu;

- g. Recueillir des informations auprès des gouvernements et des organismes internationaux compétents sur les faits nouveaux concernant les réglementations et les politiques; faire connaître aux gouvernements les mesures prises dans d'autres pays et évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures; et soumettre aux gouvernements, à l'Organe de contrôle et à la Commission des propositions sur des mesures complémentaires ou d'autres possibilités d'action;
  - h. Rassembler et analyser des informations pour établir et tenir à jour une liste spéciale de produits chimiques non inscrits aux tableaux des substances réglementées mais qui feront l'objet d'une surveillance internationale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants;
  - i. Rassembler et analyser des données sur les modes de fabrication, de commercialisation et d'utilisation licites des précurseurs pour faciliter le repérage des transactions suspectes et mettre en place et tenir à jour une base de données;
  - j. Mener des consultations avec l'Organe de contrôle et les gouvernements des pays producteurs et leur adresser des recommandations en vue de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande d'opiacées, d'éviter la prolifération des sources d'approvisionnement et de promouvoir l'accès aux opiacées utilisées à des fins médicales à l'échelle mondiale;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Deux programmes de notification aux gouvernements de l'évaluation des besoins en stupéfiants, telle qu'elle a été confirmée par l'Organe de contrôle, et de demandes de modifications ou de renseignements;
  - ii) Deux programmes de notification aux gouvernements de l'évaluation de leurs besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV et en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;
  - iii) Deux programmes d'échange d'informations avec les gouvernements portant sur les transactions suspectes de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs afin d'empêcher leur détournement vers des circuits illicites;
  - iv) Communication avec les gouvernements en cas d'anomalies relevées dans les données afin de détecter les stupéfiants et substances psychotropes qui sont détournés vers des circuits illicites et des lacunes dans les dispositifs nationaux mis en place pour le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs, y compris l'instauration d'un dialogue pour assurer le respect des réglementations internationales et nationales par les fabricants et les distributeurs — grossistes ou détaillants — de substances réglementées et, en coopération avec l'OMS, promouvoir la prescription rationnelle de stupéfiants et de substances psychotropes;
  - v) Fourniture d'un appui technique pour aider les gouvernements à établir des dispositifs de contrôle adéquats à l'échelon national pour les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs;
  - vi) Suivi des situations dans la lutte contre la drogue à l'échelle mondiale et identification, dans les systèmes de contrôle nationaux et internationaux, de lacunes qui pourraient exiger une intervention de la part de l'Organe de contrôle; compilation d'informations générales pour faciliter l'examen de ces questions par l'Organe de contrôle et adoption de mesures de suivi au nom de ce dernier;
  - vii) Adoption des dispositions fonctionnelles et administratives voulues pour organiser environ 35 missions d'enquête et d'inspection sur le terrain et assurer le suivi de leurs travaux;
  - viii) Coordination des activités et politiques de l'Organe de contrôle avec celles du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, de l'OMS et d'autres organismes internationaux compétents;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Organisation de cours de formation, d'ateliers et de consultations, au niveau international, à l'intention des administrateurs nationaux chargés du contrôle des drogues, et participation à ces activités.

b) **Secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques**

- 15.36 Le secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques fournit un appui technique, organisationnel et administratif à la Commission des stupéfiants, à ses organes subsidiaires et aux conférences intergouvernementales consacrées au contrôle international des drogues afin d'assurer leur bon fonctionnement. À cet effet, le secrétariat de la Commission des stupéfiants s'emploiera à :
- a) organiser les sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires et en assurer le service et le suivi;
  - b) aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans le domaine du contrôle des stupéfiants, notamment pour ce qui est de l'établissement et de la coordination des rapports;
  - c) donner suite aux demandes formulées par la Commission, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans leurs décisions relatives au contrôle des stupéfiants, notamment en ce qui concerne les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le contrôle international des drogues;
  - d) renforcer les fonctions opérationnelles des organes subsidiaires de la Commission;
  - e) analyser les notifications fournies en vertu des traités relatifs au contrôle international des drogues ou en réponse à des demandes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Commission; et
  - f) analyser les réponses aux questionnaires inclus dans les rapports annuels et faire paraître les publications prévues dans les traités relatifs au contrôle international des drogues. La Section des affaires juridiques fait fonction de dépositaire des informations juridiques concernant le Programme; fournit aux États membres qui en font la demande, ainsi qu'à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, à la Commission des stupéfiants et aux groupes d'experts compétents, des conseils juridiques sur l'application des traités relatifs au contrôle international des drogues et sur les questions connexes; et donne des conseils juridiques au Programme, y compris en ce qui concerne l'application des traités et les activités de coopération technique.

**Activités**

- 15.37 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Services fonctionnels aux réunions*
    - a. *Commission des stupéfiants*. Vingt-cinq réunions plénières et 16 réunions du Comité plénier, y compris la reprise de la quarante et unième session de la Commission; 8 réunions du Bureau élargi de la Commission; 6 consultations officieuses tenues avec des missions permanentes; et 4 consultations spéciales intersessions;
    - b. *Organes subsidiaires de la Commission*. Quatre-vingt-dix réunions plénières et de groupes de travail;
    - c. *Organe international de contrôle des stupéfiants*. Prestation de conseils juridiques à l'Organe pour l'aider à assurer le suivi de l'application des traités relatifs au contrôle des stupéfiants et à mettre au point des stratégies pour résoudre les problèmes résultant de la non-application des traités par les parties; et production de documents à présenter aux deux sessions annuelles de l'Organe;
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Assemblée générale*. Rapports annuels sur les activités entreprises par le Programme et par les gouvernements en vue d'appliquer le Plan d'action mondial; un rapport sur les mesures prises en vue d'appliquer la Convention de 1988;

- b. *Conseil économique et social*. Rapports annuels de la Commission des stupéfiants;
- c. *Commission des stupéfiants*. Rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission; et quatre documents de séance et de fond à présenter aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires;
- iii) *Réunions de groupes d'experts*. Deux réunions de groupes d'experts sur l'application de la Convention de 1988; et réunions de groupes spéciaux d'experts sur les activités de fond entreprises dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) *Autres services fonctionnels (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Promotion des instruments juridiques*
    - a. Analyse des données juridiques, sociales, administratives et autres relatives aux substances, à soumettre à l'OMS en vue de leur éventuelle inscription au tableau par la Commission des stupéfiants, ainsi que des données pertinentes sur les substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, à soumettre à l'Organe en vue de leur éventuelle inscription au tableau par la Commission des stupéfiants;
    - b. Publication de notes verbales pour servir de notifications légales au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues;
    - c. Collecte, analyse et diffusion des lois et règlements adoptés en vue d'appliquer les conventions sur le contrôle des drogues, en particulier des textes concernant le blanchiment des capitaux et le contrôle des précurseurs;
    - d. Diffusion d'informations et prestation de conseils juridiques aux États en matière d'adhésion aux traités et de mesures propres à en assurer l'application;
    - e. Contribution à l'élaboration de lois et d'accords types;
  - ii) *Publications en série*. Un commentaire de la Convention de 1988; deux publications relatives aux lois et règlements sur l'entrée en vigueur des traités internationaux sur le contrôle des drogues; deux répertoires des autorités nationales compétentes aux termes des conventions internationales relatives au contrôle des drogues; deux répertoires des fabricants de stupéfiants, substances psychotropes et leurs précurseurs placés sous contrôle international; et un index cumulatif des lois et règlements nationaux relatifs à l'entrée en vigueur des traités internationaux sur le contrôle des drogues;
  - iii) *Supports techniques*. Gestion d'un système de base de données juridiques sur l'adhésion aux traités et les autorités nationales compétentes dans ce domaine;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Conseils et assistance juridiques concernant les mémorandums d'accord et les modalités de collaboration entre les partenaires du PNUCID, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*. Conseils et assistance juridiques concernant la conclusion d'accords sous-régionaux de coopération, le financement d'activités, la mise en place de bureaux extérieurs, les modalités d'exécution des projets et la révision des contrats.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### Postes

- 15.38 Les ressources prévues (7 487 300 dollars) doivent permettre de financer 25 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux, tel qu'il est indiqué au tableau 15.13. Il est proposé de supprimer un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux grâce à une réorganisation interne des tâches au secrétariat. L'augmentation de 303 500 dollars résulte des effets conjugués de la suppression de ces deux



postes, de l'effet différé de la création de deux postes P-3 au cours de l'exercice biennal 1996-1997 et de l'application des nouveaux taux de vacance standard.

*Consultants et experts*

- 15.39 Le montant prévu (453 200 dollars) comprend : a) un montant de 249 400 dollars destiné à financer des services spécialisés dont ne dispose pas le secrétariat de l'OICS pour l'étude de questions liées à l'utilisation et au contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes, l'élaboration de documents de fond à inclure dans le rapport annuel de l'OICS, et la mise au point de nouvelles méthodes de contrôle des produits chimiques (l'OICS déterminera les questions devant être étudiées lors de ses sessions de 1997 et 1998). Ce montant permettra aussi de couvrir les services de consultants qui seront chargés d'analyser des documents sur le contrôle international des drogues, d'élaborer un document de fond sur la coopération judiciaire, de mener une étude sur l'extension à d'autres régions des services consultatifs qui ont été offerts à la région Asie-Pacifique dans le domaine de la coopération maritime au cours de l'exercice biennal 1996-1997, et de mettre au point le projet de révision du Plan d'action mondial; b) un montant de 203 800 dollars pour la tenue de deux réunions du groupe d'experts chargé de conseiller l'OICS sur les critères d'application de l'article 12 de la Convention de 1988; une réunion du groupe d'experts sur la mise en place d'une coopération internationale judiciaire entre les États Membres en vue d'assurer une meilleure application de l'article 9 de la Convention de 1988; et deux réunions de groupe d'experts chargé de formuler des recommandations concernant l'application de la Convention de 1988.

*Voyages*

- 15.40 Un montant de 166 100 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage a) des fonctionnaires du secrétariat de l'OICS qui accompagnent les membres dans leurs missions sur le terrain et participent aux sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; b) des fonctionnaires qui assurent l'organisation et les services fonctionnels de la réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogue dans l'Asie et le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient; c) des participants aux consultations avec le PNUD ou le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat; et d) du Directeur exécutif adjoint pour sa participation aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le contrôle international des drogues qui doit se tenir en juin 1998.

*Services contractuels*

- 15.41 Un montant de 283 500 dollars est prévu pour financer les travaux d'impression à l'extérieur de 11 publications.

### Sous-programme 3

## Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

Tableau 15.14

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses <sup>a</sup>	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	2 597,4	(41,4)	(1,5)	2 556,0	18,2	2 574,2
Consultants et experts	—	215,7	(49,6)	(22,9)	166,1	2,9	169,0
Voyages	—	68,8	(13,4)	(19,4)	55,4	0,8	56,2
Services contractuels	—	42,0	11,2	26,6	53,2	1,0	54,2
Frais généraux de fonctionnement	—	62,7	113,5	181,0	176,2	2,8	179,0
Fournitures et accessoires	—	176,2	(22,8)	(12,9)	153,4	2,6	156,0
Mobilier et matériel	—	104,8	66,6	63,5	171,4	2,8	174,2
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>3 267,6</b>	<b>64,1</b>	<b>1,9</b>	<b>3 331,7</b>	<b>31,1</b>	<b>3 362,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	22 767,8	23 416,6	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	25 869,4
	107 745,0	109 112,4	c) Projets opérationnels :	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	127 184,8
<b>Total</b>	<b>130 512,8</b>	<b>132 529,0</b>		<b>153 054,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>130 512,8<sup>a</sup></b>	<b>135 796,6</b>		<b>156 417,0</b>

<sup>a</sup> Le montant total des dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1994-1995 concernant le programme de travail, par objet de dépense, qui figurait auparavant sous une seule rubrique, est indiqué au tableau 15.12; il n'est pas possible de répartir avec exactitude ces dépenses pour l'exercice biennal 1994-1995 compte tenu de la nouvelle structure du plan à moyen terme, 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).

Tableau 15.15

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	—	—	—	—	3	3	3	3
D-1	—	—	—	—	6	6	6	6
P-5	1	1	—	—	28	28	29	29
P-4/3	6	6	—	—	39	39	45	45
P-2/1	1	1	—	—	23	5	24	6
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>99</b>	<b>81</b>	<b>107</b>	<b>89</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	20	20	21	21
Autres classes	6	5	—	—	105	105	111	110
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>132</b>	<b>131</b>
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>224</b>	<b>206</b>	<b>239</b>	<b>220</b>

- 15.42 Dans le contexte de la réduction de la demande, les activités au titre de ce sous-programme auront pour objet d'améliorer la qualité et la comparabilité des données aux niveaux national et international; de promouvoir l'utilisation de méthodes harmonisées de collecte de données sur l'abus des drogues; et de renforcer le système international d'évaluation de l'abus des drogues. À cet effet, l'accent sera mis sur l'amélioration des méthodes de collecte et de la capacité d'analyse des données relatives à l'abus des drogues.
- 15.43 Les activités relatives aux travaux de laboratoire comprendront la mise au point, l'élaboration et la diffusion de normes, directives, méthodes et procédures à utiliser dans les laboratoires d'analyse des drogues et de contrôle pharmaceutique; la poursuite des activités au titre du programme international de contrôle de la qualité, y compris le système International proficiency testing; la poursuite des activités de mise en valeur des ressources humaines grâce à la formation de scientifiques spécialisés dans l'analyse des drogues; le renforcement des capacités opérationnelles des laboratoires nationaux/régionaux d'analyse des drogues ainsi que des services de répression; et la mise au point de méthodes et de protocoles standard en vue de l'identification des principaux stupéfiants et substances psychotropes.
- 15.44 Les activités en matière de recherche et de gestion de l'information viseront essentiellement à améliorer le degré de couverture et la qualité de l'information stockée dans la base de données de référence, ainsi que l'accès aux données scientifiques disponibles; à automatiser et rationaliser les méthodes de collecte des données en liaison avec les États Membres, de façon à permettre la transmission directe des données, par voie électronique, entre les autorités nationales compétentes en matière de contrôle des drogues et le PNUCID; à établir des relations avec les partenaires intergouvernementaux s'occupant, sur le plan mondial, de contrôle international des drogues, afin d'aider le PNUCID à assumer ses fonctions en tant que centre spécialisé dans le contrôle international des drogues; et à collaborer avec les États Membres et les organes internationaux et intergouvernementaux compétents en ce qui concerne la mise au point et l'application de normes, indicateurs et termes acceptables sur le plan international, qui sont les conditions préalables à la mise en commun et à l'échange d'informations.

- 15.45 Les activités en matière de réduction de l'offre auront pour objet d'améliorer la qualité et la comparabilité des données aux niveaux national et international; de mettre au point des contre-mesures et programmes types de lutte contre le trafic des drogues qui soient adaptés aux conditions locales; et d'améliorer l'efficacité des mesures prises au niveau national contre le trafic des drogues en aidant les pouvoirs publics à adopter et à appliquer des instruments juridiques dans le domaine du contrôle des drogues, tels que des mesures efficaces de détection et de prévention du blanchiment de l'argent. Au cours de l'exercice biennal, les efforts porteront sur les mesures de répression, la collecte et l'analyse de données, et l'adoption de traités relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux.
- 15.46 Toutes les activités au titre du sous-programme seront menées en étroite coordination avec celles au titre du sous-programme 1.

### Activités

- 15.47 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services aux organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget-ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services fonctionnels.* Services fonctionnels aux réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues et à celles des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants sur les mesures de répression et la lutte contre le blanchiment des capitaux, et sur les tendances du trafic illicite;
- ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
- a. *Assemblée générale.* Sous réserve de l'accord de la Commission des stupéfiants en 1997, un rapport à la session extraordinaire de 1998 de l'Assemblée générale sur l'application par les États Membres des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux figurant dans la Convention de 1988;
- b. *Commission des stupéfiants.* Rapports annuels sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues dans le monde; collecte et analyse de données sur la réduction de la demande pour inclusion dans d'autres rapports demandés par la Commission; rapports annuels sur la situation du trafic de drogues dans le monde; et production de données sur le trafic de drogues pour inclusion dans d'autres rapports demandés par la Commission ainsi que dans des rapports destinés aux réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues et aux organes subsidiaires de la Commission;
- iii) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réduction de la demande et l'évaluation du niveau de l'abus des drogues; deux réunions du Comité permanent du système International proficiency testing, pour analyser et évaluer les résultats des deux séries de vérification effectuées chaque année dans le cadre de ce système; et réunion d'un groupe d'experts sur le blanchiment des capitaux;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Promotion des instruments juridiques, y compris l'élaboration de normes pertinentes.* Services d'experts en matière de normalisation, en vue de mettre en place dans le monde entier un système international d'évaluation de l'abus des drogues; collecte et analyse des réponses aux questionnaires adressés chaque année aux gouvernements en vertu des traités relatifs au contrôle international des drogues; révision des questionnaires annuels en liaison avec les gouvernements et les autres parties intéressées; afin de compléter les informations fournies par les gouvernements, collecte de données provenant d'autres sources, telles que les réseaux d'épidémiologie, les instances oeuvrant à la réduction de la demande et les travaux de recherche indépendants; activités de sensibilisation et de promotion concernant : a) les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux figurant dans la Convention de 1988, y compris la mise au

- point et l'application de lois types; b) mise en oeuvre des 40 recommandations et du système d'évaluation formulés par le Groupe d'action financière; et c) instruments juridiques tels que le mémorandum d'accord visant à faciliter la coopération internationale en matière de répression; coordination des activités bilatérales et multilatérales de formation en matière de répression; et évaluation de l'efficacité et du degré d'application des contre-mesures confirmées;
- ii) *Publications en séries. Bulletin des stupéfiants* (trimestriel); et notes scientifiques et techniques (une ou deux par an);
  - iii) *Publications isolées*. Un manuel (révisé et unifié) sur les méthodes recommandées pour détecter et analyser les stimulants du type amphétamines dans les produits saisis; un manuel sur les méthodes recommandées pour détecter et analyser les produits hallucinogènes dans les produits saisis et dans les liquides organiques (LSD, phencyclidine, mescaline) et methaqualone/mecloqualone; utilisation d'autres matrices aux fins de la détection et de l'identification de l'abus de drogues (avantages et inconvénients); glossaire des termes techniques concernant les saisies, les précurseurs, la synthèse/la fabrication de drogues illicites, les laboratoires clandestins, l'analyse des drogues contenues dans les produits saisis et dans les liquides organiques; un manuel sur les aspects botaniques, chimiques et autres du cannabis; directives relatives à la vérification par sondage des produits saisis, des liquides organiques et des laboratoires clandestins; et un manuel sur l'assistance technique;
  - iv) *Brochures, pochettes d'information*. Sélection et compilation de bibliographies et d'articles relatifs à l'identification et à l'analyse des drogues, précurseurs et produits chimiques placés sous contrôle (deux numéros par an); diffusion dans le monde entier des manuels publiés par l'Organisation des Nations Unies, du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes sous contrôle international*, de notes scientifiques et techniques ainsi que de bibliographies sur les laboratoires nationaux d'analyse des drogues, les services chargés de la répression en matière de drogues et les services de santé; et une pochette d'information sur les aspects botaniques, chimiques et autres du cannabis;
  - v) *Supports techniques destinés aux utilisateurs extérieurs*. Élaboration, gestion et mise à jour de la base de données du Système international d'évaluation de l'abus des drogues; élaboration et gestion des bases de données du Programme et informatisation de publications et documents pertinents, qui serviront de source d'informations dans les domaines scientifique, technique, juridique et général, notamment en ce qui concerne la gestion de données bibliographiques et de services de référence en vue de la mise en oeuvre des différents éléments du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; élaboration, gestion et mise à jour d'une banque de données sur les cultures illicites et sur la fabrication, le trafic et la saisie de drogues illicites; mise en place d'un centre de référence sur les politiques, stratégies et contre-mesures prises pour lutter contre le trafic de drogues, à partir notamment des informations présentées par les États Membres dans le cadre de leurs obligations en vertu des traités; services d'experts en vue de l'élaboration, de la gestion et de la mise à jour d'une banque de données sur les lois contre le blanchiment des capitaux; quatre publications (semestrielles) contenant des données détaillées sur les saisies ainsi qu'une étude analytique des différents types de trafic et des régions touchées; aide aux États Membres en vue du renforcement de leurs systèmes nationaux et régionaux d'information sur le contrôle des drogues, et de la mise en place et de la gestion de moyens de communication électroniques avec le Programme pour leur permettre d'échanger les informations prévues dans les conventions;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/Fonds extrabudgétaires)*. Participation à des réunions de groupes spéciaux d'experts et à des réunions de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et de l'Organisation mondiale des douanes sur les données relatives au trafic des drogues et les mesures de répression; participation à des réunions de groupes spéciaux d'experts sur le blanchiment des capitaux organisées par le Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux, la Commission interaméricaine de

lutte contre l'abus des drogues, le secrétariat du Commonwealth et d'autres organisations actives dans ce domaine; participation aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies (comme l'OMS, l'OIT, l'UNICEF et le PNUD), y compris à des réunions, missions communes et autres activités telles que la collecte et l'analyse de données sur l'abus des drogues; participation aux réunions d'organes du Comité administratif de coordination (Sous-Comité du contrôle des drogues, Sous-Comité des activités statistiques et Comité de coordination des systèmes d'information), d'organes internationaux et régionaux (Organisation mondiale des douanes, Interpol, Conseil des communautés européennes et OEA) et d'administrations nationales en vue d'harmoniser et de coordonner les activités visant à faciliter la production, l'échange, l'analyse et la diffusion de données relatives au contrôle des drogues; aide aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/aux rapporteurs de l'Organisation des Nations Unies au titre de leurs mandats; et conseils et services scientifiques aux organismes et organes internationaux (comme l'OMS), concernant les drogues et substances placées sous contrôle ou dont l'inscription au tableau de la Commission des stupéfiants est envisagée, études documentaires et collecte de données, et services scientifiques spéciaux;

- d) *Coopération technique et projets opérationnels (fonds extrabudgétaires)*. On trouvera, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 concernant le Fonds du Programme une description détaillée des activités de coopération technique et des projets opérationnels du Programme.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 15.48 Le montant prévu (2 556 000 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses correspondant à huit postes d'administrateur et à six postes d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau 15.15. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux grâce à l'amélioration des méthodes de travail. La diminution de 41 400 dollars résulte des effets combinés de la suppression de ce poste et de l'application des nouveaux taux de vacance standard.

##### *Consultants et experts*

- 15.49 Le montant demandé (166 100 dollars) se répartit comme suit : a) 94 400 dollars pour des services spécialisés non disponibles au Secrétariat en vue de l'élaboration de documents sur les données relatives à l'abus des drogues et de documents de travail destinés aux groupes spéciaux d'experts au titre du programme de travail, à savoir : thèmes prioritaires relatifs aux données sur l'abus des drogues pour présentation aux quarante et unième et quarante-deuxième sessions de la Commission des stupéfiants; thèmes prioritaires relatifs aux données sur l'abus des drogues, dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale; évaluation des aspects botaniques du cannabis, y compris les différentes variétés de fibres, et élaboration du manuel sur les aspects botaniques, chimiques et autres du cannabis; mise au point de recommandations sur les directives à appliquer en matière de vérification par sondage des produits saisis, des liquides organiques et des laboratoires clandestins; examen et mise à jour des méthodes de détection et d'analyse des stimulants synthétiques de type amphétamine dans les produits saisis; examen et sélection des méthodes de détection et d'analyse des hallucinogènes dans les produits saisis et dans les liquides organiques (LSD, phencyclidine, mescaline) et methaqualone/mecloqualone; utilisation d'autres matrices pour la détection et l'identification de l'abus des drogues (avantages et inconvénients); thèmes prioritaires relatifs aux mesures de répression ou au blanchiment des capitaux dont décidera la Commission à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions, et sur lesquels elle fera des présentations à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions respectivement; thèmes prioritaires concernant les aspects du blanchiment des capitaux pouvant faire l'objet de traités, dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale; et b) 71 700 dollars pour la tenue d'une réunion d'experts sur la réduction de la demande et les techniques d'évaluation des niveaux d'abus des drogues, qui devra formuler des recommandations et un plan d'action en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des données relatives à l'abus des drogues, dans le cadre de la mise en oeuvre du Système international d'évaluation de l'abus des drogues; et deux réunions du Comité permanent du

système International proficiency testing pour analyser et évaluer les résultats des deux séries de vérifications effectuées chaque année dans le cadre de ce système.

#### *Voyages*

- 15.50 Un montant de 55 400 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires devant participer a) aux réunions du Réseau d'épidémiologie clinique international; b) aux réunions du Groupe de travail chargé des jeunes particulièrement vulnérables du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida; c) à des réunions internationales s'occupant des aspects scientifiques de l'identification et du dosage des produits placés sous contrôle; d) à des réunions spéciales en vue de l'élaboration du *Bulletin des stupéfiants*; e) à des réunions et à des groupes de travail spéciaux sur les questions de données, organisés en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes et Interpol; f) à la réunion annuelle du secrétariat du Groupe d'action financière; et g) aux réunions du Comité administratif de coordination ayant pour objet de coordonner et d'harmoniser les activités statistiques et la mise au point d'un système d'information à l'échelle du système.

#### *Services contractuels*

- 15.51 Un montant de 53 200 dollars est prévu pour l'impression à l'extérieur de huit publications.

#### *Frais généraux de fonctionnement*

- 15.52 Le montant demandé (176 200 dollars) se répartit comme suit : a) 46 100 dollars pour l'entretien du matériel scientifique du laboratoire; b) 130 100 dollars pour les travaux d'entretien du matériel de traitement des données qui ne sont pas assurés par l'administration de l'Office des Nations Unies à Vienne, comme ceux qui concernent la licence relative aux codes européens de numérotation des articles (NEA) ou la licence et le contrat de service Oracle, et la part relevant du Programme des activités d'entretien et d'appui concernant l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) indispensables pour assurer les services centraux de gestion tels que le courrier électronique, le système d'exploitation UNIX utilisé par le système intégré de gestion, etc.

#### *Fournitures et accessoires*

- 15.53 Le montant prévu (153 400 dollars) doit permettre a) d'obtenir des échantillons de tous les produits placés sous contrôle pour le laboratoire d'analyse des stupéfiants, d'acquérir des produits chimiques, des ouvrages scientifiques sur l'analyse des drogues et le contrôle de la qualité, ainsi que du matériel courant tels que des articles en verre; et b) d'acheter du matériel non consommable pour le laboratoire.

#### *Mobilier et matériel*

- 15.54 Le montant prévu (171 400 dollars) doit permettre a) d'acquérir du matériel informatique pour les ordinateurs personnels, serveurs et mini-ordinateurs des utilisateurs finals, afin de faciliter l'accès à des quantités de données toujours plus importantes et d'en assurer la diffusion à peu de frais; il est notamment prévu d'acquérir des scanners, une imprimante couleur, deux imprimantes à laser standard et des modems (25 000 dollars); b) d'acheter de nouveaux logiciels, de remplacer par des versions plus récentes des logiciels anciens tels que des programmes de balayage, de reconnaissance optique de caractères, de communication et de messagerie électronique (46 700 dollars); c) de remplacer du matériel de bureautique, y compris 13 ordinateurs personnels et deux imprimantes rapides pour produire des rapports volumineux à partir des bases de données (53 600 dollars); et d) d'acquérir du matériel non consommable pour le laboratoire.

## D. Appui aux programmes

- 15.55 L'appui au Programme, qui est imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, englobe le coût du service de l'appui au Programme, qui assure des services dans le domaine des finances, du personnel et des services généraux, et une partie du coût du Service de gestion des systèmes d'information. Des services d'appui sont également fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne, l'ONUDI, le PNUD et la Division de la comptabilité du Secrétariat, les prestations en question étant remboursées par le Fonds. Le projet de budget du Fonds pour l'exercice biennal 1998-1999 a été présenté pour examen au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en février 1997 et a été approuvé par la Commission des stupéfiants en avril 1997.

Tableau 15.16

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Fonds extrabudgétaires

	1994-1995	1996-1997		1998-1999
	Dépenses	Montant estimatif	Objet de dépense	Montant estimatif
	2 307,2	2 225,4	Postes	2 422,8
	164,6	305,4	Autres dépenses de personnel	158,5
	13,1	44,4	Consultants et experts	54,1
	85,2	78,6	Voyages	97,0
	165,3	116,9	Services contractuels	119,7
	727,9	799,4	Frais généraux de fonctionnement	873,3
	93,6	92,7	Fournitures et accessoires	94,6
	156,4	211,5	Mobilier et matériel	215,8
	1 398,3	1 734,8	Subventions et contributions	1 734,8
<b>Total</b>	<b>5 111,6</b>	<b>5 609,1</b>		<b>5 770,6</b>



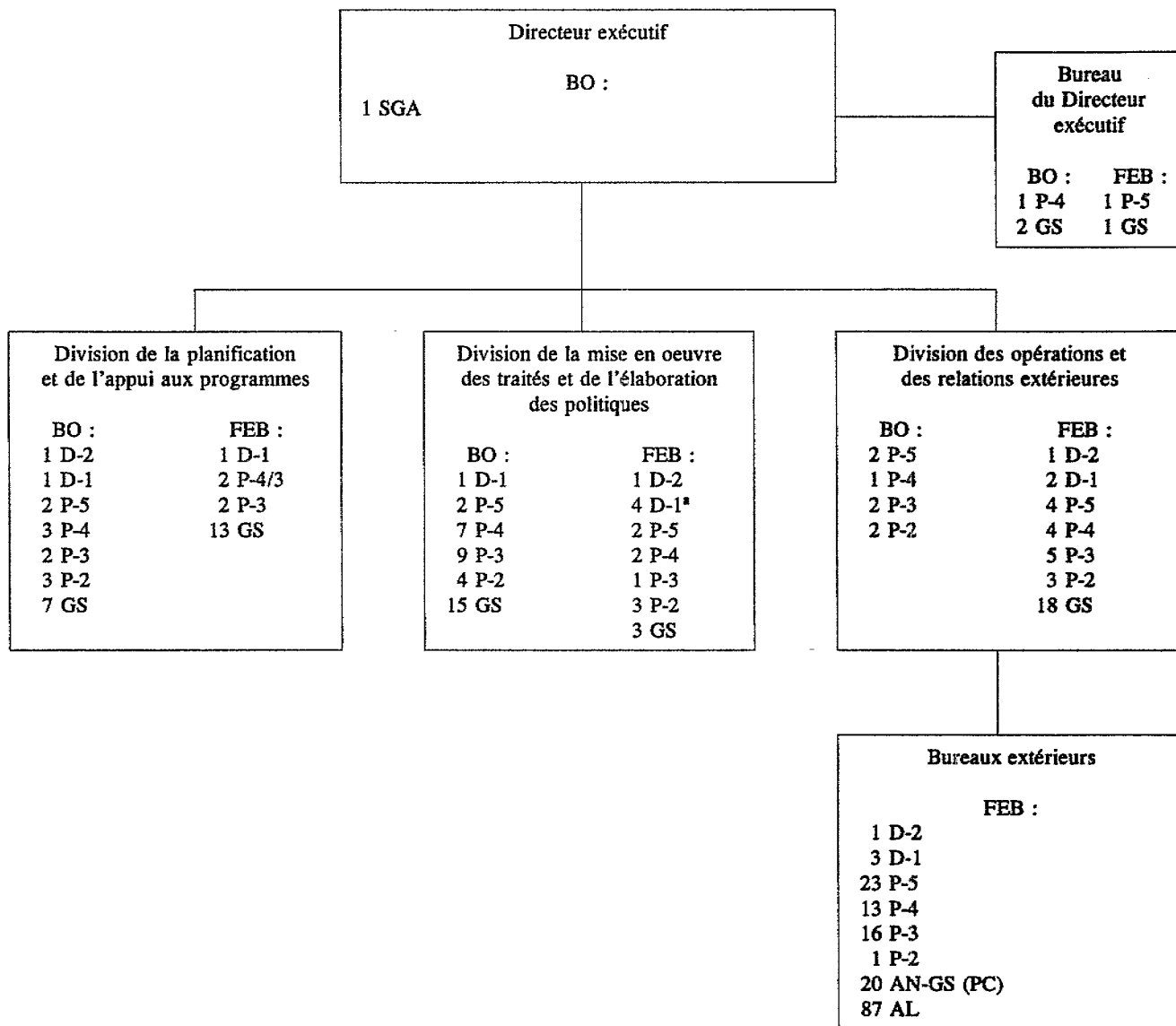
Tableau 15.17

## Postes nécessaires

*Programme : Appui au programme*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	—	—	—	—	1	1	1	1
P-5	—	—	—	—	1	1	1	1
P-4/3	—	—	—	—	4	4	4	4
P-2/1	—	—	—	—	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	—	—	—	—	8	8	8	8
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

## Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 1998-1999



\* Deux postes D-1 sont mis à la disposition du Programme à titre de prêt non remboursable.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; PC : 1re classe; BO : budget ordinaire; FEB : fonds extrabudgétaires

97-22118 (F) 080997 240997 260997

